

Aix-Marseille Université
École Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »
Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman-UMR 7310

Università di Pisa
Scuola di Dottorato in Scienze Politiche, indirizzo Geopolitica
Dipartimento di Scienze Politiche

UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE

UNIVERSITÀ
ITALO
FRANCESE

Thèse en cotutelle France-Italie pour l'obtention des titres de :
Docteur en Histoire, Aix-Marseille Université
Dottore di Ricerca in Scienze Politiche, Università di Pisa

Discipline : Histoire contemporaine

Étude comparative de l'administration militaire de l'Italie et de la France au Fezzan libyen. Un cas de modèle colonial en continuité (1930-1951)



Candidat : M. Tommaso PALMIERI

Sous la direction de : *Mme Fabienne LE HOUÉROU, Aix-Marseille Université*
M. Maurizio VERNASSA, Università di Pisa

Thèse soutenue le 30 mars 2015

Jury:

Mme Fabienne LE HOUÉROU
M. Maurizio VERNASSA
Mme Irma TADDIA
M. Olivier PLIEZ

directrice de recherches CNRS-IREMAM, Aix-Marseille Université
professeur associé, Università di Pisa, Italie
professeur ordinaire, Università di Bologna, Italie
directeur de recherches CNRS-LISST, Université de Toulouse 2 J. Jaurès

Illustration de couverture: Le fort de Sebha, quartier général de l'administration coloniale à l'époque française (1943-1951). Source : souvenirs du Fezzan, par Jean Soupene, <http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>

« Je définis volontiers l'Histoire comme un besoin de l'humanité, le besoin qu'éprouve chaque groupe humain, à chaque moment de son évolution, de chercher et de mettre en valeur dans le passé les faits, les événements, les tendances qui préparent le temps présent, qui permettent de le comprendre et qui aident à le vivre. Et j'ajoute : recomposer la mentalité des hommes d'autrefois ; se mettre dans leur tête, dans leur peau, dans leur cervelle pour comprendre ce qu'ils furent, ce qu'ils voulurent, ce qu'ils accomplirent ».

Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, 1952.

Résumé

Le but de cette recherche est celui d'analyser le développement structurel d'une présence coloniale courte, chronologiquement successive. À partir d'une étude d'histoire comparée, on entend décrire le processus d'installation, création et gouvernance d'une double administration coloniale européenne, celle de l'Italie fasciste et de la France, installée au Fezzan, région du désert sud-occidental libyen. Nous montrons d'abord, dans une perspective de longue durée, comment l'urgence de contrôler les espaces amples du Sahara libyen détermine, du côté des Empires, la nécessité stratégique de créer une macro-région coloniale, à gérer uniquement par l'élément militaire. Le noyau central de la thèse analyse la manière dont les structures de ces administrations ont été conçues et mises en place par les militaires européens, ainsi que leur impact réel sur le tissu social de la région. Enfin, en guise de conclusion, nous évoquons les éléments de rupture et de continuité parmi les deux expériences, et les conséquences de l'action des administrations coloniales en termes de construction identitaire de la Libye indépendante.

Mots-clés : Colonialisme, Empires, Relations internationales, Militarisation, Administration coloniale, Libye, Fezzan, Postcolonialisme.

Abstract

Desert Libya's region of Fezzan presents an interesting case of a consecutive colonial military administration. A fascist italian period of ten years is followed by a french shortest-term direct administration of eight years. The research highlights the emergence to bridge an historical gap. In the framework of a comparative study, the main goal of the thesis is to investigate the development of the administrative changeover from fascist Italy to France in the region, illustrating the establishment of the double administration managed by soldiers of the two colonial powers, its impact toward the social regional structures and its elements of continuity and change. The period we take into consideration extends from 1930 to 1951, between the full realization of the italian colonization of Libya, through the so-called fascist "pacification", and the transition process of the Independent Libyan State. This leads to explore a final understanding hypothesis, concerning the repercussion of this military continuum administration on the independence process of Libya.

Keywords: Colonialism, Empires, International Relations, Militarization, Colonial Administration, Libya, Fezzan, Postcolonialism

Riassunto

Il presente studio analizza lo sviluppo strutturale di una breve presenza coloniale, temporalmente consecutiva. Nel quadro di una ricerca di storia comparata, l'obiettivo è quello di descrivere il processo di instaurazione, esecuzione e governance di una duplice amministrazione coloniale europea: quella dell'Italia fascista e della Francia nel Fezzan libico. Si tratta anzitutto di precisare in che modo le zone desertiche del Sud libico divengono, progressivamente, un oggetto di contesa strategica tra le potenze imperiali, tali da rendere necessaria l'urgenza del ricorso ad una gestione amministrativa a carattere esclusivamente militare. Il nucleo centrale dell'elaborato indaga sulla maniera in cui dette strutture amministrative sono state concepite e messe in pratica da parte dei rispettivi militari impegnati sul posto, e il loro effettivo impatto sul tessuto sociale regionale. Nelle conclusioni, si evocano gli elementi di continuità e discontinuità tra le due esperienze; inoltre, tenuto conto del periodo storico preso in considerazione, compreso tra la piena realizzazione del colonialismo italiano in Libia e l'avvio del processo di transizione che porta il Paese nord africano verso l'indipendenza, si analizzano le conseguenze della gestione amministrativa in termini di costruzione identitaria dello Stato postcoloniale.

Parole chiave: Colonialismo, Imperi, Relazioni internazionali, Militarizzazione, Amministrazione coloniale, Libia, Fezzan, Postcolonialismo

Remerciements

La réalisation de cette thèse a été une entreprise de longue haleine qui n'aurait pas pu voir le jour, ni connaître son épilogue sans le soutien scientifique, financier et moral de diverses personnes et institutions. Je tiens à remercier d'abord Fabienne Le Houérou (IREMAM-MMSH/IEP Aix-en-Provence) pour avoir accepté de diriger, dès l'automne 2010, un projet de recherche qui présentait de lacunes au niveau problématique et qui manquait d'une mise en encadrement dans une perspective de longue durée. Elle a su vigiler rigoureusement sur l'état d'avancement de mes recherches, en me sollicitant à rédiger un travail concret au niveau scientifique, impeccable au niveau formel, et respectueux de délais prévisionnels. Toujours disponible à répondre à toutes mes questions et à tous mes doutes au cours de ces années (même dans les cas où ceux-ci faisaient davantage que ce qu'impliquait la responsabilité d'un directeur de thèse...), Fabienne m'a également aidé à « rompre la glace » avec le système universitaire français et son environnement humain, lors de mon premier voyage en France dans l'automne 2011. En cette occasion, j'ai eu l'honneur de tenir un séminaire sur la Libye coloniale dans le cadre des activités de son équipe de recherche à la MMSH et d'échanger des opinions et des moments de convivialité précieux. Elle a enfin favorisé la prise de contact avec de différentes personnes qui se sont révélées fondamentales pour le bon aboutissement scientifique et administratif de ce parcours doctoral.

Cette thèse n'aurait pas été conclue positivement sans l'aide d'une convention binationale qui me pouvait donner la possibilité d'accéder aux financements internationaux, compte tenu que je n'étais pas allocataire. Un accord de cotutelle de thèse avec l'Italie s'est alors rendu nécessaire. Je tiens à remercier Maurizio Vernassa (Université de Pise), pour avoir accepté à son tour de codiriger ma recherche dès février 2011 et favoriser la finalisation de cet accord de coopération interuniversitaire, autant difficile à aboutir au niveau bureaucratique que fondamental au niveau financier. Grâce à la convention de cotutelle entre l'Université d'Aix-Marseille et l'Université de Pise, signée le 16 juin 2011, j'ai réussi d'obtenir de ressources économiques indispensables pour mener à bien la période centrale du doctorat (2^e et 3^e année), caractérisée par l'organisation d'un certain nombre de missions aux archives, en France et en Italie. Du côté du ministère des Affaires étrangères français par l'octroi de la bourse d'excellence Eiffel 2012/2013, et du côté de l'Université Franco-Italienne/Università Italo-Francese par l'obtention des aides à la mobilité pour thèses en cotutelle (appel à candidature Vinci 2012, chap. II). L'École française de Rome a également contribué au financement des missions aux archives italiens, par l'octroi de trois bourses de séjour mensuel en juillet 2011, juillet 2012 et février 2013. La plupart des frais de participation du candidat lors de certaines journées d'études et colloques internationaux (Paris et Aix-en-Provence en mars et juin 2012, Toronto en mai 2014) ont été pris en charge par l'IREMAM et la MMSH ou remboursées par les aides à la mobilité de l'UFI/UIF citées plus haut.

Qu'il me soit permis de remercier toutes les personnalités académiques qui ont manifesté au cours de ces années leur intérêt envers mon sujet de recherche, en me fournissant, directement ou à distance, des pistes de réflexion et des conseils scientifiques très appréciés de ma part : Anna Baldinetti (Université de Pérouse), Ghislaine Alleaume, Iris Seri-Hersch, Kamel Chachoua (IREMAM-MMSH), Jacques Frémeaux (Université de Paris 1-Sorbonne Panthéon), Jean-François Chauvard, François Dumasy (École française de Rome), Julia Clancy-Smith (Arizona University), Nicola Labanca (Université de Sienne), Olivier Pliez (Université de Toulouse 2 Jean Jaurès), Paolo Soave (Université de Bologne), Rafaâ Tabib (Université de Tunis-La Manouba), Stephanie Malia Hom (Stanford University).

Je remercie également les personnes qui ont voulu m'impliquer dans les programmes de certaines manifestations scientifiques, à lesquelles j'ai participé en qualité d'intervenant, en me donnant l'opportunité d'enrichir mes échanges académiques et réfléchir sur les différentes façon d'interprétation du mon sujet de thèse : Alexis Rappas (Koç University), Gianni Albergoni (EHESS Paris), Samia el-Mechat et l'équipe de recherche de l'IHTP de Paris sur l'administration coloniale, Barbara Spadaro (Bristol University), Elisabetta Bini (Université de Trieste), Fatima Zohra Mohamed Cherif (École nationale supérieure maritime, Bou-Ismaïl, Algérie). Merci à Giulio H. Soravia (Université de Bologne), qui pendant ces années m'a mis à l'épreuve en tant qu'enseignant universitaire par la proposition et la tenue de deux séminaires sur la Libye coloniale et contemporaine à l'Université de Bologne.

Je veux adresser un remerciement tout particulier à André Martel, professeur à la retraite et spécialiste de la Libye, que j'ai eu l'honneur de rencontrer à plusieurs reprises à Aix-en-Provence, à partir de novembre 2012. Monsieur Martel a consacré beaucoup de temps afin de me faire comprendre les moments clés de l'histoire contemporaine de la Libye, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de revenir en arrière pour comprendre les dynamiques spécifiques de ma thèse. Ses souvenirs de la Libye de l'époque monarchique (quelle « belle époque » pour visiter les pays...) et ses véritables leçons privées de l'histoire du Maghreb contemporain ont représenté pour moi des beaux moments d'apprentissage privilégiés.

C'est avec cette même sincère gratitude que j'entends remercier Christian Graeff, ancien ambassadeur de France en Libye et sa femme Maria Graeff-Wassink, avec lesquels je me suis entretenu dans des conversations amicales et cordiales en 2013 à Aix-en-Provence.

Leur hospitalité et leur disponibilité avec moi a été formidable. Maria et Christian ont mis en outre à ma disposition leur bibliothèque personnelle pour consulter d'ouvrages qui se sont révélés des sources complémentaires précieuses pour cette thèse.

Un grand merci à Mahmoud Edeek (Université de Tripoli), qu'un jour de 2013 m'a fait cadeau, depuis la Libye, d'un ouvrage fondamental pour l'étude de la présence française au Fezzan. Mes remerciements vont également à Jakob Kraus (Freie Universität Berlin) qu'en 2011 a eu la courtoisie de m'envoyer par scan deux rares articles en arabe sur le Fezzan publiés dans une revue libyenne.

Je remercie pour leur disponibilité à répondre à mes questions Maria Emanuela Desio, Père Massimiliano Taroni et Sofia Riboni Piatti dal Pozzo, que j'ai rencontré en 2012 et en 2013 à Rome et à Milan. Encore je remercie les membres de l'AIRL (Associazione Italiani Rimpatriati dalla Libia) et de la Società Geografica Italiana de Rome.

Qu'il me soit permis de remercier les bibliothécaires qui m'ont fourni leur soutien professionnel tout au long de mon parcours de recherche et de rédaction du manuscrit : Bérengère Clément, Olivier Dubois (Médiathèque MMSH), Diana Marchesi et toute l'équipe féminine du Centro Amilcar Cabral de Bologne.

Au niveau administratif, j'entends exprimer un remerciement cordial à trois personnes qui en France et en Italie ont collaboré à la bonne mise en place d'un grand nombre de documents à chiffrer concernant mes différentes situations de doctorant en cotutelle et de « boursier extérieur » : Christelle Vayssière, Myriam Laakili (IREMAM) et Claudia Abbandoni (Université de Pise).

Les amis et les collègues ont représenté au cours de ces années un moment important de soulagement du travail de thèse. Je souhaiterais remercier toutes et tous ceux qui ont partagé avec moi le temps bref d'un café, d'une dinette, d'un apéritif, d'un cinéma ou simplement d'un bavardage agréable. Enfin, les remerciements les plus importants vont à ma famille, qui vive à Porretta Terme, dans l'Apennin toscan-émilien (je vous invite à visiter cette oasis de tranquillité) et à laquelle j'ai essayé de faire comprendre l'importance de ce retour à la recherche de ma part, tardif mais nécessaire, ainsi que ma compagne Marianna, qui m'a écouté, aidé et supporté dans cette phase d'engagement et de déplacement à la fois, avec son amour et (surtout) sa patience.

Au moment où j'écris ces dernières lignes de remerciements, le pays dont je m'occupe depuis longtemps, la Libye, est aux prises avec une véritable guerre civile régionale, liée à l'occupation et au contrôle des riches ressources pétrolifères et hydriques du sous-sol, du moins me semble-t-il. J'ai l'impression que la presse internationale et les intellectuels fascinés par le soi-disant « Printemps Arabe », harcelés par le « Kadhafocentrisme », ont abandonné progressivement le pays une fois reçue la nouvelle du meurtre de l'ancien leader de la Jamahiriya. Aujourd'hui cette guerre permanente est presque complètement ignorée par les médias. La Libye est à l'heure actuelle une terre divisée, brûlante d'haine, à reconstruire selon des critères de cohabitation sociale partagés. Un processus de reconstruction étatique qui ne sera ni facile, ni bref. Je souhaite solliciter le début rapide d'une phase de dialogue qui puisse garantir l'aboutissement d'une normalisation politique durable et favoriser la création de conditions de sécurité acceptables pour les citoyens libyens et étrangers. Outre le relance, du côté scientifique, d'une nouvelle phase de compréhension des dynamiques historiques du pays nordafricain.

T.P.

Bologne, le 17 février 2015

Table des matières

<i>Note préliminaire</i>	p. 9
<i>Abréviations</i>	12
<i>Liste des figures présentes dans le corps du texte</i>	13
<i>Liste des annexes</i>	16
Introduction	17
<i>A. L'Empire colonial et l'Armée : un binôme historique indissoluble</i>	17
<i>B. La colonisation au Sahara et la logique impériale des territoires militaires</i>	19
Objet de la recherche	21
Problématique	25
Terminologie	26
Sources	30
État de la recherche	34
Première Partie	
La gestion du Fezzan dans la phase de l'ambition coloniale. L'émergence de la militarisation des espaces sahariens par les Empires, 1835-1930	43
<i>1^{er} Chapitre. Origines, motivations, découvertes, arrangements.</i>	
<i>Le Fezzan entre le Tanzimat ottoman et le partage de l'Afrique, 1835-1910</i>	45
<i>A. La reprise d'autorité ottomane de Tripoli, la structure des sociétés plurielles du territoire et le début de l'intérêt européen pour les espaces sahariens, 1835-1870</i>	45
<i>B. Le contrôle de l'hinterland libyen à l'heure de la colonisation: une frontière internationale, 1878-1910</i>	65
<i>2^e Chapitre. L'occupation de Tripoli par l'Italie giolittienne.</i>	
<i>La colonne Miani et la première campagne militaire au Fezzan, 1911-1914</i>	84
<i>A. Avant la guerre. La préparation de l'entreprise par voie diplomatique et l'idéologie nationaliste</i>	84
<i>B. Une occupation compromise. La guerre italo-ottomane et l'arrangement formel d'Ouchy, 1911-1912</i>	90
<i>C. La colonne Miani et la première tentative de pénétration italienne au Fezzan, 1913-1914</i>	99
<i>3^e Chapitre. De la colonne Miani à la colonne Graziani.</i>	
<i>La pacification fasciste et l'achèvement de la conquête militaire du Fezzan, 1914-1930</i>	115
<i>A. L'abandon temporaire du désert et le repli de la colonne Miani, 1914-1915</i>	115
<i>B. La fin de l'époque giolittienne et la concession des Statuts, 1915-1920</i>	121
<i>C. Le fascisme et la pacification du désert. La mise en place de la colonne Graziani, 1925-1930</i>	129
Deuxième Partie	
Le Sahara libyen complément d'Empire. L'expérience administrative de l'Italie fasciste, 1930-1941	145
<i>1^{er} Chapitre. Les structures administratives coloniales de l'Italie fasciste au Sahara libyen et leurs confins géographiques</i>	146
<i>A. Les Territoires du Sud tripolitain : une administration saharienne provisoire (1930-1934)</i>	146
<i>B. De Badoglio à Balbo : la création de la politique coloniale de distinction au Sahara libyen</i>	153

<i>C. La naissance du « Territorio Militare del Sud » et l'incorporation du Fezzan dans la macro-région saharienne coloniale (1934-1935)</i>	158
<i>D. L'organisation des municipes et des moudiriats dans les territoires sahariens et l'implication des indigènes dans l'administration</i>	166
<i>E. L'organisation sanitaire et scolaire de la nouvelle administration au Sahara et la mise en place d'un système de petits services</i>	170
2^e Chapitre. Interprétation, compréhension et mise en valeur. L'œuvre militaire de l'Italie aux territoires sahariens	178
<i>A. La traduction des limites administratives sur place. Le cas des contestations entre Zella et Ouaddan, 1933-1934</i>	178
<i>B. Pratiques d'utilisation de l'élément indigène dans l'administration. Le cas de la valorisation de la cuvette de Tiombeka (Ghat, 1934)</i>	181
<i>C. La collecte des données. Les cinq questions sur l'esclavage et le travail des militaires (1934)</i>	184
<i>D. La valorisation des oasis et la recherche de la main d'œuvre indigène (1938-1942)</i>	190
Troisième Partie	
Le Territoire du Fezzan-Ghadamès et la gestion administrative de la France, 1943-1951	201
1^e Chapitre. L'administration directe. La formation du « Territoire du Fezzan-Ghadamès » et la politique française des « rattachements » (1943-1949)	205
<i>A. Démarquer les nouveaux espaces. Les limites géographiques de la nouvelle administration</i>	205
<i>B. L'organisation administrative du Territoire par la France, 1943-1949</i>	215
<i>C. L'organisation des fonctionnaires indigènes</i>	222
<i>D. Un petit réseau de services. Les programmes sanitaires et scolaires pour le Fezzan</i>	228
2^e Chapitre. Le régime transitoire. L'organisation des mécanismes de représentation au Fezzan dans le cadre du processus d'indépendance libyenne (1949-1951)	237
<i>A. La planification de l'indépendance. Les décisions de l'ONU et l'élection du chef du territoire au Fezzan</i>	237
<i>B. L'organisation administrative du régime transitoire et l'intensification de l'œuvre française</i>	248
<i>C. Le transfert de pouvoir. Du régime transitoire au gouvernement autonome fédératif du Fezzan</i>	260
Conclusions	269
<i>A. L'Italie et la France au Fezzan : éléments de rupture et de similarités</i>	269
<i>B. Perspectives post coloniales</i>	274
Bibliographie	277
Index des auteurs	325
Annexes	329

Note préliminaire

Par cette note nous allons préciser les choix linguistiques et formels adoptés tout au long de cette thèse. Les traductions de l'anglais et de l'italien vers le français ont été effectuées par le soin du candidat. Les citations des sources « de première main » et secondaires apparaissent en *italique* entre guillemets. Il en est de même pour les appellations officielles des structures administratives coloniales au Fezzan, telles que « *Territorio Militare del Sud* » ou « *Territoire du Fezzan-Ghadamès* ». Les passages et les termes-clés du manuscrit apparaissent en *italique* sans guillemets.

Pour ce qui est des règles de transcription de la langue arabe, les noms propres, des familles, des lieux et des organismes administratifs indigènes coloniaux ont été reproduits dans la graphie française (*Djebel* au lieu de *Jabal*, *Syrte* au lieu de *Surt*, *Cyrénaïque* au lieu de *Barqa*, *Ouaddan* au lieu de *Waddan*, *Sebha* au lieu de *Sabha*, *Mourzouk* au lieu de *Murzuq*, *Sanussia* au lieu de *Sanusiyya*, *Sef en-Naceur* au lieu de *Sef en-Nasr*, *moudir* au lieu de *mudir*). Il y a cependant quelques exceptions. Lorsque nous utilisons des cartes issues de différentes institutions internationales et sites web, les noms et les aires géographiques apparaissent, en plus du français, en anglais, italien, parfois en allemand.

Il en est de même pour certains tableaux de la 2^e partie, qui utilisent les sources d'archives italiennes. La transcription des noms propres des enseignants musulmans et des écoles italo-arabes au Fezzan ont été maintenus dans la graphie italienne.

Dans l'état de la recherche, la bibliographie et les notes en bas de page, les noms des auteurs apparaissent sous sa forme anglicisée lorsque la source est en anglais, sous sa forme italianisée lorsque la source est en italien, en translittération arabe lorsque la source est en arabe. Dans ces cas de figure nous avons retranscrit le nom de l'auteur et de l'ouvrage par le biais des tableaux des pages suivantes. Dans la première partie de la thèse nous retrouvons, également, la transcription d'une appellation géographique arabe largement assimilée en Europe (*bilād al-sūdān*) et d'une institution d'archive libyenne (*markaz jihād al-libiyīn lil-dirasāt at-tārikhīyya*), ainsi que l'utilisation du mot *zawaya* (pluriel de *zawiya*) pour indiquer les centres d'enseignement et de prières de la confrérie sénoussiste.

Enfin, en ce qui concerne les questions graphiques du manuscrit, nous signalons que tous les diagrammes ont été reproduits par le soin du candidat.

TABLEAU DE TRANSCRIPTION DE L'ALPHABET ARABE

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)	Variantes utilisées pour l'Encyclopédie de l' Islam	Transcription proposée dans cette thèse
ء	ʾ		ʾ
ب	b		b
ت	t		t
ث	ṭ	<u>th</u>	th
ج	ġ	<u>ǧ</u>	ġ
ح	ḥ		ḥ
خ	ḫ	<u>kh</u>	ḫ
د	d		d
ذ	ḏ	<u>dh</u>	ḏ
ر	r		r
ز	z		z
س	s		s
ش	š	<u>sh</u>	š
ص	ṣ		ṣ
ض	ḍ		ḍ
ط	ṭ		ṭ
ظ	ẓ		ẓ
ع	ʿ		ʿ
غ	ġ	<u>gh</u>	ġ
ف	f		f
ق	q	<u>Q</u>	q
ك	k		k
ل	l		l
م	m		m
ن	n		n
و	w		w
ه	h		h
ي	y		y

VOYELLES

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)	Variantes utilisées pour l'Encyclopédie de l' Islam	Transcription proposée dans cette thèse
اَ	a		a
اِ	i		i
اُ	u		u
آ	â		â
إِى	î		î
أُو	û		û
أِى	ay		ay
أَو	aw		aw
ة	-a		-a

Abréviations

ACS *Archivio Centrale dello Stato*
ADAE-LC *Archive diplomatique Affaires étrangères – La Courneuve*
AEF *Afrique équatoriale française*
AIRL *Associazione Italiana Rimpatriati dalla Libia*
ANOM *Archives nationales d'outre-mer*
AOF *Afrique occidentale française*
ASDMAE *Archivio Storico Diplomatico del Ministero Affari Esteri*
ASMAI *Archivio Storico del Ministero dell'Africa Italiana*
AUSSME *Archivio Ufficio Storico dello Stato Maggiore dell'Esercito*
CC. RR. *Carabinieri Reali*
CMPA *Carte Miani presso l'Autore (collection personnelle de Angelo Del Boca)*
FFL *Forces françaises libres*
GGA *Gouvernement-général de l'Algérie*
MAI *Ministero dell'Africa Italiana*
MÉcAA *Ministère d'État chargé des Affaires algériennes*
ONU *Organisation des Nations unies*
SGI *Società Geografica Italiana*
SHD *Service historique de la Défense*
TFG *Territoire du Fezzan-Ghadamès*
TMS *Territorio Militare del Sud*
TSA *Territoires du Sud algérien*
TST *Territori del Sud tripolitano*
TSL *Territorio del Sahara Libico*
UNESCO *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

b. *Busta*

cart. *Cartella*

Dir. Gen. AA. PP. *Direzione generale Affari Politici*

El. *Elenco*

f. *Fascicolo*

Inv. Suppl. *Inventario Supplementare*

pa. *Pacco*

prot. *Protocollo*

t. *Tomo*

vol. *Volume*

Liste des figures présentes dans les corpus du texte

Introduction

Figure 1. Le Fezzan, ses axes routiers et ses frontières	p. 23
Figure 2. Le Fezzan et les régions périphériques	27

Première Partie

Figure 3. Carte géographique de la Régence de Tripoli, 1707	46
Figure 4. Vue de Mourzouk, XIXe siècle	48
Figure 5. Les régions libyennes et les tribus principales	49
Figure 6. Les confédérations Touareg	50
Figure 7. L'ensemble géographique Tebou	50
Figure 8. Les routes du commerce transsaharien passant par les territoires libyens, XIXe siècle	51
Figure 9. L'itinéraire parcouru par Heinrich Barth, 1850-1855	55
Figure 10. Les itinéraires parcourus par Rohlfs, Nachtigal et d'autres explorateurs au XIXe siècle	56
Figure 11. Diffusion des <i>zawaya</i> sénoussistes à l'intérieur du territoire libyen	61
Figure 12. La division de l'Afrique à l'heure du Congrès de Berlin, 1885	67
Figure 13. Carte d'une partie de l'itinéraire de la mission Flatters au Sahara, 1880-1881	71
Figure 14. Carte des chotts établie par le capitaine Roudaire (projet de la <i>mer intérieure</i>)	72
Figure 15. Une carte administrative des Territoires du Sud algérien de 1927	75
Figure 16. Égypte et Soudan britanniques en 1912. Au sud, sur le Nil, le site de Fachoda-Kodok	78
Figure 17. Les revendications ottomanes dans le Sahara au début du XXe siècle	80
Figure 18. La frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine d'après la convention franco-ottomane, 19 mai 1910	83
Figure 19. Carte de la Tripolitaine de 1902	88
Figure 20. Le tracé des lignes frontalières dans le territoire libyen occidental	89
Figure 21. L'itinéraire de la colonne Miani vers le Fezzan	108
Figure 22. De gauche à droite, Abd al Nabi Bel-Khayr, avec Sanusi Barcani, <i>caïmacan</i> de Mourzouk, et sa fille Selma, mars 1914	110
Figure 23. Mourzouk, 3 mars 1914. Le <i>cadi</i> Ali Effendi Maruf invite la population à respecter le gouvernement italien	112
Figure 24. Lever du drapeau italien lors de la prise de Mourzouk le 3 mars 1914	113
Figure 25. Une carte de la Tripolitaine et du Fezzan à l'heure du début de la mission Graziani	132
Figure 26. La colonne Graziani aux portes de Brak, 1929	136
Figure 27. Sebha, 1929. Le général Graziani parle aux troupes. Sur sa droite, le Prince Amédée de Savoie-Aoste	137
Figure 28. Le drapeau italien flotte sur le fort de Mourzouk après l'occupation, 24 janvier 1930	138

Figure 29. Rassemblement à l'intérieur du fort de Mourzouk lors de la prise de possession italienne, 3 mars 1914	139
Figure 30. Le général Graziani et le gouverneur Badoglio se préparent à partir en avion pendant les actions de reconquête au Fezzan, 1930	141
Figure 31. Amédée de Savoie-Aoste au Fezzan, 11 septembre 1930	142
Figure 32. La conquête de la Tripolitaine et du Fezzan, 1921-1930	143

Deuxième Partie

Figure 33. Organisation administrative des Territoires du Sud Tripolitain-TST ,1930-1933	151
Figure 34. La structure administrative primaire des TST, 1930-1934	152
Figure 35. Récapitulatif des militaires en service dans la garnison de Sebha, 1930-1933	152
Figure 36. L'organisation des détachements mobilisés sahariens	153
Figure 37. La nouvelle organisation administrative du TMS. Les sièges du quartier général et des subdivisions	161
Figure 38. Liste des commandants généraux du TMS, 1934-1942	163
Figure 39. Le schéma administratif principal du TMS, 1934-1940	164
Figure 40. Subdivisions régionales du TMS. Distribution des agences de circonscription	165
Figure 41. TMS, subdivisions spatiales	166
Figure 42. Distribution géographique des <i>moudiriats</i> permanentes et détachées	169
Figure 43. Distribution territoriale des <i>moudiriats</i> au TMS	170
Figure 44. Personnel enseignant des écoles élémentaires de la Libye, 1937	173
Figure 45. Liste des enseignants musulmans dans les écoles italo-arabes du Sahara libyen et leur salaire	174
Figure 46. Liste des écoles élémentaires du Territoire du Sahara libyen et nombre d'élèves	175
Figure 47. Liste des élèves enregistrés par les autorités italiennes dans les écoles coraniques ou <i>kuttab</i>	176
Figure 48. Liste des écoles, des classes et des élèves du TMS	176
Figure 49. L'aire géographique entre Ouaddan et Zella	179
Figure 50. La prise de Traghen, au Fezzan, en janvier 1941 par les troupes françaises soutenues par les contingents anglais et néozélandais. À noter le symbole des CC. RR. italiens à l'entrée du fort	199
Figure 51. Les généraux Leclerc et Montgomery	200

Troisième Partie

Figure 52. Les opérations militaires de la colonne Leclerc depuis l'AEF, 1941-1943	204
Figure 53. Le texte de la proclamation N° 1 du général Leclerc, 9 janvier 1943	206
Figure 54. Les espaces occupés par les Forces Françaises Combattantes au Fezzan depuis janvier 1943, à partir des anciennes subdivisions territoriales italiennes	207
Figure 55. Copie de la décision relative au rattachement algérien des régions du Fezzan	

et de Ghadamès, signée par les généraux Leclerc et Giraud le 1 ^{er} septembre 1943	210
Figure 56. Les limites et les pistes du TFG	213
Figure 57. Limites du Territoire de Ghadamès suite aux accords franco-britanniques	214
Figure 58. La structure administrative du TFG, 1943-1947	218
Figure 59. Liste des gouverneurs militaires du TFG, 1943-1951	219
Figure 60. Le positionnement stratégique du Fezzan	221
Figure 61. Le schéma de l'organisation des fonctionnaires indigènes du TFG	226
Figure 62. Portrait d'Ahmad Sef-en-Naceur, bey et <i>moutasarraf</i> du Fezzan, XXe siècle	227
Figure 63. Le Budget du Territoire pour les services sanitaires, 1944-1949, en francs	230
Figure 64. Nombre des malades visités par les médecins militaires français, 1944-1949	231
Figure 65. Nombre des malades visités par les infirmiers, 1944-1949	232
Figure 66. Les constructions scolaires dans les Territoires du Sud algérien, 1947.	
À noter l'intégration des écoles de Ghat et el-Barkat à l'intérieur du réseau scolaire de la région	235
Figure 67. Nombre de classes par école et effectifs des élèves, 1948	236
Figure 68. La structure administrative du régime transitoire au quartier général, 1950-1951	250
Figure 69. La structure administrative du régime transitoire pour les subdivisions	251
Figure 70. Subventions du gouvernement français aux projets et au personnel du TFG, 1950	252
Figure 71. Carte sommaire des forages du Fezzan, 1952	254
Figure 72. Un forage hydraulique en cours à Ouenzerik, 1950	255
Figure 73. Un forage hydraulique finalisé à Ouenzerik, 1950	255
Figure 74. Liste des écoles du Fezzan ouvertes au cours de l'année scolaire 1951-1952	260
Figure 75. L'organisation du pouvoir central du gouvernement fédéral autonome fezzanais, 1951	264
Figure 76. L'organisation de l'administration régionale du gouvernement fédéral autonome fezzanais, 1951	265

Liste des annexes

Annexe 1. Les colonies italiennes, 1936	p.332
Annexe 2. La Libye italienne et ses subdivisions provinciales, 1934	333
Annexe 3. Subdivisions régionales libyennes, 1951	334
Annexe 4. Carte régionale de la Libye, septembre 1950	335
Annexe 5. Encadrement du Territoire Militaire du Sud libyen (TMS), 1940	336
Annexe 6. Nombre d'habitants du Territoire Militaire du Sud libyen (TMS)	337
Annexe 7. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo et un touareg du Fezzan, année 1926	338
Annexe 8. Le fort et la mosquée de Mourzouk, années 1930	339
Annexe 9. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo avec un camarade de peloton, Mourzouk, 1934	340
Annexe 10. Ghat, le buste du Roi d'Italie Vittorio Emanuele III à l'intérieur du fort, années 1930	341
Annexe 11. Liste du personnel des écoles italo-arabes au Fezzan, décembre 1936	342
Annexe 12. Militaires italiens, un enseignant et les élèves de l'école italo-arabe de Mourzouk, 1935	345
Annexe 13. Le siège de l'école italo-arabe de Mourzouk, années 1930	346
Annexe 14. Mourzouk, cabinet médical, années 1930	347
Annexe 15. Encadrement du Territoire Militaire du Fezzan, 1950	348
Annexe 16. Données statistiques de la population indigène du Fezzan, 1947	350
Annexe 17. Sebha, les bâtiments inférieurs vues du fort, 1950	351
Annexe 18. Oubari : la résidence du Commandant Limouzin	352
Annexe 19. Élèves de l'école française de Mourzouk avec son instituteur, Jean Fleychou, 1950	353
Annexe 20. Brak : campagne de sondage hydrauliques, Société Tunisienne de Sondages, octobre 1950-février 1951	354
Annexe 21. Fezzan, première campagne de forages. Forage n° 3, Dib près Mahrouga, février-juin 1950	355
Annexe 22. Pourcentage des dépenses du Territoire du Fezzan-Ghadamès, Pourcentage des recettes du Territoire du Fezzan-Ghadamès, 1944-1950	356
Annexe 23. L'importance stratégique du Fezzan pour la France	357
Annexe 24. Entretien avec Monsieur André Martel par Tommaso Palmieri	358

Introduction

A. L'Empire colonial et l'Armée. Un binôme historique indissoluble

Dans un ouvrage paru en 2012, l'historien français Jacques Frémeaux définit la notion d'empire comme porteuse de deux dimensions. Il admet en premier lieu le concept d'*imperium* comme l'imposition d'un ordre associant étroitement pouvoir civil et pouvoir militaire. Le principe comporte, également, la « *vocation universelle de ce pouvoir* », qui ne peut se limiter à un territoire restreint, ou à une seule nation, mais regroupe, sous une même domination, une juxtaposition de peuples, très différents les uns des autres, par leur langage, leurs traditions, leurs modes de vie et leur couleur de peau.

On doit ajouter, pour compléter cette définition, que l'édification d'un empire est nécessairement opérée, parachevée et maintenue par l'usage, ou du moins la démonstration, de la force des armes¹.

Dans un entretien réalisé, toujours en 2012, par Philippe Roger, l'historien Frederick Cooper considérait les Empires coloniaux comme « *une sous-catégorie des empires en général* », compte tenu de l'ancienneté du concept de colonie qui « *remonte à la Grèce et à Rome, où il désignait une politique d'implantation par l'installation de populations amenées d'un endroit à l'autre, les primo-occupants étant alors, selon les cas, expulsés de force, exclus ou tout simplement pas pris en considération* »².

Jacques Frémeaux, dans un ouvrage de 2010, supposait que « *la colonisation européenne, au sens moderne du mot, commence au XVIe siècle, avec l'arrivée des Espagnols dans les Amériques. Avec elle, débute une série interminable de campagnes militaires, menées contre des populations non européennes* »³. Ces guerres sont l'un des moyens par lesquels se sont constitués les empires. Ils forment un ensemble de possessions gouvernées et contrôlées par la métropole, et mises en valeur, sinon exploitées, dans la plupart des cas, par des entrepreneurs ou des colons de la puissance conquérante.

Ce modèle colonial classique inclut un très grand nombre de conflits. D'un point de vue géographique, ces invasions territoriales d'une puissance par une autre atteignent pratiquement tous les continents.

¹ FRÉMEAUX J., 2012, *Les Empires coloniaux. Une histoire-monde*, p. 15-16.

² ROGER P., 2012, *Frederick Cooper, Histoires d'empires*, Critique, 2012/4 n. 779, p. 345.

³ FRÉMEAUX J., 2010, *De quoi fut fait l'Empire. Les guerres coloniales au XIXe siècle*, p. 3.

En termes ethnographiques, les affrontements impliquent des peuples qui vivent et combattent selon des modes et des techniques extrêmement différentes. En matière de durée, les campagnes se limitent à quelques semaines, ou se déroulent sur des dizaines d'années.

Tout ceci implique, de la part des conquérants, des efforts et des sacrifices humains et financiers très variables. Ces conflits ont été menés, à partir de l'Europe, par des armées d'invasion, d'organisations comparables, dans un but commun : la soumission des peuples considérés comme en retard, voire carrément arriérés ou *sauvages*.

Un ouvrage officiel français de 1924, le « *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer* », rédigé par le ministère de la Guerre et cité dans l'ouvrage de Frémeaux, retenait quatre constantes qui définissaient les guerres coloniales⁴ :

- L'éloignement de la métropole, qui avait le plus souvent pour conséquence le transport des troupes par mer
- Les rigueurs du climat, et l'insalubrité du pays ; les difficultés inhérentes au sol, à l'absence de ressources locales et aux difficultés de communication
- L'infériorité de l'adversaire du point de vue de l'armement et de l'organisation
- L'emploi de troupes *indigènes*

L'histoire des Empires coloniaux occidentaux au XIXe siècle est, en effet, celle d'une immense expansion. On emploie ici le terme empires au pluriel car, selon Cooper, « *on ne peut pas dégager les spécificités d'une histoire coloniale, quelle qu'elle soit, sans étudier les autres, ni sans étudier la manière dont les politiques et les pratiques évoluent avec le temps* »⁵.

En 1830, quand les Français débarquent en Algérie, les Anglais sont déjà bien engagés aux Indes, tandis que les Russes se battent dans le Caucase et songent à l'Asie centrale.

Au début du XXe siècle, les Français, maîtres de l'Algérie et de la Tunisie, ne feront qu'entamer la conquête du Maroc. Les Russes et les Anglais seront, les uns au nord, les autres au sud de l'Afghanistan. D'autres entreprises, entre-temps, se seront ajoutées aux précédentes.

⁴ Ibid.

⁵ ROGER P., *op. cit.*, p. 344.

Les Américains auront franchi le Pacifique et conquis les Philippines. Certaines puissances européennes (les Espagnols, les Français, les Anglais, les Portugais, les Belges, les Italiens et les Allemands) se seront, en moins d'un demi-siècle, entre 1885 et 1914, partagé l'Afrique.

Cependant, les militaires n'ont que rarement été les avant-gardes des Occidentaux.

Ils étaient, le plus souvent, précédés par des explorateurs, des marins, des missionnaires, des commerçants. La guerre n'a pas été permanente partout. L'engagement dans la bataille constitue cependant la mission la plus constante, sinon la plus importante, ou considérée comme telle, par les Armées. L'Armée britannique, par exemple, ne connaît qu'un seul conflit en Europe : la guerre de Crimée de 1854 à 1856. En revanche, elle mène avant 1861 dix grandes campagnes en Asie et en Afrique. L'inventaire serait identique pour l'Armée russe qui, outre la guerre de Crimée, avait progressé militairement sur tous ses limites asiatiques.

L'Armée française n'avait connu qu'une courte période de guerre en Europe, sous le second empire, mais avait été présente de manière permanente en Afrique et en Asie. Cela est également vrai, pour des périodes plus courtes, pour l'Allemagne et l'Italie, après la réalisation de leur unité. Frémeaux souligne que toutes ces entreprises ont toujours été considérées, par les grands États occidentaux, « *à la fois souhaitables et possibles* »⁶.

Souhaitables, afin d'affirmer leur puissance et leurs intérêts. Possibles, car elles impliquaient des opérations limitées dans le temps et capables d'atteindre leurs objectifs, voire la conquête, à un coût financier et humain apprécié comme raisonnable et compatible avec les ressources du pays conquérant. L'occupation achevée, que devient le rôle des soldats qui avaient combattu pour réaliser concrètement l'implantation d'une colonie ? De quelle manière se poursuit la mission militaire pour l'empire en temps de *paix imposée* ?

B. La colonisation au Sahara et la logique impériale des territoires militaires

Historiquement, les empires ont instauré des formes de gouvernement variables selon les peuples concernés. Le trait caractéristique de la colonie est la forte subordination qu'elle instaure. Les relations dissymétriques, de conquête et de création d'empires, évoquées en 1981 par l'historien Jean-Baptiste Duroselle, consistaient à effacer des unités politiques de la carte du monde, au profit d'un État puissant, celui qui avait pris l'initiative de la

⁶ Ibid., p. 5.

rencontre, par l'imposition d'une civilisation différente et qui devenait, par voie de conséquence, le seul centre de décision⁷.

Ces logiques comportent la disparition, partielle ou complète, de l'indépendance de certaines communautés, tandis que les maîtres impériaux envisageaient de changer le statut d'une colonie, tout en maintenant son territoire et sa population à l'intérieur de l'empire.

Dès qu'un territoire est conquis ou du moins occupé, le but est d'y instaurer une administration qui en permette le contrôle par les organes centraux. C'est la mission des différents ministères tels le ministère de la Marine, celui de la Guerre, des Colonies, voire celui de l'Intérieur.

Ces départements mettent en place généralement une administration civile. Cette création institutionnelle ne sera toutefois pas immédiate. Une transition est assurée par une administration gérée par l'armée. Pour tenir l'ensemble du pays, l'armée conquérante implante ses unités selon une organisation territoriale. Les circonscriptions militaires peuvent facilement constituer les cadres d'une organisation administrative ; les officiers placés à leur tête cumulent les fonctions militaires avec les responsabilités civiles⁸. Pour ne citer qu'un exemple, depuis 1885, les possessions italiennes de la mer Rouge sont placées sous le contrôle du ministre de la Guerre par l'intermédiaire d'un bureau d'Afrique. En juin 1890, le général Gandolfi reçoit le titre de gouverneur civil et militaire de l'Érythrée, tandis qu'après l'occupation libyenne de 1911-1912, deux gouverneurs militaires seront affectés à la tête de deux anciennes provinces ottomanes : la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Chacun des gouverneurs est assisté d'un secrétaire général pour les territoires civils, d'un chef de bureau politique-militaire pour les territoires militaires et d'un chef d'État-major commandant les troupes⁹. En général, ce système doit être de courte durée. Il arrive cependant que des pays conquis conservent fort longtemps, sous le nom de territoires militaires, une administration de ce type. La difficulté d'une conquête réelle, puis celle d'une *pacification* ou la sécurisation du territoire sur des confins mal contrôlés, sont les raisons principales de cette prolongation¹⁰. L'armée se trouve ainsi investie à la fois d'une

⁷ DUROSELLE J-B., 1981, *Tout Empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, p. 200-201.

⁸ FRÉMEAUX J., *De quoi*, cit, p. 61

⁹ Ibid., p. 62.

¹⁰ Ibid.

mission traditionnelle de sécurité et d'une mission originale d'être garante d'un développement¹¹.

La région saharienne est l'un des exemples les plus remarquables de cette double contrainte ; elle nous offre un paradigme de cette logique d'administration impériale directe par l'uniforme.

À partir de 1844 et jusqu'au début du XXe siècle, les Français tiennent à contrôler, depuis Alger et Saint-Louis, les routes caravanières à travers le Sahara.

L'occupation des voies du commerce transsaharien intéressait autant par sa valeur propre, que par son potentiel stratégique, comprenant la possibilité de relier les possessions situées au nord et au sud du Grand désert en un seul « *bloc africain français*¹² ».

À la veille de la guerre italo-ottomane de Tripoli de 1911, la plus grande partie des territoires militaires africains est centrée sur le Sahara, avec de solides ancrages sur les marges sahéliennes.

Le Sahara algérien, le Sud marocain, la partie nord de la Mauritanie, les régions sahariennes du Soudan, du Niger et du Tchad demeurent sous le contrôle de l'armée. Le militaire se trouve donc au centre de l'administration.

Sous la responsabilité d'officiers de grade moins élevé, colonels ou commandants, les territoires militaires dépendent de l'autorité des gouverneurs civils. Par exemple, les commandants des quatre territoires du Sud algérien, créés en 1902, en l'occurrence Aïn Sefra, Ghardaïa, Touggourt et les Oasis, relèvent du gouverneur-général de l'Algérie¹³.

C'est à partir de cette urgence sécuritaire de militariser l'hinterland saharien par l'empire, et de donner aux soldats des responsabilités administratives, en dehors d'un contexte de guerre, que nous allons inscrire l'objet de cette recherche.

Objet de la recherche

Le Fezzan appartient à une vaste zone défavorisée du Sahara central qui s'étend du Djebel el-Souda et du bord Sud de la Hamada el-Homra jusqu'aux monts de Toummo, tendus entre les môles du Hoggar et du Tibesti¹⁴. La région a joué un rôle fondamental en

¹¹ FRÉMEAUX J., 1996, *L'Afrique à l'ombre des épées, 1830-1930*, thèse de doctorat, p. 23.

¹² Ibid., p. 34-35.

¹³ SAUSSOL A., ZITOMERSKY J., 1996, *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, p. 129.

¹⁴ « Fezzân », *Encyclopédie Berbère, XVII, 1997, Escargotière – Figuig*, p. 2777-2817.

tant que courroie de transmission entre Tripoli et l'Afrique noire pendant de nombreux siècles.

Ce territoire saharien, traversé par des nombreux axes commerciaux, profitait du passage de marchandises et d'esclaves provenant des pays de l'hinterland.

D'un point de vue géographique, il s'agit d'un groupe important d'oasis situé au Sahara central, sur le méridien de la Tripolitaine et du lac Tchad, reliant le *bilād al-sūdān*, les Pays des Noirs évoqués par les géographes arabes du Moyen Age, avec la Méditerranée.

C'est aussi une zone d'échanges et de contacts entre trois groupes nomades : les pasteurs Arabes au nord, la confédération des Touareg Kel Ajjer à l'ouest, tandis qu'au sud, elle traverse une partie du parcours de certaines fractions de populations noires, appelées Tebou.

Des sédentaires, agriculteurs d'oasis nommés Fazazna, vivent dans les villages les plus importants, tels que Mourzouk, Brak, et Sebha¹⁵. Ceux-ci sont d'origines variées, arabes ou soudanaises. Le géographe Olivier Pliez définit en 2003 le Fezzan « *un carrefour saharien, inscrit dans la durée, sur les grands axes du commerce caravanier* », car il présentait les éléments caractéristiques de toutes les régions similaires : une localisation intermédiaire entre les deux *littoraux*, méditerranéen et sahélien, une trame de peuplement dense et stable, une organisation fondée sur le rôle de relais commercial.

L'étonnante longévité du Fezzan comme carrefour s'explique par un positionnement exceptionnel. Vers le nord, d'abord, la Tripolitaine est nettement plus méridionale que les autres capitales du Maghreb, ce qui réduisait considérablement les trajets terrestres. Vers le sud, le Fezzan est la seule région à cette latitude se trouvant à la croisée de deux réseaux territoriaux : touareg à l'ouest, tebou à l'est. Ces espaces touchent également certains axes commerciaux dans plusieurs directions majeures.

Les zones géographiques du Fezzan seront convoitées, depuis le XIXe siècle, par différents empires en compétition.

La nature de cette compétition a imposé des exigences dans la gestion de cette région. Trois puissances (les Ottomans, les Italiens et les Français) se trouvent en effet en concurrence dans la course au partage du Sahara occidental.

¹⁵ SOAVE P., 2002, *Una regione « strategica » : il Fezzan*, Africa, LVII, 1, p. 85.

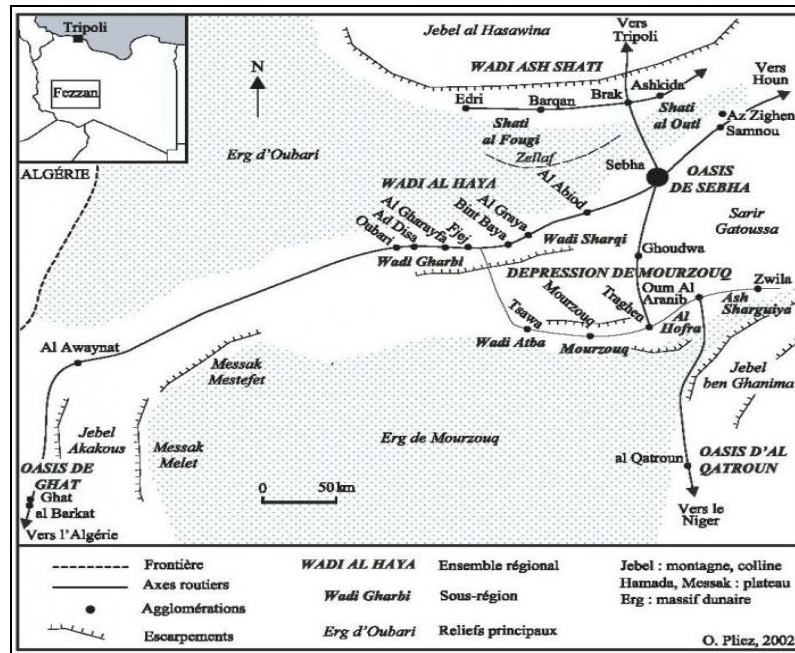


Figure 1. Le Fezzan, ses axes routiers et ses frontières (Pliez O., 2003, *Villes du Sahara*, version électronique téléchargée par le réseau Openedition).

Voir lien direct : <http://books.openedition.org/editions-cnrs/3739?lang=it>

Cette concurrence s'exprime, dans un premier temps, dans la conquête des principales régions littorales, mais elle trouve rapidement des prolongements dans la volonté commune des puissances d'étendre leur domination aux hinterlands, ces arrière-pays que constituent les espaces et les routes du Sahara.

Le Fezzan n'apparaît pas comme un objectif majeur dans cette conquête. Mais il le devient au fil des extensions territoriales, réelles ou projetées, des acteurs impériaux en présence. Ces derniers tentent de couper ou d'élargir ses limites et ses espaces en fonction d'intérêts stratégiques. L'urgence de sécuriser les conquêtes du littoral incite les empires à considérer progressivement le Fezzan comme une base de défense, gérée administrativement par l'élément militaire.

L'occupation des espaces économiquement vitaux a pour conséquence l'appauvrissement régional. Jean Despois évoque le terme de « *décadence* » en 1946. Il est question du début d'une lutte acerbe pour le contrôle des axes commerciaux et des voies de communication, au sein desquels le Fezzan occupe une place centrale. La Porte souhaite s'emparer de l'axe commerçant entre le Sahel et la Tripolitaine. Les projets italiens en Libye, concrétisés par le fascisme, visaient à faire du Fezzan un relais vers la corne de l'Afrique.

Enfin, les Français tentent d'en éroder des parties afin de créer un trait d'union entre l'Algérie et le Tchad.

Tout cela produit une effervescence dans la gestion de cet hinterland saharien. Une gestion qui sera finalement confiée à l'armée. Ce sont les Ottomans qui, à partir de la reprise d'autorité de 1835, tentent d'occuper le Fezzan en installant des garnisons militaires dans les villages les plus importants, en se souciant également d'organiser une administration par l'emploi d'un *caïmacan*, vicaire du sultan ou du grand vizir, et de certains fonctionnaires locaux.

La domination de la Porte au Fezzan demeure faible et incertaine. La région était l'objet de rivalités de pouvoirs locaux et nettement influencée par la confrérie sénoussie qui contestait l'autorité desdits pouvoirs.

Au cours de la période 1845-1910, la France envisage de pénétrer dans la région pour étendre les confins occidentaux de son réseau saharien, en tentant de créer des occasions d'occupation, pas de la totalité du Fezzan mais de ses avant-postes, Ghadamès et Ghat¹⁶.

Le projet impérial ne se matérialisera que pendant la Seconde Guerre mondiale, par l'épopée de la colonne Leclerc. L'Italie giolittienne organise une expédition militaire contre les Ottomans au Fezzan un an après le début de la guerre de Libye de 1911 mais ne parvient cependant pas à contrôler réellement les villages de la région.

En effet, si l'occupation de Tripoli débute en 1911 et les principales villes fezzanais, Mourzouk, Brak, Sebha et Ghat, sont occupées en 1914 par la colonne Miani, la même année, l'opposition de la Sanussia contraint les Italiens à se replier vers le littoral, en quittant temporairement la région.

Ce sera seulement par la montée au pouvoir du fascisme et l'action violente de la colonne Graziani, en 1930, que l'Italie réussira à achever la conquête du Sud libyen.

À partir de cette date, le Fezzan subit la domination de pouvoirs coloniaux qui se succèdent.

La colonisation italienne en premier lieu, puis la colonisation française dans un second temps. Les deux pays planteront des administrations successives. Cet empilement colonial à l'œuvre de 1930 à 1951 constitue le cœur de notre sujet et de notre

¹⁶ MARTEL A, 2012, *Le Fezzan interdit dans l'imaginaire impérial français, 1835-1943*, OUANNES M, DENIEUIL P. N (dir.), *Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956*, p. 23.

problématique. La création (en trois décennie) par deux puissances européennes de deux modèles de gouvernement direct qui, à partir de leur métropole, imposeront leur style et pour lesquelles l'élément militaire demeurera le noyau central.

Problématique

Notre recherche se propose d'explorer l'histoire du *continuum* de ces administrations militaires, elles-mêmes issues des guerres coloniales.

Notre problématique comporte deux volets, l'un général et l'autre spécifique.

D'abord, dans le cadre d'une analyse sur l'histoire des institutions coloniales, nous examinerons le rôle et les pratiques de chaque administration militaire, l'italienne et la française.

Il s'agira de répondre aux questionnements suivants (2^e et 3^e parties) :

- Comment les militaires italiens et français au Fezzan ont-ils pensé et conçu découpage territorial ? Quels furent les critères retenus et comment les directives furent-elles concrètement appliquées ? Comment les espaces régionaux ont-ils été appréciés par les deux administrations ?
- De quelle manière les deux administrations militaires ont-elles été gérées ? Quels types d'institutions représentatives ont été mises en place dans le désert ?
- Quelles étaient les fonctions réelles des militaires chargés d'administrer les zones du Fezzan ?
- Les pouvoirs coloniaux ont-ils programmé une organisation sanitaire et scolaire ? Quelle aura été leur mise en œuvre ?
- De quelle manière a été pensé le mécanisme d'implication des indigènes à l'intérieur des structures des deux administrations militaires ? Quelles étaient les fonctions des cadres fezzanais choisis par les militaires et comment leurs relations se développaient-elles avec le pouvoir colonial ?

Les réponses à toutes ces questions nous aideront à définir plus clairement les deux modèles coloniaux installés au Sud libyen. L'interprétation que nous donnerons aux questionnements sera liée au contexte politique international dans lequel les deux administrations militaires s'inscrivent.

Dans un second temps, en guise de conclusion, notre objet de recherche, constitué de l'analyse approfondie de chaque modèle colonial, sera encadré dans une perspective comparée.

Il s'agira de répondre aux interrogations suivantes :

- Est-il possible de confronter les deux expériences administratives gérées par les militaires italiens et français au Fezzan ?
- Quels sont les points de convergence et de divergence de ces deux administrations ? Sommes-nous en présence de deux modèles coloniaux différents ou d'une forme très ancienne de domination territoriale éminemment fondée sur la conquête militaire ?

La période qui nous intéresse s'étend chronologiquement de 1930, entre la pleine réalisation de la colonisation italienne de la Libye, et le processus de transition qui porte à la formation de l'État libyen indépendant de 1951.

Cela nous permet de poser une dernière hypothèse exploratoire de compréhension concernant l'impact de la double gestion administrative coloniale au Fezzan sur le processus d'indépendance de la Libye de 1951. Comment apprécier cette influence en termes de construction identitaire et politique ? Quelle a été l'impact régional sur la progression de ce processus ?

Terminologie

Nous avons tenté d'éclaircir ci-dessous des notions qui pourraient prêter à confusion.

Le nom actuel du *Fezzan* désigne l'une des trois régions de la Libye contemporaine, il tire son origine de celui de la *Phazania* antique. À partir des travaux de Desanges, en 1962, qui écrivit un « *catalogue des tribus africaines de l'antiquité à l'ouest du Nil* », jusqu'à Mattingly, qui publia un ouvrage sur les origines de la Tripolitaine en 1995¹⁷, la plupart des spécialistes s'accordent pour conclure que la *Phazania* des anciens, évoquée en particulier

¹⁷ MATTINGLY D., 1995, *Tripolitania*, p. 30.

par Pline l’Ancien avant sa relation de l’expédition de Cornélius Balbus contre les Garamantes, est à replacer au nord-ouest du Fezzan actuel¹⁸.

Les deux toponymes, *Fezzan* et *Phazania*, ne s’appliquent pas en réalité à la même aire géographique et cette confusion spatiale, depuis l’antiquité, est attribuée aux géographes arabes.

D’après les ouvrages d’Ibn Hawkal et al-Idrisi au cours des VIIIe et IXe siècles après J.-C., le Fazaz, c’est-à-dire le Fezzan, où se trouvaient les villes de Garama et de Tasawa, se situait bien à l’endroit que nous connaissons, sur les routes entre la Tripolitaine et le *bilād al-sūdān*. Pour les Arabes, au moment de leur pénétration dans le Sahara, le Fezzan s’appelait *Targa*, du nom, en tamasheq¹⁹, de ce pays. Force est de constater que le mot berbère *Targa* signifie aussi rigole, vallée, ce qui convient bien aux couloirs d’oasis de la région, qui représentent le cœur vivant du Fezzan. Concernant le Fezzan actuel, il correspond bien à cette région d’oasis que le texte de Pline permet d’entrevoir bien au-delà de l’Hamada el-Homra. C’est là que se trouvait, d’après lui, entre autres sites, la capitale des Garamantes, *Garama*, aujourd’hui Germa²⁰.

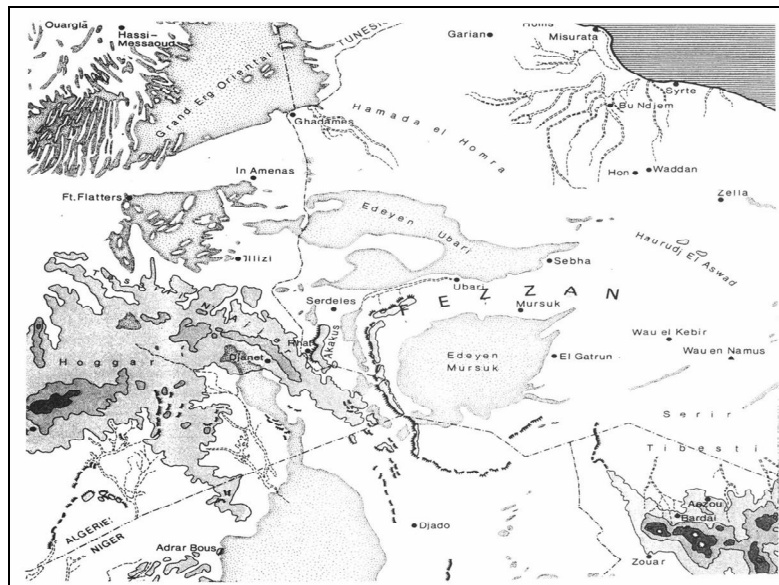


Figure 2. Le Fezzan et les régions périphériques

(« *Fezzân* », *Encyclopédie Berbère*, XVII, 1997, Escargotière-Figuig)

¹⁸ *Fezzân*, op. cit.

¹⁹ Le tamasheq est un groupe de variantes berbères parlées par les Touareg. Il appartient à la famille des langues afro-asiatiques.

²⁰ *Ibid.*

Le terme de *modèle colonial* se rapporte à une ligne de conduite administrative qui fut adoptée à l'époque de la colonisation de l'Afrique. Une praxis qui a servi de référence dans la création des outils de représentation et dans les pratiques d'exercice du pouvoir régional et du contrôle territorial.

La notion d'*administration militaire* fait référence au rôle de l'institution militaire en dehors des combats de guerre. Au cours de l'histoire coloniale européenne, nous retrouvons des soldats employés à l'intérieur d'une administration coloniale dans des projets ethnographiques, géographiques et sociologiques, dans la construction des voies de communication, dans la réalisation des plans urbains, ou employés dans certains bureaux politiques des gouverneurs²¹. Les administrations militaires s'insèrent dans le tissu politique et social des colonies, des protectorats et des mandats. Outre leurs actions en matière de maintien sécuritaire ou de rétablissement de l'ordre, les armées auront également, en situation coloniale, à administrer. *Administrare*, au sens latin du terme, signifie gouverner, dans une large mesure, de vastes territoires précédemment conquis.

Lorsque nous évoquons l'*histoire coloniale*, nous nous référons à l'histoire écrite pendant la période coloniale car, selon l'historienne Sophie Dulucq, cela « *nous permet de comprendre les modes spécifiques de liaison de l'histoire avec le pouvoir colonial et avec le savoir* »²². Une analyse qui définit l'histoire coloniale comme « *l'histoire des territoires colonisés qui s'est élaborée avant les indépendances, quels qu'en soient par ailleurs les objets, les contenus, les obédiences* ». ²³

Enfin, il nous semble utile de définir la notion d'*histoire comparée*. Afin de comprendre sa terminologie, nous proposons de remonter à une communication de l'historien Marc Bloch, tenue à Oslo en 1928, ayant pour sujet « *l'histoire comparée des sociétés européennes* »²⁴.

La problématique de Bloch était la suivante : qu'est-ce que l'historien doit comparer ? « *Il faut faire choix, dans un ou plusieurs milieux sociaux différents, de deux ou plusieurs phénomènes qui paraissent présenter entre eux certaines analogies, décrire les courbes de*

²¹ LABANCA N., 2002, *Oltremare*, p. 340.

²² DULUCQ S., 2009, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale*, p. 11.

²³ *Ibid.*, p. 19-20.

²⁴ BLOCH M., 1928, *Pour une histoire comparée des sociétés européennes*, *Revue des sciences historiques*, n. 46, p. 15-50. Cet ouvrage a été reproduit *a posteriori* dans BLOCH M., 1962, *Mélanges historiques*, p. 16-40.

*leurs évolutions, constater les ressemblances et les différences et, dans la mesure du possible, expliquer les unes et les autres ».*²⁵

Deux conditions sont nécessaires, d'après l'historien français, pour qu'il y ait, historiquement parlant, une comparaison : « *une certaine similitude entre les faits observés et une certaine dissemblance entre les milieux où ils se sont produits* »²⁶.

La comparaison assume deux fonctions importantes : rechercher et comprendre les aspects spécifiques et généraux de chaque manifestation de l'histoire, mais aussi aider à comprendre les causes et les origines des phénomènes²⁷. Marc Bloch met cependant en garde sur des analyses comparées trop vastes, soulignant la nécessité de confronter entre eux les faits historiques provenant de « *sociétés synchrones*²⁸ ».

Par ailleurs, un autre historien français, Lucien Febvre, récusait les grandes comparaisons évoquées par le philosophe et historien anglais Arnold J. Toynbee, dans son ouvrage « *A Study of History*²⁹ », publié en 1961, concernant les rapports qui peuvent unir entre elles deux sociétés qui se succèdent. Toynbee examinait la formation du califat de Bagdad par les Abbassides, en arrivant à démontrer comment sa naissance immédiate, par la victoire sur le califat Omeyyade de Damas en 750 après J.-C., permettait de rétablir entre la Syrie et l'Égypte, anciennes provinces romaines, et l'Arabie, province sassanide, le lien précédemment noué par l'Empire des Achéménides.

Le succès abbasside provoquait la résurgence d'une grande formation historique du passé. Cela incitait Toynbee à comparer directement l'État des Abbassides à celui des Achéménides.

Cette filiation directe, écrit Febvre, porte l'historien anglais à prouver que, « *si l'on applique une réflexion à l'étude d'une formation politique et sociale complexe (à qui l'on peut cependant attribuer une date de naissance valable), on peut s'apercevoir, le plus souvent, qu'à des époques parfois séparées par de très vastes intervalles, cette formation a été préfigurée par d'autres, en qui l'on peut sans trop d'efforts retrouver quelques-unes de ses caractéristiques formelles*³⁰ ».

²⁵ Ibid., p. 17.

²⁶ Ibid.

²⁷ WALKER D. L., 1980, *A Note on Historical Linguistic and Marc Bloch's Comparative Method*, *History and Theory*, vol. 19 n. 2, p. 154 – 164. Voir également GREEN N. L., 1990, *L'Histoire comparative et le champ des études migratoires*, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 45, n. 6, p. 1336.

²⁸ Ibid., p. 1337.

²⁹ TOYNBEE A. J., 1961, *A Study of History, Vol. I, Introduction. The Geneses of Civilizations, part one*, p. 17, 73.

³⁰ FEBVRE L., 1952, *Combats pour l'Histoire*, p. 156-158.

Si, effectivement, l'objectif de chaque historien est celui d'identifier ces schèmes, il faut cependant comprendre, d'après Febvre, qu'elles « *ne sont qu'un jeu, ou bien elles aboutissent à une vue d'ensemble*³¹ » sur la formation des civilisations humaines. Pour Febvre, Toynbee ne réfléchit pas suffisamment, dans son ouvrage, sur les passages intermédiaires des dix siècles d'histoire réelle qui séparent les deux moments historiques auxquels il se réfère. Ce dernier se limite à sauter périlleusement en arrière à coup de métaphores et paralyse l'analyse.

La comparaison, comme nous l'avons écrit plus haut, peut se faire entre deux ou plusieurs objets. Dans un article récent, le professeur canadien Stéphane Paquin nous fournit une véritable échelle de valeurs. La réussite scientifique dépend du rapport au nombre des phénomènes mis en confrontation dans le cadre d'un travail de recherche.

La comparaison binaire, d'après la contribution de Paquin, offre « *l'avantage d'être plus intense* », en gagnant une portée descriptive et une profondeur historique, alors que « *la comparaison d'une multitude de cas permet plus facilement la généralisation* »³².

Or, le chercheur qui exprime l'ambition d'emprunter une démarche scientifique rigoureuse en sciences humaines et sociales, devrait pouvoir opérer une distinction. Une distinction qui consiste à « *diviser en deux groupes l'ensemble des propositions concevables : celles avec lesquelles elle est compatible et celles avec lesquelles elle est contradictoire*³³ ».

Sources

La plupart des sources que nous avons utilisées pour accomplir ce travail de recherche ont été collectées entre 2011 et 2013, dans plusieurs institutions, gouvernementales ou privés. Les corpus documentaires se composent prioritairement de sources écrites, issues des archives et de la littérature scientifique analysées, enrichies par quelques sources visuelles, telles que des cartes géographiques, des photographies et des illustrations, qui nous permettront de mieux situer l'avancement de la démarche historique.

³¹ Ibid.

³² PAQUIN S., 2011, *Boucharde, Durkheim et la méthode comparative positive*, Politiques et Sociétés, vol. 30, n. 1, p. 57-58. Voir également à ce sujet : ABRAMS P., 1982, *Historical Sociology*, BADIE B., 1992, *Analyse comparative et sociologie historique*, Revue Internationale de Sciences sociales, n. 133, p. 363-372, TILLY C., 1984, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*.

³³ PAQUIN S., *op. cit.*, p. 59.

La masse de documentation écrite qui a été consultée a, pour une grande part, été l'enjeu historiographique majeur et n'a pas permis la réalisation d'une enquête orale auprès des témoins de cette histoire. Par ailleurs, les contraintes budgétaires et de temps ne nous ont pas permis de nous rendre en Libye et nous n'avons pas pu réaliser autant d'entretiens que nous l'aurions souhaité. En effet, nous n'avons pu conduire qu'un seul entretien oral dont la retranscription se retrouve dans les annexes du présent manuscrit³⁴.

Parmi les dépôts d'archives les plus importants ayant contribué à la réalisation de ce présent travail figurent, en France, les *Archives nationales d'outre-mer* d'Aix-en-Provence (ANOM), notamment les sous-séries 81F, appartenant au fonds de l'ancien *ministère d'État chargé pour les Affaires algériennes*, et GGA, relatif au fonds du *gouvernement-général de l'Algérie*.

Le *Service historique de la Défense* de Paris-Vincennes (SHD) s'est révélé un outil important pour retracer des sources primaires, notamment le fonds de *Service des Affaires sahariennes* (1H), tandis que l'*Archive diplomatique des Affaires étrangères* de Paris-La Courneuve (ADAE-LC) a fourni à cette recherche un petit nombre des sources complémentaires, surtout à l'intérieur de la sous-série 36 QO sur les Anciennes Colonies Italiennes.

En Italie, nous avons pu nous procurer d'importants documents auprès de l'*Archivio Storico Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri* (ASDMAE), de l'*Archivio Centrale dello Stato* (ACS), et, dans une moindre mesure, de l'*Archivio Ufficio Storico dello Stato Maggiore dell'Esercito* (AUSSME) de Rome.

Il s'agit, dans la plupart des cas, de documents appartenant aux fonds de l'ancien *Ministero dell'Africa Italiana* (MAI), éparpillés dans les deux premiers sites romains cités ci-dessus.

La majorité des ouvrages nécessaires pour encadrer l'objet de cette recherche se trouve à Aix-en-Provence. À la *médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme* (MMSH), la *bibliothèque de la Faculté des Lettres* de l'Université d'Aix-Marseille, notamment le Cadist et son fonds colonial, la *bibliothèque des Archives nationales d'outre-mer* (ANOM) et la *bibliothèque de l'Institut d'études politiques* (IEP). À

³⁴ Voir Annexe 24, Entretien avec Monsieur André Martel par Tommaso Palmieri, p. 358.

Paris, la *bibliothèque nationale de France* (BNF), celle de l'*Institut national des Langues et civilisations Orientales* (INALCO), et la *bibliothèque Sainte-Geneviève* de l'Université de Paris 1-Panthéon Sorbonne.

À Rome, auprès de la *bibliothèque de l'École Française de Rome* au palais Farnèse, de la bibliothèque de l'*Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente* (IsIAO), avant sa fermeture permanente en 2012 en raison de l'absence de crédits de fonctionnement³⁵, de la bibliothèque de l'*Istituto per l'Oriente Carlo Alfonso Nallino* (IPOCAN), et de la bibliothèque, cartothèque et photothèque de la *Società Geografica Italiana*³⁶ (SGI), dont le fonds *Elio Migliorini* garde la plupart des images appartenant aux missions scientifiques conduites par les Italiens au Fezzan pendant l'époque fasciste.

À Bologne, des ouvrages et des documents sur l'époque de la colonisation italienne et française ont été récupérés auprès du *Centro Amilcar Cabral*, notamment à l'intérieur du fonds *Paul Sebag*, de la *bibliothèque municipale de l'Archiginnasio*, et de la *Bibliothèque Universitaire*.

Concernant les fonds privés, nous avons pu nous rendre à la bibliothèque et aux archives des *Frati Minori della Lombardia* à Milan, à l'archive documentaire et photographique de l'*Associazione Ardito Desio*, et à la bibliothèque et archive photographique digitale de l'*Associazione degli Italiani rimpatriati dalla Libia* (AIRL) à Rome, en retraçant certains ouvrages et images ultérieurs pour le déroulement de la recherche.

Les sources « de première main » retrouvées aux archives peuvent être cataloguées *grosso modo* de la manière suivante :

A. Archives françaises

- Notes des militaires concernant les limites territoriales du territoire du Fezzan
- Proclamations officielles des opérations de guerre
- Notes générales sur l'organisation administrative du territoire et la mise en place de ses structures, rédigées par les militaires français
- Notes et bulletins de renseignements, rédigés par les militaires, concernant la situation politique du Fezzan entre 1944 et 1950

³⁵ La bibliothèque de l'IsIAO contenait, au moment de sa fermeture, un fonds photographique très riche sur la Libye qui était en train d'être inventorié et catalogué.

³⁶ Certaines images ont été récemment cataloguées et mises à disposition, en libre accès, directement en ligne. Voir <http://91.212.219.213/sgi/Products.aspx>

- Rapports annuels du gouvernement français à l'Organisation des nations unies (ONU) de 1951 et 1952
- Rapports périodiques de l'ONU et de l'UNESCO concernant l'avancement du processus d'indépendance libyenne, à partir des tournées d'inspection au Fezzan des années 1948-1950
- Correspondances entre les militaires français chargés de la gestion administrative, les gouverneurs coloniaux et les ministres
- Rapports personnels concernant l'état de service de certains militaires et feuilles de notes concernant l'aptitude du personnel indigène envers le pouvoir colonial
- Cartes géographiques et photographies, portant notamment sur l'intensification des travaux hydrauliques réalisés dans la région pendant les années 1949-1951

B. Archives italiennes

- Mémoires historiques annuels concernant la composition des garnisons militaires
- Notes sur l'organisation administrative des territoires sahariens italiens rédigées par les militaires responsables des subdivisions
- Correspondances parmi les militaires des garnisons concernant la mise en place des dispositions administratives
- Actes parlementaires relatifs aux lois approuvées en matière coloniale
- Liste du personnel colonial des territoires sahariens
- Cartes géographiques des subdivisions territoriales

La littérature scientifique se compose notamment d'ouvrages historiques, géographiques, et sociologiques. Il s'agit des travaux académiques publiés en anglais, français, italien et, dans une moindre mesure, en arabe. Ces travaux portent sur un certain nombre de thématiques, en particulier l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale, l'histoire de la colonisation européenne au Maghreb et au Sahara, l'histoire contemporaine de la Libye, l'histoire de l'administration coloniale, l'histoire militaire, l'histoire des relations internationales à l'époque coloniale, les études de géographie humaine du Sahara, et les quelques études sur les sociétés plurielles sahariennes. À ces corpus il faut ajouter les quelques écrits secondaires non publiés, tels que certaines thèses de doctorat pertinentes eu égard à l'objet de notre recherche, et de rares mémoires.

État de la recherche

Cet état de la recherche vise à préciser le positionnement historiographique et épistémologique de la thèse, en analysant en même temps les difficultés concrètes que les chercheurs et les étudiants souhaitant conduire un travail de recherche sur la Libye rencontrent pour accéder aux sources « de première main ».

Cela nous permettra de fixer les lacunes que ce travail tentera de combler.

Les études concernant l'histoire de la Libye, depuis 1835 jusqu'à la fin de la monarchie de Muhammad Idris en 1969, présentent un nombre assez réduit de travaux scientifiques.

Notons quelques travaux essentiels : l'ouvrage collectif d'Olivier Pliez de 2004 sur « *La nouvelle Libye* », définissait le pays comme « *encore un champ en friche, tant la connaissance que nous en avons reste parcellaire, événementielle parfois et surtout tributaire du difficile accès au terrain* ³⁷ ».

Cette orientation sera confirmée par Moncef Ouannes en 2009, lorsqu'il indiquait que la Libye était « *l'un des pays les plus mal connus des spécialistes du Maghreb* » ; sa société demeurait encore très peu explorée et faisait l'objet de confusion et des préjugés négatifs³⁸.

C'est aussi un pays dont l'existence avait été presque ignorée jusqu'en 1969, date des bouleversements issus du mouvement révolutionnaire « *al-Fatah* » du 1^{er} septembre, qui a conduit à la formation du régime *jamahiryen* de Muammar Kadhafi.

C'est à partir de ce moment-là, affirme Ouannes, que la Libye a été « *exposée aux feux de la rampe* ³⁹ ».

En évoquant les façons d'écrire l'histoire libyenne à l'époque contemporaine, Anna Baldinetti faisait écho, en 2010, à ce grand écart chronologique ⁴⁰. À tout cela il faudrait ajouter, d'un point de vue pratique, une complexité diffuse concernant l'accès aux sources archivistiques, notamment du côté libyen.

Étudier l'histoire libyenne, en dehors des influences extérieures arabes et étrangères demeurera, selon Mahmoud Edeek, une « *mission impossible* », car « *la Libye a été et sera toujours en interaction avec les événements se déroulant aux différentes échelles : méditerranéenne, africaine, arabe et internationale* ⁴¹ ». Edeek affirme qu'en dépit des

³⁷ PLIEZ O. (dir.), 2004, *La nouvelle Libye. Géopolitique, espaces et sociétés au lendemain de l'embargo*, p. 4.

³⁸ OUANNES M., 2009, *Militaires, Élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, p. 8.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ BALDINETTI A., 2010, *The Origins of the Libyan Nation*, p. 10.

⁴¹ EDEEK M., 2012, *Motivations et ambitions françaises dans le Sud et l'Ouest de la Libye*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 34.

efforts déployés par les chercheurs, « *beaucoup de questions et de problèmes nécessitent encore plus d'études et de recherches* ».

Une masse documentaire importante doit être soumise à l'analyse. Il est question du dépouillement des archives turques, italiennes, françaises, maltaises et allemandes. Ainsi que de textes importants qui se trouvent dans certains pays arabes. Sans omettre, il va de soi, la richesse potentielle que peuvent offrir les archives de Tripoli et d'ailleurs en Libye⁴².

Dans ce corpus d'archives, nous pouvons inclure également les sites américains, russes, et ceux de l'ONU qui pourraient aussi bien contenir de précieux documents favorisant la compréhension de certains événements de l'histoire contemporaine du pays nord-africain.⁴³

Le Centre National pour les Archives et les Études historiques de Tripoli, créé en 1978 et anciennement connu comme le Centre du jihad des Libyens pour les études historiques – *Markaz jihād al-libiyīn lil-dirasāt at-tārikhīyya*, ou, à l'extérieur, par la dénomination plus neutre de *Libyan Studies Center*, conserve des fonds documentaires en arabe, osmanli, italien, anglais et français concernant l'époque coloniale et postcoloniale.

Il faut cependant remarquer qu'à l'heure actuelle ces sources demeurent inaccessibles au public. Un projet italo-libyen pour le classement et le catalogage des sources européennes de la période coloniale a été inauguré en 2008. Il a été interrompu trois ans après, à l'aube des derniers bouleversements politiques.

D'après le témoignage de Nora Lafi, les sources en arabe et osmanli seront mises à la disposition de chercheurs à partir de 2015⁴⁴. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de confirmer que les échéances seront respectées, la situation incertaine et instable du pays rendant très difficiles les correspondances.

Le Centre de Tripoli avait initié, en outre, à partir de 1978, une vaste campagne de recueils de témoignages d'anciens moudjahidin, dans le but d'enregistrer les récits des derniers survivants de la période coloniale⁴⁵.

Cependant, comme le signifient François Dumasy et Francesca Di Pasquale, dans un article récent, la recherche de ces témoignages se limitait « *aux combattants ordinaires,*

⁴² Ibid.

⁴³ Le Centre National pour les Archives et les Études historiques (Libyan Studies Center) de Tripoli a récemment édité un ouvrage de Mukhtar Tahar Kirfaa, professeur d'histoire moderne et contemporaine de l'Université de Zaouia, qui analyse les relations politiques entre la Russie, puis Union Soviétique et la Libye de 1911 à 1951. KIRFAA M. T., 2014, *Lībīya fi'l-siyāsa'l-khāriḡīyya li-rusīya wa-l-itihād al-sawfīty*. La nouvelle a été publiée dans la page Facebook de l'établissement libyen, à la date de 23 juin 2014.

⁴⁴ Correspondance du candidat avec Nora Lafi par voie électronique, 18 juin 2012.

⁴⁵ DUMASY F., DI PASQUALE F., 2012, *Être historien dans la Libye de Kadhafi. Stratégies professionnelles et pratiques mémorielles autour du Libyan Studies Center*, Politique Africaine n. 125, p. 135.

minimisant le rôle joué par les grandes familles et celui d'anciens chefs de la résistance pouvant faire concurrence au Guide »⁴⁶. Kadhafi se réclamait surtout de la figure d'Omar al-Mukhtar, en occultant délibérément, par exemple, la mission d'autres partisans tels que l'un des principaux chefs nationalistes, Muhammad Fekini.

Le pouvoir s'abstenait d'intervenir dans les méthodes de travail, en restant cependant maître du cadre de recherche. Les historiens du *Libyan Studies Center* n'étaient pas autorisés par Kadhafi à étudier la période de la monarchie⁴⁷.

La nécessité, du côté du pouvoir jamahiriyen, de réaffirmer sa primauté dans la définition de la mémoire historique se traduisait souvent par l'usage de la force. La destruction d'une série de bâtiments et d'archives depuis 1969 en est une démonstration.

Pour ne citer que des exemples mineurs, certaines administrations de la monarchie, dont la direction centrale de la presse et le cadastre de Tripoli, ont été brûlées en 1969 et 1986, tandis que la bibliothèque de la Sanussia à Djarabub a été détruite en 1989⁴⁸.

La question de l'accès aux sources « de première main » n'est pas seulement une prérogative libyenne. Soulignons que cette difficulté s'est également manifestée en Italie jusqu'aux années 1980.

Ces vicissitudes s'inscrivent dans le cadre de l'absence d'une décolonisation réelle des études historiques. Une décolonisation qui a été gérée d'en haut, d'après Giampaolo Calchi Novati, par le prisme du « *Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa* », créé au début de 1952 et chargé d'illustrer les activités menées par le gouvernement italien dans les anciennes colonies⁴⁹.

Antonio Maria Morone décrivait, dans un article de 2010, cette situation comme la résultante d'un compromis institutionnel. En effet, souligner les défaillances de l'exercice colonial italien ne permettait pas de donner une vision positive de l'œuvre de l'Italie en Afrique⁵⁰.

Les membres du Comité, anciens fonctionnaires et administrateurs du *Ministero dell'Africa Italiana (MAI)*, pour la plupart, ont publié entre 1960 et 1980 quarante volumes sur l'œuvre italienne en Afrique. Ils n'avaient analysé que certains passages historiques de l'aventure coloniale italienne, masquant à l'opinion publique les pages les plus violentes et

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid., p. 139.

⁴⁹ CALCHI NOVATI G., 1995, *Mediterraneo e questione araba nella politica estera italiana*, BARBAGALLO F. (dir.), *Storia dell'Italia Repubblicana*, vol. II, t. 1, p. 205.

⁵⁰ MORONE A. M., 2010, *I custodi della memoria. Il Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa*, *Zapruder* n. 23, p. 31.

cruelles de cette histoire. Ces derniers monopolisaient également l'accès aux sources archivistiques.

Le Comité obtenait en fait le droit exclusif de consultation des fonds coloniaux, limitant l'activité historiographique des chercheurs indépendants jusqu'aux années 1980⁵¹.

Il faudra attendre la parution des ouvrages de Giorgio Rochat, Angelo Del Boca, Romain H. Rainero et Luigi Goglia pour que naisse un processus tardif de décolonisation des études historiques italiennes. Pour la première fois depuis la fin de l'époque coloniale, les anciens acteurs de la colonisation italienne n'étaient plus les gardiens exclusifs de la mémoire historique.

Il s'ensuivit une vaste production écrite ayant une double mission. Une mission scientifique d'une part, mais également une mise au point auprès d'un public plus large. Il était question de dénoncer, pour la première fois, les crimes de la colonisation italienne.

L'objectif était de renverser les représentations accolées à la notion de colonialisme italien par les membres du Comité. Une critique à l'égard de la colonisation italienne naissait et détricotait les allant de soi sur une mythologie positive de la colonisation italienne en comparaison avec d'autres expériences coloniales européennes⁵².

Rappelons-nous, en Libye, les représailles de la guerre italo-ottomane de 1911 et la décision de déporter les Libyens vers les Îles éoliennes et les Tremiti. Rappelons également l'utilisation de l'aviation et des bombardements à l'ypérite pendant les opérations de pacification conduites sous le fascisme au Fezzan et en Cyrénaïque. N'oublions pas la création des camps de concentration aux Syrtes, voulus par Graziani et Badoglio, pendant les années 1930, afin d'éradiquer les moudjahidin sénoussistes⁵³.

Ces thématiques de recherche se développeront entre la fin de 1990 et le début des années 2000. Elles donneront lieu à une série de rencontres entre les chercheurs italiens et libyens, dans le cadre des accords de coopération culturelle entre les deux pays. Au cours de ces occasions émergent, du côté libyen, les contributions d'une poignée d'historiens, formés pour la plupart à l'étranger, tels que Muhammad Tahar Jarrari, Salaheddin Hasan Sury et Habib Hesnawi⁵⁴.

⁵¹ Ibid., p. 35.

⁵² Voir à ce sujet DEL BOCA A., 1989, *Le conseguenze per l'Italia del mancato dibattito sul colonialismo*, Studi Piacentini, n. 5.

⁵³ Voir à ce sujet GOGLIA L., SANTARELLI E., RAINERO R. H., ROCHAT G., 1981, *Omar al-Mukhtar e la riconquista fascista della Libia*, DEL BOCA A., 1988, *Gli Italiani in Libia*, 2 vol., ROCHAT G., 1991, *Guerre coloniali in Libia e in Etiopia: studi militari*,

⁵⁴ Il faut citer notamment la série de trois colloques des années 2000-2002 entre l'IsIAO de Rome et le Libyan Studies Center sur *Gli esiliati libici nel periodo coloniale*. En outre, JERARY M. T., *The Libyan Cultural Resistance to Italian Colonization*, HESNAWI H., *Italian Imperial Policy towards Libya, 1870-1911*,

Le développement des études coloniales, du côté italien, permet la floraison progressive, entre 1980 et 1990, d'un certain nombre de publications spécifiques sur la Libye coloniale.

Elles concernent l'histoire des Juifs libyens, le rôle joué par l'Église et la colonisation agricole⁵⁵.

Cependant, comme le remarque Anna Baldinetti, tous ces ouvrages, basés uniquement sur les sources italiennes, ont situé les événements de la Libye coloniale à l'intérieur d'une catégorie simplifiée, celle du colonialisme italien, au lieu de les classer dans l'histoire libyenne⁵⁶.

À partir des années 1990, une série de contributions historiques qui tentent d'élargir le cadre exclusif de la colonisation voient le jour. En parlant de la formation de la Libye moderne, Ali Abdullatif Ahmida souligne l'importance de dépasser la conception historiographique eurocentriste qui a accompagné jusqu'ici la manière d'écrire l'histoire de l'Afrique du Nord avec le monopole des matériaux des archives coloniales⁵⁷. Cela se traduit dans la volonté de l'historien de revenir en arrière, en expliquant comment les dynamiques sociales, économiques, régionales et familiales de la Libye précoloniale avaient influé sur l'évolution des phases administratives et politiques du pays⁵⁸.

D'un point de vue géopolitique, André Martel avait en effet encadré chronologiquement le début du processus de formation de la Libye contemporaine à partir de la Question d'Orient de 1835.

À ce moment-là, l'Empire ottoman, chassant les derniers membres de la dynastie indépendante des Karamanli, reprenait possession, par voie directe, de ses provinces tripolitaines et cyrénaïques⁵⁹.

Sur cette ligne historiographique se positionnent d'autres manuels d'histoire et travaux spécifiques, tels que ceux de Federico Cresti et Massimiliano Cricco⁶⁰, ou l'ouvrage de

HASAN SURY S., *A New System for a New State. The Libyan Experiment in Statehood, 1951-1969*, BALDINETTI A. (dir.), 2002, *Modern and Contemporary Libya. Sources and Historiography*, p. 17-31; p. 49-62; p. 179-194.

⁵⁵ Voir surtout IANARI V., 1995, *Chiesa, coloni e Islam. Religione e politica nella Libia italiana*, CRESTI F., 1996, *Oasi di italianità. La Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza, 1935-1956*.

⁵⁶ BALDINETTI A., 2010, *The Origins*, cit, p. 11.

⁵⁷ Ladite conception historiographique, souhaitant écrire une histoire de la colonisation vue « du côté de colonisés » avait permis la floraison d'un certain nombre d'ouvrages sur les autres colonies italiennes de la Corne d'Afrique. Voir TADDIA I., 1996, *Autobiografie africane. Il colonialismo nelle memorie orali*.

⁵⁸ AHMIDA A. A., 1994, *The Making of Modern Libya*, p. 3-4.

⁵⁹ Voir MARTEL A., 1991, *La Libye. Essai de géopolitique historique*.

⁶⁰ Voir CRESTI F., CRICCO M., 2012, *Storia della Libia contemporanea. Dal dominio ottomano alla morte di Gheddafi*.

Baldinetti déjà cité⁶¹. Certaines publications récentes insistent sur la nécessité d'élargir le cadre historique, de confronter les différentes sources et d'interpréter les modalités de fonctionnement des expériences précoloniales afin de comprendre la période contemporaine.

Simona Berhe, en 2013, démontre comment l'organisation institutionnelle issue des *Tanzimat* ottomans avait directement conditionné les choix stratégiques des conquérants italiens lors de la prise de Tripoli de 1911, dans le cadre de la première construction d'une société coloniale initiale. Cela se manifestait notamment en matière d'instauration des relations collaboratives et de définition d'une politique ponctuelle de sélection des notables, à l'intérieur d'un tissu social complexe et dominé par les clivages régionaux et familiaux⁶².

Les études sur l'administration de la Libye coloniale comportaient de nombreuses lacunes. Nicola Labanca expliquait, en 2002, comment l'évolution institutionnelle représentait un chapitre méconnu de l'histoire coloniale italienne. Il concluait ses analyses en sollicitant de nouvelles recherches sur ces questions.

Celles-ci devraient s'intéresser non seulement à l'étude formelle des établissements et leur organisation, mais elles devraient également tenter d'explorer leur impact réel sur le territoire administré⁶³.

Le premier travail détaillé sur l'administration coloniale italienne et le rôle des fonctionnaires et des intermédiaires a été publié par Chiara Giorgi en 2013.

Au plan général, l'ouvrage décrit l'évolution de la politique institutionnelle italienne, caractérisée par une forte militarisation bureaucratique, en plus d'une diffuse ambiguïté par rapport à la collaboration avec les représentants du pouvoir local.

Ces dignitaires de la colonisation étaient périodiquement destitués ou renommés, dans le cadre d'un renforcement de la politique de *divide et impera*. En outre, les fonctionnaires coloniaux italiens ont toujours manifesté une certaine impréparation et improvisation à exécuter de manière homogène leurs tâches organisationnelles. L'Italie n'a jamais envisagé la création d'une école d'Administration Coloniale comme cela a été le cas pour la France et l'Angleterre⁶⁴.

⁶¹ BALDINETTI A., 2010, *The Origins*, cit.

⁶² BERHE S., 2013, *Ascesa e declino di una famiglia di notabili. I Muntasir di Misurata*, DORE G., GIORGI C., MORONE A. M., ZACCARIA M. (dir.), *Governare l'Oltremare. Istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*, p. 160-182

⁶³ LABANCA N., 2002, *Oltremare*, cit, p. 331.

⁶⁴ GIORGI C., 2013, *L'Africa come carriera. Funzioni e funzionari del colonialismo italiano*, p. 68.

Cette dimension strictement militaire de l'administration coloniale italienne avait déjà été évoquée par Fabienne Le Houérou en 1994. Elle décrivait dans un ouvrage de 1994 l'organisation judiciaire et institutionnelle de l'Afrique Orientale Italienne (AOI) : une structure rigide et verticale qui laissait au dernier échelon un rôle subalterne aux chefs locaux sur des espaces restreints et toujours sous l'étroite surveillance des résidents militaires italiens⁶⁵.

Au cours de l'histoire coloniale italienne, certaines régions sont gérées par un mélange administratif de civils et militaires. D'autres, en revanche, plus périphériques, ont été administrées exclusivement par l'élément militaire. À l'intérieur de ces dernières, s'inscrit la gestion des espaces sahariens du Fezzan et du désert libyen. Le travail de Giorgi, qui ambitionne de couvrir l'ensemble géographique des administrations coloniales italiennes, ne livre que quelques lignes sommaires sur cette question de la militarisation de l'administration. Or, à bien des égards, cet aspect est fondamental.

Parler du Fezzan signifie analyser l'évolution d'une région oubliée par l'historiographie européenne contemporaine. Entre 1956, date de départ des derniers soldats français, et les années 2000, nous ne recensons qu'une poignée d'ouvrages spécifiques qui traitent de la région.

Parmi eux, celui de Paolo Soave, qui met en évidence la conception stratégique progressive du Fezzan comme territoire contesté pour des exigences frontalières et des ambitions d'empires⁶⁶.

De leur côté, Jacques Frémeaux et André Martel, dont les ouvrages ont été cités, font allusion à l'importance du Fezzan comme plaque tournante pour l'exigence de l'Empire colonial, dans le cadre de la présence française au Sahara.

Les vicissitudes historiques qui concernent la période de l'administration militaire de la France dans la région semblent être bien connues du côté maghrébin. En témoigne la parution en 2012 des actes d'une journée d'étude s'étant tenue à Tunis en 2009, sur les relations entre la Libye et la France pendant l'occupation militaire du Fezzan des années 1943-1956.

⁶⁵ LE HOUÉROU F., 1994, *L'épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie, 1936-1938. Les ensablés*, p. 32-33.

⁶⁶ Voir SOAVE P., 2001, *Fezzan. Il deserto conteso, 1842-1921*.

Ces travaux matérialisent l'aboutissement d'une coopération engagée entre le Centre National pour les Archives et les Études Historiques de Tripoli, l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) et certaines universités libyennes et tunisiennes⁶⁷.

L'objectif a été de proposer une première ébauche d'un parcours de connaissance partagé concernant plusieurs aspects de la période considérée.

À l'intérieur de l'ouvrage, nous retrouvons des contributions d'historiens, sociologues et politologues, qui tentent d'éclairer les motivations et les visées géostratégiques qui ont poussé la France à s'intéresser au Fezzan. Ils analysent également le développement des conditions administratives de la région et l'expérience des populations sous l'occupation.

Les auteurs y affrontent, en outre, la thématique du passage de l'administration française à l'indépendance libyenne et l'évacuation successive des militaires par les accords de coopération franco-libyens de 1955. Un aspect novateur est l'utilisation de sources originales, les mémoires écrits de certains protagonistes politiques de la Libye monarchique, cités, par exemple, dans l'article de Saïd Abderrahmane el-Hindiri⁶⁸, et les témoignages des personnes qui ont vécu personnellement l'occupation, comme celui de Muhammad Tahar Jarrari, actuellement directeur du Centre de Tripoli et ancien élève de l'une des écoles françaises de la région⁶⁹.

Ce travail ne représente cependant qu'un bref aperçu de l'expérience administrative de la France au Fezzan, tout en nous aidant à reconstruire l'ossature du système organisationnel, ainsi qu'à comprendre certains mécanismes de gestion. Abdallah Ali Ibrahim affirme, en effet, que l'étude de la situation prévalant dans le Fezzan sous administration française, l'analyse approfondie des événements s'y rapportant, la définition de ses caractéristiques et de ses changements ainsi que l'étude de ses effets et conséquences ont été « *sans doute limitées par la pénurie des ressources référentielles disponibles. Les sources locales écrites sont rares, et celles orales n'ont pas encore été enregistrées et sont en voie de disparition, suite au décès de la plupart des contemporaines de l'administration*⁷⁰ ».

Quant aux sources françaises, relatives à l'organisation militaire et administrative, les rapports et les dossiers sur les ressources financières et la situation des citoyens, leurs

⁶⁷ DENIEUIL P. N., OUANNES M., 2012, *op. cit.*

⁶⁸ EL-HINDIRI S. A., 2012, « *L'administration française au Fezzan, 1943-1956* », DENIEUIL P. N., OUANNES M. (dir.), *op. cit.*, p. 73-87.

⁶⁹ JARRARI M. T., 2012, « *L'enseignement français au Fezzan. Une expérience personnelle* », DENIEUIL P. N., OUANNES M., *op. cit.*, p. 107-117.

⁷⁰ IBRAHIM A. A., *Les conditions administratives, économiques et sociales du Fezzan sous l'administration militaire française, 1943-1956*, DENIEUIL P. N., OUANNES M. (dir.), 2012, *op. cit.*, p. 90.

activités et leurs conditions matérielles, demeurent « *conservés dans les archives françaises*⁷¹ ».

En outre, la simplification du rôle des militaires comme agents de la politique coloniale⁷² produit leur exclusion conséquente du contexte historique des réflexions proposées.

L'apport de notre analyse vise à combler une série de vides historiographiques.

Notre propos dans cette recherche est de combler les lacunes historiographiques en tenant compte des contraintes inhérentes à l'exercice académique. Du côté italien, il s'agit d'écrire une histoire complètement méconnue, celle de l'administration des territoires du Sud libyen à l'heure de l'instauration d'un colonialisme tardif à l'époque du fascisme. Du côté français, il est question d'approfondir l'aspect *développementiste* de la présence française au Fezzan. En outre, la tentative de comparer les deux expériences coloniales européennes, chronologiquement successives, et interpréter leurs propres logiques impériales, offre une originale reconstruction historique institutionnelle binaire d'une page obscure de l'histoire coloniale et postcoloniale du Maghreb et du Sahara.

⁷¹ Ibid.

⁷² MARTEL A., 2012, *Le Fezzan interdit*, cit, p. 23.

Première Partie

La gestion du Fezzan dans la phase de l'ambition coloniale. L'émergence de la militarisation des espaces sahariens par les Empires, 1835-1930

Par ce chapitre, nous tenterons d'inscrire le Fezzan libyen dans un contexte historique et social de longue durée. Pour construire l'objet de notre recherche, il nous semble utile de retracer les éléments qui ont caractérisé l'histoire de la région, à l'instar des événements qui se développent depuis les premières actions de réoccupation impériales dans l'Afrique du Nord du XIX^e siècle. Certains travaux historiques ont récemment mis l'accent sur l'urgence d'analyser la formation de la nation libyenne à partir du moment du passage entre la Question d'Orient, liée au déclin de l'Empire ottoman, et les ambitions coloniales européennes au Maghreb⁷³.

Le début de l'occupation algérienne par la France en 1830, la reprise d'autorité ottomane à Tripoli en 1835, les manœuvres anglaises de rapprochement à partir de l'Égypte puis l'ambition coloniale italienne vers la Méditerranée constituent les points de départ historiques qui nous aident à comprendre l'intérêt stratégique du désert pour les empires.

La logique de la pénétration à l'intérieur par l'élément militaire et la création des avant-postes inscrivent le Sahara dans le cadre des activités internationales de mise en place progressive du projet colonial. La région du Fezzan, dont nous traitons, se trouve impliquée dans cette première tentative de délimitation de nouveaux espaces.

À l'origine considéré comme un carrefour saharien reliant Tripoli et l'Afrique noire, qui profitait de la rente du commerce transsaharien par la gestion directe de ses ressources, le Fezzan est destiné à changer progressivement ses espaces de référence et sa dimension structurelle, suite aux événements liés à la reconquête ottomane et à l'affermissement du pouvoir colonial européen.

⁷³ L'historien André Martel avait insisté sur la nature internationale de la reprise d'autorité ottomane à Tripoli en 1835 comme phase historique de passage pour le contrôle d'une « *province carrefour* » dans le cadre du naissant colonialisme européen. MARTEL A., 1991, *La Libye, cit*, p. 31-32. Ali Abdullatif Ahmida, en réfléchissant sur la flexibilité de son approche socio-historique concernant la formation de la Libye moderne, considérait l'année 1830 comme le début de la pénétration capitaliste en Tripolitaine, ce qui marque la fin de la dualité entre le faible État central de Tripoli et les pouvoirs des tribus régionales. AHMIDA A.A., 1994, *The Making, cit*, p. 6, 11. Lisa Anderson, enfin, affirmait que la conséquence administrative la plus remarquable de la période de réoccupation ottomane se retrouve dans la naissance d'un État bureaucratique dans la région. ANDERSON L., 1986, *The Social and State Transformation in Tunisia and Libya 1830-1980*, p. 88.

Trois époques historiques seront prises en considération. Nous avons suivi la triple périodisation suivante pour chapitrer la première partie de la thèse.

- Une première division chronologique, de longue durée, allant de la reprise en main du territoire libyen de la part de la Suprême Porte en 1835 jusqu'aux accords de définition territoriale des espaces sahariens occidentaux de 1910, entre la France et les Ottomans. Cette phase retrace un certain nombre d'événements historiques remarquables. À l'instar de la mise en place des *Tanzimat* ottomans, la pénétration française et anglaise au Sahara et ses logiques d'expansion territoriales, le partage de l'Afrique, du côté européen, à l'heure du Traité de Berlin de 1878 et ses conséquences sur le découpage régional, et l'influence des pouvoirs locaux, notamment l'ascension de la Sanoussia.
- Le deuxième temps couvre le début de la conquête coloniale libyenne de 1911 par l'Italie giolittienne. Au cours des trois premières années de présence sur place, une mission militaire initiale au Fezzan est organisée, dès 1912, afin de pénétrer au Fezzan, sous le commandement du colonel Antonio Miani.
- La troisième étape historique, de 1915 au 1930, se réfère au passage de la gestion coloniale italienne des gouvernements giolittiens à l'époque fasciste. Cette dernière périodisation recouvre le repli de la colonne Miani et les défaites militaires des années 1915-1918, qui portent sur les concessions statutaires de 1919-1920. Ensuite, la montée au pouvoir du fascisme en 1922 et l'organisation d'une nouvelle politique d'occupation, plus agressive et violente. Une nouvelle mission d'occupation militaire du Fezzan est organisée, dès 1928, sous le commandement du colonel Rodolfo Graziani. L'entreprise fasciste dans le désert libyen ne sera que la première ébauche du processus de *pacification* de l'ensemble du territoire saharien.

Les phases de l'histoire évoquées détermineront l'assujettissement du Fezzan à l'intérieur des marges territoriales impériales. La nécessité réelle d'une urgence sécuritaire provoquera la formation d'une gestion administrative directe. Cela nous aidera à expliquer comment et pourquoi le Fezzan devient progressivement un objet de contrôle stratégique, administré par l'élément militaire.

L'étude de ces passages historiques nous conduira également à réfléchir sur l'émergence d'une double distinction spatiale, au sein des empires, entre les espaces septentrionaux à

valoriser et les espaces méridionaux à contrôler, dont l'objet de cette recherche prétend être un exemple pertinent.

1^{er} Chapitre. Origines, motivations, découvertes, arrangements. Le Fezzan entre le *Tanzimat* ottoman et le partage de l'Afrique, 1835-1910

A. La reprise d'autorité ottomane de Tripoli, la structure des sociétés plurielles du territoire et le début de l'intérêt européen pour les espaces sahariens, 1835-1870

La décision de la Suprême Porte de reprendre directement le pouvoir sur la Régence de Tripoli en 1835 conduit au début de la soi-disant deuxième gestion ottomane et vise à modifier la structure administrative et territoriale du pays. Cela au bout d'une longue parenthèse d'autonomie, la conséquence de la période de la dynastie Karamanli, une famille qui descendait des *Qouloughlis*⁷⁴, et qui gouvernait le destin de la Régence depuis 1711.

L'arrivée au port de Tripoli le 26 mai 1835 de la flotte ottomane commandée par Ahmad Bey et Moustafa Nejib Pacha, émissaires du Sultan-Calife Mahmud II (1808-1839), avait au début l'objectif d'aider les Karamanli à rétablir la calme et l'ordre dans la province, suite aux émeutes et aux protestations qui s'étaient déroulées pendant les dernières années de la mauvaise gestion gouvernementale de Yusuf Karamanli (1766-1838), contraint à abdiquer en 1832 à la faveur de l'un de ses fils, Ali.

Cette opération militaire a pour résultats concrets le remplacement du pouvoir politique et administratif et la fin de l'autonomie des provinces de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque (Barqa pour les Arabes). Ali Karamanli est exilé à Istanbul, tandis que le père Yusuf, dont l'âge est avancé, reste sur place.

Alors que les Ottomans tentent de réaffirmer leur souveraineté à Tripoli, la province est dans une situation de fragmentation. Au cours des siècles précédents, les gouverneurs de la Régence n'avaient pas réussi à dominer la régionalisation territoriale et surtout à pénétrer à l'intérieur.

⁷⁴ Les *Qouloughlis* représentaient un véritable groupe social constitué en Tripolitaine à partir du XVII^e siècle par le mariage des militaires ottomans avec des femmes indigènes. BALDINETTI A., 2006, *Islàm e Stato dal secondo periodo ottomano alla Jamahiriyya*, BALDINETTI A., PITASSIO A., *Dopo l'Impero Ottomano. Stati-nazione e Comunità religiose*, p. 223.

La Porte ne contrôlait que certaines villes de la côte telles que Tripoli, Misourata, Benghazi et Derna. La Régence s'était ainsi contentée de créer un réseau de faibles clients, afin de se placer comme intermédiaire pour la gestion des affaires commerciales.

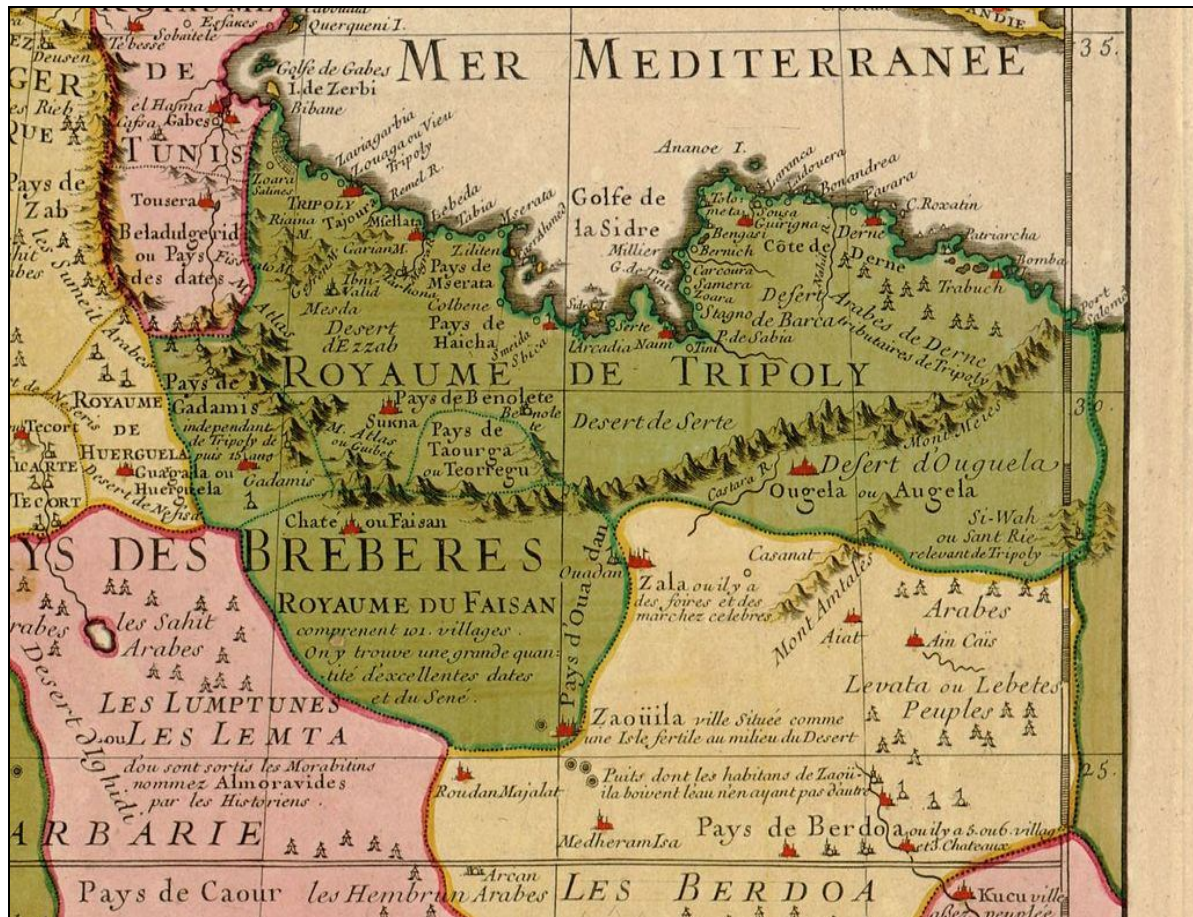


Figure 3. Carte géographique de la Régence de Tripoli, 1707

(DE L'ISLE G., 1707, *Carte de la Barbarie de la Nigritie et de La Guinée*, Paris, Académie Royale des Sciences)

Souvent, ces pouvoirs locaux refusaient de payer l'impôt à Tripoli, ce qui provoquait une réaction militaire pour rétablir l'ordre et le *statu quo*.

En Tripolitaine, la gestion du pouvoir était confiée à trois chefs tribaux influents : on y trouvait les al-Mahamid dans la zone comprise entre la plaine d'al-Djoufrah et le Djebel Nefoussa, les al-Maryyid à Tarhuna et les gouloughlis al-Adgham dans la ville de Misourata⁷⁵.

⁷⁵ DE LEONE E., 1957, *La colonizzazione dell'Africa del Nord*, p. 255-256

Une vaste confédération intertribale, nommée *suf*⁷⁶, réunissait tous ces groupes familiaux, dans le but d'éviter les disputes. Parmi les confédérations les plus importantes, on peut citer celle de al-Bahr, située le long de la côte, celle de Yusuf en Tripolitaine occidentale, influencée par le puissant chef du Djebel Nefoussa Abd al-Ghuma al-Mahmoudi et enfin celle de al-Fuji, à l'intérieur de la région⁷⁷.

L'hostilité réelle envers les *Pachas* de Tripoli a été manifestée, avec insistance, par des confédérations de l'intérieur (*Yusuf et al-Fuji*) en relation avec le littoral. Au Fezzan, la tribu des Ouled Muhammad, une famille chérifienne semi-nomade d'origine marocaine, avait bâti un véritable État saharien pendant trois siècles, entre 1550 et 1813⁷⁸, profitant de la rente du commerce transsaharien. Leur tâche était de garantir le passage des caravanes qui apportaient de l'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche, des peaux teintées et surtout des esclaves⁷⁹, et de protéger les marchands du Fezzan.

La ville de Mourzouk, fondée en 1310⁸⁰, était le point d'échange entre les produits de l'hinterland et la marchandise de provenance européenne, surtout des tissus, des armes de traite, de la quincaillerie, du papier et de la miroiterie⁸¹. À cette époque-là, la cité atteignait environ 12 000 habitants⁸².

Quand, en 1813, l'expédition ottomane chargée par Yusuf Karamanli de rétablir l'ordre dans le désert provoque la mort de Muhammad al-Charif, dernier membre de la dynastie des Muhammad, un nouveau pouvoir émerge, celui des Ouled Suleïman⁸³, avec Abd al-Djelil Sef en-Naceur à sa tête.

⁷⁶ Il s'agit d'un mot d'origine arabe, qui peut prendre dans ce cas le sens de "classe".

⁷⁷ BALDINETTI A., 2010, *The origins*, cit, p. 28

⁷⁸ La naissance réelle de la dynastie des Ouled Muhammad au Fezzan demeure incertaine. Martin affirmait que les Muhammad parvinrent à s'emparer de la région entre 1300 et 1500. MARTIN B. G., 1969, *Kanem, Bornu, and the Fazzan: Notes on the Political History of a Trade Route*, dans *Journal of African History*, X, n. 1, p. 20 et suiv. Selon Ahmida, le début de la domination des Muhammad au Fezzan remonte à 1550. L'historien libyo-américain se réfère notamment à la découverte récente des nouvelles sources en arabe. AHMIDA A.A., 2005, *Forgotten Voices*, p. 13.

⁷⁹ Les esclaves étaient capturés parmi les populations soudaniennes du Sud tchadien ou du nord de l'actuelle Centrafrique. BENNAFLA K., 2004, *La réactivation des échanges transsahariens : l'exemple tchado-libyen*, MARFAING L. et WIPPEL S., Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine, p. 96.

⁸⁰ SOAVE P., 2001, *Fezzan*, cit, p. 7

⁸¹ MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 33

⁸² AHMIDA A.A., *The Making*, cit, p. 28.

⁸³ Les Ouled Suleïman eux-mêmes faisaient partie de la confédération de l'intérieur, le *suf al-fuji*. BALDINETTI A., *Islàm e Stato*, cit, p. 223



Figure 4. Vue de Mourzouk, XIXe siècle
(NACHTIGAL G., 1881, *Sahara et Soudan*, p. 59)

Les nomades Touareg Kel Ajjer, au sud-ouest, profitaient également de manière active de la rente économique de ce commerce en percevant les tributs des marchands⁸⁴ ainsi que des esclaves. Au sud-est, d'autres nomades sahariens, les Tebou, peuplaient les vallées arides du massif de Tibesti et occupaient un espace immense qui allait de Koufra au lac Tchad et de l'oasis de Djado à l'Ouadaï et même au Darfour⁸⁵, en partageant avec d'autres groupes nomades la rente annuelle d'une économie agro-pastorale basée sur l'élevage, la production des céréales et la culture des dattes⁸⁶.

En revanche, en Cyrénaïque, la puissante confrérie islamique de la Sanussia, fondée en 1813 par Muhammad bin Ali al-Sanusi (1787-1859), Algérien de la région de Mostaganem, tolérée par les Ottomans, était en train d'y installer son quartier général⁸⁷ et d'y étendre son influence par l'implantation de *zawaya*, des centres d'enseignement et de prière⁸⁸, en garantissant *de facto* l'unité de l'est du pays.

À l'aube de cette réoccupation, nous nous trouvons face à une société plurielle divisée en sphères d'influence. Des sociétés méditerranéennes coexistaient avec d'autres, sahariennes, dotées d'une économie à part.

⁸⁴ Les marchands du Fezzan venaient de Ghadamès, Tripoli, Sukana, Jalu, Misourata et du Bornou. AHMIDA A. A., *The making*, cit, p. 55.

⁸⁵ CHAPELLE J., 1960, *Nomades noirs du Sahara*, p. 1.

⁸⁶ AHMIDA A.A., *The Making*, cit, p. 54.

⁸⁷ La première *zawiya* dans la région fut créée à al-Bayda en 1842.

⁸⁸ Ces centres regroupaient une mosquée, une école, la résidence du *cheikh* et de sa famille, une pension pour les voyageurs, un hébergement pour les caravanes et les réfugiés. Les *zawaya* cumulaient donc deux fonctions qui seront au centre du projet sénoussiste, celle de halte sur les grandes routes commerciales transsahariennes et celle de lieu spirituel. PLIEZ O., 2003, *Villes du Sahara*, cit, p. 38-39.

Elles étaient reliées d'un point de vue géographique par de véritables espaces d'échanges et de contacts. L'absence presque totale de l'État ottoman au Fezzan depuis des siècles permettait aux maîtres de la région de se relier de manière exclusive avec d'autres puissances du désert africain, telles que les Empires du Bornou et de l'Ouaddaï, sans intermédiaires.

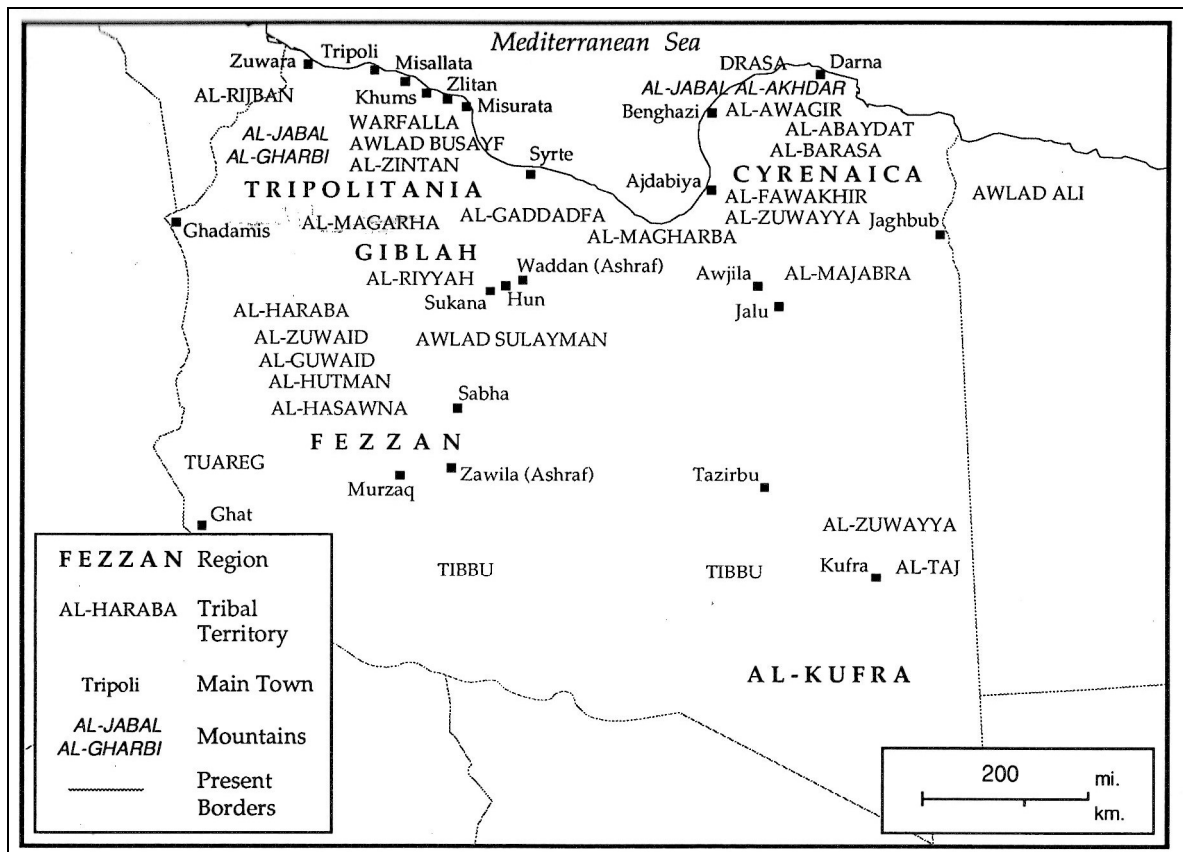


Figure 5. Les régions libyennes et les tribus principales
(AHMIDA A. A., 1994, *The Making of Modern Libya*, p. 13)

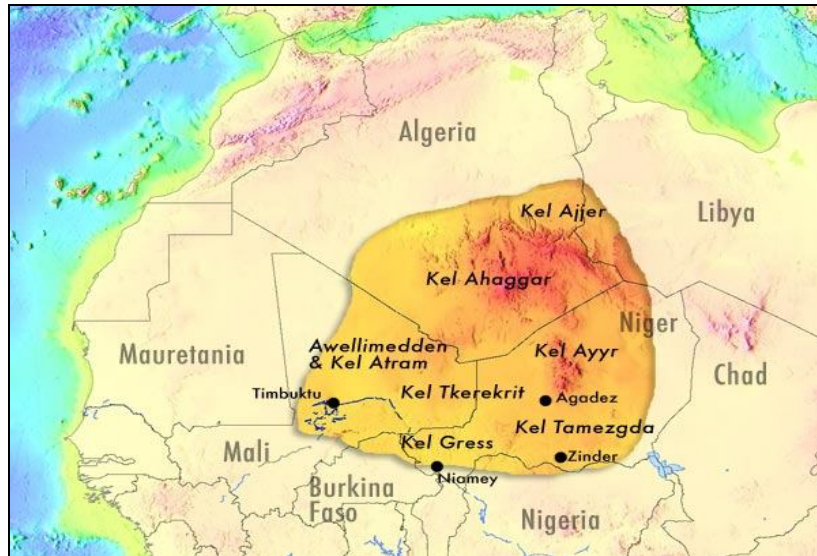


Figure 6. Les confédérations Touareg

(MEIER D. X., 2013, *The Touareg. A people without an own country*, dans « Dorsum – ethnopolitical analyses», <http://www.dorsum.org/africa/the-touareg-a-people-without-an-own-country/>)

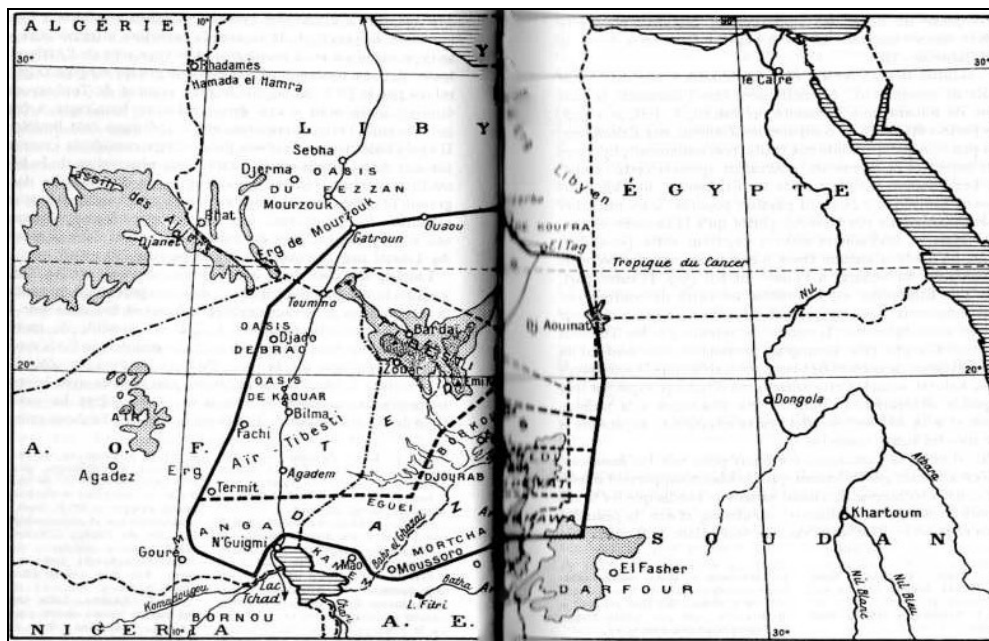


Figure 7. L'ensemble géographique Tabou

(CHAPELLE J., 1960, *Nomades noirs du Sahara*, p. 14-15)

La transformation administrative de la Régence de Tripoli en *wilayat* par les Ottomans à partir de 1835 dissimulait une ambition internationale. Le Royaume-Uni et la France soutenaient l'action militaire de Mahmoud II pour des raisons différentes.

Les Anglais comptaient s'emparer de la ligne commerciale entre le Golfe de Syrte et le Tchad. Les routes littorales se croisaient au niveau précis de la plus importante des pistes transsahariennes : celle qui de la côte tripolitaine rejoignait les bassins du *bilād al-Sūdān* par le Fezzan⁸⁹. Cela justifiait, pour Lord Palmerston, une présence navale conséquente susceptible d'assurer une opération de réoccupation ottomane. Parallèlement, cela permettait les menées diplomatiques de Hanmer George Warrington, dont la tâche était de soutenir Nejjib Pacha dans son projet de chasser les Karamanli et d'empêcher l'expansion française dans la région. Warrington, un ancien lieutenant-colonel de l'Armée britannique, avait été nommé dès 1820 Consul général de Sa Majesté à Tripoli.

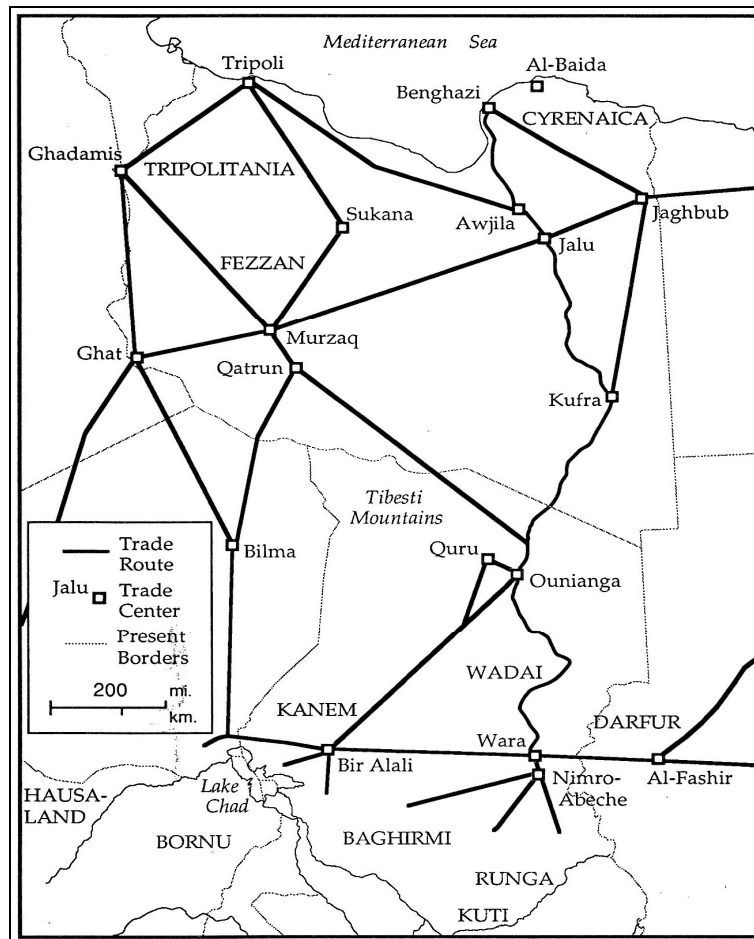


Figure 8. Les routes du commerce transsaharien passant par les territoires libyens, XIXe siècle
(AHMIDA A. A., 1994, *The Making of Modern Libya*, p. 21)

⁸⁹ MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 31

La France, sous la régence de la monarchie de Juillet, venait d'occuper militairement Alger en 1830, sous le commandement militaire du duc de Nemours. Elle gardait l'espoir de profiter du retour de la Porte en Tripolitaine afin de favoriser le maintien au pouvoir d'Ali Karamanli, en espérant en vain de déjouer les manœuvres de Londres⁹⁰. L'objectif des visées françaises se traduisait dans l'intention de poursuivre la marche vers l'Occident, réalisant un couloir de domination côtier d'Alger au Caire. Dans ses mémoires, en 1844⁹¹, le capitaine de génie Carette exhorte l'Armée française à tenter l'avancée vers l'intérieur. L'auteur évoquait le commerce de l'Algérie avec l'Afrique centrale, et faisait référence à l'ouvrage du colonel Daumas, paru l'année suivante⁹². Il s'agissait d'un opus publiant les résultats d'une enquête qui questionnait tant les citadins d'origine saharienne, comme les Biskris et les Mzabites d'Alger, que les voyageurs et les marchands originaires de Laghouat ou d'Ouargla.

Daumas dément l'hypothèse de l'absence de vie dans le désert : l'auteur il y observe en revanche des villes, des villages « *presque partout* », ce qui témoigne de la présence d'« *une vie exceptionnelle, mais active* » qu'il faudrait « *étudier pour les relations communes que nous allons avoir avec elle ; curieuse pour tout ce qu'elle allait révéler à la science*⁹³ ».

L'ouvrage contient également une annexe cartographique où sont représentées les pistes qui traversaient le désert : In Salah et Ghadamès apparaissaient comme des plaques tournantes. Mogador, Tunis et Tripoli au nord, Tombouctou, Agadez et Kano au sud constituaient les débouchés⁹⁴. Le gouvernement français tente d'attirer vers l'Algérie une partie du commerce transsaharien.

De leur côté, les Ottomans, dont l'érosion du territoire impérial avait débuté après la proclamation de l'indépendance grecque en 1830, appréciaient dans cette lutte d'influence franco-anglaise la possibilité de conserver une partie de leur pouvoir au Maghreb et de soutenir également les mouvements de résistance de leurs garnisons à la pénétration militaire française en Algérie. Citons à ce propos deux exemples : la défense d'Ahmad Bey à Constantine face aux troupes du maréchal Clauzel en 1836, avant la prise réelle par la France sous le commandement du lieutenant-colonel Lamoricière l'année suivante et la fin

⁹⁰ DE LEONE E., *La colonizzazione*, cit, p. 255.

⁹¹ CARETTE Cap., 1844, *Du commerce de l'Algérie avec l'Afrique centrale et les États barbaresques*.

⁹² DAUMAS Lieutenant-Colonel, 1845, *Le Sahara algérien*.

⁹³ Ibid., p. VI

⁹⁴ FRÉMEAUX J., 2010, *Le Sahara*, cit, p. 41

de l'autonomie accordée au bey de Tunis à la même époque. L'arrivée de nouveaux acteurs modifie la situation politique et économique du Fezzan.

De nouvelles relations se développent entre les pouvoirs locaux et les puissances européennes.

Abd al-Djelil, chef des Ouled Souleïman, profite de la crise des Karamanli pour élargir le contrôle d'un immense espace qui s'étend du Golfe de Syrte jusqu'aux confins du Tchad, afin de constituer un véritable royaume indépendant. À partir de 1836, les troupes du nouveau maître ottoman de Tripoli, Hasan Pacha, commencent à pénétrer à l'intérieur de manière camouflée. Dans l'impossibilité de conduire une action militaire immédiate, le gouverneur a négocié avec Abd al-Djelil la reconnaissance temporaire de son autorité en échange d'un tribut⁹⁵.

L'avancée du chef des Souleïman vers le littoral éveille l'intérêt de la France et de l'Angleterre. Ces derniers ambitionnaient de concrétiser leurs projets de domination coloniale vers le Sahara par l'intermédiaire d'Abd al-Djelil.

En 1839, une maison de commerce de Marseille, L. Thévenin & C., avait envoyé à Syrte ses agents afin d'effectuer des études sur la présence de gisements de soufre.

Les agents concluent un accord avec le chef des Souleïman afin d'obtenir le droit exclusif d'exploitation. Le projet est arrêté l'année suivante par l'intervention militaire du successeur de Hasan, Askar Ali Pacha, contre le même Abd al-Djelil. Askar Ali Pacha craignant que cette initiative commerciale dissimulait un projet politique de domination française : celui d'installer une base opérationnelle sur les Syrtes pour pénétrer au Fezzan⁹⁶.

Monsieur Subtil, un négociant marseillais, s'appuyait sur cet accord pour obtenir, quatre ans après, un nouveau droit de concession décennal pour exploiter le soufre de la région de Syrte.

Les Ottomans, redoutant de possibles conséquences politiques, préférèrent s'acquitter d'une indemnité afin de lui retirer la concession⁹⁷. Si les projets de la France avec le chef des Souleïman échouent, les Anglais essayent également de profiter de la présence d'Abd al-Djelil pour découvrir les ressources de l'intérieur libyen.

⁹⁵ Le montant de ce tribut était de 20 000 pièces en 1836. Deux ans après, Hasan Pacha obtint une augmentation de 5000 pièces par an. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 72.

⁹⁶ DE LEONE E., *La colonizzazione, cit*, p. 268

⁹⁷ DE LEONE E., *La colonizzazione, cit*, note en bas de page de l'auteur, p. 268. Selon Martel Subtil aurait traité directement avec Abd al-Djelil la livraison d'armes contre les concessions de soufre. MARTEL A., *Le Fezzan interdit, cit*, p. 25.

Sous l'égide directe ou indirecte de la diplomatie britannique et avec le soutien de la Société pour l'Exploration de l'Intérieur de l'Afrique⁹⁸, se déroulent, entre 1818 et 1827, les missions d'exploration du secrétaire de l'ambassade Ritchie, de l'officier de la marine de Sa Majesté Lyon jusqu'à Mourzouk, de Clapperton, Oudney et Denham qui rejoignent Ghat et le lac Tchad, et celle plus tragique d'Alexander Gordon Laing, assassiné à Tombouctou le 26 septembre 1826.

Le consul Warrington, dans le but de mettre un terme aux projets d'avancement français depuis l'Algérie et suite aux accords commerciaux suspects avec Abd al-Djelil, décide de nommer un adjoint à Mourzouk vers la fin de 1840 et de coopérer avec le chef des Souleïman afin de le convaincre de négocier un accord de compromis avec Askar Ali Pacha.

Le rapprochement anglo-souleïmanien se concrétise par une rencontre entre Warrington et Abd al-Djelil le 10 avril 1842, près du Golfe de Syrte. Le diplomate britannique lui demande une forme d'assurance ou de neutralité pour mettre en place son projet de domination économique en Afrique centrale⁹⁹.

Paradoxalement la lutte d'influence franco-anglaise a consolidé la présence ottomane.

Les relations des Ouled Souleïman avec la France et celles du Royaume-Uni seront fatales à son chef Abd al-Djelil. Les accords conclus, ce dernier est capturé et tué par un détachement de cavalerie commandé par Hasan Bey. La mort d'Abd al-Djelil en 1842 provoque la perte du pouvoir des Ouled Souleïman au Fezzan et le début des campagnes militaires ottomanes vers l'intérieur. Il faut toutefois souligner que jusqu'en 1875, le pouvoir réel des autorités de la Porte au Fezzan se limitaient à la tenue de petites garnisons de Ghadamès et Mourzouk, auxquelles s'ajoutera ensuite celle de Ghat.

Il est donc question du premier modèle de gestion militaire de l'hinterland impérial. Un modèle qui sera repris ensuite par les puissances européennes et que nous décrirons dans les pages qui suivent. Un nouvel intérêt pour le Sahara du côté européen se signale à partir de 1850. Le gouvernement britannique se charge d'ouvrir la voie à une exploration

⁹⁸ Fondées à Londres en 1788. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 13.

⁹⁹ Selon Rossi, Warrington appuyait l'indépendance des Ouled Suleïman, en reconnaissant la constitution d'un émirat au Fezzan, en demandant en échange la fin de la traite des Noirs dans la région. L'abolition de la traite des esclaves avait été utilisée, du côté européen, comme une argumentation qui justifiait la pénétration des missions scientifiques en Afrique à l'époque de l'après Congrès de Vienne (1816). ROSSI E., 1927, *Il secondo periodo del dominio ottomano a Tripoli (1835-1911)*, Rivista coloniale, a. XXIII, n. 4-5.

commerciale légitime susceptible de contribuer à l'abolition de l'esclavage. Il fait ouvrir des nouveaux consulats à Mourzouk et à Ghadamès¹⁰⁰ en 1849.

Les Anglais encouragent également l'expédition de cinq ans, de mars 1850 à août 1855, dirigée par l'Allemand Heinrich Barth. Il voyage depuis Tripoli jusqu'à Tombouctou, passant par Mourzouk, Ghadamès, Ghat, Agadez et Sokoto, soulignant le déclin du commerce à Tombouctou.

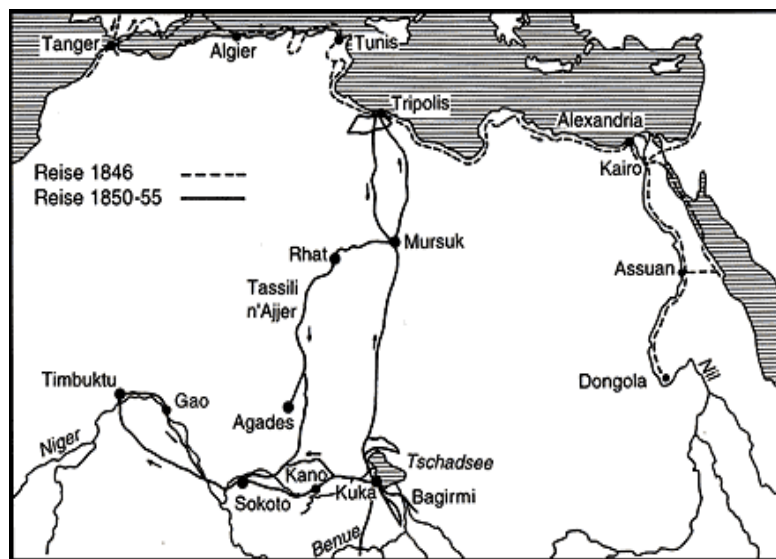


Figure 9. L'itinéraire parcouru par Heinrich Barth, 1850-1855

(« Heinrich Barth's route », *Heinrich Barth's Great Expedition through the Sahara and the Sahel*, Heinrich Barth Institut, Köln University)

Voir lien direct : http://www.uni-koeln.de/hbi/Forscher_englisch/10_s_barth_grosse_exp.html

Barth suggère qu'une puissance ferme et éclairée peut tirer des bénéfices de la prospérité de ce centre. Ce dernier possédait une situation exceptionnelle entre le Maghreb et l'Afrique noire¹⁰¹.

¹⁰⁰ Les oasis de Ghadamès et Ghat avaient désormais dépassé Mourzouk en tant que capitales du commerce transsaharien. S'était en outre imposée, à cette époque, une nouvelle piste saharienne, qui depuis le Ouadaï conduisait à Tripoli par Benghazi. Cette route était contrôlée *de facto* par la Sanoussia, qui, en ayant transféré son siège à Djarabub en 1856, souhaitait élargir son pouvoir politique, commercial, et religieux. SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 60-61.

¹⁰¹ FRÉMEAUX J., *L'Afrique à l'ombre*, cit, p. 26.

D'autres explorateurs tels que l'ancien légionnaire Rohlfs (1862-1867), puis Gustav Nachtigal (1869-1873) mènent des missions remarquables : depuis Tripoli jusqu'à Lagos pour le premier et jusqu'en Égypte par le Tibesti et le Darfour pour le second¹⁰².

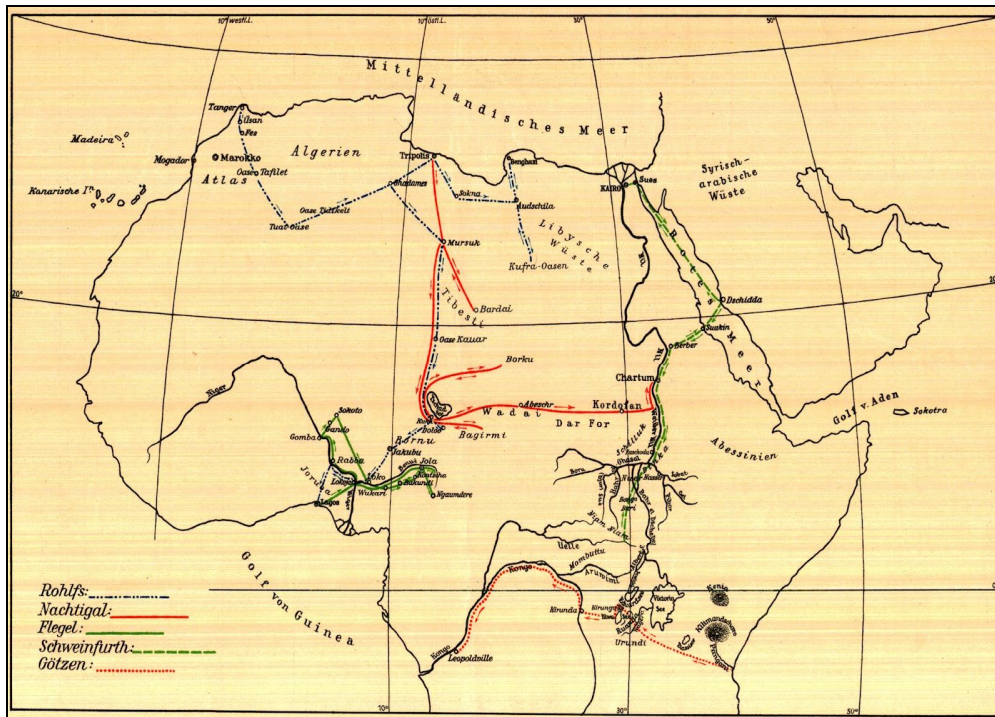


Figure 10. Les itinéraires parcourus par Rohlfs, Nachtigal et d'autres explorateurs en Afrique au XIXe siècle

(Carte téléchargée le 28 juillet 2014 à partir du blog Silvae par Jay Loomings, sous licence publique.

Voir lien direct : <http://loomings-jay.blogspot.it/2010/07/afrika.html>)

Commentaire de la carte : Ce plan montre les parcours des missions les plus importantes conduites par les explorateurs européens en Afrique au XIXe siècle. Parmi eux, nous soulignons celles de Rohlfs (ligne rouge) et de Nachtigal (ligne bleu en pointillé), dont les cheminements traversent la ville fezzanaise de Mourzouk, rejoignant le Tibesti.

Pour la France, il s'agissait de tenter de favoriser un nouveau projet de développement saharien grâce aux nouveaux acteurs locaux. Le gouverneur-général Jacques Louis Randon lance une politique ambitieuse destinée à ouvrir à la France le commerce du Sud. En 1853,

¹⁰² FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit, p. 44.

un protectorat français est établi sur le Mزاب algérien, entrepôt commercial important. Un officier est installé à Touggourt.

Avec les postes de Géryville, Djelfa, Laghouat, Bou Saada et Biskra, occupés ou fondés entre 1849 et 1853, les Français disposent désormais d'une série de postes avancés vers le Sud.

C'est l'occasion de tenter de s'enfoncer dans le Sahara central et de prendre directement contact avec les tribus qui le dominaient. La France inaugure une politique de collaboration systématique avec certains notables sahariens.

Les Français s'appuient sur Si Hamza Bou Beckeur, l'un des grands dignitaires des Ouled Sidi Cheikh, une grande confrérie maraboutique d'origine tunisienne, installée entre Géryville et al-Abiod. Ladite confrérie permet aux Français de chasser Mohammed Ben Abdallah¹⁰³ du Sud algérien.

Si Hamza met également en relation les Français avec certains chefs touareg, notamment *cheikh* Othman, de la confédération de Kel Adagh, un explorateur de vingt ans, Henri Duveyrier, entreprend, entre 1859 et 1861, une série de missions dans le nord-est du Sahara algérien. Il noue des relations confiantes avec l'*amenokal* Ikhenoukhen, le chef des Touareg Kel Ajjer. Il visite Ghadamès, Ghat et Mourzouk en revenant à Alger via Tripoli « *par la longue route de Sokna* »¹⁰⁴. De son côté, *cheikh* Othman effectue, en 1862, un voyage à Paris en compagnie du capitaine Ludovic de Polignac, un officier attaché à la direction des Affaires arabes.

À la suite de cette série de contacts, dans le but d'encourager les échanges commerciaux vers l'Algérie, un traité, appelé convention de Ghadamès, est signé entre le chef d'escadron Mircher, le capitaine de Polignac, et plusieurs chefs Ajjer le 26 novembre 1862.

Selon les termes de l'accord, les Kel Ajjer s'engagent à protéger les caravanes organisées par les Français en direction du Soudan, recevant, en échange, le libre accès aux marchés algériens. Cela permet d'ouvrir à la France la route commerciale des confins saharo-tripolitains de la Tunisie et de l'Algérie en direction du centre de l'Afrique¹⁰⁵.

¹⁰³ Chérif d'Ouargla, il avait conduit une lutte contre la France jusqu'en 1871. Selon Martel, il avait agi sur ordre exprès du fondateur de la Sanussia, Muhammad al-Sanusi. MARTEL A., *Le Fezzan interdit*, cit. p. 27. Selon Triaud, ce Chérif avait été certainement l'un de ses familiers à La Mecque, mais il ne semble pas évident que, dans ses entreprises militaires, il agissait sous l'égide du « *Grand Sanusi* ». TRIAUD J. L., 1994, *Les métamorphoses d'une confrérie : le cas de la Sanūsiyya*, Annuaire de l'Afrique du Nord, t. XXXIII, p. 274.

¹⁰⁴ DUVEYRIER H., 1864, *Les Touareg du Nord : exploration du Sahara*, p. IX.

¹⁰⁵ FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit. p. 44-46.

La capacité de la partie targuie à faire respecter ce traité demeure d'autant plus faible que les chefs les plus influents comme Ikhenoukhen ne l'avaient pas signé et n'avaient même pas répondu à l'invitation de la mission française.

Au-delà de la volonté des populations d'éviter les contacts avec l'envahisseur chrétien, l'impossibilité d'encourager l'esclavage en Algérie joue un rôle dissuasif. Les caravanes évitent le territoire algérien pour se diriger vers le Maroc, la Tripolitaine et la Cyrénaïque, des régions où les autorités ne répriment guère le négoce des esclaves. Cette forme de commerce demeure autorisée en Tunisie, où la pratique est tolérée, en dépit de l'abolition officielle, intervenue en 1846. Quant au Fezzan, 4408 esclaves avaient été exportés en 1864 depuis Mourzouk.¹⁰⁶

Deux militaires français, le chef d'escadron Du Barail, commandant supérieur à Laghouat jusqu'en 1855, et son homologue à Bou Saada, le colonel Pein, dénonçaient les répercussions désastreuses du commerce d'esclaves du sud.

Pour la France, la réalisation de ce projet était impossible en raison d'obstacles politiques conséquents. Le gouvernement britannique est déterminé à préserver la liberté des échanges au Maroc, en Tunisie et dans l'Empire ottoman en veillant jalousement à l'intégrité de ces trois Pays. Dans le cadre de l'ambition coloniale européenne de plus en plus pressante, l'exemple des collaborations avec la brève expérience de l'État Souleïmanien et les Kel Ajjer démontrent la volonté de la France et du Royaume-Uni d'imposer leur contrôle des espaces et des routes du Sahara.

Avant la mise en place concrète du traité de Berlin en 1878 et à la définition des sphères d'influence des grandes puissances, les explorateurs, les militaires et les diplomates transmettaient, par leurs récits, les connaissances nécessaires à la compréhension des territoires sociaux de ces espaces désertiques sur lesquels ils dressaient des itinéraires.

Nous pouvons affirmer qu'au Fezzan se mêlaient, à cette époque, trois constructions politiques : la logique du consensus français intégrant certains des chefs locaux, celle de tutelle indirecte du Royaume-Uni et enfin la gestion administrative militaire ottomane, matérialisée par l'implantation des avant-postes de contrôle.

Au niveau des pouvoirs locaux, l'affaiblissement des Ouled Souleïman et l'élargissement de l'influence de la Sanussia vers le sud, à Ghadamès et jusqu'au Kawar, dans la région de

¹⁰⁶ SOAVE P. *Fezzan, cit*, p. 61.

Bilma¹⁰⁷, ont pour conséquence le début d'une véritable course au partage des pistes transsahariennes, dont le Fezzan est partie prenante.

Nous allons tenter de comprendre la mécanique de ces nouvelles logiques d'occupation sahariennes à partir de 1878. Nous analyserons les dynamiques sociales qui se formèrent au Fezzan à partir de l'action d'occupation des routes transsahariennes orientales et occidentales menée par la Sanussia pendant les années 1860.

Il est question d'un passage historique paradoxal pour l'économie régionale saharienne, car la nature complexe des relations turco-sénoussistes engage le Fezzan vers un renouveau d'activité marchande avant du soi-disant « *déclin*¹⁰⁸ » évoqué par les historiens à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. Nous tenterons également de ne pas négliger de définir les changements administratifs qui ont été progressivement adoptés au Fezzan par les Ottomans, en particulier la conception des modèles militaires.

Entre la deuxième moitié du XIXe siècle et le début du XXe, après la reprise en main du territoire régional, les autorités ottomanes tentent d'introduire en Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan la réforme de l'administration publique, connue sous le nom de *Tanzimat*, qui avait été adoptée par la Porte à Constantinople entre 1839 et 1876¹⁰⁹.

Nous avons déjà fait allusion à la politique ottomane de distinction concernant le Sud libyen relative à la région côtière et à la nécessité d'utiliser l'élément militaire dans la gestion administrative au Fezzan, en raison de la difficulté d'installation due aux résistances des pouvoirs locaux. L'ensemble de ces fronts de résistance s'oppose au retour des Ottomans dans la région. Ces mouvements n'avaient pas cessé de se confronter au Pacha même après la mort d'Abd al-Djelil en 1842. Certains notables locaux remettent en question le rôle de gouverneur mandaté par Constantinople, largement perçu comme contraignant.

Cela ne concerne toutefois pas la légitimité du domaine ottoman en tant que représentant de l'unité des musulmans et donc sa position légitime de Sultan-Calife de l'Islam.

La décision de recourir aux garnisons d'avant-postes pour contrôler le territoire de l'intérieur avait été conçue dans le but d'empêcher l'expansion de la France vers les confins tuniso-tripolitains afin de créer un barrage commercial.

¹⁰⁷ FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit, p. 47.

¹⁰⁸ Ce terme a été utilisé à un siècle de distance pour qualifier l'économie régionale fezzanaise, en 1864 par Henri Duveyrier et par Jean Despois en 1946. PLIEZ O., *op. cit.*, p. 39.

¹⁰⁹ SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 78.

Compte tenu du nombre insuffisant des soldats qui étaient à la disposition du Pacha de Tripoli pour conduire les opérations¹¹⁰ et de la décision stratégique de concentrer la plupart des troupes vers la frontière occidentale, seulement 300 soldats ottomans sont affectés au Fezzan à partir de 1850.

Les autorités de Tripoli se limitent à maintenir des petites garnisons qui patrouillent les avant-postes méridionaux de Ghadamès, Mourzouk et Ghat. Le seul moyen pour contrôler l'ensemble du Fezzan consiste en la création d'un réseau de relations indirectes avec les géreurs des flux des caravanes qui parcourent la route entre le Tchad et Tripoli.

L'influence de ce pouvoir centralisateur demeure faible. Celui-ci est délégué aux commerçants et ne pouvait pas être consolidé par un envoi continu de renforts de troupes.

Selon les Ottomans l'arrière-pays libyen et le Sahara pouvaient être gérés uniquement à condition de s'ouvrir aux échanges, et pas par une surveillance exhaustive liée à l'utilisation de garnisons militaires¹¹¹. La décision du côté ottoman de poursuivre la politique de collaboration indirecte avec les Karamanli avait alors favorisé la diffusion de nouveaux acteurs au Sahara, comme les membres de la Sanussia.

À partir de 1850, sous le commandement de son fondateur Muhammad al-Sanusi et ensuite par son fils Muhammad al-Mahdi (1844-1902), qui lui succéda à sa mort en 1859, la confrérie consacrait également une partie de ses efforts à la construction d'un réseau transversal ultérieur est-ouest. Ce tracé recoupe à certains endroits la grande route traditionnelle des pèlerins du Maghreb vers La Mecque, apportant une inflexion plus méridionale¹¹².

Le Fezzan devient alors pour les membres de la *tariqa* une nouvelle terre d'implantation. Pendant quinze ans, de 1850 au 1865, ils bâtissent des nouvelles *zawaya* à Mourzouk, Ghadamès, Zouila, Ghat, dans l'oasis de Wau el-Kabir et à al-Gatroun. Ces dernières installations garantissent à la confrérie la possibilité de se déplacer dans le Tibesti en rejoignant le Bornou.

¹¹⁰ Entre 5000 et 7000 soldats en moyenne selon la plupart des historiens. SOAVE P., *Fezzan, cit.* note en bas de page de l'auteur, p. 78. Selon Feraud en revanche, les troupes ottomanes étaient composées de 11 575 personnes, dont 1520 au Fezzan. FERAUD L. C., 1927, *Annales tripolitaines*, p. 393.

¹¹¹ SOAVE P., *Fezzan, cit.* p. 74-75.

¹¹² TRIAUD J. L., *op. cit.* p. 273.

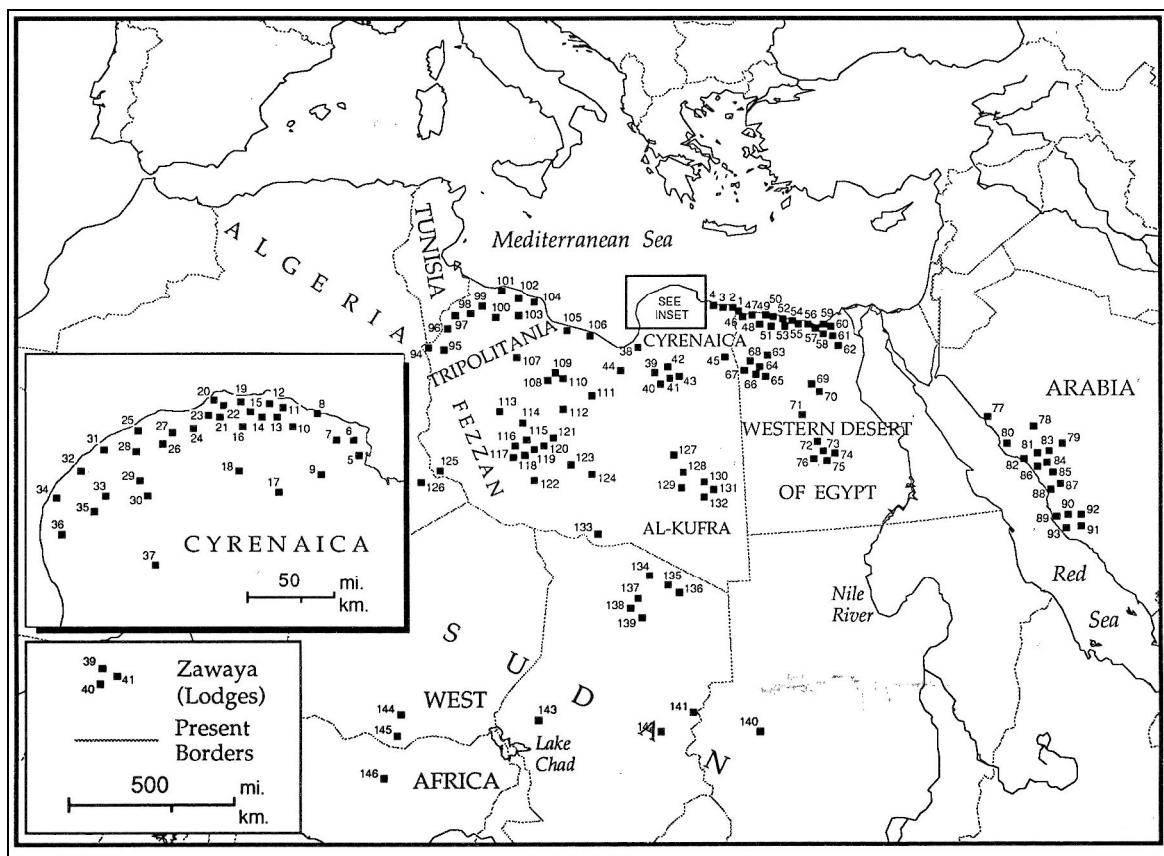


Figure 11. Diffusion des *zawaya* sénoussistes à l'intérieur du territoire libyen
(AHMIDA A. A., 1994, *The Making of Modern Libya*, p. 94)

Comme le montre la carte ci-dessus, au Fezzan la Sanussia dispose au total de 15 *zawaya* ; elle avait élargi son influence essentiellement auprès des groupes nomades des Touareg et des Tebou. Ils contrôlent la région de Tibesti comme les Ouled Souleïman. Ces derniers, après avoir perdu leur ancien privilège d'autonomie, ont opéré dans un contexte ambigu, en soutenant la confrérie d'une part et collaborant au même temps avec le *Pacha* en tant que percepteurs gouvernementaux, d'autre part.

On a souvent prétendu que le projet d'expansion des Sénoussistes vers l'Occident était lié à la menace de l'avancée française, mais cette hypothèse n'a jamais été confirmée. Notons également qu'aucune œuvre d'al-Sanusi ne se réfère au *jihād*¹¹³.

En revanche, la Sanussia trouve dans le pouvoir ottoman, désireux de disposer de nouveaux interlocuteurs afin de mettre en place sa politique de délégation saharienne, un véritable *modus vivendi* teinté de reconnaissance mutuelle, d'échanges et de services, sans

¹¹³ Ibid.

toutefois que la confrérie devienne « *un rouage de l'empire*¹¹⁴ », mais une « *structure relais*¹¹⁵ » du califat pour contrôler les nomades.

En particulier, les membres de la *tariqa* soutenaient la défense de l'intégrité territoriale du Sahara libyen en raison de la faible présence ottomane. Ils se substituaient au pouvoir ottoman en représentant l'autorité centrale. Les relations entre les autorités ottomanes et les membres de la confrérie ne pouvaient pas aboutir à une hostilité ouverte : les racines musulmanes communes et les menaces qui provenaient de l'extérieur, constituées par les puissances européennes, avaient permis d'ériger un front partagé de défense.

Par l'élargissement de son influence, la confrérie était devenue progressivement protectrice du commerce transsaharien à une époque où celui-ci était partout en crise, surtout après la tentative européenne de supprimer la traite. La naissance de cette structure sociale alternative plus efficace, porta au dépassement des rivalités parmi les confédérations intertribales, garantissant une gestion régulière des trafics caravaniers transsahariens et surtout constitua un solide barrage à la pénétration économique et coloniale des Européens.

Dans l'ensemble, la Suprême Porte considérait avec bienveillance l'action de moralisation islamique et d'éducation sociale délivrée auprès des populations sahariennes par les membres de la confrérie. Ils craignaient cependant que cette expansion soufie puisse constituer un obstacle à la consolidation de leur pouvoir au Fezzan.

La logique de l'acceptation du magistère sénoussiste se basait sur la capacité d'assimiler les groupes nomades du désert pour construire des espaces de gestion au Sahara.

Au moment où le fondateur de la *tariqa* et son fils commencent à s'intéresser à la nouvelle route d'expansion méridionale, en occupant l'axe transsaharien qui conduit de Benghazi à Abéché, la capitale du Ouadaï, ils réussissent à pénétrer grâce à l'instrumentalisation des nomades Zwaya de la région de Koufra et des Majabra de la région de Djalou. Ces derniers étaient employés également dans le commerce caravanier.

Grâce à l'influence religieuse de ses maîtres, la Sanussia était parvenue à utiliser les nomades comme un rouage de sa structure de défense et surtout comme un moyen d'accès au commerce transsaharien.¹¹⁶ Les tribus nomades appréciaient l'autonomie que les

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ MARTEL A., *La Libye, cit.*, p. 48.

¹¹⁶ TRIAUD J. L., *op. cit.* p. 275.

membres de la confrérie leur avaient accordée ; ils percevaient alors la Sanussia comme une référence à la fois spirituelle, politique et économique.

La faible vigilance des Ottomans sur l'hinterland allait de pair avec la progression de l'influence politique de la Sanussia, accentuant en cela la distinction entre deux modèles, à la fois administratifs et sociaux dans l'espace libyen. La zone côtière de la Tripolitaine, sous l'égide institutionnelle des nouvelles réformes, était en train de devenir progressivement urbanisée et cosmopolite. La création de la *wilaya* de *Tarabulus al-Gharb* (province de Tripoli d'Occident), dans le cadre du *Tanzimat*, se matérialise en 1865. Après cette date, le pouvoir est exercé depuis Tripoli par un gouverneur, le *wali*, nommé directement par le sultan pour une période temporaire. Le Fezzan devient une partie de la nouvelle subdivision du territoire libyen occidental.

La nouvelle province tripolitaine est composée en quatre *sandjak* : Tripoli, al-Khoms, Djebel Gharbi avec chef-lieu Yefren, et Fezzan avec pour chef-lieu Mourzouk¹¹⁷. Chaque *sandjak* est gouverné par un représentant militaire du *wali*, le *moutassarif*. Les *sandjaks* étaient à leur tour compartimentés en circonscriptions nommées *cazas*¹¹⁸, gérés par un gouverneur provincial, le *caïmacan*¹¹⁹. Dans le cadre du processus de modernisation des structures de l'État qui s'instaure à partir de 1870, quatre municipalités à Tripoli, Misourata, al-Gharyan et Mourzouk voient le jour. Un nouveau système judiciaire débute en 1869. Il envisage l'introduction de cours civiles ainsi qu'un programme de réforme éducative, créé à Tripoli en 1857 par la constitution de deux écoles secondaires, (*rushdiyya*), auxquelles s'ajoute l'instauration d'un réseau d'écoles primaires, (*ibtidaiyya*).

Une nouvelle classe de notables urbains, les *ayan*, commence à collaborer directement avec l'administration ottomane de Tripoli¹²⁰.

Au moment où le Fezzan devient une partie administrative de la nouvelle *wilaya* tripolitaine, la structure de la société de l'hinterland saharien libyen de la période 1860-1877 est caractérisée par la continuité par rapport à la gestion précédente.

¹¹⁷ La Cyrénaïque subit également de nombreux changements à niveau administratif pendant les *Tanzimat*. En 1863 devient un *sandjaq* dirigé directement par les autorités ottomanes à Constantinople; en 1871 le *wali* tripolitain reprit le contrôle direct de la région, mais en 1888 la région revint un *sanjaq*, le *wali* demeurant responsable des seules questions juridiques et militaires. BALDINETTI A., *Islâm e Stato*, cit, p. 223.

¹¹⁸ Le *caza*, un mot d'origine arabe signifiant juridiction, indique dans l'organisation administrative ottomane une unité de troisième niveau. Elle constituait une subdivision des *sandjaks* regroupant, en général, une ville et les villages environnants.

¹¹⁹ BALDINETTI A., *The origins*, cit, p. 29.

¹²⁰ AHMIDA A.A., 2008, *State and Class Formation and Collaboration in Colonial Libya*, BEN-GHIAT R., FULLER M., *Italian Colonialism*, p. 61.

Comme nous l'avons déjà souligné, les Ottomans n'étaient pas suffisamment forts pour se remplacer complètement à l'ancienne puissance. L'introduction de nouveaux éléments de l'administration dans les avant-postes de Mourzouk, Ghadamès et Ghat, représentés par les *cazas* et les *caïmacan*, se traduisait sur place par une présence faible et abstraite.

En 1864, Gustav Nachtigal décrivait le commandant de la garnison ottomane de Mourzouk comme « *un vieux Turc à barbe blanche, hébété par l'abus de l'opium* ¹²¹ » ; le géologue français Léon Pervinquière, qui avait séjourné à Ghadamès au début du XXe siècle, avait compris que, dans cette oasis, c'étaient encore les commerçants qui contrôlaient effectivement les structures sociales de la ville.

Pervinquière précisait, en outre, qu'à l'époque de sa visite, le *caïmacan* était « *absentéiste, résidait dans la capitale provinciale, Tripoli, et se faisait représenter sur place par un suppléant, Mahmoud Foussi, signe d'un manque d'investissement, plus ou moins volontaire, dans l'administration de la ville par la Porte* »¹²². La création d'un Conseil municipal aurait dû, en outre, permettre la prise en charge par celui-ci de tous les problèmes relatifs à la ville et aux questions fiscales, mais il semblait bien que la gestion réelle restait entre les mains de l'ancienne assemblée des notables marchands¹²³.

On peut affirmer que les exemples de Mourzouk et Ghadamès, à l'époque des *Tanzimat*, s'inscrivent dans le cadre d'une tutelle administrative impériale, sans parvenir à définir de vrais changements dans les logiques des pouvoirs traditionnels du Fezzan.

Sous l'égide de cette dualité de gestion, constituée de manière formelle par les Ottomans, mais exécutée au niveau effectif par les commerçants, les *zawaya* sénoussistes et les nomades, le Fezzan avait maintenu un espace d'autonomie basé sur la continuité des éléments historiques du commerce transsaharien.

Dans le cadre du processus d'occupation coloniale des années 1880, la revendication définitive des intérêts européens au Maghreb et la délimitation de nouvelles frontières impériales, conduisent aux bouleversements des structures sociales au Sahara. Les objectifs franco-anglais de progression vers l'Afrique septentrionale et centrale interrompent le flux d'activités des origines et les débouchés de la route transsaharienne.

¹²¹ NACHTIGAL G., 1881, *Sahara et Soudan*, p. 63.

¹²² PERVINQUIÈRE L., 1912, *La Tripolitaine interdite. Ghadamès*, p. 126.

¹²³ LAFI N., 2000, *Ghadamès cité-oasis entre Empire ottoman et colonisation*, CRESTI F., *la Libia tra Mediterraneo e mondo islamico*, p. 68.

B. Le contrôle de l'hinterland libyen à l'heure de la colonisation : une frontière internationale, 1878-1910

Un conflit international éclate vers la fin du XIXe siècle entre les puissances européennes pour contrôler la vaste région saharienne, favorisé par la faible vigilance des Ottomans dans la région. Cette dispute représente l'une des pages les plus remarquables du soi-disant « *Scramble for Africa* ». Les conséquences ne manqueront pas de se répercuter sur les relations diplomatiques. Les relations internationales seront progressivement déterminées par les sphères d'influence coloniales des différentes puissances. Le désert n'incarne cependant pas à cette époque, l'ambition majeure des politiques coloniales ; il constitue néanmoins un objectif d'importance stratégique, l'objectif primaire étant représenté par la formation d'amples fronts coloniaux sur le continent africain. Le contrôle réel de l'espace transsaharien permettait l'unification du territoire et un lien permanent au sein des possessions impériales. Des possessions le plus souvent éparpillées d'un extrême à l'autre de l'Afrique.

Dans ce contexte à la fois politique et économique, le Fezzan se distinguait des autres régions de l'hinterland saharien. Cette région était encore subordonnée formellement, à la veille des décisions du Traité de Berlin (1878), à la souveraineté ottomane. Le Fezzan avait été intégré dans la région tripolitaine à la suite des réformes administratives de 1865.

Cette politique provoque la crise de l'économie fezzanais ; privé de ses liens de communication avec les régions de l'intérieur, le Fezzan finit par perdre la totalité de ses échanges économiques méridionaux et devient progressivement un simple arrière-pays stratégique de la côte tripolitaine¹²⁴. À partir de ce passage historique, tous ceux qui se chargent d'exercer l'autorité politique à Tripoli et Benghazi, s'occupent de faire du Fezzan un point d'observation permettant d'articuler une stratégie de défense.

Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, le territoire de l'Empire ottoman se démembré progressivement. L'équilibre européen est par ailleurs modifié, et de nouveaux acteurs s'inscrivent dans la course au partage de ces provinces. La crise en Bosnie rouvre en 1875 la Question d'Orient, mais l'ensemble des pays impliqués dans le développement des politiques de réorganisation extérieure s'élargit : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie tentent de profiter de l'affaiblissement ottoman pour formuler des revendications.

¹²⁴ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 104-105.

Du Congrès de Berlin (1878) à la conquête italienne de la Libye (1911), plus de trois décennies s'écoulaient pendant lesquelles l'*homme malade* subit des amputations de droit et de fait, en Europe et en Afrique. La rencontre berlinoise représente l'occasion de définir une première subdivision du continent africain et de créer des nouvelles alliances.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne offrent à la France la Tunisie, afin de lui faire accepter la perte de l'Alsace-Lorraine. En soutenant Paris, Londres espère faire accepter la place croissante qu'elle avait prise en Egypte, depuis l'achat des actions khédiviales de Suez en 1875 et l'établissement d'un condominium financier l'année suivante.

Les manœuvres économiques débouchent sur l'installation du protectorat de 1882. Après l'instauration de son unité d'État en 1861, l'Italie choisit de participer à la course au partage du continent africain, créant un appendice méditerranéen à son *impero* naissant.

L'Italie, de son côté, garde l'espoir de s'établir à Tunis, où vit depuis longtemps une nombreuse communauté de compatriotes¹²⁵.

De 1878 à 1881, se déroule en Tunisie une compétition consulaire et économique dont Rome sort vaincue lorsque la France, après trois ans d'hésitation, passe à l'action. Par l'initiative combinée d'une pénétration militaire et d'une démonstration navale, les Français imposent au *bey* un traité de protectorat, en occupant la quasi-totalité du pays en quelques mois pendant le 1881. Pour l'Italie, qui rejoignait l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie pour former la Triple alliance en 1882, la Tunisie demeurera la « *Terre perdue*¹²⁶ ».

¹²⁵ La communauté des Italiens de Tunisie représentait sans aucun doute l'installation européenne la plus nombreuse en Afrique du Nord à l'époque du Congrès de Berlin (1878). Selon les sources italiennes de 1881, 11 106 compatriotes y vivaient, tandis que d'autres sources françaises affirment qu'ils étaient à peu près 25 000. BALDINETTI A., *The origins*, cit, p. 34. En 1881, à l'aube de la proclamation du protectorat français en Tunisie, Jean-François Martin rapportait que les habitants français représentaient seulement les 4% de la population étrangère tunisienne, tandis que les Italiens en constituaient 59%. MARTIN J. F., 2003, *Histoire de la Tunisie contemporaine. De Ferry à Bourguiba*, p. 132. Nicola Labanca parle de la présence de 80 000 Italiens en Tunisie à la même époque. LABANCA N., 2002, *Oltremare*, cit, p. 34.

¹²⁶ Selon l'expression de MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 59.



Figure 12. La division de l'Afrique à l'heure du Congrès de Berlin, 1885

(*Africa in 1885*, Modern World History, Norfolk State University, Maps for History by Jeff Littlejohn, source électronique sous licence publique, téléchargée le 28 juillet 2014).

Voir lien direct : <http://www.littlejohnexplorers.com/jeff/history/Africa1885.jpg>

Les accords de Berlin n'affectent pas directement les provinces septentrionales de la *wilayat* de Tripoli mais son arrière-pays¹²⁷. L'hinterland devient un véritable champ de bataille diplomatique au moment où la nouvelle puissance allemande interprète la politique coloniale comme un enjeu susceptible d'altérer les équilibres continentaux¹²⁸.

Bismarck convoque une conférence qui a lieu, de nouveau, à Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, où se concrétise la phase la plus remarquable de cette première division de l'Afrique coloniale. C'est au cours de cette rencontre que naît l'intérêt stratégique européen pour les régions sahariennes, y compris le Fezzan, qui avait été exclu du partage.

¹²⁷ Ibid., p. 58-60.

¹²⁸ SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 106.

Si le Traité ratifié en 1878 avait garanti le respect de l'intégrité du territoire de l'Empire ottoman, les décisions prises lors de la Conférence de Berlin portent sur la définition de la soi-disant « *théorie de l'hinterland*¹²⁹ ».

Cette doctrine trouve son principe juridique par l'accord conclu vers la fin de la conférence. À l'article 34, en particulier, il est établi que l'occupation de nouveaux territoires côtiers en Afrique sera notifiée à chaque puissance signataire. En septembre 1888, l'Institut de droit international de Lausanne interprète cette clause plus largement, en appliquant les décisions du traité même aux possessions de l'intérieur. La plupart de ces territoires étant cependant encore indépendants, cela aura pour conséquence une lutte de partage entre les puissances rivales, surtout la France et le Royaume-Uni.

En l'absence de continuité administrative et politique entre l'autorité centrale et les zones de l'intérieur, l'action de la France et du Royaume-Uni au Sahara s'inscrit dans un droit de pénétration légal.

La France soutenait alors une politique d'occupation des territoires ottomans comme zones dépourvues de pouvoir réel et soumises à une certaine instabilité¹³⁰.

L'ambition géopolitique de l'Angleterre était de créer une unité territoriale du Cap au Caire, liée à la conquête définitive du Soudan. Cela ne pouvait pas se réaliser sans croiser les points délimitant la zone transsaharienne française. Ce projet provoque une résurgence de luttes d'influence franco-anglaises au Sahara qui aboutissent à la crise de Fachoda de 1898¹³¹.

La période 1878-1899 représente pour le Fezzan le début d'une phase de turbulence et d'incertitude. Le passage de la pénétration indirecte à l'occupation coloniale formelle cristallise les ambitions européennes de créer, au Sahara, des liens entre les possessions territoriales. Pour la France, en particulier, il s'agit de poursuivre les perspectives politiques de traversée saharienne qui finalisent l'unification des portions territoriales impériales de l'Afrique occidentale et équatoriale vers la côte tuniso-algérienne, déjà rouvertes à partir de la fin des années 1870 par les Républicains.

Profitant du faible contrôle des Ottomans, les généraux Dourneux-Duperré, Joubert, et Largeau¹³² mènent des opérations militaires afin d'occuper Ghadamès et Ghat en 1874-75¹³³.

¹²⁹ Ibid., p. 107.

¹³⁰ L'Italie aurait ensuite adopté la thèse de l'hérédité des droits de la Porte en Tripolitaine et en Cyrénaïque afin de se remplacer aux Ottomans dans la gestion du gouvernement de Tripoli. Ibid., p. 108.

¹³¹ Ibid., p. 109.

¹³² FRÉMEAUX J., *Le Sahara, cit*, p. 53.

Par ailleurs, la solidité du système de protection avancée du Fezzan associant Kel Ajjer, officiers ottomans, négociants fezzanais et tripolitains et affiliés sénoussistes avait empêché la France de grignoter des portions du territoire de l'hinterland¹³⁴.

Cela n'empêche cependant pas les milieux coloniaux français d'envisager une pénétration saharienne par la création des nouveaux projets, tels que celui du polytechnicien Duponchel. Ce dernier souhaitait joindre la Méditerranée et le Niger en créant un chemin de fer. Le capitaine Roudaire, en 1874, quant à lui, théorise l'idée d'une « mer intérieure »¹³⁵. Les projets et les missions que la France entreprend pendant les années 1880 et 1890 visent à confirmer l'intérêt de poursuivre une politique d'occupation militaire de l'hinterland saharien. Cela dans le but de déplacer la direction des routes du commerce transsaharien de l'Afrique centrale vers l'Algérie. Une fois l'occupation des territoires méridionaux de l'Algérie et de la Tunisie achevée, le processus diplomatique international qui avait conduit à la formation du protectorat après le traité de Berlin fournit l'occasion de penser l'espace saharien comme un laboratoire de projets d'infrastructures.

Les milieux coloniaux envisagent de relier le centre africain aux possessions françaises par la voie ferrée. La première étude est présentée en 1878 par le polytechnicien Duponchel. Il propose de construire un chemin de fer d'une longueur de 2500 km environ reliant la Méditerranée au Niger, avec Alger comme point de départ.

Il estime, en outre, que la traversée n'exige pas de grands ouvrages d'art : l'eau nécessaire aux chaudières des locomotives peut être trouvée sur place ou acheminée par des conduites. Les débouchés lui paraissent prometteurs et il n'hésite pas à comparer les potentialités offertes par l'exploitation du Soudan à celles de l'Inde anglaise¹³⁶.

Charles de Freycinet, polytechnicien républicain, ministre des Travaux Publics en 1879 et 1880, puis président du Conseil jusqu'en juillet 1880, s'inspire de l'exemple des grands *Transcontinental Railways* américains qu'il entendait appliquer à l'Afrique. Il crée la Commission supérieure d'études du transsaharien, qui compte plusieurs autres polytechniciens, en particulier le colonel de Polignac, dont nous avons parlé à propos des négociations avec les Touareg Ajjer en 1862.

¹³³ Ibid. Dourneux-Duperré et Joubert furent tués par des pillards Chaamba en direction de Ghat (février 1874) ; Largeau atteignit Ghadamès, n'ayant pas cependant réussi à convaincre les marchands locaux à entamer un courant d'échange avec l'Algérie.

¹³⁴ MARTEL A., *Le Fezzan interdit*, cit, p. 25.

¹³⁵ FRÉMEAUX J. *Le Sahara*, cit, p. 58.

¹³⁶ Ibid., p. 54.

Cette commission propose de former des missions chargées de reconnaître les principaux travaux envisagés, en donnant la priorité à la mission confiée au colonel Paul Flatters, commandant supérieur à Laghouat, dans l'Algérie centrale.

Sa tâche était de tracer une route orientale, à travers les pays des Kel Ajjer, puis celui des Kel Ahaggar, ayant pour point de jonction la ville de Sokoto, située au nord-ouest de l'actuel Nigéria, en arrimant l'Algérie à l'Afrique centrale. Lors de sa première expédition, de février à juin 1880, Flatters atteint les abords du Tassili des Ajjer, dans l'espoir d'atteindre Ghat mais, devant l'hostilité des Touareg à six jours de marche de la ville, il est forcé de rebrousser chemin. Cela n'est que le prélude à un épisode tragique, qui va marquer en profondeur la mémoire des conquérants français du Sahara. Flatters, chargé de mener une deuxième mission, se met en marche le 4 décembre 1880 depuis Ouargla, en se dirigeant vers l'Hoggar. Le 16 février 1881, il tombe dans une embuscade au puits d'Hassi Tadjenout, au nord-est du Pays. Les responsables sont deux membres targuis qui appartiennent au lignage de Kel Ahaggar lié à celui des Kel Ghela.

L'échec de la mission, selon le géographe Emile Felix-Gautier, aurait pu être évité ; la responsabilité de cette catastrophe¹³⁷ sera attribuée au manque d'esprit de décision du colonel Flatters à l'égard des confédérations Touareg.

Ce fiasco déboucha sur l'abandon des projets d'infrastructures ferroviaires au Sahara, même si en 1890 et 1899, de nouveaux plans furent proposés par Rolland et Leroy-Beaulieu. Il semblait bien plus facile, à ce stade, d'atteindre l'Afrique noire à partir de la côte sénégalaise¹³⁸.

¹³⁷ GAUTIER E. F., 1910, *La conquête du Sahara*, p. 6-7.

¹³⁸ FRÉMEAUX J. *Le Sahara*, cit, p. 56-57. Les officiers français des Troupes de marine opérèrent la conquête de l'axe Sénégal-Niger depuis 1879, en occupant Bamako quatre ans après. Ibid., p. 77.

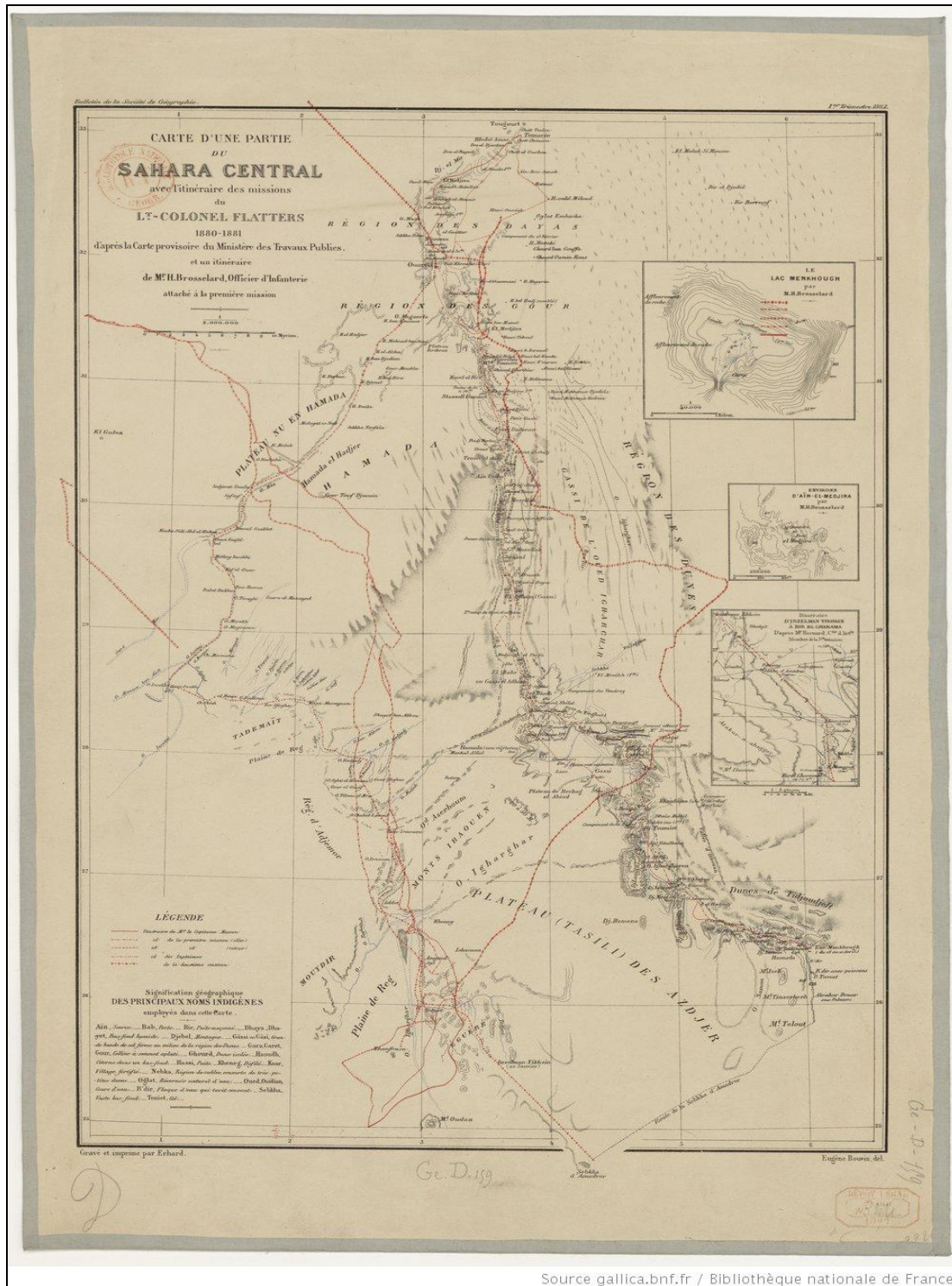


Figure 13. Carte d'une partie de l'itinéraire de la mission du lieutenant Flatters au Sahara, 1880-1881

(BOUVIN E., 1882, *Carte d'une partie du Sahara central, avec l'itinéraire des missions du Lt-colonel Flatters, 1880-1881, d'après la carte provisoire du ministère des travaux publics et un itinéraire de M. H. Brosselard*. Bibliothèque Nationale de France, GED-159, source électronique, téléchargée le 26 juillet 2014)

Si la France avait abandonné, de manière temporaire, l'idée de s'installer dans son nouveau bastion impérial grâce à un réseau ferré, elle était toujours à la recherche d'une identité réelle à donner à ces espaces sablonneux. Le projet de la « mer intérieure » incarnait, quant à lui, une forme de « romantisme technologique ¹³⁹ ». Le premier projet est présenté par le capitaine Roudaire en mai 1874, dans « la Revue des deux mondes ».

Il fait valoir les avantages qu'il y aurait à tirer parti de la zone de dépression steppique, située au sud de la Tunisie et de l'Algérie, au-dessus du niveau de la mer et occupée par certains chotts ¹⁴⁰ tels que ceux d'El-Fedjedj, Djerid et al-Gharsa en territoire tunisien et ceux de Melrhir et Merouane en territoire algérien.

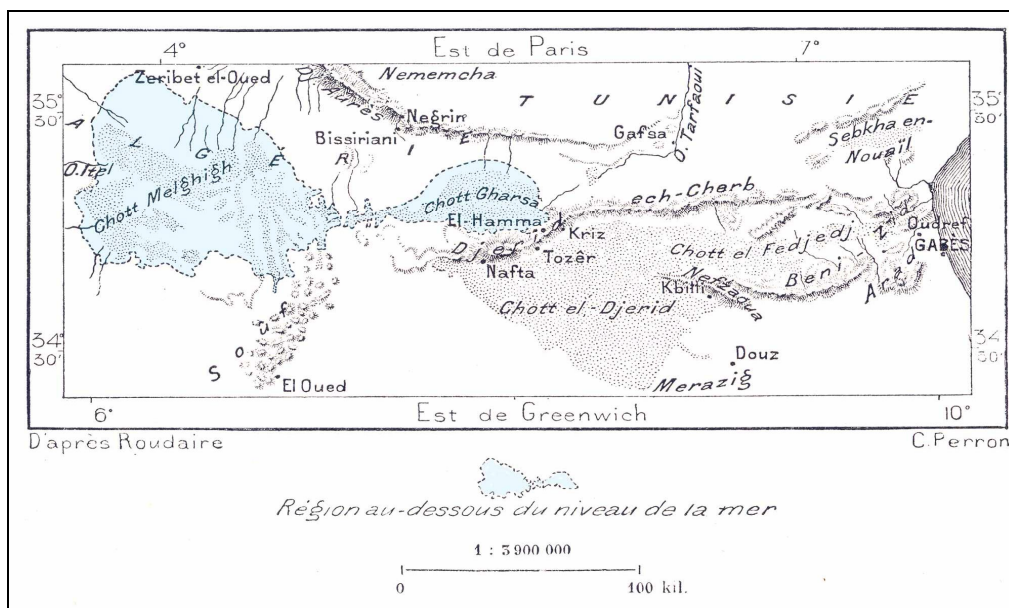


Figure 14. Carte des chotts établie par le capitaine Roudaire dans le cadre du projet de la « mer intérieure »

(Collection personnelle de Bertrand Bouret, sous licence publique. <http://profburp.com>)

La submersion de cette région par les eaux de la Méditerranée à partir du golfe de Gabès aurait dû permettre de faciliter la navigation, en favorisant la réduction du trajet des caravanes en provenance du Soudan ¹⁴¹.

Le gouvernement, qui appuyait le projet, n'a pas hésité à envoyer quatre missions consécutives, placées sous le commandement de Roudaire lui-même et financées, pour la

¹³⁹ Selon l'expression de Jacques Frémeaux, Ibid.

¹⁴⁰ Un chott, de l'arabe *chatt* (rivage), est, en Afrique du Nord, une étendue d'eau salée permanente, plus ou moins desséchée, située dans les régions semi-arides.

¹⁴¹ FRÉMEAUX J. *Le Sahara*, cit, p. 58-59.

plupart, par la Société d'études de la mer intérieure africaine, créée en décembre 1882 par Ferdinand de Lesseps (1805-1894).

Le rapport présenté l'année suivante par Roudain ne parvient cependant pas à altérer le scepticisme des responsables. Certains soulignent la faiblesse du projet final : l'hypothèse de former un grand lac à l'emplacement des chotts Melhir et Merouane, au sud de Biskra, relié à la mer par un long canal de 240 km comportait le risque d'inondation des palmeraies déjà existantes, cela sans compter sur la dimension financière et les coûts exorbitants d'une telle entreprise.

À l'évaluation optimiste de Roudain (160 millions de francs), la commission d'initiative gouvernementale qui se réunit oppose les résultats de ses propres calculs, soit un montant presque dix fois plus élevé (1,3 milliard de francs environ). Après la transsaharienne, cette deuxième tentative de mise en valeur technologique au Sahara demeure également un mirage.

Il ne reste du grand projet de la « *Mer intérieure* » que l'intention d'établir un grand port dans le golfe de Gabès à l'entrée prévue du canal, mais l'entreprise sombre dans d'obscures malversations¹⁴².

L'histoire souvent tragique de l'exploration saharienne française et l'abandon des premiers projets d'occupation des espaces de l'intérieur ont des conséquences pour la gestion des politiques de pénétration du territoire.

L'utopie des projets de valorisation technologique, l'extrême faiblesse des relations avec les confédérations targuies, maîtresses des régions du Sud algérien et tunisien, à l'aide duquel on souhaitait éroder des portions du territoire fezzanais tels que les avant-postes de Ghadamès et Ghat pour réaliser le détournement algérien des routes transsahariennes, échoue graduellement. Dans cet espace indéfini et incontrôlable, les choix sécuritaires prévalent sur les intérêts économiques et commerciaux.

L'exigence de défendre les centres urbains majeurs des incursions nomades produit une logique de gestion territoriale par l'élément militaire. La création des garnisons militaires devient la seule forme de présence possible pour définir la superficie frontalière saharienne, véritable référence à la fois géographique et logistique pour les troupes méharistes engagées dans les manœuvres de vigilance¹⁴³.

¹⁴² Ibid., p. 60.

¹⁴³ Ibid., p. 122.

Pour consolider la situation, des garnisons permanentes s'installent dans les Hautes Plaines algériennes, à Aïn Sefra, Ghardaïa au Mzab (1882), Ouargla (1883) et El-Oued (1885)¹⁴⁴.

À partir de ce moment-là, la nécessité d'occupation territoriale distincte de l'Algérie se manifeste clairement du côté français. Le plan d'occupation de l'espace prévoyait une véritable distinction géographique et stratégique entre le littoral et le désert. Ces derniers étant caractérisés par des statuts différents.

Les territoires civils étaient administrés par la mise en place d'un système de services publics et d'un régime de la propriété foncière, suffisamment établi pour qu'y règne la liberté de transaction.

La manière de les gouverner se rapprochait de plus en plus de celle des départements français, notamment par l'intermédiaire des fonctionnaires civils et des tribunaux appliquant les droits civil et pénal français. En revanche, sur les territoires militaires, il n'existait aucun colon européen ni établissement auquel on aurait pu donner un caractère de permanence. Aucune autre gestion qu'une gestion militaire n'aurait pu être viable sur ces territoires. Les militaires auraient concentré tous les pouvoirs entre leurs mains en gouvernant, avec l'intermédiaire des chefs de tribu, des populations qui auraient conservé leur statut personnel coranique, coutumier, ou mosaïque, selon qu'ils étaient Arabes, Berbères ou Juifs¹⁴⁵. Dans ces possessions, les officiers assument les fonctions dévolues à la fois aux maires, aux commissaires de police et aux juges de paix en France.

À partir des premières installations des années 1880, les territoires du Sud de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc assument ce statut particulier tout au long de la présence coloniale française. Il en est de même pour les territoires qui deviennent progressivement une partie de l'Empire colonial français subsaharien (AOF, AEF). L'objectif, géostratégique, est de relier les espaces sahariens et de l'Afrique occidentale et centrale sous tutelle française, par l'utilisation exclusive de l'élément militaire. Le Sahara français devient un espace de connexion et de transit à l'interface entre l'Afrique du Nord et les régions steppiques occidentales et orientales. Cette délimitation progressive du territoire saharien constitue une des œuvres de la colonisation française¹⁴⁶.

¹⁴⁴ Ibid., p. 67.

¹⁴⁵ Nous nous référons à l'Ordonnance Royale du 15 avril 1845. Ibid., p. 61.

¹⁴⁶ KOUZMINE Y. *et al.*, 2009, *Étapes de la structuration d'un désert : l'espace saharien algérien entre convoitises économiques, projets politiques et aménagement du territoire*, Annales de géographie 6/ 2009, p. 659-685.



Figure 15. Carte administrative des Territoires du Sud algérien de 1927

(FARNET M. E., 1927, *Gouvernement général de l'Algérie. Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. Service cartographique. Algérie. Carte administrative des territoires du Sud*. Bibliothèque Nationale de France, département Cartes et plans, GE C-5385, source électronique, téléchargée le 26 juillet 2014)

Le 5 août 1890, un traité franco-anglais est signé entre les ministres Alexandre Ribot et Lord Salisbury pour délimiter les zones d'influence des deux puissances en Afrique occidentale. Cet accord laisse les mains libres aux Français au nord d'une ligne allant de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad depuis leurs possessions méditerranéennes (Algérie et Tunisie).

La France ambitionne de voir se concrétiser la jonction des territoires d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale et du Congo en un seul « *bloc africain* »¹⁴⁷. Comme nous l'avons souligné précédemment, le but de la politique coloniale de la France était de justifier son avancée dans les espaces sahariens en les qualifiant de zones dépourvues de toute sorte d'identité administrative. Au-delà de ces considérations géostratégiques, les milieux coloniaux espéraient encore réussir à dissocier les Touareg de l'autorité ottomane, malgré l'implication des Kel Ahaggar dans le massacre de la mission Flatters. La tentative de se rallier à la confédération des Kel Ajjer, en 1862, par la convention de Ghadamès, avait donné l'illusion de pouvoir atteindre un *modus operandi*, dans le but de s'emparer des avant-postes fezzanais de Ghadamès et surtout de Ghat, en réalisant le projet de détournement des routes transsahariennes cité plus haut. Faisant suite à la proclamation du protectorat en Égypte en 1882, les projets politiques du Royaume-Uni sur l'hinterland libyen manifestaient, en revanche, un désintéressement majeur pour la région fezzanais à la faveur de la ligne commerciale orientale qui, depuis Benghazi, gagnait le Soudan.

Hanns Vischer, lors de son voyage au début de 1900 pour le *Colonial Administrative Service* de Sa Majesté, avait parcouru les espaces fezzanais depuis Tripoli en rejoignant le Bornou et le lac Tchad¹⁴⁸. Il avait multiplié les contacts avec les officiers ottomans au Fezzan en leur donnant l'illusion d'un renouvellement des intérêts anglais dans la région.

La décadence de l'économie saharienne, en particulier celle des routes commerciales tripolitaines, avait incité le Royaume-Uni à abandonner l'opportunité de créer des plans de pénétration politique¹⁴⁹. Par ailleurs, l'approbation à la Chambre des communes d'un projet de réseau de chemin de fer au Nigéria septentrional marquait, de manière définitive, le destin d'un éventuel rapprochement colonial de Sa Majesté envers l'hinterland tripolite, matérialisé par la présence des consulats à Mourzouk et à Ghadamès pendant les années 1850.

Soucieuse de ses droits, la Porte avait protesté contre la déclaration du 5 août 1890 et avancé des revendications territoriales sur l'hinterland tripolite, qu'elle étendait jusqu'au

¹⁴⁷ FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit, p. 73; ROUARD DE CARD E., 1910, *Traité de délimitation concernant l'Afrique française*, p. 90.

¹⁴⁸ WHITEHEAD C., 2003, *Colonial Educators : The British Indian and Colonial Education Service 1858-1983*, p. 112-114.

¹⁴⁹ Selon le consul italien à Tripoli Giulio Pestalozza, qui avait reçu cette information de la part ottomane, les Anglais s'intéressaient à la construction d'un chemin de fer qui devait relier le lac Tchad à Tripoli. Du côté diplomatique, ils souhaitaient envoyer un nouveau consul adjoint à Mourzouk. SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 114.

lac Tchad et au bassin du fleuve Chari. Les diplomates européens n'avaient répondu que par des sourires polis, n'ayant pas rencontré un seul soldat ottoman dans ces contrées¹⁵⁰.

Après l'abandon des pistes occidentales, le Royaume-Uni veillait à assurer l'intégrité territoriale de la Porte sur les territoires du Tchad, du Kanem-Borkou, du Ouadaï et du Tibesti, afin d'empêcher une expansion trop forte de la France. C'est pour cette raison que Lord Salisbury se pressait de faire notifier, dans le texte de la déclaration de 1890, que les possessions méridionales d'un empire en crise auraient dû rester indépendantes des nouvelles puissances impériales. Par une décision prise devant la Chambre des Lords le 11 août 1890, Salisbury semblait reconnaître l'inviolabilité de la souveraineté ottomane sur le Fezzan, car ce territoire représentait la seule portion d'hinterland qui n'était pas en discussion. Aucune autorité administrative et politique n'avait été mise en place¹⁵¹.

L'opposition croissante parmi les deux puissances impériales sur la question de l'hinterland aboutit le 19 septembre 1898 à la crise de Fachoda¹⁵². L'épisode est un tournant fondamental dans les relations coloniales franco-anglaises. Le règlement pacifique suivi par la déclaration Salisbury-Cambon le 21 mars 1899 débouche sur la signature d'une convention délimitant les deux zones d'influence respectives et la ligne de partage des eaux entre le Nil et les affluents du lac Tchad. Cette déclaration additionnelle à l'accord précédent du 14 juin 1898, au sujet des frontières du Niger, permettait à Londres d'imposer, en janvier 1899, une influence prépondérante et exclusive sur l'Égypte et sur le Soudan par la création du condominium¹⁵³. En même temps, la politique britannique envers l'hinterland tripolitain changeait de direction.

Salisbury, par cette dernière partition de l'hinterland, accueille les ambitions françaises de s'installer dans les régions du nord et de l'est du Tchad.

La France s'assurait également le contrôle du Tibesti et du Borkou. La Sublime Porte essaiera vainement de réclamer le maintien de liens historiques, commerciaux et religieux

¹⁵⁰ LANNE B., 1987, *Histoire d'une frontière ou la « bande d'Aouzou »*, L'Afrique et l'Asie modernes, n. 154, p. 5.

¹⁵¹ SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 115.

¹⁵² Voir à ce sujet les ouvrages de WESSELING H., 1996, *Le partage de l'Afrique 1880-1914*, MILZA P., 1990, *Les relations internationales 1871-1914*, BRUNSCHWIG H., 1971, *Le partage de l'Afrique noire*, PELLISSIER P., 2011, *Fachoda et la mission Marchand*, MICHEL M., 2010, *Fachoda : guerre sur le Nil*, ainsi que les récits les plus anciens tels que ceux de BARATIER A., 1941, *Souvenirs de la mission Marchand*, EMILY J-M, 1935, *Fachoda, mission Marchand 1896-1899*, MICHEL C. (1900), *Vers Fachoda à la rencontre de la mission Marchand*. Du côté anglais, BATES D., 1984, *The Fashoda Incident of 1898 : encounter on the Nile*, WRIGHT P., 1972, *Conflict on the Nile : the Fashoda Incident of 1898*, RIKER T-W., 1929, *A Survey of British Policy in the Fashoda Crisis*, *Political Science Quarterly*, v. 44 n. 1, p. 54-78.

¹⁵³ La crise de Fachoda marqua également la fin des ambitions françaises concernant le projet de liaison Congo-Nil. FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit, p. 83.

sur ces régions, mais le nouvel appel ottoman sera cette fois-ci ignoré par la Royaume-Uni¹⁵⁴.

Le ministre des Affaires étrangères français, Alexandre Ribot (1842-1923), pouvait finalement nier d'avoir jamais promis aux Ottomans de respecter leur droit présumé sur le lac Tchad, au moment où la seule portion d'arrière-pensée reconnue par la déclaration de 1890 était le Fezzan. Par cette dernière déclaration, les autorités françaises et anglaises se partagent les sphères d'influence au Sahara. Le désert ne sera plus, désormais, un objet conflictuel parmi les deux puissances coloniales.



Figure 16. Égypte et Soudan britanniques en 1912. Au sud, sur le Nil, le site de Fachoda-Kodok (Cambridge Modern History Atlas, 1912, *Egypt under British Protection and the Anglo-Egyptian Sudan*)

¹⁵⁴ SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 116-117.

Un bloc saharien colonial français est créé en 1895. Il aboutira en 1910 à la formation de l'Afrique occidentale (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF). Cet acte de partition du désert par les puissances européennes a des répercussions immédiates.

La Sanussia, menacée dans la région du Tchad et du Ouadaï par l'action de pénétration du colonel Largeau, est contrainte, au début de 1900, de se retirer à l'intérieur de la Cyrénaïque, en affaiblissant son influence dans la partie occidentale du réseau socio-économique de *zawayya*, y compris le Fezzan. Le déclin de la confrérie est lié à l'avancement de l'occupation territoriale coloniale. Au cours de l'action de repli, faisant suite à la conquête française de Bir Alali, au Kanem¹⁵⁵, Muhammad al-Mahdi et son successeur, Ahmad al-Charif, sont contraints de déplacer le siège central dans l'oasis de Koufra.

À partir de cet avant-poste, les membres de la confrérie tentent de défendre l'intégrité de l'hinterland ottoman en engageant une véritable guerre ouverte face à la France¹⁵⁶.

Le Fezzan, désormais en crise économique suite à l'occupation militaire et coloniale des routes transsahariennes occidentales, demeure contrôlé par le faible pouvoir indirect ottoman, géré par les garnisons militaires. Continûment menacé par l'action d'érosion française depuis le versant occidental sur certaines de ses parties territoriales¹⁵⁷.

Le début du XXe siècle dans la région sera marqué par cette double confrontation.

La déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899 n'avait pas délimité le tracé de la frontière tuniso-tripolitaine entre la Méditerranée et Ghadamès, et celle entre Ghadamès et Toummo. Ces flous concernant les délimitations territoriales provoquent un litige entre la France et l'Empire ottoman. La diplomatie de la Porte avait commencé à protester à l'époque de la première déclaration franco-anglaise du 5 août 1890, en affirmant, par ses ambassadeurs à Londres et à Paris, que ses droits s'étendaient au-delà des territoires tripolitains, plus au sud, jusqu'au Tchad et au Cameroun.¹⁵⁸

¹⁵⁵ EVANS PRITCHARD E-E. 1979, *Colonialismo e resistenza religiosa nell'Africa settentrionale. I Senussi di Cirenaica*, p. 25.

¹⁵⁶ Voir à ce sujet l'ouvrage de TRIAUD J-L, 1987, *Tchad 1900-1902. Une guerre franco-libyenne oubliée ? Une confrérie musulmane, la Sanûsiyya, face à la France*.

¹⁵⁷ La volonté de renforcer la présence française au Sahara occidental se manifestait surtout par l'édification de la ligne de forts construits à l'initiative de Cambon de 1893 à 1894 : Bordj El Mey, Bordj Beressouf, Fort Lallemand, Fort Inifel, Fort Mac-Mahon. Les trois premiers, placés au sud de Touggourt, permettaient de préparer une offensive en direction de Ghadamès. FRÉMEAUX J., *Le Sahara*, cit, p. 75.

¹⁵⁸ Nous citons à ce sujet les sources françaises. PICHON J., 1945, *La question de Libye dans le règlement de la paix*, p. 64-65

L'hinterland saharien, pour le gouvernement de Constantinople, incluait ainsi le Borkou, le Tibesti, le Kanem, le Ouadaï et la grande route caravanière reliant Mourzouk à Kouka, passant par les oasis de Yat, Bilma et Agaden, rejoignant finalement l'Aïr.

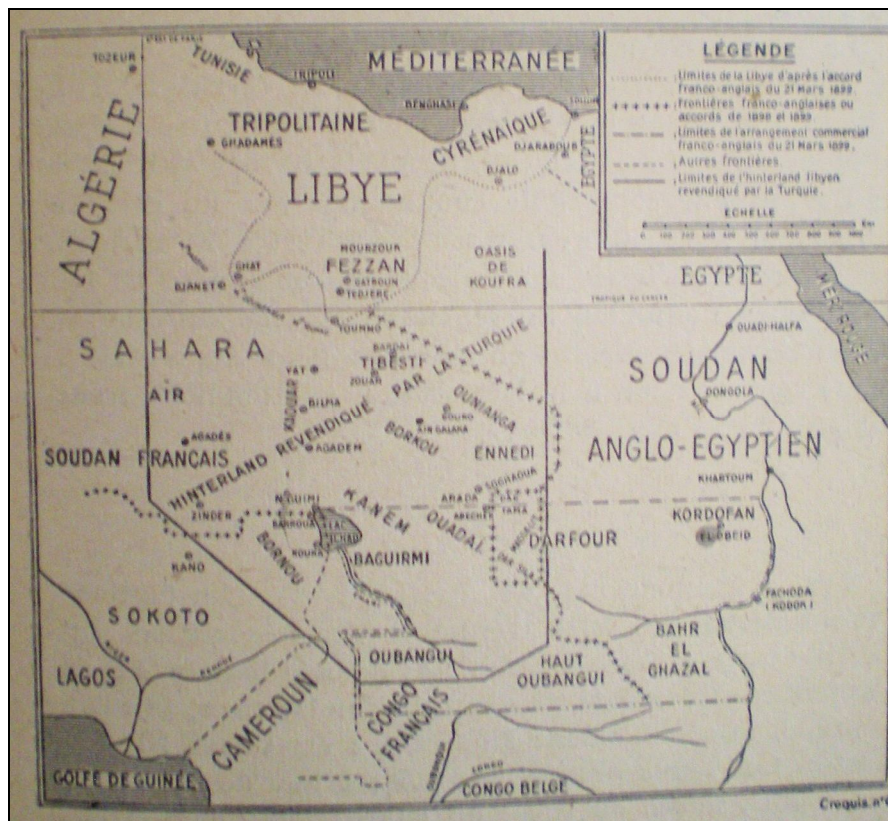


Figure 17. Les revendications ottomanes dans le Sahara au début du XXe siècle
(PICHON J., 1945, *La Question de Libye dans le règlement de la paix*, p. 69)

Le Sultan Abdülhamid II (1842-1918) n'ignorait pas les projets des grandes puissances, et renouvelle ses protestations après la conclusion de l'accord franco-anglais de 1899.

N'ayant pas obtenu des résultats diplomatiques favorables, suite au changement de la position anglaise concernant le maintien de la souveraineté de la Porte sur l'hinterland saharien, le Sultan s'efforce de contrarier la progression française.

Les relations franco-ottomanes évoluent, par conséquence, dans des conditions compliquées, puisque Paris ne semble pas d'accord pour reconnaître la légitimité des tracés sahariens ottomans.

La Porte tente de renforcer ses frontières par l'installation de nouvelles garnisons, en envoyant des dissidents politiques au front¹⁵⁹.

Pour faire face à cette effervescence, l'armée de la métropole prend l'habitude d'éloigner les officiers jugés peu fiables en les mutant au Sahara. C'est à cette époque que l'expression « *envoyer au Fezzan* » devient proverbiale.

Cette tendance se renforce avec la révolution, qui, en juillet 1908, écarte le Sultan des affaires gouvernementales au profit des Jeunes-Turcs, parmi lesquels figurent nombre d'anciens exilés¹⁶⁰.

Une garnison ottomane est installée à Ghat en 1905, sans réaction du côté français. Les militaires ottomans s'engagent à effectuer des incursions en territoire algérien, où plusieurs escarmouches les opposent aux méharistes français¹⁶¹. En 1902, le consul français Lacau souligne la nécessité de situer les caravanes du parcours Ghadamès-Ghat sous la protection de l'armée afin de les détourner vers l'Algérie et de conduire une action de défense face au danger que constituent les pillards nomades. L'année suivante, les autorités françaises organisent un plan de pénétration militaire, avec pour objectif l'occupation de Djanet, Bilma et d'une partie du territoire des Kel Ahaggar.

Le 19 juillet 1905, le capitaine Touchard, chef de bureau des Affaires indigènes de Touggourt, prend officiellement possession de l'oasis de Djanet après s'être assuré que les soldats ottomans n'y avaient pas pénétré. Aucun détachement français n'a été cependant maintenu sur place, le *caïmacan* de Ghat occupe Djanet à son tour en juillet 1906.

À la suite de cet incident, un accord secret franco-ottoman permet la réalisation d'un *modus operandi*, fixant de manière provisoire la frontière entre Ghadamès et Ghat ; une zone neutre englobant Djanet est créée, Paris et Constantinople prennent l'engagement de ne pas y pénétrer¹⁶².

Toutefois, deux ans après l'accord, les officiers ottomans, sous le prétexte d'escorter une caravane tripolitaine, organisent des nouvelles actions d'occupation par la ligne Ghat-Djanet en faisant flotter le drapeau ottoman.

La réponse française à cette provocation ne tarde pas à se manifester ; des escarmouches éclatent en 1909 et au début de 1910.

¹⁵⁹ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 128.

¹⁶⁰ FRÉMEAUX J., *Le Sahara, cit*, p. 123-124.

¹⁶¹ L'un des décrets de la loi du 30 mars 1902, qui formalisa la création des Territoires du Sud algérien sous l'impulsion du commandant Laperrine, avait doté la nouvelle région saharienne française d'une force permanente, aux effectifs bien contrôlés, tout en assurant la pérennité du recrutement indigène. Les soldats étaient engagés directement par les officiers français dont ils devaient dépendre. Ibid., p. 101-102.

¹⁶² PICHON J., *op. cit*, p. 66.

Cela semble démontrer, pour la France, que la création de cette zone neutre a l'inconvénient de faire de Djanet un refuge pour les « *pillards du désert* »¹⁶³.

Le colonel Laperrine oppose, dans un rapport, les positions des deux pays au sujet des ces frontières. La France revendiquait la possession de Ghat, les maîtres de l'oasis étant les Kel Ajjer, considérés comme des véritables algériens.

Alors quand les Kel Ajjer sollicitent, quant à eux, la protection ottomane afin de se défendre des attaques des Kel Ahaggar ainsi que d'autres voisins targuis, Constantinople prend la décision de contre-attaquer. Djanet devient alors un objet de rivalité, même si jamais un soldat turc n'y avait jamais mis les pieds.

Du côté du Tchad, le dynamisme des Ottomans était identique : en 1910, la Porte envoie au Fezzan un gouverneur énergique. Sami Bey installe une petite garnison à Bardai, au cœur de Tibesti, sous le commandement d'un médecin militaire, Osman Effendi.

Un peu plus tard, un autre officier ottoman, le capitaine Ahmad Rifky, s'installe à Yen, non loin d'Aïn Galakka, au Bornou.

Le 19 mai 1910, Paris et Constantinople arrivent à s'entendre sur un nouvel accord afin de délimiter la zone de confins entre le littoral tunisien et Ghadamès. La convention franco-ottomane prévoyait la rectification de certaines parties du territoire à la faveur de la France, et redistribuait les points d'eau entre les deux pays.

L'accord, qui attribuait Dehibat à la Tunisie et Ouezzén à la Tripolitaine,¹⁶⁴ soustrait à celle-ci d'importantes ressources hydriques.

L'accord laissait toutefois encore en discussion la délimitation frontalière de Ghadamès à Ghat et de Ghat à Toummo. À l'aube de la guerre italo-ottomane pour l'occupation de Tripoli, le Fezzan demeure une région dont l'identité territoriale n'a pas encore été définie par les dynamiques impériales. Il est question d'un espace flou tiraillé par les jeux et enjeux des puissances les plus importantes de l'époque.

¹⁶³ Ibid.

¹⁶⁴ PICHON J., *op. cit.*, p. 63.

Les opérations n'ayant aucune importance d'un point de vue militaire, elles dissimulent, en revanche, une dimension politique remarquable : celle de la revendication d'un droit de souveraineté. C'est pourquoi les colonnes militaires françaises, même en ayant défait la résistance des Sénoussistes au Kanem et au Ouadaï, sont contraintes de ralentir leur avancée dans le but de remonter l'hinterland.

L'initiative de la Porte conduit la France à accepter la formation d'une négociation concernant la frontière entre Ghadamès et Ghat par la constitution de deux commissions prévues à cet effet. Celles-ci ne pourront pas progresser dans leurs pourparlers, suite à l'éclatement de la guerre italo-ottomane de 1911¹⁶⁵. Lorsque le décret du 5 novembre 1911 placera les provinces de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque sous la souveraineté formelle de Rome et que cette annexion sera confirmée par le traité de Lausanne du 18 octobre 1912, l'Italie héritera de la position ottomane sur cette question irrésolue de la définition des frontières de l'hinterland, sans pour autant être en capacité de réclamer les parties territoriales tripolitaines enlevées précédemment par la France¹⁶⁶.

2^e Chapitre. L'occupation de Tripoli par l'Italie giolittienne. La colonne Miani et la première campagne militaire au Fezzan, 1911-1914

A. Avant la guerre. La préparation de l'entreprise par voie diplomatique et l'idéologie nationaliste

À partir de la période du *Risorgimento*, après la formation de la jeune unité territoriale de 1861, les visées de la politique italienne vers le bassin méditerranéen s'affirment.

En 1831, Giuseppe Mazzini (1805-1872), l'un des pères de la nation italienne avec Giuseppe Garibaldi (1807-1882) et Camillo Benso comte de Cavour (1810-1861), avait évoqué le droit de la future Italie à occuper la Tunisie et la région tripolitaine. Parallèlement, Cesare Balbo (1789-1853), historien et théoricien du *Risorgimento*, écrivait dans l'ouvrage « *Les espoirs d'Italie* » qu'à partir de la formation du nouvel État unitaire, les habitants de la péninsule ressentaient le besoin d'élargir leur horizon vers l'Orient¹⁶⁷.

Depuis l'unité de l'Italie jusqu'au Traité de Berlin (1861-1878), la question d'un débouché sur la Méditerranée se confondait avec l'obtention d'une influence italienne sur la

¹⁶⁵ SOAVE P., *Fezzan, cit.*, p. 131-133.

¹⁶⁶ PICHON J., 1945, *op. cit.*, p. 63.

¹⁶⁷ BALBO C., 1925, *Le speranze d'Italia*, p. 139 ; DEL BOCA A., 1987, *Gli Italiani in Libia, vol. I, Tripoli bel suol d'amore 1860-1922*, p. 3.

Tunisie, où vivait une nombreuse communauté italienne. En 1864, le ministre des Affaires étrangères Emilio Visconti Venosta (1829-1914) déclarait devant la Chambre des Députés à Rome que les affaires de la Régence tunisienne ne devaient pas être méconnues par la nouvelle Italie¹⁶⁸.

L'occupation française de la Tunisie définie par le Traité du Bardo le 12 mai 1881, le gouvernement de la *gauche historique* présidé par Agostino Depretis (1813-1887) se trouve cependant contraint de changer l'option coloniale d'outre-mer, utilisant toutes ses ressources politiques et diplomatiques pour obtenir le droit d'occuper la région libyenne.

Les voyages d'exploration géographique et commerciaux de Manfredo Camperio à Tripoli et Benghazi en 1880 et 1881¹⁶⁹ dévoilent les richesses présumées de la région et rappellent les racines gréco-romaines de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Des théories qui pousseront les cercles colonialistes à soutenir, au début de 1900, le droit historique d'intervention de la part de l'Italie, sur une « *Terra promessa* »¹⁷⁰.

Une tentative d'invasion est mise en place par le gouvernement Depretis en novembre 1884, sous la menace de la France d'occuper le Maroc.

Au cours de la période qui s'écoule entre les décisions du Congrès de Berlin et la défaite contre l'Éthiopie à Adoua (1885-1896), gérée par le gouvernement de Francesco Crispi (1819-1901), la question de la conquête de la Tripolitaine et la définition de ses espaces périphériques demeurent un objectif politique auquel Rome ne souhaite pas renoncer.

Les diplomates du Royaume surveillaient plus particulièrement l'évolution de la question de l'hinterland, en dénonçant à plusieurs reprises les tentatives de la France de ronger les parties territoriales occidentales de la frontière tuniso-tripolitaine¹⁷¹.

Crispi signale, à l'attention de l'ambassadeur italien à Constantinople, Alberto Blanc (1835-1904), l'intention de contrôler strictement ces manœuvres, jugées suspectes¹⁷².

¹⁶⁸ Ibid., p. 6.

¹⁶⁹ Avant l'exploration de Manfredo Camperio en 1880, seulement deux Italiens avaient effectué des reconnaissances sur le territoire côtier libyen de l'époque de Yusuf Karamanli. Il s'agit des médecins Agostino Cervelli, originaire de Pise, qui avait voyagé en 1811-12, et Paolo Della Cella, qui appartenait au groupe médical de la Marine sarde. DE LEONE E., 1955, *Le prime ricerche di una colonia e la esplorazione geografica politica ed economica*, L'Italia in Africa, vol. II, MAE, Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa, p. 258.

¹⁷⁰ CAMPERIO M., 1912, *Gita nella Tripolitania*, Pionieri italiani in Libia, p. 189-258.

¹⁷¹ L'intérêt italien quant à la tutelle de l'intégrité de l'hinterland se manifeste également au Parlement, par les premières interpellations présentées le 6 avril 1881, notamment celles des députés Massari, Di Rudini et Di Sant'Onofrio. PERTICONE G., 1965, *La politica coloniale dell'Italia negli atti, documenti e discussioni parlamentari*, L'Italia in Africa, serie storica, Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa, p. 99.

¹⁷² DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 15-18.

Rome prête une attention particulière et constante, à partir de 1890, aux mouvements des Français dans ces confins. Cela se traduit concrètement par le relevé ponctuel de chaque incursion des militaires français en territoire tripolitain¹⁷³.

Les craintes italiennes se fondent sur des événements survenus en 1891, lors de l'occupation française d'Ouezzane. Dans cet objectif de contrôle, l'Italie suggère à la Porte d'installer, de façon permanente, des garnisons militaires sur la ligne disputée.

Le soutien italien à l'Empire ottoman, dans sa volonté de maintenir les subdivisions territoriales du Traité de Berlin de 1878, se manifeste également par la tentative d'impliquer le Royaume-Uni. Une éventuelle intervention anglaise contre l'élargissement de l'influence française en Afrique centrale depuis la côte méditerranéenne aurait certes rassuré la Porte. Cela est clairement argumenté dans une note confidentielle envoyée de l'ambassade de Constantinople à l'attention du ministère des Affaires étrangères.

Cette manœuvre diplomatique tentait d'impliquer les Anglais et témoignait également d'un intérêt européen de défense de l'intégrité de la Tripolitaine.

Le Royaume-Uni avait déjà préservé ses intérêts indirects par la convention de partition avec la France du 5 août 1890 et, par conséquent, n'avait pas souhaité soutenir cette initiative. Salisbury se contenta de se porter solidaire de l'Italie au cas où la France aurait troublé les équilibres méditerranéens occidentaux.

En Italie, la perception générale de la politique coloniale française sur la gestion de l'hinterland demeure sensible. Dans un rapport du 21 février 1901, un document explique que la Tripolitaine et le Fezzan tomberont dans de brefs délais sous contrôle français en raison de leur valeur stratégique. Cette analyse était répandue bien qu'erronée.

Selon cette source diplomatique, Paris aurait eu un intérêt à occuper les deux avant-postes sahariens, dans le but de contrecarrer définitivement l'importance commerciale de l'hinterland¹⁷⁴.

Du côté français, le ministre des Affaires étrangères Théophile Delcassé (1852-1923) rassurait l'Italie, en apportant des garanties relatives à l'occupation de Tripoli, en échange de la reconnaissance mutuelle des droits et de l'action de la France à l'égard sur le

¹⁷³ Le problème de l'hinterland libyen avait toujours intéressé tant les politiciens que les militaires italiens dès le début du gouvernement Crispi. Le général Sironi publiait en 1891 un memorandum dont le titre était : *La Tripolitania e il suo hinterland in rapporto all'equilibrio del Mediterraneo ed agli interessi italiani più particolarmente*. Trois ans plus tard, en 1894, le major Fabris présentait un mémoire intitulé : *Progressi della Francia nel centro dell'Africa a danno dell'hinterland della Tripolitania*. DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 19. Voir également SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 157.

¹⁷⁴Ibid., p. 163.

Maroc¹⁷⁵. Après les décisions de la déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899, qui avait compromis l'intégrité territoriale impériale ottomane, en réglant les sphères d'influence au Soudan, au Sahara et aux abords du Tchad, Visconti Venosta décida d'ouvrir une série de négociations avec son collègue français Gabriel Hanotaux (1853-1944).

L'objectif de l'Italie devient celui de maintenir une attitude prudente au sujet des équilibres coloniaux en Méditerranée, dans l'attente de profiter du moment opportun pour activer l'option militaire. Le ministre italien avait compris qu'il était nécessaire de sortir de l'isolement diplomatique, afin de trouver une solution sur la question de l'hinterland avec le responsable du Quai d'Orsay. La France était la seule puissance à pouvoir réellement garantir à l'Italie le droit de pénétration coloniale, suite au désintéressement anglais.

Le successeur de Visconti Venosta, Giulio Prinetti (1851-1908) et l'ambassadeur de France en Italie, Camille Barrère (1851-1940) concrétisent ces ambitions politiques.

Les gouvernements de Rome et de Paris décident de préciser leurs sphères coloniales prioritaires, mettant sur un pied d'égalité l'action éventuelle de la France au Maroc et celle de l'Italie en Tripolitaine.

Avant de conclure l'accord de connivence coloniale, Barrère demandait à Prinetti des précisions sur le caractère politique de la Triple Alliance, en vue de son renouvellement prochain. La réponse, qui fut donnée le 24 mai 1902, comportait la garantie italienne de non-agression, au cas où la France aurait été menacée depuis l'extérieur.

Prinetti confirmait en outre que les deux pays pouvaient agir librement dans leur propre sphère d'influence, sans aucun lien de subordination¹⁷⁶.

Le gouvernement français n'ayant plus de motifs de refus pour une déclaration formelle d'entente franco-italienne en Méditerranée, et la Triple Alliance n'ayant qu'un caractère essentiellement défensif, l'accord fut conclu le 1^{er} novembre 1902¹⁷⁷.

La position de l'Italie sur la définition de l'hinterland tripolitain demeurait incertaine, car la conclusion de cet accord avec la France impliquait la contrainte de l'acceptation de la frontière algéro-tripolitaine, contestée par les Ottomans, et la prise d'acte des érosions territoriales opérées au sujet de la ligne de Ghadamès vers la côte.

¹⁷⁵ PICHON J., *op. cit.*, p. 82.

¹⁷⁶ SOAVE P., *Fezzan, cit.*, p. 167.

¹⁷⁷ PICHON J., *op. cit.*, p. 84. À ce sujet voir également : SERRA E., 1950, *Camille Barrère e l'intesa italo-francese*.

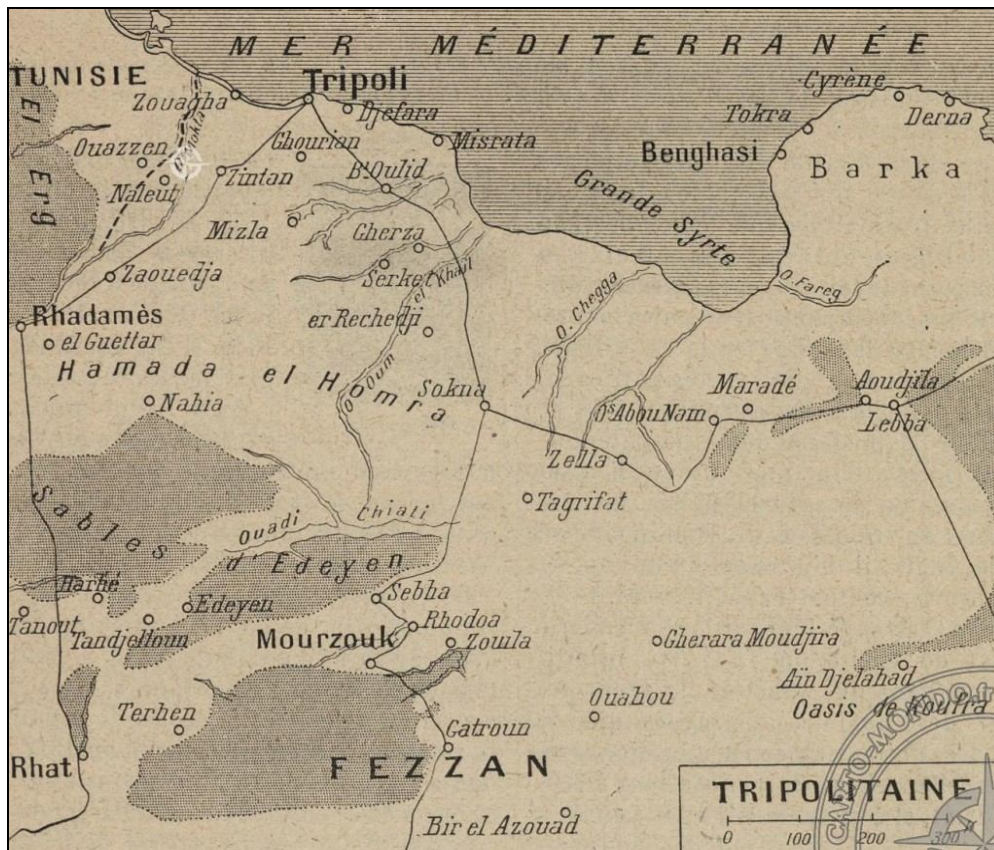


Figure 19. Carte de la Tripolitaine de 1902

(« Carte de la Tripolitaine », 1902, *Journal des Voyages et des Aventures Terre et Mer*. Image sous licence publique utilisée à partir du portail www.carto-mondo.fr.

Voir lien direct : <http://www.carto-mondo.fr/carte/carte-de-la-tripolitaine-1902#a-propos-image>)

Afin d'obtenir la garantie internationale permettant à l'Italie d'occuper la Tripolitaine sans aucune menace, Prinetti décide de revenir vers le Royaume-Uni, en demandant à Lord Salisbury de rouvrir les relations diplomatiques positives qui avaient abouti à l'entente méditerranéenne de 1887¹⁷⁸.

Le 12 mars 1902, par l'entente Lansdowne-Prinetti, le Royaume-Uni rassurait l'Italie : elle s'engageait à ne pas s'immiscer dans la question de Tripoli. En échange, l'Italie donnait l'assurance de ne pas contester diplomatiquement les intérêts anglais en Méditerranée.

¹⁷⁸ Nous nous référons aux accords méditerranéens conclus en 1887 de la part de l'ancien ministre des Affaires étrangères italien Carlo Felice Nicolis, comte de Robilant, avec le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Autriche-Hongrie, par lesquelles on créa un véritable système de défense, en mettant l'Italie dans une condition de sécurité dans la région. Lire à ce sujet : CHABOD F., 1962, *Storia della politica estera italiana dal 1870 al 1896*.

L'Italie obtient une autre garantie de pénétration coloniale avec l'accord de Racconigi signé avec la Russie, le 24 octobre 1909, lors de la rencontre du Tsar Nicolas II (1868-1917) avec le roi d'Italie, Vittorio Emanuele III (1869-1947).

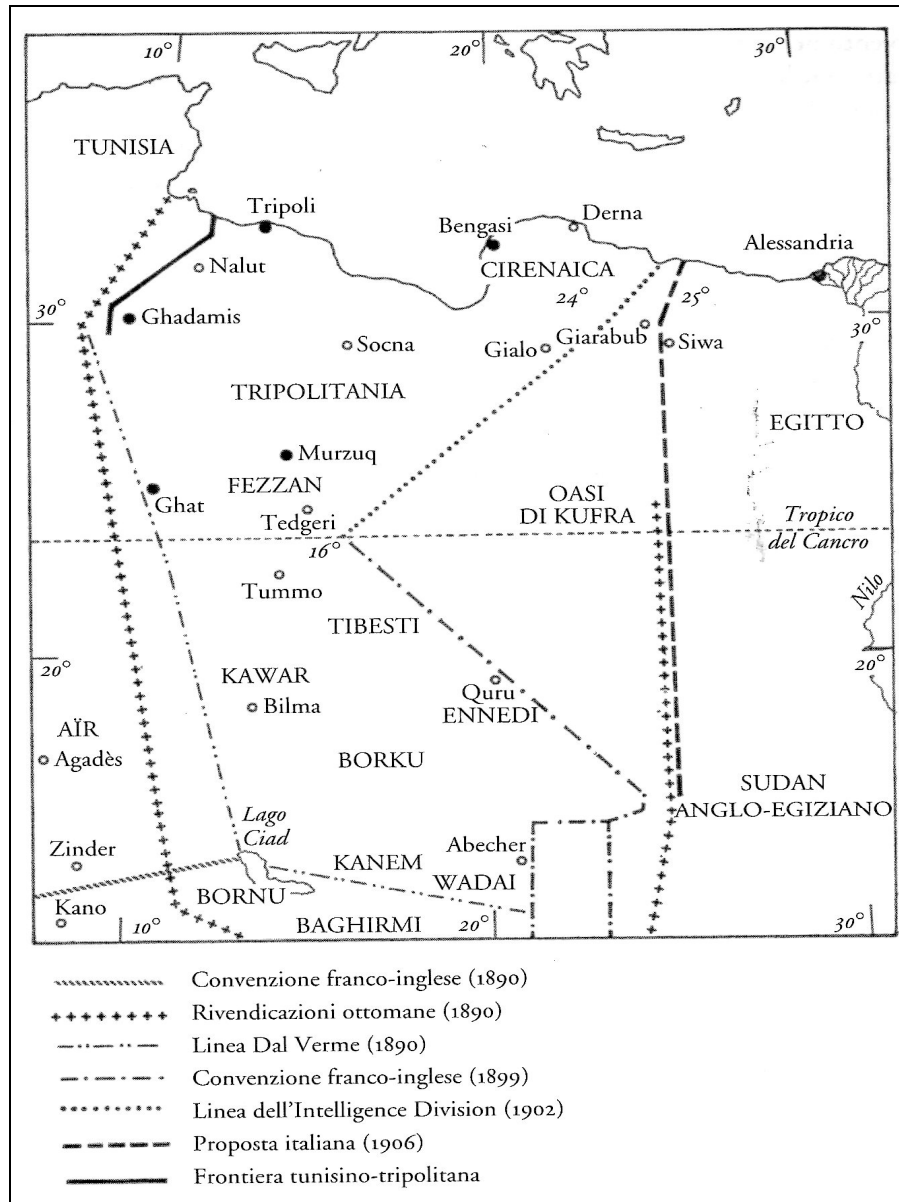


Figure 20. Le tracé des lignes frontalières sur le territoire libyen occidental

(CRESTI F., CRICCO M., 2012, *Storia della Libia contemporanea. Dal dominio ottomano alla morte di Gheddafi*, p. 55)

Lors de l'été 1911, le quatrième gouvernement présidé par Giovanni Giolitti (1842-1928), membre du courant politique libéral italien, après avoir été un ancien partisan de la *gauche historique* jusqu'en 1882, prend la décision d'adopter la solution militaire contre

l'Empire ottoman pour résoudre la question de Tripoli. La diplomatie du Royaume avait déjà hypothéqué le pays avec sa politique de garantie internationale que nous venons d'expliquer¹⁷⁹.

Cette pénétration indirecte permettait à l'Italie de s'assurer une place au cœur du Maghreb. Depuis l'accord franco-italien Prinetti-Barrère, de juillet 1902, jusqu'à l'entente avec la Russie d'octobre 1909, les diplomates avaient patiemment travaillé pour atteindre cet objectif premier.

De la diplomatie de cabinet à l'action directe sur le terrain, pour bâtir le futur *quatrième rivage* de son empire, la tâche de l'Italie sera beaucoup plus malaisée. Outre les difficultés concrètes de l'occupation militaire en raison d'une farouche résistance turco-arabe, l'Italie se trouvera face à un espace d'hinterland qui n'avait pas encore été défini¹⁸⁰. Ce flou représentera l'une des difficultés les plus saillantes pour consolider la position de l'Italie dans cette région et cela perdurera jusqu'à l'époque fasciste.

B. Une occupation compromise. La guerre italo-ottomane et l'arrangement formel d'Ouchy, 1911 -1912

Ce qui a été défini, en Italie, comme la guerre de Libye, pourrait être mieux caractérisé comme la première phase du conflit italo-ottoman de 1911 à 1913¹⁸¹, un conflit marqué par une préparation à la fois idéologique et historique.

Le nationalisme italien a un cheminement comparable à celui du nationalisme français. Il est progressivement passé, en quinze ans, de la revendication de terres irrédentes à l'impérialisme.

Le milieu colonial italien n'avait pas oublié la défaite humiliante d'Adoua de 1896.

Le souvenir de cette défaite contre l'Éthiopie était encore vif lorsque de 1905 à 1908 les affaires du Maroc et de Bosnie-Herzégovine avaient démontré que l'Italie comptait peu dans le concert des nations.

Les propositions émanant des cercles, qui avaient soutenu les tentatives en Afrique orientale et suscité l'arrangement avec la France, se manifestent lors du premier Congrès colonial italien, tenu à Asmara en 1905. Les théories divulguées par les chantres de

¹⁷⁹ GOGLIA L., GRASSI F., 1993, *Il colonialismo italiano da Adua all'Impero*, p. 139.

¹⁸⁰ Malgré le rapprochement franco-italien, la nouvelle de l'occupation du Borkou par la France en 1907 inquiéta de nouveau la diplomatie italienne en suscitant des craintes concernant l'intégrité de l'hinterland. SOAVE P., *Fezzan, cit.*, p. 183.

¹⁸¹ LABANCA N., 2012, *La guerra italiana per la Libia 1911-1931*, p. 53.

l'expansion coloniale de la *Société géographique Italienne*, fondée à Florence en 1867, la *Société d'exploration commerciale* de Milan (1879) et la *Société africaine d'Italie* de Naples, créée en 1882, ressurgissaient avec force.

La presse proclamait que la Tripolitaine et la Cyrénaïque, par leur situation, leur climat et leur fertilité pouvaient devenir des terres de colonisation, contribuant au développement de la métropole, permettant au génie latin de se manifester¹⁸².

Le premier Congrès du nationalisme italien de 1910 consacre la phase idéologique de la campagne libyenne. Enrico Corradini (1865-1931), fondateur de la revue *L'idée nationale* avec Alfredo Rocco (1875-1935) et Luigi Federzoni (1878-1967), y expose les thèmes qu'il reprendra l'année suivante dans l'ouvrage « *Il volere d'Italia* » (*Ce que veut l'Italie*).

Enrico Corradini introduit la notion de *nation prolétaire*, une notion également utilisée par le poète Giovanni Pascoli lors du discours tenu le 21 novembre 1911 au théâtre municipal de Barga, près de Lucques, autour de « *La Grande Proletaria si è mossa (La Grande Prolétaire s'est mise en marche)* »¹⁸³.

L'Italie était une grande nation qui ne pouvait tolérer la situation humiliante d'être une terre d'émigration en raison de sa pauvreté.

Elle devait trouver une solution à la fois nécessaire et historique en envoyant ses fils civiliser un sol proche de la mère patrie, celui de la Libye jadis romaine sur l'autre rive de la Méditerranée.

Si les classes exploitées avaient eu recours à la lutte sociale, une *nation prolétaire*, qui n'avait pas encore de terres à coloniser en comparaison aux *nations bourgeoises*, devait nécessairement recourir à la compétition internationale et, par conséquent, à la guerre¹⁸⁴.

L'idée de conquête coloniale des nationalistes se diffuse bientôt dans le milieu politique italien de manière transversale. Des représentants tels que les socialistes Giuseppe De Felice Giuffrida (1859-1920), Leonida Bissolati (1857-1920) et Ivanoe Bonomi (1873-

¹⁸² La campagne de presse qui voyait la Libye représentée comme une terre promise pour les Italiens fut lancée par certains quotidiens liés à la ligne politique de Giolitti. Giuseppe Bevione, correspondant de *La Stampa*, écrivait des articles qui exposaient l'image positive de la Libye comme un possible débouché pour les immigrants italiens, car son sous-sol était riche en eau. Selon l'avis de Giuseppe Piazza, rédacteur de *La Tribuna*, les immigrants italiens auraient pu exploiter le territoire libyen, un territoire qui était adapté pour le développement de l'agriculture. Quant aux Libyens, Piazza les décrivait comme un peuple pacifique et ami de l'Italie, prêt à se débarrasser de la domination ottomane. SEGRÈ C. G., 1978, *L'Italia in Libia. Dall'età giolittiana a Gheddafi*, p. 34-35.

¹⁸³ La guerre de Libye fut également diffusée par l'image photographique, qui était considérée comme un élément de civilisation. On peut citer par exemple le rôle qu'eut l'hebdomadaire *L'Illustrazione Italiana* et leurs photographes Aldo Molinari et Gualtiero Castellini. Lire à ce sujet : ZACCARIA M., 2003, *The Other Shots. Photography and the Turco-Italian War, 1911-1912*, BALDINETTI A., *Modern and Contemporary Libya : Sources and Historiography*, p. 63-89.

¹⁸⁴ MARTEL A., *La Libye, cit*, p. 85-86.

1951), l'ancien syndicaliste révolutionnaire Arturo Labriola (1873-1959) et le catholique libéral Luigi Sturzo (1871-1959) soutenaient cette initiative de propagande favorable à l'intervention militaire de Tripoli¹⁸⁵. Au-delà des mots agressifs, ils seront cependant les responsables politiques, diplomatiques et militaires qui prendront la décision finale de l'intervention¹⁸⁶. Les événements d'Agadir, les menaces allemandes d'action navale sur le littoral marocain, imposent à Giolitti d'intervenir pour devancer les pressions d'un éventuel congrès des Puissances et pour éviter la déformation du *statu quo* en Méditerranée, obtenu difficilement après une dizaine d'années d'action diplomatique.

Le ministre des Affaires étrangères, le marquis Antonio Di San Giuliano (1852-1914), envoie à Giolitti un courrier qui souligne la nécessité de prendre de nouvelles décisions à l'égard de la question libyenne. Le ministre rédige ensuite un rapport détaillé, en expliquant les modalités de l'entreprise, à la lumière de nouvelles craintes concernant la stabilité de la région méditerranéenne : il défendait l'idée d'une intervention rapide pour organiser une expédition militaire en Tripolitaine¹⁸⁷.

Le départ pour Tripoli d'un navire ottoman chargé de 10 000 fusils et de munitions fournit le prétexte idéal. Par une note datée du 21 septembre 1911, Rome demande à Constantinople la reconnaissance de l'influence prépondérante de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

Quatre jours après un ultimatum, Rome exige l'acceptation du retrait des troupes ottomanes de Tripoli, Benghazi et Derna, et la création d'une gendarmerie encadrée par des officiers italiens. Rome, en fait, estimait que ses citoyens n'étaient pas suffisamment protégés¹⁸⁸.

La Porte refuse ces conditions et tente de convaincre la diplomatie italienne de valider un accord relatif à une garantie économique en échange de la défense de l'intégrité territoriale historique impériale ottomane.

¹⁸⁵ Il ne faut pas omettre de parler du rôle politique et économique joué par le *Banco di Roma*, lié au Vatican, pendant la phase de pénétration informelle. L'institut avait inauguré son premier bureau à Tripoli en 1907 ; ensuite, il créa une série d'agences commerciales dans la ville, ouvrit des carrières de pierre dans la région et acheta de la part de certaines familles arabes des terrains agricoles. Le *Banco di Roma* obtint une garantie d'hypothèque sur ses terrains pour octroyer des prêts accordés par la banque elle-même. L'ancien ministre des Affaires étrangères Tommaso Tittoni (1855-1931) avait favorisé l'installation de l'institut de crédit, à l'époque dirigé par son frère, Romolo. Le *Banco di Roma* utilisa également des commerçants encadrés comme intermédiaires surtout à Tripoli, Misourata et Zliten. Parmi les familles qui collaboraient avec l'Institut on peut citer celles, juives, de Hassan, Nahum et Arbib, et les arabes al-Munatasir, Karamanli (en particulier avec Hassouna Karamanli, neveu d'Ali Karamanli), al-Ismirly et Ben Gudara. GOGLIA L., GRASSI F., *op. cit.*, p. 139-140 ; AHMIDA A. A., *The making, cit.*, p. 40-41.

¹⁸⁶ LABANCA N., *La guerra, cit.*, p. 51.

¹⁸⁷ DEL BOCA A., *Gli Italiani, cit.*, p. 67-68.

¹⁸⁸ En 1911, la population italienne qui vivait en Tripolitaine rejoignait les environ 800 unités, par rapport aux 630 de l'année 1903. BALDINETTI A., *The origins, cit.*, p. 35.

Les propositions de la Porte ne parviennent pas à satisfaire Giolitti. Ce dernier ne souhaitait absolument pas laisser la future Libye italienne aux mains du Sultan. Aussi la guerre éclata-t-elle le 29 septembre 1911¹⁸⁹.

Les plans des opérations militaires avaient un objectif élémentaire. Il se limitait dans un premier temps à conquérir Tripoli et ses environs. Le second objectif consistait à avancer plus profondément en Cyrénaïque pour la contrôler.

Maîtres de la mer, les Italiens étaient en mesure d'accroître leurs effectifs et leurs approvisionnements. Les Ottomans, en revanche, ne pouvaient compter que sur des arrivées clandestines d'officiers. Comme jadis les Français en Algérie, les Italiens pensaient être reçus en libérateurs par les Arabes. Les Italiens s'attendaient à ce que les Arabes se montrent hostiles aux hommes du Sultan et projetaient de négocier avec la Sanussia.

Leurs décrets ont oublié de garantir le respect de la religion et des femmes, l'abolition de la conscription, la réduction des taxes¹⁹⁰. Les premières escarmouches militaires des soldats sous le commandement du général Carlo Caneva semblaient leur réserver une position favorable sur le terrain. Du 3 au 22 octobre 1911 Tripoli, Homs, Derna, Tobrouk, Benghazi tombaient sous le contrôle de l'armée italienne. Convaincus de la résignation de la population et de ses chefs, voire de son adhésion à la loi italienne, les Italiens se laissèrent cependant surprendre, du 23 au 26 octobre, à Sciara Sciat, aux environs de Tripoli. Cette opération précipita les Italiens dans une phase de déception, de méfiance, de représailles¹⁹¹.

Dès le 23 octobre, le massacre inimaginable de Sciara Sciat et d'al-Henni, aux portes même de Tripoli, révélait à Giolitti l'erreur d'appréciation militaire sur le terrain.

Cette méprise a engendré une violence inouïe en engageant les militaires dans une répression causant la mort de 4 000 Libyens¹⁹². Contrairement à ce que les autorités

¹⁸⁹ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 76-77. MARTEL A., *La Libye*, p. 87.

¹⁹⁰ Par le *Regio Decreto* 1247 du 5 novembre 1911 la Tripolitaine et la Cyrénaïque sont soumises formellement à la pleine souveraineté italienne. Selon Gennaro Mondaini, cet acte unilatéral n'avait cependant aucune conséquence juridique au niveau international. Il restait valide seulement pour l'Italie en tant que source du droit colonial. MONDAINI G., 1941, *La legislazione coloniale italiana nel suo sviluppo storico e nel suo stato attuale (1881 – 1940)*, p. 622.

¹⁹¹ MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 88

¹⁹² À partir du 24 octobre 1911, Giolitti ordonne la déportation des combattants que les soldats n'avaient pas réussi à exécuter sur place. Ils sont déportés dans les petites îles de Tremiti, Ustica, Ponza, Favignana. Une estimation précise du nombre des victimes est difficile à établir à cause de l'absence de recensements annuels. BALDINETTI A., *The origins*, cit, p. 37. Voir à ce sujet les actes de trois colloques italo-libyens qui ont eu lieu pendant les années 2000 sous l'égide de l'Institut Italien pour l'Afrique et l'Orient de Rome (ISIAO) et le Libyan Studies Center (LSC) de Tripoli : HASAN SURY S., MALGERI G., 2005, *Gli esiliati libici nel periodo coloniale 1911-1916. Raccolta documentaria*, texte en arabe et en italien.

militaires de l'époque soutenaient, la guerre de Libye ne se résume pas à une promenade militaire.

Le gouvernement italien avait commis une grave faute d'appréciation stratégique, en envoyant à Tripoli de jeunes soldats du bataillon qui n'étaient pas suffisamment aguerris pour supporter le climat particulièrement insoutenable de la Tripolitaine, caractérisé par de fortes chaleurs et humidité.

Face à cette situation, beaucoup d'officiers italiens s'absentent pendant un ou deux mois ; d'autres quittent définitivement Tripoli. Les quelques succès militaires seront réalisés grâce à l'appui des navires de guerre et à leur supériorité écrasante. Les forces italiennes de terre comptaient alors beaucoup sur l'apport des *Ascari* originaires de l'Érythrée, qui leur furent très utiles et qui étaient toujours en première ligne pendant les combats¹⁹³.

Du côté local, une nouvelle et inédite synergie anti-coloniale émerge. Elle associe les troupes ottomanes restées sur place, commandées par Nashat et Anouar Pacha en Tripolitaine, Moustafa Kemal (devenu ensuite *Atatürk*) et Aziz Ali al-Masri en Cyrénaïque, la confrérie sénoussiste et la plupart des élites régionales. À cette première organisation partisane, il faut ajouter l'afflux de volontaires provenant des pays musulmans, notamment l'Inde, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte et le Tchad. Les combattants libyens partageaient l'objectif de chasser les envahisseurs. On pouvait diviser les résistants en trois grands groupes : les acteurs locaux, les agents ottomans, et les adeptes du panislamisme.

La résistance anti-italienne en Libye, coordonnée par les Ottomans, constituait l'un des premiers fronts internationaux anti-coloniaux de l'histoire africaine¹⁹⁴.

En Tripolitaine, les troupes de la Porte avaient réussi temporairement à apaiser les relations litigieuses entre les pouvoirs régionaux, en unifiant les sentiments d'hostilité envers la puissance ennemie.

La résistance avait renforcé les bonnes relations entre les Ottomans et les pouvoirs locaux. Entre 20 000 et 30 000 combattants ont pris part activement, dans cette région, au conflit.

En Cyrénaïque, un nouveau type de collaboration émerge. Elle associe le pouvoir militaire, le pouvoir central et les éléments régionaux. Environ 20 000 volontaires étaient

¹⁹³ EDEEK M., 2003, *Les dimensions politiques, économiques et sociales de la conquête italienne en Libye*, BALDINETTI A. Modern, cit, p. 91-92. Lire également à ce sujet : ZACCARIA M., 2012, *Anch'io per la tua bandiera. Il V battaglione ascari sul fronte libico, 1912*.

¹⁹⁴ AHMIDA A. A., *The Making*, cit, p. 117-118.

mobilisés¹⁹⁵. Il s'agissait d'une entente tissée par les Ottomans avec les membres de la confrérie de la Sanussia.

Quant au Fezzan, malgré la faiblesse du pouvoir ottoman sur place¹⁹⁶, un certain nombre de volontaires sont recrutés pour participer au conflit. À cette époque, deux personnalités importantes dominent la région : Khalifa al-Zaoui, qui sera ensuite nommé par la Porte comme dernier *moutassarif* du Fezzan, et les Ouled Souleïman, dominés par la famille Sef en-Naceur. La Sanussia peut alors bénéficier d'un réseau dense de *zawayas* éparpillées sur le territoire fezzanais. Cette guerre voit émerger une solidarité panislamique. En effet, la plupart des pays musulmans soutiennent le front arabe.

Cette large alliance démontre que la guerre italo-ottomane de 1911 a été la première expérience de processus unitaire panarabe permettant à un bloc de se former sur la base de l'*umma* islamique dans une lutte anti-impérialiste¹⁹⁷.

Tous ces éléments empêchent l'Italie d'occuper le territoire libyen et favorisent le début d'une résolution diplomatique temporaire de la guerre. L'absence de contrôle italien sur le terrain aura pour conséquence d'altérer l'image internationale de l'intervention italienne en Libye. Une épopée militaire qui avait été patiemment et sagement préparée par Di San Giuliano et Giolitti dans les années précédentes. Cet état de fait sur le terrain entraîne un certain refroidissement des relations avec la France. La nomination de Raymond Poincaré (1860-1934) au Quai d'Orsay a modifié l'attitude de Paris face l'entreprise libyenne.

Des incidents diplomatiques se produisent lors d'un détournement de deux embarcations françaises, *Carthage* et *Manouba*, dans les eaux du port de Cagliari par des contre-torpilleurs italiens.

Les Italiens surprennent les navires, entre le 16 et le 18 janvier 1912, en train de transporter des soldats ottomans et des armes destinées à la résistance. La crise diplomatique liée au détournement de l'embarcation française *Tavignano* obéit à la même logique. Le *Tavignano* est bloqué dans le port de Tripoli par la Marine italienne.

¹⁹⁵ Certains de ces volontaires rejoignirent le champ de bataille depuis l'étranger. Les Pays dont ils provenaient furent surtout la Tunisie et l'Égypte. BALDINETTI A., *The origins*, cit, p. 39.

¹⁹⁶ Encore au début de 1911 le *moutassarif* Sami Bey fut obligé à laisser temporairement Mourzouk suite à la révolte des Hasaouna, une tribu arabe qui se refusait de régler l'impôt sur les biens immeubles à la Porte. SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 179.

¹⁹⁷ BONO S., 1983-84, *Solidarietà di musulmani d'Asia per la resistenza anticoloniale in Libia (1911-12)*, dans *Annali della Facoltà di Scienze Politiche*, Materiali di Storia n. 9, Università di Perugia, p. 31. Lire également à ce sujet l'ouvrage de LANDAU J-M, 1990, *The Politics of pan-Islam: Ideology and Organization*.

Cela provoque une véritable altercation politique entre Poincaré et Barrère. Une dispute qui se règle finalement à la faveur de l'ambassadeur, partisan, avec le Royaume-Uni, d'une action diplomatique de paix italo-ottomane. Les alliés italiens de la *Triplice* soutenaient également cette offensive, en raison des liens privilégiés des Allemands avec l'Empire ottoman et des craintes autrichiennes de risque de renversement politique dans les Balkans.

Lors de la crise des Balkans, la Russie soutenait les aspirations de la Serbie, de la Bulgarie et du Monténégro. Ces trois pays voulaient élargir leurs possessions au détriment des Ottomans. Cette situation conduit la Porte à accepter une négociation secrète avec l'Italie¹⁹⁸.

C'est un homme d'affaires italien, Giuseppe Volpi (1877-1947), avec Mehmet Nabi (1868-1924) et Fahreddin Bey (1867-1943), qui était du côté du Sultan Mehmet V (1844-1918), qui finissent par conclure cette parenthèse belliqueuse. La rencontre de ces représentants de leurs gouvernements respectifs a lieu au château d'Ouchy, près de Lausanne, à partir du 3 septembre 1912.

Les négociations définissent les modalités juridiques qui devaient conduire à la finalisation d'une entente.

Cet accord impliquait de la part du Sultan la publication d'un *firman* le 16 octobre. Ledit *firman* prenait acte de l'impossibilité ottomane de défendre la Tripolitaine et la Cyrénaïque et leur accordait la pleine autonomie en nommant un intermédiaire, le *naïb al-Sultan*, afin de représenter les intérêts musulmans. Celui-là aurait pu, théoriquement, désigner le *cadi* de Tripoli, maintenant le contrôle de la gestion des affaires religieuses de la région.

Le roi d'Italie, Vittorio-Emanuele III (1869-1947) à son tour, proclame le jour après l'amnistie, la liberté de culte, le droit d'évoquer le Sultan-Calife dans les prières, et l'installation d'un *bey* ottoman, rémunéré sur les revenus douaniers de l'importation¹⁹⁹.

Finalement, le 18 octobre 1912, alors que la guerre des Balkans vient de commencer, le traité de paix est signé officiellement. L'Italie est chargée d'exercer l'autorité politique en Tripolitaine et Cyrénaïque sans heurter la susceptibilité musulmane.

C'est Rome, qui, désormais, choisit formellement le *bey*. Les troupes militaires de la Porte qui se trouvaient sur place devaient être subordonnées aux forces d'occupation italiennes. Les termes du traité d'Ouchy maintenaient une certaine ambiguïté, notamment du côté italien.

¹⁹⁸ LABANCA N., *La guerra*, cit, p. 89-90.

¹⁹⁹ MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 89.

Selon Aldobrandino Malvezzi (1881-1961) et Carlo Alfonso Nallino (1872-1938), il était évident, pour s'imposer dans la région libyenne et y exercer la souveraineté, qu'il fallait annuler les effets des pactes d'Ouchy²⁰⁰.

À bien des égards, cet accord aurait permis à Constantinople de continuer d'exercer une influence indirecte sur le pays, à l'aide de ses représentants sur place (*naïb al-Sultan* et *cadi*).

L'action diplomatique italienne de cette période ne se limitait pas à l'affermissement d'une souveraineté *de facto* sur le territoire libyen, mais elle essayait de renforcer les ententes précédemment stipulées, afin de planifier une pénétration plus profonde dans les espaces de l'intérieur.

Le 28 octobre 1912, Poincaré et l'ambassadeur italien à Paris, Tommaso Tittoni, signent une nouvelle entente cordiale qui confirme les engagements franco-italiens précédents sur les questions marocaine et libyenne, en reconnaissant mutuellement la pleine liberté d'action²⁰¹.

Il était question de relancer une collaboration politique et militaire sur la question de l'hinterland libyen. L'Italie n'avait pas encore mis les pieds au sud de Tripoli, et les Français craignaient de croiser à nouveau la Sanussia. La confrérie avait reçu en héritage une partie de l'administration ottomane au Fezzan et cette dernière pouvait menacer les frontières du Sud tripolite²⁰².

Rome entendait relancer l'ancienne doctrine de l'hinterland en réclamant son droit à occuper le territoire ottomane du Sud tripolite, qui ne se limitait pas au Fezzan.

Le Royaume pouvait défendre alors une vision politique et ne plus se limiter à des considérations géographiques de défense des frontières. Le major Giannini soulignait l'importance de défendre, auprès de la diplomatie française, les intérêts des Touareg Kel-Ajjer, dans le but de préserver les liens entre le Fezzan et le Tibesti, à l'époque de la temporaire occupation de Ghat par la colonne commandée par le colonel Antonio Miani en 1913. Les Touareg Kel Ajjer avaient toujours vécu entre les deux régions sahariennes et

²⁰⁰ Aldobrandino Malvezzi, journaliste et orientaliste originaire de Bologne, considérait grave, de la part de l'Italie, la nature des concessions aux Ottomans de certaines prérogatives à l'égard de la population locale, tandis que Nallino, célèbre arabiste, polémiquait par un article paru dans le quotidien *L'Unità* du 30 novembre 1912 sur l'ignorance des diplomates au sujet de l'histoire des institutions ottomanes. MALVEZZI A., 1913, *L'Italia e l'Islam in Libia*, p. 185.

²⁰¹ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 193-194.

²⁰² *Ibid.*, p. 194.

s'étaient soumis aux Italiens. Il était donc souhaitable de ne pas séparer des espaces qui avaient été toujours liés historiquement²⁰³.

La guerre de Libye ne s'arrête pas à Ouchy. Les combats se poursuivent et l'Italie tente d'élargir son influence à l'intérieur du pays. Dans la nouvelle tentative d'affirmer la souveraineté par l'action militaire, le Fezzan assumera progressivement le rôle d'un véritable complément d'empire dans un objectif de domination coloniale italienne. Le Fezzan incarne une sorte de droit d'acquisition naturel reconnu à l'Italie par la diplomatie internationale.

Durant ces revendications relatives à la souveraineté italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque, les initiatives diplomatiques sont passées d'une première phase de la guerre italo-ottomane à la paix d'Ouchy. Dans ce contexte, la région du Fezzan représente, pour l'Italie, une véritable annexe impériale d'obtention artificielle.

Tout porte à considérer le Fezzan comme un espace destiné à être occupé par les soldats italiens pour des raisons diplomatiques plutôt que pour des motifs de politique coloniale consciente. Les Anglais avaient renoncé à leurs prétentions dans la région dès 1899 et la France en avait profité pour arracher des petites parties. Elle agrandissait ses possessions coloniales sahariennes en confiant à l'Italie la tâche de maintenir l'ordre au Fezzan.

L'affaiblissement de la présence ottomane devient ainsi une menace pour les territoires limitrophes.

Les politiciens à Rome, de leur côté, n'ont jamais oublié cette charge héréditaire.

Pendant la phase de pénétration pacifique et ensuite par l'entreprise militaire, l'Italie avait essayé de relier le projet d'occupation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque avec celui du contrôle des régions de l'intérieur.

Le 5 novembre 1911, bien avant la conquête réelle du territoire, l'application de la proclamation de souveraineté italienne annonçait la jonction des régions côtières aux territoires de l'intérieur qui n'avaient pas encore été explorés par les troupes italiennes.

Soulignons en outre que le général Caneva, lors de son entrée triomphale dans Tripoli le 11 octobre 1911, affirmait haut et fort que l'Italie s'engageait à respecter le droit et les coutumes musulmans de toutes les populations, y compris celles du Fezzan.

Dans le cadre de la future réorganisation judiciaire de la nouvelle colonie, l'Italie pensait également envoyer un juge d'instance dans la région²⁰⁴.

²⁰³ Ibid., p. 196.

²⁰⁴ Ibid., p. 223-225.

Suite à la chute de l'autorité ottomane sur Tripoli, il devient nécessaire pour les Italiens, lors des négociations d'Ouchy, que le Sultan reconnaisse la souveraineté italienne sur toutes les provinces de la région, y compris le Fezzan. Une exigence que la Porte refuse, cette dernière n'ayant pas manifesté l'intention de céder quelque part de souveraineté à l'Italie, qu'il s'agisse du littoral ou du désert libyen.

C. La colonne Miani et la première tentative de pénétration italienne au Fezzan, 1913-1914

Pendant la poursuite de la guerre, l'Italie organise une première mission de conquête militaire au Fezzan, sous le commandement du colonel Antonio Miani.

Les motifs qui décident l'Italie à la préparation de cette entreprise étaient d'ordre principalement stratégique. Au début du XXe siècle, le Fezzan pouvait être considéré comme une région marginale, incapable de fasciner une puissance coloniale.

Le déclin économique de la région ne pouvait pas laisser présager la possibilité d'une entreprise coloniale. Deux caractéristiques rendaient difficile le contrôle réel du territoire : la nature physique de ce territoire sablonneux, assez peu peuplé et apparemment dépourvu de moyens de subsistance, d'une part, et sa dimension sociale et ethnographique plurielle, d'autre part. Une éventuelle présence italienne au Fezzan devait encourager, par conséquence, la collaboration des notables les plus influents, de manière à pouvoir s'assurer la fidélité de la population nomade, arabe ou targuie, ainsi que la soumission des sédentaires²⁰⁵. L'expédition militaire de Miani sera organisée pour des raisons militaires de défense et de sécurité. Ces argumentations étaient considérées comme indispensables pour faciliter la consolidation de la souveraineté italienne sur la région côtière et mettre en pratique les droits acquis par la diplomatie.

Dès le début de la guerre de Libye, deux véritables courants politiques s'étaient affrontés, en Italie, au sujet de la modalité de gestion territoriale de la future colonie libyenne. Fallait-il occuper uniquement les régions littorales ou poursuivre à l'intérieur²⁰⁶ ?

Dans les milieux coloniaux, prévalait l'hypothèse d'une valorisation des espaces du Sud libyen graduelle ; après la conquête de Tripoli, il était nécessaire d'obtenir un prolongement dans l'hinterland, dépassant le Fezzan jusqu'au Tchad.

²⁰⁵ Ibid., p. 226-228.

²⁰⁶ DE LEONE E., *La colonizzazione*, cit, p. 381; AUSIELLO A., 1939, *La politica italiana in Libia*, p. 117.

Les partisans de cette initiative coloniale se leurrent car un prolongement géographique éventuel de la mission du colonel Miani aurait eu pour conséquence d'occasionner un rapprochement en Afrique équatoriale. En effet, cette région était désormais entre les mains des Français et des Anglais. La définition d'un véritable plan de valorisation régional prévoyait, en outre, l'investissement de ressources considérables dans les divers domaines d'intervention : l'hygiène, la santé, les eaux, l'installation humaine et les transports.

Cela dénaturait l'intérêt originel de la campagne militaire italienne, l'objectif central demeurant d'aménager une première ébauche de gestion administrative avec le maintien d'une mince garnison.

Pour l'Italie, une fois l'opération de conquête achevée, il s'agissait de mettre en œuvre un simple programme de valorisation du secteur agricole, qui aurait pu conférer au Fezzan l'indépendance économique et, de façon concomitante, permettre de maintenir quelques garnisons militaires²⁰⁷. Ce projet ne se concrétisera que dans la période suivante, durant la période fasciste, en 1934.

La décision d'organiser l'intervention militaire au Fezzan est prise officiellement au début de 1913 par le général Ottavio Ragni (1852-1919), gouverneur de la Tripolitaine de septembre 1912 à mai 1913.

D'un point de vue administratif, l'adoption, en janvier 1913, d'un premier règlement administratif temporaire par le ministre Bertolini²⁰⁸ est fondée sur une subdivision

²⁰⁷ Giovanni Zucco écrivait en 1930 que, dans la perspective de réduire au minimum les coûts de l'occupation, il était nécessaire de s'inspirer du principe de « *tenir le Fezzan avec le Fezzan* ». ZUCCO G., 1930, *Quel che potrà darci il Fezzan*, L'Oltremare, VIII, n. 3, p. 113. Daniele Prinzi soulignait en 1934 comment l'activité économique pratiquée par la population sédentaire du Fezzan, basée sur la culture des dattiers, constituait un remarquable exemple de capacité d'adaptation aux défavorables conditions naturelles. PRINZI D., 1934, *Note sull'economia del Fezzan*, p. 4.

²⁰⁸ Pietro Bertolini (1859-1920) a été le premier ministre des Colonies italien, nommé par Giolitti. L'établissement gouvernemental est créé officiellement le 20 novembre 1912 par le « *Regio Decreto* » n. 1205, qui transforme en ministère l'ancien « *Direzione centrale degli Affari coloniali* ». Entre la fin de 1912 et le début de 1914, avant la mise en place du véritable « *Ordinamento* » du 15 janvier 1914, Bertolini rédige un premier plan de la nouvelle administration coloniale, qui présente des ruptures évidentes avec l'ottomane. Le principe de la séparation de la structure du pouvoir au niveau central, entre l'autorité militaire et l'autorité politique, est abandonné. Formellement, il est créé un secrétariat général des Affaires politiques et civiles, séparé du bureau politique-militaire, qui dirige l'administration dans les zones *pacifiées*. Le secrétariat, conçu dans la perspective d'une pacification rapide, aurait dû laisser progressivement la place aux civils dans la nouvelle Libye coloniale italienne, est en réalité dépourvu de toutes ses fonctions, puisque la chaîne de commande, à partir du gouverneur, était exclusivement militaire. Si nous analysons la gestion administrative qui sera destinée aux régions de l'intérieur, nous soulignons également une certaine volonté de changement de la part des Italiens. Nous ne faisons allusion qu'à la disparition de la figure du *moutasarrif*, introduite par les Ottomans en tant qu'adjoint du gouverneur, et l'abolition des conseils collégiaux, les *majlis*. Cette action, liée apparemment avec la soi-disant « *politique des chefs* », conduit l'Italie à appuyer un notable fidèle (les al-Muntasir, par exemple) en marginalisant toutes les autres familles. BERHE S., *L'ordinamento Bertolini e l'organizzazione amministrativa in Tripolitania (1912-1915)*, intervention au congrès sur *Funzionari e intermediari al servizio del governo coloniale* (Pavie, 29-30 septembre 2011), <http://www-3.unipv.it/wwwscpol/saa/Berhe.pdf>

territoriale de la colonie en deux gouvernorats et commissariats séparés, dotés de troupes autonomes.

Cette réglementation favorise l'installation d'une administration militaire par rapport à la civile, dans l'attente d'une normalisation au niveau de l'occupation réelle du pays.

En effet, l'exigence d'avancer rapidement dans les opérations de pénétration à l'intérieur conditionne tellement l'élaboration du nouveau système que, dès septembre 1912, il devient nécessaire de séparer le commandement des troupes engagées en Tripolitaine et en Cyrénaïque, en dissolvant celle unité qui avait caractérisé la première période de la guerre italo-ottomane, gérée par le général Caneva.

Grâce à la création de deux nouveaux commandements, à Tripoli et Benghazi, les opérations militaires peuvent débiter de façon autonome, avec l'assurance de pouvoir bénéficier d'un certain nombre de militaires, tant pour la partie occidentale que pour la région orientale du pays²⁰⁹. Ragni souhaite organiser l'expédition à l'intérieur de la région libyenne, afin de garantir l'occupation réelle de chaque partie du territoire impérial héritée des Ottomans.

Selon les informations qui sont transmises par le comte Ascanio Michele Sforza et le chef d'entreprise Sanfilippo, le représentant ottoman à Mourzouk, Sami Bey, tente d'engager une forme de résistance à la pénétration italienne.

Les deux explorateurs italiens avaient mené une mission scientifique en 1910 sur l'exploitation minéralogique des Syrtes sous l'égide du Banco di Roma²¹⁰. À la suite des hostilités, ils furent capturés par les troupes ottomanes à Sokna et furent emprisonnés à Mourzouk pour être ensuite rapatriés.

L'alliance de Sami Bey avec Souleïman al-Barouni²¹¹, à qui le représentant fezzanais de la Porte remet les prisonniers, confirme l'existence d'une forme de collaboration ottomane

²⁰⁹ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 236-237.

²¹⁰ Voir à ce sujet les ouvrages des protagonistes de l'entreprise. SANFILIPPO I., 1919, *La missione mineralogica italiana in Tripolitania*, Bollettino della Società Geografica Italiana, vol. I, p. 912-952, et SFORZA A. M., 1919, *Esplorazioni e prigionia in Libia*. Sforza en particulier sollicitait le gouvernement à intervenir pacifiquement au Fezzan, pour cause des liens favorables qu'il avait instauré avec certains chefs de famille pendant son emprisonnement, notamment avec les Sef en-Naceur. Son projet ne fut pas cependant tenu en considération, Giolitti et son entourage étant engagés dans la consolidation de la zone côtière. Sforza avait défini en outre le Fezzan comme une « Sibérie du soleil ». SOAVE P., *Una regione, cit*, p. 61. Nous ajoutons également qu'un autre italien, le capitaine Giuseppe Bourbon del Monte di Santa Maria, voyagea au Fezzan, jusqu'à l'oasis de Ghat, en 1912, en nous laissant un compte rendu. BOURBON DEL MONTE DI SANTA MARIA G., 1912, *L'oasi di Ghat e sue adiacenze*.

²¹¹ Il était membre d'une famille originaire de Fassato, au Djebel Nefoussa. Berbère ibadite, al-Barouni avait été condamné par les Ottomans pour son programme visant à obtenir l'autonomie de la région. Revenu en Turquie après la révolution de 1908, il avait été enfin élu député au parlement de Constantinople. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 239.

avec le père du projet de l'indépendance du Djebel Nefoussa. Djebel dont le Fezzan devait, dès le départ, constituer une des ramifications méridionales.

Sami Bey, à l'origine, avait espéré devenir le chef administratif d'un Fezzan indépendant, après avoir obtenu l'assentiment de la population sédentaire, favorable au maintien de l'ordre et de la sécurité. Cette population demeurait opposée aux fréquentes incursions nomades. Celles-ci, à leur tour, étaient disposées à accepter l'autorité de l'officier ottoman, en échange de la fourniture des armes et d'une pleine liberté d'action.

Sami Bey, dépourvu cependant d'un réel soutien, décide d'abandonner Mourzouk, en laissant sur place son adjoint, Hassan Bey.

Sami rejoint Brak puis la côte où il prend des contacts avec les troupes italiennes.

Pendant ce temps, la Sanussia profite du vide administratif laissé par les Ottomans et tente de reprendre le contrôle politique de la région.

Muhammad al-Acheb, administrateur des *zawaya* fezzanais, est en réalité appelé directement par les sédentaires afin de réduire les incursions des Ouled bu Sef, commandés par Muhammad ben Abdallah.

Al-Acheb, agissant pour le compte du neveu Muhammad al-Abed, obtient la confiscation des armes des nomades, en promettant de défendre le Fezzan de la nouvelle invasion européenne. L'action d'al-Acheb et al-Abed appelle à tolérer temporairement l'occupation par les troupes italiennes, afin de ne pas compromettre les intérêts matériels de la confrérie au Fezzan. En effet, à la suite du départ des responsables ottomans, la Sanussia détient une position hégémonique sur la région²¹².

Ce nouvel équilibre aura pour conséquence de provoquer des rivalités à l'intérieur de la Sanussia²¹³.

En juillet 1913, le drapeau de la confrérie flotte sur le fort de Mourzouk²¹⁴. Cette provocation est interprétée comme une menace pour les Italiens. Elle témoigne de la non-

²¹² Grâce à la médiation de l'interprète de l'ambassade italienne au Caire, Muhammad Ali Elui bey, les autorités italiennes réussissent à communiquer avec Ahmad al-Charif, à l'époque chef de la confrérie à Koufra, et son frère Muhammad al-Abed. Les correspondances préliminaires qui s'ensuivent permettent de faire connaître, par voie épistolaire, notamment les aptitudes matérielles d'al-Abed, qui profitait des échanges pour demander avec insistance des dons. Ibid., p. 256 ; GRANGE D. J., 1994, *L'Italie et la Méditerranée 1896-1911 : les fondements d'une politique étrangère*, p. 1495 et suiv.

²¹³ Selon les ouvrages de Zecchettin et Serra, tant al-Abed que Muhammad Idris, nommé représentant de la Confrérie en Égypte pour garantir l'intégrité territoriale de la Cyrénaïque, s'entendirent afin d'intervenir de façon autonome envers Ahmad al-Charif. ZECCHETTIN L., 1942, *La Senussia in Tripolitania. All'epoca della prima occupazione del Fezzan (1913-1914)*, p. 32, et SERRA F., 1933, *Italia e Senussia : vent'anni di azione coloniale in Cirenaica*, p. 156.

²¹⁴ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 242-243. Voir également: ZECCHETTIN L., *op. cit.*

application de la paix d'Ouchy. Le maintien des garnisons ottomanes sur place constitue, pour l'Italie, un motif suffisant pour procéder à une action militaire.

Le plan militaire du gouverneur Ragni prévoyait l'envoi au Fezzan de quatre colonnes qui devaient garantir une installation stable.

Il est alors nécessaire d'organiser l'occupation en trois points distincts : Sokna, Mourzouk et Ghat. Une autre colonne devait rejoindre Ghadamès.

Ragni nomme les officiers destinés aux nouvelles résidences militaires. Les capitaines Maussier et Pesenti s'installent à Ghadamès et Ghat alors que les capitaines Hercolani Gaddi et Andreini se fixent à Sokna et Mourzouk. Une fois arrivée à son point de destination, chaque colonne s'appuyait sur celle qui la précédait de façon logistique²¹⁵.

Ces résidences devaient atteindre une autonomie. Cela se traduisait, d'un point de vue militaire, par l'installation de détachements indigènes, constitués par les compagnies érythréennes et les chefs soumis et dotés d'importantes responsabilités.

La première action militaire est de rejoindre Ghadamès.

Le commandement de cette entreprise est confié finalement au capitaine Pavoni. Cette opération est favorisée surtout par la progression positive de la politique des chefs du gouverneur²¹⁶. En tant que premier résident italien de Ghadamès, Pavoni a la possibilité de se rallier aux Touareg Ajjer, fidélisés à la Sanussia²¹⁷.

En ce sens, la politique italienne se démarque de celle menée par la France. L'Italie est perçue positivement comparativement à la France dont les ingérences dans les confins demeuraient mal vécues.

Profitant des différends entre la France et les populations targuies, le gouverneur tripolitein qui succède à Ragni, le général Vincenzo Garioni (1856-1929), encadre les relations italo-targuies de manière stratégique.

²¹⁵ SOAVE P., *Fezzan, cit.*, p. 248-249.

²¹⁶ Le général Ragni avait conclu une série de relations positives avec certains des chefs de famille de la région, après la fin de la parenthèse indépendante de Souleïman al-Barouni. Il s'agissait des Sef en-Naceur, résidant à Sokna et descendants d'Abd al-Djelil, Moukhtar bey Kaabra, une puissante famille *qouloughli* de Gharian. Kaabra avait été nommé par Ragni membre de la commission pour le système civil et administratif de la Tripolitaine le 8 novembre 1912. Enfin, Ragni obtient un accord de coopération avec Abd en Nabi Bel Khayr. Ce dernier décidera de coopérer avec la colonne Miani dès 1913, après le départ d'al-Barouni. AHMIDA A. A., *The making, cit.*, p. 116.

²¹⁷ L'Italie tente de demander l'adhésion des chefs Touareg, tels qu'Enghedassen, à la Sanussia. En particulier, le chef des Ajjer avait déclaré reconnaître l'autorité de Muhammad al-Abed, et pas celle du frère Ahmad al-Charif. INSABATO E., *Alla conquista del Fezzan e paesi Touareg*, p. 17. Enrico Insabato, médecin originaire de Bologne et homme de confiance du gouvernement italien, avait été envoyé par Giolitti à Tripoli, à partir de 1906, afin d'entamer des négociations avec la Sanussia. Insabato obtint le désengagement sénoussiste à l'occasion de la guerre italo-ottomane, en échange de la fourniture d'armes pour la guerre que la confrérie menait face à la France. Ces mêmes armes seront successivement utilisées par la Sanussia contre les troupes italiennes, dans la phase successive de la résistance. Voir également à ce sujet : GRANGE D. J., *op. cit.*

Selon Garioni, les Kel Ajjer étaient utiles pour la défense de la colonie. Ils pouvaient en effet surveiller les intérêts coloniaux italiens grâce à leurs activités caravanières régulières entre Ghadamès et Ghat²¹⁸. Le nouveau gouverneur de la Tripolitaine propose une pénétration militaire plus rapide et déterminée, telle que la souhaitaient Giolitti et Bertolini.

De l'avis du ministère des Colonies, dans l'attente de l'instauration d'une administration civile au Fezzan, les compagnies légères mixtes devaient se remplacer progressivement aux résidences. Dans cette optique, l'officier détenait des fonctions polyvalentes. Il était à la fois soldat et administrateur et avait des fonctions à caractère politique²¹⁹.

Bertolini exprime ces spécificités lors de la substitution du résident Pavoni à Ghadamès.

L'absence de personnel apte à occuper les fonctions politiques, et les contraintes financières du budget colonial, décident Rome à choisir des compagnies mixtes.

Ces compagnies, constituées entre la fin de 1911 et le début de 1912, étaient formées par des « *bandes* », détachements indigènes qui venaient renforcer l'action militaire des troupes italiennes. La création des compagnies mixtes avait pour but la fidélisation de la population locale. L'utilisation des indigènes dans les troupes coloniales aurait favorisé, selon les plans du gouvernorat, un sentiment moins hostile envers la présence italienne.

En outre, selon Bertolini, la politique des chefs, difficilement conduite par Ragni, risquait de rendre la colonie subordonnée aux indigènes, mettant en péril la pleine reconnaissance de la souveraineté italienne.

Le nouveau programme d'occupation du Fezzan prévoyait l'utilisation d'une seule forte colonne, en mesure d'intervenir dans des conditions d'indépendance militaire, logistique et politique. Cette option explique mieux la nature exclusivement stratégique, accessoire de l'opération d'occupation de la région.

L'opération de pénétration italienne du désert libyen devient subordonnée à d'autres exigences coloniales considérées comme prioritaires, telles que la normalisation de la situation sur le littoral.

En utilisant une unique colonne, capable d'avancer dans le désert et de vaincre les résistances éventuelles, on pouvait piloter une opération d'occupation directe sans recourir aux faveurs des notables locaux.

²¹⁸ Afin d'éviter des représailles de la part de la France, le ministre Bertolini exhorta cependant les militaires chargés sur place de n'offrir aucun refuge aux Touareg qui avaient attaqué les colonnes françaises. SOAVE P, *Fezzan, cit*, p. 252.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 269-270.

À la veille de l'expédition, les résultats de la préparation politique italienne n'apparaissaient cependant pas évidents. À Syrte, où le pouvoir exercé par la famille al-Muntasser était encore majoritaire, Omar al-Muntasser sollicitait la médiation italienne pour l'avancée au Fezzan, en se souciant parallèlement de reprendre contact avec Muhammad al-Abed et la Sanussia.

À Sokna, les forces d'occupation italiennes qui s'étaient installées grâce à la médiation du résident capitaine Herculani Gaddi avec les Sef en-Naceur, devaient faire face au mécontentement de ces derniers. Cela en raison de leur croissant désintéressement à favoriser la pénétration italienne. Il est vrai qu'une fois installée, la nouvelle administration coloniale les avait exclus de toute fonction administrative patente²²⁰.

L'attitude des Ouled Souleïman à l'égard de la présence coloniale était soumise à l'influence de la Sanussia. On pouvait s'adosser sur la confrérie pour conserver une certaine autonomie. En réalité, les troupes italiennes se préparaient à faire face à une résistance considérable, motivée par l'hostilité de la plupart des tribus arabes. Le Fezzan était devenu, en effet, sous le commandement de Muhammad ben Abdallah, chef des Ouled bu Sef, le refuge de tous ceux qui n'avaient pas reconnu la nouvelle autorité coloniale tripolitaine.

Le général Garioni et le ministre Bertolini n'avaient pas d'autre choix que de s'appuyer sur l'assurance formelle garantie par la Sanussia.

Des dons étaient régulièrement faits par l'Italie à Muhammad al-Abed en échange de cette forme d'entente cordiale. Sous l'influence de cette faible connivence a été ratifié le premier pacte italo-sénoussiste, considéré à Rome comme la condition nécessaire pour mener à bien l'opération militaire. Cette entreprise sera confiée au colonel Antonio Miani.

Pour la première fois après la chute formelle de l'Empire ottoman, une puissance coloniale européenne tente de pénétrer dans cette région depuis l'intérieur, après une longue préparation politique et stratégique. L'Italie faisait naïvement confiance à une collaboration plus qu'incertaine sous l'égide de la Sanussia.

²²⁰ Les Sef en-Naceur tentent d'entraver la préparation logistique de l'Italie à Sokna, en particulier la fourniture de chameaux pour l'avancée des soldats au désert. Ibid., p. 279. D'autres documents démontrent l'existence des relations de collaboration entre la famille et la Sanussia, qui avait pour but d'empêcher l'avancée de l'Italie au Fezzan. ZECCHETTIN L., *op. cit.*, p. 21.

Qui était ce militaire qui devait conduire cette première expédition italienne au Fezzan ? Antonio Miani, chargé de former les régiments indigènes pendant les représailles de Dogali en 1887, avait étudié l'arabe. Il était devenu un spécialiste de géologie et de topographie²²¹.

À l'occasion de la bataille d'Adoua de 1896, il est impliqué dans les manœuvres de sauvegarde coloniale sous le commandement du général Antonio Baldissera (1838-1917). Le ministre Bertolini lui confie la charge de *Commissaire gouvernemental de l'occupation et du gouvernement du Fezzan*.

À partir du mai 1913, il collabore avec l'ancien représentant du Fezzan au parlement ottoman, Djami bey.

Ce dernier avait été envoyé à Rome en qualité d'homme d'expérience de la région afin d'étudier les conditions géographiques, sociales et politiques nécessaires afin d'assurer la sécurité de la mission militaire.

Compte tenu des contraintes budgétaires coloniales, le gouvernorat de la Tripolitaine mit à la disposition du colonel Miani trois compagnies d'infanterie libyennes, concentrées à Syrte.

Ces troupes, recrutées surtout dans la zone d'al-Qusbat, près d'al-Khoms, sont commandées par les capitaines Rossi et Giorgetti et le lieutenant Piroli. Un peloton érythréen de garnison le long de la limite tunisienne y est ajouté.

Après avoir discuté de tous les aspects de l'organisation de l'entreprise, le gouverneur Garioni admet que la situation au Fezzan ne présente pas un caractère suffisant de sécurité militaire, en raison de la présence des opposants armés. Garioni, en tout état de cause, confie à Miani la conquête militaire de la région achevée. Il donne des directives très précises quant à l'organisation de l'administration coloniale.

À côté de l'installation du siège de commissariat colonial à Sebha, le projet prévoyait la construction d'une série de bâtiments : l'école, le dispensaire médical, le tribunal et le marché.

Cette organisation de l'espace tente de réunir sous domination italienne les populations des oasis les plus éloignées. La sécurité devait être confiée à une compagnie légère mixte, formée par l'utilisation prioritaire des Libyens²²².

²²¹ Ses études lui permettent de publier en 1905 une nouvelle carte de la région, qui fut utilisée pendant la guerre italo-éthiopienne de 1935. FORNARI G., 1939, *Gli Italiani nel sud libico. Antonio Miani*, Rassegna Italiana n. 259, p. 10.

²²² SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 282-288.

Selon les plans italiens, les anciennes routes commerciales auraient pu, de cette manière, reprendre leurs activités sous la tutelle italienne. Concernant les questions des confins, il fallait pour l'instant respecter la déclaration franco-anglaise de 1899.

Grâce à la création d'un commissariat à Sebha et de trois résidences militaires à Brak, Mourzouk et Ghat, le système civil, judiciaire et militaire de la région devait, selon Miani, respecter les caractéristiques historiques et géographiques du Fezzan et les différents composants de la population fezzanais²²³.

Le système d'organisation militaire impose la création d'une compagnie mixte et d'une garnison permanente à Sebha, ainsi que trois détachements de 100 hommes à Brak, et de 150 hommes à Mourzouk et Ghat.

L'urgence d'occupation incontestable du territoire, afin de ne pas favoriser l'organisation d'un front commun de résistance, conduit à l'élaboration de certaines modifications du projet originel de pénétration. Cette contrainte impose un nouveau *modus operandi* pour avancer à l'intérieur du pays. Il n'est plus question de pénétrer le territoire par l'action conjuguée de différents groupes, mais par l'intermédiaire de l'action d'une seule et même force unifiée.

Le 18 juillet 1913 le colonel Miani se transfère à Syrte, et le 10 août, la colonne se met en marche en direction de Sokna, avec une formation militaire constituée de 1600 unités, dont 1100 combattants²²⁴. En plus des vivres, des réserves d'eau et autres éléments logistiques qui suivent la colonne, celle-ci est accompagnée par une caravane de 1500 chameaux.

Les militaires nommés pour la gestion administrative des trois garnisons de Brak, Mourzouk et Ghat sont les capitaines Mezzetti, Streva et Giannini. Miani rejoint Sokna, et rencontre les notables Sef en-Naceur. Le colonel sollicite le gouverneur Garioni pour empêcher le résident italien du village, Hercolani Gaddi, de poursuivre ses relations personnelles avec ces notables. Ceci afin d'éviter l'erreur de mener deux politiques avec des chefs différents.

L'objectif stratégique du colonel est de mettre en pratique les volontés du gouverneur Garioni au sujet du *modus operandi* avec les chefs des Ouled Souleiman.

²²³ Garioni précise à ce sujet que les résidences n'avaient qu'un caractère temporaire ; le système définitif devait finalement se baser sur les compagnies légères mixtes, dont la tâche était de contrôler les activités des chefs locaux choisis par l'administration de la région. Ibid., p. 291.

²²⁴ Les formations combattantes ne comprenaient que 108 militaires italiens. Voir RELLINI G., 1927, *Con la spedizione Miani per l'occupazione del Fezzan*, p. 114 et suiv. Voir également SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 293-294.

Cette politique de collaboration formelle entre les militaires italiens et les Sef-en-Naceur était absolument nécessaire pour occuper la Syrte et ses environs sans coup férir.

Il était question de marginaliser cette tribu sans cependant en faire une ennemie de l'Italie.

Après avoir obtenu le contrôle de ce qu'on qualifiait alors de « porte du Fezzan », les craintes de Miani se sont orientées sur la Sanussia et l'entente formelle de garantie avec Muhammad al-Abed. L'occupation italienne de la région dépendait *de facto* de la loyauté d'al-Abed concernant la promesse de neutralité et l'acceptation du domaine colonial.

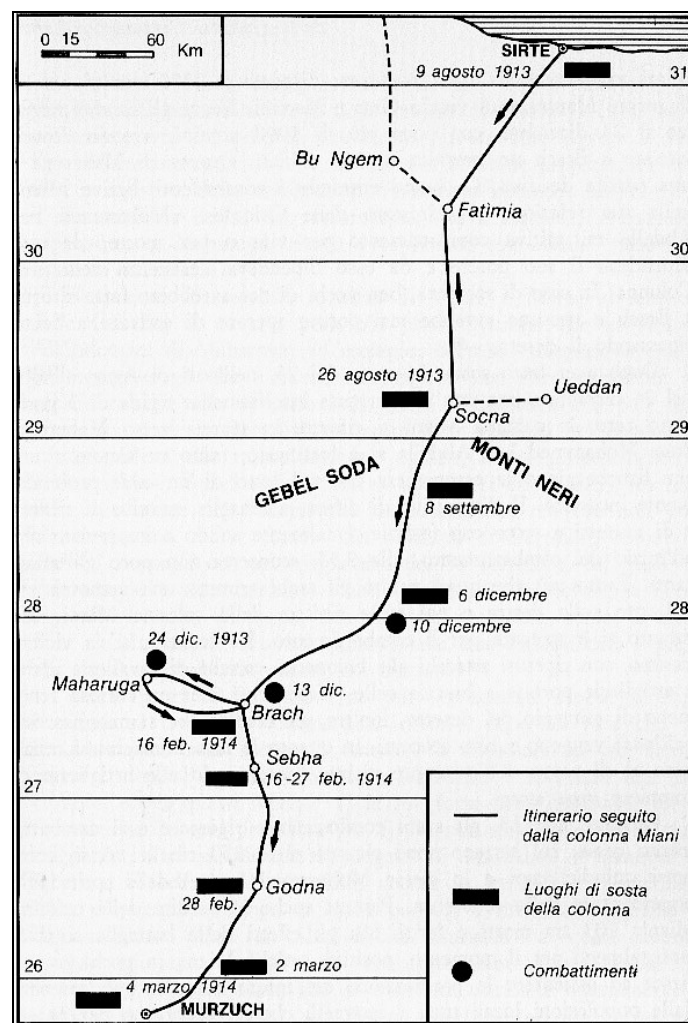


Figure 21. L'itinéraire de la colonne Miani vers le Fezzan

(DEL BOCA A., 1988, *Gli Italiani in Libia, Tripoli bel suol d'amore*, vol. I, p. 223)

Par deux lettres adressées à Omar al-Muntasser, intermédiaire entre la confrérie et l'Italie, le même représentant sénoussiste au Fezzan déclarait avoir chargé son oncle

Muhammad al-Acheb de rassembler tous les notables de la région afin de les amener à une aptitude pacifique à l'égard des troupes italiennes lors de leur arrivée à Mourzouk²²⁵. Cela avait conduit les responsables politiques italiens de la mission, le ministre Bertolini et le général Garioni, à considérer cet acte comme une confirmation de la volonté collaboratrice sénoussiste, indispensable pour parachever l'occupation militaire. La présence à Sokna se révèle plus longue que prévu, en raison de l'incompréhension qui grandit entre les représentants politiques et militaires au sujet de la durée de l'entreprise.

Miani, qui avait demandé et obtenu un renfort par l'envoi d'une autre compagnie érythréenne sous le commandement du major Suarez, estimait nécessaire de raccourcir la période de l'expédition, afin d'éviter le risque de coalition élargie contre les troupes italiennes.

Garioni et Bertolini, au contraire, avaient préconisé une prudence renforcée, en demandant le prolongement de l'étape de Sokna, dans l'attente que la situation politique du Fezzan se fasse moins confuse²²⁶. Le gouverneur tripolitain avait désormais amorcé une aptitude hostile envers les Sef en-Naceur. Il les considérait indignes de confiance pour coopérer avec les troupes italiennes dans l'action d'occupation de la région.

Il procède à un véritable coup de balai, se débarrassant de ses sbires locaux. Il supprime soudainement la politique à l'égard des chefs indigènes conduite jusque-là.

Gariani prend la décision d'exclure les représentants des Ouled Souleïman de la vie politique et sociale en ordonnant, le 6 novembre 1913, l'arrêt de la famille et leur déportation à Zouara, aux confins tunisiens, dans un camp d'enfermement²²⁷. Abd al-Nabi bel Khayr, chef des Warfalla²²⁸, est nommé par le gouverneur comme nouveau conseiller adjoint à l'expédition et intermédiaire avec les notables locaux.

²²⁵ Ibid., p. 298.

²²⁶ L'incertitude était due à la faible crédibilité sénoussite. En démentant la précédente communication, Muhammad al-Abed se présente directement à Mourzouk avec son oncle Muhammad al-Acheb, sous le commandement d'un groupe de 1400 hommes armés. ASDMAE, ASMAI, Libia, 150/13, 52, 7 août 1913. Garioni admettait également avoir sous-estimé les rivalités entre les notables, après avoir conclu l'accord de collaboration avec les Sef en-Naceur. ASDMAE, ASMAI, Libia, 123/3, 17.

²²⁷ Le colonel Miani exécute les ordres en désaccord avec la décision de Gariani, car il craint de perdre en crédibilité aux yeux des populations nomades du Fezzan, une fois qu'elles auront pris acte du changement soudain de l'aptitude italienne. Aucun individu suspecté de trahison n'avait été par ailleurs trouvé contre les Sef en-Naceur, qui avaient refusé de se joindre au front de résistance organisé par Muhammad ben Abdallah des Ouled bu Sef. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 306.

²²⁸ Il avait demandé à être soumis à l'Italie après l'échec du projet indépendantiste de Souleïman al-Barouni, il apparaît également être dépourvu d'un quelconque intérêt personnel au Fezzan. VITALE M. A., 1962, *L'Italia in Africa : l'opera dell'esercito*, p. 62. La diffusion territoriale du groupe des Warfalla concernait la Tripolitaine orientale, y compris la zone de Syrte et Sokna. Voir à ce sujet DE AGOSTINI G., 1917, *Le popolazioni della Tripolitania*.

Le 25 novembre, Garioni autorise Miani à entreprendre une marche en direction du Fezzan. À l'aube du 6 décembre, la colonne Miani se met finalement en mouvement vers le sud, dans le but de rejoindre Brak dans l'Ouadi al-Chatî.



Figure 22. De gauche à droite, Abd al-Nabi bel Khayr, avec Sanusi Barcani, caïmacan de Mourzouk, et sa fille Selma, mars 1914

(DEL BOCA A., 2004, *La disfatta di Gasr Bu Hadi. 1915: il colonnello Miani e il più grande disastro dell'Italia coloniale*, CMPA, s. f., image n. 161)

Le 25 novembre, Garioni autorise Miani à entreprendre une marche en direction du Fezzan. À l'aube du 6 décembre, la colonne Miani se met finalement en mouvement vers le sud, dans le but de rejoindre Brak dans l'Ouadi al-Chatî. La traversée italienne vers le Fezzan, pensée à l'origine comme une opération pacifique devient graduellement une véritable campagne militaire coloniale où la force prend rapidement le pas sur la politique.

L'action, qui débouche sur la conquête de Brak, où les Italiens entrent de manière victorieuse le 15 décembre 1913, ne produit pas d'avancées. Des escarmouches ont lieu entre les troupes érythréennes et les Megarha, alliés de Muhammad ben Abdalla.

La garnison italienne prend cependant possession du fort bâti par les Ottomans, y élit résidence et y installe les dépôts d'armes et le réseau radio. Après la bataille de Maharuga,

un village près de Brak, sur la route de Sebha, les Italiens réussissent à vaincre la résistance du front d'Abdallah, en tuant le chef des Ouled bu Sef. Miani nomme les notables chargés de l'administration civile et judiciaire dans la région. On crée également une police à laquelle chaque famille tribale est soumise, tout en étant tenue de fournir des hommes et des chameaux.

Concernant l'organisation du territoire du Fezzan, le chef du bureau politique-militaire de Tripoli, Grazioli, avait envoyé à Miani ses directives. Le plan prévoyait la mise en place d'une petite série de centres dédiés à la formation des forces indigènes locales, ainsi que la collaboration de certains chefs notables.

Au sujet de l'administration coloniale, l'intention du colonel Miani fut d'impliquer ceux qui voulaient démontrer leur soumission à Rome, jugeant inutile la continuité avec la précédente gestion ottomane du Fezzan. Afin de maintenir les liens entre les parties septentrionale et méridionale du territoire, Miani tenta à plusieurs reprises de demander au gouverneur Garioni des renforts.

Les contraintes budgétaires de la colonie ne faisant que s'accroître, d'une part, et les litiges personnels, d'autre part, entravent l'organisation de la colonie et de ses hommes.

Pour ne donner qu'un exemple, la colonne Pozzi, demandée par Miani pour patrouiller les alentours de Brak, fut retenue à Sokna par le même Gaddi.

D'après Miani, seul l'envoi de renforts pouvait permettre la poursuite des opérations militaires dans des conditions de sécurité optimales.

Dans l'attente de recevoir des nouvelles de Rome, le colonel écrivit au gouverneur Gariani, le 23 février 1914, en l'informant qu'il avait identifié le lieu où installer le nouveau commissariat du Fezzan. Il s'agissait de Sebha, dont la soi-disant « *gara* », une hauteur isolée, dominait la plaine et les oasis environnantes. La « *gara* », déjà fortifiée par les Romains, dans le passé, serait devenue le quartier général de l'administration, le futur fort « *Regina Elena* ». Une place forte aux pieds de laquelle les Italiens entendaient construire des bureaux, des magasins et des marchés, de manière à attirer la population locale, dans le but de créer une véritable capitale du désert²²⁹.

L'impasse dans laquelle se trouvait Miani semblait perdurer. Il décida alors de forcer l'avancée de l'expédition.

²²⁹ ASDMAE, ASMAI, Libia, 123/1, 5, 23 février 1914.

Il se remit en marche vers Sebha avec les régiments à sa disposition : deux colonnes libyennes et deux bataillons. Il utilisa également certains gendarmes du Chati, premiers individus locaux encadrés et instrumentalisés pour la mission. Sebha est conquise rapidement le 25 février 1914, ce qui permet au colonel de poursuivre en direction de Mourzouk, laissant sur place les soldats du génie. Ces derniers avaient pour mission de restaurer le fort de la « gara » afin qu'il soit au cœur de la nouvelle administration coloniale italienne. Le colonel Miani occupe Mourzouk dès le 3 mars 1914. Il se soucie de consolider le territoire en tentant d'entrer en contact avec les Touareg Kel Ajjer²³⁰ et les Tebou²³¹. Ces derniers avaient envoyé un représentant lors de la cérémonie de proclamation de la souveraineté italienne et semblaient vouloir coopérer avec la nouvelle autorité. Ils étaient à la recherche d'une protection contre la France.



Figure 23. Mourzouk, 3 mars 1914. Le cadi Ali Effendi Maruf invite la population à respecter le gouvernement italien

(DEL BOCA A., 2004, *La disfatta*, cit, CMPA, s. f., image n. 144)

²³⁰ Les Touareg ne prennent pas part aux cérémonies de Mourzouk. Toutefois Enghedassen, chef de la confédération Kel Ahaggar, qui avait fuit les Français et avait rejoint le Fezzan en obtenant la protection sénoussiste, demandait aux Italiens d'être nommé *Amenokal*, et un soutien pour reconstruire les frontières du Sud algérien, érodées par la France. Miani comprend bientôt qu'Enghedassen sollicitait le maintien des chefs targuis dans la région, et notamment la garantie italienne qu'ils n'auraient pas été remis aux autorités coloniales françaises. SOAVE P., *Fezzan*, cit, 340-341.

²³¹ L'action d'occupation française du Borkou et du Tibesti par le colonel Largeau avait contraint les Tebou se réfugier au Fezzan. Ils demandaient en particulier aux Italiens des aires pour effectuer leurs travaux de pâturages, afin de vivre d'une façon indépendante dans la zone d'al-Qatrun. Maïna Salah, leur représentant, est nommé *moudir* par Miani, avec une trentaine de gendarmes fezzanais, dans le but de prévenir les razzias et assurer la sécurité de la garnison italienne. Ibid., p. 339.

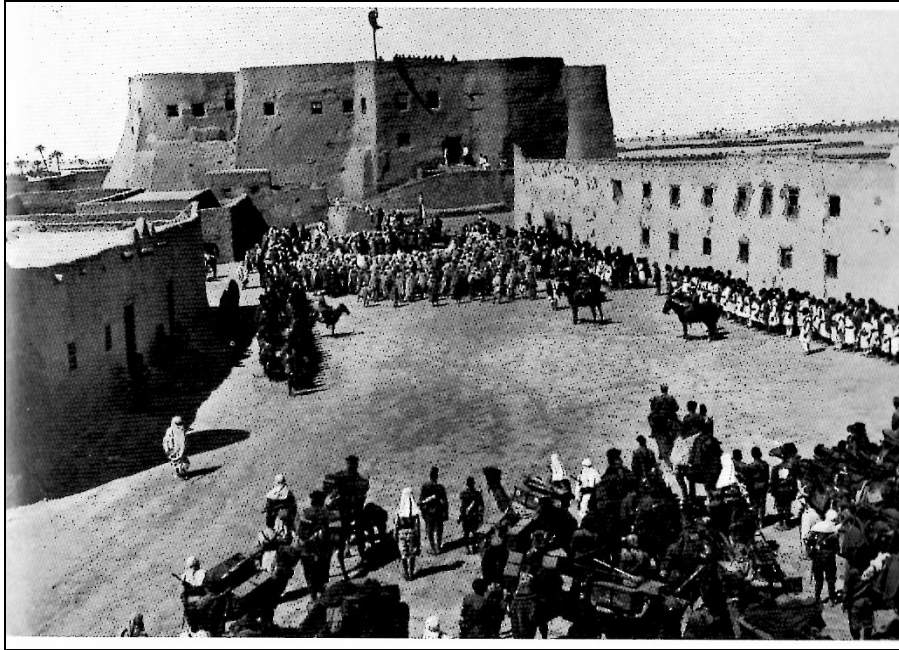


Figure 24. Lever du drapeau italien lors de la prise de Mourzouk le 3 mars 1914

(DEL BOCA A., 2004, *La disfatta*, cit, CMPA, s. f., image n. 142)

L'action de consolidation conduit également à considérer l'élargissement de la présence italienne jusqu'à Ghat, où, le nouveau ministre des Colonies, Ferdinando Martini (1841-1928) avait suggéré à Miani l'établissement d'une résidence sous le commandement du capitaine Giannini²³².

Après avoir obtenu la subordination formelle de l'élément targui, qu'il s'agisse des Ajjer comme des Ahaggar, le colonel Miani parvient à profiter du front commun saharien temporaire anti-français pour finaliser l'occupation du Fezzan. Après avoir conduit positivement l'entreprise militaire, Miani avait obtenu la considération de la population sédentaire parallèlement à la soumission des familles nomades les plus importantes.

La question des rapports entre l'Italie et la Sanussia demeurait actuelle. Les bonnes relations instaurées avec Muhammad al-Abed étaient liées à l'influence qu'il pouvait

²³² ASDMAE, ASMAI, Libia, 123/1, 6, 23 avril 1914. Lors de la séance du parlement italien à la Chambre des Députés du 9 mars 1915, l'ancien ministre Bertolini déclare que l'occupation de Ghat était considérée comme souhaitable pour garantir la sécurité coloniale italienne vis-à-vis des possessions françaises sahariennes. Des négociations entre le major Giannini et le commandant Meynier à ce sujet visent le jour une fois la colonne italienne installée. Une entente entre la France et l'Italie quant à la limite occidentale libyenne entre Ghadamès et Toummo sera ratifiée seulement le 12 septembre 1919. Par cet accord, la France cédera à l'Italie l'oasis d'al-Barakat, aux alentours de Ghat, précédemment occupée, en décrétant officiellement la prise de possession italienne de ce territoire.

exercer sur son frère Ahmad al-Charif, dans le but de favoriser l'élargissement de la pénétration italienne vers l'orient, à Zella²³³.

La finalisation de la mission au Fezzan envisageait l'occupation de Ghat. Une position qui existait dans la précédente gestion administrative ottomane. Contrôler Ghat permettait de mieux surveiller la limite occidentale de la colonie. Le colonel Miani confie au major Giannini la responsabilité militaire de l'entreprise. Il va se reposer sur deux groupes locaux importants. Il envisage la coopération des Touareg et celle de la population oasienne. Il va également associer la France à son plan en s'appuyant sur une collaboration coloniale mutuelle afin de garantir la sécurité des sphères d'influence respectives.

Giannini organise, pour cette opération, une garnison constituée de 150 *Ascaris*.

L'absence chronique d'hommes destinés à la colonne est aggravé par le départ vers la côte d'un des bataillons érythréens les plus performants ; ces derniers sont repartis au début de la mission. Avant de partir, Miani souhaite s'assurer également de l'accueil favorable d'Abd al-Kader Issa, le *caïmacan* de l'oasis ainsi que de celui des Touareg qui gravitaient autour de la petite ville saharienne.

Les renforts en hommes et en nourriture obtenus, la colonne se met en marche le 4 juillet 1914 depuis Sebha par le Ouadi al-Hayat, rejoint Oubari²³⁴, Serdeles et enfin Ghat, où les troupes italiennes arrivent le 12 août 1914. Accueilli chaleureusement par le *caïmacan* Issa, Giannini se soucie d'y installer un petit dispensaire médical, une école et un tribunal, en organisant également un premier plan d'une étude sur les conditions foncières du territoire, cela dans le but de valoriser les ressources hydrauliques pour améliorer l'exploitation agricole²³⁵.

Avec l'occupation de Ghat prend fin la première phase militaire de la présence italienne au Fezzan libyen. La réalisation de cette mission est confiée militairement aux indigènes et s'appuie sur des chefs locaux. C'est une politique incertaine et méfiante qui avait pourtant conduit les troupes de l'Italie libérale à s'installer dans le désert libyen, en créant de

²³³ Muhammad al-Abed était conscient de ne pouvoir rien faire pour favoriser la pénétration italienne dans l'oasis de Zella, où l'autorité d'Ahmad al-Charif demeurait prévalente. Son aptitude envers l'Italie était jugée excessive, compte tenu des donations continues, en argent et nourriture, qu'il demandait en échange du service. L'échec de la tentative de médiation au sein de la confrérie était utilisé comme prétexte, du côté italien, pour compromettre les possibilités ultérieures de collaboration. SOAVE P. *Fezzan*, cit. p. 351.

²³⁴ Selon les plans italiens, l'action de pénétration devait relier Sebha, siège du nouveau Commissariat du Fezzan, avec Oubari, considéré l'un des plus importants marchés du Ouadi al-Hayat. Ibid., p. 358.

²³⁵ Miani entend l'œuvre d'imposition de la légalité, qu'implique surtout la population sédentaire du Fezzan. Selon Zoli le retour à la terre des sédentaires Fezazna et la *sédentarisation* de certains éléments nomades arabes et targui étaient le résultat de la bonne politique conduite, de manière sage, par Miani et ses troupes. Zoli obtient la permission formelle de Grazioli pour visiter le Fezzan en mai 1914, avec ses collègues journalistes Mario Bassi de *La Stampa* et Guelfo Civinini du *Corriere della Sera*. ZOLI C. *op. cit.*, p. 187.

modestes avant-postes administratifs chargés de la sécurité et gérés depuis le nouveau commissariat de Sebha.

La conception administrative coloniale du Fezzan d'avant-poste impérial, sa division territoriale en petites garnisons, son exploitation agricole et hydraulique, à l'état d'ébauche, seront reprises pendant l'époque fasciste.

3^e Chapitre. De la colonne Miani à la colonne Graziani. La pacification fasciste et l'achèvement de la conquête militaire du Fezzan, 1914-1930

A. L'abandon temporaire du désert et le repli de la colonne Miani, 1914-1915

Au début de l'année 1914, le gouverneur de la Tripolitaine, Garioni, rédige un plan de renouvellement administratif colonial. Il donne une nouvelle organisation aux territoires sahariens. Il y apporte les caractéristiques suivantes : les centres de gouvernement italien du Fezzan doivent se doter de petites garnisons militaires, l'administration de la région étant déléguée aux notables locaux les plus influents. La question cruciale de la sécurité est confiée aux postes de police. Le nouveau système administratif du droit civil, promulgué par le *Regio Decreto* n. 35/1914, ne comprend pas le Fezzan. La région du Sud libyen était considérée comme un territoire militaire sous la responsabilité du bureau politique-militaire. Selon l'objectif politique italien, le seul moyen de consolider l'administration coloniale du désert consistait à maintenir une structuration de pouvoir simple, en collaborant, le plus possible, avec les notables locaux, ayant préalablement démontré leur fidélité au projet d'occupation militaire de Miani²³⁶.

En réalité, la distinction administrative coloniale proposée par Grazioli et approuvée par le gouvernement, dissimulait une profonde limite. Celle-ci était liée aux contraintes du budget colonial que nous avons évoquées au préalable. La difficulté de consolider l'autorité coloniale en Tripolitaine et en Cyrénaïque est aggravée en raison de l'imminent engagement italien dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Alliés. Un engagement militaire qui nécessitera l'envoi permanent de soldats et de moyens économiques.

²³⁶ ASDMAE ASMAI, Africa III, 25, *Situazione politica generale della Tripolitania*.

Face à ces problèmes financiers, Rome considère le maintien, au Fezzan, de bonnes relations avec la Sanussia comme fondamental.

Ces relations étaient cependant menacées par l'enrichissement de Muhammad al-Abed, qui sera dénoncé par les Italiens.

L'incapacité d'al-Abed d'honorer les promesses de médiation stratégique avec son frère Ahmad al-Charif, toujours plus enclin à intervenir au Fezzan contre l'Italie, s'était traduite sur le terrain par la formation d'une opposition croissante à la présence coloniale italienne.

La crise entre l'Italie et la Sanussia provoque le repli des garnisons italiennes vers le nord, dans la région des Syrtes, et inaugure le début d'une période d'indépendance et d'incertitude au Fezzan. Entre une revitalisation ottomane empreinte de résurgence et l'influence sénoussiste coriace d'al-Abed, l'Italie peine à s'ériger en autorité réelle et durable.

La dernière période de présence de la colonne Miani au Fezzan est caractérisée par la question de la consolidation du territoire colonial méridional et de ses liens avec la Tripolitaine. Le colonel Miani avait pensé conduire une opération militaire vers Zella, dans la plaine d'al-Djoufrah, où la tribu des Megarha avait formé un front de résistance contre l'Italie. L'objectif du commissaire du Fezzan était d'impliquer dans cette action Muhammad al-Abed ; toutefois le caractère incertain des relations avec la Sanussia le dissuade de prendre une telle initiative.

L'une des solutions proposées par le gouverneur Garioni est de remettre en selle les Sef en-Naceur qui avaient été déportés à l'ouest. Leur influence dans la région des Syrtes les prédisposait à cette mission de médiation.

La famille des Ouled Souleïman est libérée et transférée de Zouara à Syrte, où Abd al-Djelil Sef en-Naceur, l'un des cinq fils de l'ancien chef tribal, finalise un compromis avec les Megarha pour le compte du gouverneur de Tripoli²³⁷.

La façon dont Abd al-Djelil mène les négociations suscite la perplexité des Italiens. Le représentant des Ouled Souleïman obtient de la part des Megarha la cessation des hostilités.

Il leur accorde l'autonomie et le droit de conserver leurs armes. Cela lui permet de s'installer aux Syrtes et de reprendre son pouvoir local. En agissant formellement sous l'égide du gouvernement italien, il réussit à profiter de ce statut pour faire converger rapidement un front anticolonial commun à son avantage. Abd al-Djelil tisse une alliance avec les Megarha afin de chasser les garnisons italiennes de la région.

²³⁷ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 371.

Par ailleurs, l'attitude ambivalente et contradictoire de l'Italie à l'égard de cette famille ne pouvait qu'aboutir à une forme d'agressivité. En effet, cette famille avait d'abord été exploitée, chassée, déportée et ensuite réutilisée pour des objectifs de domination coloniale italienne.

Pendant ce temps, la condition d'isolement progressif des garnisons italiennes, installées au Fezzan, était due à l'absence des renforts et de moyens de subsistance depuis le versant nord. Le gouverneur Garioni propose d'abandonner les garnisons fezzanais car celles-ci ne pouvaient pas rester longtemps dépourvues de ravitaillement en hommes et en vivres.

Miani, qui avait conduit l'entreprise saharienne avec la certitude de la tenue de la région par l'intermédiaire de petits groupes de militaires, tente en revanche d'affronter le problème de l'indépendance avec détermination. Il décide de remplacer les régiments érythréens et libyens qui avaient contribué à l'occupation de la région par la création de la compagnie autonome du Fezzan²³⁸. Cette compagnie comprenait des volontaires locaux, recrutés par les *caïmacan* et les *moudir* parmi la population sédentaire. L'appel du colonel Miani ne respectait pas celui du capitaine Caneva. En effet, Caneva au début de l'occupation, avait garanti à la population la suppression de la conscription obligatoire²³⁹.

Cette mesure provoque le mécontentement de la population sédentaire, dont une partie a été contrainte d'abandonner le travail agricole. Un abandon qui a été déterminant dans son appauvrissement graduel. L'état de malnutrition et la conscription militaire débouchent sur une méfiance et une hostilité croissantes envers la présence militaire italienne au Fezzan et plus particulièrement à l'encontre de son commissariat. Cela contribue également à aggraver les relations personnelles entre le colonel Miani et le gouverneur Garioni sur la gestion coloniale à adopter pour le Fezzan. Cela ouvre un long débat entre les politiciens et les militaires sur la forme à donner à l'organisation de l'hinterland tripolitain. Du côté militaire, on souhaite obtenir un renforcement des garnisons italiennes afin de ne pas démolir les efforts qui avaient été faits jusque-là. Du côté politique, on entend désormais rapatrier ces mêmes forces. Il est donc question de visions et de visées opposant les sphères militaire et politique.

Le ministre Martini et le gouverneur Garioni proposent un désengagement militaire graduel et un retour à la politique précédente sur l'instrumentalisation des chefs locaux.

²³⁸ Par la note du 17 juillet 1914, Miani demandait l'enrôlement de 885 volontaires fezzanais. Une fois admise l'insuffisance du nombre de personnes qui se présentèrent, il demanda aux notables et aux moudirs à recruter d'autres hommes. ASDMAE ASMAI, Libia, 123/7, 48, ASDMAE ASMAI, Libia, 123/1, 7. La méthode du recrutement de la part des notables et des *moudirs* fut considérée comme brutale. FORNARI G., *op. cit.* p. 213.

²³⁹ ASDMAE, *Archivio riservato*, 4 bis.

Avant de revenir vers le nord, les militaires chargés des garnisons italiennes avaient pour tâche de nommer des individus locaux fidèles, auxquels confier l'administration de façon temporaire sous l'égide formelle de Rome²⁴⁰. Le gouverneur impose à Miani, avec l'accord du ministre, de mettre en œuvre une nouvelle organisation du Fezzan. Celle-ci a été conçue par Garioni dans une note datée du 13 septembre 1914. Elle prévoyait le maintien de seulement trois centres administratifs : Brak, Ghat et Mourzouk, confiés à des représentants locaux jugés fidèles. Ces postes pouvaient également compter, pour leur défense, sur les « *bandes* » indigènes mobiles à la solde des Italiens²⁴¹.

Les conceptions opposées des militaires et des politiciens sur le Fezzan se manifestent concrètement par la démission du colonel Miani de sa fonction de Commissaire du Fezzan. Cette démission sera toutefois refusée par le ministre Martini²⁴². Miani a demandé au gouvernement de modestes renforts, pour achever l'organisation du Sud libyen. Un système qui prévoyait le maintien de toutes les garnisons fezzanais précédemment installées en procédant également au recrutement du personnel sur place.

Martini était sur le point d'envoyer le XVe bataillon érythréen. L'éclatement de la Première Guerre mondiale met un terme à ce projet ; le nouveau conflit exige une concentration de forces militaires sur le front européen et pas leur dispersion en Afrique.

Le ministre avait pensé ne garder qu'un résident italien à Ghat, pour surveiller la frontière occidentale. Ce résident se tenait toujours prêt à se replier à Ghadamès en cas de danger et comptait sur une intervention des autorités françaises²⁴³ en cas de difficulté.

Le nouveau gouverneur de la Tripolitaine, le général Carlo Cigliani, autorise finalement le colonel Miani le 22 novembre 1914 à enlever les garnisons italiennes du Fezzan, à partir de celle de Ghat. Le major Giannini, résident italien, remet le commandement de la garnison au *caïmacan* et se replie vers Mourzouk et Ghadamès.

L'incertitude et l'absence de toute organisation rationnelle de cette administration coloniale dans la région du désert libyen permet au front de résistance, animé par la Sanussia, d'aiguiser ses couteaux.

²⁴⁰ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 379-380. Abd al-Nabi Bel Khayr, notable de la tribu Warfalla qui avait coopéré avec Miani pendant les opérations d'occupation, aurait garanti la sécurité dans la région depuis Mourzouk, tandis que Abd al-Djelil Sef en-Naceur aurait accompli la même tâche dans les régions orientales. Abd al-Nabi Bel Khayr répondit qu'il ne pouvait pas accepter la charge, les conditions n'étant alors pas réunies pour que le travail souhaité par les autorités coloniales se déroule sereinement.

²⁴¹ ASDMAE ASMAI, Africa III, 25, 10 septembre 1914.

²⁴² Le nouveau gouverneur tripolitein, le général Carlo Cigliana, ayant remplacé Garioni, avait suggéré au ministre d'accepter les démissions de Miani, car, à son avis, la nouvelle phase de l'organisation administrative du Fezzan devait être confiée à un officier en mesure de valoriser la brève expérience de l'Italie au sud libyen : un militaire rationnel et non un conquérant. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 388.

²⁴³ ASDMAE ASMAI, Libia, 123/2, 9, 17 novembre 1914.

En effet, après le réalignement de Muhammad al-Abed sur les positions du frère Ahmed al-Charif, la Sanussia prépare la contre-offensive. L'action de la Sanussia provoque assez rapidement le retrait des Italiens du Fezzan. Cette période débouche sur une parenthèse de relative indépendance du Fezzan. Un moment de répit jusqu'au retour de l'autorité coloniale à l'époque fasciste. Miani rassemble ses hommes pour commencer les opérations de repli. Pour ce faire, il réunit à Sebha toutes les forces militaires italiennes et érythréennes présentes dans les garnisons. À Mourzouk et à Ghat, la présence italienne disparaît, les *caïmacan* locaux assument désormais la fonction de délégué colonial.

L'action de défense des troupes italiennes dans les autres villages demeure faible et incertaine. Personne ne surveillait le fort de Sebha pendant la nuit, ce qui pouvait provoquer l'attaque des résistants. Il faut rappeler, en outre, que les sénoussistes²⁴⁴ connaissaient le système de défense élaboré par les Italiens pendant leur brève expérience de collaboration avec l'Italie dans le projet de pénétration de la région. Aussi il devint relativement aisé, pour le front d'opposition, de mener l'incursion dans la « *gara* » de Sebha, conquise, par le front, le 28 novembre 1914. La chute du siège du commissariat du Fezzan entraîne le repli de la colonne Miani vers le nord, menace les autres places fortes italiennes, y compris celles qui se trouvaient en dehors de la région.

Le mouvement d'insurrection déclenché par la Sanussia part du Fezzan et rejoint rapidement la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Les Italiens sont battus à Nalout, dans le Djebel Nefoussa ; ils sont contraints d'abandonner la garnison de Ghadamès en franchissant le territoire colonial français²⁴⁵. Depuis le Fezzan, le front de la résistance accroît ses espaces territoriaux tout en négociant des alliances régionales.

C'est le cas des Sef en-Naceur qui se vengent de l'exploitation qu'ils avaient subie. En s'éloignant des Syrtes, les Italiens avaient fait d'eux des représentants locaux. Les Sef-en-Naceur finissent par dépit de se rapprocher du front sénoussiste.

La progression rapide des alliances permet au front de se déplacer aisément d'un endroit à l'autre. Le front devient un ennemi insurmontable pour les troupes italiennes.

L'abandon du Fezzan initie une inversion de tendance dans les rapports de forces entre colonisateurs et colonisés en provoquant des conséquences stratégiques et politiques assez graves pour les projets coloniaux de l'Italie libérale.

²⁴⁴ Ahmad al-Charif avait pris l'initiative en faisant de Mahdi al-Sunni son émissaire au Fezzan, au lieu de Muhammad al-Abed, temporairement rapatrié à Koufra. L'action hostile d'al-Sunni fut donc celle de conduire de véritables opérations de rébellion contre les autorités coloniales italiennes, libre d'agir, se présentant comme le seul représentant du Grand Sanusi. FORNARI G., *op. cit.*, p. 230 et suiv.

²⁴⁵ SOAVE P., *Fezzan, cit.*, p. 411

Après avoir cédé aux résistants l'avant-poste de Sokna, il ne restait plus aux soldats italiens qu'à organiser la défense de la garnison des Syrtes, commandée à l'époque par le major Maussier. Dans les environs de la ville côtière d'al-Qardabiyya, un groupe d'opposants armés, formés par des membres Megarha et Ouled bu Sef, sous le commandement de l'émissaire sénoussiste Ahmad Touati, étaient prêts à l'attaque. Le ministre Martini confie en toute urgence le commandement des opérations au colonel Miani, revenu temporairement en Italie après la dissolution de sa colonne.

Ne pouvant pas disposer des régiments érythréens ni d'éventuels renforts, Miani décide une fois de plus de faire face aux ennemis par une astucieuse et optimiste nouvelle politique des chefs²⁴⁶ locaux. Il sollicite les Warfalla et leur représentant, Abd al-Nabi bel Khayr, personnage influent dans la région, pour s'assurer du ravitaillement des hommes.

L'échec sera fatal pour Miani. La défection soudaine de tous les chefs de tribu qui avaient, à l'origine, soutenu l'initiative du colonel, provoque une défaite ruineuse. Sans renforts, abandonné par les collaborateurs locaux, Miani entreprend également l'action militaire. Parti le 28 avril 1915 de Syrte, il arrive à al-Qardabiyya (appelée également Qasr bu Hadi) où la situation se dégrade rapidement. Le jour suivant, les forces italiennes subissent une très lourde défaite, la plus grave depuis le début de la guerre de Tripoli.

Pendant les combats et la retraite, les pertes humaines et matérielles sont considérables : 19 officiers, 237 soldats et 242 *Ascari* tués, plus de 1000 hommes blessés, en plus des vivres et des munitions laissés sur place durant la phase de repli²⁴⁷.

La perte de la place forte d'al-Qardabiyya met en danger la colonie libyenne ; le front résistant s'approche progressivement de Tripoli²⁴⁸.

²⁴⁶ Le 14 avril 1915, Miani interceptait certaines correspondances envoyées à Abd al-Nabi bel Khayr par le front sénoussiste. Le Colonel avait tout compris de l'entente créée entre le chef des Warfalla et la confrérie, mais il refusait d'admettre la trahison, en rassurant, en revanche, le gouverneur de la Tripolitaine de l'époque, le général Giulio Cesare Tassoni (1859-1942) sur la fidélité des bandes armées. Celles-ci l'auraient suivi partout, et surtout l'auraient aidé à battre le front de résistance à al-Qardabiyya. DEL BOCA A., 2004, *La disfatta*, cit, p. 92.

²⁴⁷ La défaite italienne à al-Qardabiyya produit l'effet d'une logique de vengeance. Certains des chefs de troupes irrégulières libyennes sont capturés par les Italiens et condamnés à la fusillade au bout d'un processus sommaire. D'autres Libyens avec leurs familles seront déportés dans l'île d'Ustica. Entre juin 1915 et janvier 1916, on estime qu'environ 1360 déportés libyens sont arrivés dans l'île des Éoliennes. Ibid., p. 16-17. Voir également les actes des trois colloques italo-libyens sur les exilés libyens dans la période coloniale, auxquels nous avons déjà fait référence précédemment, notamment l'article de DI PASQUALE F., 2005, *I deportati libici in Sicilia 1911-1933*, HASAN SURY S., GHEZZI C., op. cit, p. 137-147.

²⁴⁸ Dans les trois mois suivant les faits d'al-Qardabiyya, le front de résistance s'empare des garnisons italiennes de Syrte, Bani Walid et Tarhuna. En Tripolitaine, il ne restait aux Italiens qu'à organiser la défense de Tripoli. DEL BOCA A., 2004, *La disfatta*, cit, p. 23.

En juillet 1915, l'Italie ne parvient plus qu'à contrôler Tripoli et al-Khoms en Tripolitaine et Benghazi, Derna et Tobrouk en Cyrénaïque²⁴⁹.

B. La fin de l'époque giolittienne et la concession des statuts, 1915-1920

L'engagement dans la Première Guerre mondiale détourne temporairement l'attention de Rome des questions coloniales ; en Tripolitaine et en Cyrénaïque, les gouverneurs ne peuvent rien faire d'autre que maintenir un *modus operandi* avec les différentes forces régionales permettant la survie formelle de la colonie. L'entreprise italienne au Fezzan se prolonge seulement pendant un an, en se révélant être une mission militaire conduite avec des moyens politiques et matériels insuffisants. La conception administrative qui succède à la fragile conquête avait toutefois fait germer l'idée de gestion militaire de l'hinterland impérial.

Cette idée sera reprise partiellement avec le fascisme. Le régime fasciste mettra au point une reprise en main du Fezzan avec les fameuses opérations de *pacification*.

Nous pouvons évoquer également une formidable continuité entre les administrations ottomane et italienne au Fezzan. Cette continuité se manifeste par des projets de gestion territoriale comparables et surtout par le nombre limité de responsables militaires et indigènes pour la gestion administrative.

La période historique qui suit et que nous allons analyser représentera une phase de transition et de passage d'une gestion coloniale italienne à l'autre. Pendant quinze ans, la plupart du territoire revient aux pouvoirs locaux, soutenus par les Ottomans, qui n'avaient pas encore perdu l'espoir de retrouver leur position et leur prestige.

La défaite et le vide administratif laissé au Fezzan par les Italiens, après leur brève gestion militaire consacre le retour au pouvoir de la Sanussia. La confrérie avait guidé le vaste mouvement qui avait conduit à la libération de la colonie. Elle profitait de l'opportunité de réunir tous les opposants à la présence italienne, en imposant sa suprématie politique et en dirigeant les opérations pendant la phase de reconquête territoriale.

Cela a pour effet de déboucher sur une période de véritable domination sénoussiste, notamment au Fezzan. Muhammad al-Abed et Ahmad al-Charif avaient repris aux Italiens le contrôle de la plupart de la colonie.

²⁴⁹ BALDINETTI A., *The origins, cit*, p. 42.

La réussite de l'opération contre les troupes du colonel Miani dans les régions de l'hinterland tripolitain représente, pour les membres de la confrérie, une forme de compensation temporaire, face à la défaite subie dans une autre contre-offensive contre la France au Ouadaï et le Borkou. Au Fezzan, la Sanussia avait favorisé la création d'un front unifié, décisif pour le sort des opérations de reconquête territoriale. Le soutien ottoman, la proclamation du *jihad* et enfin l'éclatement de la Première Guerre mondiale éloigne l'Italie de la question coloniale. La situation de guerre en Europe permet le désengagement saharien.

La concertation des tribus locales, notamment celles des nomades, avait pour objectif de se libérer de la présence européenne²⁵⁰.

La collaboration entre l'Empire ottoman et la Sanussia était toutefois destinée, à long terme, à entrer en crise. Le projet politique des Sénoussistes était d'élaborer une forme de pouvoir autonome. Cette indépendance était la véritable priorité des Sénoussistes. Un objectif ambitieux qui entre en collision avec les visées impériales rénovées des Ottomans.

Cela se concrétise par la participation de la confrérie à l'attaque planifiée par Enver Pacha, nouveau ministre de la Guerre de Constantinople, contre l'Égypte, avec le concours de l'Allemagne, alliée de la Porte pendant la Grande Guerre.

L'implication de la Sanussia, dans les plans stratégiques germano-ottomans, renforce l'action de pénétration militaire de la Porte, dans une perspective d'occupation du territoire égyptien depuis le Soudan et la Cyrénaïque. Ahmad al-Charif participe à l'expédition catastrophique de Nouri bey, frère d'Enver Pacha, chargé de diriger l'entreprise. La défaite qui suit entre février et mars 1916, à cause des troupes sud-africaines à la solde de la Grande Bretagne, contraint Ahmad al-Charif à céder le commandement de la confrérie à Muhammad Idris, neveu du fondateur de l'ordre religieux²⁵¹.

Il devint fondamental, pour les nouveaux maîtres sénoussistes, de maintenir la stabilité dans les régions où ils restaient prédominants, soit en Cyrénaïque et au Fezzan, en abandonnant les ambitions panislamiques. C'est pourquoi Muhammad al-Abed, revenu dans le Sud libyen dans le but de chasser les collaborateurs des Italiens, y installe un régime violent et de vexation.

²⁵⁰ SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 439.

²⁵¹ BELTRAMI V., 2011, *Italia d'oltremare. Storia dei territori italiani dalla conquista alla caduta*, p. 222-223.

Les conditions économiques de la région deviennent progressivement précaires en raison de ses abus de pouvoir. Les mémoires du lieutenant italien Enrico Petraghani, capturé par les forces de la résistance à Sebha, nous ont permis de mieux comprendre ce moment historique au Fezzan, caractérisé par une *passation* de pouvoir, un glissement d'une forme d'autorité à l'autre. Les témoignages recueillis par Petraghani confirment le caractère despotique et oppressif du pouvoir installé par al-Abed, une forme de gouvernement qui s'inscrit dans une logique de pillage continu²⁵². Pour ne citer qu'un exemple, lors de la reconquête de Mourzouk, les forces d'al-Abed imposent à la population sédentaire un prélèvement fiscal permanent, en recourant souvent à des méthodes d'encaissement forcé²⁵³.

Le gouverneur sénoussiste, de l'avis du militaire italien, démontrait, une fois de plus, son aptitude à obtenir la collecte des impôts et son penchant pour l'accumulation de richesses personnelles : un trésor de guerre lui permettant de consolider son pouvoir dans le désert. Un pouvoir qu'il exerçait directement depuis son quartier général situé dans l'oasis de Wau al-Kabir.

Al-Abed semblait notamment disposé à razzier les ressources locales, y compris le bétail et la récolte, en déléguant à ses hommes la fonction de vexer la population par l'application brutale de ces directives. Cette forme de gouvernement autoritaire et tyrannique sénoussiste du Fezzan a provoqué la raréfaction progressive des ressources. Ces méthodes violentes avaient engendré une haine et une inquiétude populaire. Certaines des tribus qui avaient soutenu la *tariqa* pour chasser les Italiens, à l'instar des Ouled bu Sef, n'étaient pas disposées à reconnaître son influence administrative sur les avant-postes septentrionaux de la région.

Muhammad al-Abed devait également faire face à d'autres mouvements indépendants, comme celui des Ouled Souleïman, qui occupaient un territoire de grande ampleur, allant de Sokna jusqu'aux alentours de Sebha. Vers la fin de 1916, Ahmad et Abd al-Djelil Sef en-Naceur sont capturés par les troupes fidèles à al-Abed.

²⁵² Voir PETRAGHANI E., 1928, *Il Sahara Tripolitano*.

²⁵³ *Ibid.*, p. 403 et suiv.

Alliés, à leurs débuts, au régime sénoussiste, ils s'en éloignent progressivement, en tentant de mettre en place un pouvoir autonome, basé sur un réseau propre de places fortes²⁵⁴.

Le faible contrôle territorial, l'utilisation du pouvoir à des fins personnelles, le caractère brutal de son régime sont autant d'éléments qui favorisent la crise de l'expérience sénoussiste au Fezzan. Les Ottomans tendent pourtant à retrouver leur force et leur prestige dans la région.

Cela se concrétise par l'activité de Ramadan al-Souwahili, *caïmacan* de Misourata, dont le but est d'encourager le retour de l'autorité ottomane contre la Sanussia.

Il souhaitait instrumentaliser les Ottomans pour consolider son pouvoir personnel. Son but étant de chasser les émissaires sénoussistes des Syrtes, en garantissant une souveraineté formelle des Ottomans sous sa tutelle directe.

La politique des Ottomans à l'égard de la question libyenne s'élabore de façon décisive, par l'envoi sur place de deux personnalités politiques et militaires, Souleïman al-Barouni et Nouri pacha. Avec la collaboration entre ce dernier et al-Souwahili, les Ottomans réoccupent le territoire fezzanais, proclamant rapidement la fin du pouvoir de Muhammad al-Abed²⁵⁵. Comme nous explique Petragani dans ses mémoires, l'intention de déstabiliser le Fezzan sénoussiste par les Ottomans se concrétise lors de la campagne organisée par Nouri pacha au début du février 1917²⁵⁶. L'action militaire de la Porte provoque rapidement la défaite d'al-Abed et le retour au pouvoir des Ottomans.

Sacheb bey est nommé nouveau *moutasarrif* de la région, il recrute, pour l'organisation de la nouvelle administration, la plupart des hommes qui avaient été utilisés précédemment par Muhammad al-Abed. Le nouveau *moutasarrif* du Fezzan s'engage dans le maintien d'une gestion économique de la région, dont le caractère impérial demeurera éminemment stratégique. Quant aux critères de gestion, la nouvelle administration s'inspire de l'ancienne domination ottomane du Fezzan de la période du *post-Tanzimat*. Muhammad al-Abed fuit à Koufra en septembre 1917, il tente d'organiser un front de résistance, en recrutant dans le versant méridional environ 500 hommes, notamment d'origine Tebou et Touareg, en faisant confiance, au nord, aux Sef en-Naceur. Entre 1917 et 1918, le conflit ottomano-sénoussiste

²⁵⁴ Les Sef en-Naceur profitent de l'appui de la Sanussia pour mettre en place un pouvoir autonome dans leur zone de pertinence, de la plaine d'al-Djoufrah jusqu'au Fezzan septentrional. SOAVE P., *Fezzan, cit*, p. 451-452.

²⁵⁵ Ibid., p. 454-455.

²⁵⁶ PETRAGNANI E., *op.cit*, p. 454 et suiv.

se poursuit, de façon incertaine, confortant la fragmentation de la région en trois sphères d'influence distinctes.

Ahmad Sef en-Naceur occupait la plaine d'al-Djoufrah et la porte du Fezzan, les Ottomans dominaient la zone de Mourzouk et Sebha, tandis que les sénoussistes maintenaient des garnisons plus au sud, aux confins des dominations françaises sahariennes. La domination de Muhammad al-Abed au Fezzan ne se prolonge que sur une durée de deux ans après le repli des troupes italiennes. Au-delà de l'action militaire de reconquête par les autorités ottomanes qui s'en suit, c'était surtout le pouvoir despotique et de vexation du représentant sénoussiste qui avait provoqué la chute rapide de Muhammad al-Abed.

Le succès ottoman et la réoccupation du territoire saharien représentent, pour la Porte, le point de départ d'une action générale de reprise en main de l'ancienne province contre la présence coloniale italienne. Parmi les notables tripolitains, cela se traduit par la constitution d'un véritable parti ottomaniste qui soutient cette action, le 16 novembre 1918, lors de la réunion d'al-Kusbat, près de Misourata. Cette rencontre détermine la naissance de la République tripolitaine (*al-Jumhuriyya al-tarabulusiyya*)²⁵⁷, considérée comme la première tentative de gouvernement républicain dans le monde arabe et qui devait inclure également le Fezzan.

Il s'agissait de l'ancienne proposition unitaire autonome du notable ibadite Souleïman al-Barouni, avec le concours égyptien²⁵⁸. Le but était de réunir tous les notables et les leaders tribaux de la Tripolitaine et du Fezzan favorables aux Ottomans, afin de leur demander l'octroi d'un pouvoir indépendant dans les régions de l'intérieur et de l'hinterland tripolitain.

La reprise d'autorité ottomane dans l'ancienne province tripolitaine et de la Cyrénaïque est éphémère. La défaite germano-ottomane pendant la Première Guerre mondiale provoque le repli des troupes engagées sur le territoire libyen.

²⁵⁷ Ibid., p. 472-473.

²⁵⁸ L'un des fondateurs de la République tripolitaine sera Abd al-Rahman Azzam pacha (1893-1976). Diplomate égyptien, il est considéré un partisan du panarabisme et du nationalisme arabe. L'idée de république comme forme de gouvernement sera adoptée de manière symbolique, dans le but d'obtenir l'unité de tous les membres tribaux qui en faisaient partie, en fonction anti-italienne. Abd al-Rahman Azzam sera ensuite désigné secrétaire général de la Ligue Arabe de 1945 à 1952. BALDINETTI A., *Islàm e Stato*, cit, p. 229, et BALDINETTI A., *The origins*, cit, p. 44. Les membres de la République nommaient également un *moutasarraf* à envoyer au Fezzan, Muhammad Fekini al-Rijban, qui cependant n'acceptait pas de se transférer dans la région, suite à l'absence de sécurité. Concernant ce dernier notable on renvoie à l'ouvrage de DEL BOCA A., 2005, *A un passo dalla forza. Atrocità e infamie dell'occupazione italiana della Libia nelle memorie del patriota Muhammad Fekini*.

Le même Sachab bey est rappelé à Constantinople, et l'administration de la région est confiée à Khalifa al-Zawi, dernier *moutasarraf* ottoman du Fezzan.

Ce dernier restera en poste jusqu'en 1924. Il devra faire face au maintien de la sécurité en engageant un nombre limité de garnisons. Il devra également se défendre contre les menaces qui proviennent du versant septentrional, où Abd al-Djelil Sef en-Naceur et Abd al-Nabi bel Khayr n'ont pas abandonné le projet d'étendre leur domination personnelle.

Le Fezzan se confirmait, une fois de plus, comme une région dominée par l'insécurité et l'incertitude, où la gestion du pouvoir, impérial ou autonome, se développait d'une façon conflictuelle et temporaire.

À partir de 1922, une autre phase historique de l'histoire libyenne s'ouvre ; elle sera caractérisée par la confirmation de l'autorité coloniale italienne sur l'ensemble du territoire régional par le régime fasciste.

La montée au pouvoir du régime mussolinien changera progressivement l'agenda et l'organisation de la politique coloniale italienne. Cette politique coloniale deviendra de plus en plus agressive.

La gestion fasciste mettra l'accent notamment sur les questions de la transformation de la future Libye en colonie de peuplement et sur la distinction entre les régions septentrionales, à exploiter pour l'implantation des colons et des civils italiens, et celles du sud, à préserver comme des réservoirs militaires de contrôle et de défense du projet de *quatrième rivage* de l'*Impero*.

Au moment de la fin du premier conflit mondial, l'Italie giolittienne ne possédait que certaines villes de la côte libyenne. Comme nous l'avons écrit précédemment, il s'agissait de Tripoli, Homs et Zouara à l'ouest et de Benghazi, Derna et Tobrouk à l'est. L'intérieur du pays et la région des Syrtes étaient dominés par une multitude de pouvoirs, souvent en conflit les uns avec les autres. Cela comprenait des notables ottomans et des représentants de la Sanussia et s'étendait jusqu'aux régences familiales indépendantes, telles que celle d'Abd al-Djelil et Ahmad Sef en-Naceur entre les Syrtes et le Fezzan du Nord.

Les pertes subies pendant la Grande Guerre, la crise économique et sociale qui en découla, et l'impossibilité d'obtenir des résultats positifs par l'utilisation de la seule force militaire, en raison de l'absence des moyens nécessaires, marquent le début d'une période

de négociations avec les deux interlocuteurs politiques et religieux principaux : la République tripolitaine et la Sanussia²⁵⁹.

Cette situation aboutit aux concessions statutaires de 1919 et 1920 ; il était devenu évident pour les gouvernements de Rome qu'il fallait à tout prix éviter une reconquête sanglante et coûteuse. Accordé en 1919 par le « *Regio Decreto* » du 1^{er} juin 1919, n. 931, le « *Statuto* » ou Loi Fondamentale reconnaissait à certains Libyens une citoyenneté, en garantissant également une égalité de façade entre les colonisateurs et les colonisés.

Ces derniers avaient le droit d'élire des représentants dans leur propre parlement. Les *Statuts* encourageaient, pour ceux qui pouvaient rentrer dans les critères d'admission à la citoyenneté²⁶⁰, la participation à la vie politique, en assurant la protection de leur identité culturelle.

L'intention du projet était de défendre et de respecter les mœurs musulmanes, en donnant à l'islam une position privilégiée par rapport aux autres confessions.

Cela se traduisait également par l'introduction de l'enseignement de la langue arabe dans certaines écoles et par l'ajout d'une clause établissant l'interdiction formelle d'enseigner aux musulmans des matières qui allaient à l'encontre de leurs principes moraux et juridiques²⁶¹. Dès lors que le pouvoir de Constantinople s'est trouvé considérablement affaibli, les membres de la République tripolitaine ont souhaité conclure un accord de *modus operandi* avec les Italiens. L'expérience du condominium unitaire tripolitain était sur le point de disparaître, en raison des conflits fratricides de 1916 et 1921 entre différents membres rongés par une compétition interne.

L'absence de vrai interlocuteur à l'ouest du pays favorisera la non-application du *Statut*²⁶². En fait, en Tripolitaine, les propositions italiennes restent lettre morte contrairement à la Cyrénaïque, où la présence d'une autorité régionale reconnue, la

²⁵⁹ MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 105.

²⁶⁰ Les citoyens de Tripolitaine et Cyrénaïque pouvaient demander et acquérir la citoyenneté italienne, dans le cadre de la création d'une citoyenneté coloniale, distincte de la citoyenneté métropolitaine, qui incluait des droits spécifiques, tels que leur effective égalité vis-à-vis des citoyens métropolitains. RENUCCI F., 2005, *La strumentalizzazione del concetto di cittadinanza in Libia negli anni Trenta*, Quaderni fiorentini per la storia del pensiero giuridico moderno, n. 33-34, p. 319; LABANCA N., *Oltremare*, cit, p. 138.

²⁶¹ BALDINETTI A., *Islàm e Stato*, cit, p. 229.

²⁶² Une tentative de réunir les membres les plus influents de la République afin de résoudre les conflits intertribaux aura lieu à Gharyan en novembre 1920, grâce à l'obstination d'Azzam Pacha. Il proposera une solution de compromis par l'établissement d'un émirat tripolitain sous l'égide de Muhammad Idris al-Sanousi, qui venait d'être nommé Emir de la Cyrénaïque par les Italiens. L'objectif du notable égyptien n'était pas d'unifier les deux régions historiques, mais de créer une motivation unitaire tripolitaine en proposant aux notables, en lutte entre eux, un homme qui n'était pas lié au tissu tribal. Voir COURRY R. M., 1998, *The Making of an Egyptian Arab Nationalist. The Early Years of Azzam Pasha 1893-1936*, p. 143-228.

confrérie sénoussiste, permet la formalisation d'une entente avec les accords de al-Rajmah, signés le 25 octobre 1920.

L'Italie reconnaît Muhammad Idris comme l'Emir de la Cyrénaïque (*al-Amir al-Sanusi*), les *Statuts* sont en vigueur pendant deux ans de 1921-1922²⁶³. La présence sénoussiste, prédominante dans la région, sera *de facto* acceptée par le pouvoir colonial. En reconnaissant la domination formelle de l'Italie, Idris obtient également l'administration autonome des régions d'Awjila, Djarabub, Koufra et Djalou, une garde de 1000 fusils et des subsides²⁶⁴. La période des concessions et des relations diplomatiques entre les derniers gouvernements de l'Italie libérale et les pouvoirs régionaux sera cependant vouée à changer rapidement son orientation.

Par ailleurs, du côté italien, la plupart des administrateurs, des militaires et des politiciens impliqués dans le processus de réaffirmation de l'action coloniale, considéraient les *Statuts* comme un moyen utile de gagner du temps, dans le but de préparer un véritable projet de réoccupation territoriale. Cet objectif vit le jour à l'occasion de nouveaux différends entre les chefs et les notables, plus particulièrement à l'intérieur de la République Tripolitaine.

À partir de juillet 1921, une série de faibles gouvernements se succèdent, en Italie, avant la montée au pouvoir du fascisme. Le gouvernement présidé par Ivanoe Bonomi (1873-1951) désigne l'homme d'affaires vénitien Giuseppe Volpi (1877-1947) nouveau gouverneur de la Tripolitaine. Volpi se montre, au début de son mandat, opposé à la poursuite de la politique d'instrumentalisation des chefs locaux et des alliances régionales.

Ses vues consistent à réoccuper *manu militari* le territoire colonial. Après avoir obtenu l'assentiment de Giovanni Amendola (1882-1926), nommé à son tour l'année suivante ministre des Colonies par le nouveau gouvernement de Luigi Facta (1861-1930), le nouveau gouverneur procède à la réoccupation de Misourata le 26 janvier 1922, grâce à l'aide d'un jeune colonel de l'armée italienne, Rodolfo Graziani (1882-1955)²⁶⁵.

²⁶³ La première séance du parlement de la Cyrénaïque sera inaugurée le 30 avril 1921. LABANCA N., *Oltremare*, cit, p. 139.

²⁶⁴ MARTEL A. (1991), *La Libye*, cit, p. 107.

²⁶⁵ LABANCA N., *Oltremare*, cit, p. 140.

L'action militaire de reconquête de la Tripolitaine²⁶⁶ est achevée rapidement en raison des disputes et des rivalités intertribales. Ces querelles se poursuivent même après la fin de la brève expérience de la République tripolitaine.

L'Italie abandonne sa politique libérale de conciliation quelques mois avant de la marche sur Rome du 28 octobre 1922. Le fascisme se trouvera, par conséquent, face à un plan d'action et de gestion coloniale qui avait été déjà conçu par ses prédécesseurs.

Benito Mussolini (1883-1945), aux prises avec la première phase d'implantation répressive et de consolidation de son autorité personnelle, donne sa confiance à Volpi pour les questions coloniales²⁶⁷.

C. Le fascisme et la pacification du désert. La mise en place de la colonne Graziani, 1925-1930

Entre 1922 et 1924, les troupes italiennes réussissent rapidement à réoccuper presque toute la région. Elles étendent leur contrôle jusqu'à Ghadamès à l'ouest et aux Syrtes à l'est.²⁶⁸ L'organisation militaire devient plus spécifique et capillaire. Au lieu d'employer des divisions entières, on prend la décision de pénétrer dans les territoires ennemis en utilisant des colonnes légères, motorisées et liées par des réseaux radio. La stratégie adoptée est de privilégier systématiquement les manœuvres d'épuisement par rapport aux attaques frontales²⁶⁹. Au Fezzan, la brève parenthèse des *Statuts* n'avait pas eu d'écho ; les Italiens avaient donné la priorité politique et militaire à la reprise en main du versant septentrional du Pays.

L'absence d'un interlocuteur capable de dialoguer directement avec les autorités italiennes avait laissé la région en marge du projet colonial de Rome, surtout après le repli à

²⁶⁶ Selon l'historien Nicola Labanca, on ne peut pas considérer cette nouvelle phase historique comme une véritable reconquête territoriale, compte tenu du fait que la plupart des villes et des villages tripolitains, qui étaient considérés comme étant réoccupés par les colonnes italiennes, n'avaient jamais été sous le contrôle des autorités coloniales auparavant. D'un point de vue terminologique, c'est plus correct de définir cette période comme une véritable *conquête*. Ibid., p. 141

²⁶⁷ Le même Giuseppe Volpi, lors d'une rencontre avec le chef du fascisme trois jours après la marche sur Rome, avait défini la nouvelle politique coloniale italienne à développer en Afrique. Pour Mussolini, la reconquête libyenne par voie militaire demeurerait une priorité absolue, dans le but d'imposer une occupation stable et permanente. Aux yeux des indigènes, pour Volpi, la présence italienne se caractérisait par une supériorité à la fois militaire et morale, une véritable mission de civilisation. VOLPI G., 1937, *La politica coloniale del fascismo*, p. 12 ; DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 6.

²⁶⁸ Au sujet des caractéristiques des opérations militaires de reprise d'autorité coloniale en Tripolitaine, voir les ouvrages de ROCHAT G., 1988, *Il colonialismo italiano*, et ROCHAT G., 1991, *Guerre italiane in Libia e in Etiopia 1921-1939*.

²⁶⁹ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 7.

Koufra de Muhammad al-Abed, en dépit de l'ambitieux projet de Souleïman al-Barouni et Azzam Pacha de faire rentrer le Fezzan dans le cadre du projet républicain tripolitain²⁷⁰.

Pendant la période de gestion de l'Italie giolittienne, on avait déjà souligné l'exigence, pour le pouvoir colonial, de préciser un agenda politique stratégique pour les régions méridionales libyennes. En 1915, un aide-mémoire rédigé par le bureau politique-militaire du gouvernement de la Tripolitaine proposait la distinction entre zones colonisables et zones désertiques. Ces dernières devaient être organisées en territoires militaires, distribuées en résidences et postes de frontière.

Avec cet agenda, on souhaitait englober un territoire comprenant le Djebel Nefoussa à l'ouest, avec le chef-lieu Nalout, la zone de la Qiblah, avec le chef-lieu Mizdah et celle des Warfalla avec le chef-lieu Bani Walid au centre, le Fezzan au sud et les Syrtes à l'est²⁷¹.

À partir de ce moment-là, on commence à appréhender tout ce qui n'était pas sous le contrôle des troupes italiennes comme un grand espace méridional : une zone de dimensions variables, nommée de manière générale *Territoire militaire*. Un vaste espace, complémentaire aux exigences de l'*Impero*, qui comprenait le Fezzan.

Sa concrétisation ne se fera qu'après la réoccupation sur le terrain par la colonne Graziani en 1929. Par un décret gouvernemental daté du 1^{er} janvier 1925, les Italiens définissent la mise en place d'un commandement des territoires du Sud tripolitain. Ce dernier comprend toutes les zones du Djebel Nefoussa et de la Qiblah, ainsi que le Fezzan.

Cette véritable macro-région était placée sous le commandement militaire de Rodolfo Graziani²⁷². Une telle conception administrative masquait évidemment un objectif à la fois stratégique et politique.

Le contrôle du Fezzan et des zones du Sud libyen devait permettre d'isoler les membres de la résistance entre la côte et l'intérieur. En outre, l'activité de surveillance dans la région devait prévoir la protection des confins méridionaux avec les possessions françaises, en garantissant la sécurité des liens de communication, plus spécifiquement les communications commerciales²⁷³. Le changement de l'attitude coloniale italienne consacre

²⁷⁰ Une dernière tentative de développement d'une politique des chefs au Fezzan est mise en place entre 1917 et 1920 par les Italiens. En 1920, Vittorio Menzinger, préfet de Tripoli et premier gouverneur civil de la Tripolitaine, charge un notable fezzanais, Haj Sanusi Sofo, de s'installer au Fezzan avec l'objectif de favoriser une activité de propagande en faveur des *Statuts*, approuvé l'année précédente. Ce notable, mal vu de la plupart des membres tribaux de la région pour avoir accepté le compromis avec l'Italie, sera tué dans une embuscade. Le nouveau gouverneur, Luigi Mercatelli (1853-1922), qui a succédé à Menzinger, tente à son tour de confier la tâche à un autre notable, Ahmad al-Aiat. Celui-là ne sera cependant pas en mesure d'influencer la population locale en favorisant une aptitude pro-italienne. SOAVE P., *Una regione, cit*, p. 82.

²⁷¹ Ibid., p. 483.

²⁷² GRAZIANI R., 1931, *La riconquista del Fezzan*, p. 50.

²⁷³ SOAVE P., *Una regione, cit*, p. 83.

le passage de la politique des chefs locaux et des alliances régionales à celle du prestige et de la domination directe. Il devient prioritaire, pour le régime, de transformer l'idée de particularisme régional de la colonie libyenne par des actes concrets. Cela devait conduire le Fezzan à sortir de la phase de l'anarchie prolongée.

Au Fezzan, Khalifa al-Zawi, dernier *moutasarrif* ottoman, avait réussi à imposer la paix jusqu'en 1924. L'année suivante, il fut cependant battu à al-Zuwatinah par les hommes du front commun créé par Abd al-Nabi bel Khayr et Abd al-Djelil Sef en-Naceur. Il est alors contraint de se replier à Mourzouk, d'où il s'enfuit après huit mois de siège.

La rapide dissolution du pouvoir d'al-Zawi provoque l'expulsion définitive de l'autorité ottomane au Fezzan. Par ailleurs, la Porte, privée de son rang impérial après la signature des traités de paix de Versailles en 1919²⁷⁴, perd de manière définitive ses droits de revendication en Tripolitaine et Cyrénaïque.

Le 3 mars 1924, la proclamation d'abolition du califat, par Moustafa Kemal (1881-1938), père de la nouvelle République turque²⁷⁵, consacre la disparition de la figure religieuse tutélaire des Ottomans sur la population musulmane.

L'absence d'une base de soutien ottomane en Libye laissait cependant en place une présence lâche d'un certain nombre de soldats ottomans en déshérence. Ils y demeurèrent même après le traité de Lausanne de 1912 et la dissolution des chaînes des notables favorables à la Porte, après l'échec du projet de la République tripolitaine. Ils avaient laissé les derniers *moutasarrif* fezzanais à la dérive dans une grande confusion.

Pour le Fezzan, la période historique qui s'écoule de 1925 à 1929 est marquée par la fragile domination de deux chefs tribaux, Bel Khayr et Sef-en-Naceur. Ils gouvernent la région jusqu'à l'arrivée de la colonne Graziani. La nouvelle entreprise militaire qui permet à l'Italie de s'emparer définitivement du désert libyen prend forme dans un contexte colonial rénové.

À partir de 1928, l'extension de la domination italienne sur la Tripolitaine progresse, Mussolini détermine plus précisément les orientations de la nouvelle politique d'occupation des territoires d'outre-mer.

²⁷⁴ Par le traité de Sèvres du 10 août 1920, la Porte renonçait à tout droit et titre sur l'Égypte en y reconnaissant le protectorat britannique et celui de la France sur le Maroc et la Tunisie. Par l'article 121, les Ottomans renonçaient définitivement à tous les droits et privilèges qui avaient été laissés au sultan en Tripolitaine et Cyrénaïque par le traité de Lausanne du 18 octobre 1912. MARTEL A., *La Libye*, cit, p. 105.

²⁷⁵ SOAVE P., *Fezzan*, cit, p. 481-482.

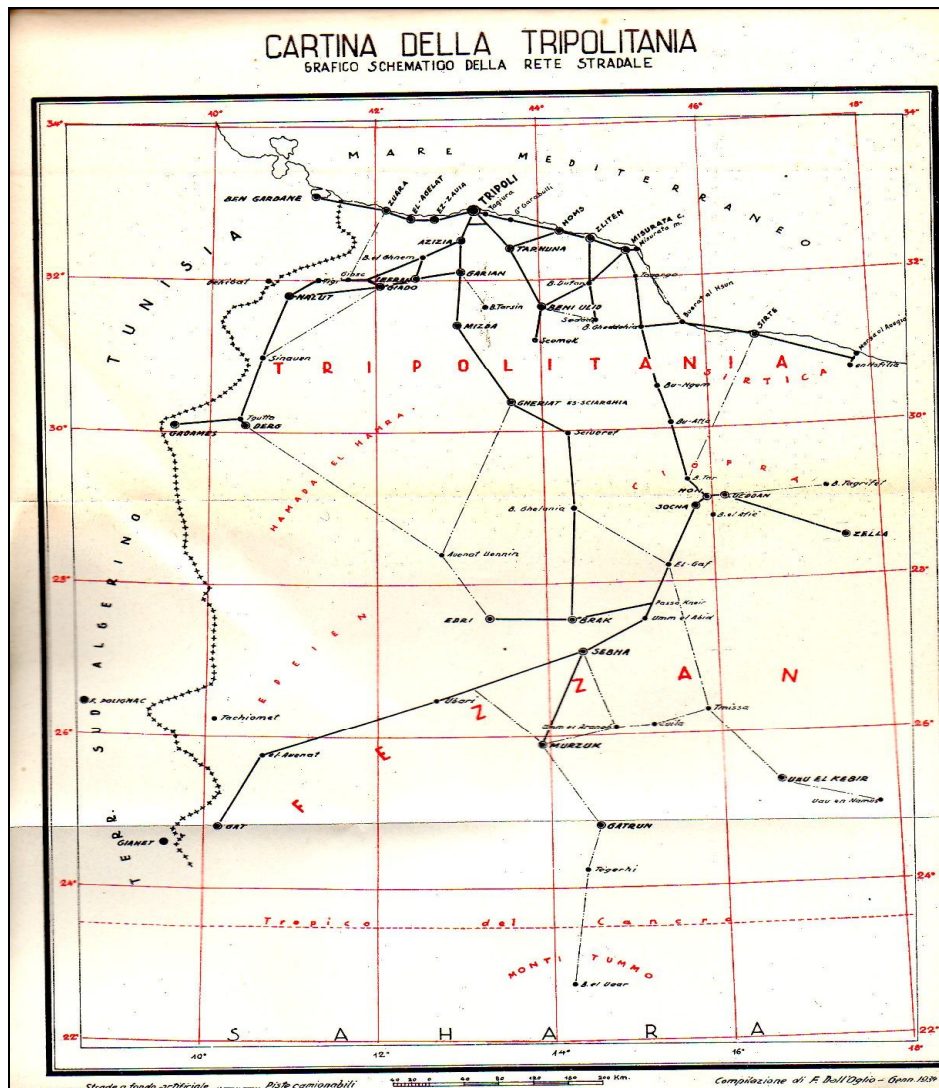


Figure 25. Une carte de la Tripolitaine et du Fezzan au moment du début de la mission Graziani (GRAZIANI R., 1931, *La riconquista del Fezzan*, p. 48-50)

Dans un territoire qui devient progressivement plus stable et plus sûr pour les intérêts coloniaux de Rome, la consolidation de la présence italienne se manifeste également par les visites personnelles du chef du fascisme et des membres de la famille royale. C'est le cas du roi Vittorio-Emanuele III de Savoie (1869-1947), qui effectue plusieurs courtes visites à Tripoli au cours des années 1927-1928. Ces tournées peuvent être considérées comme un véritable outil de propagande coloniale, pour instrumentaliser politiquement les succès des campagnes militaires. L'un des membres de la monarchie italienne, le jeune prince Amédée de Savoie-Aoste (1898-1942) prendra part directement aux opérations de reconquête, notamment aux Syrtes et au Fezzan.

D'un point de vue administratif, cela se traduit par les lois de réorganisation de décembre 1928. Ces décisions sont jugées comme un dépassement de la politique des chefs.

Concernant la colonie méditerranéenne, le fascisme décide d'unifier les gouvernements de Tripolitaine et de Cyrénaïque en confiant la mission au maréchal Pietro Badoglio²⁷⁶ (1871-1956). Ce projet est considéré comme un plan provisoire de l'organisation administrative libyenne. La loi de décembre 1934 achèvera le processus d'unification des organismes représentatifs coloniaux. Un gouvernorat général libyen sera créé, et le mot Libye sera utilisé, pour la première fois, pour indiquer le territoire tripolitain et cyrénéen dans son intégralité²⁷⁷. Afin de concrétiser et imposer ce critère de gestion sur le territoire colonial, les responsables politiques fascistes devaient cependant faire face aux derniers fronts de résistances.

Ils confièrent aux militaires la tâche de pacifier le Fezzan et la Cyrénaïque. Lors de sa prise de fonction officielle comme gouverneur, le 24 janvier 1929, Badoglio publie deux proclamations, adressées respectivement aux Italiens et aux Libyens.

Les messages diffusés aux compatriotes, à l'aide des chameaux et des avions, révélaient le souhait d'installer, dès que possible, dans le territoire réoccupé, les premiers colons et de créer les conditions pour le développement du projet de valorisation démographique et agricole. La seconde proclamation revendiquait la volonté des colonialistes de s'imposer par la « *force invincible de l'Italie* » face aux « *malintentionnés* » qui auraient osé s'opposer à la pénétration des colonnes militaires.

Un propos violent, caractérisé par un langage menaçant, témoignant du changement de style de l'action coloniale fasciste. Il est question d'un véritable tournant historique qui marque le passage du domaine politique giolittien au fascisme mussolinien.

Par une nouvelle correspondance adressée à Mussolini le 2 avril 1929, Badoglio expliquait également les motivations qui devaient pousser l'armée italienne à occuper le Fezzan. L'intérêt du Sud libyen pour le projet stratégique impérial, dans le cadre de la consolidation du territoire, comportait des avantages spécifiques. D'abord, il s'agissait de garantir la sécurité de la colonie ; le Fezzan représentait une menace potentielle comme refuge pour les opposants. En outre, l'occupation de l'ensemble du territoire libyen signifiait une conquête prestigieuse qui valorisait l'image extérieure de l'Italie, dans le cadre du contexte international, comme puissance coloniale.

²⁷⁶ Voir au sujet de la personnalité et de l'action de Pietro Badoglio l'ouvrage de PIERI P., ROCHAT G., 1974, *Pietro Badoglio Maresciallo d'Italia*.

²⁷⁷ LABANCA N., *Oltremare*, cit, p. 172.

Enfin, l'occupation du Fezzan permettait de reprendre la discussion avec la France sur les actions diplomatiques à mener dans le but de fixer les confins méridionaux sahariens²⁷⁸.

Arrêtons-nous un instant sur le langage utilisé par Badoglio dans cette correspondance. Nous ne pouvons que souligner la continuité entre les objectifs affichés à l'origine de la mission du colonel Miani des années 1913-1915 et les déclarations du régime fasciste concernant la nouvelle campagne militaire au Fezzan de 1929²⁷⁹.

Par ailleurs, le colonel Graziani, chargé de diriger les opérations militaires, avait qualifié d'excellente l'action conduite par son prédécesseur Miani, plus particulièrement du point de vue de l'organisation logistique.

Il soutenait néanmoins que l'action de pénétration à l'intérieur du territoire libyen n'avait pas été suffisamment structurée pour réussir à instaurer une coopération durable et de vrais liens entre les garnisons. Ces dernières avaient été implantées à de trop grandes distances les unes des autres et, par conséquent, se trouvaient dépourvues de soutien mutuel en hommes et en armes. Seule une unité mobile était en mesure de se déplacer depuis une base fortifiée et pouvait mener des contre-attaques efficaces.

D'après Graziani, les politiciens et les militaires de l'époque giolittienne avaient oublié que, dans le cadre d'une opération de conquête coloniale, occuper militairement un territoire signifiait essentiellement créer une organisation permanente qui concentrait tous les aspects et ne se limitait pas à la simple gestion d'une opération militaire²⁸⁰.

Il était question de faire converger tous les éléments politiques, militaires, administratifs, civils et économiques.

Le général fasciste ne manquait pas de faire référence, en outre, à l'expédition romaine menée par Lucius Cornelius Balbo dans la région des Garamantes en 19 av. J.-C., ce qui renforçait idéologiquement la décision d'entreprendre la mission de la part de ceux qui se définissaient comme les héritiers de l'époque impériale fastueuse de l'Antiquité.

²⁷⁸ Au Sahara, la fin de la guerre et l'élimination de l'Empire ottoman restaurent « *le face-à-face entre les représentants des deux sœurs latines* ». Les diplomates italiens avaient fait inscrire dans les conditions de leur entrée en guerre, l'octroi de compensations équitables en Afrique, au cas où la France et le Royaume-Uni auraient agrandi leur domaine au détriment de l'Allemagne (article 13 du Pacte de Londres du 26 avril 1915). En profitant de cette clause, les représentants des derniers gouvernements de l'Italie giolittienne s'attendaient à une rectification des frontières libyennes. Ils obtiennent une satisfaction partielle par l'accord du 12 septembre 1919, qui attribue à la future Libye la piste directe de Ghadamès à Ghat, puis de Ghat à Toummo, aux confins du Niger et du Tchad. La partie française ne se décide cependant à approuver la résolution qu'en 1923. Cela avait donné le temps à l'Italie de protester contre Paris. Rome remarquait que les 120 000 km² qui leur avaient été attribués étaient presque totalement désertiques, et regrettait de n'avoir pu obtenir davantage de terres plus au sud. En effet, rien n'était prévu au-delà de Toummo, où commençait la délimitation fixée par la convention anglo-française de 1899 contre laquelle les Ottomans, dont les Italiens se proclamaient les héritiers, avaient protesté. FRÉMEAUX J, *Le Sahara*, cit. p. 161.

²⁷⁹ SOAVE P., *Fezzan*, cit. p. 503.

²⁸⁰ ACS, Carte Graziani, Sc. 1 sottofasc. 3, « *Come cadde il Fezzan nel 1914* »

C'est surtout à partir de ce moment-là que le rêve romain s'infiltré dans le domaine culturel italien par un langage simple et direct, en devenant une référence constante pour les campagnes d'occupation fascistes. Graziani ne prononce pas un discours sans citer les auteurs latins et ne cesse de rappeler que l'*Impero* est la résurrection de l'Empire romain.

Cette aptitude sera renforcée de plus en plus, lors de l'achèvement de la pacification libyenne et, surtout, pendant la guerre pour l'occupation de l'Éthiopie de 1935²⁸¹.

Avant de pénétrer au Fezzan, Badoglio demande à Graziani de s'occuper du désarmement de la population de la région septentrionale d'al-Qiblah, afin de libérer la ligne principale de l'opération de chaque danger éventuel derrière la base opérationnelle.

Grâce à cette précaution, assurée par des groupes mobiles, la marche italienne vers le Sud libyen n'aurait pas rencontré d'obstacle. Une autre opération préliminaire est menée par les troupes italiennes avant de lancer l'offensive fezzanais.

Par l'emploi des « *bandes* » irrégulières²⁸² sous le commandement de Khalifa al-Zaoui, dernier *moutasarrif* ottoman de la région devenu l'un des plus fidèles collaborateurs de l'Italie fasciste pour l'entreprise du Fezzan, des escarmouches ont lieu dans la zone de Ouadi al-Zallaf. Les forces recrutées à la solde des Italiens parviennent à s'emparer de Brak et Sebha, et y demeurent dans l'attente de la jonction avec les troupes italiennes de Graziani.

Pendant ce temps, le gouverneur Badoglio fixe à Hun, dans la plaine d'al-Djoufrah, la base du départ de l'expédition. Les opérations de préparation logistique et les missions d'exploration se terminent à la fin de novembre 1929.

Graziani se charge ensuite personnellement de la direction de la campagne militaire, en estimant son achèvement dans un délai de trois mois²⁸³. La ligne des opérations à effectuer se déplaçait, depuis Hun, sur la ligne Brak-Sebha-Mourzouk-Oubari-Ghat, la même direction que celle suivie par la colonne Miani.

Par rapport à la mission conduite pendant l'époque giolittienne, la conjonction d'une série d'éléments sera décisive pour finaliser la conquête fezzanais de la part de Badoglio et Graziani : les opérations préparatoires développées sur le versant nord, la reprise en main

²⁸¹ LE HOUÉROU F., 1994, *op. cit.*, p. 21.

²⁸² Les tribus al-Othman, al-Megarha et al-Hassaouna se soumettent aux Italiens suite à l'occupation des Syrtes et de la Qiblah. Leurs chefs respectifs décident de créer des unités irrégulières surtout pour faire face à leur ennemi commun, les Ouled Souleïman et les Sef en-Naceur. AUSSME, Libia, L8-158. Voir également COMANDO R. C. T. C. TRIPOLITANIA (1936), *L'occupazione del Fezzan*, p. 34.

²⁸³ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, *cit.*, p. 142-143.

complète du territoire tripolitaine, la possibilité d'utiliser des bataillons motorisés et l'aviation en parallèle de l'affaiblissement du front de la résistance, qui restait isolée et incapable de faire face aux moyens humains et technologiques dont l'armée italienne disposait.

Cela permit aux troupes de Graziani de réussir à pénétrer au Fezzan de manière décisive.

Brak et Sebha étant déjà occupées par les « *bandes* » libyennes irrégulières, l'occupation des troupes italiennes fut achevée rapidement, entre le 9 et le 14 décembre 1929, lors de la venue sur place des deux colonnes sous le commandement de Graziani et Amédée de Savoie-Aoste.

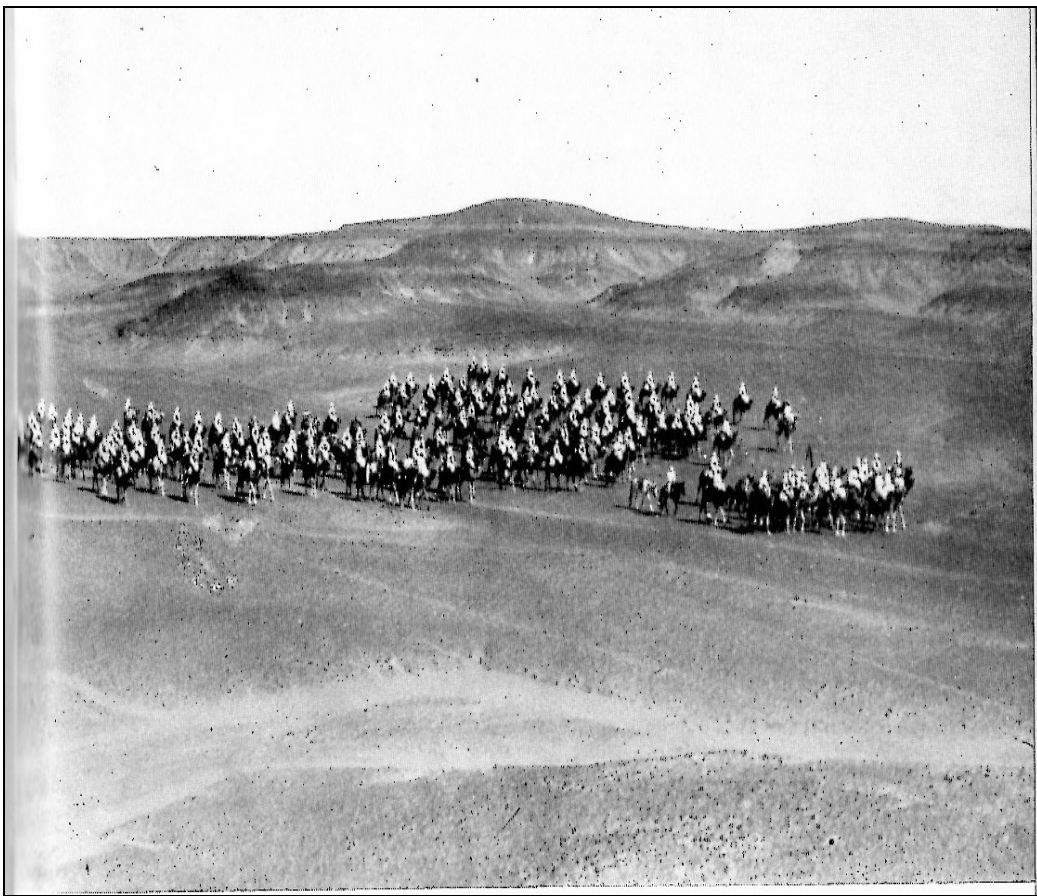


Figure 26. La colonne Graziani aux portes de Brak, 1929
(GRAZIANI R., 1931, *La riconquista del Fezzan*, p. 132-133)

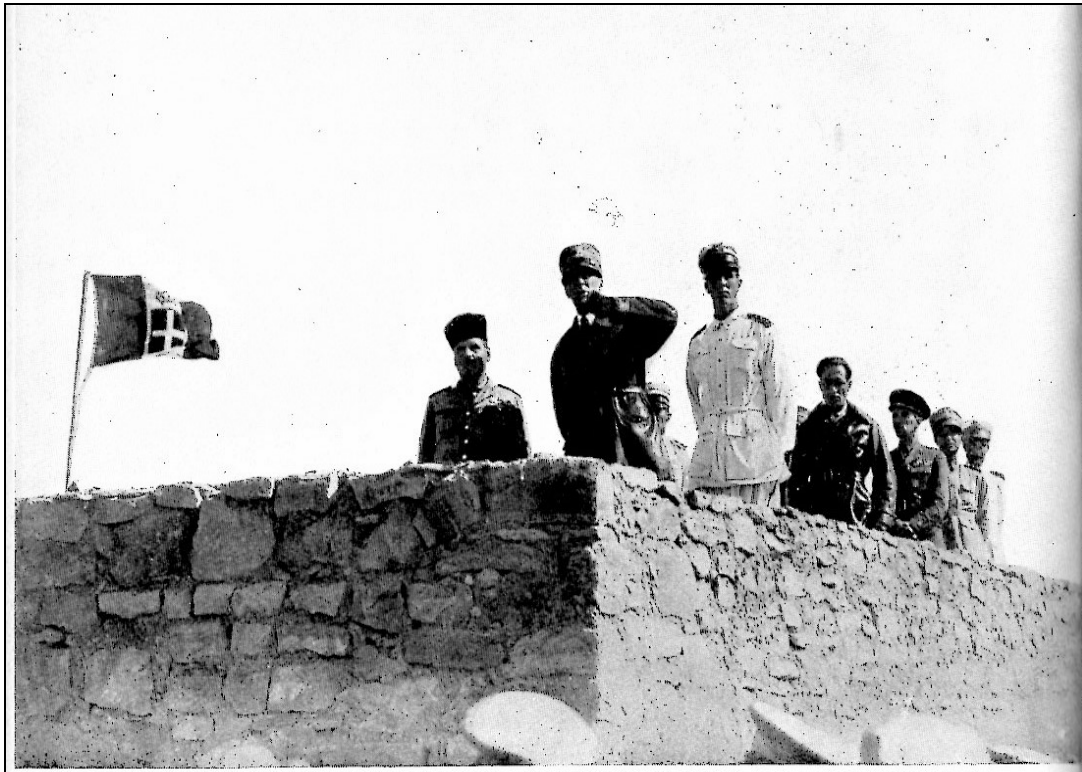


Figure 27. Sebha, 1929. Le général Graziani parle aux troupes.

Sur sa droite, le Prince Amédée de Savoie-Aoste

(GRAZIANI R., 1931, *La riconquista del Fezzan*, p. 80-81)

Au lieu de poursuivre en direction de Mourzouk, Graziani décide d'affronter directement les forces de Sef en-Naceur en attaquant leur garnison de Wau al-Kabir, située à 360 km de Sebha. Grâce à l'aide de la colonne saharienne dirigée par un membre de la famille royale, un escadron blindé et trois avions *Romeo*, le général se lance à la poursuite des résistants depuis Sebha le 6 janvier 1930. Il rejoint l'oasis d'Oum al-Araneb après trois jours de marche.

Selon les renseignements italiens, les Ouled Souleïman établissaient dans ce village leurs avant-postes de défense. L'oasis se présente aux Italiens comme un espace vide et dépourvu de tout élément hostile. Les Sef en-Naceur ne sont pas en mesure de se battre face à la supériorité militaire des troupes italiennes. C'est pourquoi ils ont pris l'initiative de fuir, se repliant sur leur quartier général de Wau al-Kabir, jusqu'où ils ont été poursuivis par les troupes de Graziani, sous le commandement du colonel Ferrari Orsi, avec l'aide de l'aviation.

Malgré les risques liés aux conditions environnementales et logistiques du territoire, les soldats s'emparent rapidement de l'oasis, tandis que les Sef en-Naceur, en refusant de nouveau le combat, se replient sur Koufra, leur dernier refuge²⁸⁴.

Après avoir déjoué la menace orientale, Graziani ordonne à la colonne Ferrari Orsi de reprendre la marche et de revenir vers Mourzouk, qui est finalement prise facilement le 21 janvier 1930²⁸⁵. Une fois l'occupation terminée et après l'installation d'une garnison, les troupes de Graziani poursuivent leur marche vers Oubari et Ghat, dans le but de mettre un terme à l'opération de reconquête.

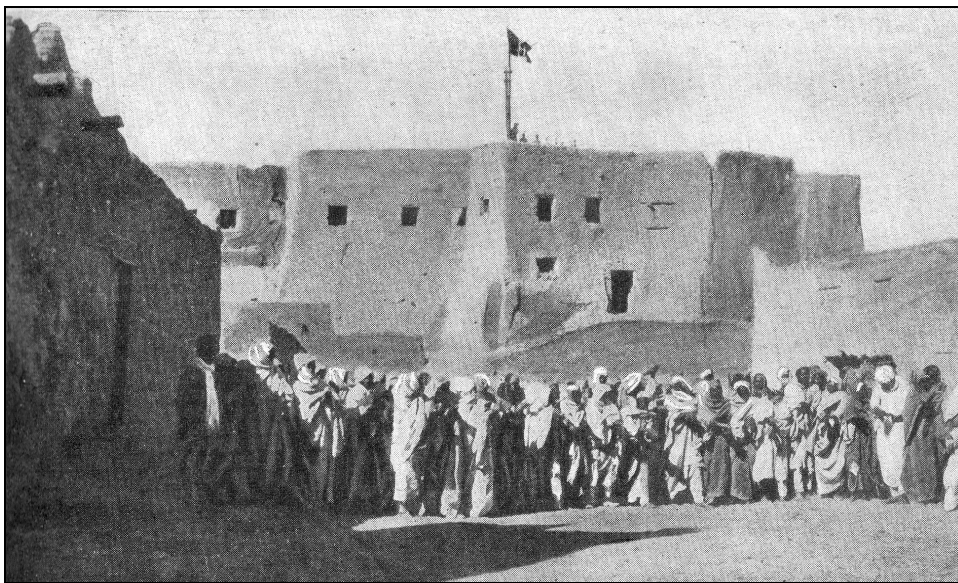
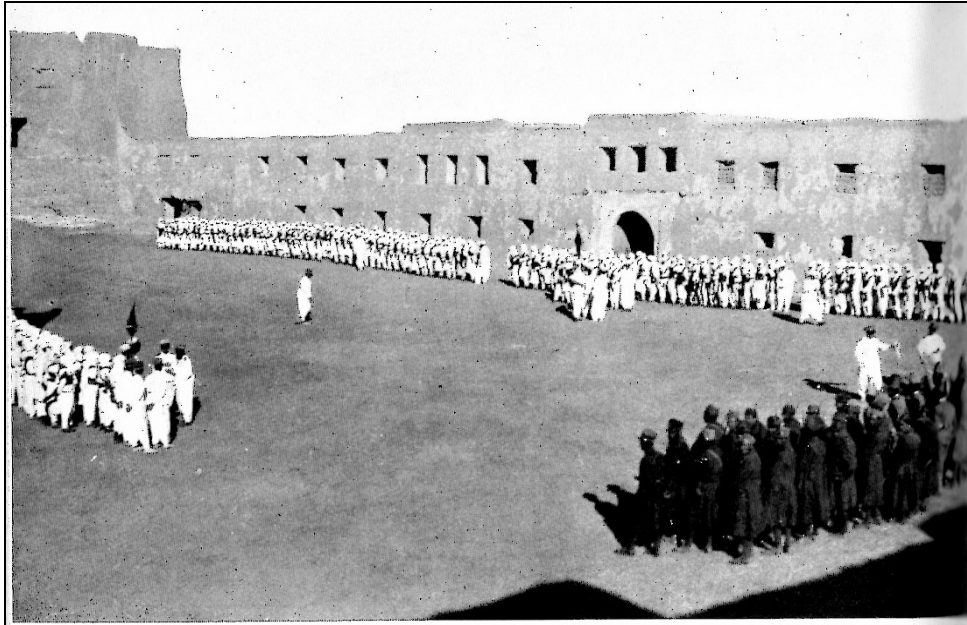


Figure 28. Le drapeau italien flotte sur le fort de Mourzouk après l'occupation, 24 janvier 1930

(GIAMBELLI L., 1930, « *Bandiera Italiana issata il 24 gennaio 1930 a Murzuk* », *La Domenica del Corriere*, 16 febbraio 1930)

²⁸⁴ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit. p. 144-145. Suite à l'occupation italienne de Koufra le 20 janvier 1931, les frères Sef en-Naceur sont contraints de se réfugier à l'extérieur de la colonie. Abd al-Djelil rejoint le territoire égyptien tandis qu'Ahmed fuit en direction du Tchad.

²⁸⁵ Les témoignages des protagonistes italiens de l'entreprise fezzanais remarquent l'état de pauvreté et de désolation des villes et des villages qu'ils venaient d'occuper. Vincenzo Biani, l'un des trois pilotes impliqués dans les opérations, affirme, lors de son atterrissage à Mourzouk le 21 janvier 1930, qu'il ne reste de l'ancien « *Paris du Sahara* » qu'un groupe de masures sales et abandonnées. BIANI V., 1933, *Ali italiane sul deserto*, p. 188, 196. Amédée de Savoie-Aoste décrivait ainsi ses impressions personnelles des espaces et des visages rencontrés : « *Une ville, celle de Mourzouk, pleine de cadavres qui avaient effrayé même les chameaux* ». Quant à la population, le prince disait avoir rencontré des « *humains presque nus et misérables, d'un regard étonné* ». SANDRI S., 1930, *le ultime marce all'inseguimento dei ribelli*, *Il regime fascista*, p. 98.



**Figure 29. Rassemblement à l'intérieur du fort de Mourzouk lors de la prise de possession italienne,
21 janvier 1930**

(GRAZIANI R., 1931, *La riconquista del Fezzan*, p. 132-133)

La colonne arrive à Oubari le 28 janvier 1930 sans rencontrer de difficultés. Cette position est vouée à devenir la base principale pour coordonner, depuis le versant occidental, les dernières attaques du front de résistance.

Les régiments commandés par Abd al-Nabi bel Khayr, les Ouled bu Sef et d'autres tribus mineures s'étaient en fait réfugiés au nord de Ghat et pouvaient encore faire confiance à un petit groupe formé par un millier de combattants. Ils se trouvaient cependant trop disséminés et éloignés les uns des autres pour constituer un véritable bloc uni.

Ils ne constituaient pas une menace réelle pour les troupes italiennes. Par la dernière opération militaire de son entreprise fezzanaise Graziani, persuadé de se battre dans un face-à-face avec l'ennemi, tente de rejoindre leurs positions, afin de leur empêcher le passage en territoire algérien. En arrivant sur place à l'aide de deux colonnes régulières et irrégulières, cette dernière sous le commandement du fidèle Khalifa al-Zaoui, les troupes italiennes occupent l'avant-poste de Ghat. Les colonnes du général Graziani se retrouvent face à une nouvelle voie libre, les opposants ayant renoncé, une fois de plus, au conflit armé en traversant la frontière algérienne²⁸⁶. Graziani, irrité par l'absence de combats, ordonne à l'aviation de bombarder les fugitifs dans les confins libyo- algériens.

²⁸⁶ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 146-147.

En l'espace de deux jours, les 13 et 14 février 1930, les aviateurs italiens effectuent des bombardements incessants le long de la ligne frontalière contre « *un groupe humain constitué par des nombreuses femmes et enfants, en plus des combattants*²⁸⁷ », provoquant un véritable carnage²⁸⁸.

Abd al-Nabi bel Khayr se réfugie le 12 février dans l'oasis algérienne de Djanet, en se soumettant aux autorités françaises. Il mourra de soif quelques années plus tard, au cours d'un déplacement vers Ouargla. D'autres résistants avec leurs familles réussissent à rejoindre la garnison française de Fort Tarat, ce qui représente, pour eux et leurs familles, la fin d'une période d'amertume et des souffrances²⁸⁹.

La colonne Graziani termine sa mission par une expédition punitive contre les derniers membres du front de résistance en février 1930. Le général fasciste peut visiter les ruines de l'ancienne Germa, la capitale des Garamantes, en affichant une continuité entre le pouvoir fasciste et la mission romaine de Cornelius Balbus, lorsque ce dernier apprend, en lisant Tacite, le triomphe de Rome sur les terres barbares²⁹⁰. Cette vision mythique de l'histoire fournit à Graziani une justification, par une projection dans le passé. Une idéalisation de l'histoire ancienne occidentale hantera constamment la poursuite de son action militaire en Libye et surtout en Éthiopie. En Abyssinie, il aura l'illusion de répéter l'invasion romaine de Carthage, s'identifiant au surnom que les journalistes lui avaient trouvé, le général Scipion²⁹¹. Pour la première fois depuis le début de la guerre italo-ottomane de 1911, la région du désert libyen occidental pouvait être considérée comme étant complètement contrôlée par les troupes italiennes.

Le général Graziani a fait la démonstration par cette mission d'une conduite militaire brutale et violente. Il est nommé aide-gouverneur par Badoglio et se déplace en Cyrénaïque afin de battre la résistance de la Sanussia. Les membres de la confrérie se trouvaient encore maîtres de la plupart de la région orientale, grâce à la lutte poursuivie par le légendaire combattant Omar al-Mukhtar (1861-1931).

²⁸⁷ SANDRI S., *op. cit.* Voir également l'article de DEL BOCA A., 2002, *Il mito del buon italiano*, paru dans le quotidien italien *Il Manifesto*, le 1^{er} novembre 2002.

²⁸⁸ Selon certaines sources italiennes, la reconquête de la Tripolitaine et du Fezzan avait provoqué 620 victimes du côté italien, tandis que les pertes subies par les groupes de la résistance atteignaient les 6000 morts.

Voir BONAITI E., *La riconquista della Libia*, ICSM, <http://www.icsm.it/articoli/ri/riconquistalibia.html>

²⁸⁹ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, *cit.*, p. 148.

²⁹⁰ GRAZIANI R., *La riconquista*, *cit.*, p. 224, 257. En parlant de la manière fasciste de gouverner, l'historien libéral italien Benedetto Croce (1866-1952) affirmait que le régime mussolinien avait créé une forme originale de gouvernement : en italien il était question de l'« onagrocrazia », ou gouvernement des ânes. Le pouvoir, de l'avis de Croce, était géré et exercé par une poignée de personnes arrogantes et vulgaires. AQUARONE A., VERNASSA M., *Il regime fascista*, p. 48.

²⁹¹ LE HOUÉROU F., 1994, *op. cit.*, p. 54-55.



Figure 30. Le général Graziani et le gouverneur Badoglio se préparent à partir en avion pendant les actions de reconquête au Fezzan, 1930

(AIRL, *Collection photographique digitale*)

Sur ces entrefaites, l'Italie fasciste se posait la question d'organiser la gestion administrative et se demandait comment exploiter les ressources humaines et naturelles du Fezzan.

« *Pourquoi devrions-nous tenir le Fezzan ?* », se demandait Amédée de Savoie-Aoste. « *Pour garantir la sécurité de nos colons, qui pourraient être exposés aux razzias nomades et pour conserver solidement notre domaine dans la région côtière.*

*Il est évident qu'il faut alors gérer la région par l'emploi de forces peu nombreuses et par l'implantation de petites garnisons. La surveillance du désert devra être confiée aux patrouilles légères de méharistes coordonnées par l'aviation.*²⁹² »

²⁹² DI SAVOIA-AOSTA A., 1942, *Studi Africani*, p. 66.

Les considérations du Prince d'Aoste sur la gestion coloniale du Fezzan n'étaient pas différentes de celles exposées par Giovanni Zucco. Zucco soulignait, dans un article paru dans la revue *L'Oltremare* en 1930, cité précédemment²⁹³, l'urgence de valoriser la région d'un point de vue agricole, afin d'atteindre une autonomie économique tant pour les autochtones que pour les Italiens résidant en Libye.

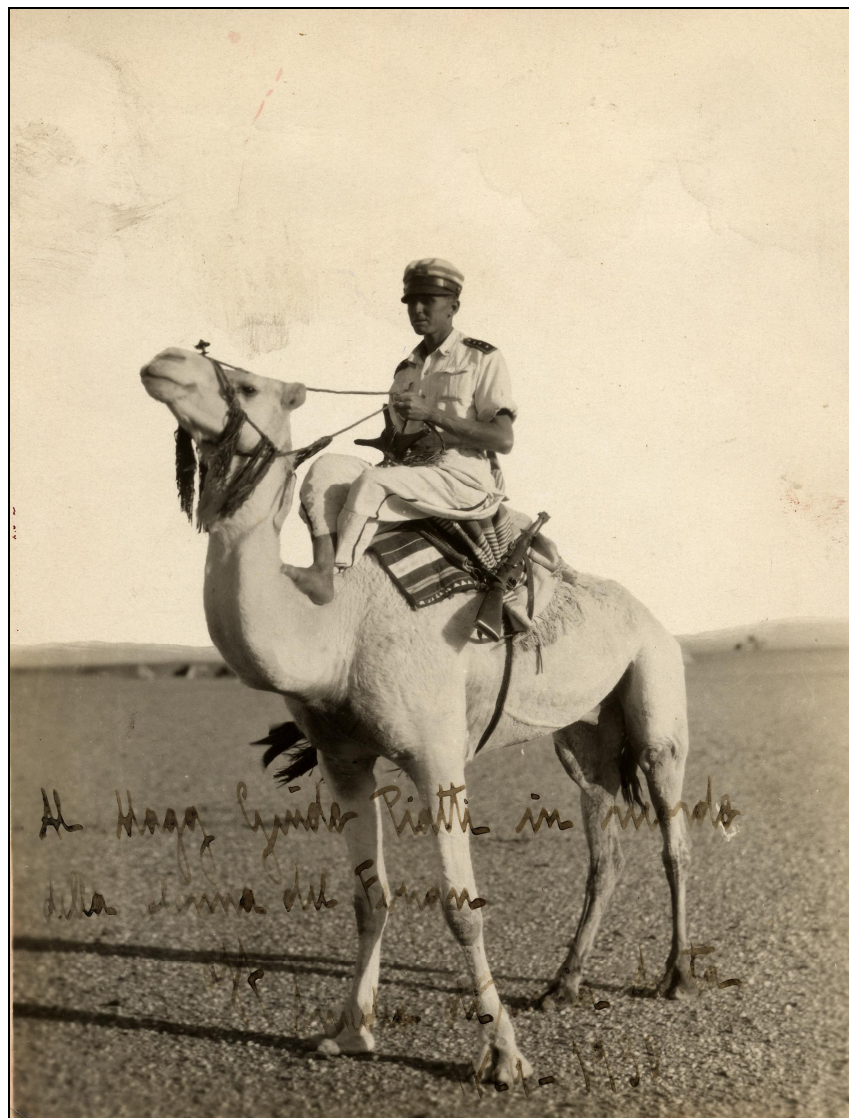


Figure 31. Amédée de Savoie-Aoste au Fezzan, 11 septembre 1930

(AIRC, *Collection, photographique digitale*. L'image contient une dédicace du Prince au Major Guido Piatti dal Pozzo, qui faisait partie de son détachement saharien, « à la mémoire des dunes du Fezzan »)

²⁹³ ZUCCO G., *op. cit.* On renvoie à la note de page 102.

Il s'agissait de réduire au minimum les coûts de la présence italienne, en s'inspirant du principe de « tenir le Fezzan avec le Fezzan », un projet qui se positionnait en continuité avec celui conçu durant la première tentative de pénétration de la colonne Miani²⁹⁴. Une pérennité remarquable qu'il est intéressant de souligner.

À partir de 1930 et jusqu'à la fin de 1942, cette région du désert libyen sera gérée administrativement par l'Italie fasciste, dans le cadre d'une politique coloniale devenue de plus en plus ambitieuse et qui se concrétisera par la formation de l'*Impero* en 1935, suite à la conquête militaire de l'Éthiopie.

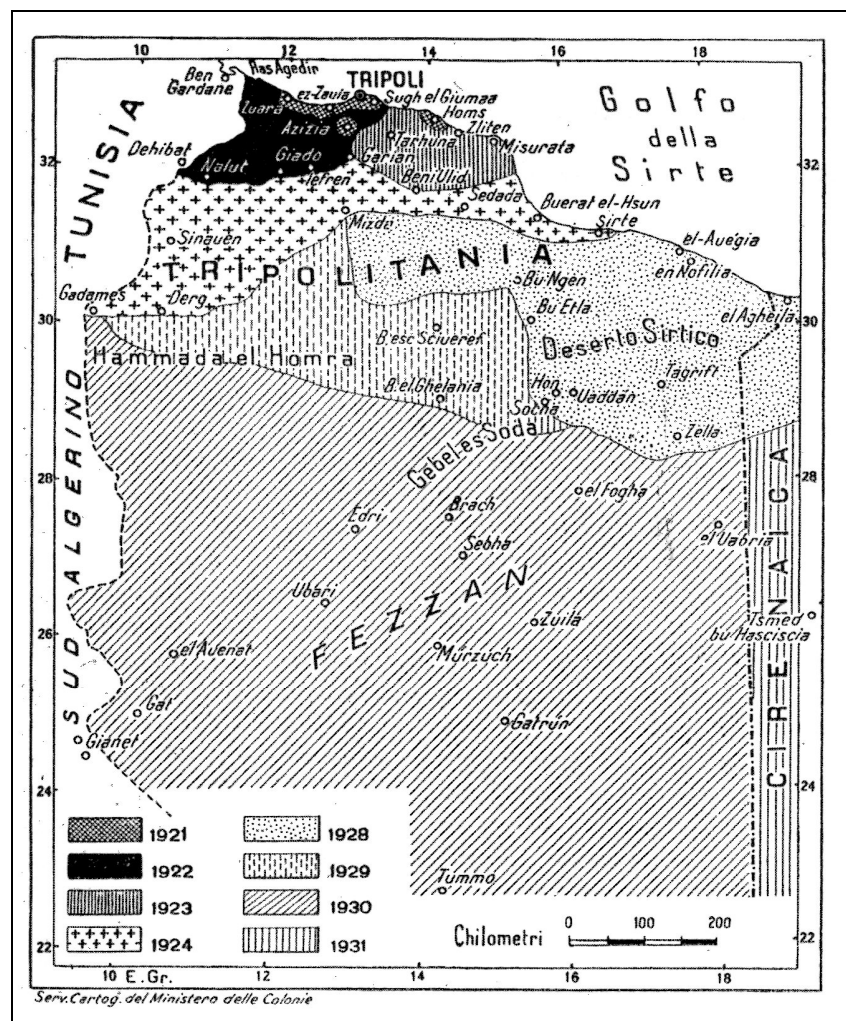


Figure 32. La conquête de la Tripolitaine et du Fezzan, 1921-1930
 (CRESTI F., CRICCO M., 2012, *Storia della Libia contemporanea*, p. 94)

²⁹⁴ ZUCCO G., *op. cit.* p. 113; SOAVE P., *Una regione*, *cit.* p. 83.

Deuxième Partie

Le Sahara libyen complément d'Empire. L'expérience administrative de l'Italie fasciste, 1930-1941

La conclusion de la conquête militaire au Fezzan, l'éloignement définitif de toute opposition menaçante pour le projet colonial italien et l'installation de nouvelles garnisons sur le terrain permettent à l'Italie fasciste d'encadrer la gestion du désert saharien en tant qu'unité régionale réelle d'une nouvelle phase coloniale. Un moment historique qui débouche sur la création de la Libye italienne.

Une fois les opérations de reconquête de 1930 passées, le Fezzan est devenu officiellement une zone militaire italienne. Les commandants chargés de réaliser l'organisation administrative du territoire se retrouvent d'abord face aux questions liées au découpage territorial et à la disposition spatiale.

Le général Graziani part pour la Cyrénaïque, avec l'objectif de mettre un point final à l'œuvre militaire de *pacification*, pour éradiquer la plus puissante résistance régionale, la confrérie sénoussiste. À cette fin, il a assigné au colonel Ugo Gigliarelli la lourde tâche de concevoir et appliquer les règles de fonctionnement administratif. Le colonel Gigliarelli était l'ancien responsable de l'organisation des troupes italiennes dans les zones du territoire du Sud tripolitain pendant les phases de reprise territoriale.

Un travail de longue haleine et rigoureux attendait tous les militaires italiens chargés de l'encadrement du territoire saharien. Un travail visant à organiser la région d'un point de vue militaire, politique et administratif, de manière à en assurer la sécurité. C'est le même colonel Gigliarelli qui a affirmé, dans l'introduction de l'ouvrage italien sur le compte rendu de l'opération militaire au Fezzan, qu'« *il est plus facile conquérir une position plutôt que de la garder* »²⁹⁵. Nous tenterons d'expliquer, dans les chapitres qui suivent, la manière dont a été géré le Fezzan pendant la première période de transition de trois ans (1930-1933), la dernière phase de l'action politique de Pietro Badoglio comme gouverneur de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, et la période suivante, gérée par Italo Balbo (1934-1940), qui concrétise l'idée coloniale de la *Quarta sponda* (quatrième rivage) italienne. Par cette expression, on indiquait le prolongement idéal de l'Italie et de son *Impero* au-delà de la Méditerranée.

²⁹⁵ COMANDO R. C. T. C. TRIPOLITANIA (1936), *op. cit.*, p. 171.

D'un point de vue géographique, notre analyse dépassera les confins territoriaux du Fezzan historique. Après la consolidation du territoire par des opérations dites de pacification conduites par Badoglio et Graziani, la conception coloniale italienne des zones désertiques débouche sur la formation d'un bloc saharien unitaire à gestion militaire (incluant d'autres régions libyennes de l'intérieur telles que la plaine d'al-Djoufrah et l'aire sud-est de Koufra).

Nous allons décrire les éléments de l'organisation et le rôle administratif qui déterminent les zones sahariennes dans le cadre des nouvelles subdivisions de la colonie italienne.

Nous avons divisé cette partie en deux chapitres ; le premier analysera la manière théorique dont les espaces sahariens ont été gérés par les autorités militaires italiennes, une fois l'occupation du Fezzan devenue réelle. Il nous aidera à comprendre la nature structurelle et le développement de l'administration militaire de l'Italie fasciste au Sahara libyen.

Dans le deuxième chapitre, nous analyserons, à l'aide d'exemples pratiques, l'œuvre réalisée par les militaires italiens sur place. Il s'agira de comprendre de quelle façon ont été mises en place concrètement les structures de l'administration, et de quelle manière ont été définies les tâches des indigènes et développés les projets de valorisation du territoire par des militaires italiens.

1^{er} Chapitre. Les structures administratives coloniales de l'Italie fasciste au Sahara libyen et leurs confins géographiques

A. Les Territoires du Sud tripolitain : une administration saharienne provisoire (1930-1934)

La notion fondamentale utilisée pour régler militairement le nouveau territoire colonial du Sud libyen est celui du *mouvement permanent*. Par le réseau des garnisons installées et organisées le long de la région, qui suit le parcours de l'entreprise militaire, mais qui ne couvre pas la totalité de la surface acquise, des petits pelotons sahariens doivent se déplacer fréquemment entre les zones militaires, afin de maintenir le contrôle absolu du territoire saharien.

Avant de définir les aspects politiques et administratifs qui caractérisent la formation des nouveaux territoires méridionaux impériaux, le colonel Gigliarelli a décidé de donner la priorité à l'organisation militaire.

Par conséquent, trois éléments principaux étaient examinés pour traduire sur place le plan de fonctionnement de la structure administrative du Fezzan : la disposition des troupes sahariennes, l'utilisation des hommes et des moyens pour surveiller le vaste territoire occupé, et l'encadrement spatial des garnisons italiennes²⁹⁶. De l'avis du Colonel, au niveau d'organisation « *tout était à faire* ».

Le critère directif utilisé était celui de faire coïncider les limites administratives avec celles militaires, en sauvegardant les similitudes ethniques des populations fezzanais²⁹⁷.

Les bataillons sahariens devaient représenter le détachement le plus indiqué pour effectuer les opérations de contrôle ponctuel de la région. Deux ou trois pelotons, numériquement consistants, avec l'aide d'un détachement motorisé de la section de mitrailleuse légère et d'un détachement combattant non motorisé, mais doté de mitrailleuses, devaient assurer la sécurité dans les bases dépourvues d'un commandement permanent.

Cette première phase de l'administration militaire de l'Italie fasciste au Fezzan se distinguait par un caractère temporaire, dans l'attente de la définition spatiale de la colonie libyenne de l'après-pacification.

Le Fezzan devient par conséquent une partie des nouveaux « *Territori militari del Sud tripolitano-TST* », constitués en 1930 et divisés en quatre commandements : un siège central, exerçant la fonction de quartier général, le « *Comando zona TST* » et trois subdivisions ou sous-commandements, les « *Comandi di sottozone* »²⁹⁸.

Le quartier général était placé à Sebha, d'où le commandant chargé d'y résider exerçait une juridiction politique et militaire sur tous les territoires occupés, ainsi que sur l'oasis de Zuila. Les trois subdivisions restantes se situaient à Brak, Mourzouk et Ghat.

Le sous-commandement de Brak exerçait le pouvoir juridique sur le territoire du Ouadi al-Chatî, celui de Mourzouk sur les régions d'al-Djoufrah au nord jusqu'aux oasis d'al-Qatrun, Tajarhi et Toummo au sud. Enfin, le sous-commandement de Ghat exerçait sa juridiction le long des confins sahariens sud-occidentaux avec l'Algérie et l'AOF.

La décision d'utiliser les troupes mobilisées avait une importance toute particulière pour les militaires italiens, notamment de son positionnement logistique de vigilance stratégique.

²⁹⁶ Ibid.

²⁹⁷ GIGLIARELLI U. (dir.), 1932, *Il Fezzan*, p. 209.

²⁹⁸ COMANDO R. C. T. C. TRIPOLITANIA (1936), *op. cit.*, p. 172.

Ces troupes, constituées de sept groupes sahariens, étaient placées ainsi de manière provisoire : le premier peloton se situait à Dirj, près de Ghadamès, avec la tâche de vigiler sur le bord septentrional de l'Hamada al-Homra au nord, ainsi que sur la ligne de confins avec le parallèle de Brak. Le deuxième groupe occupait Oubari par deux pelotons mobilisés, en provenance d'Edri et Ghat.

Ceux-ci avaient reçu l'ordre d'observer la situation du Ouadi al-Chatî occidental, le bord méridional de l'Hamada al-Homra ainsi que la ligne de confins partagée avec le groupe de Dirj. Un troisième groupe se situait à al-Schwarîf, dans le but de se rendre vers al-Djoufrah jusqu'à Hun au nord, au Djebel Hasauna et Brak au sud.

Le quatrième groupe de Mourzouk, représenté par un peloton mobilisé à Tajarhi, devait se soucier de la sécurité le long du bord méridional de la subdivision jusqu'à Toummo, à l'est vers la dépression d'al-Djoufrah et à l'ouest aux alentours de Ghat.

Le cinquième groupe prenait possession de Zouila, par une action de contrôle en direction des monts Harougi au sud et à l'ouest le long du parcours entre Ouaddan et Hun. Le sixième groupe se dirigeait vers l'oasis de Wau al-Kabîr, l'ancien quartier général sénoussiste de l'époque de Muhammad al-Abed, pour contrôler au nord le territoire en direction des Harugi et surveiller les déplacements de Koufra et du Tibesti. Ce groupe sera formé, pour des raisons logistiques, par le déplacement de deux pelotons mobilisés en provenance de Sebha.

Enfin, le septième groupe rejoignait al-Nawfaliyah, avec la tâche d'organiser une action de vigilance sur la région de Syrte au nord, les alentours de Zuila au sud et en direction de la Cyrénaïque à l'est.

Cette définition spatiale et logistique des troupes sahariennes aboutit à la création ultérieure de postes de contrôle dans les zones occupées et, par conséquent, à une fortification représentée par l'établissement des petites bases de logement, sur lesquelles les hommes chargés des missions s'appuyaient pendant chaque déplacement²⁹⁹.

À côté des militaires, l'organisation des territoires sahariens italiens prévoyait l'utilisation des carabiniers royaux³⁰⁰, dont le rôle était de coordonner les garnisons et de

²⁹⁹ Ibid., p. 173.

³⁰⁰ Au sujet des carabiniers royaux, leur formation en tant qu'unité spécifique militaire et leur implication dans l'aventure coloniale italienne, voir l'ouvrage de CARBONE F., 2013, *Gli Ufficiali dei Carabinieri Reali tra reclutamento e formazione*, CARBONE F., 2008, *Studi sulla presenza militare italiana in Africa : l'istituzione della stazione Carabinieri Reali di Assab (1883)*, Rassegna storica del Risorgimento, a. XCV, f. II, p. 263-294, et CARBONE F., *Ufficiali e sottufficiali dei Carabinieri Reali al servizio del governo*

mettre en place l'organisation et les règles de la nouvelle administration. Furent ainsi créés des « *stazioni* » carabiniers au sein des sièges temporaires des subdivisions fezzanais.

Certaines des compagnies ou « *stazioni* » CC. RR. étaient installées à Sebha, Oubari, Traghen et Zuila³⁰¹.

Une fois définis l'organisation territoriale et militaire, la gestion des responsabilités politiques et administratives et le nombre des militaires et des garnisons, le plan prévoyait d'instituer des unités adjointes de l'administration territoriale, dans le but d'impliquer directement la population indigène.

Une organisation municipale, nommée « *beladia* », vit le jour. Les Italiens entendaient favoriser la création au sein des TST de quatre « *beladie* », un mot d'origine arabe italianisé, respectivement à Sebha, Brak, Mourzouk et Ghat, les limites de chaque « *beladia* » devant adhérer strictement à la structure territoriale des quatre sous-commandements militaires.

Furent nommés, en outre, des représentants indigènes, les *moudirs*, qui devaient garantir la fidélité au projet italien de colonisation militaire de l'hinterland et, en même temps, constituer un véritable lien de communication entre l'autorité coloniale et la population.

La nomination des *moudirs* était liée à la volonté des colonialistes de créer des interlocuteurs parmi tous les groupes ethniques de la région. L'objectif était d'instaurer un contrôle réel de la multitude de différentes âmes de la population du Fezzan.

Les Italiens indiquaient ainsi un *moudir* représentant de la population sédentaire et d'autres *moudirs* qui avaient la tâche de garantir l'intérêt de groupes nomades ou semi-nomades tels que les Touareg et les Tebou³⁰².

Les mémoires historiques écrits par les soldats, retrouvés auprès de l'AUSSME de Rome, nous aident à mieux comprendre comment cette organisation a été mise en place concrètement.

En nous référant aux tableaux récapitulatifs des effectifs militaires dans la garnison de Sebha, nous découvrons que pendant la période 1930-1933, ne sont engagés au siège central de l'administration italienne du Fezzan que quelques dizaines de soldats métropolitains, tandis que n'est pas précisé le nombre des Libyens impliqués dans l'organisation militaire.

coloniale, intervention de l'auteur au séminaire *Funzionari e intermediari al servizio del governo coloniale* (Pavie, 29-30 septembre 2011), <http://www-3.unipv.it/wwwscpol/saa/carbone.pdf>

³⁰¹ GIGLIARELLI U., *op. cit.*, p. 111, 139, 141.

³⁰² Ibid.

Au début de cette expérience de l'Italie fasciste au désert comme administratrice coloniale, est par contre confirmée, d'après la lecture de tous ces rapports, la présence prédominante des détachements érythréens en tant que groupes de complément, une caractéristique qui n'avait pas été spécifiée dans les documents officiels du gouvernement.

En 1931, le commandant titulaire de la garnison de Sebha, le capitaine Arnaldo Morace, rapportait que deux groupes complémentaires en provenance de l'Érythrée avaient rejoint le siège de la compagnie ; selon les statistiques des militaires, les quelque 180 Érythréens représentaient la totalité des soi-disant troupes indigènes³⁰³.

Les mémoires rédigés par le même capitaine Morace (de 1932 à 1933) confirment cette tendance. Ils indiquent une certaine continuité dans l'utilisation de l'élément militaire érythréen à Sebha, quartier général des TST. Cela ne représente pas une innovation par ailleurs : lors des opérations de la conquête militaire précédente, que nous nous référons à l'expédition militaire du colonel Miani de 1913-1915 ou à celle du général Graziani dans les années 1930, nous avons parlé de l'importance militaire et de la fonction centrale des *ascari* érythréens en tant que forces supplétives d'appui pour les forces italiennes. Afin de montrer plus précisément les espaces occupés par les Italiens dans cette première organisation administrative des territoires sahariens libyens, nous avons ajouté la carte ci-après, en provenance de l'ASDMAE.

Ensuite, nous avons inclus deux diagrammes, qui nous aident à recréer de manière synthétique la structure de l'administration militaire, ainsi qu'un tableau récapitulatif des effectifs érythréens chargés de patrouiller dans les aires de la garnison de Sebha. Le tableau a été reconstruit à l'aide d'un document d'archives italien, en provenance de l'AUSSME, contenu dans les mémoires du capitaine Morace.

³⁰³ AUSSME, L8-89, *Comando Compagnia Presidiaria del Fezzan Sebha, memorie storiche per l'anno 1931*

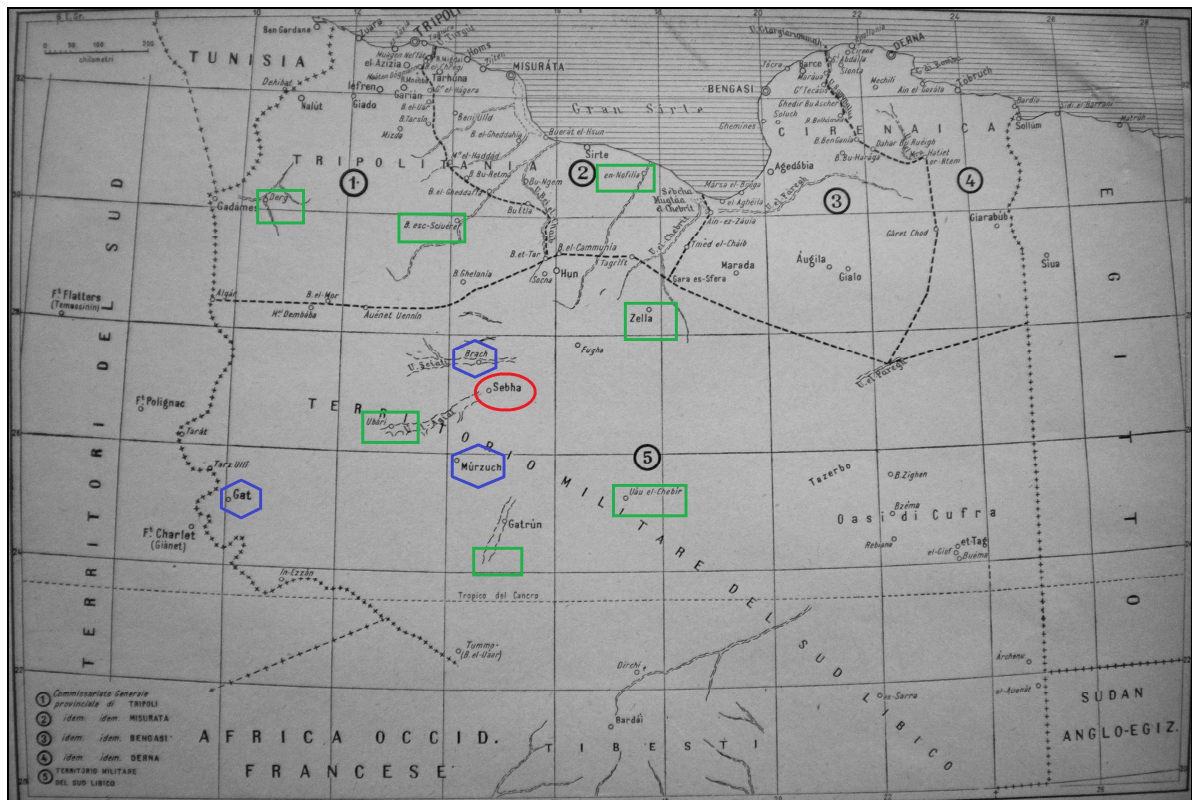


Figure 33. Organisation administrative de Territoire du Sud Tripolitain-TST, 1930-1933

(ASDMAE, *Affari Politici* 1934-55, El. III cart. 54 fasc. 20)

Commentaire de la carte : en rouge, nous avons indiqué le siège du quartier général, Sebha, en bleu les trois sièges des subdivisions, en vert les sept sièges des troupes sahariennes mobilisées. La carte montre bien comment, à cette époque, les espaces occupés par les militaires italiens s'étendaient, bien au-delà des limites du désert. Depuis Sebha, noyau central du commandement, le territoire militaire s'étendait dans les trois centres les plus importants, Brak, Mourzouk et Ghat, devenus sièges permanents de subdivision, suivant le chemin d'origine tracé lors de la préparation de l'entreprise d'occupation.

La distribution des troupes sahariennes mobilisées par les sept détachements était destinée à couvrir des vastes espaces de contrôle, d'al-Djoufrah à Ghadamès, de la Qiblah à la Syrte et jusqu'aux limites sud-orientales libyennes, avec l'occupation du désert de la Cyrénaïque, afin de défendre la position.

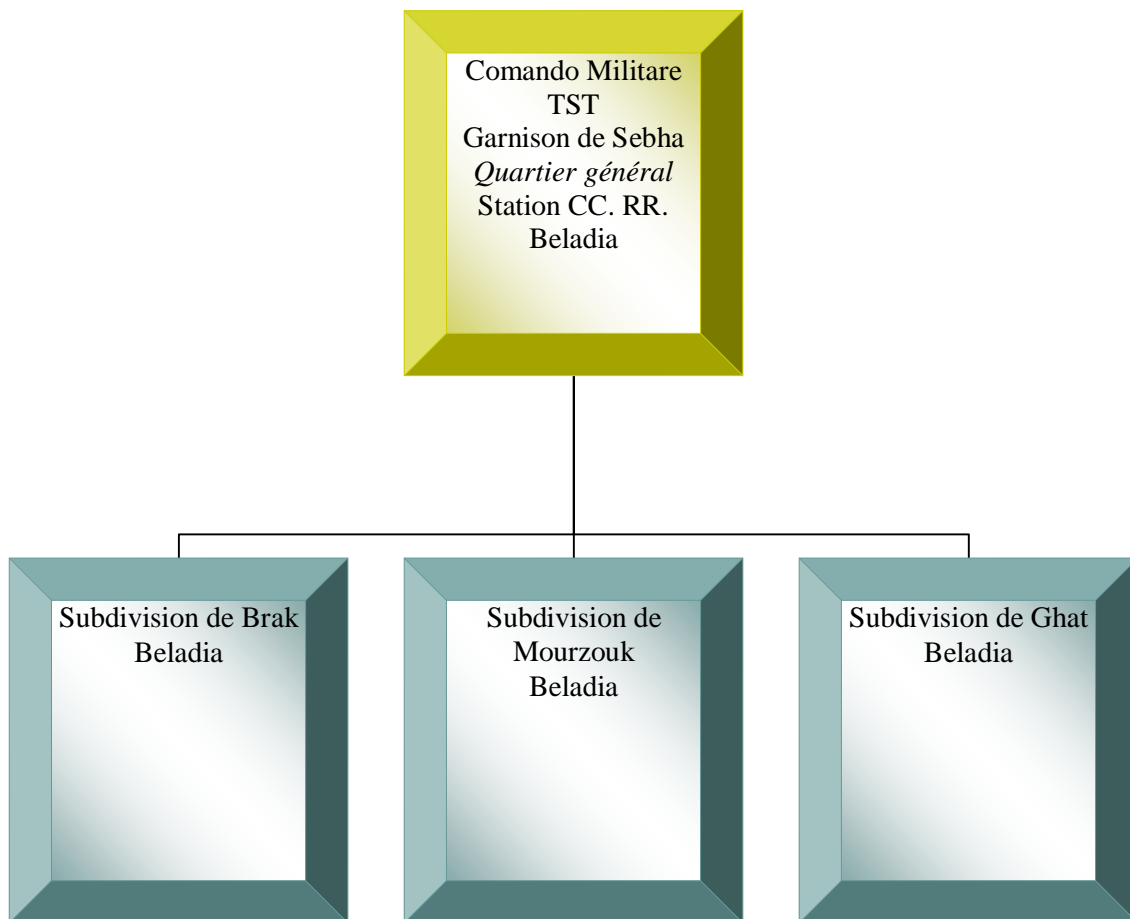


Figure 34. La structure administrative primaire des TST, 1930-1934

Année	Officiers	Sous-officiers	Caporaux et soldats <i>(« Troupe blanche »)</i>	Indigènes d'Érythrée
1930	5	1	3	180
1931	5	1	1	180
1932	5	1	3	180
1933	4	1	3	168

Figure 35. Récapitulatif des militaires en service dans la garnison de Sebha, 1930-1933
(AUSSME, L8-89, *Comando Compagnia Presidiaria del Fezzan Sebha, memorie storiche per l'anno 1931*)

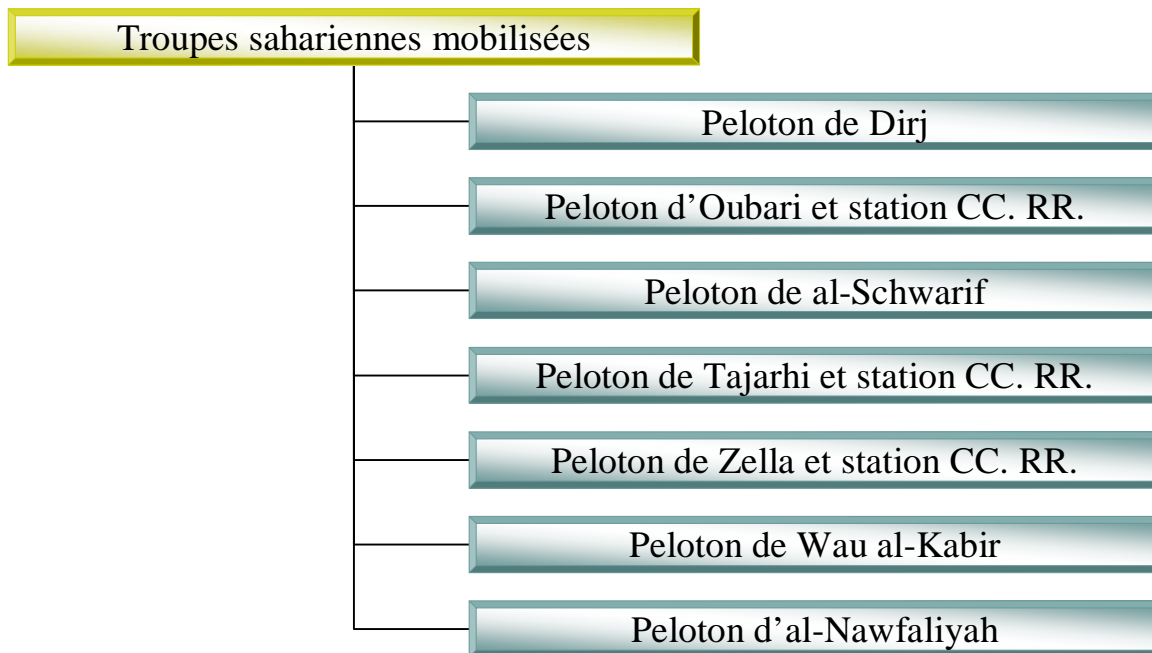


Figure 36. L'organisation des détachements mobilisés sahariens

Du point de vue de l'occupation spatiale de la région, nous pouvons souligner que cette première tentative de définition géographique et d'application pratique de l'organisation administrative du Fezzan conduit les Italiens à concevoir l'espace saharien en tant que macro-région de contrôle stratégique, dépassant les limites historiques traditionnelles.

Aussi le Fezzan devient-il, pendant la période 1930-1933, une unité périphérique de complément d'empire, une annexe stratégique dans le cadre d'un projet d'organisation administrative coloniale du Sahara libyen plus vaste. Un appendice utile mais non-déterminant.

Il s'agissait, comme nous l'avions déjà remarqué, d'une condition administrative provisoire, dans l'attente d'une ultérieure définition, une fois achevé le processus de répression contre la résistance sénoussiste à l'est.

B. De Badoglio à Balbo : la création de la politique coloniale de distinction au Sahara libyen (1934-1935)

Au 1^{er} janvier 1934, Italo Balbo (1896-1940) succède à Pietro Badoglio en tant que gouverneur de la colonie libyenne. Ancien ministre de l'Aviation, il est considéré comme le père de la marche sur Rome de 1922. Profondément fidèle au projet de société fasciste dès son origine, sa figure dotée d'une forte personnalité et d'un caractère dynamique émerge

progressivement dans le cadre d'un groupe dirigeant caractérisé par l'absence d'un véritable *alter ego* mussolinien³⁰⁴. Il va cependant s'élever en tant que rival du *Duce* et ce dernier va l'éloigner de l'Italie. Les historiens ont souvent considéré que sa nomination à Tripoli, en qualité de responsable politique de la nouvelle Libye italienne, pouvait représenter un véritable « *exil africain doré* », dont Mussolini profita pour empêcher l'assombrissement de sa propre image de leader dans la mère patrie³⁰⁵. Au-delà des questions personnelles entre le chef du fascisme et le nouveau gouverneur libyen, il faut souligner que, dès son débarquement tripolitain, Balbo se retrouve face à un pays pleinement « *pacifié* ».

La campagne militaire de répression conduite violemment par Badoglio et Graziani contre la résistance sénoussiste lui avait offert, pour la première fois depuis 1911, un territoire dépourvu de toute opposition à la présence italienne. Balbo, par conséquent, pouvait mettre en œuvre un projet de colonisation qui apporterait une distinction régionale.

À partir de 1934, la Libye se transforme progressivement en une colonie de peuplement, l'objectif prioritaire du régime étant d'atteindre l'autosuffisance ; la colonisation démographique italienne devait accélérer ce processus en favorisant la croissance de la production agricole. Le secteur industriel, complémentaire à l'agriculture, devait en outre pouvoir transformer les produits agricoles et fabriquer les biens de consommation nécessaires aux besoins des colons européens et aux Libyens qui vivaient dans les villes. Balbo entendait également moderniser la colonie libyenne.

Pour cela, il favorise, entre 1933 et 1940, une politique d'urbanisation, en concevant la construction *ex novo* de véritables centres ruraux, dont le modèle architectural s'inspire des critères simples et fonctionnels du rationalisme moderne.

Le schéma du projet de création de tous ces villages reprenait celui des centres ruraux traditionnels métropolitains : un ample espace central autour duquel se développaient la municipalité, l'église, la maison du faisceau (« *casa del Fascio* »), la caserne des carabinieri, le bureau postal, le dispensaire médical, la coopérative de consommation et l'auberge³⁰⁶.

³⁰⁴ DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 233; ROCHAT G., 1986, *Balbo*, p. 208.

³⁰⁵ Voir à ce sujet GUERRI G. B., 1984, *Italo Balbo*, p. 287-289.

³⁰⁶ CALCHI NOVATI G., 2011, *L'Africa d'Italia : una storia coloniale e post coloniale*, p. 192-193. Concernant la politique démographique et ses caractéristiques pendant l'époque de Balbo, voir également : SEGRÉ C. G., *op. cit.*, CRESTI F., 1996, *Oasi di italianità. La Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza (1935-1956)*, CAPRESI V., 2012, *L'utopia costruita. Centri rurali di fondazione in Libia (1934-1940)*, et DUMASY F., 2006, *Démographie et répartition spatiale à Tripoli sous la colonisation italienne*, Bulletin d'Études Orientales, LVI, Ifpo, Damas, mars-avril, p. 13-42.

Moderniser la colonie signifiait, pour Balbo, concevoir également une nouvelle politique urbaine visant à changer le paysage des villes les plus importantes de Libye. Cela orientait vers la création, en particulier à Tripoli et à Benghazi, de nouveaux bâtiments tels que des théâtres, des cinémas, des hôtels de luxe, des édifices pour les jeux de hasard, ou encore des établissements balnéaires.

Ces villes africaines de la Méditerranée, enrichies par l'esthétique européenne, devaient donner aux visiteurs une image positive de la mission civilisatrice de la mère patrie.

Balbo soutient en outre la naissance, en 1934, d'un organisme spécifique pour promouvoir le développement du tourisme libyen, l'« *Ente turistico alberghiero della Libia – ETAL* »³⁰⁷.

L'organisme devait concevoir le tourisme en tant que promotion des activités organisées par le gouverneur et son entourage en Libye, tels que les événements mondains, sportifs et culturels, qui avaient l'objectif de stimuler la vie sociale du *quatrième rivage* et satisfaire le visiteur européen. Cette institution pouvait organiser le Grand Prix automobile de Tripoli jusqu'aux spectacles de la tradition classique romaine aux théâtres de Sabratha ou à Leptis Magna.

L'accélération des transformations économiques et sociales de la colonie marque l'impact du régime fasciste et sa volonté de transmettre une forme d'homologation à l'intérieur de ses mêmes structures, par l'action de l'école, du parti fasciste et du sport³⁰⁸.

Nous nous contenterons de citer deux exemples à ce sujet. L'institution du nouveau système éducatif, entre 1936 et 1940, prévoyait la coexistence entre les écoles métropolitaines, juridiquement et didactiquement identiques à celles présentes sur le territoire de la mère-patrie, fréquentées par les élèves italiens et assimilés, et les écoles pour les citoyens italiens libyens et les sujets coloniaux³⁰⁹.

Concernant les aspects de l'endoctrinement idéologique, une organisation ayant le but d'encadrer et former les jeunes libyens, la « *Gioventù araba del Littorio-GAL* » vit le jour,

³⁰⁷ Voir à ce sujet MCLAREN B., 2006, *Architecture and Tourism in Italian Colonial Libya. An Ambivalent Modernism*, et MCLAREN B., 2008, *The Architecture of Tourism in Italian Libya : The Creation of a Mediterranean Identity*, FULLER M., BEN-GHIAT R., *op. cit.*

³⁰⁸ CALCHI NOVATI G., *L'Africa*, *cit.*, p. 194.

³⁰⁹ Voir à ce sujet : CRESTI F., 2003, *La formation pour les musulmans de Libye à l'époque coloniale, ou les supposés dangers de la modernité*, REMM n. 101-102, juillet, p. 269-304, <http://remmm.revues.org/53>, DI PASQUALE F., 2003, *La scuola per l'Impero. Politiche educative per gli arabi di Libia in epoca fascista (1922-1940)*, thèse de doctorat, et DI PASQUALE F., 2013, *Sentinelle avanzate della patria lontana. Gli insegnanti in epoca coloniale (1911-1943)*, DORE G., GIORGI C., MORONE A. M., ZACCARIA M., *op. cit.*, p. 117-130.

en se donnant pour objectif d'apporter aux Arabes une première instruction militaire et sportive et de diffuser une certaine idée de soin et d'hygiène physique et de compétition parmi les colonisés³¹⁰. Cette action de développement et sa vitesse de réalisation ne concernaient qu'une partie du territoire libyen, celui qui comprenait les régions côtières, et les zones de l'intérieur qui pouvaient être valorisées par les colons et les Libyens d'un point de vue agricole.

La mise en place de la nouvelle organisation coloniale conduit également à concevoir une nouvelle politique sociale envers les indigènes, que le fascisme considérait comme des sujets à soumettre et non pas des ennemis, une fois finalisée la phase de pacification.

Cette action est exposée par Balbo en 1938 lors du VIII^e congrès de la Fondation Volta, où émerge officiellement la notion de différence régionale entre le nord et le sud du pays nord-africain. Sur les conseils du nouveau gouverneur, le moment était venu de considérer les populations musulmanes de la colonie comme un instrument favorable aux intérêts italiens, en utilisant certains d'entre eux dans un consensus nécessaire pour affirmer une nouvelle politique islamique fasciste en Méditerranée et au Proche-Orient.

Il fallait en ce sens résoudre toutes les difficultés qui étaient apparues au moment de la « *rébellion sénoussiste* » en Cyrénaïque.

Comment Balbo entendait-il appliquer en Libye une politique de collaboration avec les Arabes ? Le gouverneur profita alors de la formation de la nouvelle organisation administrative de 1934, dont nous parlerons plus tard, pour insister sur le caractère de différenciation ethnique et régionale entre le nord et le sud de la colonie libyenne et évoquer également les différentes politiques à développer dans ces deux espaces.

La division territoriale qui avait abouti à cette subdivision radicale entre les quatre provinces septentrionales et la macro-région saharienne ne se réduisait pas, dans l'esprit de Balbo, à une simple limite géographique. Cette division géographique de l'espace avait des conséquences sociales. Le Sahara libyen était un pays doté d'un « *caractère colonial, peuplé par des races noires dont la nature se présentait comme inférieure par rapport aux Arabes et aux Berbères des territoires septentrionaux, influencés par la civilisation méditerranéenne et donc en mesure d'en assimiler l'esprit juridique nécessaire pour évoluer socialement.*

³¹⁰ Voir à ce sujet : ROCHAT G., *Balbo, cit.*, p. 268, GOGLIA L., 2005, *Sulle organizzazioni fasciste indigene nelle colonie africane dell'Italia*, DI FEBBO G., MORO R., *Fascismo e franchismo. Relazioni, immagini, rappresentazioni*, p. 173-212.

La politique à caractère paternaliste se manifestait par conséquent comme meilleure pour les gens du sud. Ces populations n'avaient besoin de rien d'autre que de bien-être matériel et d'assistance, contrairement aux Arabes des territoires de la côte, dont les besoins devaient être nécessairement intégrés par un ensemble de mesures pour leur élévation morale et leur évolution civile, cela afin de créer une correspondance spirituelle entre la puissance conquérante et ses sujets musulmans. L'ensemble des mesures concernant les populations de la côte représentait le reflet dans le domaine éthique, politique et social des exigences spirituelles et intellectuelles de peuplades qui par race et tradition ne pouvaient pas indéfiniment rester reléguées au stade colonial. L'œuvre entreprise par le gouvernement fasciste en faveur des Arabes était d'une telle portée politique et morale qu'elle devait transformer la structure sociale de la population, en créant les conditions nécessaires pour une participation plus directe de cette population à la vie civile³¹¹. » Le discours du gouverneur libyen s'inscrivait dans le cadre des visées politiques du fascisme quant à la gestion de la colonie et des indigènes. Cette politique avait débouché sur une restriction graduelle des pouvoirs de la périphérie par rapport au centre ; elle s'attachait, en même temps, à subordonner l'autorité des chefs régionaux au pouvoir blanc. Il est question d'une politique administrative centralisatrice et d'une politique indigène mises en place par l'imposition d'une domination directe. L'oppression et le racisme deviennent les caractéristiques du colonialisme fasciste³¹². Une forme de discrimination raciale se manifeste alors comme production directe de la division géographique et administrative des sphères d'exploitation territoriale de la Libye.

Le projet fasciste entendait valoriser les espaces occupés par les colons italiens dans des villages ruraux créés *ex nihilo*. Dans ces espaces, il était question d'intégrer les Arabes et les Berbères que l'administration fasciste qualifiait de *civilisés*. Le contact avec les colons européens les rendait dignes, et, par conséquent, ils pouvaient être associés au projet colonial fasciste. La confirmation du caractère stratégique du Fezzan s'était étendue à toute la surface désertique. Le Fezzan s'est donc transformé en macro-région, un vaste espace où l'organisation militaire ne pouvait que constituer la seule norme administrative possible.

Au Sahara, une population considérée comme étant une race inférieure, pauvre et malléable, ne méritait, de la part du pouvoir colonial, que la simple assistance matérielle et sanitaire.

³¹¹ BALBO I., 1938, *La politica sociale fascista verso gli Arabi della Libia*, p. 4.

³¹² LABANCA N., 2000, *Politica e amministrazione coloniale dal 1922 al 1934*, COLLOTTI E. (dir.), *Fascismo e politica di potenza. Politica estera 1922-1939*, p. 126. Voir également GOGLIA L., 1988, *Sulla politica coloniale fascista*, *Storia contemporanea*, XIX, n. 1

C. La naissance du « Territorio militare del Sud » et l'incorporation du Fezzan dans la macro-région saharienne coloniale (1934-1935)

Le Territoire Militaire du Sud voit le jour avec le « *Regio Decreto* » (Décret Royal) n. 2012 du 3 décembre 1934. En italien, il est question du « *Territorio Militare del Sud (TMS)* », une macro-région saharienne qui met au point la politique coloniale italienne sur la gestion administrative d'un vaste espace sablonneux, où l'élément militaire est désormais prépondérant pour la défense de la colonie. L'urgence sécuritaire a positionné l'Armée italienne en situation dominante. La naissance de cette nouvelle organisation administrative s'inscrit dans le cadre du nouveau partage de la Libye, caractérisé par une gestion centralisée du pouvoir depuis Tripoli et la nomination d'un gouvernement général unifié. On introduisait, pour la première fois, le mot « *Libia* » pour désigner l'entité géographique coloniale en entier. Cette nouvelle division provinciale mettait en relief le clivage géographique et social nord-sud, distinction artificielle évoquée plus haut.

Pendant la période de 1930 à 1933, le Fezzan était intégré aux Territoires du Sud Tripolitain, une entité qui possédait une organisation administrative et politique indépendante. Le TST devient l'une des unités de la nouvelle subdivision territoriale.

Il comprenait la plaine d'al-Djoufrah et la région de Koufra, occupées par les troupes italiennes après l'aboutissement des opérations de *pacification*³¹³. Malgré l'abolition de la circonscription de Sebha, dont nous parlerons dans les pages qui suivent, nous pouvons affirmer que les changements administratifs ne touchent que marginalement le Fezzan.

Un document d'archives italien en provenance du fonds des Affaires étrangères, daté du 12 mai 1935 et rédigé par le colonel Guido Farinetti, commandant de la subdivision de Hun, nous permet d'analyser les normes de la nouvelle législation coloniale au Sahara, soulignant, une fois de plus, la différence de civilisation entre les régions sahariennes et le littoral. Cette vision binaire aura une nette influence sur l'application des normes réglant le statut civil des individus et leurs relations avec le système de l'État colonial.

L'objectif du nouveau projet administratif était de dépasser la conception unilatérale, qui avait mis sur un pied d'égalité les citoyens italiens libyens de la côte et les nomades du Fezzan, contraignant ainsi le fonctionnaire italien à faire appliquer à l'ensemble du territoire colonial libyen des règles générales et non spécifiques.

³¹³ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, *Organizzazione amministrativa e dei servizi pubblici nel Fezzan*.

Aussi l'organisation administrative du Sahara devait-elle revêtir un caractère spécial afin de produire une gestion militaire à la fois simple et économique, fondée sur la force et la justice³¹⁴.

L'application du décret confirme, en effet, la subdivision précédente de la région fezzanais en trois sous-commandements, augmentés par une portion du territoire qui appartenait auparavant à la circonscription de Sebha. Deux autres sous-commandements sont établis au sein de la nouvelle administration : Hun devient le chef-lieu de la subdivision d'al-Djoufrah et lieu de résidence du commandant territorial, tandis qu'al-Jaouf est choisi en tant que chef-lieu de la subdivision orientale du désert de la Cyrénaïque.

Les nouveaux sous-commandements ou « *sottozone militari* » s'identifient au Fezzan, dans le cadre de la juridiction territoriale, par les trois vallées les plus importantes : al-Chatî, al-Ajial, al-Hofra. Les quartiers généraux de chaque sous-commandement sont établis à Brak, Ghat et Mourzouk, qui deviennent leurs chefs-lieux respectifs.

La subdivision de Brak devait comprendre la frontière sud algérienne jusqu'à la localité d'Algar et du Ouadi Ihèren, ensuite Bir Marsciàn au sud-ouest, en incluant l'ancienne circonscription de Sebha, et enfin Bir al-Ghelania, limite méridionale du commissariat provincial de Tripoli. Le sous-commandement de Ghat suivit la ligne frontalière libyenne avec celle du Sud algérien jusqu'au point de rencontre du 11° méridien, en touchant au nord la limite de la subdivision de Brak jusqu'au Ouadi Ihèren.

Le sous-commandement de Mourzouk suivit les confins orientaux des subdivisions de Brak et de Ghat jusqu'au point de rencontre entre la frontière de la Libye et le Sud algérien au 11° méridien. La subdivision de Mourzouk se prolongeait également vers sud, en incorporant la partie du Tibesti occupée par les Italiens jusqu'à Toummo, et au nord elle rejoignait la limite de la subdivision de Hun jusqu'à la localité de Ghadir al-Haj Muhammad.

Les limites administratives indiquées ne devaient pas répondre seulement à des critères géographiques, mais répondaient aussi à des plans des militaires italiens qui tentaient de mieux encadrer les besoins des différentes populations sédentaires et nomades.

En examinant la composition des subdivisions proposées, nous notons la disparition de la circonscription de Sebha³¹⁵, dont l'existence était liée au siège de l'ancien

³¹⁴ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. 729, N. 1, *relazione sulla organizzazione politico amministrativa del Territorio militare del Sud*.

³¹⁵ Dans le cadre de la suppression du commandement de Sebha, le 10 juillet 1935, le lieutenant-colonel Luigi Amato, commandant de la garnison depuis sa création en 1930, recevait la visite des commandants des subdivisions de Brak, Mourzouk et Ghat, les colonels Francesco Moccia et Antonio Sodero et le capitaine

commandement de la zone militaire du Fezzan. Cette circonscription administrative n'avait plus de raison d'être. Désormais, les populations du Ouadi al-Ajial relevaient de la compétence du sous-commandement de Ghat. Un officier détaché du commandant du peloton saharien devenait l'administrateur de cette zone du Fezzan. Celui-là assumait également la fonction d'agent de circonscription. La suppression du commandement de Sebha répond, d'une part, à des besoins économiques et à une nouvelle conception spatiale de l'administration coloniale saharienne, d'autre part.

L'abolition de ce district a d'autres conséquences importantes. Les militaires de la subdivision de Brak absorbent désormais l'administration des alentours de Sebha. Les villages d'al-Djadid, Gorda, Hagiara, Temenhit et al-Zighen relevaient de la compétence administrative de Brak. Oum al-Araneb et Godua étaient liés traditionnellement et géographiquement à Mourzouk. Le commandant résidant à Hun, quartier général du Territoire, coordonnait la gestion de la macro-région et gouvernait les territoires des grandes oasis de Sokna et Ouaddan, ainsi que la zone de Zella grâce à l'installation d'une agence de circonscription dans cette oasis³¹⁶. Bien que dépendantes du commandement de Hun, les quatre subdivisions gouvernaient également de grands espaces territoriaux.

Les militaires de la subdivision de Koufra, avec le chef-lieu al-Jaouf, géraient l'ample espace oriental de la Cyrénaïque.

Le commandement de la subdivision de Brak gouvernait juridiquement le long de la zone d'al-Chatî, incluant les alentours de Sebha, où on conservait cependant une agence de

Bozzani, auxquels il délivra les comptes rendus concernant l'activité administrative jusque-là développée. Ces documents contenaient la liste des noms des fonctionnaires et chefs du pays, le recensement de la population subdivisée par sexe et par âge, la liste des palmiers et du patrimoine zootechnique, des biens domaniaux administrés par la « *Beladia* », des biens awqaf du territoire, des soi-disant « *fuoriusciti* », des hommes « *adaptés* » de 16 à 60 ans à la date du 1^{er} janvier 1935, des militaires indigènes en congé, des exercices publics avec l'indication des impôts versés, de l'école italo-arabe et des écoles coraniques ou *kuttab*, de recensement des aveugles, des travaux réalisés ou en cours, des données concernant les semailles et la récolte du grain pendant l'année 1934-1935, des disponibilités de fusils et des munitions, et le nombre des vaccinations contre la variole effectuées parmi les populations dépendantes. Le budget économique du commandement et de la « *Beladia* », le reste de 10 869,10 liras italiennes, fut enfin divisé par les trois commandants de subdivision en trois parties : 3622,99 lire, pour leurs exigences respectives, tandis que fut garantie au siège du commandant de la subdivision de Brak l'acquisition de tous les immeubles et les matériaux de la garnison. Il fut décidé également, dans le cadre de la politique de perception des impôts, de maintenir au sein de la subdivision de Brak deux figures indigènes, appartenant à l'ancienne « *Beladia* » : le secrétaire Hammuda ben Taher et son adjoint Ali ben Muhammad. ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. N. 1268, *Comando del Presidio militare di Sebha, Comunicazioni circa soppressione sottozona Sebha*, 14 juillet 1935.

³¹⁶ Le personnel chargé de l'agence de circonscription de Sebha en septembre 1935 était représenté par Muhammad ben Milad Giarabua, secrétaire comptable, dont le salaire mensuel correspondait à 230 liras nettes, et par Sanusi ben Gazzali, gendarme, dont le salaire correspondait à 184 liras nettes. ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, prot. N. 1785, 15 septembre 1935, *funzionamento servizio municipale di Zella*.

circonscription. Le commandement de la subdivision de Ghat exerçait son autorité sur tous les pays du Ouadi al-Ajial. Ces territoires étaient administrés par un fonctionnaire saharien installé dans l'agence de circonscription d'Oubari³¹⁷. Enfin, les responsables militaires de la subdivision de Mourzouk géraient l'administration militaire des zones d'al-Hofra, al-Qatrun et la région du Tibesti. Le commandant de la garnison de Tajarhi établit une agence de circonscription pour les nomades tebou.

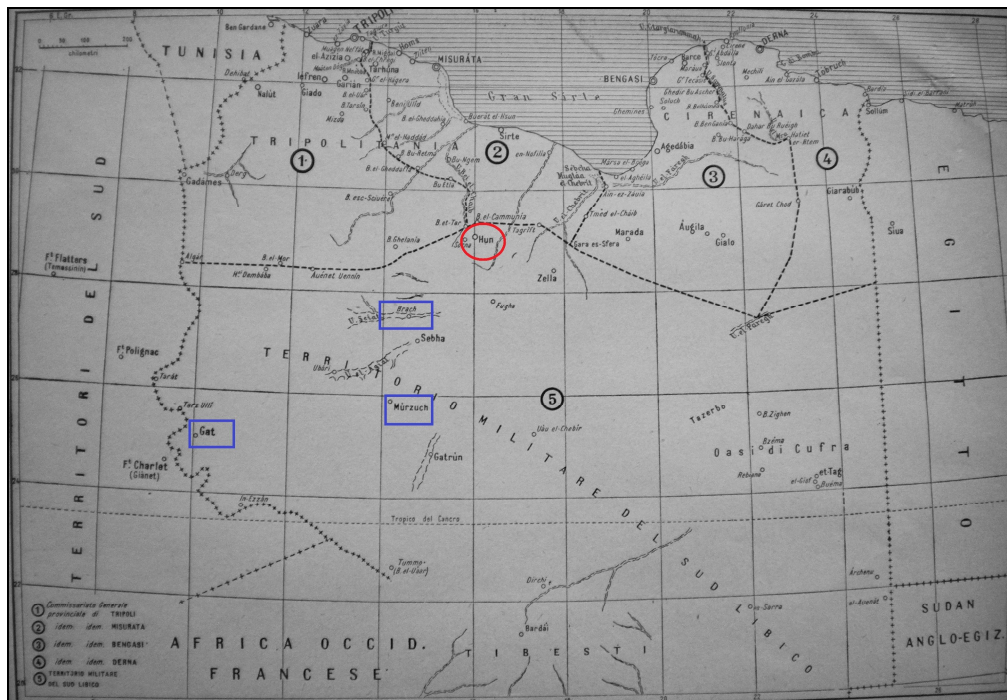


Figure 37. La nouvelle organisation administrative des TMS. Les sièges du quartier général et des subdivisions

(ASDMAE, *Affari Politici* 1934-55, El. III cart. 54 fasc. 20)

Cette carte, en provenance de l'ASDMAE, donne des indications précises sur ce découpage. Nous avons marqué en rouge le chef-lieu Hun ; en bleu nous avons signalé les trois sièges des subdivisions territoriales. Le document d'archives italien concernant le rapport du colonel Farinetti, cité précédemment, nous aide à comprendre également comment se matérialisaient sur le terrain les nouvelles dispositions. Trois éléments

³¹⁷ Le colonel Farinetti soulignait l'importance de la tâche de cette subdivision territoriale, en fonction du contrôle politique et de la surveillance du confin sud algérien, dans l'attente d'une définition spécifique de la limite occidentale des territoires coloniaux français et italiens entre Ghat et Toummo et la question du contrôle du Tibesti. Quant au personnel, la subdivision de Ghat devait continuer de maintenir le secrétaire municipal à Oubari, qui devait être considéré comme un véritable employé adjoint de la « *Beladia* » de Ghat. ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. N. 1251, *Disbrigo delle varie pratiche della soppressa sottozona Sebha*, 19 juillet 1935, p. 2.

importants singularisent l'organisation politique et administrative du TMS : simplicité, décentralisation du pouvoir et économie.

Chaque responsable avait des tâches bien définies.

Le critère de simplicité devait s'imposer dans les affectations du personnel militaire.

Le choix du personnel militaire sur le terrain devait obéir à une notion de compétence simple. Le responsable devait posséder une solide formation militaire ainsi qu'une longue expérience dans les différents domaines administratifs et civils. Les responsables de commandements et sous-commandements devaient être en mesure de gérer une organisation politique et administrative complexe. Le rapport du colonel Farinetti précise qu'en cas de vide juridique, ils devaient faire appel à leur bon sens.

L'ensemble des normes administratives se fondait sur l'exercice du pouvoir militaire au Sahara. Ledit pouvoir militaire était réglementé par des normes juridiques simples et précises. Il était question d'éviter d'éventuelles difficultés qui pouvaient surgir en raison de la rotation du personnel et des différences de traitement à l'égard de la population administrée. En effet on craignait toujours les remous occasionnés par un changement de responsable. Il s'agissait, du moins, d'offrir aux militaires des règles administratives aptes à réduire l'utilisation des pouvoirs extraordinaires dévolus aux responsables locaux. La décentralisation du pouvoir dans le contexte saharien était indispensable sur un territoire vaste et pauvre en voies de communication. Liée fortement à l'idée de simplicité, cette notion se référait à l'importance du maintien d'un fonctionnaire permanent en mesure de s'apercevoir directement des nécessités du terrain, et capable de répondre à une urgence dans les plus brefs délais. Pour les indigènes, qu'ils soient nomades touareg ou tebou, ou sédentaires, le gouvernement colonial était incarné par leur administrateur direct.

C'est toujours le rapport du colonel Farinetti qui nous aide à comprendre le caractère économique de la gestion des ressources humaines locales. Le document précise, en fait, qu'il fallait limiter le nombre de fonctionnaires chargés de coordonner l'action de l'administration et restreindre le nombre d'agents coloniaux chargés des relations avec les *moudirs* locaux au Fezzan. L'objectif était d'obtenir des économies de gestion en réduisant au minimum le nombre des fonctionnaires indigènes. Un surplus de fonctionnaires aurait, d'après Farinetti, entraîné un risque d'alourdir le bon fonctionnement de l'organisation administrative au Sahara. On devait procéder à des suppressions de postes comme ceux des *caïmacan* affiliés aux sous-commandements. Cette décision détermine une double exigence. D'abord, elle confirme le caractère d'économie des ressources humaines au sein de l'administration.

En second lieu, l'abolition de la figure du *caïmacan*, se posant en rupture avec la gestion ottomane précédente, entraîne l'adoption d'une politique de contrôle direct, sans intermédiaires, des fonctionnaires indigènes de la part des militaires italiens. Le même document précise, par ailleurs, que, depuis 1930 il n'y avait plus qu'un seul *caïmacan* au Fezzan. Le rapport Farinetti déconseillait de renouveler la mission d'un certain Salim ben Nasser de Brak, en raison de son âge et de sa mobilité restreinte. Farinetti suggérait de lui offrir une prime pour sa fidélité à l'Italie. Cette urgence de réduire le personnel indigène pour augmenter le contrôle direct comporte également l'abolition d'une autre figure administrative de l'époque ottomane : le *moutasarraf*.

Une gestion économe du Sahara devait, en outre, prévoir la suppression des municipalités ou des « *beladie* » envisageant le licenciement de tous les employés de ces institutions. Rationaliser la gestion de la colonie au Sahara devait conduire à la réalisation d'une subdivision territoriale mince et fonctionnelle répondant aux besoins de simplicité et de décentralisation administrative. Le nouveau statut administratif devait répondre à ces nouvelles caractéristiques de gestion et donner une image de sécurité et de contrôle des espaces. Ces idées de gestion sur le terrain se concrétisent par l'implantation d'un commandement général, situé à Hun, ayant la mission d'administrer directement toute la région saharienne. Ainsi la création du sous-commandement de Hun remplaçait l'ancien sous-commandement autonome d'al-Djoufrah (qui existait auparavant), incorporant géographiquement la plaine dans le sud impérial libyen.

Le tableau ci-après nous aide à retracer la succession des commandants généraux du TMS.

NOM, Prénom	Affectation militaire	Période	Dénomination
MOCCIA, Francesco	lieutenant-colonel	décembre 1934 – janvier 1940	Commandant des Territoires Militaires du Sud – TMS
LEO, Michele	lieutenant-colonel	février 1940 – 1941	Commandant des Territoires du Sahara libyen – TSL
PIATTI DAL POZZO, Umberto	général	1941-1942	Commandant militaire du Sahara libyen

Figure 38. Liste des commandants généraux des TMS, 1934-1942

(ACS, MAI, b. 113)

Commentaire du tableau :

La source italienne utilisée pour ce tableau, en provenance de l'ACS, ne permet pas d'apporter des précisions sur les renouvellements de postes du lieutenant-colonel Leo et du général Piatti dal Pozzo. Le document précise cependant que le commandant du TMS représentait le gouverneur-général de la Libye, dans le cadre de sa juridiction. Il exerçait son autorité et son action par l'intermédiaire d'organismes décentralisés, soit les quatre sous-commandements ou « *sottozone militari* », dont trois se trouvaient au Fezzan et l'autre dans les environs de Koufra³¹⁸.

Les deux diagrammes et la carte géographique, en provenance de l'ACS, que nous incluons ci-dessous nous aident à définir la structure et les espaces de l'administration italienne au Fezzan et dans le Sud libyen.

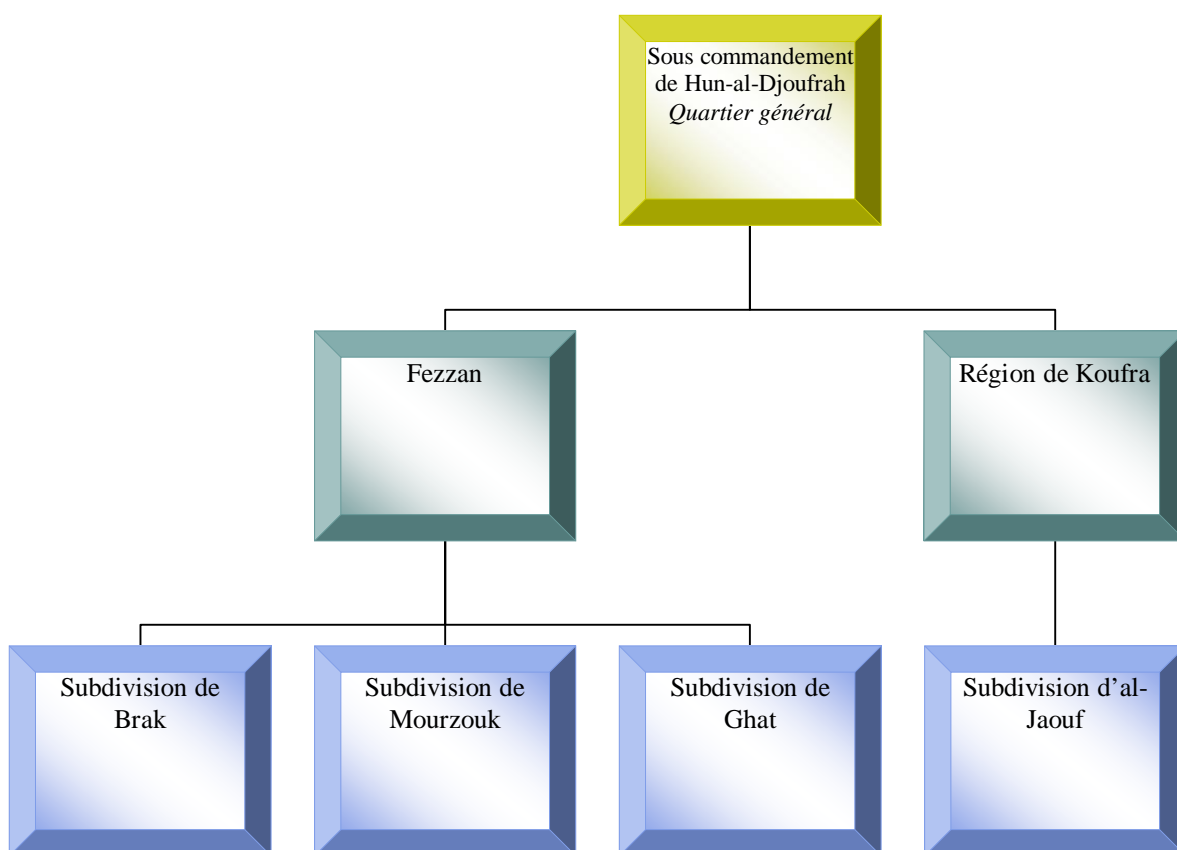
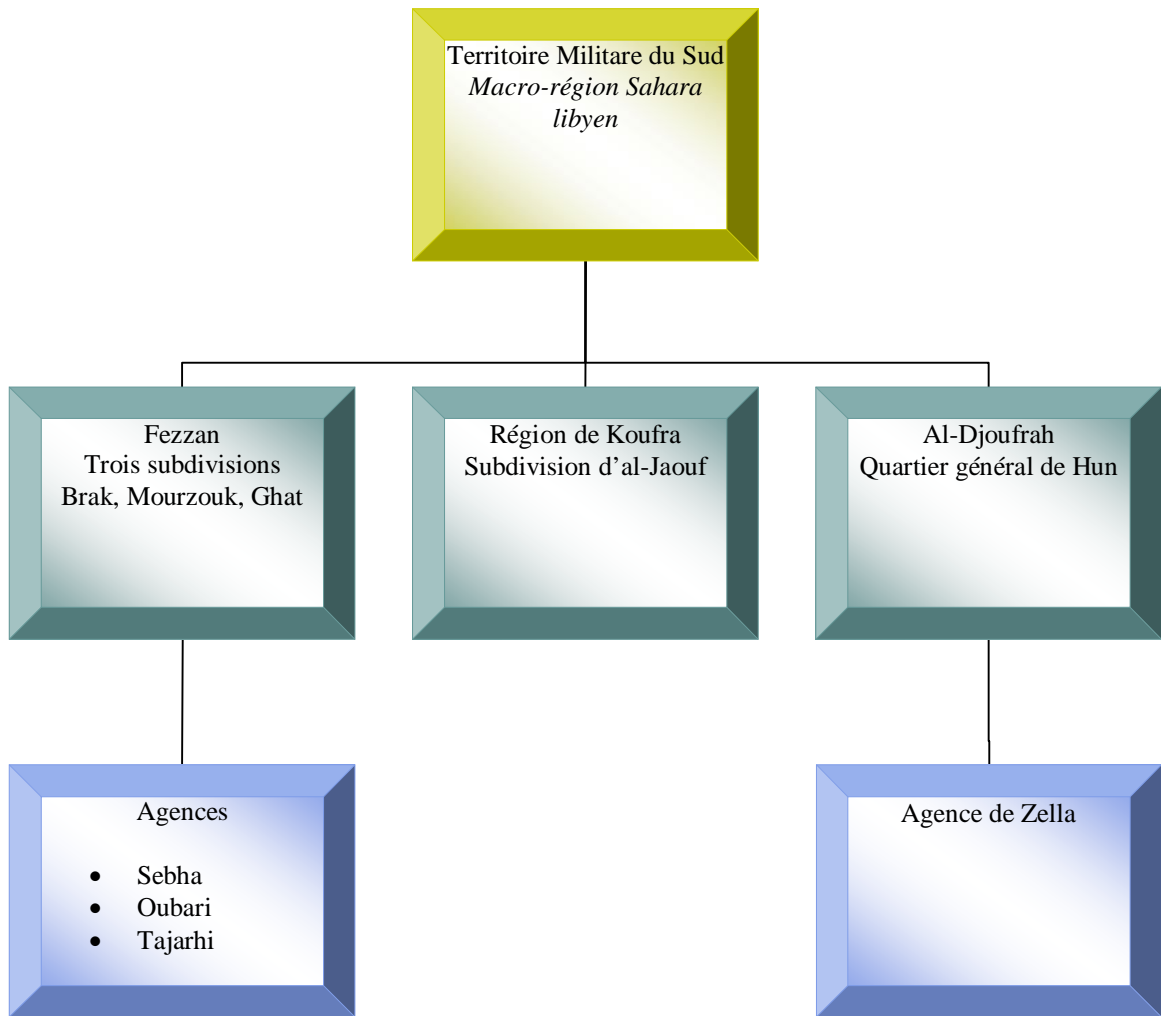


Figure 39. Le schéma administratif principal du TMS, 1934-1940

³¹⁸ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, *Territorio Militare del Sud*.



**Figure 40. Subdivisions régionales du TMS.
Distribution des agences de circonscription**

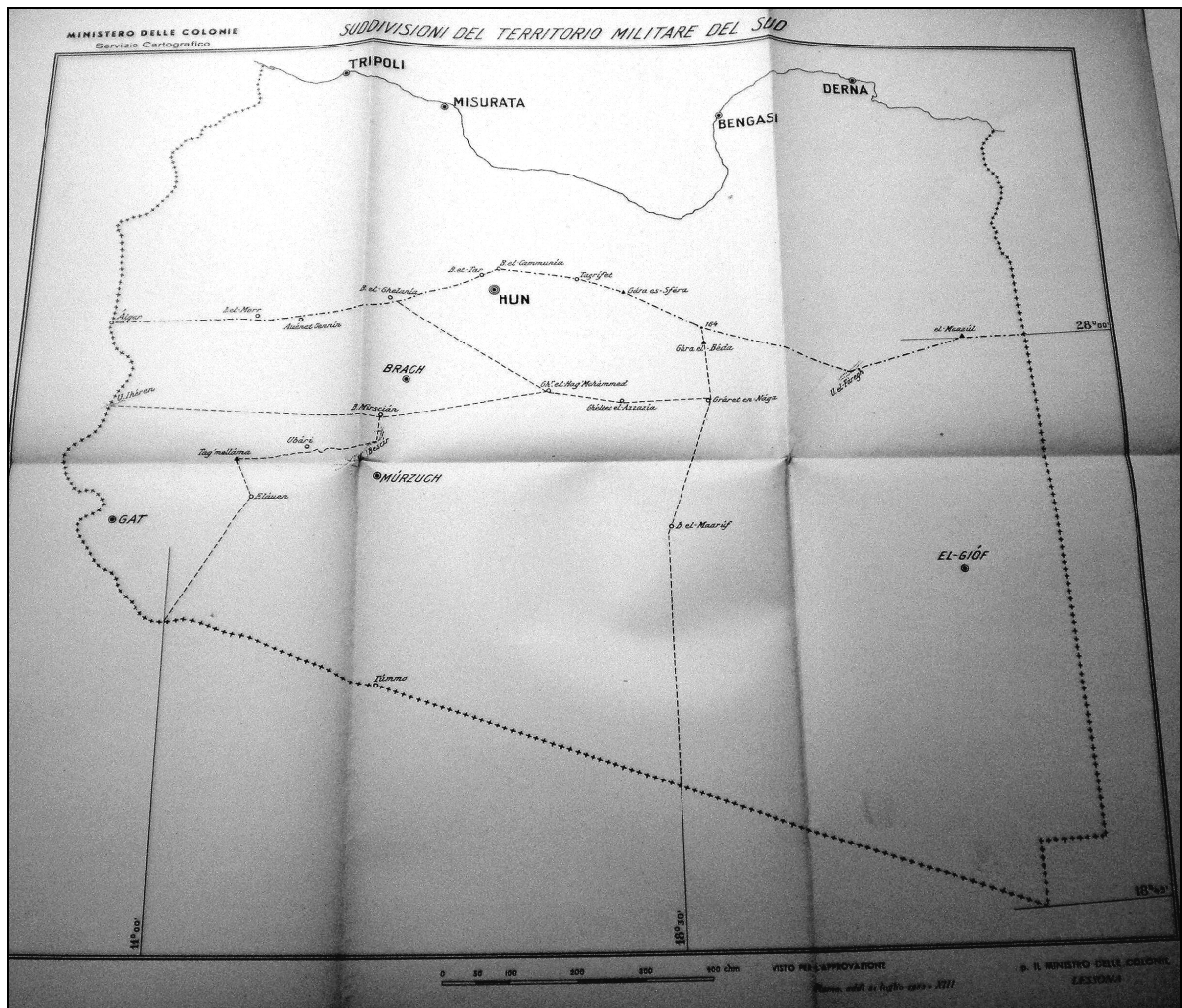


Figure 41. TMS, subdivisions spatiales

(ACS, MAI, b. 7)

D. L'organisation des municipalités et des moudiriats dans les territoires sahariens et l'implication des indigènes dans l'administration

Par l'article 14 du « *Regio Decreto* » de 1934, déjà cité, les autorités coloniales militaires italiennes n'avaient la possibilité d'établir que les chefs-lieux du TMS. De cette manière, la législation laissait aux militaires italiens le libre choix de créer des organes territoriaux dans les centres principaux du Sahara libyen. Le document d'archives de l'ASDMAE, relatif au rapport du colonel Farinetti, nous aide à comprendre comment cette absence réelle de règlement a été interprétée par les soldats engagés sur place.

De l'avis du militaire italien, la création de municipalités et « *beladie* » représentait un anachronisme inutile et coûteux.

Il proposait de les écarter du nouvel ordre administratif. Cette décision était inspirée par la constatation de l'absence réelle sur le territoire saharien de véritables centres urbanisés.

Deuxièmement, la municipalité en tant qu'unité organique et administrative indépendante et dotée d'un petit budget, devait être gérée de manière rigoureuse et ponctuelle.

Les municipalités d'alors, définies par le règlement des anciens TST, n'avaient pas été en mesure de garantir une logique de gestion régulière. En effet, l'administration n'avait pas pu compter sur le recrutement permanent d'indigènes de confiance. Jusqu'en décembre 1933, l'administration des municipalités était gérée directement par les organismes du gouvernement. Ils contrôlaient leur état d'avancement de manière périodique. Il s'agit d'un élément de discontinuité et de complexité au regard de la notion de simplicité de gestion affichée.

L'institution de municipalités présente des contradictions à l'intérieur même du système.

Les municipalités devaient harmoniser la structure de cette macro-région. Le rôle actif de celles-ci se limitait, en outre, à la simple collecte des impôts des quelques négociants perdus dans certains de ces petits villages. Dans le cadre de la mise en place d'un système administratif indépendant, doté d'un budget limité, le maintien d'un organisme municipal et l'affectation d'un employé, ou autre responsable, semble paradoxal. En effet, la seule tâche de ces employés municipaux se réduisait à la perception fiscale. On était loin de répondre à un critère d'économies en matière de gestion administrative. Cet état de fait conduira, à terme, à la suppression de cet emploi.

Dans le cadre du gouvernement colonial militaire, comme celui du TMS, nous devrions évoquer le terme d'administration publique. Il est question d'un organisme voué à améliorer les conditions de vie des populations asservies, lesquelles pouvaient fournir, aux autorités coloniales, des individus pour travailler la terre et, si nécessaire, donner des *Ascari* forts et fidèles³¹⁹.

L'administration militaire des territoires sahariens devait également accomplir, pour Farinetti, une mission sociale et élever la civilisation des populations locales afin qu'elles

³¹⁹ Le colonel Farinetti confirmait, dans un autre document d'archives en provenance de l'ASDMAE, la suppression des municipes de l'organisation du Sahara libyen. Comme il n'existait pas, aux TMS, de municipes régulièrement constitués, on pouvait parler des services municipaux, dont la tâche était confiée aux commandants des quatre subdivisions territoriales, en qualité de responsables de chaque circonscription politique-administrative. ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. N. 1805, 23 septembre 1935, *Enti autarchici territoriali nel Territorio militare del Sud*.

puissent rejoindre le niveau social, culturel et économique de celles qui vivaient sur le littoral.

Nous parlerons plus précisément, dans le prochain paragraphe, de ce caractère ultérieur de l'administration italienne au Fezzan et au Sahara libyen, lorsque nous évoquerons la question de la création d'un petit réseau de services scolaires et sanitaires.

Revenons sur la structure et les règles des organes administratifs indigènes.

Le colonel Farinetti soulignait, concernant l'installation des *moudiriats*, la difficulté de recruter des *moudirs* exerçant leur tâche correctement. La plupart du temps, ces *moudirs* étaient contraints de parcourir des distances phénoménales pour assurer leurs missions.

La gageure était de respecter une rationalité budgétaire économe au Sahara, tout en confirmant des fonctionnaires sérieux, des *moudirs* capables de faire sérieusement leur travail et de parler et écrire l'italien. La formation de certains *moudir*, nommés rapidement en 1930, après l'occupation militaire, était lacunaire et insuffisante. Le colonel Farinetti proposait de les licencier et de les remplacer. La diffusion des *moudiriats* sur le territoire saharien devait suivre la disposition géographique des subdivisions militaires occupées par le personnel italien.

On installait donc une *moudiria* (en italien « *mudiria* ») à Hun, en lien avec la nouvelle subdivision et le nouveau siège du quartier général des TMS. La compétence de cette *moudiria* s'exerçait le long de l'ancien sous-commandement d'al-Djoufrah. Une autre *moudiria* était installée à Koufra.

Les autorités italiennes décidaient de créer des *moudiriats ex novo* ou encore d'en confirmer d'autres au Fezzan. À Brak ont été établies quatre *moudiriats* : Berghen, Sebha et celle des nomades Megarha.

Quatre autres *moudiriats* étaient situées le long du territoire de la subdivision de Ghat : outre le chef-lieu du commandement, à al-Regheiba, siège de la *moudiria* du Ouadi al-Ajial, à Oubari, et une *moudiria* des Touareg Oraghen et Imangassaten. Il faut préciser que les *moudiriats* des Oraghen-Imangassaten et des Megarha n'avaient pas un siège défini, compte tenu de la mobilité permanente de ces populations. Les *moudirs* désignés par les Italiens avaient la tâche de suivre leurs mouvements dans les zones traditionnelles de déplacement.

Enfin, dans la subdivision de Mourzouk on trouvait les *moudiriats* du chef-lieu, de Traghen, d'Oum al-Aranib et d'al-Qatrun.³²⁰

La carte dont nous nous servons ci-dessous montre les espaces géographiques occupés par ces *moudiriats*.

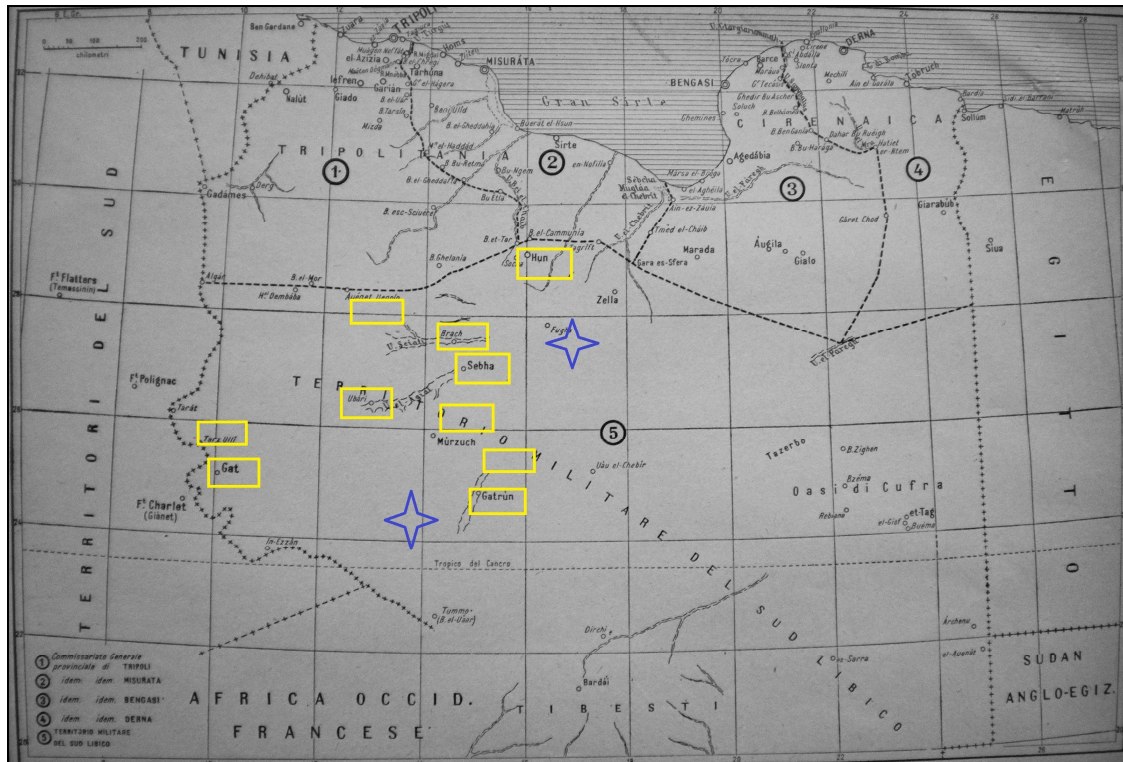


Figure 42. Distribution géographique des *moudiriats* permanentes et mobiles
(ASDMAE, *Affari Politici* 1934-55, El. III cart. 54 fasc. 20)

Commentaire de la carte :

Nous avons entouré en jaune les dix sièges des *moudiriats* permanents et en bleu les deux *moudiriats* mobiles. En comparant cette image avec la carte relative à la distribution géographique des organes administratifs principaux du TMS (p. 161), nous notons l'importance spatiale de la tâche confiée aux *moudirs* du côté italien. Les espaces à contrôler couvrent, en fait, la quasi-totalité de la surface de la Libye Sud occidentale.

Les *moudiriats* sont plus nombreux par rapport aux sièges de subdivision des militaires-administrateurs sahariens italiens. Les exigences d'économie, auxquelles les militaires de Rome doivent faire face, provoque la constitution d'une délégation du pouvoir de surveillance territoriale à la faveur des *moudirs* locaux.

³²⁰ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., prot. N. 729, *cit.*, p. 6-7.

Le diagramme ci-dessous résume la structure des *moudiriats*, et nous aide à confirmer la composition et la présence numérique des organes administratifs indigènes, notamment au Fezzan.

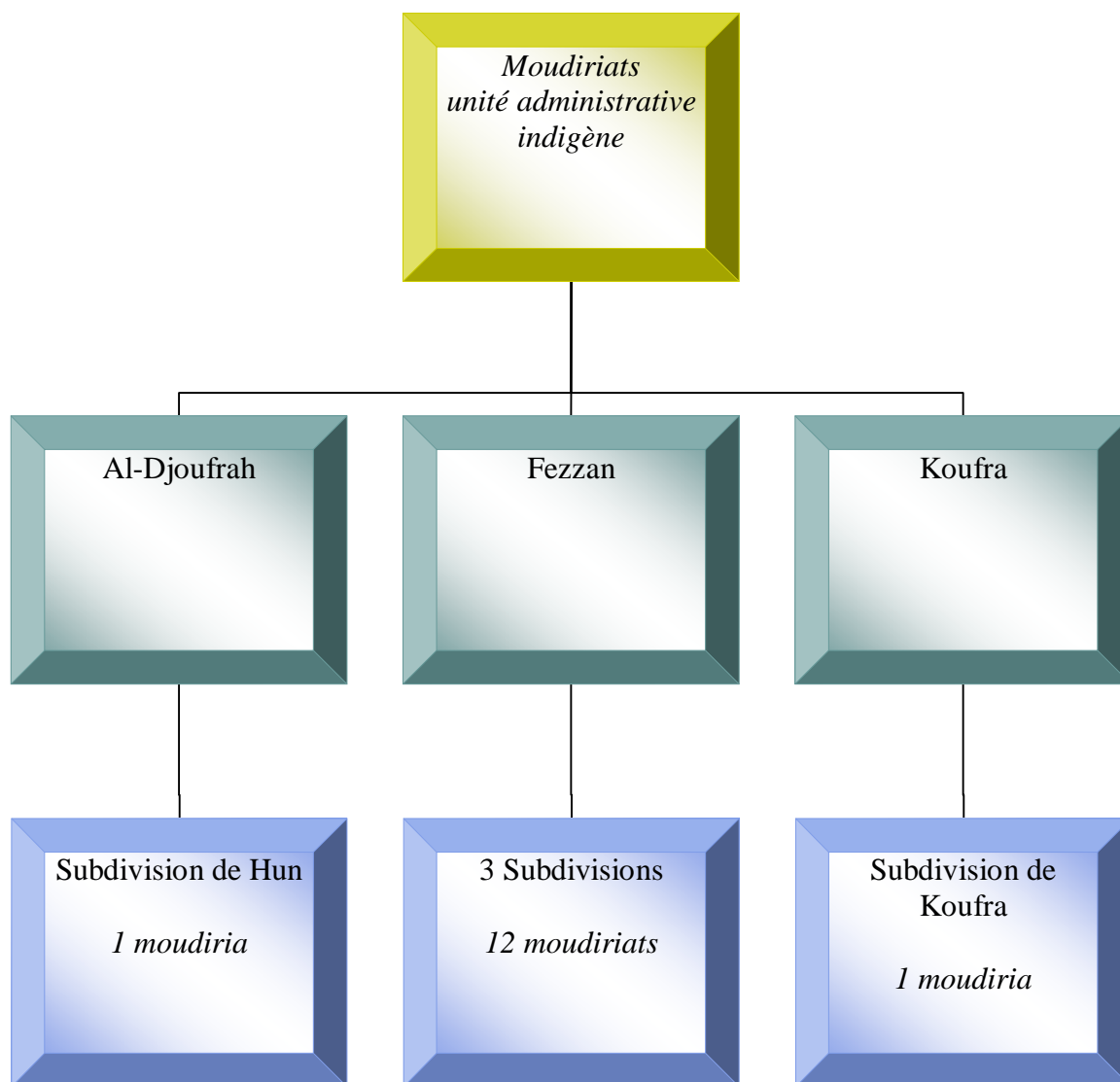


Figure 43. Distribution territoriale des *moudiriats* au TMS

E. L'organisation sanitaire et scolaire de la nouvelle administration au Sahara et la mise en place d'un système de petits services

La naissance du TMS prévoit la création d'un système de services modestes, dont la vocation est de répondre à certains besoins de la population du Sahara libyen et de faciliter le maintien de garnisons italiennes sur place.

La mise en place de ces services est censé respecter l'obligation de faire des économies, comme expliqué plus haut. Nous avons déjà fait allusion, dans la première partie de cette thèse, à l'idée de création d'un réseau de services au Sahara libyen, évoquée pendant l'entreprise au désert de la colonne Miani, à l'époque giolittienne. Ce projet se finalise une fois la *pacification* fasciste achevée, à partir de l'unification administrative de la colonie libyenne. Comme nous en avons parlé plus haut, le TMS devait être géré selon des critères simples et peu dispendieux.

Une macro-région saharienne, destinée à constituer l'arrière-pays d'une colonie de peuplement, devait cependant fournir une assistance de base et une éducation élémentaire aux populations soumises. À l'intérieur d'un macro-réseau de garnisons militaires, agences de circonscription et *moudiriats*, destiné à contrôler d'amples espaces, s'ajoutait un groupe de petits bâtiments, dont les militaires sur place étaient chargés de la gestion.

Il s'agissait d'établir, à côté des principaux villages et chefs-lieux de subdivisions, un service élémentaire d'assistance sanitaire et d'éducation scolaire. Ces services avaient pour objectif de créer une logique de consensus autour du projet colonial.

Nous allons décrire la composition, le fonctionnement et le personnel impliqué à l'intérieur de ce petit réseau de services à l'aide d'une série des documents d'archives italiens, dont le rapport Farinetti, déjà cité précédemment. Concernant le service sanitaire, ce document indique que le personnel médical chargé de travailler au Sahara était exclusivement militaire. En 1935, on signalait la présence de quatre médecins-militaires qui assuraient une veille médicale et répondaient aux besoins sanitaires de la population locale et des militaires italiens en poste dans les garnisons. Les quatre agents médicaux vivaient à Brak, Sebha, Mourzouk et Ghat. Ils se déplaçaient le long du territoire pour effectuer des visites et soigner les malades. Sur le territoire de chaque subdivision furent créés des dispensaires civils, où les personnes malades pouvaient recevoir des soins. Dans la région du Fezzan, quatre cabinets médicaux se trouvaient à Brak, al-Djadid, Edri et Gorda, dans la subdivision de Brak, à Mourzouk et Traghen dans celle de Mourzouk, à Ghat et à Oubari dans la subdivision de Ghat³²¹. Un inspecteur sanitaire était affecté au Sahara libyen. Un officier médical était envoyé à Hun, quartier général du commandement territorial³²².

Tous les cabinets étaient dotés de salles d'hospitalisation avec une barrière spatiale censée séparer les hommes et les femmes.

³²¹ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., prot. N. 729, *cit.*, p. 8.

³²² ASDMAE, Inv. Suppl. ASMAI III, 1879-1955, pa. 168.

Dans les centres les plus peuplés de chaque subdivision militaire, on pouvait trouver des dispensaires, où pouvaient être hospitalisés, temporairement, les personnes qui avaient besoin d'une visite médicale. En ce qui concerne le système scolaire, on comptait plusieurs écoles italo-arabes au Fezzan en 1935. Celles-ci demeuraient largement insuffisantes pour les besoins de la population saharienne. À l'heure de la publication du rapport Farinetti, le 12 mai 1935, chaque subdivision militaire possédait une école italo-arabe au siège du commandement. Chaque école était dirigée par un maître métropolitain, enseignant de langue italienne qui était assisté par un maître arabe, chargé de l'enseignement de l'arabe et du Coran. En sus du personnel enseignant, l'école employait un concierge indigène qui faisait le ménage dans les locaux scolaires. Une rare source d'archives en provenance de l'ACS nous a permis de reconstituer la liste du personnel de l'année scolaire 1935-1936, que nous proposons en annexe³²³. Le personnel enseignant se limitait à trois personnes. Un seul enseignant était originaire de la métropole. Sa mission consistait à enseigner la langue italienne aux enfants du Fezzan. Chaque école possédait trois classes. En plus des quatre écoles du chef-lieu de Brak, Ghat, Mourzouk et Hun, des établissements scolaires avaient été érigés à Edri, Berghen, Zella, Sebha et Ouaddan.

L'objectif était de diffuser la langue italienne parmi les enfants qui vivaient loin des sièges de commandement principaux. Cependant, si le colonel Farinetti, en rédigeant le rapport, parlait de la présence des carabinieri royaux qui étaient à la fois enseignants scolaires et formateurs militaires, la liste du personnel que nous avons citée semble démentir cette confusion des genres.

Tous les maîtres métropolitains qui faisaient partie du cadre enseignant étaient des civils. Un autre document d'archives en provenance de l'ACS nous précise que certains d'entre eux avaient demandé leur mutation aux écoles du Fezzan et du Sahara libyen. C'est le cas, par exemple, des maîtres italiens qui demandaient un poste d'enseignant en Tripolitaine pour l'année scolaire 1936-1937.

Au Fezzan, différents enseignants ont demandé leur affectation : Pietro Massafra, Ignazio Merli, Giuseppe Panzini, Marco Pini, Fortunato Reato, Vito Saracino, Eduardo Verduci, Attilio Casciano, Tommaso Di Blasio³²⁴.

³²³ ACS, MAI, b. 1891. Voir annexe 11, p. 342-345.

³²⁴ ACS, MAI, b. 1891, *Elenco dei maestri che chiedono l'incarico per l'anno scolastico 1936-1937 nelle scuole della Tripolitania*.

Région	Enseignants titulaires	Enseignants provisoires	Adjoints	Total
Tripoli ville	143	46	12	201
Tripoli province	52	46	1	99
Misourata	14	23	1	38
Benghazi	67	18	2	87
Derna	24	11	1	36
TMS	5	8		13

Figure 44. Personnel enseignant des écoles élémentaires de la Libye, 1937

(ACS, MAI, b. 1891, R. *Sovrintendenza scolastica. Personale insegnante nelle scuole elementari della Libia al 1 novembre 1937*)

D'autres informations complémentaires nous aident à reconstituer les caractéristiques de ces écoles coloniales du désert libyen. Pour ce qui était du traitement économique, le tableau ci-dessous expose, à l'aide d'une source italienne provenant de l'ACS, une liste du personnel indigène, employé en qualité d'enseignant de langue arabe dans les écoles italo-arabes du TMS. Ce document d'archives précise le montant du salaire et de l'indemnité de service de chaque enseignant musulman. Il s'agit d'une source très importante qui nous permet de représenter l'existence réelle d'une partie de l'ossature du micro-système scolaire créé par les Italiens au Fezzan et au Sahara libyen. Nous pouvons remarquer qu'il n'existait pas un salaire unique pour ces enseignants d'arabe. Le montant variait en fonction de la position géographique.

NOM et prénoms	Siège scolaire	Salaire (lires italiennes)	Indemnité de service (lires italiennes)
ASHUR ben Ahmed	Ghat	6820	1540
ABDULMEGID ben Ali Burchia	Mourzouk	6820	1540
AHMED ben Muhammad ben Musa	Sebha	7040	1760
MUHAMMAD al Sharif ben Salem	Hun	7040	1760

MUHAMMAD Nur Eddin ben Ahmed	Hun	6820	1540
MUHAMMAD ben Muhammad al Bashir Negiuma	Sokna	7040	1760
YUNES ben Milad	Zella	7040	1760
ABDUSSALAM ben Suleiman Iudiscia	Ouaddan	6820	1540
MOUSTAPHA ben Muhammad Stah	Brak	7040	1760
BUBACHER ben Salem Marsit	Berghen	7040	1760

Figure 45. Liste des enseignants musulmans dans les écoles italo-arabes du Sahara libyen et leur salaire (ACS, MAI, b. 1891, *Elenco degli insegnanti musulmani alle RR. Scuole italo-arabe, Sahara libico*)

Concernant la fréquentation réelle de ces petites institutions scolaires, il est difficile d'établir le nombre précis des élèves enregistrés dans les écoles italo-arabes, tant du point de vue des effectifs que du sexe. Malgré la pauvreté de la documentation à notre disposition, nous pouvons remarquer la tendance du pouvoir colonial à offrir des services scolaires réservés aux garçons. On souligne l'appellation d'école masculine italo-arabe pour définir la dimension exclusive de genre à l'intérieur des espaces scolaires sahariens.

La population féminine est quant à elle quasi absente des statistiques livrées par les archives.

Cette tendance semble confirmée par les deux tableaux ci-après, relatifs au nombre des élèves qui fréquentaient les écoles italo-arabes et les *kuttab* (écoles coraniques) au Sahara libyen. Le premier tableau se réfère à l'enregistrement des élèves dans les écoles installées en territoire saharien depuis la formation du TMS en 1935, retracé à l'aide d'un document d'archive italien en provenance de l'ASDMAE.

Le tableau suivant nous permet de réaliser une comparaison avec la présence des enfants dans les écoles coraniques.

L'analyse de ces sources italiennes semble démontrer qu'en 1935 une majorité d'enfants fezzanais étaient envoyés par leur famille dans les établissements scolaires coloniaux.

Une interprétation possible de ces données peut être également encadrée par la tentative des militaires italiens de favoriser l'afflux et la scolarisation des élèves dans les écoles italo-arabes, en les éloignant de l'éducation traditionnelle.

À l'intérieur des *kuttab*, on pouvait retrouver, en effet, des sentiments d'hostilité résiduels envers la présence coloniale de l'Italie au Sahara libyen.

Ville ou village	Dénomination	Nombre d'élèves enregistrés
Hun	École masculine italo-arabe	88
Ouaddan	École masculine italo-arabe	35
Sokna	École masculine italo-arabe	40
Zella	École masculine italo-arabe	49
Koufra	École masculine italo-arabe	49
Hauari	École masculine italo-arabe	49
Sebha	École masculine italo-arabe	84
Mourzouk	École masculine italo-arabe	50
Ghat	École masculine italo-arabe	62
Brak	École masculine italo-arabe	56
Berghen	École masculine italo-arabe	66
Edri	École masculine italo-arabe	39

Total : 667 élèves

Figure 46. Liste des écoles élémentaires du territoire du Sahara libyen et nombre d'élèves
(ASDMAE, Inv. Suppl. ASMAI III, 1879-1955, Scuole Libia n. 36)

Écoles coraniques	Nombre d'élèves
Hun et circonscription	4
Mourzouk	13
Ghat	16
Brak	23
Oasis de Koufra	5

Total : 61 élèves

Figure 47. Liste des élèves enregistrés par les autorités italiennes dans les écoles coraniques ou *kuttab* (ASDMAE, Inv. Suppl. ASMAI III, 1879-1955, Scuole Libia n. 36)

Ces données sont contredites par un autre document d'archives italien, issu de l'ASDMAE. Cette nouvelle source précise qu'un très petit groupe de femmes indigènes fréquentait les écoles sahariennes italiennes au Sahara. Trois élèves italiens, probablement fils ou familiers de militaires en poste au Fezzan, faisaient partie des effectifs. Le document confirme que sur le TMS il n'existait pas d'écoles pour les métropolitains. La poignée d'élèves italiens se mêlait avec une majorité d'enfants musulmans.

Ville ou village	Nombre de classes	Nombre d'élèves de sexe masculin	Nombre d'élèves de sexe féminin	Total
Hun	4	117	5	122
Sokna	3	54		54
Ouaddan	3	66	1	67
Zella	3	54		54
Sebha	3	110		110
Mourzouk	3	72		72
Ghat	3	65		65
Brak	3	68	13	81
Berghen	1	53		53
Edri	2	30	20	50
Koufra	3	144		144
Hauari	1	42		42

Figure 48. Liste des écoles, des classes et des élèves du TMS
(ASDMAE, Inv. Suppl. ASMAI III, 1879-1955, Scuole Libia n. 36, *Le istituzioni scolastiche in Libia*, p. 15)

L'expérience des services d'assistance sanitaire et scolaire de l'Italie fasciste au Fezzan et dans les autres régions du TMS faisaient partie d'une stratégie politique visant à offrir une modeste base de soutien médical et de formation pour la population saharienne.

Elle garantissait par ailleurs un service de santé essentiel pour le personnel militaire sur place. Le processus d'installation des services de santé est pensé par l'ordonnateur colonial comme une nécessité culturelle, la marque d'une mission civilisatrice. Il est question de faire comprendre à l'ensemble de la population colonisée l'importance de la science chirurgicale et de la médecine pour soigner certaines formes de maladies endémiques qui « infectaient le territoire ». Celles-ci étaient soignées par des méthodes magico-empiriques telles que celles des « gourous, appelés marabouts »³²⁵.

L'installation des écoles au Sahara répondait à une volonté de confort social visant à diffuser des notions de la langue italienne dans les villages et garnisons militaires, afin de provoquer une fidélisation ou un attachement des populations soumises.

Un document d'archives français retrouvé aux ANOM d'Aix-en-Provence, daté du 2 juillet 1943, nous confirme *a posteriori* la présence des écoles italiennes au Fezzan. Leurs traces avaient été retrouvées par les troupes françaises chargées de patrouiller dans la région.

Après la prise de possession du Fezzan par la colonne Leclerc, le capitaine Mougenot, commandant d'Armes de la place de Ghat, écrivait le 24 mai 1943 au chef d'escadron du Territoire d'Ouargla, dans le Sud algérien, pour lui demander de transmettre au gouverneur-général de l'Algérie son souhait de voir rouvrir une école primaire française.

Le capitaine Mougenot soulignait l'urgence de contrecarrer rapidement l'influence italienne dans l'esprit des enfants de Ghat. Un certain nombre de textes scolaires découverts glorifiaient (en particulier les dictées) le gouvernement italien, la Patrie, l'Italie et son drapeau³²⁶. Ces écoles semblent donc avoir exercé une activité didactique, teintée de propagande nationaliste, depuis l'année scolaire 1934-1935 jusqu'en 1939-1940³²⁷.

La présence d'un petit groupe d'enseignants titulaires ou temporaires civils nous fait comprendre également que la gestion du Sahara libyen à l'époque fasciste n'avait pas été exclusivement de nature militaire.

³²⁵ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, Territorio, *cit.*, p. 2-3.

³²⁶ ANOM, GGA, 29H17, Territoire des Oasis, place de Ghat, 24 mai 1943 ; Territoire des Oasis, État-major, 2 bureau N. 1233/S, 2 juillet 1943, *Ouverture de l'école de Ghat* ; Direction des Territoires du Sud, N. 6017, 13 juillet 1943, *Réouverture de l'école primaire de Ghat*.

³²⁷ ASDMAE, Inv. Suppl. ASMAI III, 1879-1955, *cit.*

Le soin de mettre en place un service scolaire avec des enseignants venus de la métropole traduit une ambition sociale et culturelle plus large, une vision politique plus englobante et moins rétrécie. Coloniser la Libye ne se résumait pas à un simple contrôle territorial ; il était également question de former une société nouvelle fidèle à l'Italie et de promouvoir une culture d'empire.

2° Chapitre. Interprétation, compréhension et mise en valeur. L'œuvre militaire de l'Italie aux territoires sahariens

A. La traduction des limites administratives sur le terrain. Le cas des contestations entre Zella et Ouaddan, 1933-1934

La découverte et l'analyse d'une petite série de documents d'archives à ce sujet, en provenance de l'ASDMAE, nous permet d'analyser le cas de traduction sur place des dispositions administratives par l'élément militaire colonial ainsi que leur rôle de médiation pour sa résolution. Dans le cadre de la résolution des confins des circonscriptions mineures, les militaires italiens chargés sur place devaient résoudre une question compliquée, l'établissement des limites territoriales entre Zella et Ouaddan, en tentant de faire face aux contestations des habitants³²⁸.

Le 2 janvier 1933, Zaïd al-Mabrouk, représentant d'un groupe de résidents de Maradah, interpellés par les habitants de Zella, un petit village d'al-Djoufrah où les Italiens venaient d'implanter une agence de contrôle territorial par l'utilisation des bataillons sahariens, déclarait avoir toujours entendu parler, par leurs père et grands-pères, que les territoires de Zella étaient disjoints et séparés de ceux de Ouaddan, alors qu'ils n'avaient jamais vu exactement quels étaient les confins de chaque propriété³²⁹.

La mise en place du nouveau système administratif devait prévoir en effet l'indication des limites de chaque sous-commandement, et pour les militaires il s'agissait de tracer des lignes dans un contexte physique apparemment lié aux subdivisions de propriété territoriale. En ayant établi des détachements mobilisés au-dehors du Fezzan, la tâche était celle d'encadrer les limites de la circonscription de Zella, devenue une partie des nouveaux TST ayant son quartier général au Fezzan, en opérant une séparation avec le

³²⁸ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, prot. N. 8557, 12 juillet 1933, *Confini delle circoscrizioni minori*

³²⁹ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27

commandement d'al-Djoufrah, qui n'était pas encore rentré dans la catégorie de subdivision saharienne.



Figure 49. L'aire géographique entre Ouaddan et Zella

(ASDMAE, *Affari Politici* 1934-55, El. III cart. 54 fasc. 20)

Par une correspondance, la note n. 977 du 25 juillet 1933, le colonel Luigi Natale³³⁰, à l'époque commandant de la subdivision d'al-Djoufrah, signalait que les confins proposés pour l'agence de Zella ne coïncidaient pas avec les limites des propriétés des habitants.

La question devenait épineuse, car le colonel Natale remarquait que les gens d'Ouaddan contestaient des territoires et des droits à l'intérieur des confins de circonscription proposés par la nouvelle disposition administrative. Définir l'espace de chaque circonscription mineure sur la base des propriétés devait éviter, selon le colonel Natale, de futures contestations concernant ces terrains, susceptibles de provoquer, comme cela a été parfois le cas, de graves incidents.

³³⁰ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, N. 977/A. C. P., 25 juillet 1933, *Confini delle circoscrizioni minori*

Le règlement de la dispute demeurait incertain pour un an, les militaires devant se limiter à empêcher des questions litigieuses en les réglant, le cas échéant, par le bon sens.

Le 26 novembre 1934, le commandement d'al-Djoufrah, sous le commandement du major Guarini,³³¹ est autorisé à conduire une mission sur place, notamment dans le terrain nommé Ouadi al-Bsat, disputé par les habitants de Zella et d'Ouaddan, normalement destiné aux semailles et au pâturage. Une fois sur place, les militaires découvrent que cette zone intéresse une portion de territoire plus élargie que prévu. Celle-ci rejoignait les Syrtes depuis Zella, précisément toute l'aire du désert de Syrte comprise entre le Djebel al-Souda et les confins de la Cyrénaïque au nord de Zella.

Cette partie du territoire était disputée par les habitants de Zella et d'Ouaddan ; les premiers affirmaient avoir toujoursensemencé et pâturé entre une ligne imaginaire allant des limites de la Cyrénaïque, de l'aire du Tagrift et du Ouadi Haraoua, en incluant la zone disputée. Les gens d'Ouaddan, en revanche, contestaient cette affirmation. Ils soutenaient que les habitants de Zella avaient toujoursensemencé et pâturé seulement dans les montagnes des Harugi, ce qui les privait de tout droit sur le Ouadi al-Bsat.

Selon le rapport du major Guarini, aucun des deux camp n'avait produit des documents qui confirmaient leurs hypothèses de possession.

Les habitants de Zella avaient cependant impliqué les gens de Maradah, déjà en territoire de la Cyrénaïque, qui avaient évoqué leur voisinage avec eux : une démonstration qui confirmait, de l'avis des habitants du village, leurs droits historiques d'appartenance territoriale au Ouadi al-Bsat. Ces documents ne semblent cependant pas aptes à établir un droit réel de possession, selon l'avis des soldats italiens. Il fallait en outre considérer que les situations démographiques des deux villages étaient profondément différentes.

Dans le passé, Ouaddan était beaucoup plus peuplée et son expansion territoriale pouvait être justifiée, mais à la date de l'étude, le rapport numérique des deux populations s'était inversé : la population de Zella s'était élevée à 1917 habitants, tandis qu'Ouaddan ne comptait que 1455 âmes. Le major Guarini proposait par conséquent la création de confins mobiles entre les deux villages d'al-Djoufrah et leur zone de dispute, une limite provisoire qui pouvait être déplacée dans le cas où les uns ou les autres se refusaient d'utiliser le terrain qui leur avait été assigné.

De cette façon, même si la solution proposée n'était pas orthodoxe vu la juridiction coloniale, elle pouvait également être considérée en ligne avec les directives du

³³¹ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, N. 1275/A. C. P., 26 novembre 1934, *Confini delle circoscrizioni minori*

gouvernement fasciste, qui ne souhaitait pas laisser incultivables les terres à travailler. En résumé, la relation présentée par le major Guarini proposait la distinction territoriale favorable aux habitants de Zella, en incluant de manière temporaire le territoire du Ouadi al-Bsat dans cette circonscription mineure, étant bien entendu que cette conception de la part des autorités coloniales aurait pu être révisée à la faveur de ceux qui auraient démontré une meilleure efficacité dans les travaux agricoles.

Le rapport du major Guarini fut envoyé à Tripoli auprès de la direction des Affaires civiles et politiques du gouvernement tripolitaine, qui en prit acte en donnant son autorisation à la définition des confins proposée, tout en se réservant la possibilité d'y apporter des modifications au cas où des nouvelles contestations ou incidents auraient lieu³³².

La relation que nous avons analysée rentrait dans le cadre des actions de veille, contrôle et organisation confiées aux militaires italiens au Sahara libyen et nous a aidés à mieux comprendre comment la projection d'une ligne tracée sur la carte se manifestait concrètement sur place par un difficile travail de médiation entre groupes locaux souvent rivaux, qui se disputaient, dans ce cas-là, des petites portions de terres à travailler.

B. Pratiques d'utilisation de l'élément indigène dans l'administration. Le cas de la valorisation de la cuvette de Tiombeka (Ghat, 1934)

L'occasion de comprendre l'utilisation pratique des *moudirs* au sein du projet d'administration voulu par l'Italie fasciste au Sahara nous est donnée par la lecture et l'analyse d'un autre document d'archives italien en provenance de l'ASDMAE, daté du 23 mai 1934³³³.

Celui-là se réfère au territoire de la subdivision de Ghat et sa *moudiria*, notamment celle des Imangassaten, et nous permet d'établir une typologie des dispositions imposées par l'autorité militaire aux fonctionnaires indigènes, à partir du projet de valorisation de la cuvette de Tiombeka, près de Ghat.

Il faut souligner comment ce projet d'exploitation, devant conduire au développement du site et à son exploitation hydraulique pour répondre aux besoins matériels de la tribu

³³² ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, prot. N. 17717, 11 décembre 1934, *Confine provvisorio fra le popolazioni di Zella e Ueddan*

³³³ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart.27, prot. N. 728, 23 mai 1934, *nomadi tuaregh*.

touareg et à la fois à ceux, stratégiques, du pouvoir colonial, vit le jour quelque mois avant la nouvelle disposition territoriale et fut poursuivi après la formation du TMS.

À l'origine proposé par le colonel Francesco Moccia, commandant de la subdivision de Ghat en 1934 avant de devenir le responsable militaire du quartier général du TMS à Hun, la question de la valorisation de la cuvette de Tiombeka rentrait dans le cadre de la disposition permanente d'un groupe nomade, tel que celui des Imangassaten, en transformant un mode de vie traditionnel de mouvement spatial en un limite de permanence fixe, délimité et contrôlé strictement, et qui devait également produire un changement d'habitude, un passage du nomadisme et du pastoralisme mobile au travail agricole.

Le colonel Moccia rapportait comment Sceikh Homeidu ben Wenzech, chef des Imangassaten, à l'époque résident à Ghat et collaborateur des Italiens, soutenait ce projet de valorisation. Il avait manifesté son approbation au développement de la cuvette, une zone à son avis riche en eau et palmiers où certains de ses hommes, qui s'étaient transférés dans l'aire de Ghadamès, Dirj et Nalout pendant les opérations de reconquête italienne, pouvaient contribuer à sa valorisation. Ces hommes (une trentaine) pouvaient, de l'avis du Sceikh Homeidu, malgré leur comportement nomade, être utilisés en tant que force de travail en satisfaisant les besoins de sa propre gens. En réalité, Sceikh Homeidu, âgé de 95 ans, se trouvant dans l'impossibilité de conduire pleinement son action favorable à la réalisation du projet de valorisation par le contrôle des agrégats, avait délégué cette tâche au Sceikh Kaouri ben Aissa, candidat à sa succession, premier des Imangassaten qui devait se placer, de manière permanente, dans la cuvette, en recrutant également les hommes nécessaires à son exploitation. Dans une correspondance avec le colonel Francesco Moccia, Sceikh Homeidu garantissait la disponibilité et l'aptitude à travailler la terre de certaines des hommes qui se trouvaient au nord, habitués à ce labeur³³⁴. Il confirmait en outre l'opportunité évoquée par Sceikh Kaouri de retrouver cette force de travail avec l'aide des *moudir*.

Cette occasion donnait l'opportunité au colonel Moccia de mieux définir l'espace de délimitation administrative des Imangassaten, en affirmant que leur déplacement entre Oubari et la cuvette de Tiombeka devait conduire l'administration militaire à les inclure dans les limites de l'ancienne zone de Sebha, en donnant la possibilité de se déplacer à certains d'entre eux dans les zones traditionnelles de pâturage, en établissant les actes de

³³⁴ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, alleg. prot. N. 199, 23 avril 1934, *Traduzione di lettera diretta al Maggiore cav. Uff. Francesco Moccia, comandante della sottozona di Ghat, da sceh Homeidu ben Uenzec Imangassaten*

travail agricole dans la cuvette de Tiombeka³³⁵. Ensuite, après la création de la nouvelle administration saharienne, les Imangassaten rentrant dans la juridiction de la subdivision de Ghat, la poursuite des opérations de valorisation de cette zone était confiée à deux *moudirs* de cette circonscription, nommés al-Faghi et al-Ker.

Il était auprès de ces fonctionnaires indigènes que le colonel Guido Farinetti, cité précédemment, recevait des nouvelles de la réalisation du projet.

Le *moudir* al-Faghi, consulté directement par le militaire italien, en réalité, démentait l'optimisme du chef des Imangassaten à propos du possible projet de valorisation, en affirmant que les hommes qui devaient être transférés à la cuvette n'étaient pas des Touareg mais au contraire des descendants des anciens esclaves noirs qui avaient été au service des Imangassaten, mais qui à l'heure actuelle ne reconnaissent plus leur autorité. Ils n'avaient aucune intention de s'établir hors des zones qu'ils avaient choisies pour leur activité de pâturage et leur culture des céréales, c'est-à-dire les alentours de Dirj.

En outre, le même *moudir* soulignait que la cuvette de Tiombeka n'avait jamais représenté, pour les Touareg, une localité fertile et apte à être développée d'un point de vue agricole, à cause de la mauvaise qualité de ce territoire sec et non fertile. Par conséquent, le *moudir* jugeait absolument inadéquat le développement d'une activité d'exploitation agricole.

Tant le *moudir* al-Faghi qu'al-Ker confirmaient au colonel Farinetti leur scepticisme quant aux propos des Imangassaten et Sceikh Kaouri concernant les résultats que la culture agricole devait produire dans la cuvette. Ils déconseillaient donc aux Italiens d'employer de la main d'œuvre et de l'argent pour la réussite de ce projet.

Une fois ces difficultés admises, le colonel Farinetti chargea les *moudirs* al-Faghi et al-Ker de se rendre directement sur place, en évaluant les possibilités réelles d'exploitation agricole de la cuvette, et en essayant également d'interagir avec Sceikh Kaouri pour comprendre ses intentions concernant le projet de valorisation.

Le colonel Farinetti souhaitait en outre un renouvellement des charges des *moudirs*, en remarquant la nécessité de maintenir, au sein de la nouvelle administration, des indigènes en mesure d'affronter les responsabilités et les tâches de manière sérieuse et sans interférences, toujours en respectant le principe de réaliser des économies de gestion.

Il suffisait par conséquent, selon le colonel, d'installer trois *moudirs* garantissant l'autorité sur les pays des touareg libyens.

³³⁵ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 27, prot. N. 199, 23 avril 1934, *nomadi e primo esperimento per loro stabilizzazione*.

Les noms qu'il proposait furent ceux de Hussein, pour garantir les relations avec les Touareg de Ghat, al-Ker pour celles avec Oubari et Suleiman Kanna pour celles avec Ouadi Utbah, près de Mourzouk. Tous les trois avaient déjà servi l'administration italienne depuis 1930.

C. La collecte des données. Les cinq questions sur l'esclavage et le travail des militaires (1934)

Seulement cinq mois après le début de ses activités à Tripoli, le gouvernement Balbo se trouvait face à une question de nature statistique concernant l'esclavage sur le territoire de la colonie. Il faut d'abord préciser qu'il ne s'agissait pas d'une demande directement formulée par le gouverneur ou par l'autorité coloniale, mais que cela rentrait dans le cadre d'une enquête générale qui était conduite par la Société des Nations en Afrique.

Le ministère des Colonies avait en fait sollicité cette collecte de données sur l'éventuelle diffusion de l'esclavage auprès du gouvernement général de la Libye, en se référant à une tâche spécifique qui lui avait été confiée par la Société des Nations, à laquelle il fallait envoyer un rapport détaillé chaque année. À partir du 23 mai 1934, des documents d'archives en provenance de l'ASDMAE nous aident à comprendre comment fut gérée cette espèce d'obligation internationale par l'Italie fasciste au Fezzan : les rapports que Balbo demande aux militaires en poste dans les subdivisions sahariennes.

Malgré l'abolition officielle de l'esclavage, la crainte des autorités italiennes était que cette pratique ait toujours cours au Sahara libyen, notamment dans les zones du Fezzan et de Koufra, sous des formes dissimulées. Ces formes pouvaient se manifester, selon le bureau d'étude du gouvernement de la Tripolitaine, tant dans certaines fractions des tribus que chez certains individus, par un langage spécifique qui pouvait les définir soit comme *chouachina*, fils des Soudanais nés sur le territoire du Sud libyen, *atàra*, les esclaves affranchis, ou *homràn*, les mulâtres³³⁶.

En remarquant l'importance et la nécessité de la compréhension par l'Italie de ces données, Italo Balbo soulignait que les résultats des enquêtes confiées aux militaires des garnisons sahariennes devaient permettre de découvrir les conditions réelles de ces individus de population soumise, qui constituaient de véritables catégories sociales

³³⁶ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. N. 1274, 23 mai 1934.

méconnues que « *l'esprit égalitaire de nos lois n'aurait pu effacer effectivement dans un court délai* »³³⁷ .

En demandant aux militaires des sous-commandements de s'occuper de manière ponctuelle de la collecte des données, de manière à mieux encadrer l'action du gouvernement colonial, en allant au-delà de la simple base de travail, Balbo formulait les cinq questions auxquelles ils devaient fournir une réponse, dans la date limite de deux mois :

1. Y avait-il à l'intérieur des groupes tribaux du désert libyen des individus de race noire ? Ces individus étaient-ils assimilés dans la tribu et à quelles conditions ?
2. Y avait-il d'autres groupes en plus des noirs dans les catégories indiquées par le ministère des Colonies (*chouachina, atàra, homràn*) ?
3. Quelle était le type d'obligation servile retrouvé et spécifié par chaque groupe ? Quelle était la catégorie de cet asservissement ? Agricole, pastorale, économique ?
4. Spécifier d'éventuels compléments d'information, qui pourront être évoqués par l'examen de ces situations.
5. Y avait-il des formes cachées d'esclavage au Sahara ? Spécifier des cas éventuels de commerce clandestin d'esclaves.

Le rapport général concernant le Fezzan était présenté et rédigé par le colonel Farinetti, que nous retrouvons en 1934 en charge du commandement de la zone militaire fezzanais de Sebha avant la transformation administrative. Le rapport nous permet de comprendre le travail conduit par les militaires et leur résultat d'enquête, ce qui nous donne également une image de la considération sociale du territoire de la part des colonisateurs.

Le colonel Farinetti rédigeait un plan précis en résumant la présence ou le reste des formes d'esclavage au Fezzan et en divisant son compte rendu en cinq parties, qui correspondaient aux demandes formulées par le gouverneur.

Les enquêtes sont conduites par le colonel Moccia pour la subdivision de Ghat³³⁸, le commandant par intérim Nicola Papale pour la subdivision de Brak³³⁹, le major Sodero pour la subdivision de Mourzouk³⁴⁰ et le même colonel Farinetti pour la zone de Sebha³⁴¹.

³³⁷ Ibid.

En répondant à la première question, Farinetti affirmait que tous les individus de race noire présents sur le territoire fezzanais étaient des anciens esclaves ou descendants d'esclaves, originaires du Soudan. Ils avaient été amenés et ensuite vendus par les caravanes qui y transitaient en direction de la côte.

Ils se trouvaient éparpillés sur le territoire méridional de la colonie : dans les centres habités autour de Sebha, le long du Ouadi al-Ajial, aux alentours de Ghat, de Brak, de Mourzouk et de Oubari. Il en était de même auprès des groupes touareg Oraghen de Ghat et Imangassaten de Oubari, faisant partie de la confédération des Kel Ajjer.

Ceux-ci vivaient complètement pour leur compte dans les centres habités, tandis que dans les zones agricoles, ils se mélangeaient aux fezzanais.

Le colonel rédigeait, à ce stade, un cadre général de ces deux types d'individus sur la base des données recueillies. Concernant la catégorie des soudanais proprement dits, il faisait allusion aux anciens esclaves non affranchis, devenus libres par la fuite.

Il s'agissait de gens pauvres, qui se chargeaient des travaux les plus modestes pour leur survie. Peu nombreux, pour la plupart âgés, ils risquaient de disparaître car les fils, après la mort de leurs parents, décidaient normalement de se transférer parmi les membres de la communauté *atàra*, y compris les *chouachina* qui étaient considérés de niveau supérieur.

Quant aux *atàra* et aux *chouachina*, les premiers étaient des esclaves affranchis ayant leur propres droits selon la loi et la tradition coranique, ce qui se traduisait concrètement par un document officiel qui leur était délivré directement par leur anciens employeurs.

L'autre catégorie se référait aux fils de la communauté noire nés sur le territoire saharien, et qui avaient ensuite décidé de s'éloigner de leur origine ethnique en rejoignant les *atàra*.

Ils avaient assumé l'aptitude des tribus fezzanais traditionnelles ou de celles originaires de la côte ou des Touareg en assimilant également leurs habitudes, leurs vêtements, leur individualité et leur participation aux rites religieux.

³³⁸ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, Comando sottozona di Ghat, *Relazione circa situazione di fatto nella quale trovansi alla data odierna gli elementi negri o negroidi esistenti nel nostro territorio, loro varie forme di schiavitù nascoste o dissimulate; obblighi servili tradizionali delle cabile "serve" (circolare 1274 del 23 maggio 1934/XII E. F. del Governo della Colonia – Ufficio Studi)* e allegati.

³³⁹ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, Comando sottozona Sciati, N. 437 di prot. ACP, *Raccolta dati sulla schiavitù*.

³⁴⁰ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, Comando sottozona Murzuk, Ufficio Affari Civili e Politici, N. 459 di prot. ACP, *Elementi negri e negroidi residenti nel Fezzan*.

³⁴¹ ASDMAE, MAI, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, Comando della zona militare del Fezzan, Ufficio Affari Civili e Politici.

Après cette petite description, le rapport indiquait la présence de ces individus dans chaque subdivision militaire italienne, but primaire du travail des militaires.

Dans la circonscription de Ghat, tant les soudanais proprement dits que les *atàra* et les *chouachina* vivaient auprès des familles des centres habités ; dans la circonscription de Sebha, l'élément noir vivait chez les tribus fezzanais, en se distinguant par les données somatiques.

L'esclavage n'existant plus à de l'avis du rapporteur, les intéressés possédaient une certification qui confirmait l'acte d'annulation, appelé *hatiga*. Au cours de l'année, le propriétaire du jardin donnait à son dépendant *chouachina* et à sa famille les moyens de survie, vêtements et nourriture, en retenant, une fois la récolte terminée, une somme qui correspondait à son pourcentage de gain.

Le seul abus de la part du propriétaire envers les dépendants décrit se réfère à l'augmentation progressive du coût des vivres qu'il fournissait au cours de l'année, ce qui avait provoqué des cas de résolutions judiciaires, réglées par les *cadi* pour la plupart en faveur des dépendants. Le rapport soulignait comment la dette contractée après l'occupation du sol à travailler par les dépendants était de petite importance et pouvait être facilement couverte par l'activité de travail.

Les conditions générales qui réglaient les rapports de travail parmi les propriétaires du jardin et du bétail et leurs dépendants *atàra* ou *chouachina* étaient les suivantes : un tiers ou la moitié de la récolte, le nombre varié du bétail à la fin du pâturage, le versement de la valeur en argent et le maintien de la famille.

Parmi les Touareg Oraghen qui gravitaient autour du village d'Oubari, on ne constatait pas de phénomènes d'esclavage, et la subdivision en tribus maintenait une distinction traditionnelle.

Certaines de ces tribus avaient dû régler par le passé un tribut directement aux Oraghen.

Ce tribut comprenait : un chameau avec sa racle, du beurre, un quart des razzias.

Cependant, on soulignait également que depuis trente ans cette obligation envers la tribu noble qui fournissait le travail n'existait plus.

Dans la circonscription de Brak, qui comprenait la zone du Ouadi al-Chat, les individus de race noire ne se retrouvaient que par leur assimilation avec les autres groupes ethniques, ayant obtenu les mêmes droits.

Ceux qui ne possédaient pas des biens propres offraient leurs bras pour travailler leur terre ou pâturer, en obtenant des récompenses de la manière suivante :

- Pour les travaux agricoles. En plus des vivres qui servaient à l'indigène pour ses besoins, une partie de la récolte, normalement un cinquième, ou une petite somme d'argent
- Pour les travaux de pâturage. En plus des vivres nécessaires pour les besoins du dépendant, une pièce de bétail ovine sur dix ou un chameau s'il s'agissait de cet animal

Les indigènes engagés dans les travaux agricoles restaient en liberté à la fin de la journée de travail, et pouvaient aussi bien demander des permissions. En revanche, les indigènes engagés dans les travaux de pâturage devaient toujours rester auprès de leurs animaux, tout en pouvant de toute façon demander jusqu'à cinquante jours par année de permission en plus d'autres jours de repos pour des raisons familiales ou selon leurs besoins personnels.

Dans la circonscription de Mourzouk, l'élément noir était la plupart du temps originaire du Haut-Niger et du Borkou, et s'était installé progressivement dans la ville qui fut considérée comme une véritable capitale saharienne, en raison de l'existence d'un ancien marché d'esclaves à l'époque du commerce transsaharien.

Les *atàra*, fils des anciens esclaves, avaient été assimilés aux groupes ethniques locaux en absorbant également leurs habitudes. Il en était de même dans les zones agricoles, où leur œuvre était considérée comme fondamentale pour les travaux dans les jardins et pour surveiller le bétail.

L'analyse du document se poursuit par la réponse à la deuxième question. Au Fezzan, il n'existait plus d'autres groupes mineurs qui maintenaient des obligations serviles envers d'autres groupes supérieurs. Sur le territoire de la zone militaire, il y avait la présence d'un groupe appelé *marabtin*, qui descendait d'un marabout d'origine marocaine, probablement de Fez.

Une centaine de membres de ce groupe se retrouvaient à al-Jadid, à Zuila, à Brak, à al-Auenat, à Tunin près de Ghat.

D'autres groupes serviles, d'origine soudanaise, se retrouvaient divisés par tribus, dans une condition formelle d'obligation envers les touareg Oraghen.

Il y avait également des *atàra* fils de Soudanais qui s'étaient réunis en tribus. La moitié de ceux-ci dans le passé se retrouvaient à Oubari en situation de servitude envers les touareg Imangassaten.

En poursuivant par la troisième question, le rapport du colonel Farinetti affirmait que depuis l'occupation du Fezzan par les troupes italiennes en 1930, chaque type de travail servile pouvait être considéré comme complètement dépassé. Les Soudanais, les *Atàra* et les *Chouachina* vivant dans les centres habités, malgré une certaine aptitude à mener des travaux agricoles ou de pâturage, offraient leur force de travail en échange d'un contrat pour chaque campagne agricole ou pour chaque travail achevé.

Leur train de vie tendait de plus en plus à s'élever, et une fois que les conditions économiques leur permettaient de dépenser, ils achetaient vite des nouveaux vêtements, des ornements, du bétail pour travailler ou pour pâturer, des outils de travail, avec une certaine tendance à acheter même des terrains afin d'établir directement une nouvelle propriété gérée par eux.

Cette dernière conséquence et transformation des modes de comportement des anciens esclaves au Fezzan avait provoqué évidemment des dommages aux propriétaires des terrains ; certains d'entre eux se retrouvaient privés de main d'œuvre, et leur inaptitude aux travaux agricoles ne leur avait pas permis de dépasser la crise dans laquelle ils s'étaient retrouvés ; une intervention directe de l'autorité coloniale devenait donc nécessaire pour faire face à la réorganisation du travail au sein de la propriété.

À l'heure de l'occupation italienne du Fezzan, la plupart des tribus dont faisaient partie d'anciens esclaves deviennent indépendantes, ce qui cause des réclamations, en général mal accueillies par les propriétaires, leurs anciens employeurs, comme par exemple le don de bétail et de chameaux, les offres de produits de pâturage.

Le rapport précisait enfin que les quelques cas de servitude de pâturage pouvaient subsister parmi les *Imgad*, anciens esclaves d'origine subsaharienne qui s'étaient constitués en tribus indépendantes mais qui maintenaient des obligations formelles avec les Oraghen.

Les cas recensés se référaient seulement à quelques tribus isolées et à quelques esclaves noirs qui appartenaient à ces tribus. Sans davantage d'informations, les réponses aux quatrième et cinquième questions furent considérées comme négatives.

L'opportunité de cette enquête a donné aux militaires coloniaux sahariens la possibilité d'étudier, de façon approfondie, les caractéristiques sociales de l'ancien marché des

esclaves au Fezzan. Cette étude, menée pour des raisons d'obligation extérieure, avait fourni aux représentants des subdivisions militaires une occasion pour essayer de comprendre les catégories sociales de la région ainsi que l'évolution de certaines aptitudes.

D'un point de vue administratif, il est intéressant de noter que la tâche confiée aux militaires italiens par le gouverneur-général de la Libye et du ministre des Colonies, même si elle rentrait dans le cadre d'un travail institutionnel de collecte des données, leur avait permis de conduire une enquête de nature quasi anthropologique, allant au-delà de la simple notion fonctionnelle de contrôle territorial au Sahara libyen.

Dans ce cas-là, le travail des militaires de 1934 peut s'inscrire dans un contexte plus large de mission de recherche, ayant pour but la découverte ethnographique, anthropologique et géographique, dont le Fezzan *pacifié* était devenu, pour les Italiens, un objet d'étude à partir de ces années.

La *Reale Società Geografica Italiana* y organisa, entre 1932 et 1936, sept missions de recherche. Nous ne citons que certaines d'entre elles : la mission anthropologique et géographique conduite par Lidio Cipriani et Antonio Mordini, ayant pour but la collecte de données sur les populations de la région ; la mission de Paolo Graziosi et Roberto Corti de 1933, ayant pour but d'envisager une étude de botanique et de préhistoire dans la région. Enfin, nous citons la mission d'étude linguistique de Francesco Beguinot, dont l'objectif était d'étudier les inscriptions rocheuses en tfinagh dans les zones de Ghat, Oubari et Berghen.³⁴²

D. La valorisation des oasis et la recherche de main d'œuvre indigène (1938-1942)

Au début de l'année 1938, la Libye italienne paraît stable et sécurisée. Les quatre provinces septentrionales de Tripoli, Misourata, Derna et Benghazi deviennent une partie du territoire métropolitain, en achevant la conception fasciste de l'*italianisation* du quatrième rivage de l'Empire et de distinction spatiale de la colonie.

L'administration Balbo peut poursuivre dans ses projets de développement territorial et colonial, élargissant la présence des Italiens le long des zones côtières.

³⁴² DEL BOCA A., *Gli Italiani*, cit, p. 272-275.

Un nouveau règlement voit le jour par une loi du 9 janvier 1939. La Libye est divisée en quatre provinces, chacune dirigée par un préfet, choisi par le gouverneur-général parmi les hauts fonctionnaires de l'État. Quant aux territoires du Sud libyen, le règlement administratif et l'extension territoriale demeure inchangée, mais la dénomination de « *Territorio del Sahara Libico* » (Territoire du Sahara Libyen) remplace celle de « *Territorio Militare del Sud* » (Territoire Militaire du Sud)³⁴³.

Le gouverneur-général propose également de profiter de l'ample espace saharien à disposition pour valoriser les zones oasiennes riches en eau et utiliser la main d'œuvre locale, afin d'exploiter ces petites ressources dans le cadre de la gestion indépendante du Fezzan et du Sahara libyen. L'objectif était de faire renaître une production agricole autochtone, en valorisant le Sud libyen d'un point de vue économique. Cela devait se réaliser par le repeuplement des oasis. Un projet de loi présenté devant la Chambre des Députés à Rome le 11 mars 1938 avait précisé la volonté du gouverneur Balbo de déplacer au Sahara un certain nombre d'habitants, fezzanais ou pas, qui résidaient au nord, dans le but de travailler et irriguer les terres, les jardins et les palmiers de la région, en utilisant les eaux des puits.

Le gouvernement fasciste procurait à chaque personne le moyen de se déplacer et une parcelle de territoire à travailler, « *en offrant l'aide nécessaire pour commencer une nouvelle vie*³⁴⁴ ». Le document de propagande officiel, que nous avons retrouvé à Rome auprès de l'ACS, nous précise également que « *la plupart des chefs familiaux, qui conduisaient une vie misérable aux banlieues dans les zones côtières, demandaient de revenir tout de suite à leurs terres d'origine. Les lointaines oasis du Sud libyen ont accueilli les premiers échelons, de manière qu'eux puissent concourir à la mise en valeur des territoires du sud par l'aide de leur travail et vivre laborieusement sous l'égide de l'Italie fasciste*³⁴⁵ ».

La traduction de cette action de contrôle sur place venait confiée aux militaires chargés des subdivisions sahariennes et aux *moudirs*. Ils devaient surveiller le travail de culture et irrigation des champs, en rapportant chaque trimestre la situation aux supérieurs.

³⁴³ GIORGI C., *L'Africa*, cit, p. 110-112.

³⁴⁴ ACS, MAI, b. 7, *Atti Parlamentari Camera dei Deputati, N. 2111-A, Disegno di Legge presentato dal Ministro delle Finanze Thaon di Ravel – Stato di previsione della spesa del Ministero dell'Africa Italiana per l'esercizio finanziario dal 1 luglio 1938-XVI al 30 giugno 1939-XVII, presentata alla Presidenza l'11 marzo 1938-Anno XVI*, p. 6.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 7.

Les premières nouvelles dont nous disposons au sujet de ce projet se réfèrent cependant à l'automne 1941, dans le cadre d'une situation générale qui était en train de changer rapidement.

L'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Allemagne nazie le 10 juin 1940, les menaces renouvelées d'une possible invasion de la Libye italienne par l'Angleterre du côté oriental et par la France du côté sud occidental, malgré l'armistice signé le 23 juin 1940, et la mort d'Italo Balbo³⁴⁶ (son avion ayant été abattu par la défense antiaérienne italienne à Tobrouk le 28 juin de la même année), avaient renforcé le contrôle italien à l'intérieur du territoire libyen, en réduisant progressivement le Sahara libyen dans un espace fermé.

Le 16 octobre 1941, le général Umberto Piatti dal Pozzo revenait sur l'importance de la mise en valeur des oasis du Fezzan et du Sahara libyen. La région du désert devait être valorisée surtout le long de ses voies de communication principales, en facilitant le commerce de l'intérieur de la colonie pour rendre à cette zone sa fonction ancienne de pont entre la Méditerranée et l'Afrique équatoriale. Valoriser les oasis du Sahara aurait pu, en outre, permettre de peupler une zone vide d'hommes et de main d'œuvre, en laissant à la côte de la place pour augmenter numériquement la présence coloniale italienne.

Pour atteindre cet objectif, le général Piatti dal Pozzo exhortait ses camarades à empêcher toute émigration du Sahara, en favorisant, par contre, la venue au désert des personnes qui souhaitaient tant rentrer que résider *ex novo* au Sahara.

Ils devaient cependant garantir et assurer au gouvernement fasciste leur disponibilité à travailler la terre et s'installer de manière permanente dans le désert. Le général Piatti dal Pozzo recommandait aux responsables militaires des sous-commandements de donner des dispositions pour cultiver intensivement les jardins et les palmiers dans les oasis, en essayant d'augmenter leurs nombres et leur irrigation par la réactivation des anciens puits enterrés.

Les « *stazioni* » des CC. RR., qui, à partir de novembre 1942, avaient été réorganisées et renommées *groupe spécial Carabiniers royaux du Sahara* (« *gruppo speciale Carabinieri reali del Sahara* »), par la création de 4 lieutenances ayant leur siège à Hun, Brak, Mourzouk et Sebha³⁴⁷, devaient coordonner les opérations de contrôle du travail avec les

³⁴⁶ Après la mort de Balbo se relayent les quatre derniers gouverneurs-généraux de la Libye italienne : Rodolfo Graziani, qui revient au pays pour conduire les premières opérations de guerre sur le front oriental et qui reste en poste du 1^{er} juillet 1940 au 25 mars 1941, Italo Gariboldi du 25 mars au 19 juillet 1941, Ettore Bastico du 19 juillet 1941 au 2 février 1943 et enfin Giovanni Messe, dernier gouverneur fasciste de la Libye, du 2 février au 13 mai 1943.

³⁴⁷ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, prot. N. 5027, 22 novembre 1942, *Notiziario informazioni del mese di novembre 1942 – XXI*

militaires restant en contact direct avec la population³⁴⁸. L'orientation de cette action de contrôle des espaces sahariens et de limitation de circulation humaine est confirmée par le responsable militaire de la subdivision de Brak, Gaetano Landri.

Le militaire italien affirmait qu'au cours du trimestre octobre-décembre 1941, son commandement avait réactivé les puits du Ouadi al-Chat, compte tenu de la richesse potentielle en eau dont on pouvait tirer profit. Une vingtaine de puits avaient été creusés également avec l'aide de la main d'œuvre locale dans les territoires de la *moudiria* de Brak et de Birghen.

Le commandant Landri sollicitait en outre les *moudirs* pour mener une activité de propagande parmi les populations dans le but de favoriser la culture intensive des jardins et des palmiers, ainsi que le maintien en fonction des puits.

Le gouvernement fasciste avait promis une prime³⁴⁹ aux propriétaires qui se consacraient aux travaux agricoles par un soin méticuleux et produisaient des résultats remarquables.

Le même militaire italien soulignait l'importance de cultiver certains arbres fruitiers, tels que le citronnier, le pêcher et l'oranger, et demandait l'envoi de ces variétés de pépins depuis Tripoli de manière à les distribuer aux agriculteurs les plus méritants. Enfin, il confirmait l'effort de la part de ses militaires d'entraver les émigrations depuis le Sahara en direction des régions libyennes côtières³⁵⁰.

La mise en place de ce projet marche sur les traces des derniers mois de présence militaire italienne au Fezzan, et cela se lie aux besoins de ravitaillement des troupes pour l'effort de guerre.

La publication des rapports trimestriels à partir de 1942 nous explique la manière dont a été gérée cette dernière opération de contrôle et de surveillance au Sahara. Il faut préciser également qu'à l'époque des rapports l'histoire du deuxième conflit mondial avait déjà réduit la partie du territoire saharien restant aux mains des Italiens aux seules régions du Fezzan et d'al-Djoufrah, compte tenu de l'occupation française de Koufra le 2 mars 1941.

³⁴⁸ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, *Comando militare Sahara libico, Ufficio Affari Politici e Civili, Valorizzazione oasi, Hon 16 ottobre 1941 – XIX*

³⁴⁹ Dans un document d'archives daté du 15 janvier 1942, le Capitaine Salvatore De Rosa, commandant de la « *sottozona* » de Hun, avait précisé que pour accroître la production du grain, son sous-commandement avait établi des primes à distribuer, pour chaque *moudiria*, aux trois agriculteurs les plus méritants, selon l'extension du territoire cultivé et la production obtenue. Ces primes correspondaient à un âne, deux chèvres et un seau à utiliser aux puits. En outre, il avait prévu des récompenses en argent aux *moudirs* et aux secrétaires des *moudiriats* où l'on aurait obtenu une récolte fructueuse : respectivement 500 liras italiennes aux *moudir* et 200 liras italiennes aux secrétaires. Le capitaine De Rosa calculait la somme totale des primes dans 9000 liras italiennes. ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2, cart. 30, prot. N. 12, 15 janvier 1942, *Comando della Sottozona militare di Murzuch, valorizzazione oasi*.

³⁵⁰ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 29, *Relazione trimestrale valorizzazione oasi, 3 gennaio 1942*

À partir d'octobre 1940, en fait, l'AEF s'était ralliée à la France libre, l'organisation de résistance extérieure fondée à Londres par le général Charles de Gaulle (1890-1970) à la suite de son appel du 18 juin 1940 en faveur de l'internationalisation de la guerre face à l'Allemagne nazie.

Trois personnalités émergent pour conduire les opérations de guerre en territoire africain : le gouverneur de l'AEF Félix Eboué (1884-1944), le colonel Edgard de Larminat (1895-1962) et le capitaine Philippe de Hautecloque (1902-1947), qui commençait à se faire connaître sous le nom d'emprunt de Leclerc. C'était précisément à ce dernier que le général de Gaulle désignait les objectifs de Koufra, puis de Mourzouk et enfin du Fezzan, en le nommant commandant militaire du Tchad. Promu colonel, et nommé commandant des troupes du Tchad le 2 décembre 1940, Leclerc se met à préparer l'offensive.

Malgré des nombreux obstacles et ne disposant que des forces réduites, l'attaque de la garnison italienne dite « *Sahariana* » les 17 et 18 février 1941 contraint les Italiens à battre en retraite en reculant de 300 km.

La capitulation de Koufra, le 2 mars 1941, est considérée comme l'œuvre personnelle de Leclerc (et ses forces « *gaullistes* », d'après la formule adoptée par les correspondances italiennes), qui s'est lui-même présenté devant la place en profitant d'une demande d'évacuation des blessés.

Koufra restait occupée, la responsabilité de la base aérienne étant transmise aux Anglais, qui veillaient d'en haut sur le bon déroulement de l'opération par l'emploi de ses bombardiers légers Blenheim, qui avaient surclassé la faible défense antiaérienne italienne.

Cette entreprise militaire des FFL est liée surtout, au-delà du stricte fait d'armes, au « *serment de Koufra* » prêté par Leclerc et ses hommes, ce qui a contribué à conserver la mémoire de l'épisode de guerre³⁵¹.

Le TSL italien s'était alors réduit d'un point de vue administratif et territorial.

L'organisation politique et administrative du Sahara libyen avait finalement subi des changements par l'augmentation du numéro des militaires italiens, suite au début des actions de guerre³⁵². La nouvelle disposition était complétée par la formation des bureaux

³⁵¹ FRÉMEAUX J., 2012, *Notes sur l'occupation française au Fezzan*, OUANNES M., DENIEUIL P. N, *op. cit.*, p. 67-68. Voir également sur l'épisode le point de vue italien, RAINERO R. H., 2010, *Le « serment de Koufra » : regards italiens sur la Campagne saharienne de Leclerc*.

³⁵² La population italienne résidant au Sahara libyen avait doublé entre 1938 et 1940, selon les données que nous avons recueillies. En 1938, on comptait 126 Italiens au Sahara, tandis qu'en décembre 1940, le nombre de citoyens métropolitains, probablement presque tous du milieu militaire, s'élevait à 256. ACS, MAI, b. 707, *Popolazione metropolitana residente Sahara Libico*. Voir également Annexe 6, p. 337.

détachés dans chaque sous-commandement siège de la garnison militaire permanente, et dans chaque « *stazione* » des CC.RR. Une série de bureaux détachés ayant la tâche de coordonner le déroulement des affaires civiles et politiques voyaient le jour à l'intérieur des quatre subdivisions sahariennes restantes : Brak, Mourzouk, Ghat et Hun.

Deux bureaux étaient placés sur le territoire de Hun, à Abu Nujaym et Zella ; deux autres se situaient à Berghin et Sebha, dans le secteur du sous-commandement de Brak.

À l'intérieur de la zone du sous-commandement de Ghat étaient créées celles de Bend Beja, Oubari et Serdeles. Enfin, le long du territoire du sous-commandement de Mourzouk, les Italiens en installaient trois à al-Qatrun, Oum al-Araneb et Zuila.

L'œuvre de ces petits offices de délégation militaire, dirigés par le commandant de la garnison ou par un carabinier directement au service du responsable militaire du sous-commandement, s'était révélée particulièrement utile, afin d'appliquer de manière rigoureuse l'action de rationnement des denrées et des tissus des populations administrées, le contrôle des marchés et notamment exécuter une politique de gestion unitaire de la part de chaque subdivision saharien envers les habitants, venant à bout du complexe fractionnement territorial et évitant de laisser la gestion des espaces hors des sièges du commandement uniquement aux fonctionnaires indigènes³⁵³.

Les rapports dont nous parlons, retrouvés auprès de l'ASDMAE et transmis par les officiers chargés des bureaux des Affaires civiles et politiques, indiquaient, pour chaque commandement, la situation de la progression économique, politique et administrative du territoire ainsi que l'état d'avancement du projet d'exploitation du territoire fertile.

Les militaires italiens devaient communiquer aux supérieurs le développement de la production agricole, l'avancement de l'implantation artificielle des palmes et des plantes dans les jardins, notifier le pourcentage de la production zootechnique, notamment sur l'abattage des pièces de bétail, informer sur l'évolution des travaux d'infrastructures et sur la situation politique et administrative de chaque sous-commandement.

L'autosuffisance du Fezzan et d'al-Djoufrah devaient garantir, d'un point de vue structurel, le maintien des garnisons, compte tenu soit de l'augmentation du nombre des militaires italiens suite à la situation de guerre, que de la difficulté d'obtenir des

³⁵³ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, *Governo Generale della Libia, prot. N. 211650, Tripoli 1 agosto 1942, Notiziario Informazioni mese di Luglio 1942-XX*, p. 8.

ravitaillements depuis le versant septentrional. Par cette action on devait également pourvoir rassasier la population régionale, utilisée comme main d'œuvre.

La plupart de la récolte des produits agricoles et de l'élevage devait être conduite aux magasins des garnisons, de manière à ravitailler les militaires.

Les hommes venaient employés dans le cadre de la valorisation agricole, en travaillant la terre, en soignant les palmiers pour la production des dattes, en appliquant un entretien régulier ou exceptionnel des voies de communication ou en recueillant les eaux des puits. Les femmes, notamment celles qui vivaient à al-Qatrun et Tajarhi, produisaient des nattes, des paniers de palme, des assiettes et sous-assiettes de fibre³⁵⁴.

Certains groupes étaient déplacés de leur zone d'origine pour des raisons militaires et étaient utilisés par les Italiens pour travailler. C'était le cas de 360 indigènes qui vivaient dans les montagnes des Harugi, un massif de la Syrte méridionale, situé au nord-ouest de Zella, qui furent contraints de partir en direction de Oum al-Abid, un petit village situé au nord-est de Sebha.

Un document d'archives de l'ASDMAE daté de 1942 et signé par le capitaine Landri, commandant de la garnison italienne du Ouadi al-Chaty, soulignait comment ces gens se trouvaient dans un état de grande faim. Quatre-vingts hommes de ce groupe étaient utilisés dans un premier temps pour les travaux routiers dans le village mentionné, les restants dans la valorisation agricole de l'oasis de Sebha³⁵⁵.

Suite à d'autres dispositions prises par les carabinieri royaux de la station de Hun, ces populations sont ensuite déplacées dans le village d'al-Zighen, de manière à les employer dans d'autres activités de travail surveillé.

Les femmes étaient utilisées pour le tissage de la laine et pour confectionner des couvre-chefs. Les hommes étaient quant à eux employés dans de nouveaux chantiers routiers, pour la pollinisation des palmes et la récolte des céréales, ou pour le ravitaillement du bois en tant que combustible pour le compte de la garnison militaire de Sebha³⁵⁶.

³⁵⁴ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 123, 23 marzo 1942-XX, *Comando Sottozona Militare di Murzuch, Notiziario trimestrale*. La production des produits manufacturés par les femmes d'al-Qatrun cessa officiellement en novembre 1942, suite à l'absence des couleurs rouge, vert et jaune sur le marché. ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 17/3, *Gruppo speciale dei carabinieri reali del Sahara Libico, Ufficio Comando, Notiziario Informazioni mensile, 18 novembre 1942-XX, p. 2*.

³⁵⁵ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 227, 22 marzo 1942-XX, *Comando Sottozona Militare dello Sciati, Notiziario mensile economico politico mese di marzo 1942-XX*.

³⁵⁶ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 311, 20 aprile 1942-XX, *Comando della Sottozona Militare di Brak, Notiziario mensile economico politico mese di aprile 1942-XX*.

À l'intérieur du territoire de la garnison italienne de Brak le sous-commandement avait adopté une disposition économique supplémentaire : chaque producteur devait verser aux magasins de subsistance 6 % de la récolte du grain au prix de 300 liras italiennes par quintal, y compris des frais de transport pour se rendre aux magasins.

Cela avait provoqué de fréquents mécontentements de la part des agriculteurs, normalement considérés de nature douce, disciplinée et travailleuse par des soldats italiens³⁵⁷. Dans son ensemble, les habitants du Fezzan et d'al-Djoufrah, notamment les sédentaires, étaient considérés, par les militaires, comme très obéissants aux ordres qu'ils recevaient.

Désormais entièrement isolés du reste de la population (des gens de la zone côtière comme des personnes qui vivaient à l'extérieur des frontières libyennes), ils ne posaient aucun problème politique et religieux aux militaires, car ils se désintéressaient des questions de la guerre, se limitant à résoudre, par le travail assidu dans les jardins et les palmeraies, des problèmes plus élémentaires tels que leur alimentation et leur habillement³⁵⁸.

Afin d'augmenter la production agricole, les militaires italiens utilisaient parfois les prisonniers libyens en tant que main d'œuvre. Un document d'archives de l'ASDMAE daté du 18 novembre 1942, cité auparavant, se réfère à la présence d'un établissement de réadaptation sociale pour Libyens, en italien « *Stabilimento di riadattamento sociale per Libici* ». Cette structure se trouvait au début à Wau al-Kabir, un village situé à sud-est de Mourzouk, et les personnes qui s'y trouvaient venaient pour travailler la terre³⁵⁹.

Ensuite, les hôtes de l'établissement étaient transférés à Hun, quartier général de l'administration italienne au Sahara : le but, en les faisant reculer depuis la zone de Wau al-Kabir, l'un des probables fronts de la guerre, était d'en exploiter la force de travail pour augmenter la production agricole de l'oasis de Hun, selon les exigences de l'importante présence militaire italienne qui s'y établit³⁶⁰.

Le projet de valorisation territoriale peut être considéré comme la dernière trace de la présence de la colonisation italienne au Fezzan et au Sahara libyen. Les troupes fascistes avaient alors perdu le contrôle de la Libye, malgré les renforts obtenus en 1941 par l'envoi des *Afrikakorps* allemands commandés par le général Erwin Rommel (1891-1944) et la

³⁵⁷ Ibid.

³⁵⁸ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, *Governo Generale della Libia, Notiziario Informazioni mese di agosto 1942-XX*, p. 8.

³⁵⁹ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 17/3, cit, p. 3.

³⁶⁰ ASDMAE, Dir. Gen. AA. PP., El. 2 cart. 30, prot. N. 5027, 22 novembre 1942-XX, *Notiziario Informazioni del mese di novembre 1942-XX*, p. 2.

tentative de contre-attaquer les troupes anglaises, qui avaient occupé la Cyrénaïque la même année.

Le 23 octobre 1942, sous le commandement du général Bernard Montgomery (1887-1976), la VIII^e armée britannique lançait l'attaque décisive, en détruisant la plupart des forces ennemies : les militaires de l'Axe qui restaient sur place, environ 25 000 soldats italiens et 10 000 allemands avec une dizaine de chars d'assaut, étaient contraints de fuir vers ouest.

À la retraite des troupes italo-allemandes succède la définitive occupation des Alliés en Libye. Tripoli est occupée le 23 janvier 1943, tandis que les dernières forces de l'Axe franchissent la frontière libyo-tunisienne. Quelques jours après, aux environs de Tarhuna, une ville située à 80 km au sud-est de Tripoli, la jonction est faite entre les troupes anglaises et celles de la France Libre, commandées par le général Leclerc, qui avaient achevé l'occupation du Fezzan³⁶¹.

L'offensive des militaires français dans la région saharienne occidentale avait commencé au début de 1943 par l'emploi de 355 Européens, 2713 indigènes et 440 véhicules.

Le 6 janvier, ils s'emparaient d'abord de Mourzouk, qu'ils trouvaient évacuée, puis de l'ensemble du Fezzan, qui était placé sous le commandement du colonel Delange, installé à Sebha, rebaptisé Fort-Leclerc, avec le titre de gouverneur militaire.

Le 25 janvier, les méharistes du capitaine Faugère, rejoint par les troupes de Delange, occupaient sans coup férir Ghat, et trois jours après, le 28 janvier 1943, les FFL commandées par le lieutenant D'Abzac précédaient les méharistes à Ghadamès, qui tombait après la retraite des Italiens³⁶². La guerre en Libye se termina en février 1943, même si le cessez-le-feu fut proclamé officiellement pendant le mois de mai. Au Fezzan, une nouvelle administration militaire européenne vit le jour.

³⁶¹ CRESTI F., CRICCO M., 2012, *Storia della Libia*, cit, p. 127-128.

³⁶² FRÉMEAUX J., 2012, *cit*, p. 68-69.

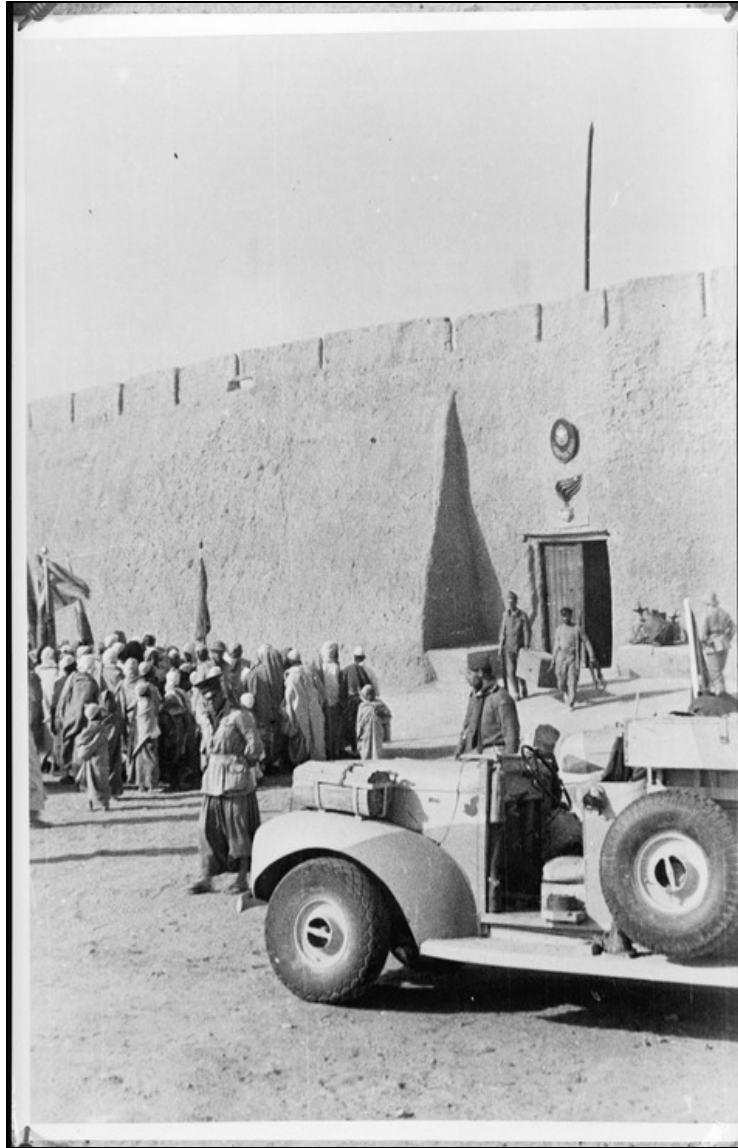


Figure 50. La prise de Traghan, au Fezzan, en janvier 1941 par les troupes françaises soutenues par les contingents anglais et néozélandais. À noter le symbole des CC. RR. italiens à l'entrée du fort

(Scene at Traghan which surrendered to NZ, English and French patrols. New Zealand. Department of Internal Affairs. War History Branch : Photographs relating to World War 1914-1918, World War 1939-1945, occupation of Japan, Korean War, and Malayan Emergency. Ref : DA-00876-F. Alexander Turnbull Library, Wellington, New Zealand. <http://natlib.govt.nz/records/23205526>)



Figure 51. Les généraux Leclerc et Montgomery
(MOYNET P., 1944, *L'épopée du Fezzan*, p. 40)

Troisième Partie

Le « Territoire du Fezzan-Ghadamès » et la gestion administrative de la France (1943-1951)

Après la conclusion de la Seconde Guerre mondiale, le Sahara libyen connaît le passage d'une administration militaire coloniale européenne à l'autre. Par cette troisième et dernière partie, nous nous proposons de décrire le développement du deuxième modèle colonial militaire au Fezzan, celui de la France. Au début de 1943, la reprise des opérations militaires franco-anglaises conduit à la conquête définitive du territoire libyen. Le 26 janvier, la jonction de Tarhuna, aux environs de Tripoli, entre les FFL, montées du Tchad à l'assaut du Fezzan avec la VIII^e armée britannique, représente le « passation de pouvoir » qui marque la fin de la période coloniale italienne en Libye et initie une nouvelle gestion transitoire européenne dans le pays maghrébin.

En Libye, une administration militaire gérée par la France et le Royaume-Uni est établie, suivant les traces de la guerre. Les troupes anglaises prennent possession de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine, de même que les Français occupent le Fezzan et la région de Ghadamès.

La rencontre tripolitaine entre Leclerc et Montgomery redonne un rôle plus important aux FFL, dans le but de relancer son effort militaire. Jacques Frémeaux affirme que celle-ci, devenue « *Force L* » et ré-équipée de matériel britannique, reçoit des renforts motorisés et blindés qui accroissent sa mobilité. Portée à 5000 hommes, elle participe, à la gauche de la VIII^e armée britannique, aux derniers combats de la guerre au désert de mars 1943, destinés à enfoncer les défenses réorganisées par les forces de l'Axe sur la ligne Mareth.

Cette ligne de défense fortifiée, érigée par les Français au Sud tunisien avant l'éclatement de la guerre pour empêcher une éventuelle offensive italienne, avait été occupée de manière temporaire par les Allemands et les Italiens comme base de contre-attaque. Après avoir résisté à de puissantes offensives allemandes, les « *forces L* » peuvent faire leur entrée victorieuse dans Gabès le 29 mars 1943.

De leur côté, les troupes américaines présentes en Tunisie, affectées au deuxième corps d'armée sous le commandement du général George Smith Patton (1885-1945), avaient déjà repris le contrôle de Gafsa le 17 mars, à l'aide des troupes françaises du général Boisseau.

Ils suppriment toute menace vers l'ouest, en déclarant la fin la guerre au Sahara³⁶³.

Lorsque Leclerc atteint la Méditerranée, il ne laisse pas derrière lui le simple souvenir d'une belle campagne, à la suite de laquelle rien ne subsistait du passage des colonnes françaises à travers le Sahara.

Le Fezzan, placé sous commandement militaire depuis janvier 1943, reste au contraire occupé et administré par des officiers français, comme la Tripolitaine et la Cyrénaïque le sont par les Anglais.

L'intention du chef de la France libre devenue combattante, ce terme ayant remplacé le précédent en juillet 1942³⁶⁴, est que cette région représente « *la part de la France dans la bataille d'Afrique*³⁶⁵ ». Par ailleurs, De Gaulle avait opéré de savantes distinctions entre les succès militaires français observés jusqu'alors : « *En Érythrée, en Éthiopie, en Libye, la France Libre avait lutté. Au Fezzan, elle a conquis* ». Dans ses mémoires, il ne dissimule pas ses ambitions : « *La conquête du Fezzan, écrivait-il, mettrait entre nos mains un gage pour le règlement ultérieur du destin de la Libye* ». ³⁶⁶

La nouvelle gestion militaire de la France au Fezzan rentre dans le cadre d'une question internationale plus ample. L'Italie avait perdu toutes ses colonies suite à la défaite militaire, mais cela ne sera ratifié que quelques années plus tard, lors des décisions du Traité de Paix de Paris le 10 février 1947. L'article 23 imposait à l'Italie de renoncer à titre définitif à l'ensemble de ses colonies, en confiant la tâche de trouver un accord de réglementation internationale aux quatre puissances victorieuses : Royaume-Uni, France, États-Unis, Union Soviétique. Cet accord aurait dû être finalisé un an après la ratification du Traité au plus tard ou, dans le cas contraire, par l'intervention de l'ONU³⁶⁷.

Les puissances victorieuses du second conflit mondial organisent, par conséquent, de fréquentes rencontres diplomatiques pendant la période 1947-1949, afin de régler l'avenir des anciennes colonies italiennes, sans cependant obtenir un accord.

Le Royaume-Uni, qui occupait *de facto* militairement les 70 % du territoire libyen, entendait favoriser le retour et l'affermissement de Muhammad Idris al-Sanusi, jusque-là exilé en Égypte, et utiliser son influence politique et religieuse notamment en Cyrénaïque.

³⁶³ FRÉMEAUX J. (2010), *Le Sahara*, cit, p. 214.

³⁶⁴ Ibid., p. 215.

³⁶⁵ MARTEL A. (1991), *La Libye*, cit, p. 180.

³⁶⁶ DE GAULLE C. (1954), *Mémoires de guerre*, t. 1, p. 250, FRÉMEAUX J. (2010), *Le Sahara*, cit, p. 215. Voir également JENNINGS E. (2014), *La France Libre fut africaine*.

³⁶⁷ MORONE A. M. (2008), *La Nuova Italia e le ex colonie nell'opera e nelle carte di Giuseppe Brusasca*, I sentieri della ricerca, n. 7/8, p. 205-206.

La France, par l'administration militaire fezzanais, se trouvait pour la première fois face au maintien d'une région qui lui avait été « *interdite*³⁶⁸ » historiquement par des ententes internationales, et qu'une partie avait essayé d'occuper dans un passé récent, pour consolider ses logiques d'empire sahariennes. Les États-Unis et l'Union Soviétique, de leur côté, souhaitaient jouer un rôle économique et politique influent.

Moscou, en particulier, soutenait les aspirations du nationalisme arabe naissant, tandis que Washington espérait installer des bases militaires sur le littoral. L'Italie post-fasciste, enfin, n'avait pas renoncé du tout à son ancien quatrième rivage impérial.

La communauté italienne, dont le nombre s'était réduit à 38 000 individus au début de l'occupation militaire anglaise, demeurait particulièrement active dans le secteur commercial et dans la bureaucratie libyenne, et constituait encore le cœur des ouvriers spécialisés, notamment dans le cadre des métiers urbains, de la mécanique d'automobile et des constructions³⁶⁹. Malgré les ententes formelles, l'objectif des gouvernements italiens républicains et anti-fascistes et de toutes les forces politiques sera celui d'obtenir la gestion des tutelles des anciennes colonies, sauf pour celles occupées pendant le fascisme, l'Éthiopie et l'Albanie, par une complexe action diplomatique³⁷⁰. L'Italie renoncera définitivement à la Libye le 18 mai 1949 seulement, après le rejet du compromis Bevin-Sforza, un accord anglo-italien, soutenu par la France, qui proposait à l'Assemblée générale de l'ONU une solution impériale partagée, en garantissant les aspirations indépendantistes libyennes par le maintien d'une administration préparatoire italienne en Tripolitaine, et celles de Londres et Paris respectivement sur la Cyrénaïque et le Fezzan³⁷¹. Concernant le parcours historique qui conduit la Libye à l'indépendance, deux périodes distinctes sont à considérer : une première phase, du début 1943 à l'automne 1949, relative à la réglementation des espaces de gestion administratifs franco-anglais envers les régions occupées et aux premières réunions interministérielles parmi les quatre puissances, qui ne produiront cependant aucune résolution positive. Cette étape sera suivie par une deuxième phase, plus brève, qui verra le jour lors des décisions de l'Assemblée générale de l'ONU de novembre 1949, visant à accélérer le processus d'indépendance de la Libye, qui devra être accomplie en janvier 1952 au plus tard.

³⁶⁸ MARTEL A. (2013), *Le Fezzan interdit*, op. cit.

³⁶⁹ CRESTI F., CRICCO M. (2012), *Storia della Libia*, cit, p. 134.

³⁷⁰ PASTORELLI P. (1987), *La politica estera italiana nel dopoguerra*, p. 124. Voir également MORONE A. M. (2010), *I custodi*, cit, p. 25-26.

³⁷¹ L'Italie se contentera d'être nommée puissance administratrice fiduciaire seulement en Somalie. Voir à ce sujet l'ouvrage récent de MORONE A. M. (2011), *L'ultima colonia. Come l'Italia è tornata in Africa, 1950-1960*.

La phase de transition, qui devait aboutir à l'indépendance du pays, sera caractérisée par la tentative du Royaume-Uni et de la France d'initier la population libyenne aux mécanismes des élections et à la participation politique, qu'on essayait de favoriser par la naissance de partis et d'associations. L'ONU surveillera la mise en place de tous les dispositifs nécessaires, en décrétant la naissance de la monarchie libyenne sénoussiste le 24 décembre 1951. Il s'agit là d'un cas de « *décolonisation planifiée* », selon les mots du Hollandais Adriaan Pelt, nommé deux années auparavant Haut-commissaire onusien pour la Libye³⁷². Contrairement aux pays maghrébins voisins tels que la Tunisie et l'Égypte, la Libye obtiendra l'indépendance seulement suite à l'action politique et diplomatique d'autres puissances coloniales, sous l'égide des Nations unies.

Les conséquences de la guerre influent sur le découpage du territoire libyen, et lors du début de l'administration militaire française, on peut à nouveau parler du Fezzan en tant qu'unité régionale séparée par rapport au reste du Sahara libyen, notamment d'al-Djoufrah et du désert sud-oriental de Koufra, qui passent sous administration anglaise.

Par contre, les troupes françaises se retrouvent à gérer un espace plus vaste sur le versant septentrional, par l'administration de la ville-oasis de Ghadamès, qui ne faisait pas partie de l'ancien « *Territorio militare del Sud* » italien.

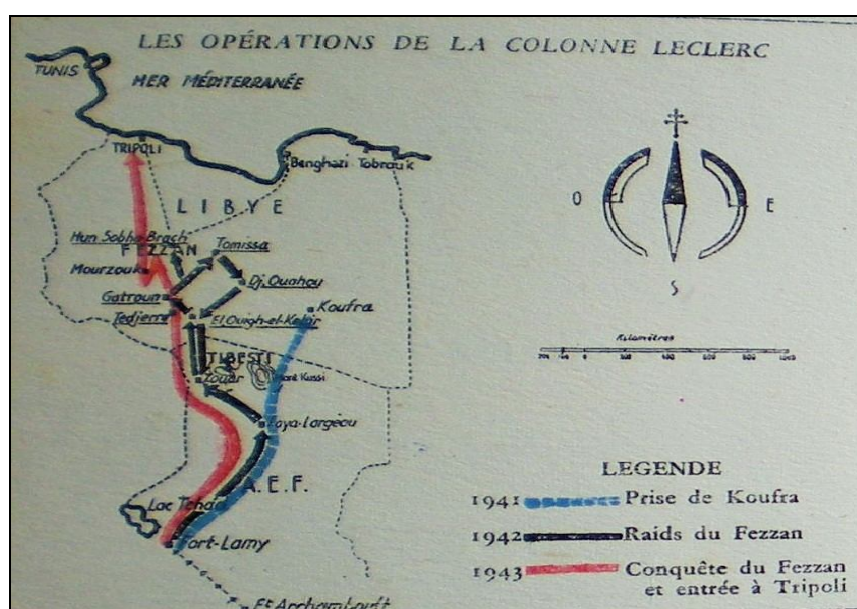


Figure 52. Les opérations militaires de la colonne Leclerc depuis l'AEF, 1941-1943

(MOYNET P. , 1944, *L'épopée du Fezzan*, p. 3)

³⁷² Voir PELT A. (1970), *Libyan Independence and the United Nations. A case of planned decolonization*.

En parcourant les deux moments-clés de l'histoire de la Libye de l'après-Seconde Guerre mondiale dont nous venons de parler, nous avons divisé cette partie en deux chapitres.

Dans le premier, qui couvre la période 1943-1949, il s'agira de comprendre, de la même façon que pour l'époque italienne, les modalités de gestion de l'administration française au Fezzan. Par l'emploi des documents d'archives et de la littérature scientifique, nous allons définir les éléments constitutifs de la nouvelle organisation des territoires fezzanais de la part des militaires français engagés sur place, à l'instar de sa structuration géographique et fonctionnelle.

Par le deuxième chapitre, qui couvre la période de la fin 1949 jusqu'à la proclamation de l'indépendance, le 24 décembre 1951, nous analyserons les changements que les décisions de l'ONU provoquent sur l'administration française et l'avenir du Fezzan à l'intérieur du futur État libyen monarchique.

1^{er} Chapitre. L'administration directe. La formation du « *Territoire du Fezzan-Ghadamès* » et la politique française des rattachements (1943-1949)

A. Démarquer les nouveaux espaces. Les limites géographiques de la nouvelle administration (1943-1945)

Une source française retrouvée aux ANOM nous aide à reconstituer cette première phase de la nouvelle gestion administrative coloniale au Fezzan. Il s'agit de l'instruction générale n. 1, relative à l'organisation militaire du Fezzan, aux pouvoirs et attributions du commandant militaire et délégué de la France combattante au Fezzan, signée par les généraux Leclerc et Montgomery lors de la jonction des troupes de Tarhuna de janvier 1943. Par Fezzan occupé par les Forces Françaises Combattantes, il fallait entendre l'ancien Territoire militaire du Sud Libyen à l'exclusion du Territoire des anciennes subdivisions d'al-Djoufrah, ayant leur chef-lieu à Hun, et de la région de Koufra, ayant comme chef-lieu al-Jaouf. Ces dernières recevaient un statut spécial, étant destinées à être administrées par l'armée britannique. Par Fezzan occupé par les Forces Françaises Combattantes on désignait par conséquent le territoire des anciennes subdivisions de Brak, Mourzouk et

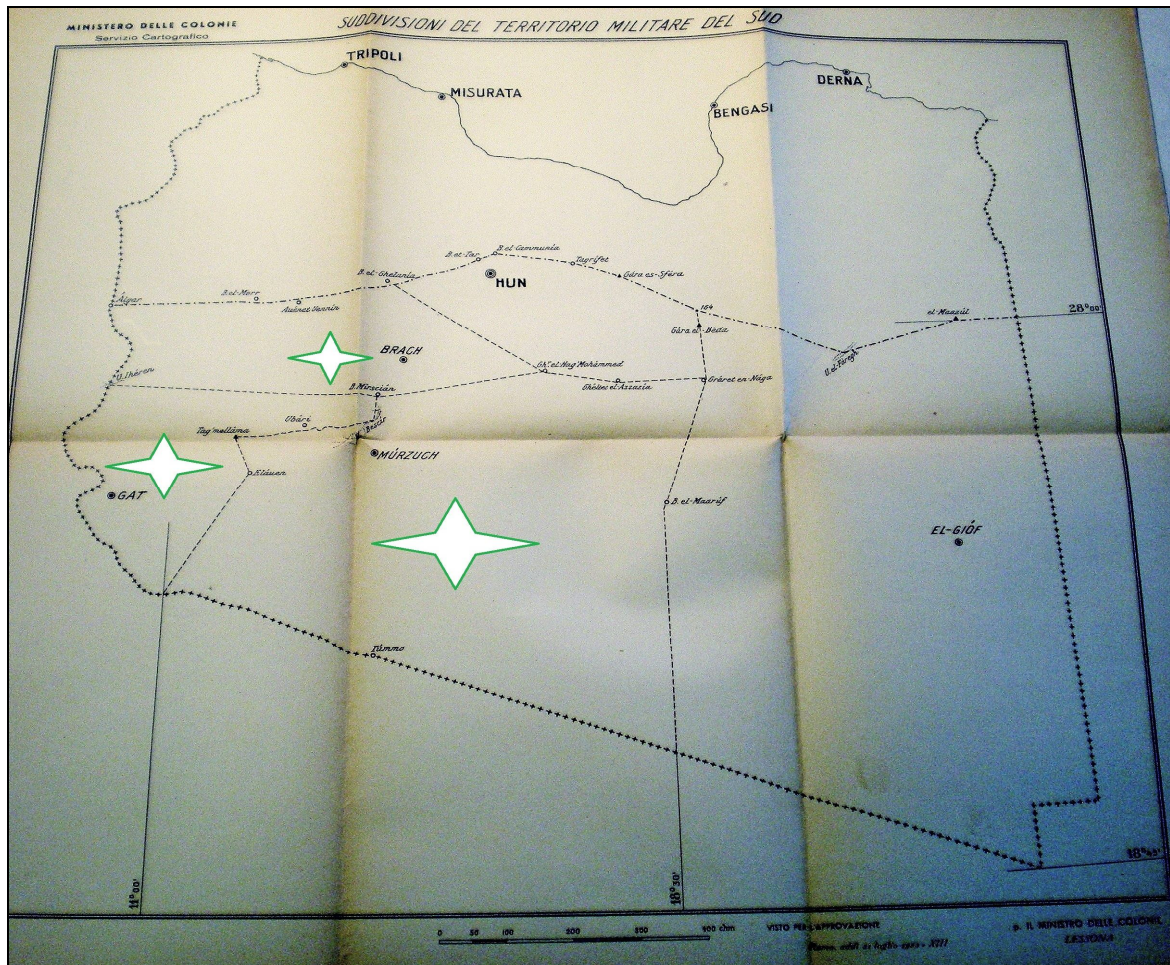


Figure 54. Les espaces occupés par les Forces Françaises Combattantes au Fezzan depuis janvier 1943, à partir des anciennes subdivisions territoriales italiennes
(ACS, MAI, b. 7, *Suddivisioni*, cit.)

Commentaire de la carte : nous avons indiqué par l'emploi de trois étoiles à quatre branches la partie du territoire des anciennes TMS-TSL italiens occupée par les Forces Françaises Combattantes, selon les instructions générales reçues. Comme nous l'avons déjà souligné, en plus des anciennes subdivisions fezzanais de Brak, Mourzouk et Ghat, les militaires françaises devaient organiser la gestion d'un espace plus étendu en direction du nord, compte tenu de l'occupation de Ghadamès et de ses environs, tels que la zone de Dirj et Sinaouen. L'historien tunisien Mouldi Lahmar souligne que le premier problème soulevé par les Français dès leur occupation du Fezzan a été la solution des querelles frontalières.

En effet, la région dont ils venaient de prendre le contrôle, selon le lieutenant Bernard Vernier, « ne présentait aucune unité géographique ni humaine³⁷⁴ ».

³⁷⁴ VERNIER B. (1944), *Le Fezzan*, p. 27 ; LAHMAR M. (2012), *Le Fezzan vu par les Français au lendemain de l'occupation*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 58.

C'est pourquoi les Français envoient, depuis Alger, à l'aide de l'Institut de recherches sahariennes (IRS)³⁷⁵ ou depuis Tunis à l'aide de l'Institut des Belles-lettres³⁷⁶, des experts afin de mieux étudier la composition géographique et économique du territoire, à la recherche des actions à mener. Robert Montaigne, dans la préface de l'ouvrage du Lt Vernier, soulignait qu'« *en tout pays, et au désert plus qu'ailleurs, où les vérités à saisir sont si ténues et si transparentes qu'elles échappent au premier regard, l'étude scientifique, l'étude complète, exhaustive, doit toujours précéder l'action*³⁷⁷ ». Célèbre a été la mission conduite par le géographe Jean Despois pendant les années 1944-1945, dont nous citons les conclusions ; celles-ci résument la vision politique et stratégique de la France au sujet des motivations qui conduirent au maintien d'une administration militaire au Fezzan : « *Par sa position entre la Tunisie, l'Algérie, l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale, le Fezzan est un trait d'union de l'Empire français. Il soude plus particulièrement l'Afrique du Nord et l'Afrique équatoriale. L'aérodrome de Sebha est un jalon d'une liaison assez directe entre Tunis, le Tchad, les diverses provinces de l'immense Afrique équatoriale et, plus loin encore, Madagascar*³⁷⁸ ». La proclamation n° 1 n'était pas jugée suffisante pour délimiter avec précision les zones d'influence franco-anglaises. Encore le 19 avril 1945, en répondant à une demande de renseignement du commandant du 19^e corps d'Armée d'Inspection des Territoires du Sud algérien, le gouverneur militaire du TFG, le chef de bataillon du service des Affaires indigènes d'Algérie Robert Thiriet, qui avait remplacé à Sebha le lieutenant-colonel Raymond Delange (1898-1976) en octobre 1943³⁷⁹, affirmait ne posséder aucun document officiel prouvant qu'un accord était intervenu entre les chefs militaires intéressés pour fixer les limites des zones d'occupation des forces françaises en anglaises³⁸⁰.

Selon le chef de bataillon Thiriet, les termes de la proclamation n° 1 devaient être bien vite modifiés suite à la conquête rapide de la Tripolitaine entraînant deux faits nouveaux :

³⁷⁵ L'IRS fut créé en tant qu'unité spécifique de l'Université d'Alger le 20 juillet 1937.

Voir à ce sujet DESPOIS J. (1958), *L'Institut de Recherches sahariennes et les Sciences de l'Homme*, Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, vol. 13, N. 3, p. 523-526, ou en ligne par le lien suivant : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1958_num_13_3_2760.

³⁷⁶ Voir l'ouvrage de LETHIELLEUX J. (1946), *Le Fezzan, ses jardins, ses palmiers. Notes d'ethnographie et d'histoire*.

³⁷⁷ VERNIER B. (1944), *op. cit.*, préf. Voir également LAHMAR M. (2012), *op. cit.*, p. 55.

³⁷⁸ DESPOIS J. (1946), *Mission scientifique au Fezzan (1944-1945)*, Géographie humaine, t. III, p. 240. Voir également LAHMAR M. (2012), *op. cit.*, p. 62.

³⁷⁹ Lors du remplacement entre le lieutenant-colonel Delange et le chef de bataillon Thiriet, la dénomination du « *gouverneur militaire du Fezzan* » remplace celle de « *commandant militaire* ». Cela dans le cadre de la normalisation administrative. ANOM, GGA, 29H15, *Forces Françaises Combattantes*, N° 54/ Sebha, 21 juin 1943, et ANOM, GGA, 29H15, *Le Général commandant en chef, État-major général « Guerre », Direction du Personnel*, N° 12.863, E. M. G. G/P/IN, *Avis de mutation du 28 septembre 1943*.

³⁸⁰ ANOM, GGA, 29H15, Territoire du Fezzan-Ghadamès, N° 417/AI/1, 29 avril 1945, *Limites territoriales du Territoire du Fezzan-Ghadamès*.

- Les unités algériennes du Front oriental saharien s’emparaient de la région de Ghat-Serdeles, ce qui provoqua par conséquent son rattachement immédiat aux Territoires du Sud algérien, par une décision du général Giraud.
- La colonne du général Leclerc, poursuivant son avancée, occupait bientôt Dirj, Sinaouen et Ghadamès d’une part, al-Schwarif et Mizda d’autre part, arrivant à Hun avec quelques heures de retard sur les Anglais.

Les droits de conquête sur al-Schwarif et Mizda ne sont pas maintenus, pour un motif que le militaire français ignore. Le Territoire du Fezzan géré par la France comprenait alors, par rapport à l’ancienne réglementation territoriale italienne :

- La subdivision de Ghadamès
- La subdivision de Brak
- La subdivision d’Oubari
- La subdivision de Mourzouk
- Une partie de la subdivision de Ghat

Les anciennes subdivisions d’al-Djoufrah et d’al-Jaouf demeuraient sous le contrôle des alliés anglais. Thiriet affirme qu’à Tripoli, lors de la jonction définitive, des accords verbaux sont probablement intervenus entre les généraux Leclerc et Montgomery pour fixer dans quelles conditions pouvaient être effectuées l’occupation et l’administration des deux zones d’influence. Le nouveau gouverneur militaire du Fezzan remarquait cependant que le commandement français avait obtenu une complète autonomie vis-à-vis de son homologue britannique concernant l’organisation civile du Territoire fezzanais³⁸¹.

Le TFG dispose par conséquent d’un budget autonome, dont l’ordonnateur est le gouverneur militaire³⁸². Ensuite, la région ayant été placée sous la gérance de l’Algérie, il avait paru nécessaire de déterminer de manière plus précise les limites indiquées par le général Leclerc afin que les chefs de subdivision fussent bien renseignés sur les zones dans lesquelles aurait à s’exercer leur activité.

³⁸¹ Ibid.

³⁸² ANOM, MÉcAA, 81F986, *Réponses aux questions posées par le lieutenant Betbeder.*

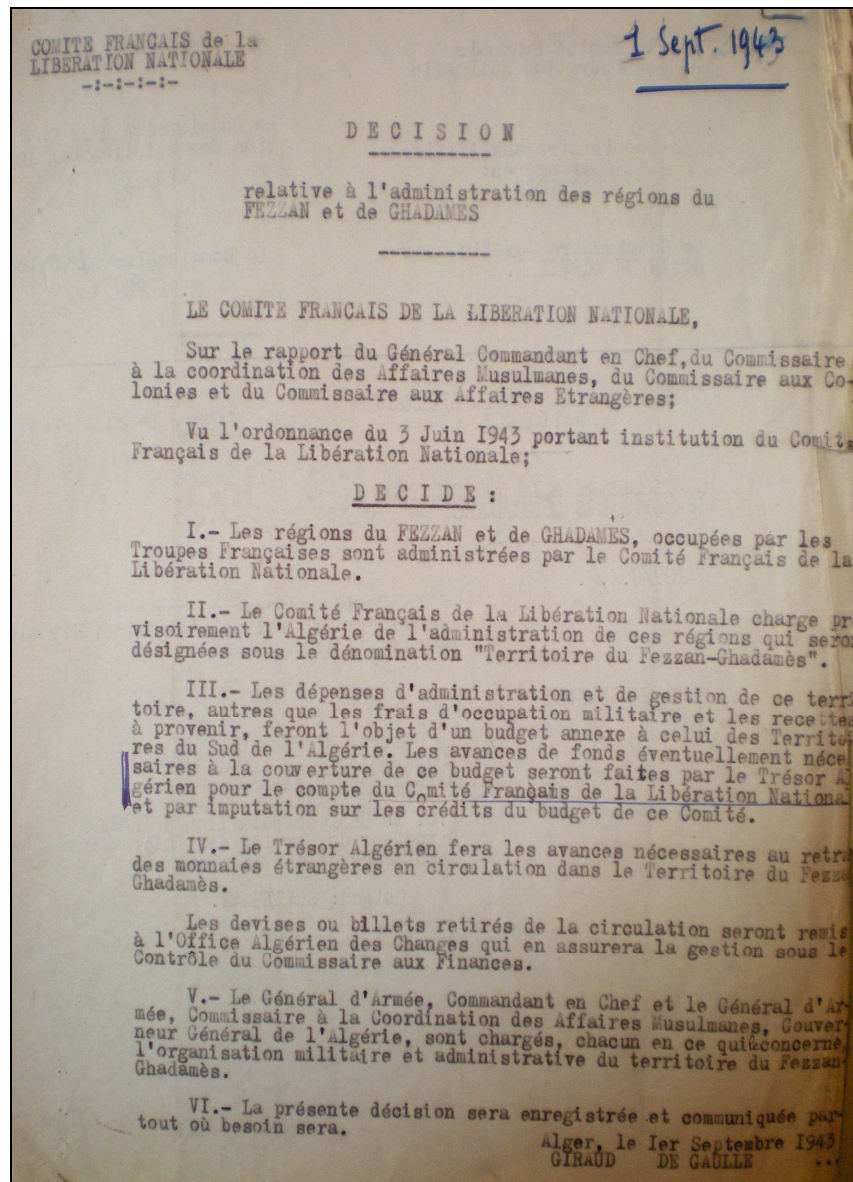


Figure 55. Copie de la décision relative au rattachement algérien des régions du Fezzan et de Ghadamès, signée par les généraux Leclerc et Giraud le 1^{er} septembre 1943

(ANOM, MÉCAA, 81F986, *Situation politique du Fezzan, surveillance 1943-1953, Fezzan année 1943-44-45, Comité Français de Libération Nationale, décision relative à l'administration des régions du Fezzan et de Ghadamès, 1^{er} septembre 1943*)

Par cette décision, le TFG est donc rattaché administrativement et financièrement au Sud algérien, même si, au début de l'occupation, entre février et mars 1943, le général Leclerc aurait souhaité mieux marquer la dimension doublement coloniale de la campagne de conquête de la région saharienne. Le Fezzan avait été effectivement occupé par des troupes de l'AEF, ce qui avait poussé Leclerc à demander l'adoption de la monnaie en cours de cette colonie dans le nouveau territoire administré.

Cependant, deux mois après leur introduction, le premier commandant militaire du Fezzan, le lieutenant-colonel Raymond Delange et le fonctionnaire chargé du dossier financier, René Pleven, affirmaient que la décision d'introduire au Fezzan ces billets avait provoqué une véritable paralysie, parce qu'ils étaient refusés partout, soit par des commerçants soit par des militaires français.

La question est réglée à l'automne 1943, quand Félix Éboué, gouverneur de l'AEF, déclare que « *ni Koufra ni le Fezzan n'intéressent l'AEF, soit au point de vue économique, soit au point de vue politique* ». Tout en reconnaissant l'importance du Fezzan, et souhaitant même qu'il reste français, il suggérait de le rattacher complètement au Sud algérien, ce qui adviendra³⁸³.

Dans le rapport, le gouverneur Thiriet décrivait les limites territoriales comme elles figuraient dans l'instruction sur l'administration de la région approuvée et rédigée par le gouverneur-général de l'Algérie. Les limites étaient en principe celles des anciennes subdivisions de Ghadamès, Brak, Mourzouk et une partie de celle de Ghat.

Une fois l'occupation réelle, les militaires français ont essayé en vain de rechercher des traces écrites sur la présence coloniale de l'Italie fasciste, mais dans tous les postes, les archives avaient été plus ou moins détruites ; deux documents seulement, concernant des renseignements sur les anciennes limites, ont pu être retrouvés. Le premier document était un recueil des décrets ministériels datés du 31 juillet et du 6 août 1935, approuvant la répartition des provinces de la Libye en circonscriptions et la répartition du « *Territorio militare del Sud* » en sous-commandements ou « *sottozone* ».

Force est de constater que, dans le décret du 6 août 1935, l'oasis de Ghadamès n'est considérée que comme une « *résidence rattachée à la circonscription de Nalout dépendant elle-même du Commissariat provincial de Tripoli* ». Selon Thiriet, c'était sans doute ce fait qui avait poussé, à un certain moment, les Anglais à penser pouvoir l'occuper³⁸⁴.

Le deuxième document se référait à une carte physique et politique de la Libye à l'échelle 1/3 000 000, dont l'édition avait été retardée jusqu'en avril 1941.

Malheureusement, cette carte ne faisant pas partie de la récolte documentaire, nous nous contentons ici d'en faire une brève description. Cette carte fournit la limite administrative entre les provinces de la Libye du Nord et du TMS. Elle précise que Ghadamès se trouvait à l'intérieur de la macro-région saharienne de l'Italie fasciste, contrairement aux dispositions ministérielles.

³⁸³ JENNINGS E. (2014), *op. cit.*

³⁸⁴ ANOM, GGA, 29H15, N° 417/AI/1, *cit.*

Cependant, les modifications apportées aux décrets de 1935 n'étaient pas connues et les limites des sous-commandements n'étaient pas indiquées sur la carte.

Quoi qu'il en soit, si on tient compte des limites fixées en 1935 pour les subdivisions d'al-Djoufrah et al-Jaouf, ce document d'archives, en provenance des ANOM, nous aide à définir les espaces administratifs du nouveau Territoire militaire fezzanais géré par la France.

Pour ce qui est, au nord, de la limite administrative entre la Province de Tripoli et le TMS, en partant de Bir Zar sur la frontière libyo-tunisienne, le tracé se dirigeait vers l'est et passait par Bir Allag, Ghormet et Rsciada, Bir en-Nachla, Bir Bou el-ghorab.

De ce point, empruntant les limites approximatives du sous-commandement d'al-Djoufrah, elle suivait la route de Mizda à Brak jusqu'à l'intersection du 14^e méridien et du 30^e parallèle.

Elle descend le 14^e méridien jusqu'à la hauteur de Bir Oum el-Ageram et, vers l'est, gagne Bir al-Ghelania (point fixé dans le décret de 1935). S'infléchissant nettement vers le sud-est, elle passe par Bir el-Gaf et Graret Hadj Mohamed, et atteint le 18^e méridien légèrement à l'ouest de Gueltet al-Azizia ; ces deux derniers points sont également fixés par le même décret.

À l'est, la limite régulière entre les sous-commandements d'al-Jawf et de Mourzouk passe par le 18^e méridien et aboutit, au sud, à Bir al-Maaruf. Cependant, comme cette région est particulièrement déserte, il y a lieu de s'en tenir à une limite géographique bien nette et, de Gueltet à al-Azizia, de descendre le 18^e méridien jusqu'à sa rencontre avec la frontière de l'AEF telle qu'elle existait avant les accords de Rome de 1935, qui ont été dénoncés en 1938. Au sud, la limite suit les frontières de l'AEF et de l'AOF jusqu'au 12^e méridien. À l'ouest, elle remonte le 12^e méridien jusqu'à son intersection avec le 26^e parallèle. De cette intersection, elle se dirige, en direction nord-ouest, vers Tin Ihedan, sur la frontière libyo-algérienne, laissant ainsi au Territoire des Oasis la zone de Ghat-Serdeles. Ensuite, de Tin Ihedan, elle emprunte les frontières libyo-algérienne et libyo-tunisienne jusqu'à Bir Zar. Le tracé de cette limite, dans les zones le plus souvent désertiques, n'étant qu'indicatif, il était probable que les autorités supérieures y apportent des modifications dans l'exposé des droits qu'elles avaient à faire valoir, au moment de la discussion du traité de paix, au profit de l'Algérie, de l'AEF ou de l'AOF. Cependant, selon Thiriet, toutes ces limites ont été toujours respectées, dans leur ensemble, par les autorités des deux zones

administrées³⁸⁵. Les cartes que nous proposons au-dessous, en provenance des ANOM et de l'ADAE-LC, montrent les espaces et les confins du TFG, et la limite nord-occidentale entre les territoires militaires occupés par la France et l'Angleterre (zone de Ghadamès).



Figure 56. Les limites et les pistes du TFG

(ANOM, GGA, 29H18, *Croquis schématique des Pistes du Fezzan*, Gt. Militaire)

³⁸⁵ Ibid.

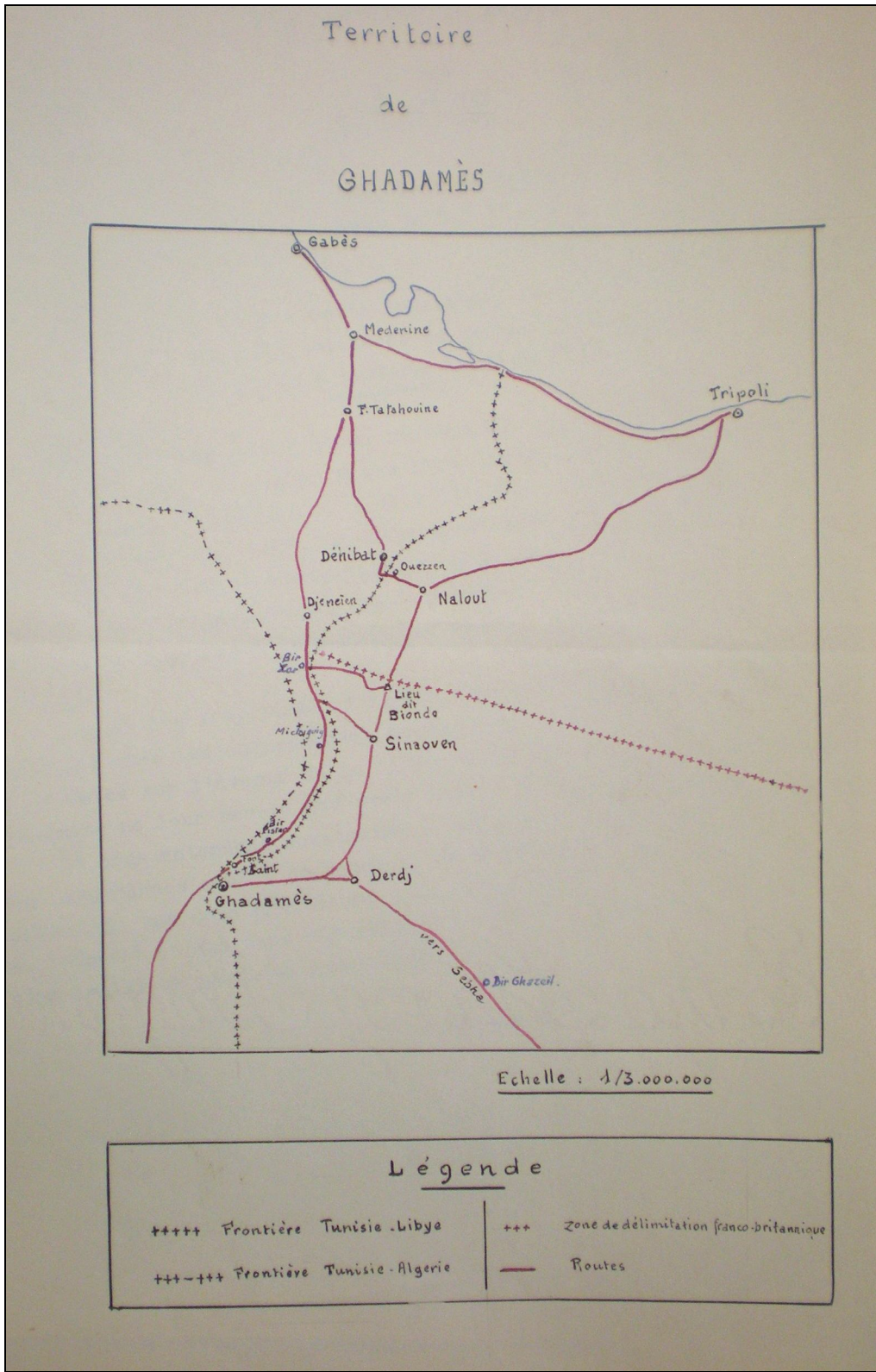


Figure 57. Limites du Territoire de Ghadamès suite aux accords franco-britanniques
 (ADAE-LC, Afrique Levant, sous-série anciennes colonies italiennes, 36QO37, *Note sur l'intérêt militaire du Territoire de Ghadamès*)

Mouldi Lahmar se demandait encore où commençaient les frontières du Fezzan, où elles se terminaient et comment on pouvait les identifier. Les militaires français avaient d'abord passé en revue l'ensemble des accords conclus entre la France et l'Italie qui avaient arrêté, ne serait-ce que d'une manière imprécise, les frontières occidentales du Fezzan, tout en mentionnant que les frontières méridionales étaient restées floues depuis l'époque ottomane.

Le Fezzan historique, de l'avis des études françaises, s'étendait à l'intérieur du Sahara algérien pratiquement jusqu'au territoire des Haoussa au Niger et jusqu'au Tchad. Côté nord et côté est, il leur avait fallu inventer des frontières dénuées de sens sauf lorsqu'il s'était agi de délimiter les zones d'influence entre eux et les Anglais qui s'étaient emparés de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine.

Côté est, les autorités françaises avaient dû rapidement reconnaître l'influence britannique sur la région de Koufra. Cependant, leur contrôle du Nord du Tchad, où se déployaient les Tebou, les avaient encouragés à considérer la région du Tibesti, située au sud-ouest de Koufra, comme la frontière sud-est du Fezzan, renonçant en même temps à plusieurs régions des Tebou qui étaient à proximité des oasis de Koufra, tombées sous influence britannique.

Concernant les frontières nord, les Français s'étaient référés au 18^e parallèle qui positionnait Ghadamès, Dirj, Sinaouen, et une grande partie de l'Hamada al-Homra au sein de ce qu'ils considéraient comme le Fezzan, évitant ainsi l'intégration de la plaine d'al-Djoufrah, et de ses trois oasis de Sokna, Hun et Ouaddan dans l'espace fezzanais, dont ils étaient en train de dessiner les contours.³⁸⁶

B. L'organisation administrative du Territoire par la France, 1943-1949

Dès leur installation dans la région, les forces françaises procédèrent à la restructuration administrative de la province, en organisant les territoires qu'elles contrôlaient. Le chef de bataillon Maurice Sarazac, gouverneur militaire du Fezzan depuis la moitié de 1947, définit cette première période d'occupation au Fezzan comme « *une forme d'administration directe, de même que sous l'occupation italienne*³⁸⁷ ».

Le TFG a été rattaché administrativement à la direction des Territoires du sud du gouvernement général de l'Algérie.

³⁸⁶ LAHMAR M. (2012), *op. cit.*, p. 58.

³⁸⁷ ANOM, MÉcAA, 81F986, *Réponses*, cit.

Le TFG dispose cependant, comme nous l'avons déjà remarqué, d'un budget autonome dont l'ordonnateur est le gouverneur militaire du Territoire.

La division administrative a été maintenue telle qu'elle existait sous le régime italien, compte tenu de ce que, d'une part, le siège du TFG se trouvait à Sebha au lieu de Hun, cette dernière région étant sous influence britannique, et d'autre part que la région de Ghat-Serdeles avait été rattachée au Territoire des Oasis, l'une des provinces sahariennes des Territoires du Sud algérien³⁸⁸.

La région de Ghat-Serdeles formait par conséquent, avec Djanet et Fort Polignac, une annexe de ce territoire, l'annexe des Ajjer avec Ghat comme chef-lieu. Le premier objectif stratégique des militaires français avait été la réalisation de l'unité géographique et administrative de cette confédération targuie.

Un gouverneur militaire, nommé par décret du ministre de l'Intérieur avec accord du ministre de la Guerre, administrait l'ensemble du territoire depuis son quartier général de Sebha, rebaptisée Fort-Leclerc, suivant les directives qu'il recevait du gouverneur-général de l'Algérie. Il rendait compte de ses actes à cette haute autorité. Le gouverneur militaire avait pour attributions d'assurer le gouvernement et la bonne administration du pays, l'occupation militaire du territoire et l'exercice normal du droit de souveraineté, auparavant dévolu à l'Italie, en attendant que le statut du pays soit défini par le traité de paix. En outre, il devait assurer la sécurité des troupes d'occupation et le maintien de l'ordre public.

Le gouverneur militaire s'engageait également à signer les proclamations et exerçait, avec ses subordonnés, les pouvoirs administratif, exécutif, politique et judiciaire. Il pouvait correspondre directement avec les autorités alliées des territoires occupés voisins pour les questions politiques et économiques intéressant le Fezzan, à charge d'en rendre compte au gouverneur-général de l'Algérie³⁸⁹.

Le TFG a été divisé en deux circonscriptions :

- La circonscription du Fezzan *proprement dite*
- La circonscription de Ghadamès

À la tête de chacune d'elles était placé un officier des Affaires indigènes spécialement chargé des questions administratives, le chef de circonscription.

³⁸⁸ Ibid.

³⁸⁹ ANOM, GGA, 29H17, *Organisation administrative, Services administratifs français*, p. 13.

Les chefs de circonscription exécutaient les ordres du gouverneur militaire, mettaient en pratique ses directives, pouvaient se voir déléguer certains de ses pouvoirs. Ils étaient également responsables devant lui de leur gestion administrative et de leurs actes de commandement³⁹⁰.

La circonscription du Fezzan était elle-même divisée en trois subdivisions, administrées par un officier des Affaires indigènes, le chef de subdivision :

- La subdivision de Sebha-Oubari
- La subdivision de Mourzouk
- La subdivision de Brak

Le chef de subdivision du Fezzan dépendait du chef de circonscription ; il recevait les ordres du gouverneur militaire par son intermédiaire et lui adressait ses rapports.

Ce n'était qu'en cas d'urgence qu'il pouvait s'adresser directement au gouverneur en rendant toutefois compte au chef de circonscription. Il avait comme tâche principale de contrôler les actes des *moudirs* et des *raïs al-baladia*, les fonctionnaires indigènes dont la structure sera décrite de manière ponctuelle dans le prochaine paragraphe.

Cependant, afin d'être exactement renseignés, il devait essayer d'établir des rapports étroits avec les populations.

Concernant les forces militaires d'occupation, elles pouvaient compter au Fezzan sur un État-major de territoire, une compagnie saharienne et un groupe saharien d'annexe.

La compagnie saharienne, portée à 230 hommes, comprenait quatre pelotons de commandement. La partie centrale et le peloton de commandement étaient placés à Sebha, quartier général du TFG. Trois autres pelotons, formés par 42 hommes chacun, s'installaient à Brak, Mourzouk et Ghadamès.

Concernant le groupe saharien d'annexe, formé par les méharistes, il comprenait 163 unités, réparties dans les différents postes du Fezzan par les soins du gouverneur militaire du TFG. Cette dernière organisation militaire avait été insérée à l'intérieur des mécanismes administratifs dans un second temps, à partir du 1^{er} juin 1947.

Nous avons reconstitué ci-après, à l'aide d'un diagramme et d'un tableau, l'ossature de la nouvelle administration coloniale de la France au Fezzan, ainsi que la liste des commandants militaires qui se sont succédé à la tête du TFG.

³⁹⁰ Ibid.

Au niveau administratif, nous pouvons noter que la division et le nombre des circonscriptions fezzanais définis par les militaires français reprennent la même structure qu'à l'époque italienne.

Quant à l'affectation militaire des commandants du TFG, nous soulignons l'importance croissante que les chefs du bataillon des Affaires indigènes auront à la tête du quartier général de l'administration de Sebha. La liste des gouverneurs français au Fezzan a été réalisée à l'aide d'un certain nombre de sources d'archives françaises, en provenance des ANOM, indiquées au-dessous du tableau (figure 59).

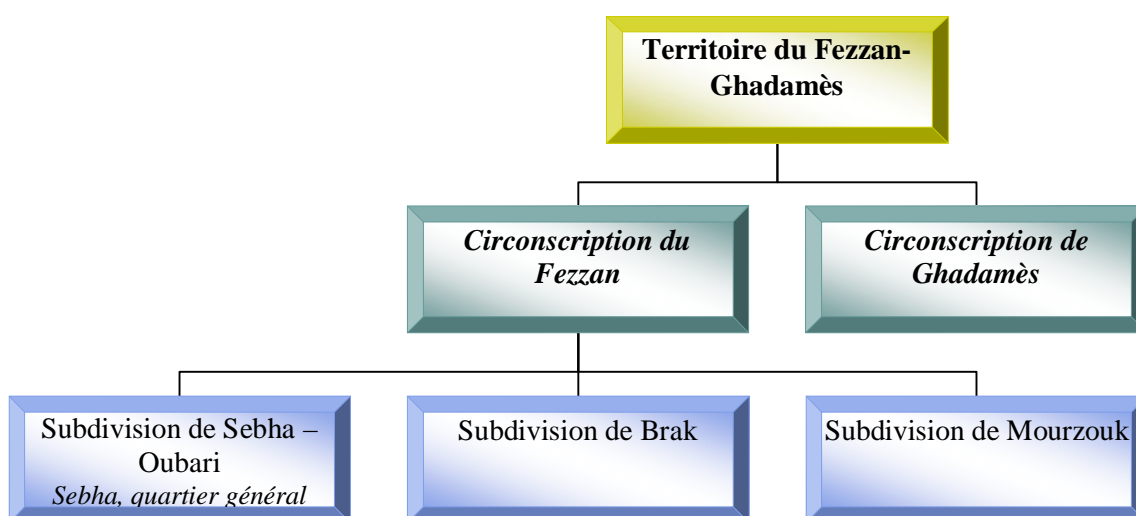


Figure 58. La structure administrative du TFG, 1943-1947

NOM, Prénom	Affectation militaire	Période	Dénomination
DELANGE, Raymond	lieutenant-colonel méhariste, commandant du groupement « M » de la colonne Leclerc	janvier 1943 - septembre 1943	chef de guerre et commandant militaire
THIRIET, Robert-Marie	chef de bataillon Affaires indigènes	octobre 1943 - décembre 1945	gouverneur militaire
FLORIMOND, Pierre	chef de bataillon Affaires indigènes	janvier 1946 - mars 1947	gouverneur militaire
SARAZAC, Maurice	lieutenant-colonel Infanterie Coloniale	avril 1947 - octobre 1951	gouverneur militaire et résident de France au Fezzan

CAUNEILLE, Auguste	chef de bataillon Affaires indigènes	novembre 1951 - mars 1953	résident de France au Fezzan <i>par intérim</i> , conseiller principal du gouvernement fezzanais
--------------------	---	---------------------------------	---

Figure 59. Liste des gouverneurs militaires du TFG, 1943-1951

(ANOM, GGA, 29H15, *Forces Françaises Combattantes*, N° 54/ *Sebh*, 21 juin 1943 ; ANOM, GGA, 29H15, *Le Général commandant en chef, État-major Général « Guerre », Direction du Personnel*, N° 12.863, E. M. G. G/P/IN, *Avis de mutation du 28 septembre 1943* ; ANOM, GGA, 18H61, *état de service du chef de bataillon Pierre Florimond* ; ANOM, GGA, 18H35, *état de service du chef de bataillon Auguste Cauneille*)

Il faut préciser cependant que le schéma administratif représenté ne se matérialise qu'après une série de changements temporaires.

La circonscription de Ghadamès, qui jusqu'à la fin de 1947 avait été englobée à l'intérieur du TFG, et qui dépendait elle-même du gouvernement général de l'Algérie, sera brièvement séparée de celui-ci à partir du 1^{er} janvier 1948 jusqu'au 30 décembre 1950 pour être rattachée à la Tunisie.

Cette décision avait été prise, selon l'avis du résident de France à Tunis Léon Periller, officiellement pour faciliter son développement, notamment en vue de préparer son rattachement politique dans le cadre d'un protectorat tunisien. Depuis le début de 1948, l'administration de la circonscription de Ghadamès était dotée d'un budget spécial, rattaché à celui de l'Inspection générale des contrôles civils et alimenté sur le chapitre XV « *dépenses imprévues* » du budget général de l'État tunisien.

Le personnel administratif comprenait alors un officier des Affaires indigènes de Tunisie, chef de circonscription, rémunéré sur le budget de guerre ; un officier-médecin, chef de l'Infirmierie ; deux instituteurs, l'un à Ghadamès, l'autre à Dirj, rétribués sur le budget spécial de la circonscription alimenté par la Tunisie ; un secrétaire-comptable, rémunéré par le service des Affaires indigènes de Tunisie ; enfin, on y trouvait du personnel militaire rétribué sur le budget de la guerre ainsi que du personnel administratif de recrutement local, rétribué sur le budget spécial de la circonscription³⁹¹. Cependant, l'évolution de la situation internationale au sujet de l'avenir des anciennes colonies italiennes, dont nous parlerons dans le deuxième chapitre, conduira bientôt les Français à modifier leurs vues sur la question.

³⁹¹ ANOM, MÉcAA, 81F984, N. 249, *a. s. du Territoire de Ghadamès*, 14 février 1951.

Le géographe français Bellair-Baudier délimitait les nouveaux espaces de l'administration militaire du TFG, en trois groupes bien distincts : « *Au nord-ouest, Ghadamès et quelques satellites, tels que Dirj et Sinaouen, rattachés temporairement aux Territoires du Sud tunisien ; dans le Tassili des Ajjer, Ghat et les villages voisins, administrés par les Territoires des Oasis, sous la direction des Territoires du Sud algérien ; enfin, l'ensemble complexe connu sous le nom de Fezzan, qui formait un territoire également rattaché au Sud algérien sous l'autorité d'un gouverneur militaire* »³⁹².

Nous pouvons noter que cette première organisation administrative du Territoire fezzanais par la France cachait un désir de réinterprétation des espaces régionaux par rapport à la précédente gestion italienne (bien que structurellement similaire) et qui devait conduire à séparer les avant-postes du reste de la région.

Il y avait *de facto* deux Fezzan, le « *Fezzan stratégique* », qui comprenait les avant-postes de Ghadamès et Ghat et qui avait été rattaché effectivement à l'empire français saharien, et un autre Fezzan, qui était appelé « *Fezzan proprement dit* », dépourvu de frontières claires, géré depuis Sebha par un représentant militaire et qui comprenait les oasis du Chati, de Sebha, de Mourzouk et d'al-Qatrun.

Répondant au vœu des missions scientifiques, les militaires français avaient essayé de désigner une unité administrative indépendante rassemblant le pays touareg, en utilisant l'argumentation de la réunification territoriale de la confédération des Ajjer.

Quant au Fezzan proprement dit, le maintien d'une présence administrative militaire française se liait à ses échanges historiques avec les pays méridionaux voisins d'administration française tels que l'AOF et l'AEF, et que les Italiens avaient presque coupés lors de leur occupation coloniale.

Le retour du cœur du Fezzan au commerce avec les régions françaises transsahariennes frontalières aurait permis d'utiliser la région comme « *plaque tournante*³⁹³ » des intérêts impériaux. Bellair-Baudier précisait qu'il s'agissait d'abord, pour la France, d'un « *intérêt local, saharien : la coupure en deux du monde touareg et du monde tebou avant 1943, écrivait-il, avait produit de sérieux inconvénients. C'est au Fezzan, territoire italien, que se réfugiaient les indésirables, et c'est du Fezzan, notamment de Wau al-Kabir, que partit en 1916 l'agitation sénoussiste qui faillit enlever le Sahara français. Il avait fallu attendre 1944 et notre installation au pays pour s'emparer de l'assassin du père de Foucauld.*

³⁹² BELLAIR-BAUDIER R. (1949), « *Le Fezzan* », *L'information géographique*, vol. 13, n. 13-1, p. 5.

³⁹³ BELLAIR-BAUDIER R. (1949), *op. cit.*, p. 9.

Ces simples faits montrent l'intérêt de la question. C'est ensuite un intérêt africain : qu'on regarde un globe et on verra que les lignes aériennes vers le Tchad, canalisées par la trouée entre le Tibesti et le pays Hoggar, passent au-dessus du Fezzan. C'est à Sebha ou à Mourzouk qu'est l'étape entre Tunis et Fort-Lamy.

Et ce qui est vrai du ciel, l'est aussi des pistes terrestres : du Tchad à la Méditerranée les voies les plus courtes passent par le Fezzan, et si Tripoli était l'aboutissement le plus logique, Gabès et Tunis sont une solution très acceptable, car c'est par cette voie que le Fezzan est actuellement alimenté »³⁹⁴.

La carte ci-après, provenant de l'ouvrage sur le statut fezzanais du Lt Vernier, cité auparavant, nous aide à déterminer l'importance stratégique du Fezzan, considéré par les Français comme une courroie de transmission fondamentale entre les possessions coloniales de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne.

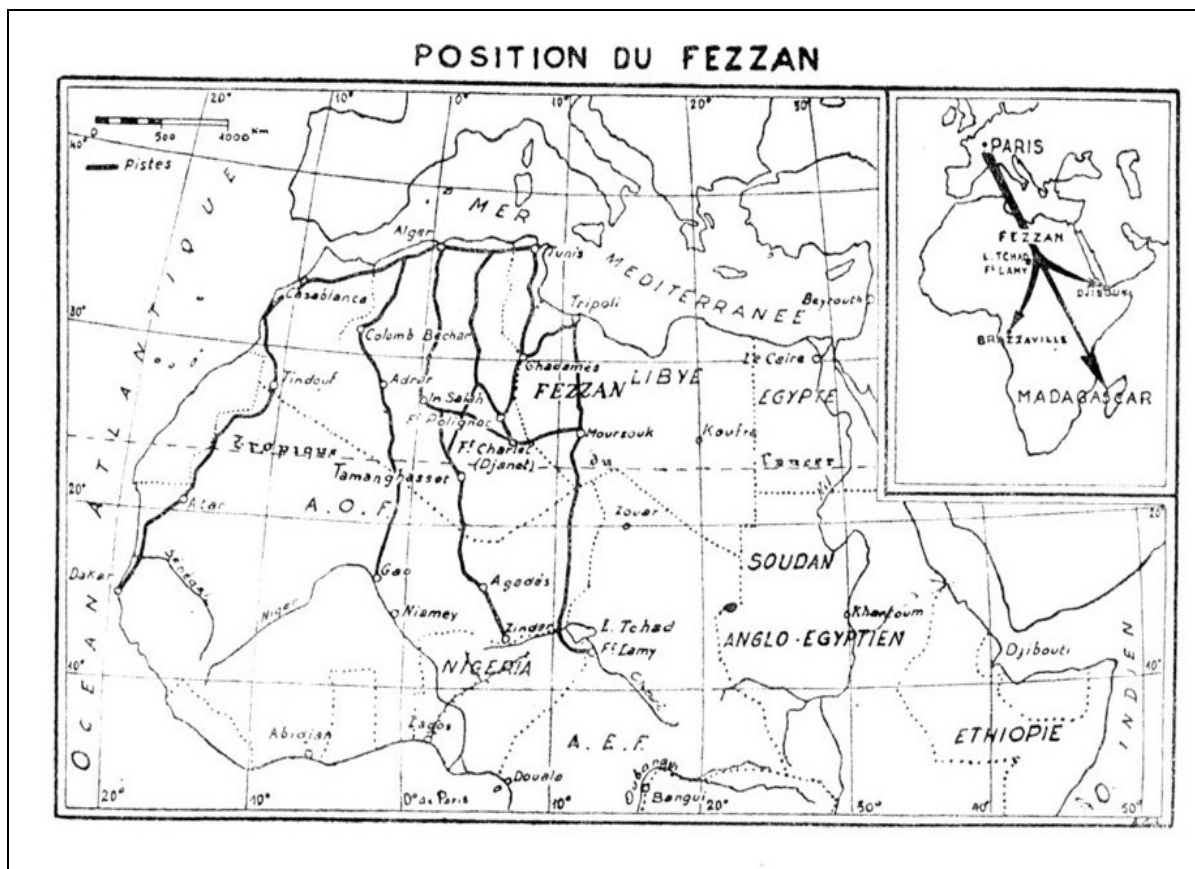


Figure 60. Le positionnement stratégique du Fezzan
(VERNIER B., 1947, *Le statut du Fezzan*, p. 194)

³⁹⁴ Ibid., p. 10.

C. L'organisation des fonctionnaires indigènes

L'utilisation d'un rapport général administratif de 1950, transmis à l'ONU par le gouvernement français, en intégrant une source d'archives française sur l'organisation administrative du TFG rédigée par le gouverneur Sarazac, en provenance des ANOM, déjà utilisée plus haut, nous permet d'analyser les modalités de gestion des fonctionnaires indigènes par la France au Fezzan.

Selon ces sources, la participation autochtone se limitait à quatre postes principaux : le *moutasarrif*, le *moudir*, le *caïd* et le *chef de village*. Le rôle de *moutasarrif*, dont le prestige s'étendait sur l'ensemble de la région saharienne, existait lors de la période ottomane et avait été supprimé par les Italiens pendant les années 1930. La tâche de ce fonctionnaire public, équivalente à celle d'un gouverneur local, avait été rétablie par les militaires français dès leur occupation du territoire fezzanais. Toutefois, alors que ce fonctionnaire, dans l'organisation administrative ottomane, était essentiellement chargé d'assurer la collecte de l'impôt, les attributions du nouveau *moutasarrif* avaient été considérablement élargies.

Il servit formellement d'arbitre dans les conflits entre tribus, donnait des instructions aux *moudirs*, avait compétence pour toutes les questions culturelles musulmanes et conseillait les autorités françaises dans l'administration du territoire³⁹⁵.

Le document d'archives des ANOM sur l'organisation administrative du TFG définit leurs tâches. Sarazac considère les *moudirs*, au nombre de vingt environ, comme des auxiliaires précieux pour les officiers des Affaires indigènes. Fonctionnaires rémunérés, leurs attributions étaient les suivantes :

- Administration directe des tribus qui leur étaient confiées et exécution des ordres de l'autorité française devant laquelle ils étaient responsables
- Perception des impôts suivant les rôles établis et des taxes diverses, en plus de la tenue à jour du registre de recensement des personnes et des biens
- Réception des déclarations d'état-civil, naissances, mariages, divorces et décès et déclaration à l'autorité française et au *cadi* de l'ouverture des successions
- Exécution des mesures générales de police dans les centres habités, déclarations des infractions, délits et crimes et applications de toute mesure de police sanitaire

³⁹⁵ ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Fezzan*, année 1950, p. 16.

- Surveillance des marchés, régularité des transactions, contrôle du mouvement caravanier et entretien des biens domaniaux et des biens sous séquestre³⁹⁶

Cette liste d'attributions n'était pas limitative, le *moudir* pouvant être appelé à agir dans toutes les circonstances où les chefs de subdivision le jugeaient nécessaire.

Ces *moudirs*, qui, pour la plupart, avaient servi sous le régime italien, étaient aidés chacun par un secrétaire et un aide-secrétaire.

Les *moudirs*, nommés par l'autorité française, étaient rétribués et chargés de l'exécution des instructions administratives diverses. Ils percevaient leur traitement sur le budget local ; celui-ci était de 156 000 francs par an. Chacun d'eux était assisté d'un *kateb*, ou secrétaire, aux appointements annuels de 61 800 francs et d'un policier qui touchait 43 200 francs.

Tous ces fonctionnaires locaux avaient droit aux allocations familiales qui s'élevaient à 2 400 francs par an et par enfant.

Nous avons décrit précédemment la liste de leurs attributions, ce qui nous conduit à retenir qu'ils représentaient véritablement les administrateurs directs du TFG.

Une bonne partie des *moudirs* désignés par les Italiens ont été laissés en place au début de l'occupation. Le rôle *du moudir* était celui d'un fonctionnaire indigène de base, en contact direct avec le chef de subdivision d'une part, et les populations d'autre part. Il en existait, au 1947, 19 au Fezzan, dont cinq nomades.

Ensuite les *moudirs* voient leurs attributions s'étendre progressivement, sauf en matière de justice ; ils deviennent des petits *caïds*, d'une envergure moindre que ceux d'Algérie, qui présentaient cette particularité : au début, ils étaient, pour la plupart, étrangers au pays qu'ils administraient.

Ces étrangers venaient de la Tripolitaine du Nord, notamment depuis la région berbère du Djebel Nefoussa, ou des descendants des Ottomans de la côte, les *Qouloughlis*.

Bien que la proportion de ces fonctionnaires ait atteint les 50 % en 1944, la tendance des gouverneurs militaires avait été la réduction progressive de cette part pour nommer des *moudirs* locaux. Les résultats de l'action administrative des *moudirs* pouvaient être ainsi notés et évalués par le gouverneur Sarazac :

- *Moudirs* étrangers à la tête des fezzanais sédentaires : liberté d'action, autorité, relations étroites avec les autorités françaises, excellent rendement

³⁹⁶ ANOM, GGA, 29H17, *Organisation administrative*, cit, p. 18.

- *Moudirs* locaux à la tête des sédentaires : tiraillements, manque d'envergure, rendement moyen en général
- *Moudirs* locaux à la tête de leur tribu nomade (arabe, touareg, tebou) : influence personnelle, grande autorité, très bons résultats

Deux des *moudirs* dont la personnalité avait émergé, par leur activité, leur autorité, leur culture, mais surtout par les sentiments de loyalisme à toute épreuve dont ils avaient témoigné constamment, ont été enfin nommés *caïds*. L'un à Sebha, l'autre à Ghadamès.

Étrangers à la région, l'un étant un chaambi³⁹⁷ venant d'Ouargla, l'autre un tripolitain du Nord, leur autorité s'étendait au-dehors de leur propre circonscription de *moudiria*.

Ils exerçaient effectivement un commandement administratif, ce qui ne demandait à exercer sur eux, pour les militaires français, qu'un simple contrôle³⁹⁸.

Pour ce qui est des tâches des autres figures de l'administration indigène, les *caïds*, au nombre de quatre, étaient aidés chacun par deux assesseurs, tandis qu'on trouvait un *chef de village* par village³⁹⁹.

Tous ces agents, sauf le *moutassarif*, étaient nommés par arrêté du gouverneur militaire du Fezzan. Le document d'archives rédigé par Sarazac précise que cette organisation existait avec le système italien, et que seuls avaient été supprimés les *raïs al-baladia*, ou « *présidents municipales* », au nombre de cinq, par mesure d'économie et du fait qu'il n'y avait plus de municipalités.

Quant au *caïmacan*, les Français suivaient les règles établies précédemment par les Italiens, en confirmant sa suppression administrative.

La mise en place de l'organisation des fonctionnaires indigènes au Fezzan devait correspondre à un précis intérêt stratégique français. Ahmed Sef-en-Naceur, chef de guerre du temps des Ottomans, originaire de la tribu nomade des Ouled Souleïman et dignitaire sénoussiste⁴⁰⁰ réfugié au Tchad en 1930 lors de la conquête italienne, fut nommé par les

³⁹⁷ Les membres de la tribu arabe des chaamba, descendants des Banu Souleïman, vivant autour des régions algériennes du Grand Erg occidental et du Mzab, ont souvent constitué un réservoir de supplétifs indigènes pour l'Armée française pendant l'époque coloniale. Leur tâche était de contrôler et dominer les espaces sahariens du Sud algérien, en coordonnant l'action des militaires français sur place.

³⁹⁸ ANOM, MécAA, 81F986, *Réponses*, cit.

³⁹⁹ ANOM, MécAA, 81F986, *Réponses*, cit.

⁴⁰⁰ Lors de la préparation de l'entreprise militaire au désert libyen en 1941, De Gaulle proposait au futur souverain de la Libye indépendante, Muhammad Idris, une collaboration entre les immigrés libyens au Tchad et les FFL. C'était sur cette base qu'Idris écrivait à Ahmad Sef-en-Naceur, lui demandant de constituer une force composée de fils d'immigrés pour coopérer avec les forces de la France Libre et attaquer les troupes

autorités françaises *moutassarif* et *bey* du Fezzan, en raison des services rendus aux troupes de la France Libre dans la conquête du territoire saharien.

En effet, Ahmed Sef-en-Naceur avait quitté le territoire du Fezzan pendant l'occupation italienne et plus précisément après l'invasion commandée par le général Graziani en 1930, qui avait placé tout le territoire sous son autorité. Les hommes de Graziani s'étaient livrés à de fortes représailles contre la famille Sef-en-Naceur, dont la plus importante avait été la confiscation de ses biens. Cette répression avait poussé Ahmad Sef-en-Naceur à fuir vers l'Afrique équatoriale et il n'était revenu au Fezzan qu'avec la campagne du général Leclerc, qui occupait la région au début 1943⁴⁰¹. Selon le gouverneur Sarzac, son influence personnelle demeurait grande au Fezzan et dans la région d'al-Djoufrah, notamment auprès des tribus arabes des Ouled Souleïman, des Warfalla et des Kadhafa.

En 1947, cependant, ses fonctions administratives étaient à peu près nulles, ou en tout cas mal définies. Pour que cette alliance devînt réalité et pour que sa famille jouît du pouvoir local et international, les autorités militaires françaises lui accordaient une série de faveurs, tels que la restitution de ses biens en plus de sa réhabilitation familiale, lui rendant son leadership tribal. Progressivement, le *bey Ahmed* a été de plus en plus consulté sur des sujets d'intérêt général, en étant également nommé président de plusieurs commissions chargées de tâches administratives diverses. Quant à la définition des tâches des autres figures administrative indigènes, le Gouverneur Sarzac en désignait une véritable hiérarchie. Les *chefs de village*, appelés également *cheikhs* ou *chefs de fractions*, étaient décrits comme des personnages simplement représentatifs, non rétribués, mais chargés de multiples tâches de détail, telles que les estimations de récoltes, les aides aux fonctionnaires supérieurs dans la répartition de ravitaillement, ainsi que la perception des impôts.

Ils recevaient cependant sur le budget ordinaire une indemnité annuelle de 3 000 francs.

Leur nomination consistait à entériner, sauf motif grave, un choix des populations elles-mêmes. En pratique, de l'avis de Sarzac, le premier système administratif de la France au Fezzan représentait une superposition de la formule algérienne des Affaires indigènes à celle ottomane et italienne. Cependant, si nous comparons le schéma résumé de la composition des fonctionnaires indigènes du TFG ci-après à celui de l'administration militaire italienne précédente, nous pouvons noter que la nature organisationnelle des

italiennes dans le Fezzan. 115 hommes parmi les immigrés libyens au Tchad, appartenant aux tribus Oulad Souleïman, Kadhafa, Warfalla, Mogharba et autres, dirigés par Sef-en-Naceur, furent par conséquent mobilisés pour participer à l'attaque de Koufra et du Fezzan. EL-HINDIRI S. A. (2012), *L'Administration française au Fezzan (1943-1956)*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 74.

⁴⁰¹ OUANNES M. (2012), *L'administration française au Fezzan et la nature de ses rapports à la famille de Seif-en-Nasr*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 122.

collaborateurs coloniaux du TFG reflète la volonté française d'élargir les compétences de ces intermédiaires. Cela se manifeste par la création *ex novo* de certaines figures administratives, telles que le *moutassarif* et le *caïd*. L'objectif, dans le cadre de la formation d'un plan cohérent de gestion des ressources humaines locales bien ficelé, était d'obtenir un large consensus autour de la présence française au Fezzan par le biais d'un réseau d'intermédiaires indigènes fidèles.

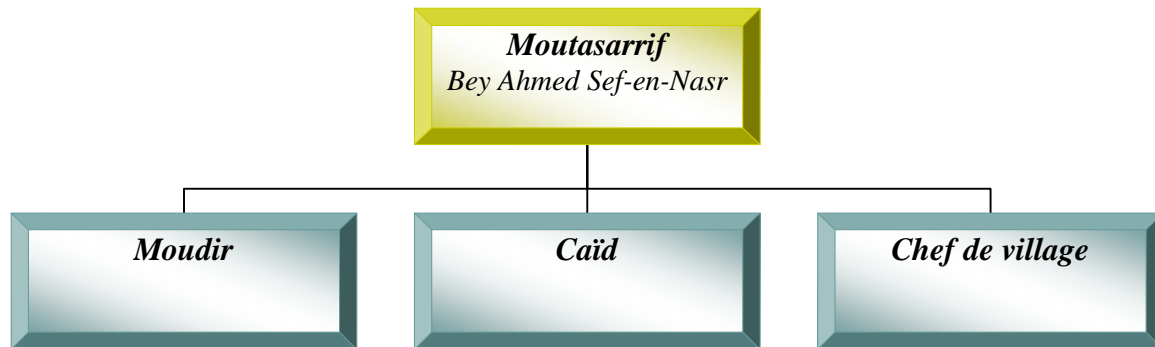


Figure 61. Le schéma de l'organisation des fonctionnaires indigènes du TFG

Cet objectif se concrétise par la concession aux autochtones de former des organismes représentatifs directs. À partir de l'occupation militaire, les militaires français avaient essayé de reproduire au Fezzan un système de participation active des indigènes, par la réintroduction des *djemaa*.

Par ce terme, le rapport présenté par la France à l'ONU en 1950 précisait qu'on se référait à « une institution politique organisée de temps immémorial dans toute la Berbérie⁴⁰² ». Ce vieil organisme traditionnel était formé par la réunion de tous les chefs de famille et constituait une véritable assemblée du peuple.

Le système des *djemaa*, écarté par les Italiens depuis leur installation militaire en faveur d'un régime de *moudirs* fonctionnaires rémunérés par l'administration, et dont l'autorité s'étendait sur un groupe de villages appartenant à une même région naturelle ou sur une tribu ou fraction de tribu nomade, avait tous les pouvoirs et ne le déléguait pas. Ce système était un organe non seulement législatif mais aussi exécutif et parfois judiciaire, fondé sur le principe que le peuple décide et exécute lui-même ses décisions. Les administrateurs français, « tout en maintenant l'organisation trouvée en place à leur arrivée, s'étaient attachés à redonner aux *djemaa* l'importance qu'elles n'auraient jamais dû perdre⁴⁰³ ».

⁴⁰² Ibid., p. 18.

⁴⁰³ Ibid.

Leurs initiatives avaient répondu à une double préoccupation : disposer d'organismes politiques de base relativement simples, bien adaptés à la vie du pays et susceptibles de constituer la première armature d'une organisation démocratique du territoire, en chargeant les *djemaas* de contrôler l'action des *moudirs*. À un premier stade, il avait été décidé que, dans chaque village sédentaire ou fraction de tribu nomade, tous les chefs de famille, réunis en assemblée locale auraient élu un chef. Celui-ci recevait pour tâche d'assister le *moudir* dans ses fonctions, de le conseiller et défendre auprès de lui les intérêts de ses contribuables.

Ce chef faisait donc figure de véritable délégué municipal. L'administration française reconnaissait l'importance de ses services en lui versant une petite indemnité annuelle, tout en se refusant à l'assimiler à un fonctionnaire.

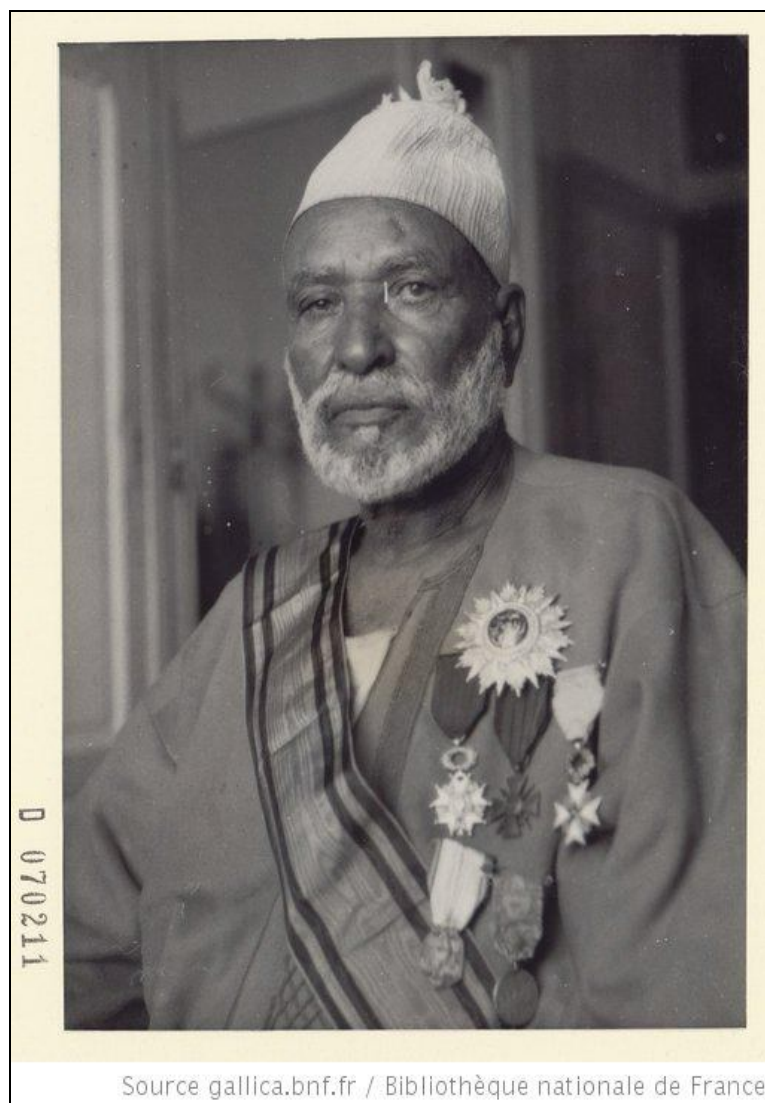


Figure 62. Portrait d'Ahmad Sef-en-Naceur, bey et moutassarif du Fezzan, XXe siècle
(Source électronique gallica.fr-Bibliothèque Nationale de France, sous la référence D070211)

D. Un petit réseau de services. Les programmes sanitaires et scolaires pour le Fezzan

Comme nous l'avons déjà décrit dans la deuxième partie de cette thèse, les militaires italiens engagés au Fezzan et au Sahara libyen depuis 1930 avaient créé un petit réseau sanitaire et scolaire, dans le but d'introduire dans le territoire administré les notions de base de la langue italienne et de la médecine européenne. Dès 1943, les militaires français se retrouvent dans la même situation et doivent planifier un nouveau projet d'implantation de ces annexes administratives. Un document français, rédigé en 1948, nous précise quelle était la situation sanitaire sur place une fois l'occupation des militaires français débutée. « *Au temps de l'occupation italienne, cette assistance existait déjà, mais le fonctionnement en était plus théorique que réel. Les médecins militaires s'occupaient surtout des garnisons et leurs tournées dans le bled étaient exceptionnelles. Le service était confié à des infirmiers indigènes, qui étaient affectés aux formations sanitaires après un stage professionnel de trois mois à l'école d'infirmiers de Hun.*

Il existait quatre infirmeries, à Sebha, Brak, Mourzouk et Ghadamès, ainsi qu'une douzaine de modestes formations secondaires, réduites en général à une simple case, dans les agglomérations les plus importantes. La pénétration médicale des Italiens fut nulle ou à peu près et le pillage qui suivit leur départ, n'épargna aucune infirmerie. Les troupes françaises, à leur arrivée, trouvèrent des formations sanitaires complètement vides dont elles durent assurer intégralement l'équipement en matériel sanitaire et médicaments »⁴⁰⁴.

Le rapport présenté par la France à l'ONU en 1950, cité précédemment, souligne que l'administration militaire française avait favorisé au Fezzan, dès son installation, un véritable travail d'amélioration des conditions d'hygiène et santé régionale, établi selon un plan de longue durée.

Après le rattachement du TFG à l'Algérie, l'organisation générale de l'assistance médicale aux populations civiles suivait le modèle mis en place dans les Territoires du Sud algérien.

Elle était confiée à des médecins de l'armée mis à la disposition du gouverneur-général de l'Algérie par le Service de Santé⁴⁰⁵.

⁴⁰⁴ *L'organisation française de l'assistance médicale au Fezzan*, Documents algériens, série sociale, N. 9, 1^{er} mars 1948, http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/social/pages/19_assistance_medicale_fezzan.htm

⁴⁰⁵ Voir à ce sujet *L'assistance médicale dans les Territoires du Sud*, Documents algériens, série sociale, N. 3, 20 mars 1946, http://algerroi.fr/Alger/documents_algeriens/synthese_1945_1946/pages/social/textes/33_assistance_medicale_territoires_sud.htm

Cela conduit au Fezzan à l'installation de trois médecins militaires français déplacés dans les trois subdivisions administratives par cette organisation :

- Un médecin-chef à Sebha, ayant à sa charge la subdivision de Sebha-Oubari et une grande partie des militaires en service au Fezzan
- Un médecin pour les besoins de la subdivision du Chati
- Un médecin à Mourzouk pour les besoins de la subdivision de Mourzouk et les militaires du peloton de la garnison

Les médecins militaires français étaient assistés par 21 infirmiers recrutés et instruits sur place à la disposition de ces trois médecins. Les infirmiers étaient repartis dans les trois vallées de peuplement du Fezzan et faisaient suivre aux malades le traitement fixé par les médecins⁴⁰⁶.

Au début de l'occupation et jusqu'au milieu de l'année 1945, le TFG avait été divisé en cinq circonscriptions médicales. En plus des trois sièges spécifiés, on y trouvait des médecins français aussi à Ghadamès et à Oubari. Cette première organisation a été démantelée suite à la démobilisation du personnel de réserve et en raison de l'impossibilité de remplacer les médecins militaires démobilisés⁴⁰⁷.

Chaque centre médical où résidait un médecin était doté d'une infirmerie-hôpital. En plus de ces centres, dans les trois subdivisions, 17 infirmeries étaient ouvertes. Elles étaient visitées au moins une fois par mois par le médecin de la subdivision.

Toutes les infirmeries étaient équipées chacune d'une salle de visite et de soins, et d'une salle de malades, et étaient localisées géographiquement comme suite :

- *Subdivision du Chati* : Agar, Gorda, Berguen, Ouenzerik, Edri
- *Subdivision de Sebha-Oubari* : Semou, Gorda, Gheddoua, Bendbeya, Greifa, Oubari, Reguiba
- *Subdivision de Mourzouk* : Agar, Traghen, Oum al-Araneb, Zouila, al-Qatrun

Le matériel et les médicaments étaient entièrement à la charge du budget du Fezzan. Le matériel de chirurgie et de laboratoire ainsi que les médicaments se trouvaient dans les centres où résidait un médecin.

⁴⁰⁶ ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport, cit*, p. 53-54.

⁴⁰⁷ *L'organisation française de l'assistance médicale, op. cit.*

Chaque infirmier avait à sa disposition le matériel et les médicaments nécessaires pour assurer les traitements des maladies oculaires, du paludisme, des parasitoses, des infections pulmonaires et intestinales, les pansements et les principales injections.

La plupart des malades étaient traités sur place. Les médecins du Fezzan pratiquaient là les interventions relevant de la chirurgie courante et les petites interventions oculaires⁴⁰⁸.

Les trois graphiques suivants, élaborés toujours à l'aide du rapport de 1950 cité auparavant, nous offrent la possibilité de mettre en lumière une série de données concernant le service sanitaire implanté par les Français au Fezzan. Il est question notamment des aspects budgétaires-économiques et de fréquentation réelle de ce service.

Au niveau financier, la première représentation nous montre une augmentation progressive, de 1944 à 1949, du budget destiné à couvrir les dépenses sanitaires du TFG.

L'évolution de la situation politique internationale, qui aboutira à la création d'un État indépendant libyen à la fin de 1951, et dont nous parlerons de manière détaillée au cours du 2^e chapitre, déterminera l'urgence, du côté français, de mettre en service la capacité structurelle des réseaux sanitaires et scolaires au Fezzan, ce qui justifie cette flambée soudaine du budget financier sanitaire à partir de 1947.

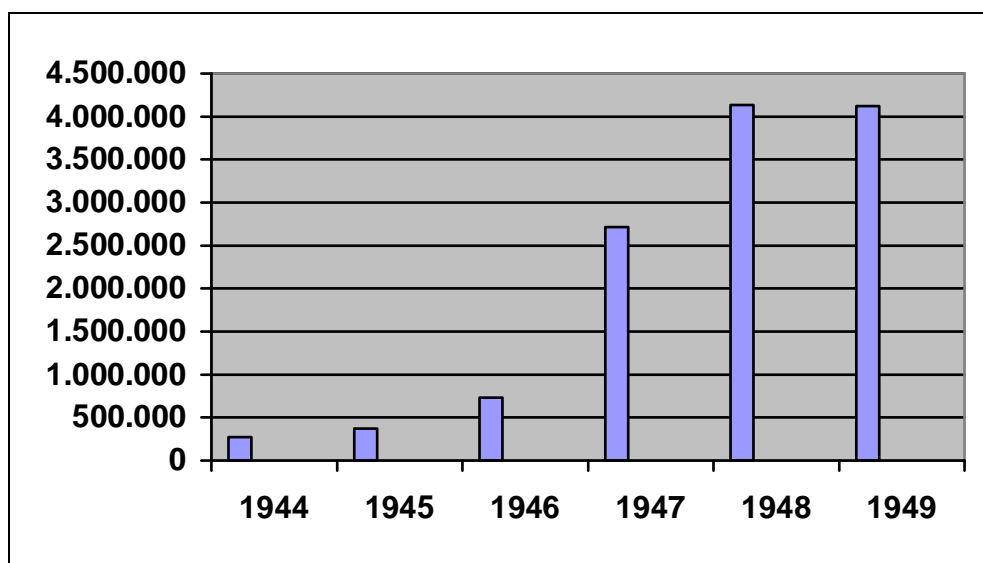


Figure 63. Le Budget du Territoire pour les services sanitaires, 1944-1949, en francs
(ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport, cit.*, p. 54-55)

La fréquentation des centres médicaux et des infirmeries présente une certaine discontinuité. Dans le premier cas, le nombre de personnes soignées par les médecins

⁴⁰⁸ ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport, cit.*, p. 54-55.

militaires français, qui a baissé pendant la période 1945-1947 en raison, probablement, des démobilisations du personnel militaire, remonte fortement à partir de 1948.

En outre, compte tenu des conséquences de la Seconde Guerre mondiale et de l'état de malnutrition répandu sur le territoire fezzanais, il nous semble vraisemblable que l'urgence des premiers militaires français chargés d'exercer l'activité de médecin dans la région saharienne ait été de soigner les nombreuses personnes nécessitant un tel secours. Cela peut représenter une clé de compréhension de la colonne du graphique ci-après correspondant à l'année 1944, qui montre un nombre assez élevé de personnes visitées par les militaires français.

Quant aux infirmeries, leur diffusion dans la région n'étant pas encore consolidée dans les premières années de la présence française au Fezzan, le nombre des personnes visités par le personnel responsable a commencé à augmenter considérablement à partir de 1946.

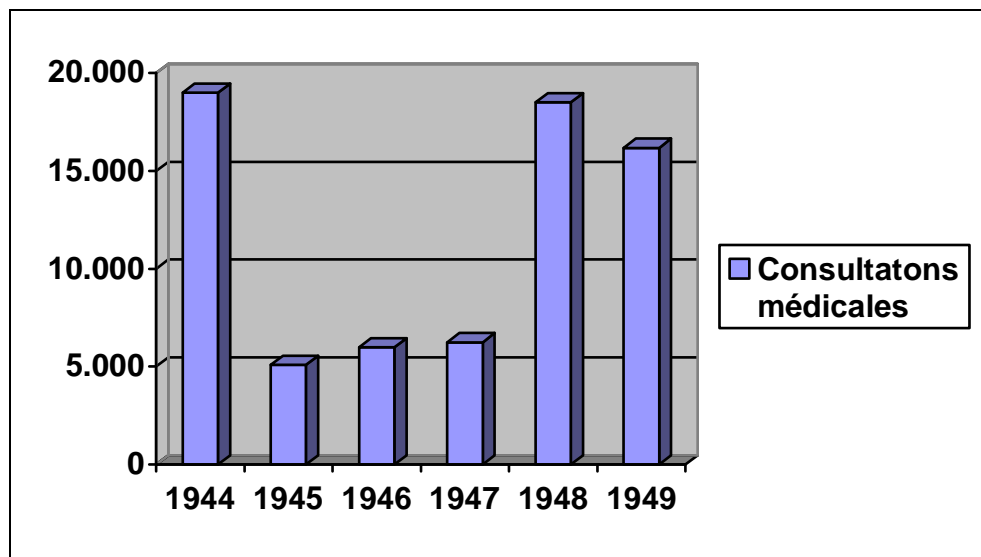


Figure 64. Nombre des malades visités par les médecins militaires français, 1944-1949

(ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport, cit.*, p. 54-55)

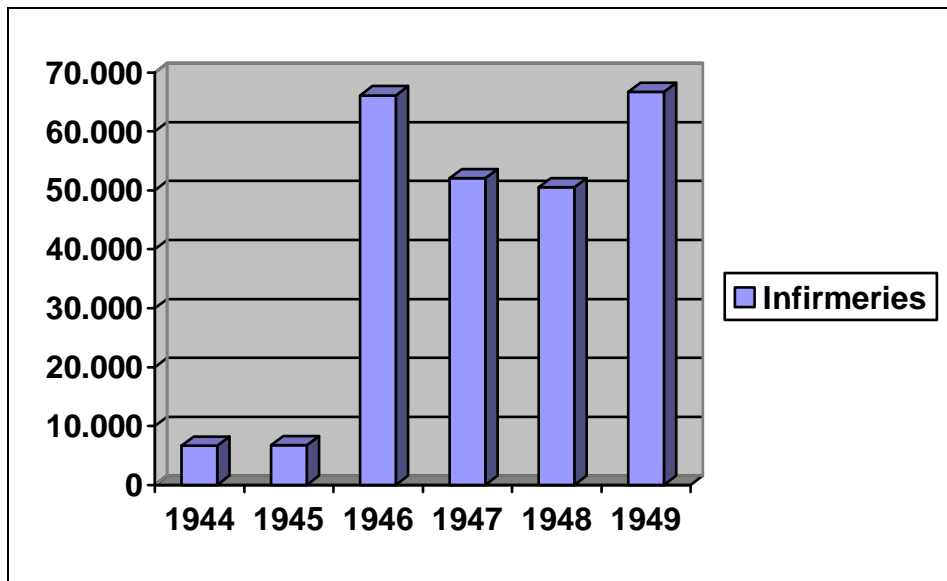


Figure 65. Nombre des malades visités par les infirmiers, 1944-1949

(ANOM, MÉCAA, 81F982, *Rapport, cit.*, p. 54-55)

Quant aux services scolaires, l'enseignement du français avait démarré seulement à partir de 1945 grâce à la présence au Fezzan de maîtres mobilisés, en provenance du Sud algérien. Une note de l'époque, conservée aux ANOM⁴⁰⁹, confirme que seulement trois de ces écoles fonctionnaient régulièrement : l'école de Sebha, celle de Mourzouk et celle de Ghat. Lors de l'occupation militaire, les Français avaient pu récupérer une partie des locaux scolaires bâtis par les Italiens, notamment ceux de Brak, Sebha et Mourzouk. Le mobilier scolaire avait pour la plupart disparu, et souvent les portes et les fenêtres avaient été arrachées, les tableaux en ardoise brisés et le matériel d'enseignement détérioré, quand il n'avait pas disparu⁴¹⁰. L'ampleur des travaux à réaliser, les difficultés pour trouver du matériel, l'absence de main d'œuvre qualifiée n'avaient pas permis de procéder à toutes les réparations indispensables. Cependant, avec des moyens de fortune, on était arrivé à refaire des classes convenables. Les fenêtres avaient été remplacées par des claires, les portes par des nattes. L'école de Sebha comprenait deux salles de classe, un logement et un jardin irrigué susceptible d'être agrandi sans difficulté. Le maréchal des logis Vallier, appartenant à la classe 1930, en était l'instituteur mobilisé. L'effectif de l'école était de 60 élèves.

Pendant cette période, on proposait de désigner rapidement un second maître et de prévoir le remplacement du maréchal, en essayant d'élargir le projet éducatif aussi aux

⁴⁰⁹ ANOM, MÉCAA, 81F-986, *Note pour Monsieur le ministre plénipotentiaire Gouverneur-général de l'Algérie, A/S du voyage effectué au Fezzan du Lundi 25 février au samedi 3 mars 1945* par le capitaine Mesnard

⁴¹⁰ ANOM, GGA 29H19, *Rapport sur l'enseignement français au Fezzan*, 20 janvier 1948.

adolescentes et aux adultes. Le bâtiment de l'école de Mourzouk comprenait deux salles de classe pouvant recevoir chacune 40 élèves ; le mobilier était jugé suffisant pour faire face aux besoins de la population scolaire.

L'instituteur était le maréchal des logis Cunat, classe 1929, en temps normal directeur de l'École des indigènes de Ouargla, au Sud algérien. Au 1945, il existait seulement une classe unique de 50 élèves inscrits. Monsieur Cunat dirigeait en outre le travail de couture de ses plus grands élèves en accord et de concert avec le chef de la subdivision de Mourzouk.

Les rapporteurs proposaient de remplacer l'instituteur Cunat par un instituteur mobilisé et, si possible, de désigner un second maître ou, à défaut, un gradé indigène susceptible de faire le moniteur. Les locaux de l'école de Ghat étaient situés à proximité immédiate du centre et du *bordj* mais en dehors de toute agglomération ; ils comprenaient deux salles de classe et des dépendances avec une salle de bain installée. L'ameublement était sommaire et insuffisant, tandis que le mobilier scolaire était composé de 61 tables individuelles avec chaises.

Dans l'école, on trouvait un jardin irrigué dont la superficie pouvait être augmentée sans difficulté. Début 1944, l'école avait été ouverte en confiant au maréchal des Logis de réserve Ladanious la fonction d'instituteur mobilisé ; il exerçait à Mostaghanem au moment de son rappel « *sous les drapeaux* ». Quand il fut démobilisé, le 15 janvier 1945, l'enseignement du français fut confié au sergent-chef d'annexe Muhammad ben Djelloul, né en 1913 à Ghardaïa. Ce sous-officier possédait le certificat d'études lui permettant d'exercer sa fonction. Dans cette école, on trouvait également un enseignant chargé des cours d'arabe, M. Muhammad bin Cherif bin Salem, né en 1905 à Tripoli et ancien élève de la *médersa* de Tripoli. L'effectif était de 60 élèves, la classe du matin était réservée au français et celle du soir à l'enseignement de l'arabe. Force est de constater que la confiance qui était placée dans les enfants de Ghat quant à leur capacité d'assimiler l'étude de la langue française était assez faible. Malgré les efforts méritoires de ce sous-officier et une bonne volonté des élèves, il ne fallait s'attendre à aucun progrès, selon les rapporteurs.

Il fallait donc établir un programme simple, choisir des méthodes appropriées en vue de permettre une acquisition rapide de la langue usuelle. Il fallait permettre également une assimilation rapide des termes et expressions courants, des verbes indispensables employés aux trois temps dans des phrases de construction simple. L'objectif était moins la correction de la langue que la possibilité de s'exprimer en français, car il fallait obtenir des résultats positifs dans les délais les plus brefs. D'autres classes de français au Fezzan étaient en train de se former en 1947 à Traghen, Derdj, Sinauen, tandis que l'école de Brak n'avait pas

encore été inaugurée pour cause de pénurie de personnel. Un chapitre à part du rapport se référait à l'enseignement aux filles, ce qui démontrait l'absolue prédominance masculine dans l'organisation des classes des écoles françaises au Fezzan. Le rapporteur, le capitaine Mesnard, affirmait que malgré l'intérêt qu'il pouvait avoir à enseigner la langue aux locaux de sexe féminin, l'indigence des moyens n'aurait pas permis d'entreprendre efficacement une action dans ce sens.

Il faisait cependant référence aux résultats conduits à Ghat par Madame Florimond, femme du gouverneur-général de l'époque Pierre Florimond, qui vivait au Sahara depuis une dizaine d'années. Madame Florimond avait réussi à regrouper 25 femmes de notables et de nobles, qui descendaient « *des anciens rois de Ghat* ». Les femmes se groupaient dans plusieurs maisons selon leur parenté ou leurs affinités et Madame Florimond les y rencontrait et leur apprenait à tricoter et à coudre. De temps à autre, à la faveur de la nuit, ces femmes venaient au *bordj* où elles étaient accueillies en acceptant d'avoir une conversation avec le capitaine Florimond en restant voilées.

Le jeune capitaine des Affaires indigènes pouvait alors tirer profit de ces entretiens en raison de sa connaissance parfaite de l'arabe. Malgré l'encouragement qu'on pouvait donner à cette tentative, le rapporteur rappelait qu'une éventuelle réussite était subordonnée à une grande connaissance des mœurs, un effort rare qui devait être soutenu par une action particulièrement efficace⁴¹¹. Démobilisé durant l'année 1947, le capitaine Florimond fut remplacé par le chef de bataillon et nouveau résident de France au Fezzan Maurice Sarazac.

On a alors perdu les traces de ce projet éducatif destiné à une élite féminine de Ghat. La démobilisation a entraîné également la fermeture des écoles pour une certaine période.

⁴¹¹ Ibid.

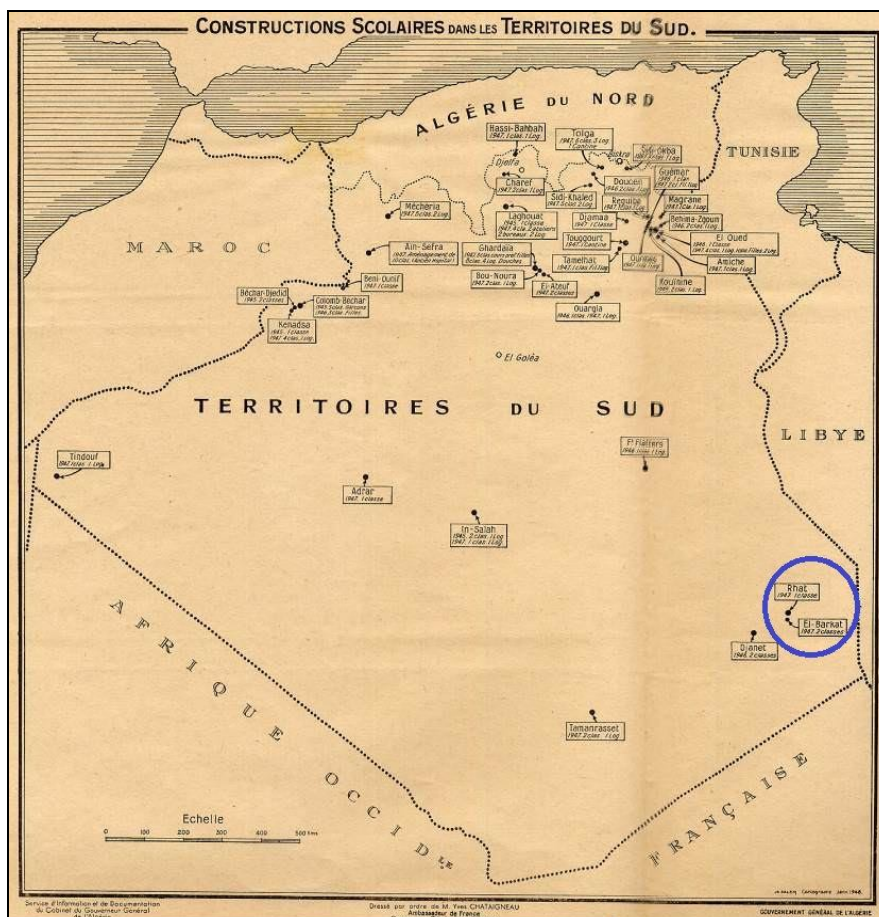


Figure 66. Les constructions scolaires dans les Territoires du Sud algérien, 1947. À noter l'intégration des écoles de Ghat et el-Barkat à l'intérieur du réseau scolaire de la région
(La scolarisation dans les Territoires du Sud. Réalisations des années 1945-1946-1947, Documents algériens, Série politique-scolarisation, N. 14, 15 mars 1948, http://alger-roi.fr/Alger/documents_algériens/politique/pages/14_scolarisation_territoires_sud.htm)

Depuis le début 1947, des instituteurs civils avaient été envoyés sur place et les résultats obtenus étaient jugés appréciables. Sarzac souhaitait créer dix écoles supplémentaires, dont quatre devaient prévoir à leur tête des instituteurs français et les six autres auraient été dirigés par des moniteurs indigènes, recrutés en Libye ou en Algérie. Le réseau scolaire français au Fezzan commença à s'agrandir progressivement, et d'autres locaux scolaires furent bâtis rapidement le long des circonscriptions fezzanais.

Le budget de l'enseignement progressa de 2 000 740 francs en 1945 à 4 000 000 francs en 1949. Le tableau ci-après nous fournit une indication ponctuelle sur la fréquentation réelle des écoles françaises du Fezzan. Nous pouvons noter le nombre assez réduit des classes de langue arabe, du moins jusqu'en 1948. C'est seulement auprès des écoles situées

dans les trois chef-lieux de subdivisions, Sebha, Brak et Mourzouk, que nous retrouvons la possibilité, pour les élèves, d'apprendre simultanément l'arabe et le français.

La structure des écoles françaises semble caractérisée par une mission éducative prioritaire liée à la diffusion de la langue française par rapport à l'arabe.

Localités	Classes françaises	Classes arabes	Effectifs
Sebha-Djadid	1	1	59
Mourzouk	1	1	52
Oubari	1		19
Brak	1	1	57
Agar	1		40
Berguin	1		24
Ouenzeriq	1		40
Edri	1		40
Bent Baya	1		18
Traghen	1		22
al-Qatrun	1		35
Totaux	11	3	406

Figure 67. Nombre de classes par école et effectifs des élèves, 1948

(ANOM, GGA 29H19, *Rapport*, cit. ; EL-HINDIRI (2012), *op. cit.*)

Par rapport à l'expérience scolaire de l'Italie fasciste, nous avons retracé le vécu personnel d'un libyen originaire du Fezzan, Muhammad Tahar Jarrari, qui nous permet d'approfondir certains aspects de la vie scolaire de cette époque.

Jarrari, ancien élève de l'école française d'Agar, près de Brak, pendant l'année scolaire 1949-1950, a récemment écrit son expérience personnelle, un rare document qui nous aide à mieux comprendre le fonctionnement du système scolaire français au Fezzan.

« L'école d'Agar ouvrit ses portes en 1949, raconte-t-il. Nous étions entre trente et quarante élèves, de six à quinze ans, portant de longues chemises traditionnelles, des chapeaux blancs ou rouges et la plupart d'entre nous étaient nu-pieds. Une fois assis, on nous fournit des tablettes appelées ardoises, plus petites que celles que l'on utilisait à la mosquée et dont le matériau constitutif en différait radicalement, puisqu'elles permettaient

*l'écriture à la craie. Les cours commençaient par l'enseignement de l'alphabet français, intercalé par l'apprentissage de quelques chants éducatifs français*⁴¹²».

Dans chaque école, raconte Jarrari, fonctionnait également une cantine scolaire permettant de fournir gratuitement un repas quotidien à chaque élève, qui bénéficiait également d'une ration de 200 grammes de pain. En outre, pendant l'hiver, une boisson chaude était servie chaque matin, avant l'entrée en classe.

Il existait d'autre part, dans chaque village, une ou plusieurs écoles coraniques, groupant, selon Jarrari, environ 2000 élèves, qui fonctionnaient en toute indépendance, mais qui ne bénéficiaient pas moins de la sollicitude de l'administration.

2^e Chapitre. Le régime transitoire. L'organisation des mécanismes de représentation au Fezzan dans le cadre du processus d'indépendance libyenne (1949-1951)

A. La planification de l'indépendance. Les décisions de l'ONU et l'élection du chef du territoire au Fezzan

Les mesures formalisées par la résolution 289 du 21 novembre 1949 concernant l'avenir des anciennes colonies italiennes recommandaient la mise en place en Libye d'un État indépendant et souverain, comprenant les trois régions de la Tripolitaine, de la Cyrénaïque et du Fezzan avant le 1^{er} janvier 1952.

Une constitution libyenne contenant les dispositions du système de gouvernement devait être élaborée par les représentants des habitants des trois régions, réunis en une Assemblée nationale.

En vue d'aider les Libyens à élaborer la constitution et à constituer un gouvernement indépendant, l'Assemblée générale désigna une commission des Nations unies en Libye et un conseil chargé de l'aider et de le conseiller. Sur l'avis de ce conseil, le commissaire des Nations unies soumettait au secrétaire général un rapport annuel et tout autre rapport particulier qu'il pouvait juger utile.

À ces rapports devaient être joints tout mémorandum ou document que le commissaire ONU ou un membre du conseil désirait porter à l'attention des Nations unies.

⁴¹² JARRARI M. T. (2012), *L'enseignement français au Fezzan : une expérience personnelle*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 110-111. L'auteur dénonçait en outre le climat de terreur et d'intimidation exercé par l'instituteur Abdennabi Ben Salma, un Libyen mobilisé par l'Armée française et initié à l'école de Brak par Ernest Heman, responsable de l'enseignement français de la Subdivision du Chati. *Ibid.*, p. 112.

Le conseil devait comprendre dix membres, dont un représentant désigné par les gouvernements de l'Égypte, de la France, de l'Italie, du Pakistan, du Royaume-Uni et des États-Unis, avec un représentant de peuple de chacune des trois régions de la Libye et un représentant des minorités libyennes⁴¹³.

Quant aux puissances administratrices, elles avaient été chargées de prendre les premières mesures nécessaires au transfert des pouvoirs vers un gouvernement indépendant dûment constitué. La France et le Royaume-Uni devaient administrer les territoires en vue de faciliter la réalisation de l'unité et de l'indépendance de la Libye, en collaborant à la formation d'institutions gouvernementales et coordonnant leurs initiatives à cet effet. Elles devaient enfin produire à l'Assemblée générale de l'ONU un rapport annuel sur les mesures prises pour mettre en œuvre ces recommandations⁴¹⁴.

Les décisions de l'ONU au sujet de l'avenir de la Libye et l'accélération imposée à ce processus inquiétaient les politiciens français et leurs visées impériales stratégiques sur les avant-postes fezzanais. Les conséquences de la ratification par l'Assemblée générale de la résolution 289 avaient été examinées un mois après, au cours d'une conférence interministérielle, où le représentant du ministre de l'Intérieur, le préfet Damelon, avait signalé les graves répercussions politiques que cette décision n'avait pas manqué de provoquer, notamment en Algérie.

Damelon avait fait ressortir également les risques que comportait pour la sécurité algérienne et aussi de la Tunisie le rattachement éventuel de Ghat, Serdeles, et Ghadamès au Fezzan d'abord, et puis au futur État libyen indépendant.

Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jules Moch (1893-1985), avait par ailleurs déjà attiré l'attention du ministre des Affaires étrangères sur l'intérêt primordial que présentait le maintien d'une présence de la France dans ces trois oasis du Sud libyen par une note du 29 octobre 1949.

« Il est incontestable, écrivait-il, que Ghat et Ghadamès font partie du pays touareg et n'appartiennent pas géographiquement au Fezzan. Leurs populations ont souffert dans le passé d'être séparées de leur arrière-pays.

D'un point de vue militaire, le centre de Ghat constitue le bastion avancé du Hoggar et Ghadamès commande la sécurité des postes de Fort-Flatters et de Fort-Saint.

⁴¹³ ANOM, MécAA, 81F-981, *Statut du Fezzan*, 5 décembre 1949.

⁴¹⁴ ANOM, MécAA, 81F-979, *Administration du Fezzan, suivi, situation politique, 1950, Annexe des résolutions du 21 novembre 1949.*

La possession de ces points sensibles nous évitera d'accomplir l'effort militaire très important, que nécessite un autre dispositif de surveillance de la frontière du Sud algérien et tunisien.

J'estime que toute notre action doit porter maintenant sur le maintien de la situation acquise dans ces régions. Il y va de la sécurité de nos territoires sahariens et des liaisons entre l'AEF, l'AOF et l'Algérie et de leur protection contre les infiltrations sénoussistes qui risquent d'accroître le développement de l'Islam en Afrique centrale⁴¹⁵».

Le 19 décembre 1949, lors d'une réunion interministérielle, les représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Finances et de la Défense, confirmaient l'intérêt de la France au maintien d'une influence sur ces avant-postes.

L'évolution de la situation internationale avait cependant poussé les responsables du gouvernement à changer leur position sur le statut administratif de Ghadamès⁴¹⁶.

Il y avait en effet un certain intérêt à réintégrer Ghadamès à l'intérieur de la circonscription du Fezzan, en admettant l'un de ses représentants dans le gouvernement fezzanais qui allait être mis en place. Cela aurait permis, de l'avis de Chambard, consul général de France à Tripoli, de renvoyer la question de l'appartenance territoriale de celle-ci jusqu'en 1952, en évitant des difficultés avec la commission des Nations unies.

La discussion interministérielle conduit à une solution différente de la gestion de Ghadamès par rapport à celle de Ghat. Couve de Murville, directeur général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, considérait la valeur stratégique de Ghat majeure par rapport à Ghadamès, surtout d'un point de vue militaire.

Il proposait par conséquent le maintien de la situation présente, voire la gestion administrative de l'oasis à l'intérieur des Territoires des Oasis algériens, tout en lançant une pétition auprès de ses habitants rappelant « *leur vœu d'être soumis à notre autorité*⁴¹⁷ ».

Le colonel De la Chapelle, chef des Services des Relations extérieures de l'État-major de la Présidence du conseil, soulignait qu'une fois les mesures demandées par l'ONU établies (qui prévoyaient la mise en place d'un gouvernement local, afin de favoriser la participation des fezzanais aux mécanismes électifs), on aurait dû « *faire comprendre aux habitants de Ghadamès et de Ghat, ainsi qu'à ceux de Brak et de Sebha, que la France [n'avait] pas*

⁴¹⁵ Ibid.

⁴¹⁶ ANOM, MÉcAA, 81F-984, *Compte rendu d'une réunion interministérielle relative au statut du Fezzan, 19 décembre 1949*, p. 1-4.

⁴¹⁷ ANOM, MÉcAA, 81F-984, *Compte rendu*, cit, p. 5.

l'intention de les abandonner, et la meilleure preuve [serait] la continuation des travaux entrepris dans ces régions⁴¹⁸ ».

L'application au Fezzan des décisions de l'ONU par la France prévoyait, d'un côté, le remplacement de l'administration directe par la mise en place d'un nouveau système administratif, qui devait favoriser la participation active des fezzanais. Les troupes françaises en force au TFG deviennent progressivement des conseillers et des coordinateurs chargés de familiariser les fezzanais avec les mécanismes de la nouvelle organisation.

D'un autre côté, il s'agissait de renforcer l'action de l'administration conduite par les militaires dès 1943, à travers l'intensification de l'œuvre sociale, scolaire et d'aménagement. Dans ce cas-là, l'assistance technique de la France aux projets de qualification devait apparaître comme un moyen pour acquérir des consensus, en vue des tournées d'inspection des experts de l'ONU.

D'un point de vue administratif, le gouvernement français avait décidé d'organiser au Fezzan les institutions gouvernementales susceptibles d'assurer une gestion autonome de ce territoire. L'objectif était d'élire un gouverneur fezzanais en mesure de représenter l'ensemble des tribus de la région, un point de repère autant pour les populations sédentaires que pour les nomades. Cependant, jusqu'à la fixation définitive du statut des territoires constituant la Libye, la France se réservait toutes questions concernant les relations extérieures ainsi que la défense du territoire, et éventuellement l'utilisation des forces de police pour le maintien de la paix et de la sécurité publique⁴¹⁹.

Un régime transitoire est mis en place par la France, sous l'égide de l'ONU, depuis le début de 1950. Il vise à assurer une plus large participation de la population locale à la gestion des affaires publiques, compte tenu de la situation particulière du territoire. Celui-ci, en effet, était très vaste et comprenait des zones de peuplement séparées par de grandes étendues désertiques.

Selon les représentants politiques et militaires français, le projet de réalisation d'un régime transitoire devait être établi sur les bases suivantes :

- Le représentant du gouvernement français au Fezzan, qui portait à partir de 1949 le titre de résident, devait favoriser l'élection à chef du territoire d'Ahmad Sef-en-Naceur, *bey* et *moutasarrif* du Fezzan. Selon le lieutenant-colonel Sarazac,

⁴¹⁸ Ibid.

⁴¹⁹ ANOM, MÉcAA, 81F-981, *Régime transitoire pour le Fezzan*.

pour exercer la direction du gouvernement fezzanais il ne semblait qu'une autre personnalité pouvait s'imposer au-dehors de celui-ci

- Le chef du territoire désigné devait être assisté, dans sa tâche gouvernementale, par six conseillers locaux, choisis par lui pour la Justice, les Finances, les Affaires économiques et agricoles, l'Intérieur, la Santé et l'Instruction publique
- Une assemblée consultative, composée des représentants élus des djemaa et des Conseils de tribus nomades, devait être constituée

Pendant la période transitoire, le gouvernement du Fezzan est habilité à traiter les questions de politique d'organisation et d'administration suivantes :

- L'organisation judiciaire
- L'organisation de la Police et de la Sécurité intérieure
- La mise en place des fonctionnaires
- La mise en place de l'assemblée consultative
- L'organisation des djemaa et des Conseils des tribus nomades
- L'Instruction publique
- Les travaux publics et les voies de communication
- Les postes et télégraphes intérieurs
- La Santé publique
- Les services vétérinaires
- L'hydraulique
- L'agriculture et l'élevage
- Les revenus publics et les dépenses

Des pouvoirs demeurent cependant réservés au résident de France à Sebha, tels que :

- Les questions concernant les relations du territoire avec l'extérieur, y compris le commerce extérieur.
- La défense du Fezzan, au cas où les autorités locales ne pourraient pas assurer, au moyen des forces de police à leur disposition, le maintien de la paix et de l'ordre. Dans ce cas-là, le résident est habilité à reprendre le contrôle immédiat des services de sécurité et de police

- Le contrôle de la navigation aérienne, y compris celui des bases, terrains et installations existant sur le territoire
- Les questions concernant les Forces françaises stationnées sur le territoire
- Les communications postales, télégraphiques, radiotélégraphiques avec l'extérieur
- Les questions relatives à la monnaie et au change
- La délivrance des passeports pour l'étranger
- Les biens sous séquestre

Selon les plans français, en outre, aucun accord ne pouvait aboutir au sujet de la prospection ou de l'exploitation des ressources minières du pays sans agrément préalable du résident. Toutefois, si les circonstances l'exigeaient, le résident de France pouvait déroger provisoirement auxdites dispositions, après avoir consulté le chef du territoire⁴²⁰.

La première étape du processus d'installation du régime transitoire devait prévoir l'élection du chef de territoire fezzanais. Au terme d'une décision du résident de France au Fezzan, Sarazac, en date du 24 janvier 1950, les chefs et les *djemaa* des villages avaient été invités à se réunir dans leurs chefs-lieux respectifs pour désigner trois représentants pour chacune des 17 *moudiriats* et trois pour la circonscription de Ghadamès. Chaque *djemaa* de village ou de fraction de tribu avait été appelée à élire six représentants.

Ensuite, les personnalités ainsi choisies devaient se réunir au chef-lieu de chaque *moudiria* pour désigner trois délégués à l'assemblée⁴²¹. Ces délégués, réunis à Sebha, avaient la tâche de procéder finalement à l'élection du nouveau chef de territoire.

Les mécanismes qui conduisent à la finalisation de cette opération sont supervisés par les Nations unies, qui doivent veiller à la bonne organisation des opérations. Entre le 31 janvier et le 5 février 1950, Adriaan Pelt, Haut-commissaire de l'ONU pour la Libye, effectue une tournée d'inspection au Fezzan. Il était chargé d'interroger la population régionale au sujet de l'élection de leur représentant. Le résident de France à Sebha et les chefs de subdivision coordonnaient l'initiative, en favorisant la prise de contact avec les *moudirs* locaux, en rédigeant une série de comptes rendus écrits qui nous permettent de mieux comprendre la manière dont ces mécanismes furent mis en place.

⁴²⁰ Ibid.

⁴²¹ Ibid.

Rappelons-nous les modalités d'organisation de ces réunions. Les *moudirs*, fidèles à la France, avaient reçu l'ordre de rassembler tous les notables favorables à l'élection d'Ahmed Sef-en-Naceur en tant que chef du territoire.

L'objectif était celui de favoriser l'élection du *moutasarrif* nommé par la France en 1943 ; les notables fezzanais, en confirmant devant le commissaire onusien le vote pour le chef des Ouled Souleïman, auraient donné une bonne image de l'administration militaire française et son consensus réel. Ce que la France voulait éviter, c'était l'éventuelle pénétration des idées nationalistes favorables à l'unité des trois régions libyennes, en essayant de convaincre les habitants de la région et l'ONU d'une solution fédérale et autonome pour le Fezzan à l'intérieur du futur État libyen indépendant. Il ne faut pas oublier que depuis 1943 le territoire libyen avait servi de refuge aux maquis nationalistes de Tunisie et d'Algérie, qui s'y fournissaient en armes, ce qui devait se traduire, pour la France, par le renforcement du contrôle des frontières terrestres du Fezzan et, en même temps, par le profit de sa présence au Sud libyen pour favoriser la formation d'un gouvernement régional favorable à ses exigences de défense impériales⁴²².

La première visite de Pelt, coordonnée par le lieutenant Godard, à l'époque chef de subdivision, a lieu le 30 janvier 1950 à Mourzouk. Selon les informations contenues dans le bulletin de renseignement rédigé par le même lieutenant, le programme de consultation du commissaire de l'ONU prévoyait une interrogation au *moudir* de Mourzouk, Ahmed Ben Hadj Sanusi et une réunion en assemblée de tous les *moudirs* et de quelques notables de Mourzouk, en particulier le *caïd* et son secrétaire, le secrétaire du *moudir* et le *cheikh* de la ville.

Le lieutenant Godard n'ayant pas participé directement à la rencontre, il se limitait par conséquent à la rédaction du rapport sur la base des renseignements qui lui avaient été fournis par le *moudir* de Mourzouk et confirmés par les autres *moudirs* de la subdivision.

Le militaire français affirmait qu'à l'exception de l'interrogation du *moudir*, qui avait duré plus d'une heure, les autres réunions avaient été assez rapides, le commissaire Pelt s'y étant soucié surtout de vérifier l'identité des vues concernant l'avenir politique du Fezzan, expliquer son propre rôle et celui de l'assemblée consultative, pour tenter de régler l'unité libyenne selon les décisions de l'ONU, d'inviter tous les *moudirs* et les notables à

⁴²² FRÉMEAUX J. (2010), *Le Sahara*, cit, p. 239.

s'entendre sur le choix du délégué qu'ils désiraient voir représenter le Fezzan au sein de cette assemblée.

Il recommandait en outre de considérer encore le gouvernement français comme leur tuteur et de continuer à s'adapter à ses directives et à son action de paix⁴²³. En dehors de ces entrevues avec les personnalités musulmanes de la subdivision, Pelt avait bien voulu s'intéresser aux réalisations françaises d'ordre social. Il avait visité l'infirmierie, le dispensaire, l'école française et le centre artisanal.

Pendant le colloque avec le Haut-commissaire, le *moudir* de Mourzouk en particulier avait été invité à donner son opinion sur l'avenir politique du Fezzan et sur le choix d'un chef de territoire.

Ahmed Ben Hadj Sanusi lui demandait, d'abord, de pouvoir conserver la forme de gouvernement d'alors, celle de l'administration française, mais au cas où la population de Mourzouk aurait été obligée de former un gouvernement indépendant, ils auraient choisi le bey Ahmed Sef-en-Naceur comme gouverneur.

Ahmed Ben Hadj Sanusi affirmait en outre ne pas concevoir la formation d'un seul gouvernement arabe pour la Libye, et ne connaître personne susceptible de former un tel gouvernement.

Adriaan Pelt lui ayant demandé d'exposer les motivations, le *moudir* répondit qu'une unité libyenne n'avait jamais pu exister autrefois. C'étaient les Italiens qui avaient inventé la Libye, et si par hasard un seul gouvernement arabe avait dirigé la Libye, les habitants du Fezzan auraient été sérieusement en danger, abandonnés et voués à nouveau à subir les pillages⁴²⁴.

Au bout de cette première visite, il semblait que le commissaire de l'ONU avait été favorablement impressionné, tant par la clarté et la logique des idées émises par le *moudir*, que par leur concordance avec l'opinion générale des autres *moudirs* et notables, en ce qui concernait l'autonomie du gouvernement fezzanais et la désignation du bey Ahmed Sef-en-Naceur comme chef éventuel du TFG.

Il en fut de même lors de la visite d'inspection du Haut-commissaire dans le territoire de la subdivision de Brak deux jours après, le 1^{er} février 1950. Le *moudir* Naceur, en démontrant l'impossibilité d'une indépendance, demandait à Adriaan Pelt son souhait de rester sous la tutelle française, souhait renforcé par les considérations des notables Hadj

⁴²³ ANOM, MécAA, 81F-981, *Subdivision de Mourzouk, bulletin de renseignement, 1^{er} février 1950.*

⁴²⁴ Ibid.

Hamza, Tahar Jarrari⁴²⁵, Ali Maghtouf et Muhammad el-Ayet, qui déclaraient leur attachement au maintien d'une forme administrative gérée par la France au Fezzan ou, du moins, sollicitaient l'élection du bey Ahmed en tant que chef du territoire.

C'était surtout le désir de sécurité qui incitait ces notables à vouloir la confirmation de la tutelle française dans la région, une sécurité qu'un éventuel gouvernement arabe ne serait pas en mesure de garantir.

Tahar Jarrari soulignait le fait que dans le passé seul le gouvernement ottoman, qu'il définissait comme islamique, avait un peu réussi à maintenir l'ordre dans la région⁴²⁶.

Il ajoutait en outre que l'éventuelle formation d'un gouvernement unique en Libye aurait provoqué des répercussions économiques, notamment concernant la question des impôts et du budget, en soulignant qu'à l'heure actuelle tous les frais d'ordre administratif étaient couverts par le gouvernement français⁴²⁷.

Si les tournées d'inspection onusiennes dans les subdivisions de Brak et Mourzouk n'avaient pas déterminées des conséquences négatives pour les objectifs politiques de l'administration française au Fezzan, la visite d'Adriaan Pelt dans le territoire de la subdivision de Sebha-Oubari, qui eut lieu entre les deux autres, le 31 janvier 1950, n'empêcha pas un groupe d'opposants de parler avec lui en exprimant leur avis défavorable à la France et à un éventuel gouvernement autonome et fédéral. Lors de l'inspection de Gorda, aux alentours de Sebha, Pelt décida en fait de rompre le schéma désigné par les *moudirs* et les notables favorables à l'élection d'Ahmed Sef-en-Naceur, en demandant de pouvoir interagir également avec les personnes qui s'étaient rassemblées à l'extérieur du siège de la rencontre.

Un document d'archives français, en provenance des ANOM, rédigé par le lieutenant Gonzalves affirmait que, parmi eux, se trouvait un certain Muhammad ben Ahmed, résident à Djedid, qui réussit à s'introduire en se plaignant à Adriaan Pelt de la manière opprimante par laquelle l'administration française gérait le territoire fezzanais. Il faisait allusion notamment à la réception d'ordres impossibles à exécuter, et à l'obligation de signature d'une pétition favorable à l'élection du bey Ahmed, qui avait été diffusée quelques jours avant de la venue du Haut-commissaire.

⁴²⁵ Il s'agit du père de Muhammad Tahar Jarrari, cité précédemment au sujet de son expérience personnelle à l'école française d'Agar.

⁴²⁶ ANOM, MÉCAA, 81F-981, *le lieutenant Gonzalves à Monsieur le lieutenant-colonel Sarazac, 8 février 1950.*

⁴²⁷ Ibid.

Muhammad ben Ahmed demanda également à Pelt un document de protection, en craignant pour sa vie après cette déclaration publique, mais le commissaire refusa de prendre en considération cette requête, en se contentant de faire jurer publiquement aux *moudirs* présents à la réunion que rien n'aurait été fait contre lui⁴²⁸. D'autres consultations tenues par Adriaan Pelt à Djedid dans la même journée avaient fait émerger des nouvelles voix contraires et critiques vis-à-vis de la gestion française de la région.

Abderrahmane al-Barkouli, convoqué en réunion avec les autres *moudirs* de Djedid, déclarait au commissaire que l'avenir du Fezzan était dans un gouvernement arabe, et que la région saharienne était naturellement liée à Tripoli et la Cyrénaïque.

Al-Barkouli, né à Djedid en 1896, avait été jusque-là le principal opposant de la présence française au Fezzan. Il avait fondé en 1946 une société secrète, en établissant des relations avec d'autres organisations politiques des régions littorales⁴²⁹.

Les autorités françaises, d'après les sources libyennes, avaient mis fin à ses activités en 1947, en emprisonnant tous ses membres. Ensuite, il avait été désigné représentant des émigrés fezzanais à Tripoli, favorables à la réalisation de l'unité libyenne sous un gouvernement arabe.

Les militaires français lui avaient considéré l'un des instigateurs de l'attaque à la garnison de Sebha-Fort Leclerc le 16 juin 1949, quand un groupe de citoyens armés, dirigés par le *cheikh* Abdelkader ben Massoud, avait assailli le fort, en provoquant la mort d'un des militaires, Jean Gironnet, et faisant des blessés parmi les soldats français. L'attaque avait aussi causé la mort de 21 fezzanais, dont le *cheikh* lui-même⁴³⁰.

En tant que représentant des émigrés fezzanais de Tripoli, al-Barkouli avait délivré à Pelt, lors de la réunion, un volumineux dossier, contenant toutes les plaintes de ceux-ci contre les services exercés par les Français, et qui avaient été ensuite envoyés au résident de France à Sebha, Sarazac, au bout du colloque.

Ces plaintes, individuelles ou collectives, ne manquaient pas de mentionner les gens qui pouvaient témoigner de la véracité des accusations, et qui étaient considérés par le lieutenant comme des partisans de l'unité.

Pelt avait remis au résident un passage particulier du dossier, où on affirmait que les Français avaient fusillé 24 personnes et brûlé morts et mourants avec de l'essence.

⁴²⁸ Ibid.

⁴²⁹ EL-HINDIRI (2012), *op. cit.*, p. 80.

⁴³⁰ Ibid.

Sarazac répondit qu'il s'agissait bien des personnes tenues responsables de l'attaque au fort du 16 juin⁴³¹.

Les plaintes des émigrés fezzanais se référaient, en outre, aux pressions que les militaires exerçaient sur la population pour les maintenir sous leur coupe, aux menaces et à la propagation de fausses nouvelles, aux amendes injustifiées et aux arrestations arbitraires.

Un exemple donné par al-Barkouli au Commissaire de l'ONU était celui d'un habitant de Djedid, qui, pour avoir jeté un verre dans la rue, avait été mis en prison et dont même le village avait payé une amende. Sarazac ajoutait que la personne responsable avait été emprisonnée pour des raisons justifiées, alors que le verre avait été jeté sur le chef de subdivision, en affirmant également que le coupable n'avait pas parlé devant la Commission.

Il était enfin question de la peur que la présence militaire de la France aurait inspirée parmi la population, contraignant les gens à ne pas oser exprimer leurs idées. En laissant le territoire fezzanais sans se rendre aux avant-postes de Ghat et Ghadamès, Adriaan Pelt, une fois ses inspections terminées, exprimait des perplexités au sujet de la formation d'un régime transitoire pour le Fezzan, en déclarant au gouverneur militaire que sa mise en place était contraire aux décisions prises par les Nations unies.

Cependant le gouverneur-général de l'Algérie, Marcel-Edmond Naegelen (1892-1978), dans une note adressée au Ministre de l'Intérieur Jules Moch le 7 février 1950, deux jours après le départ du Commissaire ONU, affirmait que toutes les dispositions qui devaient conduire à l'élection d'Ahmed Sef-en-Naceur avaient été déjà prises : l'assemblée des notables et des chefs de tribu devait se réunir à Sebha le 12 février 1950 et voter en faveur du *bey* Ahmed, tandis que les représentants des Touareg du Fezzan et de la zone de Ghat-Serdeles auraient affirmé, au cours d'une réunion à la même date, n'être pas fezzanais et désirer rester sous l'autorité directe de la France⁴³².

Ce qui, en effet, se produit : les résultats de consultations de cette assemblée, à l'unanimité des 58 représentants, aboutirent à l'élection d'Ahmad Sef-en-Naceur en tant que chef du territoire du Fezzan. Le rapport présenté par la France à l'ONU en 1950

⁴³¹ ANOM, MÉCAA, 81F-981, *Territoire militaire du Fezzan*, N. 60 AS/C, le lieutenant Sarazac à Monsieur le Gouverneur-général de l'Algérie, 7 février 1950. Les historiens libyens ont confirmé qu'après l'attaque, les Français avaient brûlé les corps des morts fezzanais, en arrêtant environ 30 citoyens. EL-HINDIRI (2012), op. cit, Ibid. ; AL-HATMANI S. A. (2005), *Le moujahid martyr Abdelkader ben Messaoud el-Fijiji, chef de l'insurrection du Fezzan contre l'occupation française*, p. 209.

⁴³² ANOM, MÉCAA, 81F-981, Directions des Territoires du Sud, N. 107/S/2, *Situation au Fezzan*, 7 février 1950.

précisait toutefois que « *les délégués touareg avaient refusé de s'associer à cette élection, mettant en avant leur volonté de maintenir l'intégrité de leurs liens avec la confédération des Ajjer, à laquelle ils appartenaient* »⁴³³.

B. L'organisation administrative du régime transitoire et l'intensification de l'œuvre française

Une fois officielle l'élection du chef du territoire du Fezzan et malgré les doutes de l'ONU, la seconde étape du processus d'organisation des mécanismes visant à favoriser la participation des habitants de la région à la vie politique a été la mise en place administrative d'un régime provisoire. Le rapport présenté par le gouvernement français à l'ONU en 1950 constitue une fois de plus une source fondamentale pour la reconstitution de cette phase historique.

Ces mécanismes d'implication comportaient essentiellement le développement de trois passages distincts :

- l'introduction des dispositions concernant la constitution des pouvoirs politiques, selon lesquelles Ahmed Sef-en-Naceur, nouveau chef du territoire, devait être assisté dans sa tâche gouvernementale par trois à six conseillers locaux, huit conseillers adjoints et une assemblée consultative composée des représentants élus des *djemaa* et des tribus nomades
- La définition de la compétence reconnue aux nouveaux pouvoirs publics fezzanais en matière de politique, d'organisation et d'administration intérieures
- L'énumération des pouvoirs réservés au résident de France pendant la période transitoire et qui portait principalement sur les relations extérieures de la défense du Fezzan

Les conséquences se traduisaient dans la nomination, par le nouveau chef du territoire, de ses conseillers de gouvernement et adjoints. Par un décret daté du 16 février 1950, furent choisis trois conseillers gouvernementaux : Hadj Hamouda ben Tahar, conseiller à l'Intérieur et à la Justice, Naceur ben Salem, conseiller aux Affaires économiques, agricoles

⁴³³ ANOM, MÉcAA, 81F982, *Rapport, cit*, p. 7

et financières, et el-Mehdi ben Ahmed, conseiller chargé des questions sanitaires et éducatives.

Ahmed Sef-en-Naceur désignait également les huit conseillers adjoints, qui formaient un véritable conseil administratif restreint, ayant la fonction d'assister le chef du territoire et ses conseillers gouvernementaux pour toutes les questions relatives à la vie intérieure de la région.

Il s'agissait de Do ben Hadj Muhammad, Muhammad Lamir ben Muhammad, Hadj Ali ben Muhammad Bedioui, Nacer ben Tahar ben Brahim, Cherif Ali ben Muhammad, Belgacem Bouguila, Tahar ben Abdallah Jarrari et Chaikh Mabrouk ben Ali⁴³⁴.

Par décret du même jour, avait été déployée également une série de mesures additionnelles, telles que la création d'un corps de police chargé d'assurer la sécurité intérieure, ayant à sa tête un fezzanais, Salah ben Salem ben Abdennabi et la formation des emplois des *caïds* pour chacune des quatre subdivisions territoriales. Muhammad ben Abdallah el-Ayatt, Ahmed ben Hadj Sanusi, Si el-Mahdi ben Hadj Muhammad avaient été affectés à ces postes dans les subdivisions du Chatti, de Mourzouk et de Ghadamès, tandis qu'à Sebha-Oubari, cet emploi était resté à cette époque vacant, le titulaire n'ayant pas encore été désigné par le chef du territoire.

Ces mesures devaient, d'après le rapport français aux Nations unies, tenter d'initier tout d'abord un certain nombre de personnalités à la pratique des affaires modernes et de les familiariser avec les responsabilités qu'entraînait l'évolution politique du territoire. C'était à cette tâche que s'employaient les militaires français, devenus des conseillers politiques, tant à Sebha que dans les autres sièges de subdivision.

Ces derniers changements administratifs et politiques avaient modifié la structure organisatrice du gouvernement régional, en marquant le passage d'une administration coloniale militaire directe à un régime provisoire, créé à l'aide de la puissance coloniale, dans un cadre de résolution internationale.

Au lieu de l'administration militaire française, à Sebha, on avait installé un système de participation politique indigène directe, qui devait suivre les règles de fonctionnement et les tâches établies par les Français précédemment, en s'engageant en même temps à respecter les étapes rapides du processus d'indépendance géré par les Nations unies.

⁴³⁴ Ibid., p. 8.

Ces étapes, définies après la première réunion du conseil des Dix tenue le 25 avril 1950, prévoyaient la mise en place, avant le début de 1952, des actions suivantes :

- L'élection d'assemblées locales en Tripolitaine et Cyrénaïque pendant le mois de juin 1950
- La nomination de sept personnalités chargées de représenter le Fezzan au comité préparatoire des 21, qui devait décider de la composition de la future Assemblée nationale constituante libyenne
- L'élection de l'Assemblée nationale avant l'automne 1950
- L'établissement par l'Assemblée nationale d'un gouvernement provisoire au début de 1951
- La mise en place et l'adoption d'une constitution par l'Assemblée nationale au cours de 1951
- La proclamation de l'indépendance avant le 1^{er} janvier 1952⁴³⁵

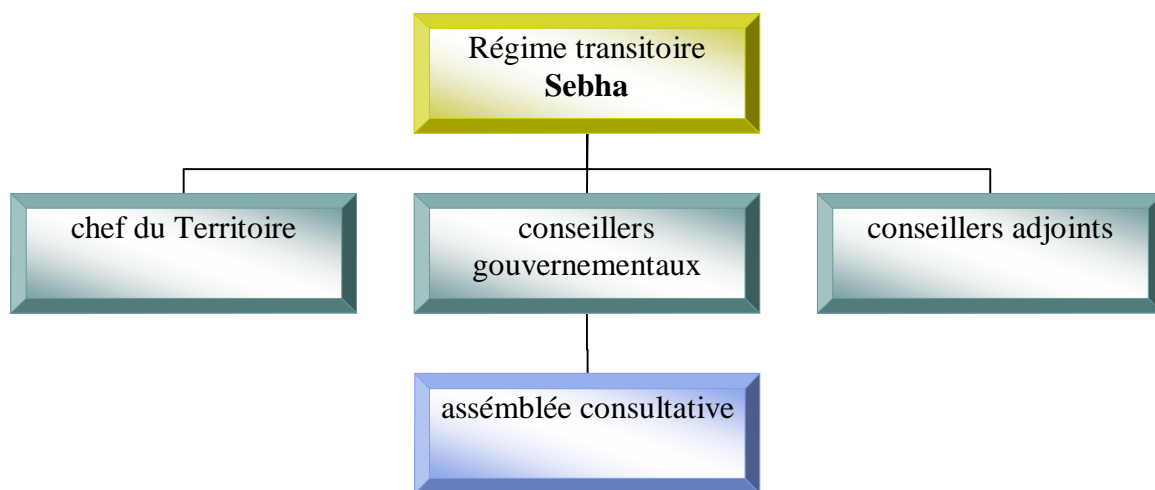


Figure 68. La structure administrative du régime transitoire au quartier général, 1950-1951

En ce qui concernait la gestion administrative des subdivisions, elle demeurait presque inchangée par rapport à la précédente. Le chef militaire de subdivision était remplacé par le *caïd* nommé par le chef du Territoire, tandis que la structure des fonctionnaires indigènes n'était pas modifiée.

⁴³⁵ BALDINETTI A. (2010), *The origin*, cit, p. 139.

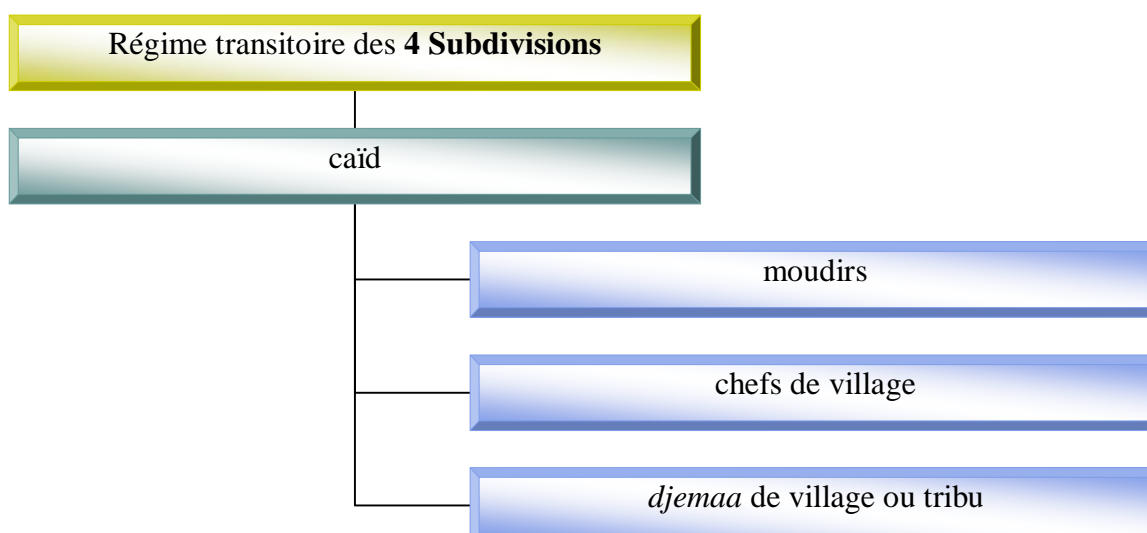


Figure 69. La structure administrative du régime transitoire pour les subdivisions

Parallèlement à la formation du régime transitoire, les autorités françaises entreprenaient de réaliser quelques réformes dans les domaines de l'enseignement et surtout des travaux publics, en augmentant les ressources financières du budget destinées aux recettes extraordinaires.

Dans une lettre datée du 17 janvier 1950, le Vice-président du conseil et ministre de l'Intérieur français Moch écrivait au gouverneur-général algérien, en annonçant l'envoi d'une somme de cinq millions de francs destinés à couvrir les premières dépenses nécessitées par la mise en place du nouveau régime du Fezzan. Cette somme représentait un premier acompte à valoir sur le crédit mis à sa disposition sur les fonds spéciaux, estimés à 100 millions de francs. En outre, une subvention additionnelle de 20 millions était prévue dans les finances du gouvernement pour les projets de reconstruction et d'équipement de la région⁴³⁶.

Le projet de budget pour l'exercice 1950, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 189 millions, prévoyait par conséquent une subvention de 125 millions du gouvernement français pour couvrir des recettes extraordinaires et exceptionnelles.

Le préfet Damelon, représentant du ministre de l'Intérieur, cité précédemment, soulignait que ces dépenses devaient être prioritairement consacrées à la continuation du programme de forages et des puits⁴³⁷.

⁴³⁶ ANOM, MécAA, 81F-981, N. 298/99, *Budget du Fezzan*, 17 janvier 1950.

⁴³⁷ ANOM, MécAA, 81F-981, *Projets français relatifs au Fezzan, questions financières*.

Le rapport présenté par la France à l'ONU en 1950 confirme que le montant des dépenses extraordinaires était de 120 millions de francs, entièrement à la charge du Trésor français.

L'augmentation considérable des dépenses en 1950, comme le montre le graphique ci-après, était imputable à la mise en place de nouveaux organismes politiques et à l'exécution d'une première tranche de travaux de construction de nouveaux bâtiments et d'aménagements hydrauliques⁴³⁸.

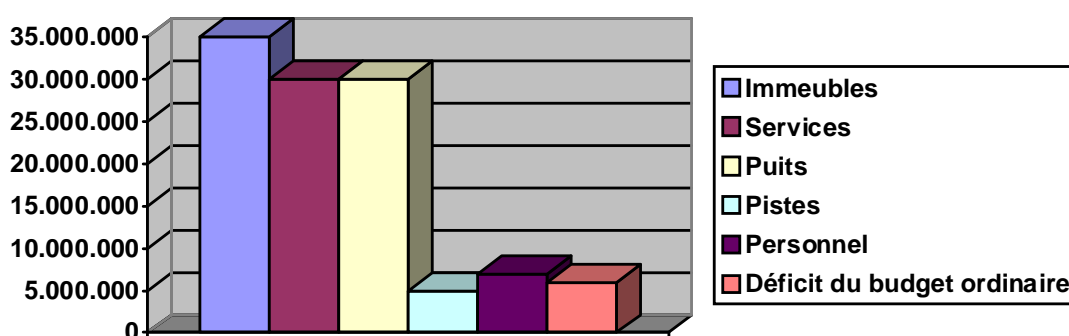


Figure 70. Subventions du gouvernement français aux projets et au personnel du TFG, 1950

À travers ces dépenses extraordinaires les militaires français au Fezzan mettaient en place une série de chantiers, en réalisant des améliorations tant au niveau des infrastructures que des services. La première étape de cette action avait été représentée par le renforcement de l'action liée au forage des puits dans la région, une œuvre qui devait aboutir à une amélioration des conditions sociales d'une partie des habitants. À cause de la sécheresse dans la plupart du Fezzan et de l'incapacité des agriculteurs à forer des puits d'irrigation, certains d'entre eux avaient par le passé abandonné leurs propres terres, et avaient été recrutés comme *djebbad*, ou tireur d'eau, sur les terrains des plus possédants. Cette forme d'asservissement voisine de l'esclavage était caractérisée par l'attachement au sol, pour dettes, d'un individu de peau noire, descendant d'esclaves et nommé *chouachina*, qui était employé dans les jardins pour effectuer le pénible travail de tireur d'eau.

Il était rémunéré, dans la plupart des cas, par le quart de la récolte, ce qui l'empêchait à peine de mourir de faim et ne pouvait, en aucun cas, lui permettre de se racheter⁴³⁹.

⁴³⁸ ANOM, MécAA, 81F-982, *Rapport*, cit, p. 30.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 60.

Le renforcement de l'action française de forage de nouveaux puits aurait donc permis de mettre en valeur de nouvelles terres, dont la culture était impossible auparavant, en donnant la possibilité aux *djebbad* d'y être affectés en pleine propriété. En outre, la puissance administratrice, afin de dégager ceux-ci de toute servitude, remboursait aux propriétaires les dettes contractées par les *djebbad*, de telle sorte qu'ils pouvaient commencer l'exploitation de leur nouveau bien, libres de toute hypothèque.

Elle mettait également à leur disposition, à titre gratuit, l'outillage nécessaire à la culture et les semences. Le bilan des forages des années 1949-1950 réalisés par la Société Tunisienne des Sondages, d'après le rapport français à l'ONU de 1951, s'établit comme suit ⁴⁴⁰:

Lieu	Profondeur totale
Gorda (Chati)	66, 3 m
Derbed	90 m
Maharouga	90 m
Ain Noucf	65 m
Gotta	100, 8 m
Agar	100 m
Edri	150 m
Ouenzerik	82 m
Oum el Araneb	150 m
Touila	150 m

En dehors des *djebbad*, il était question d'améliorer la condition sociale, aussi misérable qu'elle puisse être, des ouvriers agricoles et des petits propriétaires ; même leur sort ne pouvait être promu que par l'extension de l'irrigation, conséquence directe des forages.

⁴⁴⁰ ANOM, MécAA, 81F-1707, *Rapport annuel du gouvernement français à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'administration du Fezzan*, année 1951, p. 29.

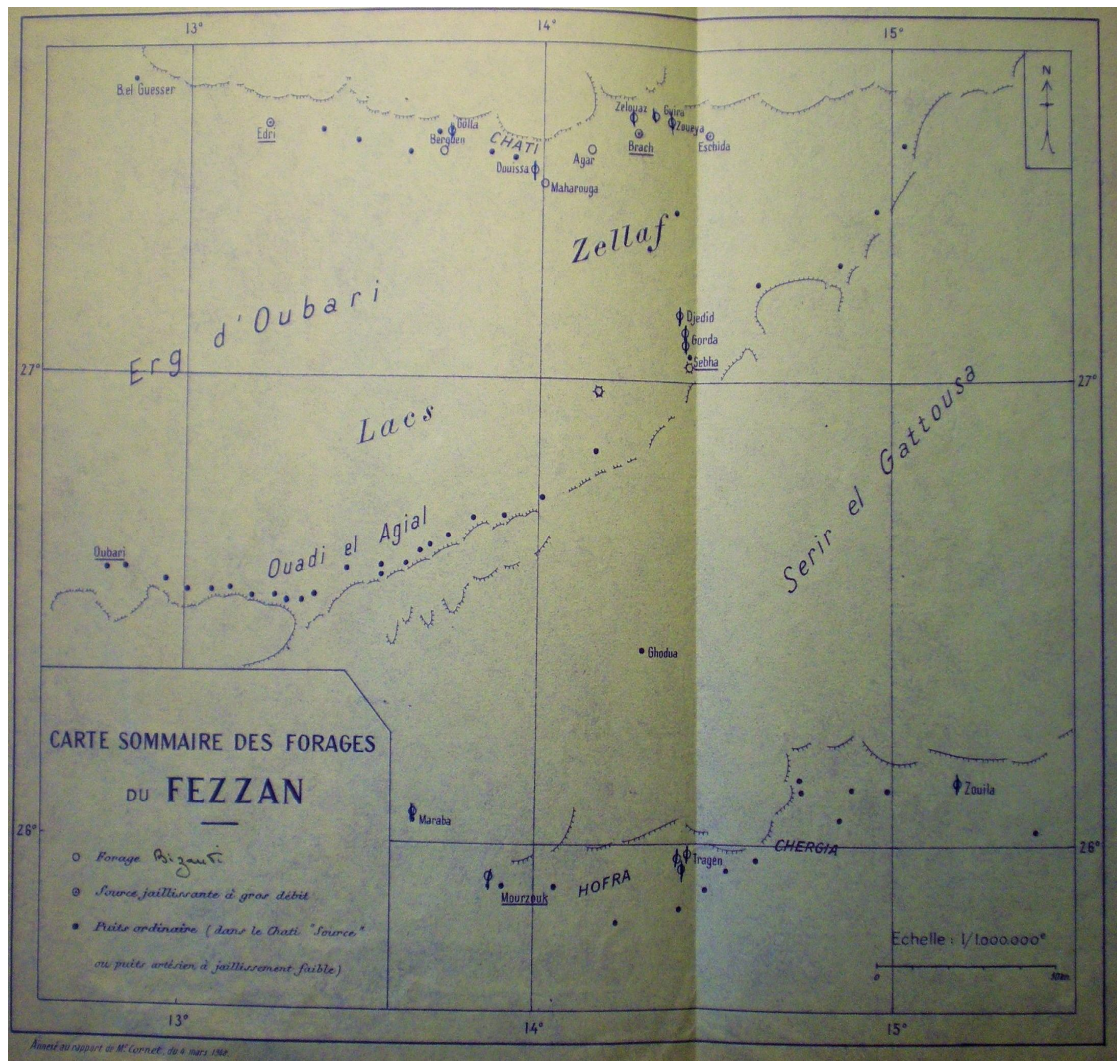


Figure 71. Carte sommaire des forages du Fezzan, 1952

(SHD, 1H4797-1, Service des Affaires Sahariennes, *Travaux hydrauliques au Fezzan, 1943-1952. Carte sommaire des forages du Fezzan, 4 mars 1952*)

Commentaire de l'image : la carte montre que les entreprises chargées des sondages avaient la tâche additionnelle d'exploiter d'éventuelles sources naturelles pour l'irrigation. Ces sources permettaient d'irriguer de plus grandes superficies par rapport aux puits.



Figure 72. Un forage hydraulique en cours à Ouenzerik, 1950

(SHD, 1H4797-1, Service des Affaires Sahariennes, *Travaux hydrauliques au Fezzan, 1943-1952. Forage en cours N°7, Ouenzerik*)



Figure 73. Un forage hydraulique finalisé à Ouenzerik, 1950

(SHD, 1H4797-1, Service des Affaires Sahariennes, *Travaux hydrauliques au Fezzan, 1943-1952. Forage N°7, Ouenzerik. Fin des travaux*)

Dans certaines vallées du Fezzan, notamment au Chati, les Français avaient foré des puits artésiens, en rendant irrigables des nouvelles parcelles à répartir parmi les habitants.

Cette pratique avait libéré de la servitude 3000 personnes environ du puisage à *dalou*, une outre (récipient) en peau qui servait à remonter l'eau des puits. À ce stade, il était permis de penser, selon le rapport français à l'ONU de 1951, que la main d'œuvre relativement importante qui avait été libérée de la sujétion du puisage aurait reporté ses activités sur des cultures nouvelles ou aurait été disponible pour donner aux palmiers les soins qui leur étaient refusés jusque-là.

Cependant, en 1951, rien n'avait été fait à ce sujet de la part des intéressés. Les Fezzanais semblaient marqués par l'idée que le seul effort à faire dans le domaine de la culture se bornait au puisage de l'eau pour l'irrigation.

Les *djebbad* munis de parcelles où l'irrigation se faisait toute seule avaient laissé aux femmes et aux enfants le soin de cultiver les terres qui leur avaient été remises. Ils avaient en outre cherché à se procurer un supplément de ressources en louant leurs services au-dehors du Fezzan.

On avait assisté à l'émigration en Tripolitaine et en Tunisie d'un contingent important d'hommes. Les autorités françaises signalaient aux Nations unies qu'il fallait déployer, pendant de nombreuses années encore, des efforts incessants de persuasion pour arriver à modifier la mentalité du cultivateur fezzanais, en lui faisant comprendre les avantages qu'il pouvait retirer d'une mise en valeur rationnelle des ressources agricoles du territoire⁴⁴¹.

Du côté scolaire, le programme établi par la France depuis 1950, dans le cadre du renforcement de son œuvre au Fezzan, se fondait sur trois éléments novateurs :

- Scolariser le plus grand nombre possible d'élèves
- Former des classes d'étude des langues arabe et française simultanément
- Favoriser la création d'un établissement d'enseignement technique, artisanal et agricole

Pour l'administration française il s'agissait de réaliser, d'une manière plus ample, un programme d'éducation linguistique élémentaire, en donnant à chaque fezzanais le moyen

⁴⁴¹ ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 23-24.

d'entrer, par la lecture et l'écriture, en contact avec le monde extérieur, les réalités quotidiennes de l'évolution du pays, et de participer à la vie du territoire⁴⁴².

Le programme comportait l'ouverture de plusieurs groupes scolaires nouveaux. Les 17 *moudiriats* du territoire se dotaient chacun d'une école élémentaire, où la durée des études était de deux à cinq ans.

Le rapport de 1950 précisait que l'enseignement français y était donné par un moniteur fezzanais⁴⁴³. Muhammad Tahar Jarrari, dont nous avons cité le récit de son expérience personnelle en qualité d'ancien élève de l'école française à Agar, décrivait en fait comment l'administration française avait décidé, à partir de 1950, d'accélérer la construction d'une nouvelle école dans le village du Chati, « à l'intérieur d'une zone dénommée Zinkina située en dehors de l'ancienne Agar »⁴⁴⁴. Le plan de l'école prévoyait « une cour, couverte d'un toit posé sur plusieurs voûtes, et au milieu de laquelle se trouvait un bâtiment rectangulaire couvert, comportant plusieurs fenêtres⁴⁴⁵ ».

L'édifice « était construit entièrement avec des matériaux locaux : les pierres taillées à la main dans les carrières des environs d'Agar étaient apportées à dos d'âne et fixées entre elles par de l'argile mélangée avec du sable et de l'eau, apportée de la source du village. Pour le toit, ils avaient utilisé des branches et des troncs de palmier pour sa construction⁴⁴⁶ ».

Dans le cadre de la préparation de cette nouvelle école, l'administration française avait doté les élèves d'« un morceau de tissu bleu pour y tailler un short, ainsi qu'un chapeau rouge et une chemise blanche sans manches »⁴⁴⁷ : un nouvel uniforme scolaire qui devait remplacer les longues chemises traditionnelles, portées auparavant.

Un autre but éducatif de l'action française était celui de créer trois écoles primaires dans les trois chefs-lieux de subdivision, Brak, Mourzouk et Sebha. Les élèves recrutés sur place ou dans les écoles de la *moudiria* pourraient y perfectionner leurs connaissances en arabe et en français.

On prévoyait une durée minimale des études de quatre ans, au terme desquels les élèves les plus doués pourraient être admis dans un établissement d'enseignement supérieur, que les Français souhaitaient créer à Sebha⁴⁴⁸.

⁴⁴² ANOM, MÉcAA, 81F-982, *Rapport*, cit, p. 49.

⁴⁴³ Ibid., p. 51.

⁴⁴⁴ JARRARI M. T. (2012), op. cit, p. 113.

⁴⁴⁵ Ibid.

⁴⁴⁶ Ibid.

⁴⁴⁷ Ibid.

⁴⁴⁸ ANOM, MÉcAA, 81F-982, *Rapport*, cit, Ibid.

Enfin, en ce qui concernait la formation technique, l'administration française entendait ouvrir trois centres agricoles dans les chefs-lieux de subdivisions, ainsi qu'un centre artisanal à Mourzouk. Dans ces établissements, le cycle des études envisagé était de deux années ; cela devait permettre de donner un embryon d'enseignement professionnel aux élèves.

Le rapport de l'UNESCO, rédigé par le professeur Roger Le Tourneau de l'Université d'Alger en 1952 suite à l'accord complémentaire n° 4 conclu le 27 août 1951 entre le Royaume-Uni, l'ONU et les institutions spécialisées, et d'un accord analogue conclu avec la France le 18 octobre 1951, définissait un véritable bilan de l'œuvre éducative française au Fezzan depuis le début de l'administration militaire et après la formation du régime transitoire.

Le récit de Le Tourneau précisait que l'histoire de l'enseignement au Fezzan avait été caractérisée, notamment au début, par une organisation insuffisante. Jusqu'au 1947, l'administration de l'éducation au Fezzan s'était sans cesse trouvée en présence de maîtres qui s'en allaient après une année scolaire passée dans ce pays, perçu comme « *rude et éloigné de tout* ⁴⁴⁹ ». On se retrouvait par conséquent dans des situations critiques d'écoles fermées un an après leur ouverture.

Lors de sa visite d'inspection sur place, l'envoyé de l'UNESCO signala cependant que les choses s'étaient améliorées. On trouvait des écoles étoffées comme, par exemple, celle de Ghadamès, avec 105 élèves pour une population totale de moins de 1000 habitants.

Deux internats avaient été créés à Dar el-Bey, près de Sebha et Brak, avec respectivement 27 et 20 pensionnaires. De plus, quelques jeunes fezzanais avaient pu être envoyés en Algérie pour suivre un cours de spécialisation professionnelle. Quatre d'entre eux s'étaient rendus à Alger pour recevoir un complément d'instruction générale avant de s'initier à la pédagogie, deux autres avaient été envoyés à la station expérimentale de Biskra pour suivre un stage pratique agricole. Quatre garçons fréquentaient un cours professionnel et d'artisanat rural à Tlemcen. Deux autres, enfin, suivaient des cours privés d'arabe à Alger.

Le rapport de l'UNESCO précisait également que le programme scolaire suivi par les élèves des écoles françaises au Fezzan était celui des écoles franco-arabes d'Afrique du Nord, et que le niveau de connaissance linguistique de l'arabe atteint par certains enfants

⁴⁴⁹ HIGGINS B. H., LE TOURNEAU R., (1953), *Rapport sur la mission en Libye*, Paris, Unesco, p. 33. L'exemplaire du rapport auquel nous faisons allusion a été retrouvé à la bibliothèque des Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence (ANOM), sous la cote BIB AOM 7705/5.

était assez satisfaisant, compte tenu du fait que, pour la plupart d'entre eux, il s'agissait d'élèves qui étudiaient l'arabe littéraire depuis un an seulement. Cependant, le Commissaire de l'UNESCO soulignait qu'il n'existait aucune école pour les filles du Fezzan. Tous les établissements scolaires visités étaient en fait réservés aux élèves masculins.

Un enseignement pour les filles aurait eu une chance d'être accepté à Mourzouk et à Sebha-Djedid, si l'on avait trouvé une maîtresse venue de l'extérieur, qui serait restée assez longtemps pour former quelques institutrices fezzanais. Mais à l'heure de la rédaction du rapport, on n'avait pas encore pu trouver cet « *oiseau rare*⁴⁵⁰ ».

C'est toujours l'auteur de ce rapport qui précisait la localisation, au Fezzan, de plusieurs écoles bâties par la France depuis 1947, notamment celle de Dar el-Bey dans les environs de Sebha. La plupart d'entre elles étaient dotées d'une cantine scolaire, où tous les élèves externes prenaient leur repas de midi. On leur demandait seulement d'apporter un récipient pour leur nourriture, une cuiller et quelques branches de palmier pour la cuisson des aliments.

Muhammad Tahar Jarrari confirmait qu'à côté de l'école d'Agar, les autorités françaises, en collaboration avec les Nations unies, avaient installé une cantine, gérée par l'un de ses proches, un certain Muhammad Foulani, qui « *assurait et supervisait les tâches culinaires et la distribution des repas aux élèves pendant la pause, entre midi et treize heures. Les repas, variant entre soupe, pain, macaroni et parfois couscous, étaient servis dans des plats métalliques qui devaient être rendus propres à la fin du repas* »⁴⁵¹.

Des cours pour adultes avaient également lieu de façon ponctuelle, c'est-à-dire lorsque les auditeurs se présentaient aux leçons en nombre suffisant⁴⁵². La plupart des données à disposition de Le Tourneau lui avaient été remises par les autorités françaises, le commissaire de l'UNESCO n'ayant pu visiter que les trois bâtiments scolaires des chefs-lieux de subdivision : l'école de garçons et internat de Dar el-Bey, et celles de Mourzouk et Brak⁴⁵³.

Si nous comparons le tableau ci-après à celui de la page 237, nous pouvons noter l'augmentation du nombre des élèves qui fréquentent les écoles françaises du Fezzan. En fait, on passe de 406 à 544 individus.

⁴⁵⁰ Ibid.

⁴⁵¹ JARRARI M. T. (2012), op. cit, p. 112. L'auteur signalait que l'installation des cantines scolaires avait été très probablement financée par les Nations unies et non par les autorités françaises.

⁴⁵² Ibid.

⁴⁵³ HIGGINS B. H., LE TOURNEAU R., (1953), *Rapport*, cit. p. 60.

Lieu	Nombre des élèves
Brak	63 (dont 20 internes)
Mourzouk	39
Sebha (Dar el-Bey)	90 (dont 27 internes)
Ouenzerik	45
Agar	15
Bend Beya	13
Ghadamès	105
Derj	35
Sinaouen	36
Ghat	83
El-Barkat	20
Total	544

Figure 74. Liste des écoles du Fezzan ouvertes au cours de l'année scolaire 1951-1952

(HIGGINS B. H., LE TOURNEAU R., (1953), *Rapport*, cit. p. 60)

C. Le transfert de pouvoir. Du régime transitoire au gouvernement autonome fédératif du Fezzan

L'évolution politique et administrative du Fezzan au cours des années 1950-1951 pouvait être envisagée à la fois sur le plan local et dans le cadre général de la formation de l'État libyen indépendant. Nous allons expliquer cette dernière évolution en nous appuyant sur le rapport français de 1951. Après les décisions prises par le comité des 21, réuni à Tripoli du 31 juillet au 31 octobre 1950 pour décider de la composition de la future Assemblée nationale constituante libyenne, il incombait au chef du territoire de procéder au choix des vingt représentants du Fezzan. Par le décret n° 5 daté du 21 novembre 1950, Ahmed Sef-en-Naceur avait choisi, après consultation des membres de son conseil, les personnalités suivantes comme députés du Fezzan à l'Assemblée nationale constituante : Muhammad Othman ben Ahmed Cid, Ali ben Abdennebi el-Maghtouf, Ahmed Tebouli, Belgacem Bouguila, el-Akermi ben Oubey, Hadj Ali ben Muhammad Bedioui, Boubaker ben Ahmed, Tahar ben Muhammad ben Alem, Saad ben Midoun, Mansour ben Muhammad, el-Azhari ben Ali, Ali ben Muhammad Necir, Sanusi ben Hamadi, Taher Guedafi, Ali Saadaoui, Cherif Ali ben Muhammad, Fitouri ben Muhammad, Muhammad

Lamir, Maborouk ben Ali et Ali ben Abdallah⁴⁵⁴. Certains d'entre eux avaient été déjà nommés auparavant en tant que conseillers adjoints du chef du territoire. D'autres nominations provenaient du cadre de fonctionnariat indigène de l'administration française.

C'était le cas de Hadj Ali ben Muhammad Bedioui, Ali ben Muhammad Necir et El-Akermi ben Oubey. Trois documents d'archives en provenance des ANOM, concernant les feuilles de notes rédigées par les militaires français chargés de diriger les subdivisions régionales nous permettent de mieux analyser l'origine de ces trois personnages. Hadj Ali ben Muhammad Bedioui, ancien *moudir* d'Oubari, avait été décrit par le lieutenant Limouzin, chef de subdivision à Sebha-Oubari en 1949, comme un homme intègre et partisan du *bey* Ahmed. Animé de sentiments pro-français, il avait précisé longuement que l'avenir du Fezzan était lié à une puissance européenne, et que les Français étaient les seuls avec lesquels ils atteindraient leur idéal de liberté⁴⁵⁵. Ali ben Muhammad Necir, ancien *moudir* de Zouila, était considéré par le lieutenant Godard, chef de la subdivision de Mourzouk, en 1949, comme un homme honnête, doté d'une personnalité autoritaire.

Partisan du maintien de l'autorité française au Fezzan, il était fidèle au *bey* Ahmed⁴⁵⁶.

Quant à El-Akermi ben Oubey, enfin, il avait été employé auparavant en qualité de *moudir* de Sinaouen. Déjà *moudir* du temps des Italiens, après avoir pris la succession de son père, lui-même *moudir* depuis la domination ottomane, El-Akermi ben Oubey appartenait à une famille d'héritière en ligne directe de fonctionnaires locaux. Dans ses relations avec l'administration française, d'après la note rédigée par le lieutenant Godard, chef de subdivision à Ghadamès, en 1947, avant d'être transféré à Mourzouk, il avait fait preuve d'un dévouement absolu. Personnage extrêmement ouvert, il n'avait jamais caché ses véritables sentiments d'attachement à la cause française, dont il aimait se faire le champion, notamment auprès des nombreux voyageurs du Djebel Nefoussa⁴⁵⁷. Les vingt députés fezzanais avaient participé, avec leurs collègues tripolitains et cyrénéens à tous les travaux de l'Assemblée nationale, en votant unanimement la motion du 2 décembre 1950.

Cette motion précisait que la Libye était devenue une nation fédérative indépendante ayant un gouvernement propre, et dotée d'une constitution monarchique. À la tête de cette fédération, définie par l'historien américain Dirk Vandewalle comme un « *État*

⁴⁵⁴ ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 5.

⁴⁵⁵ ANOM, GGA, 29H20, Territoire militaire du Fezzan-Ghadamès, Année 1949, *Feuille de notes concernant le nommé Hadj Ali ben Muhammad Bedioui*.

⁴⁵⁶ ANOM, GGA, 29H20, Territoire militaire du Fezzan-Ghadamès, Année 1949, *Feuille de notes concernant le nommé Ali ben Muhammad*.

⁴⁵⁷ ANOM, GGA, 29H20, Territoire militaire du Fezzan-Ghadamès, Année 1947, *Feuille de notes concernant le nommé el-Akermy ben Muhammad Obey*.

accidentel »⁴⁵⁸, Muhammad Idris al-Sanusi sera nommé, par une formule institutionnelle extérieure à la tradition du territoire, premier roi désigné de Libye. Les députés fezzanais donnèrent un avis favorable également à une autre motion datée du 21 février 1951, par laquelle l'Assemblée nationale demandait à Muhammad Idris de procéder à toutes consultations utiles pour la formation d'un gouvernement national local dans chacun des trois territoires et de recommander aux puissances administratrices les noms de personnalités susceptibles d'être investies des pouvoirs gouvernementaux⁴⁵⁹. Dans l'attente de l'approbation du texte définitif de la nouvelle constitution libyenne, votée à l'unanimité le 7 octobre 1951, les députés du Fezzan avaient participé à deux sessions de travaux de l'Assemblée nationale le 29 mars et le 22 août 1951. Les motions passées lors de ces deux réunions portaient, d'un côté, sur la création d'un gouvernement fédéral provisoire libyen, approuvant le choix fait par Muhammad Idris concernant les personnalités chargées des emplois de ministres fédéraux. De l'autre côté, la deuxième résolution déterminait les pouvoirs exercés par le gouvernement et ses compétences. Cela prévoyait la future accélération du processus de transfert de pouvoir, s'élevant cependant contre une suggestion faite par le commissaire de l'ONU, pour qui ce transfert ne pouvait intervenir qu'une fois la constitution votée de l'organisation administrative fédérale mise en place.

L'application de ces règles au Fezzan et son évolution jusqu'à la déclaration d'indépendance libyenne ne modifiaient pas le système de régime transitoire mis en place quelques mois plus tôt par l'aide de la France. Il s'agira, en effet, d'un simple changement de titulature. À la suite du vote unanime de la motion présentée le 21 février 1950 à l'Assemblée nationale, Muhammad Idris avait adressé au résident de France à Sebha, Maurice Sarzac, un télégramme dans lequel il appelait à la formation d'un gouvernement national local au Fezzan dans les plus brefs délais, en précisant que les pouvoirs et les responsabilités devaient lui être ensuite transmis⁴⁶⁰. Après que le lieutenant Sarzac en eut discuté avec Ahmed Sef-en-Naceur, celui-ci donna à son frère Omar la mission de se rendre à Benghazi le 22 mars 1951, afin de soumettre au Roi désigné les noms de trois personnalités appelées à former le nouveau gouvernement fezzanais et à remplir les fonctions de ministre. Il s'agissait, en l'espèce, des trois conseillers du chef du territoire, ce qui se traduisait dans un passage administratif formel, sans aucun changement par rapport au régime précédent.

⁴⁵⁸ Voir VANDEWALLE D. (2007), *Storia della Libia contemporanea* (trad. par Massimo Laria), p. 56-92.

⁴⁵⁹ ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 6.

⁴⁶⁰ ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 7

Idris ayant approuvé les nominations, le chef du territoire promulguait le 29 mars 1951 le décret n° 5, nommant El-Hadj Hamouda ben Tahar ministre de l'Intérieur et de la Justice, Naceur ben Salem ministre des Affaires économiques, agricoles et financières, et El-Mahdi ben Ahmed ministre de la Santé et de l'Instruction publique⁴⁶¹. Au niveau administratif, le terme *ministre* avait donc remplacé celui de *conseiller*. Afin de ne pas alourdir exagérément l'appareil gouvernemental et éviter de nouvelles charges budgétaires, les trois ministres s'étaient vu confirmer les attributions qu'ils détenaient déjà comme conseillers sans que, jusqu'alors, la création de nouveaux portefeuilles soit envisagée⁴⁶². Quant aux caractéristiques des nouveaux ministres, nous n'avons pu retrouver aux ANOM qu'une seule feuille de notes, et qui concerne la figure de Naceur ben Salem. Employé en qualité de *moudir* des Megarha par des militaires français, il avait été vu comme un chef indigène intelligent, possédant un réel ascendant sur la plupart des fractions de cette tribu.

Commandant une confédération tribale nomade dont une bonne partie vivait à l'intérieur de la zone septentrionale administrée par les Anglais, il essayait de concilier deux choses difficiles à unir : le tempérament violent et anarchique de ses administrés et le calme exigé par l'administration. Cependant, le lieutenant Simeray, chef de subdivision à Brak, en 1947, soupçonnait chez lui de mauvaises intentions, car il exerçait une influence particulièrement néfaste sur certains fonctionnaires. Pourvu de connaissances administratives médiocres, illettré, il avait été objet d'une sanction et d'une surveillance permanente de la part des militaires à cette époque⁴⁶³. Le 3 décembre 1950, le lieutenant Chirol, chef de subdivision de Brak ayant remplacé le lieutenant Simeray, confirmait la grande influence de celui-ci à l'intérieur de la confédération des Megarha. Il paraissait évident aux yeux français que le but recherché par Naceur ben Salem était de créer un véritable *groupe du Chatti*, réunissant les gens de la région fezzanais qui se disaient arabes et nomades pour se protéger des Ouled bu Sef et des Zentanes, sous l'égide paternelle des Megarha. Cela justifiait pour la France le renforcement du contrôle à l'égard de ce personnage, vu comme intrigant et prêt à toutes les traîtrises⁴⁶⁴. La dernière phase de transition qui marque le passage de pouvoir définitif de la gestion administrative de la France au gouvernement autonome fédéral est représentée par la mise en place des organismes administratifs mineurs et leur recrutement. Cette tâche est prise en charge par le chef du territoire et les nouveaux ministres, et voit le jour au bout

⁴⁶¹ Ibid.

⁴⁶² Ibid., p. 8.

⁴⁶³ ANOM, GGA, 29H20, Territoire militaire du Fezzan-Ghadamès, Année 1947, *Feuille de notes concernant le nommé*

⁴⁶⁴ ANOM, GGA, 29H20, *Notes du moudir Naceur ben Salem*, année 1949.

d'une série de réunions tenues plusieurs fois par semaine. Les anciens services administratifs ont été transformés en départements ministériels et dotés des premiers éléments de personnel et de matériel. Il s'agissait des services relatifs au secrétariat du Conseil, de l'Intérieur et Justice, des Travaux publics et Agriculture, et de l'Éducation et Santé publique⁴⁶⁵. Tous les emplois nouveaux créés au cours de l'année 1951 ont été affectés à des Fezzanais. Le nouveau système de l'administration du nouveau gouvernement fédéral prévoyait deux départements distincts. Le premier concernait le gouvernement et l'administration centrale, et représentait l'organe politique central de la structure. Le second département correspondait à l'ancien regroupement des fonctionnaires indigènes, devenu le nouveau secteur de l'administration régionale.

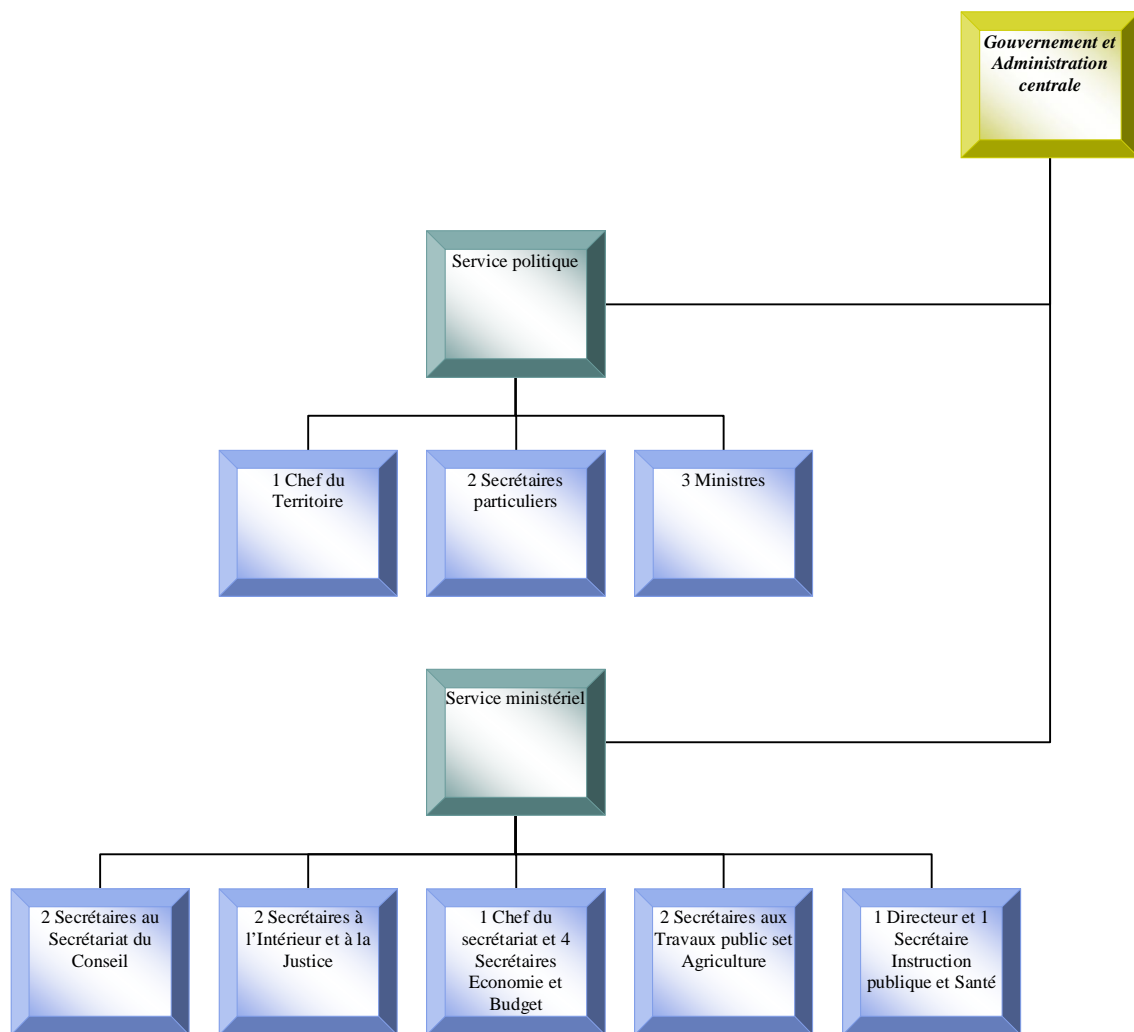


Figure 75. L'organisation du pouvoir central du gouvernement fédéral autonome fezzanais, 1951

(ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 8)

⁴⁶⁵ ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport*, cit, p. 8.

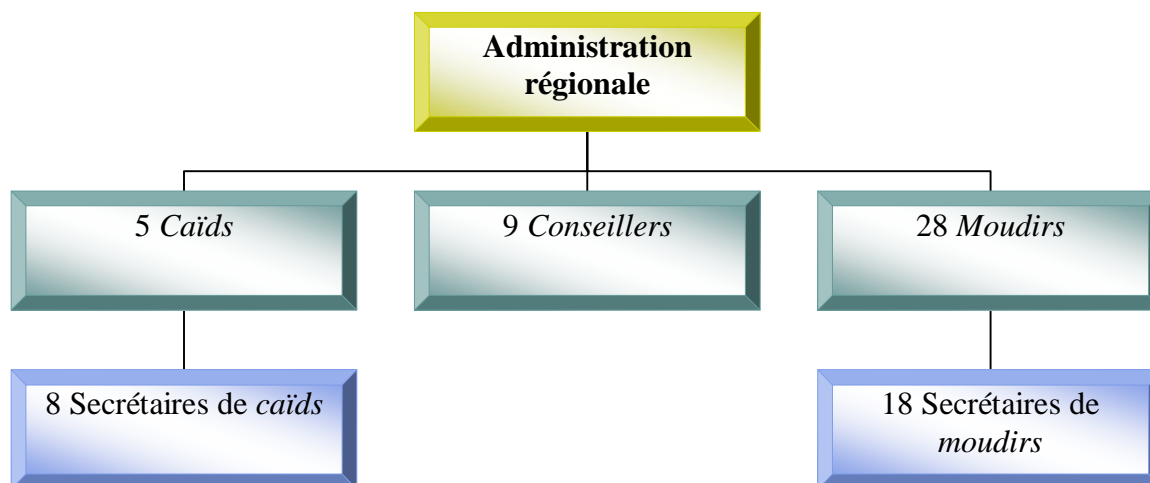


Figure 76. L'organisation de l'administration régionale du gouvernement fédéral autonome fezzanais, 1951

À la base de cette structure administrative, une nouvelle loi sur l'organisation des *djemaa* vit le jour. Cette loi, visant à codifier la coutume beaucoup plus qu'à la modifier, définissait les pouvoirs spécifiques de ces organismes représentatifs locaux, leur rôle et leurs mécanismes électifs.

Selon ces règles, chaque village ou tribu nomade désignait pour cinq ans sa *djemaa* par voix d'élection au scrutin universel et secret : seuls les hommes majeurs de 21 ans avaient droit de vote. La *djemaa* d'un village de moins de 200 habitants était composée de trois membres, tandis qu'au-dessus de 200 habitants, un membre par fraction de 200 habitants y était ajouté.

Les membres de la *djemaa* étaient électeurs à l'assemblée consultative, ils participaient au choix du *moudir* et à l'établissement des impôts. Les *djemaa* pouvaient prendre toutes les mesures concernant la vie courante du village, d'après les droits et la tradition coutumiers.

Elles pouvaient également émettre des vœux, sauf des vœux politiques. Les textes nouveaux réglementaient le fonctionnement des *djemaa* en les obligeant organiser au moins quatre sessions par an et à tenir un registre de leurs délibérations. Enfin, la *djemaa* élisait un *cheikh* parmi ses membres, qui restait en fonction pendant la même durée que la *djemaa*.

Le *cheikh* était le représentant du village ou de la tribu ; il était chargé d'exécuter les décisions de la *djemaa*, et se posait en effet en tant qu'agent d'information, de transmission et d'exécution entre l'administration et le village⁴⁶⁶.

Par la Proclamation n° 2 du 12 octobre 1951, cinq jours après l'approbation du texte de la nouvelle constitution libyenne, le résident de France au Fezzan, le chef de bataillon Auguste Cauneille, qui avait remplacé le lieutenant Sarazac, avait accordé au gouvernement fédéral provisoire le pouvoir de promulguer et mettre en application une loi introduisant une monnaie libyenne. En outre, le même jour, les autorités militaires françaises avaient décidé de transférer au gouvernement fédéral provisoire libyen un certain nombre des pouvoirs, soit détenus par la puissance administratrice, soit précédemment passés au régime transitoire. Cette décision peut être considérée comme la dernière action administrative entreprise du côté français en tant que puissance administratrice du Fezzan.

Suite à cette proclamation, une série de compétences exclusives avaient été transférées au gouvernement provisoire de Libye, sur les affaires suivantes :

- Établissement, constitution, pouvoirs et attributions d'une Autorité publique pour le développement et la stabilisation et d'un bureau ou d'une société financière libyenne
- Questions concernant les nationalités
- Bourses
- Renseignements statistiques du ressort du gouvernement provisoire
- Questions concernant les fonctionnaires du gouvernement provisoire
- Domaines du gouvernement provisoire
- Coopération entre le gouvernement provisoire, d'une part, et les provinces de l'autre, en ce qui concernait le travail de la Police criminelle et l'établissement d'un bureau central de la Police criminelle et la recherche des criminels internationaux
- Enseignement dans les universités, les autres établissements d'enseignement supérieur et les prescriptions relatives aux diplômes⁴⁶⁷

⁴⁶⁶ Ibid., p. 11, 49-59.

⁴⁶⁷ Ibid., p. 61.

Si la promulgation de la législation était de la compétence du gouvernement provisoire, l'exécution de certains services, pour autant qu'elle soit applicable au Fezzan, demeurait cependant de la compétence du gouvernement fédéral autonome fezzanais, agissant sous le contrôle du gouvernement provisoire.

Le rapport français à l'ONU de 1951 précise que ces services se référaient aux questions suivantes :

- Poids et mesures
- Assurances sous toutes les formes
- Organisation judiciaire de l'État
- Législation civile, commerciale et pénale ; procédure civile et pénale ; réglementation de la profession d'avocat
- Propriété littéraire, artistique et industrielle ; inventions, brevets, marques de fabrique et dénominations commerciales
- Journaux, livres, imprimeries et radiodiffusion
- Toutes questions relatives au pavillon national et à l'hymne national ; jours fériés officiels
- Condition d'exercice des professions libérales, scientifiques et techniques
- Politique générale de l'enseignement
- Antiquités, sites archéologiques, tout musée, bibliothèque et autres institutions reconnues d'importance nationale par une loi promulguée par le gouvernement provisoire
- Coordination des affaires concernant la Santé publique
- Quarantaine et hôpitaux de la quarantaine
- Autorisation d'exercer la médecine et autres professions se rapportant à la Santé publique⁴⁶⁸

Le 24 décembre 1951 Muhammad Idris proclamait l'indépendance libyenne et la création d'un État monarchique et fédéral. Les trois régions historiques de la Libye, Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan devenaient les provinces de la nouvelle monarchie, par un découpage territorial inchangé par rapport à celui de 1943.

⁴⁶⁸ Ibid.

Cependant, ce pays pauvre et sous-développé, dont la richesse pétrolière dans le sous-sol n'avait été que supposée à cette époque, nécessitait une aide financière lui permettant de faire fonctionner l'appareil d'État.

C'était pourquoi, à la veille de l'indépendance, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis d'Amérique avaient arraché au gouvernement libyen trois accords provisoires permettant à chacun de maintenir des bases militaires sur le sol libyen, en attendant que des traités de long terme approuvés par le Parlement libyen viennent remplacer ces accords provisoires.

Pour sa part, la France concluait avec le roi Idris et son entourage deux accords provisoires de coopération financière et de défense militaire le jour même de l'indépendance. Par le premier, les autorités françaises s'assuraient le maintien de leurs forces armées au Fezzan pendant six mois, dans l'attente de conclure un véritable traité d'alliance.

Le second arrangement visait à fournir une aide financière à la monarchie libyenne équivalente au déficit du budget du Fezzan ; cette aide passant par le gouvernement fédéral autonome présidé par Ahmed Sef-en-Naceur, maintenait les relations financières entre la France et le Fezzan⁴⁶⁹.

Ces dernières décisions se traduisent sur place par le maintien à Sebha du chef de bataillon et résident de France Cauneille, qui conserve sa qualité de conseiller personnel du gouvernement fezzanais fédéral. D'autres officiers français resteront sur place en s'occupant de la formation technique, en particulier des radiotélégraphistes⁴⁷⁰.

Cependant, les relations de coopération institutionnelles franco-libyennes ne sont plus formellement les mêmes : le transfert du pouvoir a marqué la fin de la période française au Fezzan en tant que puissance administratrice coloniale.

⁴⁶⁹ LISSIR F. (2012), *L'évacuation du Fezzan par la France selon le témoignage de l'ancien Premier ministre libyen Mustapha Ben Halim, 1954-1957*, OUANNES M., DENIEUIL P. N., *op. cit.*, p. 150-151.

⁴⁷⁰ Les troupes françaises n'évacuèrent le Fezzan que le 30 novembre 1956, suite au traité d'amitié et de bon voisinage stipulé entre les gouvernements libyen et français. LISSIR F. (2012), *op. cit.*, p. 163, MARTEL A. (1991), *La Libye*, cit, p. 180.

Conclusions

Nous avons décrit les conditions de développement et de fonctionnement des deux modèles militaires coloniaux européens au Fezzan libyen, objet de cette recherche, précisant leurs découpages territoriaux et reconstruisant leurs systèmes administratifs et leurs finalités réelles, à partir d'un positionnement historique de longue durée. Nous avons démontré que l'émergence, du côté impérial, de contrôler les vastes espaces sahariens de la région, comporte l'urgence de placer, dans les villes et les villages régionaux, des garnisons militaires. L'élément militaire dominant devient une nécessité exceptionnelle afin d'administrer une zone devenue stratégique pour les logiques propres des Empires en situation coloniale. Les administrations militaires de l'Italie fasciste et de la France au Fezzan des années 1930-1951 suivent une ligne directrice fondée sur trois facteurs : territorialité, composition structurelle et action opérative.

Le parcours d'achèvement de ce travail comporte la mise en perspective comparative et post-coloniale de l'objet de recherche, en tentant de focaliser les éléments communs et les discordances parmi les deux expériences administratives coloniales au Fezzan libyen, et les conséquences de celles-ci sur le processus de formation de l'État indépendante.

A. L'Italie et la France au Fezzan : éléments de rupture et de similarités

La militarisation italo-française du Sud libyen à l'époque de la concrétisation de l'œuvre coloniale est représentée sur place par la double organisation administrative, conséquence de l'action de conquête ou de reconquête territoriale opérée par les puissances européennes.

Ce processus présente un caractère de continuité stratégique, et de succession temporelle, qui nous permet de développer une analyse comparée des deux gestions respectives.

La phase de passage de la guerre à la mise en place de l'organisation institutionnelle au Fezzan se caractérise par la définition des espaces régionaux de la colonisation. Cela se manifeste par le tracé d'une ligne frontalière malléable allant d'un puits (*bir* en arabe) à l'autre, suivant le parcours d'aboutissement de l'entreprise militaire.

Nous avons démontré que les conséquences des guerres d'occupation influent de manière spécifique sur le découpage territorial de chaque administration militaire.

Pour l'Italie fasciste, la reconquête du Fezzan par la colonne Graziani en 1930 représente l'ébauche d'un parcours de définition et d'organisation d'une vaste région saharienne, englobant les différentes réalités territoriales du désert libyen.

Le Fezzan devient progressivement, dans ce cas-là, une partie de la macro-entité coloniale conçue, du côté italien, pour les logiques de défense de son propre *Impero*. Cette macro-région comprenait, en plus du Fezzan, la plaine d'al-Djoufrah et la région Sud orientale de Koufra.

La vision impériale de Rome prévoyait la transformation de la Libye en une province de la métropole, une colonie de peuplement pour les Italiens. Cela comportait une distinction spatiale et nette entre les zones du littoral et du désert. Ces dernières devaient constituer un vaste et sûr barrage de couverture pour le projet de valorisation agricole des espaces septentrionaux, à gérer par l'emploi exclusif de l'armée. La distinction entre le nord et le sud de la Libye assume également pour le fascisme un caractère raciste, basé sur des critères de supériorité civilisationnelle.

Pour la France, la conquête du Fezzan en 1942-1943 par la colonne Leclerc représente la finalisation tardive d'un projet d'occupation, ou d'érosion quand même, des espaces sud occidentaux du territoire libyen, commencé au XIXe siècle. Le découpage conséquent, suite aux accords anglo-français de répartition des trajets régionaux, détermine le retour du Fezzan à l'intérieur de ses limites historiques. L'objectif de la France est celui de concrétiser, par une vision stratégique et cohérente, le rattachement d'avant-postes fezzanais entre les espaces de son propre bloc impérial saharien. C'est pourquoi se matérialise une séparation territoriale nette entre la gestion de Ghat et, pour une certaine période, de Ghadamès, englobés directement dans le Sud algérien et tunisien. Pour ce qui est du « *Fezzan proprement dit* », il devient un modèle saharien classique de territoire militaire à la française, un modèle dont l'expérimentation avait vu le jour au début du XXe siècle.

La définition des limites intervenue, nous avons analysé la composition de la structure administrative, gérée par les militaires. Qu'il s'agisse de l'organisation italienne ou de la française, nous avons montré l'exigence de définir des critères de gestion basés sur une économie de maintien. Cela se traduisait par l'emploi sur place d'une poignée de militaires, normalement experts du territoire saharien. Les soldats qui se retrouvaient administrateurs des espaces fezzanais et du Sud libyen provenaient pour la plupart de l'action de guerre précédente.

Les colonels Gigliarelli, Moccia et Leo avaient participé directement aux opérations de reconquête italienne du Fezzan dirigées par Graziani, tandis que le lieutenant-colonel Delange, premier gouverneur militaire français, avait été le commandant d'un des bataillons des FFL. D'autres gouverneurs sont issus des détachements des Affaires indigènes.

À côté des militaires, l'administration italienne confiait le contrôle territorial aux CC. RR. et, pour une certaine période, aux détachements d'*Ascari* érythréens, tandis que la France utilisait les bataillons méharistes, afin d'accomplir cette tâche.

Les militaires européens sont chargés de mettre en place des institutions représentatives du pouvoir colonial, en mesure de garantir la sécurité du territoire. Les ossatures des systèmes de gestion administrative italien et français sont similaires, même si le découpage territorial différent influe sur les choix des lieux-clés. Pour l'Italie, la zone d'al-Djoufrah devient la région du quartier général, placé à Hun, tandis que la France installe au fort de Sebha sa base de gestion principale. De toute façon, au Fezzan les deux administrations positionnent trois sièges de subdivisions chacune, occupant les vallées principales de la région. Aux quartiers généraux, un commandant militaire, dépendant des gouvernements de rattachement, dirige l'ensemble des services administratifs, avec l'aide de certains secrétaires.

L'organisation institutionnelle prévoyait la mise en place d'un système de représentation indigène, dont les militaires étaient directement responsables.

Dans le cas italien, nous avons montré que l'absence d'un règlement spécifique implique la création d'un mécanisme d'improvisation, qui aboutit dans l'établissement d'une structure représentative parallèle ne favorisant aucune participation active de la part des populations locales. De ce fait, les Italiens se limitent à nommer une figure d'intermédiation entre le pouvoir colonial et les indigènes, celui du *moudir*.

L'administration française, au contraire, forte de son expérience consolidée au Sahara, s'engage dans l'organisation d'un plan ficelé et bien concerté, en promouvant la formation d'une élite de fonctionnaires régionaux. Celle-ci était formée, de manière pyramidale, par un *moutassarif*, des *moudirs*, des *caïds* et des *raïs al-beladia*, et surtout par la mise en valeur de l'ancien système de participation directe de la population aux affaires locales, voire la reconstitution des *djemaa*.

Les administrations militaires italiennes et françaises au Fezzan et au Sud libyen définissent également un réseau des services essentiels sanitaires et scolaires.

Un petit groupe de cabinets médicaux et de bâtiments scolaires sont créés à l'intérieur des quartiers généraux et des subdivisions régionales.

Ce sont les mêmes militaires qui s'occupent de gérer ces micro-garnisons hospitalières du désert : des officiers médicaux fournissent leurs soins aux dispensaires médicaux des territoires sahariens italiens, tandis qu'un service médical, formé par des médecins-chefs et infirmiers, exerce la même tâche pendant la période de gestion française.

Quant au réseau scolaire, des écoles italo-arabes et françaises fonctionnaient dans les centres principaux de la région. Dans ce cas-là, nous avons démontré que les programmes scolaires des deux administrations étaient similaires. L'objectif était de donner des notions d'alphabétisation essentielles, tant de la langue européenne que de la langue arabe.

Des classes de niveau élémentaire, exclusivement masculines, s'étaient formées difficilement, et une série des maîtres avaient été recrutés pour exercer l'enseignement.

L'école a été la seule structure de l'administration où nous avons retrouvé du personnel civil : les listes des enseignants de l'époque italienne, dont nous proposons la lecture en annexe, confirment la présence au Fezzan de certains maîtres métropolitains, du moins jusqu'en 1937-1938. Des enseignants libyens, en outre, exerçaient des cours d'arabe, et d'autres étaient employés comme concierges.

Pour ce qui est de la période française, le début de l'occupation comporte la mise en place d'un premier réseau scolaire, dont l'enseignement était confié aux maîtres militaires mobilisés.

À partir de 1949, dans le cadre du renforcement scolaire de l'action de la France au Fezzan suite aux décisions de l'ONU concernant les délais de réalisation de l'indépendance libyenne, nous avons retrouvé une petite présence des instituteurs civils dans les écoles fezzanais, à côté de certains maîtres libyens formés par des responsables scolaires français.

Le rôle des militaires dans les quartiers généraux et les subdivisions du Fezzan et du Sud libyen présente des caractéristiques spécifiques selon les deux expériences administratives.

Du côté italien, la pauvre documentation récoltée a démontré que le travail des soldats était lié à une simple exécution matérielle d'ordres confus qui provenaient du gouvernorat général de Tripoli. Ces tâches pouvaient prévoir des rares occasions de compréhension des dynamiques sociales régionales, comme c'est le cas des études sur les formes d'esclavage.

Souvent, les militaires de Rome se retrouvaient envoyés au massacre pour mettre en place des travaux de délimitation territoriale des circonscriptions, à réaliser dans le cadre d'un contexte régional fragmenté et dominé par les clivages familiaux.

Les officiers français ont assumé progressivement une fonction politique, en participant activement aux réunions interministérielles où l'on discutait des questions statutaires et réglementaires du Fezzan. Souvent, les gouverneurs militaires ont conseillé directement aux ministres et aux gouverneurs supérieurs la ligne à suivre pour mieux effectuer certaines tâches organisationnelles, compte tenu des changements continus de la situation internationale, décisifs pour le sort de la Libye et de la présence française dans la région.

Nous avons démontré que les projets d'infrastructures mis en œuvre par les deux administrations ont été caractérisés par le développement prioritaire du secteur hydraulique.

Les Italiens possédaient un programme de mise en valeur du pays, renforcé par le déroulement d'un certain nombre d'études géologiques, hydrauliques et botaniques, effectuées dans les années 1930 par l'envoi sur place des missions de la SGI. L'objectif était de valoriser l'agriculture oasienne du Fezzan, par le forage des puits et l'utilisation conséquente des eaux pour l'irrigation des palmiers et des champs, à cultiver pour permettre le maintien des garnisons et des populations. C'étaient les sédentaires qui devaient se charger de ce travail, même si une tentative de stabilisation des nomades avait eu lieu, avec des résultats insuffisants.

L'œuvre amorcée par les Italiens a été poursuivie par l'action de l'administration française, qui a élaboré un vaste plan d'extension des zones cultivables par le forage de certains puits artésiens. Cela permettait la distribution des parcelles aux groupes économiquement faibles, comme les tireurs d'eau ou *djebbad* et les ouvriers agricoles, dans le but d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que leur statut.

Les forages avaient été réalisés aux frais et sous la direction de l'administration, qui, cependant, ne manquait pas de consulter les indigènes des localités intéressées pour le choix des emplacements. L'objectif des deux gestions se traduisait dans la réalisation de l'indépendance économique du Fezzan, dans le cadre de leurs logiques d'empire respectives.

L'occupation italienne avait renforcé le contrôle frontalier avec les territoires français voisins, déterminant la coupure des relations commerciales et caravanières du Sud libyen

avec la zone saharienne. Le Fezzan avait été contraint de vivre en circuit fermé avec la Tripolitaine.

La première conséquence de l'établissement de l'administration française dans la région et du rattachement à son bloc saharien colonial a été la réouverture au commerce des marchés de tous les pays limitrophes, et la reprise du mouvement caravanier fezzanais vers le Sahara, favorisé par l'unification du pays touareg.

Cependant, l'absence de contacts avec la Tripolitaine, occupée par les Anglais, et l'homologation du Fezzan aux structures administratives des territoires militaires sahariens de la France détermineront des problèmes d'identité régionale et d'harmonisation législative lors du processus d'indépendance libyenne qui portera à la création des organismes de la Libye unifiée.

B. Perspectives post-coloniales

Le parcours qui aboutit à la formation de la Libye post-coloniale est mis en place directement par les puissances administratives occupantes, sous l'égide de l'ONU, à partir de 1949. La planification de ce parcours devait conduire, rapidement, le nouvel État libyen indépendant à se doter d'un mécanisme de représentation active et, en même temps, à favoriser la participation de la population à la vie politique.

Se chargeant de sa réalisation, la France et le Royaume-Uni utilisent leurs administrations militaires respectives pour coordonner les opérations préparatoires dans le territoire.

Au Fezzan, nous avons montré comment la formation du régime transitoire et le passage des pouvoirs au gouvernement fezzanais autonome ont été influencés par des ambitions françaises stratégiques. Ceux-ci sont liés au maintien continu, à sa propre place, de l'élite de fonctionnaires indigènes, formée au début de l'occupation militaire. Nous assistons au changement formel des titulatures administratives, ce qui n'implique pas nécessairement le remplacement des responsabilités de gestion.

Les mêmes dignitaires indigènes, issus de l'administration militaire directe précédente, se retrouvent en fait à la tête d'un gouvernement régional, chargés de gérer un certain nombre d'affaires territoriales et institutionnelles. L'ancien *moutassarif* fezzanais devient respectivement chef du territoire et ensuite chef du gouvernement fédératif. Certains des *moudirs* employés précédemment par les Français et, dans une moindre mesure, par les

Italiens à l'époque fasciste, sont devenus conseillers et, ensuite, ministres de l'exécutif autonome.

Quant au rôle des militaires français employés au Fezzan pendant cette phase de transition, nous avons montré leur engagement dans l'organisation des mécanismes électifs, et leur action de coordination pour le bon déroulement des tournées d'inspection onusiennes dans la région, ayant pour but la prise de contact avec les fonctionnaires locaux.

L'urgence, du côté français, de favoriser la continuité de gestion administrative pendant les étapes qui mènent aux transferts de pouvoirs formels d'un régime institutionnel à l'autre, comporte le renforcement de l'action de contrôle des militaires. Cela concerne surtout l'aptitude des fonctionnaires fidèles au chef de territoire, soutenu par la France, en vue de leur promotion comme gouverneurs régionaux. En outre, lors de l'achèvement du parcours de création de l'État indépendant, le résident de France au Fezzan, ancien gouverneur militaire, devient conseiller principal du gouverneur fezzanais, ce qui démontre la volonté française de maintenir un lien réel avec les pouvoirs locaux, un lien renforcé par une double exigence : du côté de la nouvelle Libye, un pays qui, à l'aube de son indépendance en 1951, était pauvre et sous-développé, de demander une aide financière extérieure afin de reconstruire ses structures économiques, et du côté de la France, pour qui le maintien au Fezzan d'un petit nombre des militaires devient fondamental, suite à la diffusion progressive des mouvements de décolonisation à l'intérieur de son propre réseau colonial. La crainte de Paris est que, dans les espaces fezzanais, se cachent des opposants politiques algériens et tunisiens.

Enfin, l'aboutissement du processus d'indépendance libyenne produit deux autres conséquences, de natures territoriale et institutionnelle.

D'abord, les limites administratives de la nouvelle Libye demeurent celles définies par les puissances européennes. L'unification des trois provinces de Tripolitaine, Cyrénaïque et Fezzan, peut être considérée une conséquence déterminée par l'action des administrations militaires précédentes. À l'intérieur des espaces fezzanais, en outre, l'isolement de Ghat, rattaché jusqu'en 1951 aux territoires algériens et réinséré ensuite entre les limites de la province fezzanais fédérative, peut représenter un cas problématique ultérieur, dans le cadre de la construction territoriale et identitaire de la nouvelle structure gouvernementale libyenne.

La forme de gouvernement fédérale est en effet issue directement du processus d'indépendance, et de sa gestion coloniale. L'organisme administratif, défini par la formation des trois gouvernements autonomes régionaux, ne favorise pas un sentiment d'unité nationale.

Cela déterminera, jusqu'en 1963, une séparation nette entre l'État central, représenté par Muhammad Idris et la Sanussia, et ses provinces, dont le système politique tournait autour des alliances familiales fabriquées par l'influence coloniale.

Toutes ces hypothèses exploratoires ne représentent qu'une première tentative d'encadrer des perspectives qui doivent être confirmées et approfondies scientifiquement. Il en est de même pour les argumentations, strictement administratives, qui concernent le noyau central de cette thèse, et qui nous ont aidés à analyser les bases structurelles des deux administrations militaires coloniales au Fezzan et leur impact sur la vie des populations soumises. Notre recherche pose la première (fragmentaire) pierre d'un parcours de reconstruction historique de l'une des nombreuses pages méconnues de l'histoire de la colonisation européenne au Maghreb et au Sahara.

Bibliographie

Collections archivistiques

Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence (ANOM)

Ministère d'État chargé des Affaires algériennes – MÉCAA

Sous-série 81F 1873-1964, Afrique du Nord, Affaires étrangères 1893-1963

- 81 F 979 Administration du Fezzan suivi 1943-49
 - Administration du Fezzan suivi situation politique 1950
- 81 F 980 Administration du Fezzan suivi situation politique 1951
 - Operation préparatoires aux elections dans la zone Ghat-Serdeles
 - Rattachement à la Tunisie de l'oasis de Ghadames
 - Rattachement du Ghadames au Fezzan
- 81 F 981 Chrono de courrier concernant le Fezzan
- 81 F 982-81 F 983 Administration du territoire du Fezzan, contrôle du budget : projets de budgets, correspondance (1949-1952)
- 81 F 984 Territoires militaires du Fezzan Ghadames, demandes de subventions, règlement, 1947-51
- 81 F 985 Territoire du Fezzan, administration, affaires diverses 1947-52
- 81 F 986 Situation politique du Fezzan, surveillance 1943-1953
- 81 F 987 Interventions de l'ONU concernant la Libye et le Fezzan (1947-51)
- 81 F 988 Assistance à la Sante publique
 - Assistance technique (mission Goodrich)
 - Compte tenu de la mission au Fezzan pour Manciero et Perea Leroy (Juin 1951)
 - Création d'une monnaie autonome et d'une banque en Libye
 - Fonds international de secours à l'enfance
 - Répartition des sommes attribuées à la Libye au titre du point IV
- 81 F 989 Etablissement de bases militaires du Fezzan 1950-57

Bureau des Affaires sociales 1913-1963

- 81 F 1706 Enseignement public en Algérie et au Sahara 1945-1957
- 81 F 1707 Enseignement dans le Sud algérien et dans le Fezzan
- 81 F 1879 Subvention territoire du Fezzan – piste transaharien n°5
- 81 F 2060 Recherche pétrolière, attribution de concessions et de permis, affaires diverses (1949-1957)
- Recherche pétrolière, conférences interministerielles, documentation 1951-59

Direction des Affaires politiques XIX siècle-1962, AFFPOL

- 1 AFFPOL 1054 Mission scientifique italienne au Fezzan
- 1 AFFPOL 2114 Rapport de mission au Fezzan, de l'administration en chef de la FOM Julien-Vieroz, 1953
- 1 AFFPOL 2205 Négociations franco libyennes : accords frontaliers, accords d'amitié, maintien de l'ordre aux frontières, évacuation du Fezzan

Archives Privés, FP

- Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements 1875-1975
- FP 156 AQ 103 Société commerciale Fezzan-Tchad (SCOFET) 1943-1961

Gouvernement général de l'Algérie, GGA

- 29 H 15 Fezzan. Occupation militaire. Missions Capot-Rey, Lelubre et divers. Pétrole
- 29 H 16 Fezzan. Administration Française. Rapports, télégrammes
- 29 H 17 Fezzan. Organisation de l'Administration militaire du Fezzan-Ghadamès. Renseignements sur les populations, le service de santé, le ravitaillement et l'organisation du Fezzan. Rapports de la commission internationale d'enquête sur les ex-colonies italiennes
- 29 H 18 Fezzan. Administration militaire
- 29 H 19 Fezzan. Administration militaire
- 29 H 20 Fezzan. Chefs musulmans. Intronisation du Bey Sif en-Naceur
- 29 H 21 Fezzan. Agence consulaire à Sebha. Rapports et bulletins

Dossiers personnels des officiers des Affaires sahariennes

- 18 H 35 (Capitaine Cauneille Auguste)
- 18 H 39 (Lieutenant Chirol Pierre Antoine)
- 18 H 61 (Chef de Bataillon Florimond Pierre)
- 18 H 65 (Capitaine Gaspard Jean Claude)
- 18 H 69 (Lieutenant Gonzalves Joseph)
- 18 H 90 (Lieutenant Limouzin Fernand)

Fonds Iconographiques, ICO

Sous-série 8Fi : albums

- 8 Fi 288 L'œuvre française au Sahara

Service historique de la Défense, Château de Vincennes (SHD)

3^{ème} Bureau de l'État-major Interarmées (E. M. I.)

- 1 H 1963 Frontière entre le Sahara et la Libye (1955-58). Réorganisation et travaux d'infrastructure avant l'évacuation du Fezzan (1955-56). Protection de la frontière contre d'éventuelles attaques de rebelles installés en territoire libyen (1957-58).

Service des Affaires sahariennes

- 1 H 4797-1 Travaux hydrauliques au Fezzan (photographies) 1943-52
- 1 H 4855-1 Journal de poste des Forces Françaises combattantes du Territoire Militaire du Fezzan, subdivisions d'Outari (avril-novembre 1943) ; J. M. O. de l'État-major des troupes et des bases françaises au Fezzan (1950-56)
- 1 H 4855-2 Commission d'enquête des quatre grandes puissances (France-Grande Bretagne-URSS-Etats-Unis) dans les anciennes colonies italiennes : zone d'occupation française en Libye (1947-48)
- 1 H 4856-1 Rapport annuel du Territoire Militaire du Fezzan-Ghadamès (1943)
- 1 H 4856-3 Voies de communication et reconnaissance de pistes (1933-52)
- 1 H 4857-1 Missions de reconnaissance et d'exploration, aménagement de pistes (photographies) 1943-55
- 1 H 4857-2 Etudes et documentation sur la Libye et le Fezzan 1940-56
- 1 H 4858-1 Missions scientifiques, agriculture, santé, archéologie, géologie (photographies) 1940-53
- 1 H 4859-1 Organisation administrative, politique et militaire, recensement des populations, biens italiens sous séquestre 1943-53
- 1 H 4859-3 Fiches de renseignements sur des personnalités libyennes (familles Idriss et Seif en-Naceur)
- 1 H 4860-1 Recensement et monographies des subdivisions du Fezzan 1945-54
- 1 H 4860-2 Installation, fonctionnement et évacuation des bases françaises et des aérodromes du Fezzan (1951-61)
- 1 H 4866-1 Aviation civile et aérodromes du Fezzan ; routes et pistes libyennes 1950-63
- 1 H 4866-2 Economie libyenne ; diffusion de la langue et de l'enseignement français au Fezzan 1948-62
- 1 H 4866-3 Bases françaises au Fezzan 1951-56

Résistance, dossiers personnels FFL.

GR P 16 535 589 Sarazac Maurice
GR P 16 568 872 Thiriet Raymond Antoine
GR P 16 133 792 Clerget-Vaucouleurs Joseph-François
GR P 16 167 762 Delange Raymond

Archives diplomatiques, ministère des Affaires étrangères, La Courneuve (ADAE-LC)

Série Afrique Levant. Sous-série Anciennes colonies italiennes 1944-52
Représentations consulaires en Libye-Consulat de France à Tripoli

36 QO 1 Personnel (officier de liaison pour le Fezzan)

Questions politiques : Libye-Zone française Fezzan-Ghadamès

36 QO 32 Situation. Questions frontalières octobre 1944-décembre 1945
36 QO 33 Situation. Questions frontalières janvier-décembre 1946
36 QO 34 Situation. Questions frontalières juillet-décembre 1947
36 QO 36 Situation. Questions frontalières avril-juillet 1948
36 QO 37 Situation. Questions frontalières août-décembre 1948
36 QO 38 Situation. Questions frontalières janvier 1949-avril 1950
36 QO 39 Situation. Questions frontalières mai 1950-février 1951
36 QO 40 Situation. Questions frontalières mars-décembre 1951
36 QO 41 Voies de communication au Fezzan : aménagement des liaisons routières, mission Tunis-Fort-Lamy, équipement des convois de ravitaillement
36 QO 87 Assistance technique au Fezzan. Budget janvier-décembre 1951

Anciennes colonies italiennes 1944-52 (suppl.)

36 QONT 34 Rectification de la frontière franco libyenne. Région de Ghadamès, zone Ghadamès-Derdj-Sinaouen-Nalut-Ghat-Serdeles-Toummo ; documentation divers. Dossier très secret : région de Ghat, région du Fezzan, frontière du Fezzan.
36 QONT 38 Cartes

Correspondance politique et commerciale, Guerre 1939-45 Londres Algér
Rérelations avec les Pays ennemis – Italie

18 GMII 1406 Colonies italiennes (Libye ; Cyrénaïque et questions du Fezzan et de Ghadamès)

Archives diplomatiques, ministère des Affaires étrangères, Nantes (ADAE-NA)

Algér consulat

21 PO A 30
21 PO A 31
21 PO A 45

Le Caire consulat

353 PO 2 99
353 PO 2 100

N'Djamena consulat

463 PO 1 28
463 PO 1 29
463 PO 1 30

Niamey consulat

478 PO 1 34
478 PO 1 35

Tripoli de Barbarie consulat

706 PO 1 93
706 PO 1 149

Archivio Storico Diplomatico Ministero Affari Esteri, Rome (ASDMAE)

Serie Affari politici 1934-55

b. 10
b. 11
El. III cart. 54 fasc.20
El. III cart. 57 fasc.44

Serie Affari politici 1946-50, Italia ex possedimenti

b. 13 (1946)
b. 17
b. 18
b. 22 (1948)
b. 26
b. 27
b. 35
b. 40
b. 45
b. 60
b. 61
b. 78

Serie Affari politici 1950-57

b. 736
b. 750
b. 752
b. 816
b. 818
b. 894
b. 895
b. 955
b. 956
b. 1023
b. 1024

Inventario Francia URSS, Parigi 1949

b. 438

Ambasciata Parigi 1950

b. 468

b. 469

Inventario supplementare Archivio Storico Ministero Africa Italiana (ASMAI) III 1859-1945

Pos.150-26, 1924-1939

Inventario supplementare Archivio Storico Ministero Africa Italiana (ASMAI) III 1879-1955

Scuole Libia n. 36

Varie n. 168

Inventario supplementare Archivio Storico Ministero Africa Italiana (ASMAI) V 1926-1943, 1947-1948

Miscellanea e integrazioni, pa. n. 1 misc.

Dir. Gen. AA. PP.

El. 2 cart. 27

El. 2 cart. 28

El. 2 cart. 29

El. 2 cart. 30

El. 3 fasc. 406 cart. 106

Archivio Centrale dello Stato, Rome (ACS)

Ministero Africa Italiana (MAI)

b. 7

b. 113

b. 162

b. 707

b. 1891

b. 2030

b. 2082

Ministero Africa Italiana (MAI), Archivio segreto

b. 7

Ministero Difesa, Direzione Generale Ufficiali Esercito, Libretti ufficiali

b. 130 (Ten. Appoggi Carlo)

b. 1065 (Ten. Dalmasso Gian Giacomo)

b. 1982 (Cap. Landri Gaetano)

b. 2905 (Magg. Piatti dal Pozzo Guido)

Carte Graziani

Scatola 1 sottofasc. 3

Archivio Ufficio Storico Stato Maggiore dell'Esercito, Rome (AUSSME)

D7 15

L8 89

L8 99

L8 113

L8 158

L8 234

N11 4025

N11 4031

Collections photographiques

Archive photographique de la Società Geografica Italiana, Rome (SGI)

Associazione Italiana Rimpatriati dalla Libia, Rome (AIRL), archive photographique

Touring Club Italiano, Milan, archive photographique

Entretiens personnels

MARTEL André, Aix-en-Provence le 22 novembre 2012

Ouvrages

Comparaison, historiographie et relations internationales

ABRAMS Philip, *Historical Sociology*. Ithaca, New York, Cornell University Press, 1985, 353 p.

BADIE Bertrand, *Analyse comparative et sociologie historique*, "Revue International de Sciences sociales", n. 133, 1992, p. 363-372

BLOCH Marc, *Pour une histoire comparée des sociétés européennes*, "Revue des sciences historiques", n. 46, 1928, p. 15-50.

BLOCH Marc, *Mélanges historiques*. Paris, EHESS, Fleury, 1983, 559 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*. Paris, Publications de la Sorbonne, 357 p.

FEBVRE Lucien, *Combats pour l'histoire*. Paris, Colin, 1992, 455 p.

GREEN Nancy L., *L'histoire comparative et le champ des études migratoires*, "Annales Economies, Sociétés, Civilisations", vol. 45, n. 6, 1990, p. 1335-1350.

LE HOUÉROU Fabienne, *Humanitarian Crisis and International Relations, 1959-2013*. Pékin, Bussum, Bentham e-books, 2014, 210 p.

LE HOUÉROU Fabienne, *L'incidence de la problématique humanitaire dans les relations internationales 1959-2013. Vers une théorie de "chronicité de crise"*, "Dixit", n. 3, 2014, p. 16-27.

MILZA Pierre, *Les relations internationales, 1871-1914*. Paris, Colin, 1995, 167 p.

MILZA Pierre, *Les relations internationales, 1945-1973*. Paris, Hachette, 1996, 239 p.

PAQUIN Stephane, *Bouchar, Durkheim et la méthode comparative positive*, "Politiques et Sociétés", vol. 30, n. 1, 2011, p. 57-74.

TILLY Charles, *Big Structures, Large Processus, Huge Comparisons*. New York, Russell Sage Foundation, 1984, 176 p.

TOYNBEE Arnold Joseph, *A Study of History*. Oxford, Oxford University Press, 1972, 576 p.

WALKER Lawrence D., *A Note on Historical Linguistic and Marc Bloch's Comparative Method*, "History and Theory", vol. 19 n. 2, 1980, p. 154-164.

Sources bibliographiques et historiographiques sur la Libye

ALAWAR Muhammad A., *A concise bibliography of northern Chad and Fezzan in southern Libya*. Avec contributions de Charles Gurdon. Outwell, Cambridgeshire, Arab crescent press, 1983, 229 p.

BALDINETTI Anna (dir.), *Modern and contemporary Libya : sources and historiography*. Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003, 225 p.

BALDINETTI Anna, *Italian Colonial Studies on the Sufi Brotherhoods in Libya*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003, p. 125-137.

BONO Salvatore, *La situazione attuale dell'archivio storico della Tripolitania*, "Oriente Moderno", XLVII, Rome, 1967, p. 825-827.

BONO Salvatore, *Storiografia e fonti occidentali sulla Libia (1510-1911)*, "Quaderni dell'Istituto italiano di cultura di Tripoli", n. 2, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1982, 142 p.

CECCHERINI Ugo, *Bibliografia della Libia: in continuazione alla Bibliografia della Libia di F. Minutilli*. Rome, Tipografia nazionale G. Bertero, 1915, 204 p.

CRESTI Federico, *Documenti per la storia della Libia: l'archivio ritrovato dell'Ente per la colonizzazione della Libia. Un inventario provvisorio*, "Africa", 53/4, Rome 1998, p. 557-576.

CRESTI Federico, *City and Territory during the Colonial Period. Sources and Research Documents*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003 p. 141-168.

GHEZZI Carla, *Fonti di documentazione e di ricerca per la conoscenza dell'Africa: dall'Istituto coloniale italiano all'istituto italo africano*, "Studi Piacentini", 7, 1990, p. 167-192.

GROSSI Monica, MICHETTI Giovanni, *L'Archivio del castello di Tripoli. Progetto di recupero e valorizzazione dei fondi archivistici*. Rome-Tripoli, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente. Tripoli, Libyan Studies Center, février 2003, dactyl.

DUMASY François, DI PASQUALE Francesca, *Être historien dans la Libye de Kadhafi. Stratégies professionnelles et pratiques mémorielles autour du Libyan Studies Center*, "Politique Africaine", n. 125, mars 2012, p. 127-146

Gli archivi italiani, vol. III, n. 1, Rome, janvier-mars 1916, p. 154-155, (ouvrage collectif).

LABANCA Nicola, VENUTA Pierluigi, *Bibliografia della Libia coloniale 1911-2000*. Florence, Leo S. Olschki Editore, 2004, 183 p.

MINUTILLI Federico, *Bibliografia della Libia. Catalogo alfabetico e metodico di tutte le pubblicazioni esistenti sino a tutto il 1902 sulla Tripolitania, la Cirenaica, il Fezzan e le confinanti regioni del deserto*. Turin, Fratelli Bocca Editori, 1903, 136 p.

MOZZATI Marco, *Towards a Virtual Archive of Sources for the History of Libya in the Colonial Period*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003 p. 169-177.

MOZZATI Marco (dir.), *Inventario delle fonti manoscritte relative alla storia dell'Africa del nord esistenti in Italia*. Leiden, Brill, 1983, 6 vol.

MURABET Muhammad, *A Bibliography of Libya*. Malte, Progress Press, 1959, 86 p.

SCHLÜTER Hans, *Searching the WWW for Bibliographic Data Pertaining to Libya. A Virtual Resource Pathfinder*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003 p. 207-221.

ST. JOHN Ronald Bruce, *Historical dictionary of Libya*. Metuchen (N.J.), Scarecrow press, 1991, 192 p.

TOSCHI Paolo, *Le fonti inedite della storia della Tripolitania*. Préface de Italo Balbo. Intra, A. Airoldi, 1934, 187 p.

VENUTA Pierluigi, *Libyan Studies on Italian colonialism: Bibliographical and Historical Considerations*, "Journal of Libyan Studies", vol. 2, n. 1, 2001, p. 48-60.

Sources bibliographiques sur la colonisation italienne

BALDINETTI Anna, *Carte private di Carlo Alfonso e Maria Nallino: inventario*. Rome, Istituto per l'Oriente, 1995, 97 p.

CALCHI NOVATI Giampaolo (dir.), *Il colonialismo e l'Africa: l'opera storiografica di Carlo Giglio*. Rome, Carocci, 2004, 132 p.

CHELATI DIRAR Uoldelul, DORE Gianni (dir.), *Carte coloniali: i documenti italiani del Fondo Ellero*. Turin, L'Harmattan Italia, 2000, 207 p.

CHELATI DIRAR Uoldelul, *L'Africa nell'esperienza coloniale italiana: la biblioteca di Guerrino Lasagni, 1915-1991*. Bologne, Il nove, 1996, 254 p.

Sources non publiées

BELHACHEMI Faouzia, *Anthropologie économique et historique des Touaregs du Hoggar*. Thèse de doctorat, Université Paris 8, 2 vol., 574 p.

BIASUTTI Giambattista, *La politica indigena italiana in Libia. Dall'occupazione al termine del governatorato di Italo Balbo (1911-1940)*. Thèse de doctorat, Université de Pavie, 2004, dactyl., 317 p.

DI PASQUALE Francesca, *La scuola per l'Impero. Politiche educative per gli arabi di Libia in epoca fascista (1922-1940)*. Thèse de doctorat, Université de Pise, 2003, 259 p.

DUMASY François, *Ordonner et bâtir. Construction de l'espace urbain et ordre colonial à Tripoli pendant la colonisation italienne, 1911-1940*. Thèse de doctorat, Université de Provence Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2006, 2 vol., 880 p.

EDEEK Mahmoud, *Les relations économiques et culturelles entre la France et la Tripolitaine, 1895-1911*. Thèse de doctorat dactyl., 2 vol., Université de Provence, 1997.

FORTIBUONI Alessandro, *La questione del "ritorno in Africa" nel secondo dopoguerra: la politica coloniale italiana dal 1943 al 1950: casi di Libia, Somalia ed Eritrea*. Thèse de laurea, histoire des relations internationales, Université de Bologne, Faculté de sciences politiques, siège de Forlì, a.a. 2001/2002., 158 p.

FRÉMEAUX Jacques, *L'Afrique à l'ombre des épées : l'administration militaire française en Afrique blanche et noire (1830-1930)*. Doct. d'État, Université Montpellier III, Montpellier, 1987, 1073 p.

EL-MADINI Abdussalam, *La vie culturelle et intellectuelle et la Libye contemporaine (1860-1969)*. Sous la direction de Noureddine Sraieb et Claude Audebert. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, Espaces Cultures Sociétés, Aix-en-Provence, 2004, 380 p.

GABER Attia Makzoum, *Le mouvement du Jihad en Libye face à la colonisation italienne de 1911 à 1919 : proclamation de la loi fondamentale de la Tripolitaine*. Thèse 3^e cycle, Université d'Aix-en-Provence, 450 p. dacthyl.

MEDARD Frédéric, *La Présence militaire française en Algérie. Aspects techniques, logistiques et scientifiques. Entre archaïsme et modernité 1953-1967*, thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1999, 2 vol., 1352 p.

PLIEZ Olivier, *Dynamiques urbaines et changements sociaux au Sahara: le cas libyen*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2000, 279 p.

RENUCCI Florence, *Le colonialisme italien durant la guerre de Libye (1911-1912): l'influence d'Albertini et de son entourage*. Mémoire DEA, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2000, 125 p.

RENUCCI Florence, *Le statut personnel des indigènes: comparaison entre les politiques juridiques française et italienne en Algérie et en Libye (1919-1943)*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, 2005, 2 vol., 455 p.

TRIAI Raymond, *Perceptions des événements de Tripolitaine par les autorités coloniales françaises (1918-1930)*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Marc Michel et André Martel, Université d'Aix-Marseille, 1990, 157 p.

Manuels et instruments pour l'histoire de l'Afrique

BIASUTTI Renato (en collaboration avec Ernesta Cerulli), *Africa*. 3^e éd. Turin, Unione tipografica editrice torinese, 1959, 722 p.

CALCHI NOVATI Giampaolo, VALSECCHI Pierluigi, *Africa: la storia ritrovata. Dalle prime forme politiche alle indipendenze nazionali*. Rome, Carocci, 2005, 359 p.

CALCHI NOVATI Giampaolo, *Dalla parte dei leoni: Africa nuova, Africa vecchia*. Milan, Il saggiatore, 1995, 175 p.

DULUCQ Sophie, *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale*. Paris, Karthala, 2009, 330 p.

FILESI Teobaldo, *Realtà e prospettive della storiografia africana*. Naples, Giannini, 1978, 317 p.

FILESI Teobaldo, *I paesi africani: profili storico-geografici*. Rome, Istituto italiano per l'Africa, 1965, 253 p.

FILESI Teobaldo, *Un problema insoluto: la periodizzazione della storia dell'Africa*, "Africa", 33/1, 1978, p. 53-66.

ILIFFE John, *Africans. The History of a continent*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 323 p.

KI ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique Noire: d'hier à demain*. Paris, Hatier, 1972, 702 p.

M'BOKOLO Elikia, AMSELLE Jean-Loup, *Au cœur de l'éthnie : éthnie, tribalisme et État en Afrique*. Paris, La Découverte, 1999, 225 p.

TADDIA Irma, *Autobiografie africane: il colonialismo nelle memorie orali*. Milan, F. Angeli, 1996, 157 p.

TRIULZI Alessandro, *Storia dell'Africa e del Vicino Oriente*. Avec la collaboration de Anna Bozzo et Guido Valabrega. Florence, La Nuova Italia, 1979, 521 p.

TURCO Angelo, *Africa subsahariana: cultura, società, territorio*. Milan, UNICOPLI, 2002, 376 p.

VANSINA Jan, *Oral Traditions as History*. Madison, University of Wisconsin, 1985, 258 p.

Manuels d'histoire du Maghreb

AHMIDA Ali Abdullatif, *Beyond colonialism and nationalism in the Maghrib: history, culture, and politics*. New York, Palgrave, 2009, 255 p.

LAPIDUS Ira M., *Storia delle società Islamiche. Vol. III, I popoli musulmani: secoli XIX-XX*. Turin, Einaudi, 2000, 454 p.

VERNASSA Maurizio, TAMBURINI Francesco, *Lineamenti di storia ed istituzioni dei paesi del Maghreb post-coloniale*. Pise, PLUS, 2005, 173 p.

VERNASSA Maurizio, TAMBURINI Francesco, *I paesi del grande Maghreb: storia, istituzioni e geo-politica di una identità regionale*. Pise, PLUS, 2010, 351 p.

Manuels d'histoire de l'impérialisme coloniale

BEN-GHIAT Ruth (dir.), *Gli Imperi: dall'antichità all'età contemporanea*. Bologne, Il Mulino, 2009, 346 p.

FRÉMEAUX Jacques, *Les Empires coloniaux. Une histoire-monde*. Paris, CNRS, coll. Biblis, 2012, 525 p.

FRÉMEAUX Jacques et BARJOT Dominique (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires des années 1850 aux années 1950*. Paris, Editions Sedes-Cned, 2012, 390 p.

FRÉMEAUX Jacques, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*. Paris, C.N.R.S., 2010, 555 p.

GUILLAUME Pierre, *Le Monde colonial XIX-XX^e siècle*. Paris, Armand Colin Editeur, 2^{ème} éd., 277 p.

DUMASY François, GOERG Odile et HUETZ DE LEMPS Xavier, *Les sociétés coloniales à l'âge des empires, Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950)*. Paris, Bréal, 2012, 196 p.

MIÈGE Jean-Louis, *L'imperialismo coloniale italiano. Dal 1870 ai giorni nostri (1968)*. Traduction de l'original français par Ines Monti Ottolenghi. Milan, Rizzoli, 1976, 328 p.

WESSELING Henri, *Les Empires coloniaux européens*. Paris, Gallimard, coll. Folio, 2009, 560 p.

WESSELING Henri, *Le partage de l'Afrique*. Paris, Gallimard, coll. Folio, 2003, 840 p.

Histoire de l'Afrique à l'époque moderne et contemporaine, XIXe-XXe siècle

COOPER Frederic, *Africa since 1940: the past of the present*. Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 216 p.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *L'Afrique et les Africains au XIX^e siècle, mutations, révolutions, crises*. Armand Colin, 1996, 304 p.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Nouvelle Clio, 1992, 499 p.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *Histoire africaine du XX^e siècle : sociétés, villes, cultures*. Paris, L'Harmattan, 1993, 266 p.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *L'Afrique noire, permanences et ruptures*. Paris, L'Harmattan, 1992, 450 p.

OLIVER Roland, FAGE John Donnelly, *The Cambridge History of Africa (1905-1940)*. Vol. 7, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 1063 p.

Histoire de l'Afrique à l'époque coloniale et postcoloniale

CALCHI NOVATI Giampaolo, *La decolonizzazione*. Turin, Loescher, 1983, 257 p.

GENTILI Anna Maria, *Decolonizzazione e neocolonialismo nel 20^o secolo*, "La storia", vol. 4, p. 702-728.

FILESI Teobaldo, *Africa: la realtà della decolonizzazione (1970-1990)*, "Storia Universale. L'età contemporanea", vol. 7, t. 12, Padoue, F. Vallardi, 1995, p. 93-389.

LOMBARD Jacques, *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire : le déclin d'une aristocratie sous le régime colonial*. Paris, Colin, 1967, 291 p.

MICHEL Marc, *Essai sur la colonisation positive. Affrontements et accommodements en Afrique noire, 1830-1930*, Perrin, 2009, 420 p.

NUGENT Paul, *Africa since independence: a comparative history*. Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, 620 p.

RAINERO Romain H., *Il colonialismo*. Florence, Le Monnier, 1978, 120 p.

RAINERO Romain H., *L'Africa dall'epoca coloniale all'indipendenza*, "Nuove questioni di storia contemporanea", vol. 2, Milan, Marzorati, p. 1536-1615.

SURET-CANALE Jean, *Afrique noire occidentale et centrale. L'ère coloniale 1900-1945*. Paris, Editions sociales, 1977, vol. 2, 636 p.

SURET-CANALE Jean, *Afrique noire occidentale et centrale. De la colonisation aux indépendances 1945-1960*. Paris, Editions sociales, 1972, vol. 3, 430 p.

TRIULZI Alessandro, ERCOLESSI Maria Cristina, *State, power and new political actors in postcolonial Africa*. Milan, Feltrinelli, 2004, 283 p.

VERNASSA Maurizio, TAMBURINI Francesco, *Lineamenti di storia ed istituzioni dei paesi del Maghreb post-coloniale*. Pise, PLUS, 2005, 173 p.

Impérialisme et savoirs scientifiques

BHABHA Homi K., *The location of culture*. Londres, Routledge, 1994, 285 p.

BHABHA Homi K., MITCHELL W. J. T., *Edward Said: continuing the conversation*. Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 2005, 171 p.

BHABHA Homi K., *Nation and narration*. Londres et New York, Routledge, 1990, 333 p.

ROGER Philippe, "Frederick Cooper", *Histoires d'empires*, "Critique", n. 4, 2012, p. 343-357.

SAID Edward W., *Culture and imperialism*. New York, Knopf, 1993, 380 p.

SAID Edward W., *Orientalism*. New York, Vintage Books, 1979, 394 p.

Culture, société et domination coloniale

BALANDIER George (dir.), *Perspectives de la sociologie contemporaine : hommage à Georges Gurvitch*. Paris, Presses universitaires de France, 1968, 468 p.

BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les éditions de Minuit, 1979, 670 p.

BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*. Paris, Les éditions de Minuit, 1984, 277 p.

CHACHOUA Kamel (dir.), *L'Algérie sociologique. Hommage à Pierre Bourdieu (1930-2002)*. Travaux du CNRPAH, nouvelle série, n. 16, 2012, 367 p.

FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris, Gallimard Seuil, 2004, 435 p.

FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*. Paris, Gallimard Seuil, 2004, 355 p.

Éléments d'histoire de la colonisation française en Afrique

MICHAÏLOF Serge (dir.), *La France et l'Afrique. Vade-mecum pour un nouveau voyage*. Paris, Karthala, 1993, 510 p.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le dernier quart du XX^e siècle*. Genève, Droz, 1981, 793 p.

MEYNIER Gilbert, *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962*, Fayard, 2002, 812 p.

SAUSSOL Alain, ZITOMERSKY Joseph (dir.), *Colonies, territoires, sociétés. L'enjeu français*. Paris, L'Harmattan, 1996, 284 p.

THOBIE Jacques, MEYNIER Gilbert, COQUERY-VIDROVITCH Catherine, AGERON Charles-Robert, *Histoire de la France coloniale 1914-1990*. Paris, Armand Colin Editeur, 1990, 639 p.

YACONO Xavier, *De Gaulle et le FLN. L'échec d'une politique et ses prolongements*. Versailles, Éditions de l'Atlanthorpe, 1989, 127 p.

YACONO Xavier, *Histoire de l'Algérie de la fin de la Régence turque à l'insurrection de 1954*. Versailles, Éditions de l'Atlanthorpe, 1993, 400 p.

Histoire de la colonisation italienne

ARUFFO Alessandro, *Storia del colonialismo italiano. Da Crispi a Mussolini*. Roma, Datanews, 2003, 167 p.

BELTRAMI Vanni, *Italia d'oltremare. Storia dei territori italiani dalla conquista alla caduta*. Rome, Nuova Cultura, 2011, 339 p.

BEN-GHIAT Ruth, FULLER Mia, *Italian colonialism*. New York, Palgrave Macmillan, 2008, 266 p.

CALCHI NOVATI Giampaolo, *L'Africa d'Italia: una storia coloniale e postcoloniale*. Rome, Carocci, 2011, 442 p.

CIASCA Raffaele, *Storia coloniale dell'Italia contemporanea. Da Assab all'Impero*. Milan, Hoepli, 2^{ème} éd., 1940, 775 p.

DE LEONE Enrico, *Espansionismo e colonie*. Rome, Tip. Editrice Nazionale, 1911, 235 p.

DI SAPIO Anna, MEDI Marina, *Il lontano presente: l'esperienza coloniale italiana. Storia e letteratura tra presente e passato*. Bologne, EMI, 2009, 283 p.

GIGLIO Carlo, *Colonizzazione e decolonizzazione*. Cremona, G. Mangiarotti, 1964, 525 p.

GOGLIA Luigi, GRASSI Fabio, *Il colonialismo italiano da Adua all'impero*, 2^e éd., Rome, Laterza, 1993, 441 p.

GRANGE Daniel J., *L'Italie et la Méditerranée 1896-1911 : les fondements d'une politique étrangère*. Préface de Jean-Baptiste Duroselle. Rome, collection de l'École Française de Rome, 1994, 2 vol.

LABANCA Nicola, *Oltremare. Storia dell'espansione coloniale italiana*. Bologne, Il Mulino, 2007, 569 p.

LABANCA Nicola, *Storia dell'Italia coloniale*. Milan, Fenice 2000, 1994, 95 p.

ROCHAT Giorgio, *Il colonialismo italiano*. Turin, Loescher, 1988, 224 p.

SFORZA Carlo, *L'Italia in Africa*. Rome, Menaglia, 1949, 34 p

Études militaires sur la colonisation italienne

DEL BOCA Angelo, *La disfatta di Gasr bu Hâdi, 1915: il colonnello Miani e il più grande disastro dell'Italia coloniale*. Milan, Oscar Mondadori, 2004, 148 p.

DEL BOCA Angelo (dir.), *Le guerre coloniali del fascismo*, Roma-Bari, Laterza, 1991, 552 p.

LABANCA Nicola, *In marcia verso Adua*. Turin, G. Einaudi, 1993, 421 p.

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI, Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa, *L'Italia in Africa : L'opera dell' Aeronautica : Eritrea-Libia (1888-1932)*. Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, vol. I, 1964,

MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI. Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa, *L'Italia in Africa: L'opera dell'esercito. Africa Settentrionale (1911-1943)*. Par Massimo Adolfo Vitale. Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, vol. III, 1964, 414 p.

RELLINI Guido, *Con la spedizione Miani per l'occupazione del Fezzan: 1913-1914*, "Bollettino della Reale Società geografica italiana" fasc. 5-10, 1927, Rome, Regia Società Geografica Italiana, 1927, 118 p.

ROCHAT Giorgio, *Guerre Italiane in Libia ed Etiopia. Studi militari 1921-1939*. Paese, Pagus, 1991, 218 p.

Études sur l'administration coloniale italienne

BERHE Simona, "L'ordinamento Bertolini e l'organizzazione amministrativa in Tripolitania (1912-1915)", intervention au congrès sur Funzionari e intermediari al servizio del governo coloniale (Pavie, 29-30 settembre 1911), en ligne: <http://www-3.unipv.it/wwwscpol/saa/Berhe.pdf>

BRUNI Giuseppe, *Il nuovo assetto politico-amministrativo della Libia*. Rome, Note ad uso dei giornalisti in occasione del viaggio del Duce in Libia, 1937, 15 p.

CHELATI DIRAR Uoldelul, ROSONI Isabella (dir.), *Votare con i piedi: la mobilità degli individui nell'Africa coloniale italiana*. Macerata, Eum, 2012, 394 p.

CRESTI Federico, *La formation pour les musulmans de Libye à l'époque coloniale, ou les supposés dangers de la modernité*, "Remm- Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée", n. 101-102, juillet 2003, p. 269-304.

DORE Gianni, GIORGI Chiara, MORONE Antonio Maria, ZACCARIA Massimo (dir.), *Governare le colonie. Istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*. Rome, Carocci, 2013, 251 p.

FOLCHI Alberto Enrico, *L'ordinamento amministrativo dell'Africa italiana*. Milan, Martucci, 1936, 111 p.

GIORGI Chiara, *L'Africa come carriera: funzioni e funzionari del colonialismo italiano*. Rome, Carocci, 2012, 222 p.

MASSART Eugenio, *L'ordinamento amministrativo e giudiziario della Libia*. Pise, U. Giardini, 1936, 98 p.

PELLEGRINI Vincenzo, BERTINELLI Anna, *Per la storia dell'amministrazione coloniale italiana*. Milan, Giuffrè, 1994, 137 p.

SERTOLI SALIS Renzo, *L'amministrazione locale nelle Colonie libiche*. Milan, A. Giuffrè, 1933, 62 p.

Conditions juridiques et statutaires en situation coloniale : les cas italien

FRANZONI Antonio, *Colonizzazione e proprietà fondiaria in Libia. Con speciale riguardo alla religione, al diritto e alle consuetudini locali*. Rome, Athenaum, 1912, 17 p.

GALOPPINI Enrico, *Il fascismo e l'Islam*, Quaderni del Veltro, XXXVI, Parma, All'insegna del Veltro, 2001, 155 p.

GAZZINI Claudia, *Saranno rispettati come per il passato. La politica coloniale italiana e le fondazioni pie in Libia*, "Quaderni Storici" n. 3, décembre 2009, p. 653-686.

MONDAINI Gennaro, *Il problema della cittadinanza ai sudditi coloniali*, "Rivista delle colonie", janvier 1939, p. 52-73.

MONDAINI Gennaro, *Il diritto coloniale italiano nella sua evoluzione storica: 1882-1939*, "Studi in onore di Carlo Calisse", vol. 3, Milan, Giuffrè, 1939, p. 5-24.

MONDAINI Gennaro, *La legislazione coloniale italiana nel suo sviluppo storico e nel suo stato attuale (1881-1940)*, Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1941, 363 p.

MONDAINI Gennaro, *Manuale di storia e legislazione coloniale del Regno d'Italia: Parte I. Storia coloniale*. Rome, A. Sampaolesi, 1927, 637 p.

MONDAINI Gennaro, *Manuale di storia e legislazione coloniale del Regno d'Italia: Parte II. Legislazione*. Rome, A. Sampaolesi, 1924, 228 p.

MONDAINI Gennaro, *I presupposti giuridici della colonizzazione agraria nella evoluzione coloniale italiana*. Osservatorio italiano di diritto agrario, collana di conferenze. Rome, Edizioni Universitarie, 1938, 55 p.

MONDAINI Gennaro, *Nuovo ordine coloniale*, "Atti del Convegno per lo studio dei problemi economici dell'ordine nuovo", Pisa 18-23 maggio 1942, v. 1, Pise, Pacini Mariotti, 1942, p. 383-393.

MONDAINI Gennaro, *Il mandato coloniale*, "Rivista coloniale", a. 16, 1921, Rome, Tip. dell'Unione Editrice, 1921, 16 p.

MONDAINI Gennaro, *Il carattere tipicamente economico della storia coloniale*. "Studi in onore di Gino Luzzatto", Milan, A. Giuffrè Editore, 1950, p. 114-119.

MONDAINI Gennaro, *Il sistema coloniale europeo fra i due opposti imperialismi coloniali*, "Rivista di politica economica", a. 37, ser. 3, fasc. 8, 1947, Rome, Tip. delle Terme, 1947, 14 p.

RAVIZZA Adalgiso, *La Libia nel suo ordinamento giuridico*. Padoue, Milani, 1931, 377 p.

Nation, empire et la fabrication du consensus à l'époque du colonialisme italienne

BERHE Simona, *Ascesa e declino di una famiglia di notabili: i Muntasir di Misurata*, Dore G., Giorgi C., Morone A. M., Zaccaria M. (dir.), "Governare le colonie. Istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano". Rome, Carocci, 2013, p. 160-182.

BALDINETTI Anna, *Orientalismo e colonialismo. La ricerca di consenso in Egitto per l'impresa di Libia*. Rome, Istituto per l'Oriente G. A. Nallino, 1997, 199 p.

DEPLANO Valeria, *Educare all'oltremare. La Società Africana d'Italia e il colonialismo fascista*, "RiMe, Rivista dell'Istituto di storia dell'Europa Mediterranea", n. 9, décembre 2012, p. 81-111.

DUMASY François, *L'autre et soi-même. Les usages du passé médiéval dans la Libye coloniale au miroir de la construction nationale italienne*, B. Grévin (sous la direction de), "Maghreb-Italie, des passeurs médiévaux à l'orientalisme moderne (XIIIe-milieu XIXe siècles)", Rome, Collection de l'École Française de Rome, 2011, p. 373-395.

MONINA Giancarlo, *Il consenso coloniale: le società geografiche e l'istituto coloniale italiano 1896-1914*. Rome, Carocci, 2002, 285 p.

Mémoire et microhistoires de la période coloniale italienne

BALDINETTI Anna, *'Azīz 'Alī al-Miṣrī: un ufficiale egiziano al fronte libico (1911-1913)*, "Africa" 47/2, 1992, p. 268-275.

BONO Salvatore, *Morire per questi deserti. Lettere di soldati italiani dal fronte libico (1911-12)*. Catanzaro, Abramo, 1992, 172 p.

BONO Salvatore, *Tripoli bel suol d'amore. Testimonianze sulla guerra italo-libica*. Rome, Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente, 2005, 192 p.

COLESANTI Guido, *Africa sempre, la favola della memoria: un medico in Fezzan*. Rome, Aracne, 2002, 272 p.

DEL BOCA Angelo, *A un passo dalla forca: atrocità e infamie dell'occupazione italiana della Libia nelle memorie del patriota Mohamed Fekini*. Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2007, 291 p.

LABANCA Nicola (dir.), *Posti al sole. Diari e memorie di vita e di lavoro dalle colonie d'Africa*. Rovereto, Museo storico italiano della guerra, 2001, 344 p.

LE HOUÉROU Fabienne, *L'Épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie, les "ensablés"*. Paris, L'Harmattan, 1994, 199 p.

SPADARO Barbara, *Una colonia italiana. Incontri, memorie e rappresentazioni tra Italia e Libia*. Milan, Mondadori Education, coll. Quaderni di Storia, 2013, 200 p.

ZACCARIA Massimo, *Writing letters from the Libyan front, "Themes in Modern African History and Culture. Festschrift for Tekeste Negash"*, par Lars Berge et Irma Taddia, Padoue, Libreriauniversitaria.it Edizioni, 2013, p. 223-240.

Études sur la politique fasciste pendant la période coloniale

AUSIELLO Alessandro, *La politica italiana in Libia*. Rome, Scuola tipografica don Luigi Guanella, 1939, 300 p.

BALBO Italo, *La politica sociale fascista verso gli arabi della Libia*. Rélation présentée au 8^e Congrès Volta du 11 Octobre 1935. Rome, Reale accademia d'Italia, 1938, 19 p.

BESSIS Juliette, *La Méditerranée fasciste. L'Italie mussolinienne et la Tunisie*, Paris, Khartala, 1980, 412 p.

CHARNITZKY Jürgen, *Fascismo e scuola. La politica scolastica del regime (1922-1943)*. Traduction par Laura Sergio Burge de l'original allemand. Scandicci, La Nuova Italia, 1999, 603 p.

COLOTTI Enzo, *Fascismo e politica di potenza. Politica estera, 1922-1939*. Milan, La Nuova Italia, 2000, 494 p.

DE VECCHI DI VAL CISMONE Cesare Maria, *Politica sociale verso gli indigeni e modi di collaborare con essi*, "Atti del VIII convegno Volta. Tema: L'Africa (Rome, 4-11 octobre 1938)". Rome, Reale Accademia d'Italia, 1939, p. 733-739.

DUMASY François, *Le fascisme est-il un "article d'exportation"? Idéologie et enjeux sociaux du Parti National Fasciste en Libye pendant la colonisation italienne*, "Revue d'histoire moderne et contemporaine", 55-3, juillet-septembre 2008, p. 85-115.

DUMASY François, *Démographie et répartition spatiale à Tripoli sous la colonisation italienne, 1911-1943*, "Bulletin d'Etudes Orientales", LVI, IFPO, Damas, mars-avril 2006, p. 13-42.

GIGLIO Carlo, *Partito e impero*, Rome, Tipografia Castaldi, 1938, 63 p.

GOGLIA Luigi, *Sulla politica coloniale fascista*, "Storia contemporanea", XIX, n. 1, février 1988, pp. 35-53.

GOGLIA Luigi, *Le organizzazioni del P.N.F nell'Africa italiana. Fascismo d'esportazione*, "Storia e Dossier", III, n. 20, juillet-août 1988, p. 11-17.

GOGLIA Luigi, *Note sul razzismo coloniale fascista*, "Storia contemporanea", XIX, n. 6, décembre 1988, p. 1223-1266.

GOGLIA Luigi, *Sulle organizzazioni fasciste indigene nelle colonie africane d'Italia*, "Fascismo e franchismo. Relazioni, immagini, rappresentazioni", G. Di Febo e R. Moro, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2005, p. 173-212.

MACALUSO Giuseppe, *Popolamento europeo dell'Africa settentrionale*, "Atti del primo convegno di studi coloniali, Firenze, 8-12 aprile 1931", Florence, vol. IV, 1931, p. 82-104.

MARTEL André, *Question libyenne et fascisme*, "La Méditerranée de 1919 à 1939. Actes du colloque organisé par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (Nice, 28-31 mars 1968)", Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, p. 57-67.

MONDAINI Gennaro, CABRINI Angiolo, *L'evoluzione del lavoro nelle colonie e la Società delle Nazioni*. Padoue, CEDAM, coll. Studi coloniali, 1931, 378 p.

PACE Biagio, *La Libia nella politica fascista 1922-1935: la riconquista, la definizione dei confini, l'ordinamento*. Messina, Milan, Principato, 1935, 143 p.

PAPINI Italo, *Politica coloniale per il miglioramento delle razze indigene in Libia*, "Il giornale di politica e di letteratura", fasc. 3-4, 1935, Grottaferrata, Scuola Tip. S. Nilo, 24 p.

RAINERO Romain H., *La politique fasciste a l'égard de l'Afrique du Nord : l'épée de l'Islam et la revendication sur la Tunisie*, "Revue française d'histoire d'outre-mer", to. 64, n. 237, Paris, 1977, p. 498-515.

VERNASSA Maurizio, AQUARONE Alberto (dir.), *Il regime fascista*. Bologna, Il Mulino, 1975, 529 p.

Architecture et Empire pendant la période coloniale fasciste

BEN-GHIAT Ruth, *Fascist modernities: Italy 1922-1945*. Berkeley, University of California press, 2001, 317 p.

FULLER Mia, *Moderns abroad: architecture, cities and Italian imperialism*. Londres, Routledge, 2007, 273 p.

GOGLIA Luigi, *Storia fotografica dell'Impero fascista 1935-1941*. Rome-Bari, Laterza, 1985, 302 p.

LABANCA Nicola (dir.), *L'Africa in vetrina: storie di musei e di esposizioni coloniali in Italia*. Paese (TV), Pagus, 1992, 222 p.

Biographies du fascisme

PIERI Piero, ROCHAT Giorgio, *Pietro Badoglio: maresciallo d'Italia*. Milan, Mondadori, 2002, 617 p.

QULICI Folco, *Tobruk 1940: la vera storia della fine di Italo Balbo*, Milan, A. Mondadori, 2004, 261 p.

ROCHAT Giorgio, *Italo Balbo*. Turin, UTET, 1986, 439 p.

ROCHAT Giorgio, *Mussolini e le forze armate*, "Il movimento di liberazione in Italia", n. 95, fasc. 2, 1969, 20 p.

ROCHAT Giorgio, *Italo Balbo: aviatore e ministro dell'aeronautica, 1926-1933*. Ferrara. I. Bovolenta, 1979, 226 p.

ROCHAT Giorgio, *Italo Balbo: lo squadrista, l'aviatore, il gerarca*. Turin, UTET, 2003, 439 p.

SEGRÈ Claudio G., *Italo Balbo: una vita fascista*, Bologne, Il Mulino, 2000, 512 p.

Implication des indigènes dans les structures coloniales : le cas français et italien en Libye et au Sahara

AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*. Paris, Presses Universitaires de France, 1968, 2 vol., 1296 p.

CRESTI Federico, *Dalla repressione alla politica araba nella colonizzazione agraria della Libia: alcune considerazioni*, "Africana: rivista di studi extraeuropei", Pise, Edistudio, 1999, p. 79-95.

MALVEZZI Aldobrando, *L'indirizzo della politica indigena in Libia*, "Nuova Antologia", 16 avril 1912, n. 968, p. 677-678.

MEMMI Albert, *Portrait du colonisé, précédé de portrait du colonisateur (1955-1956)*. Préface de Jean-Paul Sartre. Paris, Payot, 1973, 179 p.

MONDAINI Gennaro, *Le colonie e le popolazioni indigene*, “Rivista italiana di sociologia”, a. 10, fasc. 1, jan-févr 1906, 43 p.

RAINERO Romain H., *Gli uffici arabi in Algeria*, “Miscellanea storica ligure”, n. 2, Genova, Università di Genova, Istituto di storia moderna e contemporanea, 1959, 61 p.

RAINERO Romain H., *La politique arabe de Mussolini pendant la seconde guerre mondiale*. Paris, Publisud, 2006, 280 p.

SAADA Emmanuelle, *Les Enfants de la colonie : les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté (1890-2000)*. Préface de Gérard Noiriel. Paris, La Découverte, 2007, 334 p.

CHELATI DIRAR Uoldelul, ROSONI Isabella (dir.), *Votare con i piedi: la mobilità degli individui nell'Africa coloniale italiana*. Macerata, Eum, 2012, 394 p.

ZACCARIA Massimo, *Lo spazio dei credenti e i confini della colonia. Il pellegrinaggio a Mecca e il colonialismo italiano*, “Colonia e postcolonia come spazi diasporici. Attraversamenti di memorie, identità e confini nel Corno d’Africa”, par Uoldelul Chelati Dirar, Silvana Palma, Alessandro Triulzi e Alessandro Volterra, Rome, Carocci, 2011, p. 163-185.

Église, mission et présence religieuse en situation coloniale italienne et française : le cas de la Libye et du Sahara

BENOIST Joseph-Roger de, *Église et pouvoir colonial au Soudan français*. Paris, Karthala, 1987, 560 p.

BERGNA Costanzo, *La Missione francescana in Libia*. Tripoli, Nuove arti grafiche, 1924, 190 p.

BERGNA Costanzo, *I Missionari francescani in Libia e in Somalia*, “Atti del Primo convegno di studi coloniali, Firenze 8-12 aprile 1931. Florence, 1931, vol. IV, p. 298-302.

CEILLIER Jean-Claude, *Histoire des missions d’Afrique (Pères Blancs). De la fondation par Mgr Lavigerie à la mort du fondateur (1868-1891)*. Paris, Karthala, 2008, 304 p.

FACCHINETTI Vittorino, *L’opera delle missioni cattoliche in Libia*, “L’Impero coloniale fascista”, Novara, 1937, p. 527-532 (ouvrage collectif).

FILESI Teobaldo, *Esordi del colonialismo e azione della Chiesa*. Pubblicazioni dell’Istituto italiano per l’Africa – Quaderni d’Africa, Como, Cairoli, 1968, 180 p.

IANARI Vittorio, *Chiesa, coloni e Islam: religione e politica nella Libia italiana*. Préface de Andrea Riccardi. Turin, Società editrice internazionale, 1995, 182 p.

SABBADIN Filiberto, *I Frati minori lombardi in Libia. La missione di Tripoli 1908-1991*. Milan, Edizioni Biblioteca Francescana, 1991, 184 p.

Perspectives de genre en situation coloniale : les cas italien et français

BARTHÉLÉMY Pascale, *Africaines et diplômées à l'époque coloniale (1918-1957)*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 345 p.

COQUERY-VIDROVITCH Cathérine, *Les Africaines : histoire des femmes d'Afrique au XIX^e et au XX^e siècle*. Paris, Desjonquières, 1994, 291 p.

GHEZZI Carla, *Famiglia, Patria e impero: per una storia della donna italiana in colonia*, "Studi Piacentini", n. 30, 2001, p. 91-129.

GOERG Odile (dir.), *Perspectives historiques sur le Genre en Afrique*. Paris, L'Harmattan, "Cahiers Afrique", n. 23, 2007, 288 p.

STEFANI Giulietta, *Colonia per maschi. Italiani in Africa Orientale, una storia di genere*. Verona, Ombre Corte, 2007, 202 p.

Études sur les mécanismes de repression et résistance en situation coloniale (Libye, Algérie, AEF, AOF)

AHMIDA Ali Abdullatif, *Forgotten voices: power and agency in colonial and postcolonial Libya*. Londres, Routledge, 2005, 108 p.

AHMIDA Ali Abdullatif, *The making of modern Libya : state formation, colonization, and resistance, 1830-1932*. Albany, N.Y., State university of New York press, 2009, 256 p.

AHMIDA Ali Abdullatif, *From tribe to class: the origins and the politics of resistance in colonial Libya*, "Africa", 63/2, 2008, p. 297-310.

BONO Salvatore, *Solidarietà di musulmani d'Asia per la resistenza anticoloniale in Libia (1911-12)*, "Annali della Facoltà di Scienze Politiche-Materiali di Storia", Università di Perugia, n. 9, 1983-84, p. 8-31.

DEL BOCA Angelo, *I gas di Mussolini: il fascismo e la guerra d'Etiopia*. Préface de Nicola Labanca; avec contributions de Giorgio Rochat, Ferdinando Pedriali e Roberto Gentilli, 2^e éd. Rome, Editori riuniti, 2007, 207 p.

DRAME Patrick Papa, *L'Impérialisme colonial en Afrique. Enjeux et impacts de la défense de l'AOF (1918-1940)*. Paris, L'Harmattan, 2007, 480 p.

BROWER Benjamin Claude, *A Desert Named Peace: The Violence of France's Empire in the Algerian Sahara, 1844-1902*. New York: Columbia University Press, 2011, 480 p.

CLAUDOT-HAWAD Hélène, *Honneur et politique. Les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française*, "Les Touareg. Exil et résistance", REMM n. 57, 1991, p. 11-47.

ECHENBERG Myron, *Colonial conscripts. The tirailleurs sénégalais in French West Africa, 1857-1960*. Londres, James Currey, 1991, 236 p.

HASAN SURY Salaheddin, MALGERI Giampaolo (dir.), *Gli esiliati libici nel periodo coloniale, 1911-1916 : raccolta documentaria*. Rome, Istituto italiano per l’Africa e l’Oriente, 2005, 213 p. italien/arabe

HASAN SURY Salaheddin, SULPIZI Francesco (dir.), *Primo Convegno su Gli esiliati libici nel periodo coloniale: 28-29 ottobre 2000, Isole Tremiti*. Rome-Tripoli, Istituto italiano per l’Africa e l’Oriente et Centro libico per gli studi storici, 2002, 229 p.

HASAN SURY Salaheddin, GHEZZI Carla, *Terzo Convegno su Gli esiliati libici nel periodo coloniale: 30-31 ottobre 2002, Isola di Ponza*. Rome, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente, 2004, 292 p.

HASAN SURY Salaheddin, DI SANTE Costantino, *The Italian occupation of Libya violence and colonialism: 1911-1943*. Tripoli, Centre for national archives and historical studies, 2009, 70 p.

HASAN SURY Salaheddin, BERGASI Youssef Salim, *Al-Mu’taqalat al-fachistiyya bi-Libya: dirasa tarikhiyya. Les Camps de concentration facistes en Libye : étude historique*. Tripoli, Centre du Jihad, 1993, 220 p.

KALIFA Dominique, *Biribi, les bagnes coloniaux de l’armée française*. Paris, Perrin, 2009, 344 p.

KLEIN Martin A., *Slavery and colonial rule in French West Africa*. Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 354 p.

JERARY Mohammed Taher, *The Libyan Cultural Resistance to Italian Colonization. The Consequences of Denying the Values of Others*, “Modern and contemporary Libya : sources and historiography”, par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente, 2003 p. 17-35.

LANDAU Jacob M., 1990, *The Politics of pan-Islam : Ideology and Organization*. New York, Oxford University Press, 1990, 438 p.

RAF’AT ‘Abd al-‘aziz Ahmad, AL-TUWAYR Muhammad Imhammad, *Tarikh al-Jihad fi Libya dad al-ghazw al-Italiy*. Tripoli, al-hadara al-‘arabiyya, 351 p.

SALERNO Eric, *Genocidio in Libia. Le atrocità nascoste dell’avventura coloniale, 1911-1931*. Milan, Sugar & Co., coll. Fatti e misfatti, 142 p.

VALENTOWITZ Saskia, *L’ignorance des Inesleman de la Tagaraygarayt par le pouvoir colonial : l’élite politique des “religieux” mise aux marges de l’histoire*, “Nomadic people. Savoirs et pouvoirs au Sahara”, vol. 2, février 1998, Pierre Bonte et Hélène Claudot-Hawad (dir.), Kolon Berghan Journals, p. 39-64.

Éducation en contexte coloniale: le cas de la Libye

AIRÒ Barbara, *Le discours colonial italien à travers les grammaires et les dictionnaires d’arabe parlé*, “Modern and contemporary Libya : sources and historiography”, par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente, 2003, p. 113-123.

CONTINI Fulvio, *Storia delle istituzioni scolastiche della Libia*. Tripoli, P. Maggi, 1953, 101 p.

DI PASQUALE Francesca, *Sentinelle avanzate della Patria lontana. Gli insegnanti in epoca coloniale (1911-1943)*, “*Governare le colonie. Istituzioni, funzionari e società nel colonialismo italiano*”, par G. Dore, C. Giorgi, A. M. Morone, M. Zaccaria, Rome, Carocci, 2013, p. 117-130.

FESTA Andrea, *L'opera della scuola in Colonia e la politica scolastica del Governo Fascista*, “*Atti del Primo Convegno di studi coloniali, Firenze 8-12 aprile 1931*”, vol. IV, Florence, 1931, p. 258-277.

FESTA Andrea, *Scuole per indigeni in Tripolitania*. Tripoli, Plinio Maggi, 1930, 83 p.

GUARDI Jolanda, *Le discours colonial italien à travers les grammaires et les manuels d'arabe*, “*Modern and contemporary Libya : sources and historiography*”, par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente, 2003, p. 99-112.

LABANCA Nicola (dir.), *La Libia nei manuali scolastici italiani (1911-2001)*, présentation de Salvatore Bono, avec contributions de Francesca Di Pasquale, Giuseppe Finaldi, Nicola Labanca. Rome, Istituto Italiano per l’Africa e l’Oriente, 2003, 235 p.

Après la colonisation : les débats politiques et historiographiques en France et en Italie

BARBAGALLO Francesco, *Storia dell’Italia Repubblicana*. Milan, Einaudi, 1977, 2 vol.

DEL BOCA Angelo, *Gli Italiani in Africa Orientale, vol. 3: la caduta dell’impero*. Rome-Bari, Laterza, 1986, 618 p.

DEL BOCA Angelo, *Gli Italiani in Africa Orientale, vol. 4: nostalgia delle colonie*. Rome-Bari, Laterza, 1984, 624 p.

DEL BOCA Angelo, *L’Africa nella coscienza degli italiani: miti, memorie, errori, sconfitte*, Roma-Bari, Laterza, 1992, 486 p.

DEL BOCA Angelo, *Italiani, brava gente? Un mito duro a morire*. 5^e éd., Vicence, Neri Pozza, 2006, 318 p.

DEL BOCA Angelo, *Le conseguenze per l’Italia del mancato dibattito sul colonialismo*, “*Studi Piacentini*”, n. 5, 1989, p. 33-45.

DEL BOCA Angelo, *Colonialismo, il mito del buon italiano*. Rome, Il Manifesto (quotidien), novembre 2002.

DUMASY François, *L’impérialisme, un débat manqué de l’histoire contemporaine française? Pour une relecture des travaux d’Yvon Thébert dans la perspective de la colonisation*, “*Afrique et Histoire*”, 3, février 2005, p. 57-70.

LABANCA Nicola, VENUTA Pierluigi (dir.), *Un colonialismo, due sponde del Mediterraneo. Atti del Seminario di studi storici italo-libici: Siena-Pistoia, 13-14 gennaio 2000*. Pistoia, C.R.T., 2000, 169 p.

MORONE Antonio Maria, *Asimmetrie postcoloniali: le relazioni italo-libiche tra storia e memoria*, "Postcoloniale italiano. Tra letteratura e storia" par F. Sinopoli, Rome, Novalogos, 2013, p. 174-187.

MORONE Antonio Maria, *I custodi della memoria. Il Comitato per la documentazione dell'opera dell'Italia in Africa*, "Zapruder", n. 23, 2010, p. 24-38

MORONE Antonio Maria, *Les Gardiens de la mémoire. Le Comité pour la documentation de l'œuvre de l'Italie en Afrique, le travail des Italiens et le monopole sur l'histoire du colonialisme*, "Raison présente", 175, 3, 2010, p. 93-103.

MORONE Antonio Maria, *La nuova Italia e le ex colonie nell'opera e nelle carte di Giuseppe Brusasca*, "I sentieri della ricerca", 7-8, 2008, p. 205-240.

MORONE Antonio Maria, *L'eredità del colonialismo per la nuova Italia*, "Imperi coloniali. Italia, Germania e la costruzione del mondo coloniale", "Novecento", n. 1, 2009, p. 73-90.

SMOULTS Marie-Claude, *La situation postcoloniale: les postcolonial studies dans le débat français*. Paris, Presses des Sciences Politiques, 2007, 269 p.

SÒRGONI Barbara, *Italianità post-coloniale*, "Contemporanea. Rivista di storia dell'800 e del '900", XIII, 1, p. 118-123.

SÒRGONI Barbara, *Racial Policies*, "A Historical Companion to Postcolonial Literatures in Continental Europe and its Empires", par P. Poddar, R. S. Patke, L. Jensen, Edinburgh, Edinburgh University Press, p. 306-308.

SÒRGONI Barbara, *Pratiche antropologiche nel clima dell'impero*, "L'Impero fascista. Italia ed Etiopia (1935-1941)" par R. Bottoni, Bologne, Il Mulino, p. 411-423.

SÒRGONI Barbara, *Premesse al colonialismo: l'invenzione dell'Africa*, "Le Tre Italie: dalla presa di Roma alla "Settimana Rossa" (1870-1914)", par M. Isnenghi, S. Levis Sullam, vol. II de l'ouvrage "Gli Italiani in guerra. Conflitti, identità, memorie dal Risorgimento ai nostri giorni", Turin, UTET, p. 303-313.

STORA Benjamin (dir.), *Les mots de la colonisation*. Avec contributions de Sophie Dulucq, Jean-François Klein. Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 2008, 128 p.

TRIULZI Alessandro, *Ritorni di memoria nell'Italia postcoloniale*, "L'Impero fascista: Italia ed Etiopia 1935-1941", sous la direction de Riccardo Bottoni, Bologne, Il Mulino, 2008, p. 573-598.

TRIULZI Alessandro, *Italia e Africa: una memoria rimossa*, "Africa e Mediterraneo", n. 1, 1996, p. 4-6.

TRIULZI Alessandro, *Percezioni e immagini dell'avventura coloniale italiana in Africa*, "Africa e Mediterraneo", n. 2, 1996, p. 18-21.

TRIULZI Alessandro, IYUB Ruth, *Il ritorno della memoria coloniale*. San Marino, Aiep, 2007, 200 p.

Études sur la Libye, dès origines à l'époque ottomane (1551-1911)

ANDERSON Lisa, *The State and Social transformation in Tunisia and Libya 1830-1980*. Princeton (NJ), Princeton University Press, 1986, 325 p.

BERNET Edmond, *En Tripolitaine : voyage à Ghadamès. Mémoires du Maréchal Ibrahim Pacha, ancien gouverneur, sur son œuvre en Tripolitaine, avant la guerre*. Paris, Fontemoing, 1912, 265 p.

FERAUD Laurent-Charles, *Annales Tripolitaines*, présentation de Nora Lafi. Bouchene éditions, 2005, 415 p.

GHISLERI Arcangelo, *La Libia nella storia e nei viaggiatori. Dai tempi omerici all'occupazione italiana*. Turin, Paravia, 1940, 171 p.

LAFI Nora, *Une ville du Maghreb: Tripoli entre Ancien régime et réformes ottomanes (1795-1911)*. Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.

LAFI Nora, *Une ville du Maghreb entre ancien régime et réformes ottomanes. Genèse des institutions municipales à Tripoli de Barbarie (1795-1911)*. Paris, L'Harmattan, 2002, 305 p.

LAFI Nora, *Ghadamès cité-oasis entre Empire Ottoman et colonisation*, Federico Cresti (sous la direction de), "Libia tra Mediterraneo e mondo islamico", Catane, Giuffrè Editore, p. 55-70.

MANTRAN Robert, *Le statut de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine dans l'empire ottoman*, "Atti del primo congresso internazionale di studi nord-africani", Cagliari, 22-25 janvier 1965, p. 3-14.

MANTRAN Robert, *La Libye des origines à 1912*, Olivier Pliez (sous la direction de), "La Libye nouvelle, rupture et continuité", Paris, C.N.R.S., 1975, p. 16-32.

Pionieri italiani in Libia. Relazioni dei delegati della Società italiana di esplorazioni geografiche e commerciali di Milano, 1882-1896. Milan, Vallardi, 1912, 403 p., (Ouvrage collectif).

ROSSI Ettore, *Storia di Tripoli e della Tripolitania dalla conquista araba al 1911*. Rome, Istituto per l'Oriente, 1968, 398 p.

Études sur la Libye à l'époque contemporaine (1835-2012)

ALBERGONI Gianni (dir.), *La Libye nouvelle : rupture et continuité*. Paris, C.N.R.S., 1975, 303 p.

BALDINETTI Anna, *The Origins of the Libyan Nation: Colonial legacy, exile, and the emergence of a new nation-state*. Londres, Routledge, 2010, 240 p.

BESSIS Juliette, *La Libye contemporaine*. Paris, L'Harmattan, 1986, 220 p.

BUGHNA Amr Said, *Abhath fi tarikh Libya al-hadith wa-l-mu'asir. Recherches sur l'histoire moderne et contemporaine de la Libye*. Tripoli, Centre du Jihad, 1996, 254 p.

CRESTI Federico, CRICCO Masimiliano, *Storia della Libia contemporanea: dal dominio ottomano alla morte di Gheddafi*, Rome, Carocci, 2012, 331 p.

CRESTI Federico, *Per uno studio delle élites politiche nella Libia indipendente: la formazione scolastica, 1912-1942*, "Novecento italiano: studi in ricordo di Franco De Felice" a cura di Silvio Pons, Rome, Carocci, 2000, collana Studi storici, n. 1, p. 121-158.

DJAZIRI Moncef, *État et société en Libye: Islam, politique et modernité*. Paris, L'Harmattan, 1996, 284 p.

GANDOLFI Paola (dir.), *Libia oggi*, coll. Sguardi sul Mediterraneo: i quaderni di Merifor. Atti del Convegno tenuto a Venezia nel 2002. Bologne, Il Ponte, 2005, 145 p.

HASAN SURY Salaheddin, BONO Salvatore (dir.), *La Libia nella storia del Mediterraneo: atti del Convegno, Roma, 10-12 maggio 2003*, "Africa", Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente, 2008, p. 144-204.

KHADDURI Majid, *Modern Libya. A study in Political development*. Baltimore, Johns Hopkins Press, 1963, 404 p.

LARONDE André, BURGAT François, *La Libye*. Paris, Presses Universitaires de France, 3^e édition mise à jour, 2003, 127 p.

MARCHI Luca, *Libia 1911-2011: gli italiani da colonizzatori a profughi*. Udine, Kappa Vu, 2010, 183 p.

MARTEL André, *La Libye 1835-1990. Essai de géopolitique historique*. Paris, Presses universitaire de France, 1991, 247 p.

OUANNES Moncef, *Militaires, Élités et Modernisation dans la Libye contemporaine*. Paris, L'Harmattan, 2009, 446 p.

PELLITTERI Antonino, *Libia: la difficile transizione. Qualche considerazione a partire da una khutbah dello shaykh al-Fasi*, "Civiltà del Mediterraneo", vol. 20-21, 2012, p. 209-233

PELLITTERI Antonino, *Termini e concetti della rivoluzione araba. Una khutbah dello shaykh libico Wannis Mabruk al-Fasi*. Rome, Aracne, 2011, 57 p.

PLIEZ Olivier (dir.), *La nouvelle Libye, sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo*. Paris, Karthala-Iremam, 2004, 240 p.

SEGRÈ Claudio G., *L'Italia in Libia: dall'età giolittiana a Gheddafi*. Préface de Giorgio Rochat. Milan, Feltrinelli, 1978, 226 p.

ST. JOHN Ronald Bruce, *Libya from Colony to Independence*. Oxford, Oneworld, 2008, 291 p.

TEMIMI Abdeljelil, *Les affinités culturelles entre la Tunisie, la Libye, le centre et l'ouest de l'Afrique à l'époque moderne*. Tunis, Publications de la revue d'histoire maghrébine, 1981, 60 p.

VANDEWALLE Dirk, *A history of modern Libya*. Cambridge, Cambridge university press, 2006, 246 p.

WRIGHT John, *A History of Libya*. Londres, Hurst & Company, 2012, 267 p.

L'Italie, les puissances coloniales et le Scramble for Africa (1882-1899)

BARATIER Albert (gén.), *Souvenirs de la mission Marchand*. Paris, Grasset, 1941, 228 p.

BATES Darell, *The Fashoda Incident of 1898: encounter on the Nile*. Oxford, Oxford University Press, 1984, 194 p.

BRUNSCHWIG, Henri, *Le partage de l'Afrique noire*. Paris, Flammarion, 1971, 186 p.

CHABOD Federico, *Storia della politica estera italiana dal 1870 al 1896*. Bari, Laterza 1962, 712 p.

EMILY Jules (méd. gén.), *Fachoda, mission Marchand, 1896-1899*. Paris, Hachette, 1935, 250 p.

FILESI Teobaldo, *L'Italia e la conferenza di Berlino (1882-1885)*. Rome, Istituto Italo-Africano, 1985, 171 p.

FILESI Teobaldo, *Preludio alla conferenza di Berlino: la posizione dell'Italia (1882-1884)*, "Africa", 39/4, 1984, p. 523-570.

FILESI Teobaldo, *Conferenza di Berlino e colonialismo italiano, 1884-1885*, "Storia contemporanea: rivista trimestrale di studi storici", n. 5-6, 1985, p. 867-903.

MICHEL Charles, *Vers Fachoda à la rencontre de la mission Marchand à travers l'Éthiopie*. Paris, Plon, 1900, 560 p.

MICHEL Marc, *Fachoda. Guerre sur le Nil*. Paris, Larousse, 2010, 223 p.

PELLISSIER Pierre, *Fachoda et la mission Marchand*. Paris, Perrin, 2011, 380 p.

RIKER Thad Weed, *A Survey of British Policy in the Fashoda Crisis*, "Political Science Quarterly", v. 44, n. 1, 1929, p. 54-78.

WRIGHT Patricia, *Conflict on the Nile: the Faschoda Incident of 1898*. Londres, Heinemann, 1972, 229 p.

Études sur la guerre de Libye (1911-12)

BASSI Gabriele, *Libia: una guerra coloniale italiana*. Avec contributions de Nicola Labanca, Enrico Sturani. Volume pubblicato in occasione delle mostre: Libia. Dalla guerra italo-turca alla pacificazione della Cirenaica, 1911-1931 par Gabriele Bassi; Un saluto da Tripoli italiana. Le cartoline della guerra di Libia, 1911-1912 par Enrico Sturani. Tenute al Museo storico italiano della guerra di Rovereto nel 2011-2012. Rovereto, Museo Storico italiano della guerra, 2011, 165 p.

BALBO Cesare, *Delle speranze d'Italia*. Milan, Ed. Allegranza, 1944, 359 p.

BEVIONE Giuseppe, *Come siamo andati a Tripoli*. Milan-Rome, Bocca, 1912, 428 p.

LABANCA Nicola, *La guerra italiana per la Libia, 1911-1931*. Bologne, Il Mulino, 2012, 293 p.

MALVEZZI Aldobrandino, *L'Italia e l'Islam in Libia*. Florence, F.lli Treves, 1913, 270 p.

RAINERO Romain H., *Paolo Valera e l'opposizione democratica all'impresa di Tripoli*. Rome, coll. Quaderni dell'Istituto italiano di cultura di Tripoli, L'Erma di Bretschneider, 1983, 130 p.

ROMANO Sergio, *La quarta sponda: la guerra di Libia 1911-12*, Milan, Longanesi, 2005, 302 p.

SIMON Rachel, *Libya between ottomanism and nationalism: the Ottoman Involvement in Libya during the War with Italy (1911-1919)*. Berlin, K. Schwartz, 1987, 389 p.

ZACCARIA Massimo, *Anch'io per la tua bandiera. Il V battaglione ascari sul fronte libico*. Ravenna, Giorgio Pozzi Editore, 2012, 264 p.

Histoire de la Libye à l'époque coloniale (1911-1943)

CORTIS Tommaso, *La colonizzazione della Libia*. Rome, I. R. C. E., 1940, 37 p.

CRESTI Federico, *Oasi di italianità: la Libia della colonizzazione agraria tra fascismo, guerra e indipendenza (1935-1956)*. Préface de Salvatore Bono. Turin, Società editrice internazionale, 1996, 298 p.

CRESTI Federico, *Non desiderare la terra d'altri: la colonizzazione italiana in Libia*. Rome, Carocci, 2011, 418 p.

CRESTI Federico, *Progetto sociale e territorio nella colonizzazione demografica della Libia*, "The Journal of the Libyan Studies", I, 2000, n. 1, p. 78-91.

DE LEONE Enrico, *La colonizzazione dell'Africa del Nord: Algeria, Tunisia, Marocco, Libia*. Padoue, CEDAM, 1956, 208 p.

DEL BOCA Angelo, *Gli Italiani in Libia, vol. 1: Tripoli bel suol d'amor*, Milan, Mondadori, 1997, 478 p.

DEL BOCA Angelo, *Gli Italiani in Libia, vol. 2: dal fascismo a Gheddafi*, Milan, Mondadori, 1994, 564 p.

DESPOIS Jean, *La colonisation italienne en Libye : problèmes et méthodes*. Préface de M. Augustin Bernard. Paris, Larose, 1935, 146 p.

EDEEK Mahmoud, *Les dimensions politiques, économiques et sociales de la conquête italienne en Libye*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003 p. 91-97.

LARFAOUI Mahmoud-Hamdane, *L'Occupation italienne de la Libye 1882-1911*. Paris, L'Harmattan, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, 2010, 241 p.

MARTEL André, *Un cas de colonisation retardé ? La Libye (1855-1991)*, "Revue tunisienne des sciences sociales", 72-75, 1983, p. 183-200.

Études sur l'indépendance libyenne et la Monarchie (1951-1969)

AL-SAYD Muhammad 'Uthman, *Mahattat min ta'rikh Libiya. Mudhakkirat ra'is al-hukuma al-libiyya al-asbaq*. Rabat, Matba'at al-najah al-jadida, 1996.

ASSAN Giorgio, *La Libia e il mondo arabo*. Rome, Editori Riuniti, 1959, 234 p.

BEN-HALIM Mustafa Ahmed, *Libya. The Years of Hope. The Memoirs of Mustafa Ahmed Ben-Halim Former Prime Minister of Libya*. Londres, A.A.S. Media Publishers, 1998.

GHANEM Shukri, *The Libyan economy before independence*, Joffé, E. G. H., Mc Lachlan K. S., "Social and economic development of Libya", Cambridge, Menas, p. 141-159.

HASAN SURY Salaheddin, *A New System for a New State. The Libyan Experiment in Statehood 1951-1969*, "Modern and contemporary Libya : sources and historiography", par Anna Baldinetti, Rome, Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente, 2003, p. 179-194.

PELT Adrian, *Libyan Independence and the United Nations. A Case of Planned Decolonization*. New Haven, Yale University Press, 1970, 1016 p.

PICHON Jean, *La Question de Libye dans le règlement de la paix*. Préface de J. Ladreit de Lacharrière. Paris, J. Peyronnet, 1945, 316 p.

RIZQANAH Ibrāhīm Aḥmad, *Muḥāḍarāt fī juḡrāfiyat al-Mamlakah al-Lībīyah*. al-Qāhirah, Ġāmi'at al-Duwal al-'Arabīyah, Ma'had al-Dirāsāt al-'Arabīyah al-'Āliyah, 1964, 320 p.

ROSSI Gianluigi, *La questione delle ex colonie italiane dopo il trattato di pace: 1947-1949*. Milan, Giuffrè, 1980, 320 p.

ROSSI Gianluigi, *Le colonie italiane alla Conferenza di Potsdam (luglio-agosto 1945)*, "Africa", 28/4, 1973, p. 507-544.

ROSSI Gianluigi, *L'Occidente di fronte al problema dell'unità libica (1947-1951)*, "La Libia di Gheddafi. Quaderni Internazionali: rivista quadrimestrale", par Claudio Moffa, n. 1, Rome, 1987 p. 105-110.

ROSSI Gianluigi, *Guerra fredda e questione delle ex colonie italiane nel 1947*, "Africa", 33/4, 1978, p. 509-523.

ROSSI Gianluigi, *L'Africa italiana verso l'indipendenza: (1941-1949)*. Milan, Giuffrè, Coll. Università di Roma, Facoltà di Scienze politiche, 33, 1980, 626 p.

SFORZA Carlo, *Cinque anni a Palazzo Chigi: la politica estera italiana dal 1947 al 1951*. Rome, Atlante, coll. Bocca della Verità, 1952, 586 p.

SUBKI Amal, *Istiqlāl lībīya bayna al-umam al-muttāḥida w jami'āt al-duwāl al-'arabīya : 1943-1952. L'Indépendance de la Libye entre les Nations unies et la Ligue Arabe : 1943-1952*. Le Caire, Maktabat madbuly, 1991, 215 p.

Pouvoirs et contrepouvoirs régionaux en Libye

AHMIDA Ali Abdullatif, *Bridges across the Sahara: social, economic and cultural impact of the Trans-Sahara trade during the 19th and 20th centuries*. Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2009, 215 p.

ALBERGONI Gianni, *Écrire la coutume : une tribu bédouine de Cyrénaïque face à la modernité*, "Études rurales", n° 155-156, juillet-décembre 2000, p. 25-50.

BALDINETTI Anna, PITASSIO Armando, *Dopo l'impero ottomano: stati-nazione e comunità religiose*. Soveria Mannelli, Rubbettino, 2006, 245 p.

CIAMMAICHELLA Glauco, *Libyens et Français au Tchad 1897-1914 : la confrérie sénoussiste et le commerce transsaharien*. Préface de J. L. Miège. Paris, CNRS, 1987, 187 p.

COURY Ralph M., *The Making of an Egyptian Arab Nationalist. The Early Years of Azzam Pasha 1893-1936*. Londres, Ithaca Press, 1998, 250 p.

EVANS PRITCHARD Edward, *The Sanusi of Cyrenaica*. Oxford, Clarendon Press, 1949, 240 p.

LAYISH Aharon, *Shari'a and Custom in Libyan Tribal Society. An Annotated Translation of Decisions from the Shari'a Courts of Adjabiya and Koufra*. Collection Studies in Islamic Law and Society, Leiden-Boston, Brill, 2005, 351 p.

MIÈGE Jean-Louis, *La Libye et le commerce transsaharien au XIXe siècle*, "ROMM", 1975-1, p. 135-168.

TRIAUD Jean-Louis, *La métamorphoses d'une confrérie : le cas de la Sanûsiyya*. Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XXXIII, 1994, Paris, CNRS éditions, p. 271-281.

TRIAUD Jean-Louis, *Tchad, 1900-1902 : une guerre franco-libyenne oubliée? Une confrérie musulmane, la Sanûsiyya face à la France*. Paris, L'Harmattan, 1987, 203 p.

TRIAUD Jean Louis, ROBINSON David, *La Tijâniyya : une confrérie musulmane à la conquête de l'Afrique*. Paris, Karthala, coll. Hommes et sociétés, 2000, 512 p.

Questions territoriales et frontalières de la Libye à l'époque coloniale

FERRANDI Lieutenant-Colonel Jean, *La vérité sur l'occupation turque au Borkou, dans le Tibesti et dans l'Ennedi*, "BCAF", 1929, p. 391-398.

LANNE Bernard, *Tchad-Libye. La querelle des frontières*. Paris, Karthala, 1982, 282 p.

MARTEL André, *Les Confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, 2 vol., Presses Universitaires de France, 1965, 1252 p.

PICHON Jean, *La Question de Libye dans le règlement de la paix*. Préface de J. Ladreit de Lacharrière. Paris, J. Peyronnet, 1945, 316 p.

RAINERO Romain H., *I tentativi di organizzazione internazionale dello spazio sahariano*, "Il nuovo osservatore", Rome, juin 1965, p. 431-440.

ROUARD DE CARD Edgard, *Accords secrets entre la France et l'Italie concernant le Maroc et la Libye*. Paris, A. Pedone, J. Gamber, 1921, 51 p.

ROUARD DE CARD Edgard, *Le différend franco-italien concernant la frontière méridionale de la Libye*. Paris, A. Pedone, J. Gamber, 1929, 50 p.

SERRA Enrico, *Camille Barrère e l'intesa italo-francese*. Milan, Giuffrè, 1950, 389 p.

VISINTIN Luigi, *La superficie della Libia*, "La geografia", n. 3-4, 1927, Novara, Istituto geografico De Agostini, p. 109-113.

Études sur l'occupation et la présence française au Sahara

BADUEL Pierre-Robert, (dir.), *Enjeux sahariens*. Paris, C.N.R.S., 1984, 442 p.

BERNARD Augustin et LACROIX Napoléon, *La Pénétration saharienne (1830-1906)*, réédition. Calvisson, Jacques Gandini, 1993, 195 p.

BERNUS Edmond, BOILLEY Pierre, CLAUZEL Jean, TRIAUD Jean-Luis, *Nomades et commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*. Paris, Karthala, 1993, 246 p.

BISSON Jean, *Le Sahara, mythes et réalités d'un désert convoité*. Paris, L'Harmattan, 2003, 479 p.

- CAMBON Jules, *Le Gouvernement général de l'Algérie*. Paris, E. Champion, 1918, 448 p.
- CAPOT-REY Robert, *Le Sahara français*. Paris, Presses Universitaires de France, 1953, 564 p.
- CASTRIES Comte Henry de, *La Politique du Sud en Algérie. Étude du passé et du présent*, "BCAF", août 1902, p. 290-293.
- DAUMAS Lieutenant-colonel, *Le Sahara algérien. Études géographiques, statistiques et historiques sur la région du Sud des établissements français en Algérie*. Paris, Langlois et Leclercq, 1845, 352 p.
- DELAY Général, *Les Sahariens dans la guerre de libération de l'Afrique*, Cahiers Charles de Foucauld, n. 11, 1948, p. 94-129.
- DENIS Pierre, *L'Armée française au Sahara, de Bonaparte à 1990*. Paris, L'Harmattan, 1991, 320 p.
- FOUREAU Fernand, *Documents scientifiques de la mission saharienne, mission Foureau-Lamy : d'Alger au Congo par le Tchad*, "Annales de Géographie", année 1906, vol. 15 n. 79, p. 71-77.
- FRÉMEAUX Jacques, *Le Sahara et la France*. Soteca collection Outre-Mer, 2010, 318 p.
- GAUTIER Émilie-Félix, *Un siècle de colonisation en Algérie : études au microscope*. Paris, Alcan, 1930, 347 p.
- GAUTIER Émilie-Félix, *La Conquête du Sahara. Essai de psychologie politique*. Paris, Colin, 1925, 259 p.
- GAUTIER Émilie-Félix, *Le Sahara*. Paris, Payot, 1946, 232 p.
- GUERNIER Eugène, *Historique des Compagnies méharistes 1902-1952*. Paris, Athanor, 1988, 127 p.
- LANNE Bernard, *Resistances et mouvements anticoloniaux au Tchad (1914-1940)*, RFHOM, 1993, p. 425-442.
- LEHUREAUX Capitaine Léon, *Le nomadisme et la colonisation dans les Hauts-Plateaux de l'Algérie*. Préface de Marcel Larnaud. Paris, Soc. Gén. d'Imprimerie, 1929, 248 p.
- LE ROUVREUR Albert, *Sahéliens et Sahariens et Tchad*. Paris, L'Harmattan, 1989, 535 p.
- MARÇOT Jean-Louis, *Une Mer au Sahara. Mirages de la colonisation. Algérie et Tunisie (1869-1887)*. Paris, Éditions de la Différence, 2003, 526 p.
- MONTAGNE Robert, *La civilisation du desert. Nomades d'Orient et d'Afrique*. Paris, Hachette, 1947, 269 p.

KANYA-FORSTNER Alexander Sydney, *The Conquest of the Western Sudan. A Study in French military Imperialism*. Cambridge, Cambridge University Press, 1969, 297 p.

KOUZMINE Yaël *et al.*, *Étapes de la structuration d'un désert : l'espace saharien algérien entre convoitises économiques, projets politiques et aménagement du territoire*, *Annales de géographie* 6/ 2009, n. 670, p. 659-685.

HARDY Michel, LEMOINE Hervé, SARMANT Thierry, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française (1945-1962)*. Vincennes, Service Historique de l'Armée de Terre, L'Harmattan, 2002, 407 p.

PEYREFITTE Alain, *Faut-il partager l'Algérie ?* Paris, Plon Tribune Libre, 1961, 362 p.

RIVET Commandant, *Notice illustrée sur le territoire militaire du Niger et le bataillon de tirailleurs de Zinder*. Paris, Lavauzelle, 1912, 204 p.

SOUAMI Taoufik, *Aménageurs de villes et territoires d'habitants. Un siècle dans le Sud algérien*, Préface de Michel Maré, Paris, L'Harmattan, 2003, 420 p.

VERSELIN Jean-Luc, *Les Toubibs sahariens. L'œuvre des médecins militaires français dans le Sud algérien (1902-1976)*. Préface d'Edmond Reboul. Calvisson, Jacques Gandini, 1993, 150 p.

Études géologiques, ethnologiques et géographiques sur le Fezzan

AL-DANASURI Gamāl al-Dīn, *Ġuġrāfiyat Fazzān: dirāsa fī al-ġuġrāfiyat al-manhaġiyat wal-iqlīmiyat*. Bangāzī : Dār Libyā, 1967, 438 p.

BALLAIR Pierre, *Mission au Fezzan 1949*. Tunis, Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, n. 1, 1953, 134 p.

BARGAGLI PETRUCCI Onorina, *Nel Fezzan: aprile maggio 1932*. Florence, 1934, 156 p.

BARGAGLI PETRUCCI Onorina, *Attraverso la Tripolitania e il Fezzan*, "Archivio botanico" vol. 9, fasc. 1, Forlì, Tipografia Valbonesi, 1933, 35 p.

BORSARI Ferdinando, *Geografia etnologica e storica della Tripolitania, Cirenaica e Fezzan: con cenni sulla storia di queste regioni e sul Silifo in Cirenaica*. Turin, Loescher, 1888, 278 p.

BOURBON DEL MONTE SANTA MARIA Giuseppe, *L'oasi di Ghat e sue adiacenze*. Città di Castello, Tipografia Unioni arti grafiche, 1912, 178 p.

CORRAIN Cleto, FABBRI Mario, ZAMPINI Pierluigi, *Tradizioni funebri a Sebha, nel Fezzan*, "Rivista di etnografia", vol. 21, Napoli, 1967, 8 p.

CORTI Roberto, *Flora e vegetazione del Fezzan e della regione di Gat*. Présentation de Giovanni Negri. Florence, Reale Società Geografica Italiana, M. Ricci, 1942, 505 p.

DESIO Ardito, *Esplorazione mineraria della Libia*. Collezione scientifica e documentaria dell'Africa italiana. Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1943, 333 p.

DESIO Ardito, *Cenno riassuntivo sulla costituzione geologica della Libia*, "Pubblicazioni Istituto di geologia, paleontologia e geofisica", Milan, Università di Milano, n. 25, 1951, p. 47-53.

DESIO Ardito, *Studi geologici sulla Cirenaica, sul deserto libico, sulla Tripolitania e sul Fezzan orientale*. Rome, Reale Accademia d'Italia, 1935, 478 p.

DESIO Ardito, *Riassunto sulla costituzione geologica del Fezzan*, "Bollettino Società geologica italiana", vol. 55, Milan, 1936, p. 319-356.

DESPOIS Jean, *Mission scientifique du Fezzan (1944-1945)*. Alger, Institut de recherches sahariennes de l'Université d'Alger, 1946, 268 p.

DESPOIS Jean, *Impressions du Fezzan*, "Revue d'Alger", n° 3, 1944, p. 58-72

DESPOIS Jean, *Les grandes régions géographiques et le Fezzan*. "Encyclopédie coloniale et maritime Algérie-Sahara", I, 1946, pp. 87-108, II, p. 356-364

DESPOIS Jean, *Le Fezzan*, "France-Outre-Mer", 1947, p. 21-23.

ERROUX Jean, *Les orges du Fezzan*, "Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord", 1956, Alger, Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord, 1956, p. 74-83.

FORBES Rosita, *The Secret of Sahara: Kufara*. Londres, Cassell, 1921, 350 p.

FREULON Jean-Michel, *Étude géologique des séries primaires du Sahara Central (Tassili n'Ajjer et Fezzan)*. Paris, C.N.R.S., 1964, 198 p.

FURON Raymond, *Géologie de l'Afrique*. Paris, Payot, 1960, 400 p.

FURON Raymond, *Les Ressources minérales de l'Afrique*. Paris, Payot, 1944, 275 p.

GANDINI Jacques, *Libye du Sud-ouest : le Fezzan. Petit guide pratique*. Calvisson, J. Gandini, 1994, 117 p.

GHISLERI Arcangelo, *Tripolitania e Cirenaica. Dal Mediterraneo al Sahara*. Milan-Bergamo, Società editoriale italiana, Istituto italiano di arti grafiche, 1912, 198 p.

DE LEONE Enrico, *Le risorse del Sahara*, "Rivista Idea", a. 18, n. 4, Rome, avril 1962, p. 236-241.

MARTEL André, *Le commerce du natron au Fezzan (1895-1899)*, "Travaux de l'Institut de recherches sahariennes", t. 20, 1er et 2e semestre 1961, p. 225-236.

MATTINGLY David, *Tripolitania*. Londres. B.T. Batsford, 1995, 265 p.

PERVINQUIÈRE Léon, *La Tripolitaine interdite, Ghadamès*. Paris, Hachette, 1912, 334 p.

PINTA Pierre, *Sebha ville pionnière au cœur du Sahara libyen*. Paris, L'Harmattan, 2010, 172 p.

PLIEZ Olivier, *Villes du Sahara. Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen*. Préface de Marc Côte. Paris, CNRS, Éditions Espaces et Milieux, 2003, 199 p.

SANFILIPPO Ignazio, *La missione mineralogica italiana in Tripolitania*. Rome, Società geografica italiana, 1913, 36 p.

SCARIN Emilio, *Le oasi del Fezzan: ricerche ed osservazioni di geografia umana*. Bologna, Zanichelli, 1934, 207 p.

SCARIN Emilio, *Cenni sulle risorse economiche del Fezzan*. Florence, coll. Centro di studi coloniali, 1933, 14 p.

SCOTTI Pietro, *L'etnologia del Fezzan*. Gênes, LUPA, 1949, 48 p.

SCARIN Emilio, *Cenni sulla morfologia del Fezzan*. Atti della S.I.P.S., 21° riunione, Pavie, octobre 1932, vol. 2.

SCARIN Emilio, *L'insediamento umano della zona fezzanese di Gat*, "Rivista geografica italiana", a. 44, Florence, 1937, Tip. Mariano Ricci, 64 p.

SCARIN Emilio, *Un'escursione nel Fezzan meridionale, Umm el-Araneb Tummo*, "L'universo" a. 14, n. 9, 1933, 15 p.

SCARIN Emilio, *L'insediamento umano nella Libia occidentale*. Rome, Ufficio studi del Ministero dell'Africa Italiana, 1940, 211 p.

SCARIN Emilio, *La Giofra e Zella: le oasi del 29° parallelo della Libia occidentale*. Florence, Sansoni, 1938, 94 p.

SFORZA Ascanio Filippo, *Esplorazioni e prigionia in Libia*. Milan, F.lli Treves, 1919, 279 p.

SOCIETÀ GEOGRAFICA ITALIANA, *L'Italia in Africa: incivilimento e sviluppo dell'Eritrea, della Somalia e della Libia*, "Quaderni geografici d'attualità – I Territori italiani d'Africa". Rome, Editrice italiana Arti Grafiche, 1948, 95 p.

ZAVATTARI Edoardo, *Il Fezzan: come l'ho visto, come l'ho studiato, come potrebbe essere studiato*. Conferenza tenuta alla presenza del Duca d'Aosta il 22 aprile 1932 all'Istituto Geografico Militare di Firenze. Pavia, Tipografia cooperativa, 1932, 37 p.

Études sur les populations du Fezzan et du Sahara

BADI Dida Ag Khammadine, *Les Touaregs du Tassili n Ajjer. Mémoire collective et organisation sociale*. Alger, Centre National de Recherches Préhistoriques Anthropologiques et Historiques (CNRPAH), 2012, 369 p.

BAUDIN Marcel, *Hommes voilés et femmes libres : les Touareg*. Paris, l'Harmattan 2008, 280 p.

BERNUS Edmond, *Touaregs nigériens. Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*. Paris, L'Harmattan, 1993, 507 p.

BIASUTTI Renato, *L'occupazione della terra da parte del genere umano: una ricerca antropogeografica.*, "Rivista Geografica Italiana", a. 50, 1943, Florence, Tipografia M. Ricci, 1943, 10 p.

BIASUTTI Renato, *Le razze africane e la civiltà*. Rome, Reale accademia d'Italia, 1938, 19 p.

BIASUTTI Renato, *I Tebu secondo recenti indagini italiane: missione della Reale Accademia d'Italia nel deserto libico*, "Archivio di Antropologia e Etnologia", v. 63, fasc. 1-2, Florence, 1933, 36 p.

BOUBAKRI Hassen, *Mobilités au passé et au présent au Sahara : l'exemple du Fezzan*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 175-182.

CARBOU Henri, *La region du Tchad et du Ouadai*. Paris, Leroux, 1912, 272 p.

CHAPELLE Jean, *Nomades noirs du Sahara, les Toubous*. Paris, L'Harmattan, 1982, 454 p.

CHAPELLE Jean, *Les populations sahariennes, les Toubous*, "Le Sahara française, notes et études documentaires", n. 1152, juin 1949, p. 70-95.

CHAPELLE Jean, *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*. Paris, L'Harmattan et A.C.C.T., 1981, 304 p.

CORSO Raffaele, *Africa italiana: genti e costumi*. Naples, Raffaele Pironti, 1940, 188 p.

DANIELS Charles M., *The Garamantes of Southern Libya*. Cambridge, Cambridge University Press, 1970, 47 p.

DE AGOSTINI, Enrico, *Le popolazioni della Tripolitania: notizie etniche e storiche*. Tripoli, Tipografia Pirota & Bresciano, 1917, 440 p.

DESPOIS Jean, *L'Afrique du Nord*. 3^e éd. mise a jour. Paris, PUF, 1964, 615 p.

DESPOIS Jean, *Le Djebel Nefoussa*. Paris, Lerose, 1935, 349 p.

DESPOIS Jean, RAYNAL René, *Géographie de l'Afrique du Nord-ouest*. Paris, Payot, 1967, 570 p.

DUBIEF Jean, *Les Ifoghas de Ghadamès, chronologie et nomadisme*, Tunis, « Ibla », vol. 11, 1948, p. 141-158

DUBIEF Jean, *Chronologie et migration des Imanghassaten*, « Ibla », vol. 13, 1950, p. 23-35

DUBIEF Jean, *Les Ouraghen des Kel Ajjer : chronologie et nomadisme*, Alger, “Travaux de l’Institut des Recherches Sahariennes”, XIV, 1956, p. 85-137.

GARDEL Lieutenant Gabriel, *Les Touareg Ajjer*, Alger, Baconnier, 1961, 388 p.

GAST Marceau, *Alimentation des populations de l’Ahaggar. Études ethnographiques*. Paris, Arts et métiers graphiques, 1968, 457 p.

GINI Corrado, *Relazione su l’inchiesta demografica, antropologica e medico biologica sopra i Dauada (Fezzan-Tripolitania) eseguita dal Comitato Italiano per lo studio dei problemi della popolazione (gennaio-febbraio 1935)*, “Genus”, vol. 2 n. 1-2, juin 1936, p. 57-75.

LAPIE Pierre-Olivier, *Mes tournées au Tchad*. Londres, Murray, 1943, 178 p.

MONOD Théodore, *L’Émeraude des Garamantes. Souvenirs d’un Saharien*. Arles, Actes Sud, 1992, 465 p.

MONOD Théodore, *Desert Libyque*, “Thesaurus”, Théodore Monod, éditions préparée sous la direction de Bertrand Py, Arthaud, 1994, p. 1063-1261.

NACHTIGAL Gustav, *Sahara et Soudan*. Traduit de l’original allemand par Jules Gourdault. Paris, Hachette & Co., 1881, 552 p.

THIRY Jacques, *Le Sahara libyen dans l’Afrique du Nord médiévale*. Leuven, Peeters, 1995, 604 p.

ZELTNER Jean-Claude, *Les Pays du Tchad et la montée des périls 1795-1850*. Paris, L’Harmattan, collection racines du présent, 1997, 149 p.

ZELTNER Jean-Claude, *Les arabes dans la région du lac Tchad, problèmes d’origine et de chronologie*. Sahr, Centre d’étude linguistique, 1977, 113 p.

ZELTNER Jean-Claude, *Tripoli, carrefour de l’Europe et des pays du Tchad*. Paris, L’Harmattan, 1992, 301 p.

Études sur l’occupation et la présence coloniale italienne au Fezzan (1911-1940)

AUSIELLO Alessandro, *La politica italiana in Libia*. Rome, Scuola Tipografica Don Luigi Guanella, 1939, 300 p.

BIANI Vittorio, *Ali italiane sul deserto*. Préface de Italo Balbo. Florence, Bemporad, 1933, 248 p.

BONAITI Emilio, *La riconquista della Libia*. It. Cultura Storia militare (enligne), <http://www.icsm.it/articoli/ri/riconquistalibia.html>

COMANDO R.C.T.C DELLA TRIPOLITANIA, Stato maggiore, *L'occupazione del Fezzan*. Tripoli, Tipo-litografia del R.C.T.C. della Tripolitania, 1930, 194 p.

Con i marconisti sahariani dal Fezzan alla Tunisia: 8 aprile – 1 settembre 1943. 1943, 122 p.. (ouvrage collectif).

DI SAVOIA AOSTA Amedeo, *Studi Africani*. Bologna, N. Zanichelli, 1942, 91 p.

DI SAVOIA AOSTA Amedeo, *Le esplorazioni della Libia interna*. Rome, Società anonima La nuova antologia, 1936, 12 p.

FORNARI Guido, *Gli italiani nel Sud libico: le colonne Miani 1913-1915*. Rome, Ufficio Studi Ministero Africa Italiana, 1941, 328 p.

GATTI G. Aldo, *La Yahab... Al Mot? : (che importa della morte?). Un'avventura al Tibesti: romanzo di vita e di guerra coloniale nel Fezzan, con una carta dell'itinerario seguito*. Turin, F. Casanova e C., 1938, 160 p.

GIGLIARELLI Ugo, *Le truppe libiche nella Guerra coloniale: note ad uso dei giornalisti*. Tripoli, Plinio Maggi, 1937, 28 p.

GOVERNO DELLA TRIPOLITANIA, Ufficio Studi, *Il Fezzan*. Par Ugo Gigliarelli avec les collaborations des majeurs. Moccia, Piatti e Campini, les ten. Favilla, Appoggi, Corrieri, Belotti, Predieri, Mataloni ed Andreani. Préface du gén. D. Siciliani. Tripoli, Tipo-Lit. del R.C.T.C. della Tripolitania, 1932, 238 p.

GOVERNO DELLA TRIPOLITANIA, Ufficio Studi, *Il Fezzan*. Préface du Général D. Siciliani. Tripoli, Tipo-litografia del R.C.T.C. della Tripolitania, 1932, 238 p.

GRAZIANI Rodolfo, *Verso il Fezzan*. Préface de Pietro Badoglio. Tripoli, F. Cacopardo, 1929, 406 p.

GRAZIANI Rodolfo, *La riconquista del Fezzan*. Milan, Mondadori, 1934, 275 p.

Il Fezzan: monografia. Tripoli, Tipolitografia del comando RCTC della Tripolitania, 1929, 152 p., (ouvrage collectif).

L'impresa del Fezzan: memoria confidenziale. Rome, Tipografia del Senato, 351 p., (ouvrage collectif).

MARTINEZ DE CAMPO Y SERRANO Carlos, *La ocupacion del Fezzan por las tropas italianas (1929-30): memoria descriptiva*. Madrid, Tipografia del memorial de artilleria, 1931, 161 p.

MINISTERO DELLE COLONIE, Direzione generale Affari Politici, *Libia: appendice alla memoria confidenziale "L'impresa del Fezzan". Documenti, facsimili, carte e piani topografici*. Rome, Tipografia del Senato di G. Bardi, 1916, 442 p.

PARVIS Egizio G., *La rinascita del Fezzan: dopo le operazioni militari del 29. parallelo*. Istituto coloniale fascista, Corso di cultura coloniale, anno 1935. Turin, A. Viretto, 1935, 30 p.

PETRAGNANI Enrico, *Il Sahara tripolitano*. Présentation de Corrado Zoli. Rome, Sindacato Italiano Arti Grafiche, 1928, 516 p.

PETRAGNANI Enrico, *Quatre ans de captivité au Fezzan : Turcs et Sénoussistes au Fezzan pendant la grande guerre (histoire d'une révolution ignorée)*. Traduction par Pierre Grandchap. Tunis, La Rapide, 1926, 54 p.

PRINZI Daniele, *Note sull'economia del Fezzan*. Florence, Istituto agricolo coloniale italiano, 1934, 27 p.

RELLINI Guido, *Con la spedizione Miani per l'occupazione del Fezzan, 1913-1914*. Rome, Società Geografica Italiana, 1927, 118 p.

SOAVE Paolo, *Fezzan: il deserto conteso, 1842-1921*. Milan, A. Giuffrè, 2001, 531 p.

SOAVE Paolo, *Una regione "strategica": il Fezzan*, "Africa" n. 1, mars 2002, p. 55-85.

TÙCCARI Luigi, *I governi militari della Libia (1911-1919)*. Rome, SME, Ufficio storico, 1994, 2 vol.

ZECCHETTIN Lino, *La Senussia in Tripolitania: all'epoca della prima occupazione del Fezzan, 1913-1914*. Rome, Arte della Stampa, 1942, 66 p.

ZUCCO Giovanni, *Quel che potrà darci il Fezzan*, "L'Oltremare", VIII, n. 3, 1930.

Études sur les relations entre l'Italie fasciste et la France de Vichy (1940-1943)

CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*. Paris, Odile Jacob, 2002, 417 p.

GAUJAC Paul, *La Francia combattente e l'Italia. Conseguenze e ripercussioni dell'armistizio di settembre 1943*, "L'Italia in guerra: cinquant'anni dopo l'entrata dell'Italia nella 2. guerra mondiale: aspetti e problemi storici", par Romain H. Rainero et Antonello Biagini. Gaeta, Stabilimento grafico militare, vol. 4, 1994, p. 227-240.

RAINERO Romain H., *La Commission Italienne d'Armistice avec la France, 10 juin 1940-8 septembre 1943*. Traduction par Jean Louis Riccioli et Rémi Brocard de l'original italien. Vincennes, Service Historique de l'Armée de Terre, 1995, 643 p.

RAINERO Romain H., *Mussolini e Pétain: storia dei rapporti tra l'Italia e la Francia di Vichy 10 giugno 1940-8 settembre 1943*, Narrazione. Rome, Ufficio storico SME, vol. 1, 1990, 471 p.

RAINERO Romain H., *Mussolini e Pétain: storia dei rapporti tra l'Italia e la Francia di Vichy 10 giugno 1940-8 settembre 1943*, Documenti. Rome, Ufficio storico SME, vol. 2, 1992, 396 p.

RAINERO Romain H., *L'Italia e gli armistizi*, "Atti del convegno internazionale Otto settembre 1943: l'armistizio italiano 40 anni dopo", Milan 7-8 settembre 1983, p. 23-26.

RAINERO Romain H., *La politica gaullista di autodecisione in Algeria*, "Annuario di politica internazionale", Milan, Istituto per gli studi di politica internazionale, 1959, p. 304-336.

RAINERO Romain H. (dir.), *Aspetti e problemi delle relazioni tra l'Italia e la Francia*. Milan, Marzorati, 2004, 24 p.

ROCHAT Giorgio, *Una storia politica dell'esercito francese*, "Il movimento di liberazione in Italia", n. 91, f. 2, avril-juin 1968, 11 p.

SFORZA Carlo, *Italia e Francia di domani*. Rome, Edizioni Roma coll. Politica e sociologia, 4, 1944, 38 p.

SFORZA Carlo, *Les deux neutralités italiennes: 1914-15 et 1939-40*. Gembloux, Imprimerie J. Duculot, 1940, 7 p.

Études sur les batailles de la Deuxième Guerre mondiale : le front de l'Afrique settentrionale et du désert (1940-1943)

CARACCILO DI FEROLATO Mario, *La campagna 1940-42 in Libia*, "Rivista Militare", octobre 1947, 12 p.

DE GAULLE Charles, *The complete war memories of Charles de Gaulle*. New York, Simon and Schuster, 1964, 1048 p.

DE GAULLE Charles, *La France et son armée*. Paris, Plon, 1938, 277 p.

DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets. Juillet 1941-Mai 1943*. Paris, Plon, 1982, vol. 4, 652 p.

DE GAULLE Charles, *Lettres, notes et carnets. Juin 1943-Mai 1945*. Paris, Plon, 1983, vol. 5, 496 p.

DI MARTINO Basilio, *Il battaglione sahariano*, "Storia Militare", août 2007, p. 25-33.

FLACCOMIO Sergio, *I falchi del deserto*. Milan, Longanesi, 1964, 166 p.

GIRARD Christian, *Journal de guerre 1939-1945*. Préface de Jacques Herry. Paris, L'Harmattan, 2000, 386 p.

INGOLD François Joseph Jean, *Soldats du Tchad : campagnes sahariennes, 1940-1943*. Alger, Office français d'édition, 1944, 323 p.

JARS Robert, *Les campagnes d'Afrique: Libye, Égypte, Tunisie, 1940-1943*. Paris, Payot, 1957, 249 p.

LEVISSE-TOUZE Christine, *L'Afrique du Nord dans la guerre (1939-1945)*, Albin Michel, 1998, 467 p.

MANCINELLI Giuseppe, *Dal fronte dell'Africa settentrionale (1942-1943)*. Milan, Rizzoli, 1970, 268 p.

MANNERINI Alfredo, *Il Sahara libico nell'ultima fase della guerra in Libia*, "Rivista Militare", mai 1948, 16 p.

MONTANARI Mario, *Le operazioni in Africa settentrionale. Enfidaville (novembre 1942-maggio 1943)*. Rome, Ufficio Storico SME, 1985, vol. 4, 820 p.

MOOREHEAD Alan, *Mediterranean Front*. Londres, Hamilton, 1941, 304 p.

MOOREHEAD Alan, *The Desert War: the north african campaign 1940-1943*. Londres, Hamish Hamilton, 1965, 249 p.

PINTOR Pietro, *La compagnia sahariana della Libia*, "Rivista Aeronautica", août 1936, p. 137-suivantes.

RAINERO Romain H., *I reparti arabi e indiani dell'esercito italiano nella Seconda guerra mondiale: le Frece rosse*. Rome, Ufficio Storico SME, 2007, 276 p.

ROCHAT Giorgio, *Appunti sulla direzione politico-militare della guerra fascista 1940-43*, "Belfagor", a. 32, fasc. 1, 1977. Florence, L. Olschki, 1976, p. 8-30.

VICARI Eros, *La Libia nella guerra*, "Rassegna Italiana", n. 295, 1942, 7 p.

Études sur la France Libre et la colonne Leclerc

BROCHE François, *L'épopée de la France Libre 1940-1946*. Paris, Pygmalion, 2000, 649 p.

COMPAGNON Jean, *Leclerc Maréchal de France*. Paris, Flammarion, 1994, 620 p.

CREMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *La France Libre : de l'appel du 18 juin à la liberation*. Paris, Gallimard, 2001, 2 vol., 1522 p.

DELAGE Edmond, *Leclerc*. Paris, Edition de l'Empire français, 1948, 160 p.

INGOLD Gerard, *Le général Ingold, figure de la France Libre*. Préface de François Jacob. Chevilly-Larue, Challenges d'aujourd'hui, 1995, 277 p.

JENNINGS Eric, *La France Libre fut africaine*. Paris, Edition Perrin, 2014, 350 p.

LECLERC Charles, *Lettres du général Leclerc. Publiées avec une introduction par Paul Roussier*. Paris, Société de l'histoire des colonies françaises E. Leroux, 1937, 361 p.

MARTEL André, *Leclerc. Le soldat et le politique*. Paris, Albin Michel, 1998, 571 p.

MICHEL Henri, *Histoire de la France Libre*. Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 126 p.

RAINERO Romain H., *Le « serment de Koufra » : regards italiens sur la Campagne saharienne de Leclerc*. Paris, Publisud, 2010, 381 p.

SOUSTELLE Jacques, *De Londres à Alger : souvenirs et documents sur la France Libre 1940-1942*. Paris, R. Laffront, 1947, 470 p.

VINCENT Jean Noël (Chef de bataillon), *Les forces françaises libres en Afrique (1940-43). Les forces françaises dans la lutte contre l'Axe en Afrique*. Paris, Ministère de la Défense, État-major de l'Armée de Terre, Service Historique, 1983, tome 1, 407 p.

Études sur la période de l'administration militaire française au Fezzan (1943-56)

AL-HAFIFY Şālahiyn al-ġībriyl, *īqliym fazzān 1943-1951, dīrāsa f-al-ġanwb al-īdarīya wal-īġtīmā īya wal-īqtīsādīya*, Maġallāt al-būhwj āl-tārīhīya, Markaz dīrāsa ġīhād al-lybīyn dīd al-ġazw al-ītāly, 2004, p. 49-70.

DIOLE Philippe, *Dans le Fezzan inconnu*. Paris, Albin Michel, 1956, 234 p.

EDEEK Mahmoud Ahmed, *Motivations et ambitions françaises dans le Sud et l'Ouest de la Libye*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 33-54.

EL-HINDIRI Saïd Abderrahmane, *L'Administration française au Fezzan (1943-1956)*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 73-88.

ESSOURI Salaheddine Hassen, *Traité d'amitié et de bon voisinage franco-libyen et fin de la présence française au Fezzan : bref aperçu*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 169-174.

FRÉMEAUX Jacques, *Notes sur l'occupation française au Fezzan*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 67-72.

HASNAOUI Habib Wadaâ, *Occupation française du Fezzan et naissance du mouvement national dans ce territoire*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 127-146.

HIGGINS Benjamin, LE TOURNEAU Roger, *Rapport de la Mission en Libye*. Paris, UNESCO, 1953, 88 p.

IBRAHIM Ali Abdallah, *Les conditions administratives, économiques et sociales au Fezzan sous l'administration militaire française (1943-1956)*, « Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956 », par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 89-106.

JARRARI Muhammad Tahar, *L'enseignement français au Fezzan : une expérience personnelle*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 107-118.

LAHMAR Mouldi, *Le Fezzan vu par les Françaises au lendemain de l'occupation*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 55-66.

LISSIR Fethi, *L'évacuation du Fezzan par la France selon le témoignage de l'ancien Premier ministre libyen Mustapha Ben Halim (1954-1957)*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 147-168.

MARTEL André, *Le Fezzan interdit dans l'imaginaire impérial français (1835-1943)*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 23-32.

MOYNET Capitaine Paul, *L'Épopée du Fezzan*. Préface de Jacques Lorraine. Alger, Office Français d'Éditions, 1944, 77 p.

MOYNET Capitaine Paul, *Les Campagnes du Fezzan*. Londres, Publications de la France combattante, 47 p.

OUANNES Moncef et DENIEUIL Noël Pierre (dir.), *Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956*, "Regards croisés, Libye, France, Tunisie", Tunis, Cérès édition – IRMC, 371 p. français/arabe.

OUANNES Moncef, *L'Administration française au Fezzan et la nature de ses rapports à la famille de Seif en-Nasr*, "Une histoire méconnue. Les relations libyo-françaises au Fezzan de 1943 à 1956", par Moncef Ouannes et Pierre Noel Denieuil, Tunis, Cérès éditions, 2012, p. 119-126.

PALMIERI Tommaso, *La militarisation du Sud de l'Empire : l'exemple du Fezzan libyen pendant la gestion coloniale de l'Italie et de la France de 1935 à 1951. Carnets de l'IREMAM*, 16 janvier 2013 (enligne). <http://iremam.hypotheses.org/1578>

RAYAN Mūḥammad Raġā'y, *al ṯḥtīlāl al faransy līl-ġanwb āl-lyby*, Maġallāt al-būḥwṭ al-tarīḥīya, Markaz dīrasa ġīhād al-lybīyn dīd al-ġazw al-ītāliy, yanāyr 1990, p. 81-118.

ROMO-NAVARRETE Maria, *Un face-à-face franco libyen: du Fezzan français à la ratification du Traité d'amitié (1951-1957)*, "Outre-Mers. Revue d'Histoire", publication de la SFHOM, 2^o semestre 2002, n. 336-337, p. 361-389.

VERNIER Bernard, *Le statut du Fezzan*, "Politique étrangère" n. 2, 1947, 12^e année, p. 188-200.

Littérature

AL-KONI Ibrahim, *La patria delle visioni celesti e altri racconti del deserto*. Par Maria Avino et Isabella Camera d'Afflitto. Rome, Edizioni e/o, 2007, 262 p.

DIANA Elvira, *La letteratura della Libia: dall'epoca coloniale ai nostri giorni*. Rome, Carocci, 2008, 190 p.

FANCELLI Emilio, *Nel Fezzan misterioso*. Illustrations de Ferdinando Vichi. Florence, Nerbini, 1940, 129 p.

GARDEL Louis, *Fort Saganne*. Paris, Edition du Seuil, 1980, 315 p.

TOBINO Mario, *Il deserto della Libia*. Turin, Einaudi, 1955, 220 p.

Sites web et ressources électroniques

Documents

ANOM-IREL, Instruments de recherche en ligne :
<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

Documents algériens, service d'information du Cabinet du gouverneur-général de l'Algérie :
http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/documents_algeriens.htm

Encyclopédie berbère :
<http://encyclopedieberbere.revues.org/>

Gallica, bibliothèque Nationale de France :
<http://gallica.bnf.fr/>

Persée, portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales :
<http://www.persee.fr/web/guest/home>

Service bibliothécaire nationale italienne, catalogue :
<http://opac.sbn.it/opacsbn/opac/icc/base.jsp?jsessionid=E624C92BCF419D81D19A5A5A9A429C25>

Système Universitaire de documentation, SUDOC :
<http://www.sudoc.abes.fr>

Documentaires

Strade romane verso il Fezzan (décembre 1933), Archive cinématographique Istituto Luce :
<http://www.archivioluce.com/archivio/jsp/schede/videoPlayer.jsp?tipologia=&id=&physDoc=7567&db=cinematograficoCINEGIORNALI&findIt=false§ion=/>

Février 42-janvier 43 : Leclerc au Fezzan (Libye) :
<http://www.ina.fr/video/I00009139/fevrier-42-janvier-43-leclerc-au-fezzan-libye-video.html>

Jules Moch et Naegelen dans les Territoires du Sud Algérien (visite à Sebha au Fezzan, 1948) :
<http://www.ina.fr/video/AFE85002263/mm-jules-moch-et-naegelen-dans-les-territoires-du-sud-algerien-video.html>

Voyage de M. Naegelen, Gouverneur Général de l'Algérie, à Mourzouk, Sebha, Ouargla, Djamma et Tolga, 1948 :
<http://www.ina.fr/video/AFE02015163/voyage-de-mr-naegelen-gouverneur-general-a-mourzouk-sebha-ouargia-djamma-et-tolga-video.html>

Sur les traces de la Colonne Leclerc, 1950 :
<http://www.ina.fr/video/AFE04002061/sur-les-traces-de-la-colonne-leclerc-video.html>

The Life of people in the Cyrenaica, Tripolitania and Fezzan provinces of Libya, 1950 :
www.criticalpast.com/video/65675050652_The-New-Libya_handicraft-traders_Cyrenaica-province_Mediterranean-Sea

Cartographie et Images :

Bertrand Bouret, collection personnelle :
<http://profburp.com>

Carto-Mondo, le monde par le carte :
www.carto-mondo.fr

Dorsum-ethnopolitical analyses, par David X. Meier, Zurich University :
<http://www.dorsum.org/>

Heinrich Barth Institut- Köln University :
www.uni-koeln.de/hbi/

Istituto Geografico Militare, Florence, cartographie sur la Libye à l'époque coloniale :
<http://www.igmi.org/ancient/cerca.php?mode=naz&cod=3>

National Library of New Zealand :
<http://natlib.govt.nz/>

Silvae, blog par Jay Loomings :
<http://loomings-jay.blogspot.it/2010/07/afrika.html>

Società Geografica Italiana, Rome, archive photographique, instrument de recherche :
<http://91.212.219.213/sgi/Products.aspx>

Souvenirs du Fezzan 1950-52 par Jean Soupene :
<http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>

Study the Past, par Jeffrey L. Littlejohn, Associate Professor of History, Houston State University :
www.studythepast.com/

Conférences :

PALMIERI Tommaso, *Les « territoires militaires » du Fezzan libyen : un exemple de langage colonial « successif »*. Journées d'étude « Dire et écrire le pouvoir impérial en Méditerranée, XIXe-XXe siècles », Maison Méditerranéenne de sciences de l'homme, Aix-en-Provence, 8 juin 2012.

Vidéo en ligne de la communication :

<http://mediamed.mmsh.univ-aix.fr/chaines/labexmed/empire/Pages/04.aspx>

Index des auteurs

- ABRAMS, Philip
AGERON, Charles-Robert
AHMIDA, Ali Abdullatif
AIRÒ, Barbara
ALAWAR, Muhammad A.
ALBERGONI, Gianni
AL-DANĀSURI, Gamāl al-Dīn
AL-HAFIFY, Šālahiyn al-ġībryl
AL-KONI, Ibrahim
AL-SAYD, Muhammad Uthman
AL-TUWAYR, Muhammad Imhammad
AMSELLE, Jean-Loup
ANDERSON, Lisa
AQUARONE, Alberto
ARUFFO, Alessandro
ASSAN, Giorgio
AUSIELLO, Alessandro
BADI, Dida Ag Khammadine
BADIE, Bertrand
BADUEL, Pierre-Robert,
BALANDIER, George
BALBO, Cesare
BALBO, Italo
BALDINETTI, Anna
BALLAIR, Pierre
BARATIER, Albert (gén.)
BARBAGALLO, Francesco
BARGAGLI PETRUCCI, Onorina
BARJOT, Dominique
BARTHÉLÉMY, Pascale
BASSI, Gabriele,
BATES, Darell
BAUDIN, Marcel
BELHACEMI, Faouzia
BELTRAMI, Vanni
BEN-GHIAT, Ruth
BEN-HALIM, Mustafa Ahmed
BENOIST, Joseph-Roger de
BERGASI, Youssef Salim
BERGNA, Costanzo
BERHE, Simona
BERNARD, Augustin
BERNET, Edmond
BERTINELLI, Anna
BESSIS, Juliette
BEVIONE, Giuseppe
BHABHA, Homi K.
BIANI, Vittorio
BIASUTTI, Giambattista
BIASUTTI, Renato
BISSON, Jean
BLOCH, Marc
BOILLEY, Pierre
BONAITI, Emilio
BONO, Salvatore
BORSARI, Ferdinando
BOUBAKRI, Hassen
BOURBON DEL MONTE SANTA
MARIA, Giuseppe
BOURDIEU, Pierre
BOZZO, Anna
BROCHE, François
BROWER, Benjamin Claude
BRUNI, Giuseppe
BRUNSWIG, Henri
BUGHNA, Amr Said
BURGAT, François
CABRINI, Angiolo
CALCHI NOVATI, Giampaolo
CAMBON, Jules
CANTIER, Jacques
CAPOT-REY, Robert
CARACCILO DI FEROLATO, Mario
CARBOU, Henri
CASTRIES, Comte Henry de
CECCHERINI, Ugo
CERULLI, Ernesta
CEILLIER, Jean-Claude
CHABOD, Federico
CHACHOUA, Kamel
CHAPELLE, Jean
CHARNITZKY, Jürgen
CHELATI DIRAR, Uoldelul,
CIAMMAICHELLA, Glauco
CIASCA, Raffaele
CLAUDOT-HAWAD, Hélène
CLAUZEL, Jean
COLESANTI, Guido
COLOTTI, Enzo
COMPAGNON, Jean
CONTINI, Fulvio
COOPER, Frederic
COQUERY-VIDROVITCH, Catherine
CORRAIN, Cleto
CORSO, Raffaele
CORTI, Roberto

CORTIS, Tommaso
CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis
CRESTI, Federico
CRICCO, Masimiliano
DANIELS, Charles M.
DAUMAS, Lieutenant-colonel
DE AGOSTINI, Enrico
DE GAULLE, Charles
DE LEONE, Enrico
DE VECCHI DI VAL CISMONE, Cesare
Maria
DEL BOCA, Angelo
DELAGE, Edmond
DELAY, gén.
DENIEUIL, Pierre Noël
DENIS, Pierre
DEPLANO, Valeria
DESIO, Ardito
DESPOIS, Jean
DI SAVOIA AOSTA, Amedeo
DI MARTINO, Basilio
DI PASQUALE, Francesca
DI SANTE, Costantino
DI SAPIO, Anna
DIANA, Elvira
DIOLE, Philippe
DJAZIRI, Moncef
DORE, Gianni
DRAMÉ, Patrick Papa
DUBIEF, Jean
DULUCQ, Sophie
DUMASY, François
DUROSELLE, Jean-Baptiste
ECHENBERG, Myron
EDEEK, Mahmoud Ahmed
EL-MADINI, Abdussalam
EL-HINDIRI, Saïd Abderrahmane
EMILY, Jules (méd. gén.)
ERCOLESSI, Maria Cristina
ERROUX, Jean
ESSOURI, Salaheddine Hassen
EVANS PRITCHARD, Edward
FABBRI, Mario
FACCHINETTI, Vittorino
FAGE, John Donnelly
FANCELLI, Emilio
FEBVRE, Lucien
FERAUD, Laurent-Charles
FERRANDI, Lieutenant-Colonel Jean
FESTA, Andrea

FILESI, Teobaldo
FLACCOMIO, Sergio
FOLCHI, Alberto Enrico
FORBES, Rosita
FORNARI, Guido
FORTIBUONI, Alessandro
FOUCAULT, Michel
FOUREAU, Fernand
FRANZONI, Antonio
FRÉMEAUX, Jacques
FREULON, Jean-Michel
FULLER, Mia
FURON, Raymond
GABER, Attia Makzoum
GALOPPINI, Enrico
GANDINI, Jacques
GANDOLFI, Paola
GARDEL, Lieutenant Gabriel
GARDEL, Louis
GAST, Marceau
GATTI, G. Aldo
GAUJAC, Paul
GAUTIER, Émilie-Félix
GAZZINI, Claudia
GENTILI, Anna Maria
GHANEM, Shukri
GHEZZI, Carla
GHISLERI, Arcangelo
GIGLIARELLI, Ugo
GIGLIO, Carlo
GINI, Corrado
GIORGI, Chiara
GIRARD, Christian
GOERG, Odile
GOGLIA, Luigi
GRANGE, Daniel J.
GRASSI, Fabio
GRAZIANI, Rodolfo
GREEN, Nancy L.
GROSSI, Monica
GUARDI, Jolanda
GUERNIER, Eugène
GUILLAUME, Pierre
HARDY, Michel
HASAN SURY, Salaheddin
HASNAOUI, Habib Wadaâ / HESNAWI
Habib Wadaa
HIGGINS, Benjamin
HUETZ DE LEMPS, Xavier
IANARI, Vittorio

IBRAHIM, Ali Abdallah
ILIFFE, John
INGOLD, François Joseph Jean
INGOLD, Gerard
IYUB, Ruth
JARS, Robert
JENNINGS, Eric
JERARY, Mohammed Taher / JARRARI,
Muhammad Tahar
KALIFA, Dominique
KANYA-FORSTNER, Alexander Sydney
KHADDURI, Majid
KI ZERBO, Joseph
KLEIN, Martin A.
KOUZMINE, Yaël
LABANCA, Nicola
LACROIX, Napoléon
LAFI, Nora
LAHMAR, Mouldi
LANDAU, Jacob M.
LANNE, Bernard
LAPIDUS, Ira M.
LAPIE, Pierre-Olivier
LARFAOUI, Mahmoud-Hamdane
LARONDE, André
LAYISH, Aharon
LE HOUÉROU, Fabienne
LE ROUVREUR, Albert
LE TOURNEAU, Roger
LECLERC, Charles
LEHUREAUX, Capitaine Léon
LEMOINE, Hervé
LEVISSE-TOUZE, Christine
LISSIR, Fethi
LOMBARD, Jacques
M'BOKOLO, Elikia
MACALUSO, Giuseppe
MALGERI, Giampaolo
MALVEZZI, Aldobrando
MANCINELLI, Giuseppe
MANNERINI, Alfredo
MANTRAN, Robert
MARCHI, Luca
MARÇOT, Jean-Louis
MARTEL, André
MARTINEZ DE CAMPO Y SERRANO,
Carlos
MASSART, Eugenio
MATTINGLY, David
MEDARD, Frédéric

MEDI, Marina
MEMMI, Albert
MEYNIER, Gilbert
MICHAILOF, Serge
MICHEL, Charles
MICHEL, Henri
MICHEL, Marc
MICHETTI, Giovanni
MIÈGE, Jean-Louis
MILZA, Pierre
MINUTILLI, Federico
MITCHELL, William J.T.
MONDAINI, Gennaro
MONINA, Giancarlo
MONOD, Théodore
MONTAGNE, Robert
MONTANARI, Mario
MOOREHEAD, Alan
MORONE, Antonio Maria
MOYNET, Capitaine Paul
MOZZATI, Marco
MURABET, Muhammad
NACHTIGAL, Gustav
NUGENT, Paul
OLIVER, Roland
OUANNES, Moncef
PACE, Biagio
PALMIERI, Tommaso
PAPINI, Italo
PAQUIN, Stephane
PARVIS, Egizio G.
PELLISSIER, Pierre
PELLEGRINI, Vincenzo
PELLITTERI, Antonino
PELT, Adrian
PERVINQUIÈRE, Léon
PETRAGNANI, Enrico
PEYREFITTE, Alain
PICHON, Jean
PIERI, Piero
PINTA, Pierre
PINTOR, Pietro
PITASSIO, Armando
PLIEZ, Olivier
PRINZI, Daniele
QUILICI, Folco
RAF'AT, Abd al-aziz Ahmad
RAINERO, Romain H.
RAVIZZA, Adalgiso
RAYĀN, Mūḥammad Raḡā'y

RAYNAL, René
RELLINI, Guido
RENUCCI, Florence
RIKER, Thad Weed
RIVET, Commandant Alfred
RIZQĀNAH, Ibrāhīm Aḥmad
ROBINSON, David
ROCHAT, Giorgio
ROGER, Philippe
ROMANO, Sergio
ROMO-NAVARRETE, Maria
ROSONI, Isabella
ROSSI, Ettore
ROSSI, Gianluigi
ROUARD DE CARD, Edgard
SAADA, Emmanuelle
SABBADIN, Filiberto
SAID, Edward W.
SALERNO, Eric
SANFILIPPO, Ignazio
SARMANT, Thierry
SCARIN, Emilio
SCHLÜTER, Hans
SCOTTI, Pietro
SEGRÈ, Claudio G.
SERTOLI SALIS, Renzo
SFORZA, Ascanio Filippo
SFORZA, Carlo
SIMON, Rachel
SMOUTS, Marie-Claude
SOAVE, Paolo
SÒRGONI, Barbara
SOUAMI, Taoufik
SOUSTELLE, Jacques
SPADARO, Barbara
ST. JOHN, Ronald Bruce
STEFANI, Giulietta
STORA, Benjamin
SUBKI, Amal
SULPIZI, Francesco

SURET-CANALE, Jean
TADDIA, Irma
TAMBURINI, Francesco
TEMIMI, Abdeljelil
THIRY, Jacques
THOBIE, Jacques
TILLY, Charles
TOBINO, Mario
TOSCHI, Paolo
TOYNBEE, Arnold J.
TRIAI, Raymond
TRIAUD, Jean-Louis
TRIULZI, Alessandro
TÙCCARI, Luigi
TURCO, Angelo
VALABREGA, Guido
VALENTOWITZ, Saskia
VALSECCHI, Pierluigi
VANDEWALLE, Dirk
VANSINA, Jan
VENUTA, Pierluigi
VERNASSA, Maurizio
VERNIER, Bernard
VERSELIN, Jean-Luc
VICARI, Eros
VINCENT, Chef de bataillon Jean Noël
VISINTIN, Luigi
WALKER, Lawrence D.
WESSELING, Henri
WRIGHT, Patricia
WRIGHT, John
YACONO, Xavier
ZACCARIA, Massimo
ZAMPINI, Pierluigi
ZAVATTARI, Edoardo
ZECCHETTIN, Lino
ZELTNER, Jean-Claude
ZUCCO, Giovanni

Aix-Marseille Université
École Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »
Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman-UMR 7310

Università di Pisa
Scuola di Dottorato in Scienze Politiche, indirizzo Geopolitica
Dipartimento di Scienze Politiche

UNIVERSITÉ
FRANCO
ITALIENNE

UNIVERSITÀ
ITALO
FRANCESE

Étude comparative de l'administration de l'Italie et de la France au Fezzan libyen. Un cas de modèle colonial en continuité (1930-1951)

ANNEXES

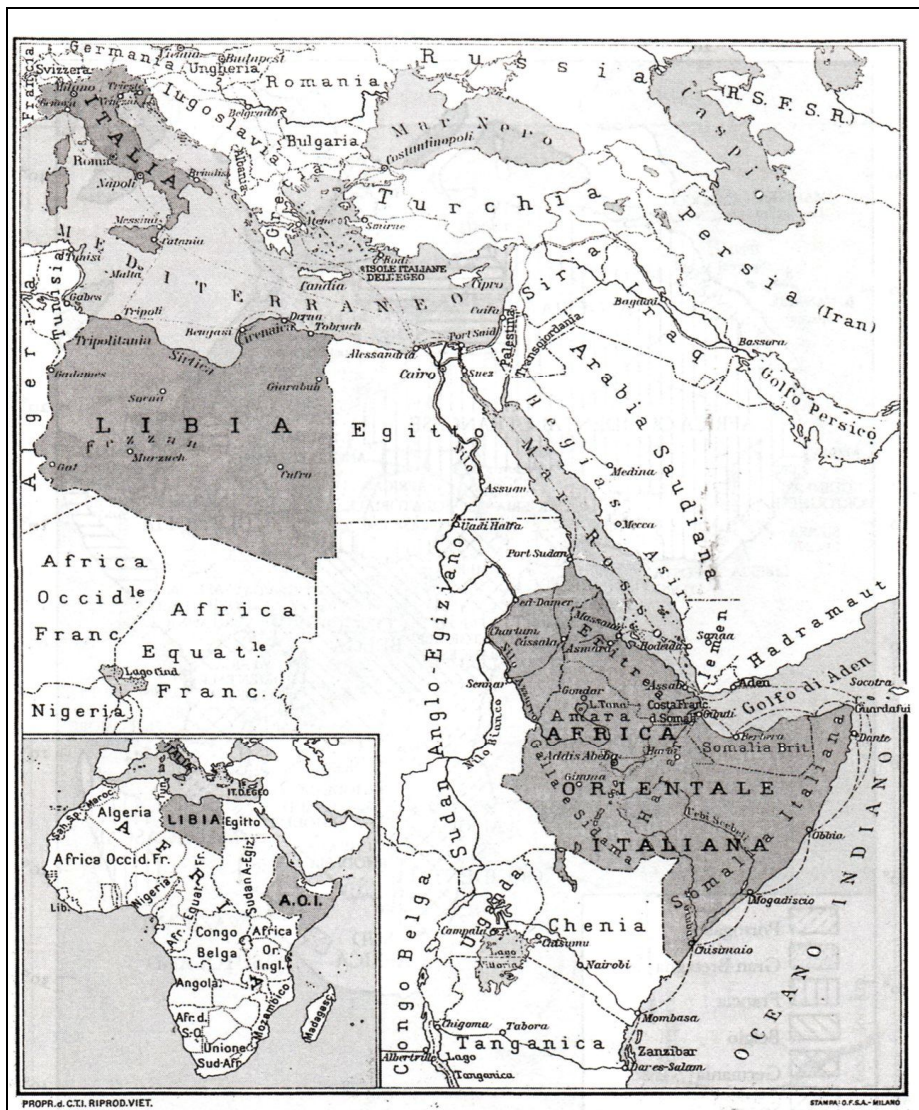
Candidat : M. Tommaso Palmieri

*Sous la direction de : Mme Fabienne Le Houérou (IREMAM)
M. Maurizio Vernassa (Università di Pisa)*

Liste des annexes

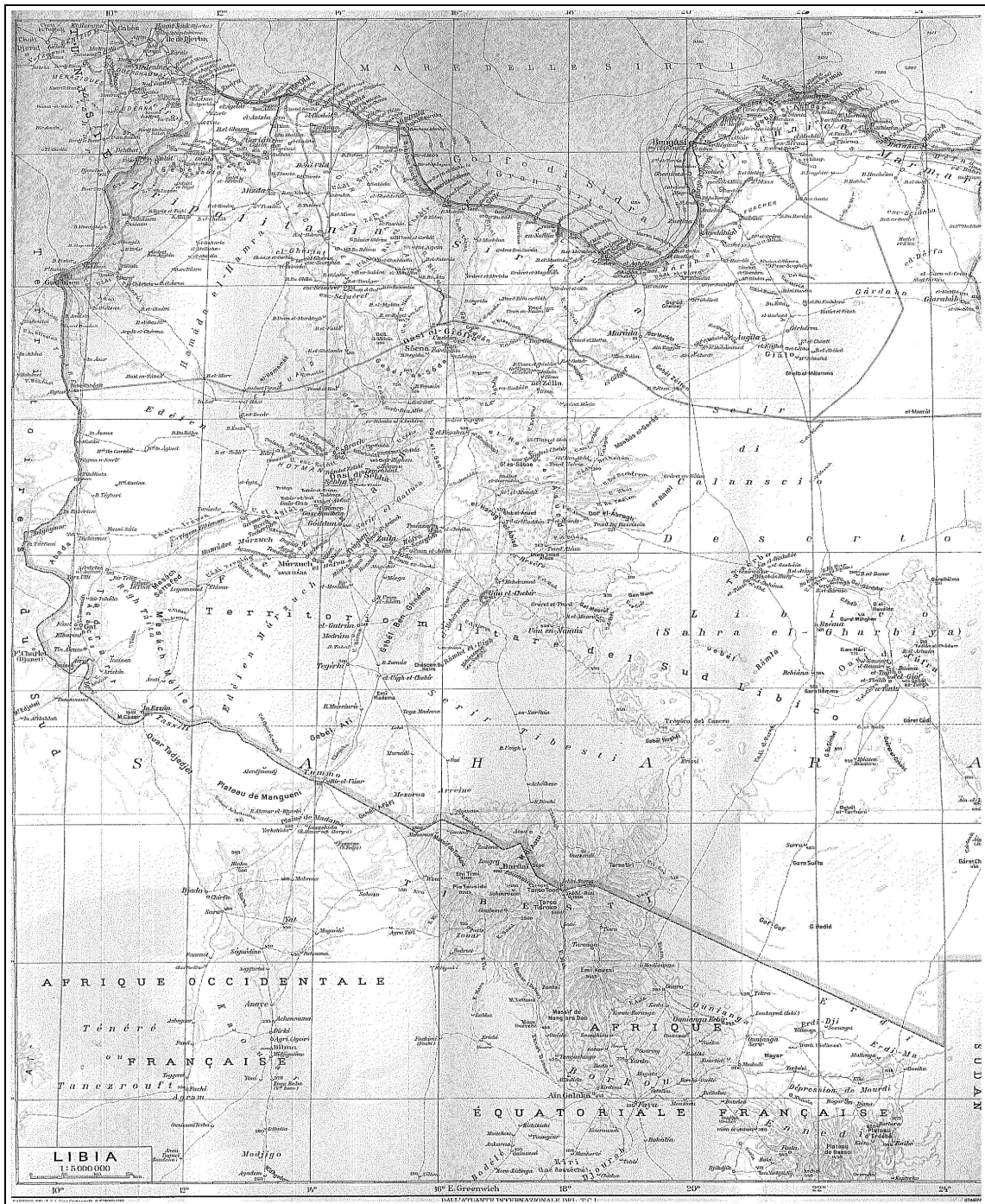
Annexe 1. Les colonies italiennes, 1936	p.332
Annexe 2. La Libye italienne et ses subdivisions provinciales, 1934	333
Annexe 3. Subdivisions régionales libyennes, 1951	334
Annexe 4. Carte régionale de la Libye, septembre 1950	335
Annexe 5. Encadrement du Territoire Militaire du Sud libyen (TMS), 1940	336
Annexe 6. Nombre d'habitants du Territoire Militaire du Sud libyen (TMS)	337
Annexe 7. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo et un touareg du Fezzan, année 1926	338
Annexe 8. Le fort et la mosquée de Mourzouk, années 1930	339
Annexe 9. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo avec un camarade de peloton, Mourzouk, 1934	340
Annexe 10. Ghat, le buste du Roi d'Italie Vittorio Emanuele III à l'intérieur du fort, années 1930	341
Annexe 11. Liste du personnel des écoles italo-arabes au Fezzan, décembre 1936	342
Annexe 12. Militaires italiens, un enseignant et les élèves de l'école italo-arabe de Mourzouk, 1935	345
Annexe 13. Le siège de l'école italo-arabe de Mourzouk, années 1930	346
Annexe 14. Mourzouk, Cabinet médical, années 1930	347
Annexe 15. Encadrement du Territoire Militaire du Fezzan, 1950	348
Annexe 16. Données statistiques de la population indigène du Fezzan, 1947	350
Annexe 17. Sebha, les bâtiments inférieurs vues du fort, 1950	351
Annexe 18. Oubari : la résidence du Commandant Limouzin	352
Annexe 19. Élèves de l'école française de Mourzouk avec son instituteur, Jean Fleychou, 1950	353
Annexe 20. Brak : campagne de sondage hydrauliques, Société Tunisienne de Sondages, octobre 1950-février 1951	354
Annexe 21. Fezzan, première campagne de forages. Forage n° 3, Dib près Mahrouga, février-juin 1950	355
Annexe 22. Pourcentage des dépenses du Territoire du Fezzan-Ghadamès, Pourcentage des recettes du Territoire du Fezzan-Ghadamès, 1944-1950	356
Annexe 23. L'importance stratégique du Fezzan pour la France	357
Annexe 24. Entretien avec Monsieur André Martel par Tommaso Palmieri	358

Annexe 1. Les colonies italiennes, 1936



Source : CALCHI NOVATI G., VALESCCHI P., *Africa: la storia ritrovata*. Rome, Carocci, 2005, Cartina 12, p. 340.

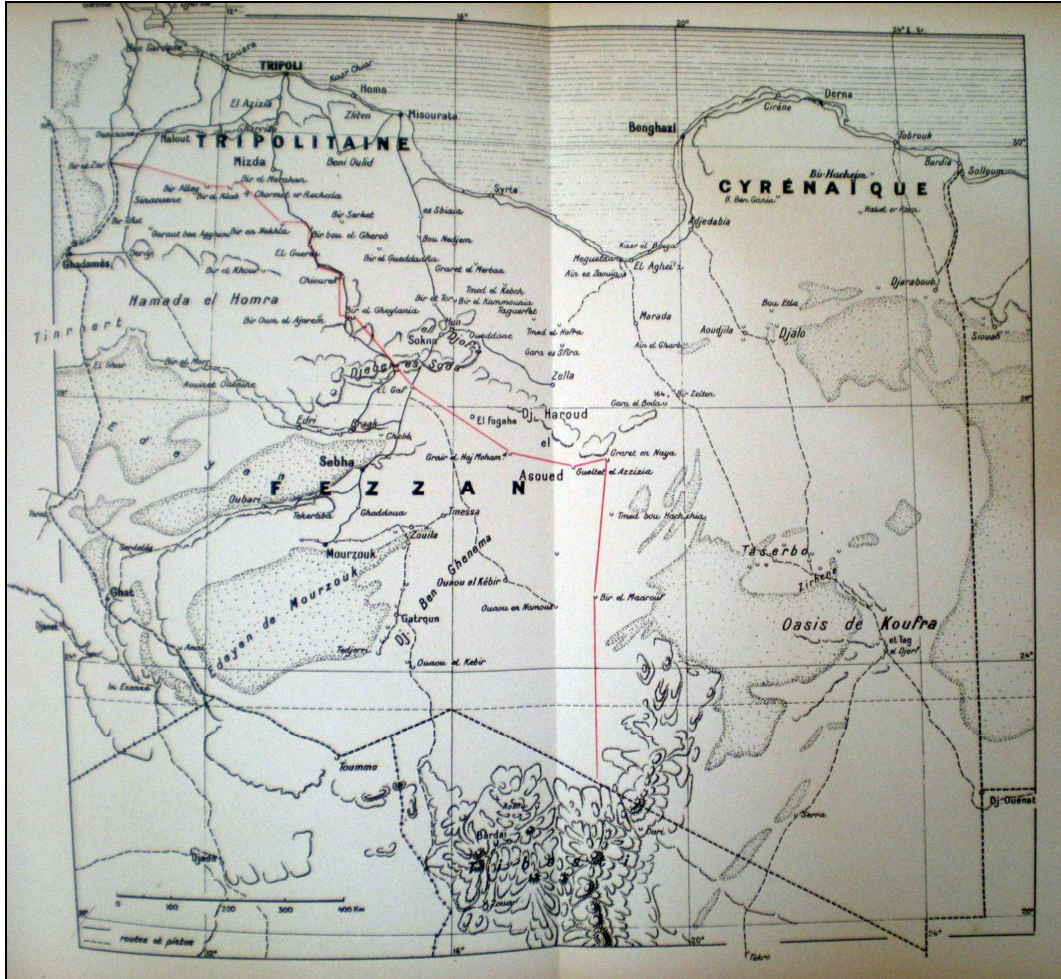
Annexe 2. La Libye italienne et ses subdivisions provinciales, 1937



Source : BERTARELLI L. V. (dir.), , *Libia*, Milan, TCI, 1937, c. géogr.

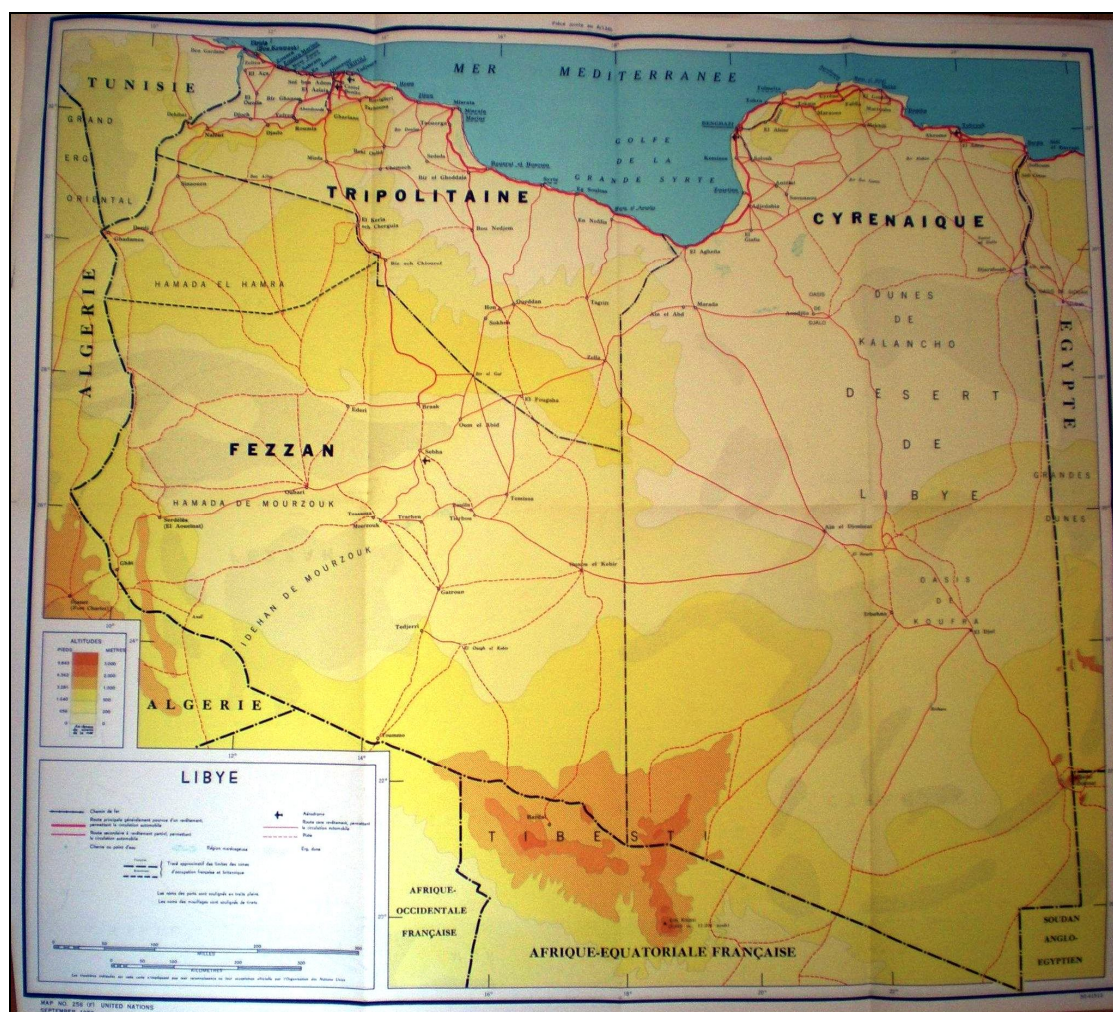
Annexe 3. Subdivisions régionales libyennes, 1951

En rouge les limites du Territoire du Fezzan-Ghadamès



Source : ANOM, MÉcAA, 81F-980, *Administration du Fezzan, suivi, situation politique 1951*

Annexe 4. Carte régionale de la Libye, septembre 1950



Source : ANOM, MĒCAA, 81F-987, *Interventions de l'ONU concernant la Libye et le Fezzan (1947-51)*

Annexe 5. Encadrement des Territoires Militaires du Sud-libyen, 1940

Comandant Général Territoires Militaires du Sud-libyen, siège de Hun :
Ten. Col. Michele LEO (à compter dès février 1940)

Comandants de la “Sottozona Militare” de Brak :
Ten. Gaetano LANDRI
Ten. Carlo DI PAOLO (Interinale)

Commandants de la “Sottozona Militare” de Mourzouk :
Ten. Umberto MAFERA
Ten. Antonio GUARNIERI

1° Seniore de la “Sottozona Militare” de Mourzouk :
Ten. Roberto GLORIA

Commandant de la “Sottozona Militare” de Ghat :
Ten. Gian Giacomo DALMASSO

Liste des Militaires Italiens chargés aux Territoires Militaires du Sud-libyen 1935-1939

Comandant Général Territoires Militaires du Sud-libyen, siège de Hun :
Ten. Col. Francesco MOCCIA (1935-janvier 1940)

Commandant de la “Sottozona Militare” de Brak:
Magg. Salvatore DE ROSA

Premier Capitain du “Municipio” de la “Sottozona Militare” de Brak:
Ten. Nicola PAPAIE

Membre Secrétaire du “Municipio” de la “Sottozona Militare” de Brak :
Ten. Noaè BONGIOVANNI

Commandants du “Presidio” de Sebha :
Ten. G. VIVIANI
Ten. Col. Luigi AMATO

Source : ACS, MAI, b. 113

Annexe 6. Nombre d'habitants des Territoires Militaires du Sud-libyen

Population métropolitaine

Année	Décembre 1938	Décembre 1940	Novembre 1941
Italiens résidants	126	256	249

Population musulmane

Année	Décembre 1939	Novembre 1941
Fezzanais	50.679	51.491

Source : ACS, MAI, b. 707

Annexe 7. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo et un touareg du Fezzan, année 1926



Source : AIRL, *Collection photographique*

Annexe 8. Le fort et la mosquée de Mourzouk, années 1930



Source: SICILIANI D. (gén.), 1934, *Paesaggi Libici*, p. 96-97

**Annexe 9. Le Major italien Guido Piatti dal Pozzo avec un camarade de peloton.
Mourzouk, Fezzan, 1934**



Source : AIRL, *Collection photographique*

Annexe 10. Ghat, le buste du Roi d'Italie Vittorio Emanuele III à l'intérieur du fort, années 1930



Source: SICILIANI D., 1934, *Paesaggi Libici*, p. 128-129

**Annexe 11. Liste du personnel des écoles italo-arabes au Fezzan
décembre 1936**

“Regia Scuola Elementare “Capitano Verri”, Ghat

Enseignant italien des classes I, II, III :
Giovanni GARGANESE

Enseignant indigèn des classes I, II, III :
Ahmed BEN SAID EL-MESSAOUDI

Concierge:
Larbi BEN IUSEF

“Regia Scuola Elementare”, Edri

Enseignant de la I classe :
Marco PINI

Enseignant indigèn de la I classe :
Muftaki AGELI

Concierge :
Iusef BEN MOHAMED GELLIDI

“Regia Scuola Elementare”, Berghen

Enseignant de la I classe :
Eduardo VERDUCI

Enseignant indigène de la I classe :
Bubacar MEARSIT

Concierge :
Mohammed BEN ABDUSSALAM

“Regia Scuola Araba”, Brak

Enseignant italien des classes I, II, III :
Matteo FRONTE

Enseignant indigèn des classes I, II, III :
Ahmed BENGIDUM

Concierge :
Abelgader BEN SENUSSI

“Regia Scuola Elementare”, Mourzouk

Enseignant italien des classes I, II, III :
Angelo MARANZANO

Enseignant indigène des classes I, II, III :
Mohammed NAOS

Concierge :
Mohammed Ali SGAIR

“Regia Scuola italo-araba”, Zella

Enseignant italien des classes I, II, III :
Tommaso DI BLASIO

Enseignant indigène des classes I, II, III :
Ahmed BEN MUSA

Concierge :
Falah BEN UNIS

“Regia Scuola Elementare”, Sebha

Enseignant italien des classes I, II, III :
Lorenzo LEONE (fu Giacomo)

Enseignant indigène des classes I, II, III :
Mohammed SCERIF BEN SALEM

Concierge:
Senussi BEN GANEM BEN SALAH

“Regia Scuola Elementare italo-araba”, Hun

Enseignant italien des classes I, II, III :
Luigi TORREGROSSA

Enseignant indigène ordinaire des classes I, II, III :
Mahmoud BEN MOHAMMED IDRIS

Enseignant indigène extraordinaire des classes I, II, III :
Mustafa BEN FAOUZI SERRAG

Concierge:
Mahdi BEN SALA MUBARACH

“Regia Scuola Elementare Maresciallo Badoglio”, Ouaddan

Enseignant italien des classes I, II, III :
Pietro MASSAFRA (temporaire)

Enseignant indigène des classes I, II, III :
Ahmed B. MOHAMMED EZ-ZEGUGI (temporaire)

Concierge:
Bescir BEN MOHAMMED RAMRAM

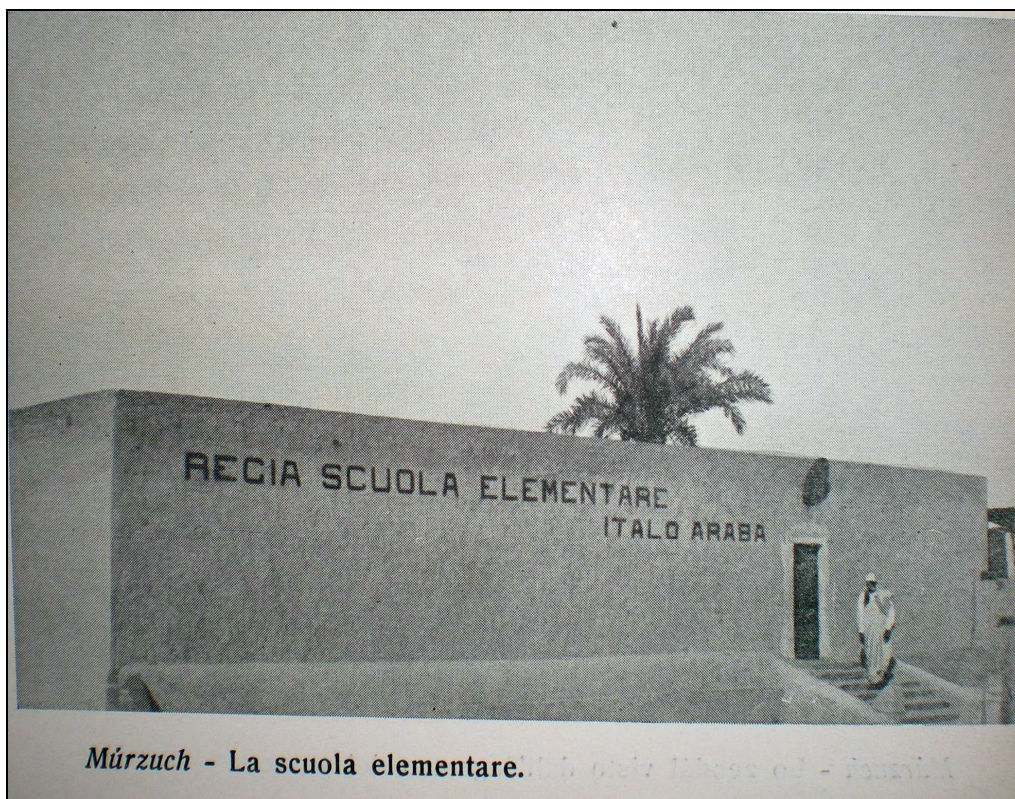
Source : ACS, MAI, b. 1891

Annexe 12. Militaires italiens, un enseignant et les élèves de l'école italo-arabe de Mourzouk, 1935



Source : inconnue. L'image a été partagée à partir d'un groupe Facebook sur l'histoire de la Libye

Annexe 13. Le siège de l'école italo-arabe de Mourzouk, années 1930



Source: SICILIANI D., 1934, *Paesaggi Libici*, p. 96-97

Annexe 14. Mourzouk, cabinet médical, années 1930



Source: SICILIANI D., 1934, *Paesaggi Libici*, p. 96-97

Annexe 15. Encadrement du Territoire Militaire du Fezzan, 1950

Militaire

Gouverneur militaire du Territoire

Chef de bataillon SARAZAC Maurice de l'Infanterie Coloniale

Chef d'État major

Capitaine CLERGET-VAUCOULEURS

3° Compagnie Saharienne Portée de Legion

Capitaine VAN HEEMS

Chefs de Peloton

Lieutenant DENARD – Lieutenant DAVID – Lieutenant HAMACEK –
Lieutenant CAZEUX

2° Compagnie saharienne portée de Legion

Lieutenant GODINOT, chef de détachement

Groupe saharienne d'Annexe

Lieutenant Cdt. le Groupe : Lieutenant REAL
Officier des détails : S. Lieutenant BOULARD

Médecin chef du territoire et des Affaires sahariennes

Médecin Capitaine REY

Service des transmissions

Adjudant HEMERY

Service du génie

Chef d'annexe Adjudant-Chef JACQUOT

Service des Affaires sahariennes

Officier hors cadre chargé de mission

Capitaine CAUNEILLE

Chef du bureau des Affaires sahariennes

Capitaine Reess – Adjoint Capitaine GASPARD

Officier des Affaires sahariennes

Lieutenant GONZALVES

Commandant subdivision Sebha-Oubari

Lieutenant LIMOUZIN

Commandant subdivision de Mourzouk
Lieutenant GODARD

Commandant subdivision de Brak
Lieutenant CHIROL

Service médical

Service médical des Affaires sahariennes
Médecin Chef du Territoire : Médecin Capitaine REY

Subdivision de Mourzouk
Capitaine SAUZEDE

Subdivision de Brak
Lieutenant NOGER

Officier des Affaires sahariennes détaché à Tunis
Capitaine AYMO

Officier des Affaires sahariennes en congé
Capitaine DUPIN – Lieutenant CHALLAN-BELVAL

Source : SHD, 1H 4855-1, *Journal de marche année*, 1950

Annexe 16. Données statistiques de la population indigène du Fezzan, 1947

Subdivisions	Fezzanais	Tebou	Touaregs	Arabo-Berbères
Chatti	8.800			7.900
Sebha-Oubari	11.900		1.800	
Mourzouk	9.790	660	430	
Totaux	30.490	660	2.230	7.900

Subdivisions	Sédentaires	Semi-Nomades	Nomades
Chati	8.800	7.900	
Sebha-Oubari	12.200	1.500	
Mourzouk	10.000	430	450
Totaux	31.000	9.830	450

Source : ANOM, MÉCAA, 81F-982, *Rapport annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Fezzan*, année 1950

Annexe 17. Sebha, les bâtiments inférieurs vues du fort, 1950



Source : *Souvenirs du Fezzan*, par Jean Soupene, en ligne (<http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>)

Annexe 18. Oubari : la résidence du Commandant Limouzin



Source : Souvenirs du Fezzan, par Jean Soupene, en ligne (<http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>)

**Annexe 19. Élèves de l'école française de Mourzouk avec son instituteur,
Jean Fleychou. Année 1950**



Source : *Souvenirs du Fezzan*, par Jean Soupene, en ligne (<http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>)

**Annexe 20. Brak : campagne de sondage hydrauliques,
Société Tunisienne de Sondages. Octobre 1950-février 1951**



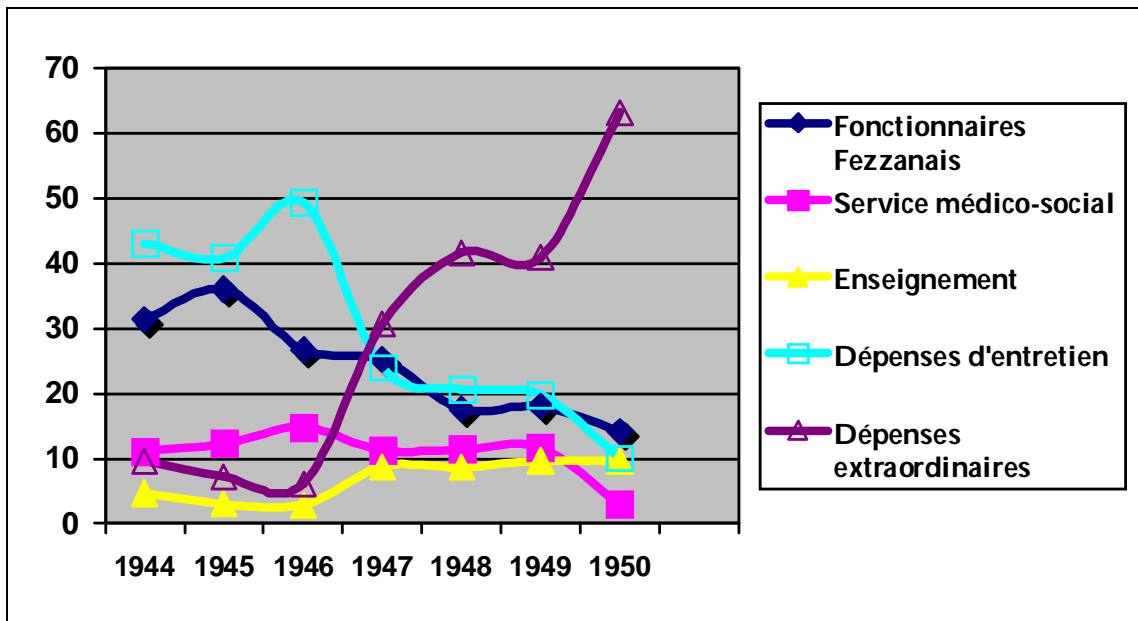
Source : SHD, 1H 4797-1, *Travaux hydrauliques au Fezzan*

**Annexe 21. Fezzan, première campagne de forages.
Forage n° 3, Dib près Mahrouga, février-juin 1950**

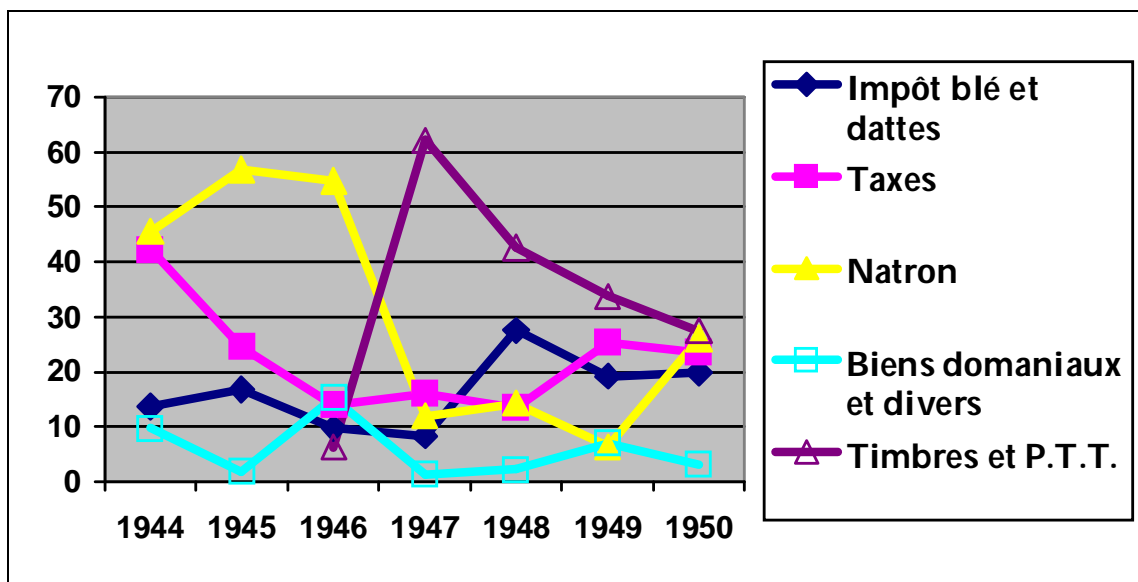


Source : SHD, 1H 4797-1, *Travaux hydrauliques au Fezzan*

Annexe 22. Pourcentage des dépenses du Territoire du Fezzan-Ghadamès, 1944-1950

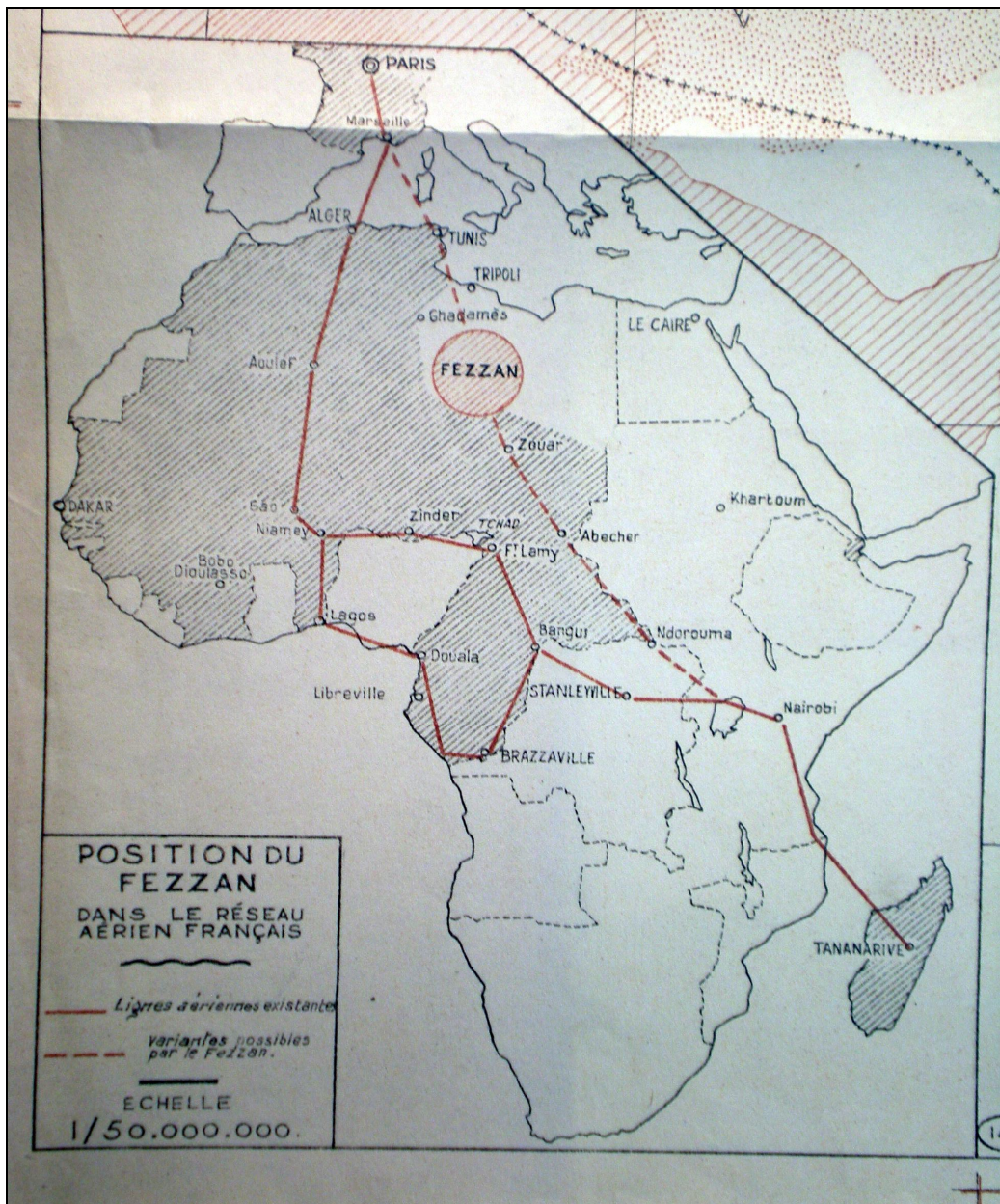


Pourcentage des recettes du Territoire du Fezzan-Ghadamès, 1944-1950



Source : ANOM, MÉcAA, 81F-1707, *Rapport annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Fezzan*, année 1951, p. 18-19

Annexe 23. L'importance stratégique du Fezzan pour la France



Source : ADAE-LC, 36 QONT 38, Sous-série Anciennes Colonies Italiennes, Cartes

Annexe 24. Entretien avec Monsieur André Martel par Tommaso Palmieri⁴⁷¹
Aix-en-Provence, Résidence Pasteur, 22 novembre 2012

A. Quels sont les instruments qui peuvent permettre d'écrire l'histoire coloniale du Maghreb, et surtout de la Libye, par rapport à votre expérience ? Quel est le point de départ pour une réflexion scientifique sur les arrière-pays coloniaux ?

B. Pour essayer de comprendre l'histoire de la Libye et surtout celle du Fezzan et du Sud du Pays je préfère remonter aux origines de ma carrière. J'ai fait ma thèse sur les confins saharo tripolitains de la Tunisie pour bien montrer la notion de confin de 1881 à 1911. Ce que j'ai voulu comprendre c'était comment la France avait pénétrée au Sud tunisien, avec quelles difficultés, et comment avait été organisé l'extrême sud de la Tunisie d'un point de vue militaire. Les modèles des Territoires militaires du Sud impérial gérés par la France pendant son expérience coloniale ont été ensuite adoptés par les italiens une fois complété l'occupation de l'intérieur de la Libye, en particulier le modèle algérien. Évidemment on ne peut pas écrire sur cette période sans élargir le cadre d'enquête général. On ne peut pas parler de l'histoire du Maghreb à l'époque coloniale sans faire de l'histoire internationale. Et sans remonter à la question d'Orient. Je reviens en arrière. À l'époque de l'occupation algérienne de 1830, l'Empire ottoman avait été soutenue par l'Angleterre contre la France. Lorsque la France menaçait Constantine en 1835, la Porte avait décidée de renforcer sa présence à Tripoli par le capitaine Enver pacha en accord avec les anglais qui avaient peur d'une éventuelle domination français en Afrique du Nord dans l'axe Alger-Caire. Par cette mesure on voulait donc empêcher à la France de s'emparer de la Tunisie et de la Tripolitaine de l'Ouest, après la conquête d'Algér. Au 1835 les Ottomans ne contrôlaient que la côte de la Tripolitaine et voulaient reprendre Tunis. Au même temps la France s'était accordée avec le *bey* de Tunis pour défendre la zone de Gabès contre la pénétration ottomane.

Enfin, les Anglais décidaient d'empêcher les contacts entre la France et les Ottomans en maintenant semi-indépendante la Tunisie jusqu'au Congrès de Berlin de 1878, alors quand vit le jour le protectorat français. Cette décision signifiait pour l'Italie la perte du premier rêve colonial nord-africain, la Tunisie étant considérée la « *Terra perduto* », le nouvel objectif en devenant alors l'occupation de Tripoli, la « *Terra promessa* ».

⁴⁷¹ Historien, Il a été maître de conférences à la Faculté des lettres de Tunis, puis professeur à l'Université de Montpellier III et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Une fois réglées les acquisitions impériales la France entreprit une campagne de pénétration au Sahara tunisien et algérien, en tentant de faire revivre le commerce transsaharien.

À l'époque on avait cru que cette route vers les soi-disant Indes Noires était très riche et important, d'où l'intérêt stratégique des arrière-pays sahariens, et du Fezzan. Pour revenir à ma thèse, dans le cas de la Tunisie, quand l'armée se présenta dans le sud il ne trouva pas de frontières, mais de confins. Comme n'existait pas un pouvoir direct sur l'ensemble de cette région, c'étaient les tribus du sud tunisien et de l'ouest de la Tripolitaine qui géraient les affaires locales. Les troupes françaises ne savaient pas jusqu'au quel point pouvaient-elles s'installer. Jusqu'au 1910 il n'y avait pas de limitation. C'est pourquoi pendant les années 1870-1900 les français ont essayé d'élargir ses ambitions en se dirigeant vers les avant-postes de la route des caravanes au Fezzan, en particulier Ghat et Mourzouk par l'Algérie et Ghadamès par la Tunisie. Mais l'alliance entre les Touaregs Ajjer, le Senoussistes et les Ottomans, soutenues dans le cadre internationale par l'Angleterre, empêchèrent à la France de s'installer. Le Fezzan resta pour la France « *une région interdite* ». Je ne fais à ce sujet qu'un exemple : en 1875 alors que les Français tenaient déjà une portion du Sahara et gardaient l'espoir de pénétrer en direction de Ghat, les Touaregs Ajjer, qui étaient de fin politiques, appelaient les Ottomans, dont les officiers étaient pendant ce temps descendus pour la première fois vers le sud en occupant Ghadamès en 1842, en leur ouvrant les portes de la ville. Si le drape ottoman flottait sur le fort de Ghat, les Français savaient qu'ils ne pouvaient pas intervenir car il était interdit internationalement. Seulement au début de 1900 par suite des accords méditerranéens, il y aura une réglementation de la question coloniale au Maghreb par la division de chaque sphère d'influence: l'Italie soutiendra les ambitions françaises au Maroc et la France permettra aux troupes italiennes de s'installer à Tripoli. Mais l'Italie n'occupera l'intérieur libyen qu'à l'époque fasciste, après plusieurs tentatives. À ce stade le Sud-libyen resta *de facto* indépendant jusqu'à la conquête militaire réelle de la part italienne dans les années 1930. Si la France reprendra en main le Tibesti-Borkou-Ennedi par la guerre face à la Senoussia, qui occupait presque toute la région jusqu'au lac Tchad avec la bande d'Aozou, elle regardera toujours les avant-postes du sud libyen sans y pouvoir intervenir.

A. Quel est le regard d'un historien français sur la période coloniale italienne en Libye ?

B. Je vous donne mon point de vue. J'ai lu évidemment beaucoup de bouquins écrits par les historiens italiens. En Italie il y avait deux écoles historiques. Enrico de Leone, professeur de l'Université de Cagliari, vieux nationaliste, monarchiste et fidèle du régime fasciste, était évidemment représentant de cette vieille école liée au milieu colonialiste.

Dans ses ouvrages se trouvent toutefois des éléments très intéressants pour comprendre l'histoire coloniale italienne. Ensuite il y a eu la nouvelle école : antifasciste, anticoloniale et antimilitariste. Giorgio Rochat est l'un des représentants les plus remarquables, que je connais personnellement et avec lequel on correspond depuis quarante ans. Il a écrit des livres très intéressants sur l'armée italienne à l'époque de la première guerre mondiale et ensuite coloniale. Dans l'histoire italienne il y a quelque chose qui ne marche pas. On ne peut pas, à mon avis, réduire l'expérience coloniale de l'Italie à l'époque fasciste. D'autres personnages tels que Pietro Badoglio, le Comte Volpi et tous ceux qui ont servi dans l'armée royale avant la venue de Mussolini, avaient contribué à l'action coloniale. On oublie parfois qu'un certain nombre des officiers italiens ont maintenu leur tâche coloniale une fois le fascisme au pouvoir.

A. Vous avez vécu directement certains passages de l'histoire de la Libye post coloniale. Quel a été votre expérience en Libye, et surtout au Fezzan ?

B. Au Fezzan j'y suis allé pour la première fois en 1964. À cette époque la région était déjà devenue une partie du nouveau Etat libyen, même si j'y avais trouvé encore des symboles de la présence française : des réseaux radio, surtout à Ghat et Ghadamès, des aéroports et des hôpitaux militaires. Sur place j'ai pu rencontrer des libyens, qui m'ont parlé avec nostalgie de l'époque du grand commerce transsaharien. Un commerçant de Ghadamès me disait que pour acheter des terrains et des maisons dans la ville il fallait régler l'acquis en remettant au propriétaire un chameau rempli des décors dorés. Tous ces commerçants avaient des correspondants à Tripoli, à Misourata, au Tchad et au Nord du Nigéria. À Brak je fus reçu par un officier de police, un Touareg Ajjer qui avait servi sous les méharistes français comme Caporal Radio. Pour lui, l'avoir été Caporal Radio dans les méharistes c'était plus glorieux que d'être Commissaire de Police chez les Senoussistes, parce que chez les méharistes

français il vivait la vie traditionnelle d'un Touareg. Au Fezzan la plupart des sédentaires vivaient sur la côte des Ouled Souleïman, des arabes semi-nomades, ou des Touaregs Ajjer.

Les Ouled Souleïman, et son chef Ahmed Sef-en-Naceur peuvent être considérés l'une des conséquences administratives et politiques de la présence française au Fezzan de 1943 à 1956.

Ahmed Sef-en-Naceur s'était réfugié au Tchad pendant la domination italienne au Fezzan de 1935 à 1940 et il est revenu par l'aide de la colonne Leclerc. Il a ensuite joué un grand rôle à son profit et à celui des Ouled Souleïman mais sans cacher ses sentiments nationalistes libyen dans l'hypothèse d'une réunification de la Libye dans un « *émirat* » ou royaume Senoussi.

A. Avez-vous des souvenirs personnels des vos voyages en Libye ?

B. Je me souviens de deux épisodes en particulier, à la fois historiques et personnels. Quand j'étais en Libye pendant les années 1980, le pouvoir direct de Kadhafi étant déjà consolidé, je m'étais aperçu des certains grands affiches qui voyaient Kadhafi comme cavalier arabe sur un cheval blanc, comme un sultan. Ce symbole était très important car il représentait la continuité avec l'ancien pouvoir du sultan calife, la descendance des cavaliers du Prophète de l'Islam et la guide combattante du jihad. Quand j'étais au Tunis j'avais vu arriver Bourguiba de la même manière, malgré il n'était pas de formation traditionaliste. Mais il avait fait son entrée à Tunis lorsque la prise du pouvoir monté à cheval, qui lui avait été fourni par les Chefs nationalistes du Néo-Destour de la région de Kairouan. Ces sont des éléments qui peuvent nous faire réfléchir sur la nature de la formation des Etats postcoloniaux.

L'autre souvenir se réfère à ma participation avec Giorgio Roachat en tant qu'intervenant à un congrès d'historiens qui eut lieu à l'Université de Benghazi à l'époque de Kadhafi. Au retour, nous sommes revenus à Tripoli en bus. Le conducteur nous avait toutefois laissé à une certaine distance de la ville, ce qui nous avait contraint de poursuivre le chemin à pied. Une fois à Tripoli, on est ensuite tombé sur les gardes révolutionnaires de Kadhafi qui voulaient nous interroger sur la motivation de notre présence en Libye. Ils voulaient voir nos papiers, et quand ils ont vu ma carte d'entrée de l'école militaire française de Paris ils nous ont laissés passer directement. Nous n'avons pas compris pourquoi.

Bibliographie

Sources d'archives

ANOM-Ministère d'Etat chargé des Affaires algériennes

81F-980, *Administration du Fezzan, suivi, situation politique 1951*

81F-987, *Interventions de l'ONU concernant la Libye et le Fezzan (1947-51)*

81F-982, *Rapport annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Fezzan, année 1950*

81F-1707, *Rapport annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Fezzan, année 1951*

SHD-Service des Affaires sahariennes

1H 4855-1, *Journal de marche année, 1950*

1H 4797-1, *Travaux hydrauliques au Fezzan*

ADAE-LC-Anciennes colonies italiennes

36 QONT 38, Sous-série Anciennes Colonies Italiennes, Cartes

ACS-Ministero dell'Africa Italiana

ACS, MAI, b. 113

ACS, MAI, b. 707

ACS, MAI, b. 1891

Sources bibliographiques

BERTARELLI Luigi Vittorio (dir.), *Libia*, Milan, Touring Club Italiano-TCI, 1937, 451 p.

CALCHI NOVATI Giampaolo, VALESCCHI Pierluigi, *Africa: la storia ritrovata. Dalla prime forme politiche alle indipendenze nazionali*. Rome, Carocci, 2005, 359 p.

SICILIANI Domenico (gén.), *Paesaggi Libici*, Tripoli, Cacopardo Editore, 1934, 268 p.

Sources visuelles

AIRL, *Collection photographique*

Sources électroniques

Souvenirs du Fezzan, par Jean Soupene, en ligne (<http://messaoud.pagesperso-orange.fr/>)